



CONSEIL MUNICIPAL DE BAR-LE-DUC

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

La présente séance a eu lieu le jeudi 20 décembre 2018 à 18h15 à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine JOLY, Maire, suite à convocation du 11 décembre 2018.

Sont présents :

Mme JOLY, Maire ; M. HAUET, Adjoint au Maire ; Mme CHAMPION, Adjointe au Maire ; M. LEMOINE, Adjoint au Maire ; Mme EL HAOUTI, Adjointe au Maire ; Mme BOUCHOT, Adjointe au Maire ; M. DUFFOURC, Adjoint au Maire ; M. COLLIN, Adjoint au Maire ; M. GONZATO, Adjoint au Maire ; Mme BOIDIN, Adjointe au Maire ; M. PANCHER, Conseiller Municipal ; Mme DILLMANN, Conseillère Municipale ; M. FRANZ, Conseiller Municipal ; M. DELVERT, Conseiller Municipal ; Mme GERARDIN, Conseillère Municipale ; Mme OUDIN, Conseillère Municipale ; M. BROGGINI, Conseiller Municipal ; Mme ACHARD, Conseillère Municipale ; M. GALLOT, Conseiller Municipal ; Mme ANDRE, Conseillère Municipale ; M. SERRIER, Conseiller Municipal ; M. DEJAIFFE, Conseiller Municipal

Sont excusés avec pouvoir de vote :

M. COLLIGNON par pouvoir à M. GONZATO, Mme GROSS par pouvoir à Mme ACHARD, M. MINETTO par pouvoir à M. DUFFOURC, Mme CABART par pouvoir à M. FRANZ, M. SAHIN par pouvoir à M. DEJAIFFE

Sont absents :

Mme HIBOUR, M. ALIF, Mme TSAGOURIS, M. AYNES, M. GRAVIER, M. LATOUR

Secrétaire de Séance :

Serge BROGGINI

Nombre de Conseillers en exercice : 33 - le quorum est donc atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Serge BROGGINI comme secrétaire de séance.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire

En préambule, vous avez trouvé sur vos tables, le livre de Jean-Pierre MANGIN -qui est un historien barisien passionné que tout le monde connaît- qui retrace l'omniprésence de l'aviation à l'époque balbutiante au début 1914 ; vous savez que la Meuse a été un des lieux où un certain nombre de terrains d'atterrissage un peu précaires ont été mis en place et Jean-Pierre MANGIN a mené ce travail avec un certain nombre de partenaires. La Ville ayant soutenu son projet, nous avons pensé que vous seriez contents d'avoir ce livre.

Le DVD « Bar-le-Duc comme vous ne l'avez jamais vu » fait, à mon sens, partie de notre volonté de faire connaître la ville à l'extérieur. C'est un des aspects de marketing territorial et de cette communication particulièrement bien fait ; ce sont donc 55 minutes pour découvrir la ville. Ce DVD est en vente au profit de l'accompagnement des enfants en situation de handicap ; tous les bénéfices seront reversés à cette association.

Mes Chers Collègues, c'est avec une forte émotion que j'ouvre notre dernier conseil municipal de l'année 2018. La disparition de notre collègue, Arthur, nous laisse un grand vide. Son engagement irréprochable, son sourire, son dévouement pour les autres, furent exemplaires. La diversité des personnes présentes à ses obsèques et le nombre de personnes présentes témoignent de son engagement pour Bar le Duc qu'il aimait tant.

Je vais vous demander de respecter une minute de silence à sa mémoire.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

D'ici quelques minutes, nous allons accueillir au sein de notre assemblée Jean-Luc GALLOT. Cher Jean-Luc, nous te souhaitons la bienvenue dans cette assemblée municipale.

Ces dernières semaines, l'actualité a été particulièrement riche. Je veux parler du mouvement social dans notre pays. Si la question de l'augmentation des taxes sur le carburant a été un catalyseur des revendications, il n'en demeure pas moins vrai que le mouvement interroge notre fonctionnement démocratique au plus haut point, l'efficacité de notre modèle d'Etat-Providence et notre évolution démographique. La question du pouvoir d'achat et du reste à vivre sont des interrogations légitimes qui ne doivent faire l'objet d'aucune récupération politique. Parallèlement, en tant qu'élus responsables, nous nous devons d'assurer le fonctionnement de nos services publics. Je souhaite souligner le grand professionnalisme de nos personnels qui ont assuré l'ensemble des services, certains jours, dans des conditions difficiles. Il n'y a eu aucun arrêt des services publics que nous rendons sur le territoire.

Par ailleurs, si j'ai pu entendre les craintes légitimes des uns, j'ai aussi entendu les craintes d'autres, comme nos commerçants lourdement impactés par les blocages dans une période particulière. Je souhaite que la situation s'apaise et j'en appelle à l'engagement de tous pour que des solutions soient trouvées par le dialogue, fondement de notre société démocratique. J'attends les précisions de la Commission Nationale du Débat Public sur la concertation voulue par le Président de la République. Si je me réjouis que le Président de la République se souvienne de l'existence des maires et des élus locaux, il ne faut pas que ce soit exclusivement les maires et ces mêmes élus locaux qui servent de pare-feu aux décideurs nationaux. Je suis prête à participer

.../...

à cette grande concertation mais avec des règles justes et équitables. De la même façon, le Président de la République actuel ne peut être tenu responsable de près de 40 ans de déficit public cumulé. La situation de notre pays demande des objectifs clairs, de l'ordre et de la justice.

La séance de ce soir nous amène à délibérer sur 36 rapports dont le Débat d'Orientation Budgétaire qui appellera -je n'en doute pas- des commentaires.

La trajectoire que nous avons tracée est claire et respectée :

- Une baisse de la fiscalité ;
- Une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement ; citons quelques chiffres significatifs de la bonne gestion de notre collectivité : une dette de 160€/habitant contre 893€/habitant en moyenne (pour les villes de même strate), une capacité de désendettement de moins d'une année contre 4.9 en moyenne ;
- Des investissements ambitieux qui répondent aux besoins des Barisiens, mais aussi qui permettent de rattraper le retard pris par notre ville sur le plan des infrastructures.

D'ailleurs, notre Plan Pluriannuel d'Investissements a déjà été porté de 44,5 millions d'€ à 46,6 millions d'€ grâce à des financements optimisés. Cela traduit la qualité des projets que nous présentons à nos partenaires, la qualité du travail de nos services dans leur élaboration et le soutien de nos élus dans les différentes collectivités partenaires (la Région Grand Est, le Conseil Départemental de la Meuse, le GIP Objectif Meuse), et l'Etat. Des partenaires que je remercie une nouvelle fois ce soir, ainsi que les élus qui siègent dans les différentes instances et qui ne manquent pas de soutenir complètement nos projets. Je vous présenterai en février prochain un nouvel ajustement de ce PPI prenant en compte des besoins nouveaux dans une prospective budgétaire que nous continuerons à maîtriser.

Ceci nous permet de respecter notre engagement auprès des Barisiens au travers des 10 propositions que nous avons faites.

Depuis 2014, de nombreux chantiers ont été engagés : la baisse de la fiscalité, l'installation de caméras de vidéoprotection, la mise en place de l'Agenda 21 -pour lequel nous avons à nous prononcer pour la seconde attribution de subvention- et des budgets participatifs, la réhabilitation de l'église Saint-Antoine et du Collège Giles de Trèves, la mise en place d'aides au ravalement de façade, la création d'un complexe tennistique, la création d'un terrain synthétique de football, la rénovation et la mise en lumière du terrain d'honneur, la requalification de la Place Foch, la création de pistes cyclables.

Dès vendredi matin, les habitants du territoire vont disposer d'un nouveau parking de 186 places gratuites près de la gare, qui sera doté d'un dispositif d'autopartage. Je rappelle que dans un rayon de 10 minutes à pied du centre-ville, nos habitants disposent de 1 400 places gratuites et 360 places payantes permettant de favoriser la rotation des véhicules pour le bien du commerce de centre-ville. L'année 2019 va se traduire également par la poursuite de notre programme ambitieux : la livraison du nouveau marché couvert, la rénovation de l'Espace Oudinot pour accueillir les comités sportifs départementaux et la rénovation du Centre social de la Côte Sainte-Catherine dont l'APD vous est présenté ce soir, ainsi que son plan de financement.

Parallèlement, Bar-le-Duc joue pleinement son rôle de ville-centre de notre agglomération dont le projet de territoire est en train de se préciser. Nous contribuons à la concrétisation de projets importants pour notre territoire : la salle multifonctions -que j'appellerai dorénavant « La Barroise », équipement structurant tant attendu sur notre territoire, sera livrée à la fin de l'année 2019, la résidence autonomie au printemps 2019. Sont engagés les projets de nouvelle maison de santé sur le site de l'ancienne école Paul Eluard et d'EHPAD que nous accompagnerons dans l'évolution de notre PPI d'aménagements urbains sur l'îlot Stade, Gymnase et Sapinière, tout cela au bénéfice de notre quartier prioritaire de la politique de la Ville.

Nous nous sommes mobilisés sur les dispositifs lancés par l'Etat ou la Région Grand Est dans le domaine de la revitalisation. Ainsi, je vous rappelle -et je rappelle à chacun- le travail que nous menons au travers du dispositif « Action Cœur de Ville » que j'ai signé il y a quelques semaines, le dispositif « Atelier des Territoires » et le dispositif « Villes moyennes » de la Région.

.../...

De plus, nous avons depuis 2014 -et malgré les baisses de dotations que nous avons subies- maintenu un engagement fort auprès du monde associatif. Chaque année, ce sont près de 600 000 € de subventions qui sont allouées aux associations sportives, culturelles ou de cohésion sociale. A cela s'ajoutent plus de 710 000 € de charges supplétives. Cela permet à tous les Barisiens d'avoir une offre sportive et culturelle importante. L'engagement des associations sur le plan social est également à souligner. Derrière cet engagement, nous soutenons aussi du lien social, de l'emploi, de la formation, de l'animation et surtout l'émancipation, l'intégration et l'éducation. Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des bénévoles de nos associations pour leur engagement et leur travail.

Ainsi se résumant l'engagement et la détermination de Bar-le-Duc, Ville Préfecture dans un département rural. Nos contraintes et nos efforts doivent être reconnus par l'Etat c'est pourquoi je vous proposerai aussi ce soir de voter la motion de soutien au Département.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

ORDRE DU JOUR

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
2. Débat d'orientations budgétaires 2019
3. Frais de scolarité des enfants domiciliés hors de Bar-le-Duc fréquentant les écoles barisiennes - Année 2018/2019
4. Classes d'environnement 2019
5. Festival RenaissanceS 2019
6. Création d'une commission consultative pour les noms de rue de Bar le Duc
7. Subvention de l'Etat pour le label Ville d'Art et d'Histoire 2018
8. Tarifs et valorisations de salles et matériels municipaux pour année 2019
9. Règlement intérieur de la Salle Dumas
10. Valorisation des charges supplétives 2018
11. Avances sur subventions 2019 au profit d'associations culturelles ou d'animation du territoire
12. Avance sur subvention 2019 à l'Association de Coordination des Centres Socioculturels de Bar le Duc
13. Appel à projet Agenda 21: Seconde attribution de subvention
14. Convention pour remédier à un affaissement du sol aux abords de la Résidence de Champagne
15. Vente immeuble 26 rue Louis Joblot (complément délibération CM du 27.09.2018)
16. Centre socioculturel de la Côte Sainte-Catherine - Validation de l'APD et du plan de financement
17. Rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif
18. Vente de véhicules réformés
19. Droits de Voiries et de Stationnements - Tarifs des emplacements (cirques, marché, fêtes foraine) Année 2019
20. Rapports d'activités 2017 de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
21. Révision des tarifs de concessions de cimetière et prestations funéraires
22. Demandes de fonds de concours pour la rénovation des menuiseries de l'école Cocteau Haut
23. Mise en place du compte personnel d'activité
24. Transformation de postes
25. Création d'un poste de chargé de mission Communication
26. Avance sur subvention au comité d'action sociale
27. Information au Conseil Municipal concernant les marchés conclus en procédure adaptée depuis le 27 septembre 2018
28. Constitution d'une provision pour risque
29. Exécution budgétaire du budget 2019 avant son adoption
30. Tarif des Prestations de Services et de la Télédistribution pour 2019

31. Tarifs cuisine 2019
 32. Décision modificative
 33. Motion de soutien au Département de la Meuse
 34. Indemnité au comptable public
 35. Tarifs de Locations d'Installations sportives
 36. Avances sur subventions sportives année 2019
- Affaires diverses.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

2018-12-20 - 01

Le 4 juin 2014, Monsieur Arthur ANDRIAMIHARISOA, avait été installé en qualité de Conseiller Municipal.

A la suite de son décès survenu le 30 novembre dernier, l'article L 270 du Code Électoral prévoit que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », en l'occurrence Monsieur Jean-Luc GALLOT.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- ① procéder à l'installation de Monsieur Jean-Luc GALLOT, né le 24 juillet 1948 à Bar-le Duc, domicilié 17 Rue de la Chalaide des Moulins à Bar-le-Duc,
- ① désigner Monsieur GALLOT pour siéger, en lieu et place de Monsieur ANDRIAMIHARISOA, au sein :
 - ① de la commission «Finances – Administration Générale - Sécurité»,
 - ① de la commission « Economie – Tourisme – Patrimoine – Développement durable – Travaux – Urbanisme – Logement »,
 - ① du Conseil d'Établissement du lycée professionnel Emile Zola,
 - ① du Conseil de l'école maternelle Jean Cocteau,
 - ① du Conseil de l'école élémentaire Camille Claudel,
 - ① de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) en tant que membre titulaire,
 - ① de la commission permanente de délégation de service public en tant que membre titulaire,
 - ① de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse (F.U.C.L.E.M.).

Mme le Maire

Monsieur GALLOT, nous sommes ravis de vous accueillir, bravo.

(Applaudissements)

M. GALLOT

Je remercie Madame le Maire et les conseillers municipaux pour ma présence aujourd'hui. Je suis heureux de faire partie de ce Conseil et de travailler avec tous. Par contre, j'ai une pensée toute particulière pour notre ami Arthur qui, par sa disparition brutale, fait que je suis là aujourd'hui et je reconnais que ça m'a marqué. Je prends donc sa place et je ferai au mieux. Merci.

Mme le Maire

Merci à toi, Jean-Luc. Tu as vu que le travail d'Arthur était plein et entier.

(Applaudissements)

.../...

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

2018-12-20 - 02

M. DUFFOURC

En introduction, je souhaite vous remercier, Madame le Maire, pour la clarté de vos orientations et votre soutien, le rôle fondamental de mes collègues Adjoints et Conseillers délégués qui, aux côtés des services, ont joué le jeu de la solidarité et de la cohésion, qui a permis à la Direction des Finances et à l'ensemble des services et globalement à l'ensemble de l'équipe de Direction, sous l'autorité de notre Directeur Général, Bertrand ACHARD, de contribuer à la rédaction d'un DOB d'une grande précision.

Ce DOB qui vous est présenté ce soir s'inscrit, comme vient de le rappeler Madame la Maire, dans notre stratégie budgétaire développée depuis 4 ans, que l'on peut qualifier en deux axes :

- d'une part une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement couplée à une baisse de la fiscalité des ménages,
- et d'autre part un programme ambitieux d'investissements initialement voté en 2016 à hauteur de 44,5 M€ et dont 2019 traduit la quatrième phase.

Il doit également prendre en compte les contraintes de l'environnement économique de la collectivité.

Tout d'abord, il convient de tenir compte d'une croissance nationale du PIB 2019 prévue entre 1.6 et 1.7 %. Ce taux sera très proche de l'évolution de 2018, mais en nette baisse par rapport à 2017 (+ 2.2 %, je vous le rappelle). Depuis la loi de finance 2018, la revalorisation des bases se fait en fonction de l'inflation constatée entre novembre de l'année n et novembre de l'année n-1. L'hypothèse qui est la nôtre et qui correspond à ce que l'Etat a prévu, retenue dans le DOB est donc de + 1.9 %, ce qui nous donne –je dois le reconnaître– un peu d'air, puisque que nous avons connu des périodes à +0.4% qui nous prenaient un peu à la gorge.

Dans le même temps, et comme nous nous y étions engagés, le taux du foncier bâti baissera d'au moins 1 % ; nous verrons en février, au moment du vote du budget primitif, si nous pouvons aller au-delà- pour permettre à la collectivité de réduire l'écart de 30 % avec le taux moyen national. Il s'établira alors à 30,70 % en 2019. Le taux des ménages a donc diminué et continuera de diminuer sous notre mandat. Je rappelle, Madame le Maire, que c'est unique dans l'histoire de Bar-le-Duc de ces dernières décennies.

Ensuite, en ce qui concerne les dotations, le niveau de DGF prend en compte les prélèvements de la précédente législature, c'est-à-dire en fait le quinquennat du Président Hollande. Le montant cumulé de baisse s'établit à 966 380 €, c'est-à-dire quasiment 1 M€ que Bar-le-Duc ne retrouvera jamais.

Ces prélèvements toujours aussi lourds pour notre collectivité se sont trouvés amortis par l'accroissement de la DSU, même si dans le même temps la Dotation Nationale de Péréquation a baissé de 85 000 € en 2018. Pour autant, la pérennité de la DSUCS semble assurée pour notre territoire. Cela démontre que le revenu moyen par habitant est faible. Mon opinion –je ne vous le cache pas- est donc mitigé : cela est bon pour notre budget, mais cela démontre une pauvreté certaine de nos concitoyens à Bar-le-Duc. Je ne sais donc pas s'il faut s'en féliciter ou pas ; néanmoins, cela nous permet d'équilibrer notre budget.

Par contre, toujours dans les recettes, la péréquation horizontale, le FPIC –qui est en fait une péréquation entre les collectivités- a vu au niveau national son montant gelé depuis 2017. Compte tenu des critères appliqués, on constate pour nous une baisse depuis 2016, puisque celle -ci passe de 253 741 € à 207 323 € en prévisionnel 2019, ce qui correspond à un véritable effritement depuis 2016, mais on le doit à la péréquation.

La fiscalité et les dotations (DGF et DSU) sont les deux principales recettes et représentent plus de 90 % des recettes réelles de fonctionnement. Leur ampleur nécessite donc une attention particulière.

Mais au-delà de ces contraintes fortes sur les recettes, la collectivité veut maintenir la qualité des services publics -c'était un point d'honneur auquel vous étiez attachée, Madame le Maire- tout en mettant en œuvre un programme d'investissement qui, à l'origine, était de 44.5 millions sur la période 2016-2022. Mais pour

.../...

permettre ce plan ambitieux d'investissement, il faut –vous le savez- maîtriser la section de fonctionnement qui, seule, permet de dégager un autofinancement indispensable au projet de la ville et dont le montant prévisionnel en 2019 sera proche de 2.1 millions, représentant plus de 13,40 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour arriver à cette valeur, il faut que les dépenses de fonctionnement soient maîtrisées. C'est quelque chose qu'on va souvent répéter, on va l'entendre également à la Communauté d'Agglomération : il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement pour nous permettre d'avoir les capacités d'autofinancement nous permettant de mettre en œuvre les investissements dont nous avons absolument besoin.

Tout d'abord, les dépenses de personnel baissent de 0,60 % entre 2018 et 2019 sans revalorisation du point d'indice bien sûr, puisqu'il n'est pas prévu par le Gouvernement, mais en intégrant le GVT (Glissement Vieillesse Technique) et le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) au 01/01/19. Ces dépenses représentent 6 800 000 € et 45 % en fonctionnement de notre budget primitif et montrent l'importance de les maîtriser. Mais je le précise, nous maîtrisons ce chapitre 012 sans préjudice aucun pour le personnel et j'y tiens beaucoup –vous le savez- dans le cadre des délégations que m'a confiées Madame le Maire.

Ensuite, les dépenses à caractère général connaîtront une décroissance d'environ 2.60 % due à l'arrêt des NAP (nouvelles activités périscolaires) depuis la rentrée scolaire 2018. Elles s'élèveront à environ 4 500 000 € et représenteront un peu plus de 29 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Mais également les subventions dont le montant représente 997 000 € et qui sont en accroissement de 1.70 %. C'est-à-dire non seulement l'engagement que nous avons pris au début du mandat de maintenir notre niveau d'intervention en faveur des associations et nous allons augmenter nos financements conformément à nos critères de répartition, ce qui explique la différence notamment en faveur du milieu sportif.

De même, l'allocation de compensation sera de 2 397 500 € et évolue de 38 100 € entre 2018 et 2019 compte tenu de l'actualisation des charges sur la mutualisation des services avec l'Agglomération, ainsi que du coût annualisé d'investissement des transferts du CIM, de la médiathèque, du musée et du centre nautique.

Enfin, l'accroissement de l'annuité de dette –que vous avez pu constater dans le budget- provient de la contraction début 2018 de deux emprunts pour un montant total de 4 000 000 €. Les intérêts s'élèvent à 73 000 € (+27 800 €) pour un amortissement en capital de 511 000 € et une annuité de 584 000 €. Ce niveau d'emprunt devrait être suffisant pour équilibrer, Madame le Maire, notre PPI 2016-2022. Mais je voudrais insister sur un point : ne pas être en dette ou être sous-endetté par rapport à notre strate de collectivité ne veut pas dire que l'on peut s'endetter davantage, car il faudrait, pour le faire, disposer d'une capacité d'autofinancement suffisante, ce qui n'est pas le cas, même si nous faisons le maximum pour augmenter cette capacité d'autofinancement ; contrairement à l'Etat qui lui peut s'endetter sans contrepartie, les collectivités n'en ont pas le droit.

Au final et comme je le disais précédemment, l'autofinancement est équivalent à 2018 grâce à une quasi-stagnation des dépenses de fonctionnement (- 0,37 %) que je viens de vous décomposer par chapitre ou grand thème.

Cet autofinancement permet de financer notre PPI 2016-2022 qui était à l'origine de 44.5 millions. Il a progressé –Madame le Maire y a fait référence dans son introduction- à 46.6 millions lors du vote du BP 2018 sans accroissement du coût net. A la fin de l'année 2018, c'est plus de 23.3 millions € de travaux qui seront réalisés, auquel il convient d'ajouter 6.4 millions € de report. Vous trouverez en annexe le détail de l'ensemble de ces investissements.

- En l'annexe 1 (pages 1 à 2) : les restes à réaliser 2018, c'est-à-dire les crédits de paiement (CP) qui ont donné lieu à un engagement juridique en 2018 mais dont le mandatement ne sera pas effectué en 2018 et qui vont compter dans notre année budgétaire ;
- En annexe 2 (pages 1 à 2) : les disponibles 2018, c'est-à-dire les CP 2018 qui n'ont donné lieu à aucun engagement juridique sur 2018 et qu'il faudra réengager ;

.../...

- En annexe 3 (pages 1 à 2) : les CP 2019 pour les investissements courants dont l'enveloppe globale sur la période a été arrêtée à 13 millions ;
- En annexe 4 (pages 1 à 2) : Les projets de CP 2019 dont nous aurons besoin pour faire face à nos grands projets.

Cette annexe 4 montre que le PPI n'est pas un document figé, ce n'est pas un document mort qu'on vote une fois, mais c'est un document qui évolue dans le temps ; il doit vivre et prendre en compte les événements qui se produisent. Trois programmes méritent d'être relevés à ce stade et je voudrais insister sur eux :

- l'aménagement urbain sur le quartier de la côte Sainte-Catherine lié au programme de restructuration du parc de logement, c'est-à-dire que chaque fois que l'OPH réalise des travaux, il faut que la Ville accompagne ces travaux dans l'environnement immédiat en terme de voirie et d'aménagements urbains,
- l'arrivée de l'EHPAD à la Sapinière dont il faudra aussi assurer la bonne et la réelle desserte,
- la restauration de l'église Notre Dame pour sa partie mise en sécurité et la réalisation enfin possible du legs Lerigoleur, car sans cette mise en sécurité, la réalisation du bas-relief voulu par Monsieur Lerigoleur n'aurait pas pu être réalisée dans des conditions satisfaisantes ; c'est prévu cette année.

Sans oublier l'investissement important que nous impose le transfert de l'école Jean ERRARD à la Ville, avec ses problèmes de toiture qui malheureusement –vous l'avez vu dans les documents- vont nous coûter cher, mais l'école Jean Errard est une très belle école qu'il faut conserver, qui a toute sa place et dans laquelle il convient de réaliser les investissements nécessaires.

Quant à l'annexe 5 qui est vraisemblablement celle qui est la plus accessible pour chacun d'entre nous, elle présente le DOB par politique, par domaine, et je vais laisser sur ce point la parole à mes collègues Adjoints, chacun dans son domaine de compétences, pour présenter leurs propres orientations intégrées dans le document qui vous est soumis.

Puis, si vous me le permettez, Madame le Maire, je conclurai sur les compétences que vous m'avez confiées au-delà des finances pour notre belle collectivité. J'en ai terminé sur la présentation générale et je laisse la parole à mes collègues Adjoints.

(Arrivée de Madame Atissar HIBOUR et de Madame Mélanie TSAGOURIS)

M. HAUET

Merci, Monsieur l'Adjoint aux Finances. Je suis en charge d'un certain nombre d'opérations et de coordination des actions municipales, ce qui fait que je vais dans un certain nombre d'endroits, principalement là où il n'y a personne pour s'occuper des affaires, ce qui me conduit à intervenir dans un certain nombre de domaines, les principaux étant les domaines économiques.

Le premier domaine dont je voudrais parler est le marché, bien évidemment, puisque le marché qui se trouve à côté du centre-ville est un élément important de l'attractivité du centre-ville. Avant qu'il ne soit réalisé –je crois qu'il reste à réaliser environ 2,8 M€- il conviendra de concevoir son nouveau fonctionnement. En effet, le nouveau marché va générer un nouveau dispositif et notamment un nouveau règlement qu'il conviendra de redéfinir, en concertation avec les commerçants du marché d'une part, mais aussi avec l'environnement à la fois marchand, mais aussi avec tout ce qui concerne les places de stationnement d'autre part.

Au-delà du marché, il faut également trouver les formules qui permettront de revoir les foires qu'on organise à Bar-le-Duc, notamment les foires de printemps et d'automne, mais aussi et surtout Bar-Expo, puisque le hall des Brasseries étant sur le point d'être démoli pour des bonnes raisons dans l'éco quartier, le fonctionnement de Bar-Expo devra être revu. Tout cela a bien évidemment une incidence sur le financement et sur le budget.

.../...

Sur le plan économique, –Madame le Maire l'a dit tout à l'heure- nous sommes engagés dans les dispositifs « Villes moyennes » et « Ateliers de Territoire » notamment en partenariat avec l'Agglomération, mais aussi avec un certain nombre de partenaires traditionnels qui sont la Région, le Départemental, mais aussi l'UCIA, la CCI et la Chambre de Métiers. Nous sommes en train de mettre en place des actions concrètes. On nous reproche souvent de ne pas intervenir dans le milieu économique. Par exemple, le dépôt d'un dossier FISAC va nous permettre d'acquiescer des aides pour mettre en place un office de commerce, de financer un manager du commerce qui permettra d'intervenir non seulement sur Bar-le-Duc, mais également sur tout le territoire, de manière à mieux fédérer les commerçants du territoire, c'est-à-dire ceux de Bar-le-Duc qui adhèrent à l'UCIA de Bar-le-Duc, ceux de Ligny-en-Barrois au travers de l'UCIA de Ligny-en-Barrois, mais également tous les commerçants qui aujourd'hui ne font pas partie des UCIA. Il y aura également des travaux à mettre en place sur le sujet.

Nous allons également créer une plateforme numérique commerciale, une Marketplace dont on parle déjà depuis un certain temps et qui constitue une avancée et une nécessité pour le commerce moderne. Voilà en ce qui concerne la partie économique.

Je suis également en charge de la sécurité et nous allons au cours de l'exercice 2019, compléter le système de vidéoprotection. Nous allons également recalibrer les missions de la Police Municipale ; aujourd'hui, la Police Municipale a un effectif complet avec des jeunes qui ont intégré le service en fin d'exercice 2018. Ils vont pouvoir s'occuper de manière plus performante, dans la mesure où on va leur donner des moyens nouveaux, des incivilités notamment de la médiation, mais également de la protection des manifestations, des problèmes de stationnement et également de vitesse en ville. Tout cela va faire partie d'une organisation nouvelle en terme de sécurité.

S'agissant de la sécurité des manifestations, nous allons mettre en place désormais, pour fermer les rues, puisque c'est devenu maintenant une nécessité, des blocs que nous avons fait créer par une société locale, de manière à ne pas être obligés de mettre des camions dans tous les sens, ce qui représente un coût important, d'autant que ces véhicules –et notamment les camions-bennes- utilisés par les services techniques n'ont pas en théorie cette vocation d'être déplacés comme ils le sont aujourd'hui. C'est donc en train de se mettre en place.

Je voudrais conclure, Madame le Maire, par l'organisation d'un service de santé performant sur le territoire. Bien évidemment ce n'est pas obligatoirement inscrit dans les budgets pour des sommes fondamentales, mais c'est quand même fondamental pour la population que de pouvoir bénéficier d'un service de santé de bonne qualité, notamment sur la ville de Bar-le-Duc, puisqu'aujourd'hui nous sommes réunis au niveau de la ville de Bar-le-Duc et que la compétence santé est portée par l'Agglomération. Nous sommes donc en train de moderniser l'hôpital en partenariat avec les hôpitaux voisins que sont Saint-Dizier et Verdun notamment. Plutôt que de parler de concurrence, nous parlons maintenant de complémentarité, ce qui est quand même fondamental dans le fonctionnement, ce qui permet aussi aux médecins de se parler et d'apporter sur le territoire des pôles de qualité qui étaient plutôt à venir et qui sont en train de se mettre en place.

En ce qui concerne la santé, il y a un certain nombre de travaux qui sont en train de se mettre en place à l'école Paul Eluard, pour permettre le maintien de généralistes d'abord à la côte Sainte-Catherine. Dans le schéma territorial des maisons de santé, la côte Sainte-Catherine trouve sa place au même titre que Ligny-en-Barrois, Tronville-en-Barrois, Fains-Véel et qu'une autre maison de santé qui devra voir le jour sur Bar-le-Duc.

Enfin, il y a une relation qui est en train de se mettre en place avec les médecins de ville qui se sont constitués en association, ce qui nous permet de parler avec des praticiens qui ont envie de faire avancer le système sur la ville de Bar-le-Duc. Nous sommes donc en train de parler des relations entre l'hôpital et la médecine de ville pour assurer un meilleur fonctionnement des services de santé.

Voilà ce que je voulais dire. Ce n'est pas toujours obligatoirement dans le cadre du budget, mais un certain nombre de points sont des petites choses qui affectent le budget d'une manière sommaire, mais qui ont une importance forte au niveau de la population.

Mme CHAMPION

Ma délégation porte sur les animations et la vie associative. En ce qui concerne les animations pour 2019, nous nous sommes engagés à maintenir le rythme des animations au fil des quatre saisons avec un renforcement et une diversification d'une part des estivales, puisque nous allons -au titre des partenariats que nous développons de plus en plus avec les associations- renforcer, innover et trouver d'autres pistes pour agrémenter, tout en gardant le fondement des estivales qui sont des rendez-vous incontournables l'été auprès des Barisiens. Pour autant, réfléchir et leur proposer d'autres animations annexes en parallèle qui viendront agrémenter et enrichir ces rendez-vous rituels pendant l'été.

Ce qu'on peut mettre aussi en avant, c'est le renforcement d'un partenariat avec les villes et villages environnants, comme lors du 14 juillet avec la commune de Fains-Véel, puisque cette année en 2018, la commune de Fains-Véel a organisé un spectacle l'après-midi, ce qui nous permet ensuite d'enchaîner sur la commémoration, puis sur le feu d'artifice avec une animation musicale dans le parc. Ça a permis d'offrir à la population barisienne et au-delà, c'est-à-dire de l'Agglomération, d'enrichir la programmation et les prestations. Nous continuons donc à travailler en ce sens.

De la même façon, tout comme nous l'avons fait pour le centenaire cette année puisque vous avez vu que le programme était riche et dense toute l'année, dans le cadre de l'appel à projets que nous avons lancé en partenariat avec la mission histoire du Département de la Meuse, nous allons autour de RenaissanceS inviter les associations à nous proposer des animations tout au long de l'année et qui viendront ponctuer la thématique proposée cette année, mais je laisserai Juliette BOUCHOT vous présenter la thématique RenaissanceS.

En ce qui concerne le budget attribué à la vie associative, nous sommes sur un budget constant et il est important de le souligner. Nous nous y étions engagés et nous avons maintenu la barre, en sachant que le point d'orgue que je souhaite souligner ce soir, ce sont les rencontres de la vie associative qui rencontrent aujourd'hui, un franc succès avec une implication de plus en plus visible, une motivation, voire des propositions et des initiatives de la part des différentes associations dans tous les domaines, que ce soit le domaine social avec les centres socioculturels qui sont toujours très présents et partenaires, l'orchestre d'harmonie qui est un service de la Ville, les associations sportives et culturelles qui ont répondu de façon très spontanée aux rencontres et qui sont en attente non pas de moyens supplémentaires, mais qui au contraire sont force de propositions, notamment sur la mutualisation et l'optimisation des moyens. Elles nous ont juste demandé à ce que la Ville soit l'élément déclencheur et coordinateur de ces rencontres. Nous allons donc mettre en place une démarche dès la rentrée 2019 de rencontres, d'accompagnement, de concertation, d'appel à projets, mais aussi proposer une ingénierie ou un accompagnement sur cette mutualisation. Je tiens donc vraiment à souligner cet accompagnement de la vie associative.

Au niveau des commémorations et du protocole, je souligne l'engagement auprès des associations patriotiques à côté de mon collègue Serge BROGGINI.

(Départ de Monsieur Bertrand PANCHER)

Mme EL HAOUTI

Madame le Maire, Mes chers collègues, je souhaite vous apporter quelques éléments relatifs au DOB dans le cadre de ma délégation qui est la jeunesse et l'éducation, dans un 1^{er} temps, sur le budget enseignement pour l'année à venir, puis dans un 2nd temps, sur le PPI (avec le programme 2019).

La fin des NAP cette année a entraîné une baisse du budget du service et a donc dégagé une marge non négligeable pour le budget général.

Hors la fin des NAP, l'enveloppe globale pour le service est maintenue, en fonctionnement et en investissement :

- Fonctionnement des écoles, des RASED, du Centre Médico Scolaire, par le biais d'achat de fournitures scolaires, matériel enseignement, photocopieur, pharmacie, etc.... Pour le périscolaire : les dépenses

.../...

concernent les repas de la cuisine centrale, les produits et matériels d'entretien des cuisines, le bus de Behonne pour moitié qui permet aux petits de l'école maternelle du site Cocteau bas de ne pas faire le trajet à pied) ; quant aux recettes, c'est la facturation aux familles des garderies et restaurants ;

- Transports vers les gymnases, musée, médiathèque, piscine, golf, ... plus particulièrement pour les enfants de maternelle. Quand c'est possible, les élèves d'élémentaire peuvent prendre le TUB que nous finançons également ;
- Cycles EPS à l'école : certaines interventions sont réalisées par les éducateurs de la Ville ; d'autres interventions sont financées par le budget Enseignement pour les prestations assurées par le GESAM et par le golf de Combles ;
- Contribution à l'école privée,
- Classes de découverte : les projets sont déposés par les écoles auprès de l'Inspection académique, validés par l'IA et votés lors du Conseil Municipal -quelques-uns seront votés tout à l'heure- ;
- Equipements des écoles : il s'agit de l'investissement uniquement (tables, chaises, bureau, mais aussi meubles de BCD, armoires, vélos, etc...).

Pour le PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement – programme 2019), nous prévoyons :

- le renouvellement progressif des équipements informatiques :
 - Ordinateur par classes mobiles, tablettes ;
 - Vidéoprojecteurs des TBI ;
- le remplacement de menuiseries dans les écoles Bugnon-Rostand (Maternelle - dernière tranche), Jean Cocteau et Edmond Laguerre ;
- Des travaux de toiture sont prévus sur plusieurs écoles (Elémentaire Edmond Laguerre, Jean Cocteau Haut) ;
- Une étude de réfection de l'école Jean Errard ; l'évolution du PPI intègrera des travaux importants sur cette école à réaliser en 2019/2020 ;
- Une étude de l'équipement des accès aux écoles dans le cadre du plan Vigipirate.

Mme BOUCHOT

Madame le Maire, mes chers collègues, concernant le domaine culturel pour le DOB 2019, je mettrai particulièrement l'accent sur l'aménagement de l'abri anti-aérien place Foch qui sera réalisé en partenariat avec le lycée Ligier Richier pour la scénographie et la mise en lumière ; il s'agira d'immerger les futurs touristes dans des conditions tels que celles qui pouvaient se dérouler à l'époque. L'ouverture sera ponctuelle et prévue pour les Journées Européennes du Patrimoine en 2019.

Quant à RenaissanceS, le budget reste identique à celui de l'année dernière. Notez toutefois la présence d'un contractuel pour une durée de 3 mois, qui nous accompagne sur la mission de recherche de mécénat indispensable pour notre festival. Le rythme reste le même que cette année, c'est-à-dire le vendredi soir en centre-ville, le samedi et le dimanche en ville haute, avec 3 nocturnes particulièrement denses en 2019. Je vous fais découvrir ce soir la thématique, ombres et lumières ; c'est un vaste programme.

Le PLEA (plan local d'éducation artistique) dont le budget reste constant, deviendra –si le planning le permet– dès la rentrée de septembre 2019 un CTEAC (contrat territoire d'éducation artistique et culturelle) qui sera porté par l'Agglomération, sous réserve de la validation de l'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération. Ce projet fera partie d'une contractualisation avec la DRAC qui nous demande ce transfert.

Au niveau du patrimoine historique, des éléments d'urgence sont apparus lors du dernier trimestre de cette année tel que l'état structurel de l'église Saint-Etienne ; un diagnostic sera prochainement établi. Bien entendu, la DRAC, notre partenaire principal, poursuit son accompagnement auprès de la Ville. Les travaux sur Saint-Antoine se poursuivent, ceux de Gilles de Trèves se terminent et les prochaines tranches de Notre Dame avec le legs Lerigoleur qu'a souligné Jean-Jacques.

Le projet de ravalement de façades se poursuivra sereinement pour 2019 avec notre partenaire, le CMAL, afin d'accompagner les propriétaires barisiens.

.../...

Et je terminerai sur l'engagement de notre ville dans l'étude d'action Cœur de Ville abordée par Madame le Maire, action qui démarrera en 2019 et au sein de laquelle le patrimoine –une de nos richesses- tiendra une place importante et stratégique.

M. LEMOINE

Nous poursuivons bien évidemment la mise en œuvre de l'agenda 21, en particulier la suite du travail initié autour des déplacements doux, la signalétique et aussi tout ce qui concerne la participation et le tri au sein de la collectivité. En 2019, le budget participatif s'étend à toute la ville –comme nous l'avions annoncé l'an dernier. Des projets ont été proposés essentiellement par les Comités de Quartier. Je souligne un projet très ambitieux des Marbotins que je n'ai pas pu retenir pour l'instant, parce que justement son ambition fait que je préfère aller plus loin dans l'étude de ce projet.

Toujours concernant la participation, nous venons de procéder à l'élection d'un nouveau Conseil Municipal des Enfants. Si j'en crois les professions de foi que j'ai pu lire dans les écoles, ce sera un Conseil résolument tourné vers l'environnement et la propreté de la Ville ; en tout cas, c'est de cette façon qu'ils sont très nombreux à s'être présentés. J'en profite d'ailleurs pour remercier encore les anciens jeunes élus qui ont été très assidus et dynamiques ; certains étaient même présents à la proclamation des résultats du nouveau Conseil. Je pense que nous installerons ces jeunes enfants lors du premier Conseil Municipal de 2019.

Pas de grand changement concernant les espaces verts, mais je veux saluer le travail exceptionnel du service qui parvient à réaliser un certain de choses fabuleuses tout en respectant la législation, c'est-à-dire le 0 phyto –tout le monde le sait- et en tenant compte aussi des espaces nouvellement créés ou rénovés. On augmente effectivement d'une façon assez importante les surfaces à entretenir et à fleurir pour le plaisir des Barisiens. Je salue aussi le fait que nous ayons conservé avec grand plaisir la 3^{ème} fleur.

Autre élément majeur et d'importance, la fin de la DSP chauffage urbain à la fin de 2019. Une nouvelle chaufferie sera créée sur le site de la côte Sainte-Catherine avec une ambition importante de voir les charges diminuer d'une façon très significative pour les locataires et tous les abonnés. Il est difficile d'en dire plus sur cette DSP, vu que nous sommes dans une procédure juridique confidentielle, donc je m'arrêterai là.

M. GONZATO

Je voudrais insister sur l'entretien, puisque le gros souci que nous avons aujourd'hui est l'entretien du patrimoine bâti, ainsi que les voiries. Concernant les bâtiments, pour l'année à venir, nous allons concentrer des efforts particuliers sur des choses qui ne se voient pas beaucoup, c'est à dire les toitures ; nous allons revoir une tranche de toiture sur l'Hôtel de Ville, reprendre les menuiseries sur le bâtiment Finances & Marchés publics ; ce sont des travaux qui vont durer 4,5 mois, travaux relativement importants et assez coûteux. Nous allons également revoir l'éclairage du parc.

En 2020, nous aurons à reprendre la Tour de l'Horloge -Juliette ne l'a pas évoqué...

M. DUFFOURC

A chaque jour suffit sa peine.

M. GONZATO

Tout à fait. Concernant la salle des fêtes, les menuiseries extérieures vont être reprises et les toilettes rénovées.

Quant à la voirie communale, l'année 2019 va être axée sur la réfection des trottoirs : vont être reprises la rue Saint-Urbain, la rue du Four, une partie de la rue Lapique, ainsi que la section qui a besoin de sécurité entre la rue de Polval et la Vieille Côte de Polval ; pour ceux qui passent dans ce secteur, il y a parfois des accidents. Au niveau de la rue Sébastopol, vous avez pu voir le plateau surélevé qui a été fait au niveau de l'école ; en 2019, on va reprendre de chaque côté, c'est-à-dire depuis le rond-point de la gare, ainsi que de l'autre côté jusqu'à la rue de Verdun. On vient de terminer la sécurité en faisant les deux plateaux surélevés.

.../...

Nous allons poursuivre les pistes cyclables. Cette année a été réalisée la voie douce entre le lycée Poincaré et le futur marché couvert. Nous allons reprendre toute la signalétique rue du Port concernant la piste cyclable en voie ouverte et qui a besoin d'une signalétique ; nous allons nous y consacrer dans le courant de l'année 2019.

On vient de terminer, la semaine dernière, le revêtement du boulevard Marizier et s'il nous reste un peu de crédits, on reprendra les virages, ainsi que l'éclairage public qui est un peu manquant à certains endroits.

Je n'ai pas parlé tout à l'heure du centre technique municipal sur lequel nous réalisons des travaux à minima, compte tenu du projet d'aménagement du quartier Saint-Jean qui entre dans sa deuxième phase. Nous allons donc devoir réfléchir à un nouvel emplacement et ça fait partie de nos futures réflexions.

Quant au quartier Saint-Jean, la maîtrise d'œuvre a été choisie et nous travaillons sur la 2^{ème} tranche qui porte sur le hall des Brasseries qui va être démolie courant 2019, avec l'implantation du futur cinéma, d'un parking et d'un hall bouliste qui est à l'étude.

Enfin, pour parler des travaux neufs, nous venons d'attribuer les travaux sur l'espace Oudinot ; les marchés vont être signés début de semaine prochaine, donc les travaux vont pouvoir démarrer en début d'année.

Et comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, Madame le Maire, il s'agit du lancement de la reconstruction du centre social à la Côte Sainte-Catherine ; on va passer à la phase de lancement des appels d'offres.

Enfin, Jean-Jacques a évoqué le lancement des études concernant les infrastructures routières autour du futur EHPAD, donc nous allons lancer la phase opérationnelle, c'est-à-dire les études travaux. Quant à l'ORU, dès que l'OPH aura terminé les démolitions, on reprendra les travaux, tout en tenant compte aussi que dans le cadre de la DSP, des canalisations vont devoir être changées dans cette rue. Nous allons suivre ce dossier d'assez près, mais nous sommes tenus par les travaux extérieurs.

(Arrivée de Monsieur Loïc ALIF)

M. COLLIN

Madame le Maire, mes chers collègues, quelques orientations pour 2019 sur les activités sportives. Les deux réalisations importantes du début de mandat, à savoir la réhabilitation du stade Jean Bernard et la construction d'un nouveau pôle tennistique, ont été livrées en septembre 2018. Même si ces équipements sont devenus communautaires, la Ville de Bar-le-Duc a financé le reste à charge de ces investissements conformément aux engagements, puisque les chantiers étaient prévus avant les transferts.

D'ores et déjà, l'équipement prévu au tennis implanté au cœur du quartier prioritaire de la politique de la ville a suscité des initiatives nouvelles avec la création d'une association Fête le Mur Meuse associée au projet lancé par Yannick NOAH. C'est une réussite puisqu'à l'heure actuelle, près de 80 adhérents sont comptabilisés dans cette association Fête le Mur Meuse ; c'est une vraie réussite.

Vous rappeler que même si le service des Sports est devenu communautaire, il continue de piloter la politique de subventions aux associations sportives, de gérer les équipements sportifs municipaux qui appartiennent encore à la Ville comme le gymnase de la Fédération, l'espace Sainte-Catherine, l'espace Gambetta, les stands de tir et le gymnase Beugnot. Il organise également les animations sportives municipales et les modules EPS en tant scolaire.

Quelques dossiers que nous allons suivre particulièrement, notamment au gymnase Jean-Paul Beugnot où des travaux importants ont été faits au cours de l'année 2018, depuis qu'il est rentré dans le patrimoine communal, et nous continuerons en 2019, puisque c'est le seul gymnase qui n'a pas un rideau qui sépare la grande salle pour pouvoir permettre d'y faire des activités en même temps.

Concernant le gymnase de la Fédération, on s'est rendu compte, lors des réquisitions pour les mineurs non-accompagnés, que ce gymnase, même s'il est vieillissant, avait de l'importance, notamment pour les associations qui le pratiquent.

Quant au stand de tir, même s'il est vieillissant, nous n'avons pas prévu de travaux à très court terme, mais c'est dans la réflexion avec la Communauté d'Agglomération pour peut-être la mutualisation avec l'autre équipement qui se trouve au stade Jean Bernard ; c'est une réflexion qu'on mènera dans le cadre du schéma directeur des équipements sportifs. Une étude acoustique a été livrée, elle vient de se réaliser le week-end dernier et nous attendons les résultats de cette étude qui nous dira s'il faut mettre en œuvre des travaux sur cet équipement.

Le hall bouliste va également être construit, puisque le quartier Saint-Jean, avec le remplacement du hall Ouairy, occasionnera d'avoir un nouveau boulodrome. Ça s'inscrit effectivement dans un dossier qui sera suivi par la Communauté d'Agglomération mais bien sûr, on y participe activement et notamment par la concertation avec les clubs résidents pour avoir le boulodrome le plus efficient possible.

Pour ce qui concerne l'espace Oudinot -mon collègue Olivier GONZATO en a parlé-, on aura un nouveau bâtiment sur la ZAC Oudinot à proximité de la future salle multifonctions. Réaménagé et rénové, celui-ci accueillera sur 2 étages le siège de divers clubs et associations sportives, ainsi qu'une salle de billard. Le chantier commencera en début d'année et devrait être achevé à l'automne.

Comme je viens d'y faire allusion, la Ville s'impliquera fortement dans la construction du schéma directeur des équipements sportifs qui devra effectivement notamment donner les orientations pour le devenir des gymnases et notamment des gymnases Bradfer et de la Côte Sainte-Catherine.

Comme dit tout à l'heure par l'Adjoint aux Finances, l'accompagnement des clubs est très important ; on s'était engagé, au cours de notre mandat, à maintenir notre accompagnement. La création de nouvelles associations ou clubs comme Fête le Mur, mais également des associations qui grossissent de façon importantes -et je pense notamment à l'ASPTT Bar-le-Duc qui vient de créer une nouvelle section de roller hockey- font que l'enveloppe dédiée aux associations sportives sera non seulement maintenue, mais augmentée de 10.000 €. Il y a une enveloppe de 190.000 € dédiée et les dossiers sont en cours de constitution. Je ne connais pas encore la répartition, ni si on consommera la totalité de cette somme, mais toujours est-il qu'un effort significatif est fait pour accroître ces subventions de fonctionnement.

M. DUFFOURC

Ce sera précisé au BP, je vous rassure.

Mme BOIDIN

Madame le Maire, mes chers collègues, suivant ma délégation, je vais vous parler de la famille et surtout des jardins municipaux. Malgré la fin des contrats aidés et de l'action de médiation sur les jardins municipaux, l'intérêt pour les jardins ne se dément pas. Les travaux doivent se poursuivre avec une précision de 45 parcelles, sachant qu'il y a déjà 23 personnes intéressées et qui sont venues s'inscrire. C'est donc prévu pour 2019.

Concernant la jeunesse et l'animation à destination de la jeunesse barisienne, le budget 2019 intègre une animation ouverte à tous, couplée de la prévention. Le CIAS se voit confier le pilotage et la mise en œuvre de la journée « gaming en famille ». La charge nette pour la Ville est de 10.000 €. En 2017, on a compté 803 participants, puis 788 participants en 2018 ; c'est la raison pour laquelle nous continuerons et j'espère que nous allons progresser.

Je n'évoquerai pas les maisons de santé, puisqu'Alain HAUET a abordé le sujet. Enfin, je vais évoquer le centre social de la Côte Sainte-Catherine, puisque nous allons nous prononcer ce soir sur l'APD. Les travaux vont durer environ 8 mois, sachant qu'ils vont démarrer en avril 2019. Ce chantier sera financé essentiellement par l'annuité versée par l'assurance. Il y aura une fermeture de 2 mois du centre social, le temps du désamiantage.

M. DUFFOURC

Rapidement, Madame le Maire, sur les autres compétences qui sont les miennes et sur les domaines que vous m'avez confiés. Je ne reviendrai pas sur la masse salariale, puisque j'en ai parlé lorsque je vous ai présenté globalement les choses ; nous arrivons à diminuer cette masse salariale, du fait effectivement de l'absence d'évolution de la valeur du point d'indice, mais tout en sauvegardant les avancements d'échelons et de grades. Il faut quand même savoir qu'en 2019, nous allons avoir les élections européennes et qu'à chaque fois, ça mobilise une partie de notre personnel, qu'on a un peu de mal à mobiliser l'ensemble des élus du Conseil Municipal, donc je fais appel aux bonnes volontés ; si nous sommes un peu plus nombreux, ça permettrait de faire quelques économies.

La structure des effectifs de la Ville de Bar-le-Duc a connu une forte évolution, puisqu'on a augmenté les effectifs, puis ça a été suivi d'une baisse liée au processus de mutualisation avec la Communauté d'Agglomération qui a suivi, sachant que pour tout ce que nous avons transféré à la Communauté d'Agglomération, on continue par l'intermédiaire de la CLECT à payer la part qui nous revient.

En ce qui concerne l'assemblée locale, je voulais rappeler à nos collègues élus qu'il y a des possibilités de formation pour chacun d'entre vous et que vous avez un droit individuel de formation de 20h/an cumulable sur la durée de votre mandat. Si vous avez besoin de formations particulières, vous pouvez en faire la demande auprès de la DRH et il n'y aura pas de difficulté pour qu'on puisse vous suivre.

Concernant l'informatique et les réseaux, nous avons à la fois des baisses et de nouvelles dépenses. Les baisses portent sur l'arrêt du portail Open Data et des changements de prestataires. Les nouvelles dépenses, quant à elles, portent sur de nouveaux logiciels de gestion. En fait, ça s'équilibre et nous devrions faire quelques économies, Madame le Maire, sur la téléphonie, puisqu'on attend une économie de 1.000 € grâce au nouveau marché de téléphonie.

Par contre, nous avons de gros investissements en ce qui concerne les licences, le renouvellement de parc de PC et des nouveaux équipements, notamment pour les espaces verts et un certain nombre d'autres services. Et on a un renouvellement tournant des classes mobiles dans les écoles dont le coût s'élève à 262.000 € -ce n'est pas rien- et c'est vraiment important.

Sur l'état-civil et les élections, je voulais vraiment insister sur le sujet, parce que l'Etat nous a transféré un certain nombre de compétences et notamment les cartes nationales d'identité qui ont été dématérialisées, mais dont nous avons la charge. La Ville de Bar-le-Duc est l'une des onze communes meusiennes à assurer justement ces cartes nationales d'identité, ce qui fait que nous avons été obligé d'embaucher un agent à temps complet pour maintenir une continuité. Pour vous donner une idée, nous sommes passés de 919 cartes d'identité en 2016 à 2.083 en 2018 ; c'est vous dire la différence. Et en total de titres aussi bien en carte nationale d'identité qu'en passeport, nous sommes passés de 1.971 en 2016 à 3.226 en 2018. Bien évidemment, la compensation de ce transfert de charges de l'Etat n'est pas à la hauteur -vous l'imaginez bien- du personnel que nous avons dû recruter puisque l'Etat nous octroie généreusement 20.000 €, ce qui est loin de compenser intégralement les coûts de fonctionnement et de personnel de ce transfert.

Sur le domaine funéraire, nous avons fait appel à un chantier d'insertion pour collaborer à l'entretien du cimetière. Nous allons devoir démolir un certain nombre de monuments qui menacent ruine et c'est relativement important. Comme il n'y a pas d'héritier, c'est la Ville qui doit supporter ce genre de choses.

Le crématorium -vous le savez- a fait l'objet d'une prolongation de délégation de service public pour 3 ans, sans augmentation du tarif des crémations et avec une mise au norme des filtrations et une rénovation de notre salle de cérémonie.

Enfin, en ce qui concerne le RGPD sur la protection des données, nous avons confié cette mission à un prestataire extérieur qui nous coûte effectivement un peu plus cher, à savoir 3.500 €.

Mme le Maire

Je voudrais vraiment vous remercier d'avoir répondu à cet exercice inédit que je vous ai demandé il y a peu de temps, mais il me semble important, après le discours général du DOB, que chaque Adjoint puisse, dans le

.../...

cadre de ses délégations, pointer quelques objectifs. Ça fait aussi partie du DOB. Encore merci à vous et vous y arrivez très bien.

M. SERRIER

Vous vous doutez bien que nous avons un certain nombre de remarques à faire et je vais laisser la parole à notre plus jeune élu dans ce mandat dans ce Conseil Municipal, Benoît DEJAFFE, pour qu'il apporte la contribution des élus que nous sommes de la minorité, notamment par rapport à tout ce que vous venez d'expliquer les uns et les autres. On a bien entendu et nous avons donc un certain nombre de questionnements ; je souhaite donc que ce soit Benoît qui puisse le faire.

(Départ de Madame Patricia CHAMPION qui donne pouvoir à Madame Juliette BOUCHOT)

M. DEJAFFE

Madame le Maire, Chers collègues, vous nous avez invités à faire des remarques et c'est ce que nous allons faire. Nous allons essayer d'être relativement court. Le débat d'orientations budgétaires a vocation à tracer les lignes des politiques que vous souhaitez engager, mais nous ne nous y retrouvons pas et j'ai envie de dire évidemment. Nous regrettons que le rapport qui nous est présenté soit –comme souvent- essentiellement technique.

Vous y traitez de l'environnement économique et social, des capacités budgétaires de la commune et sur ces bases, vous chiffrez très succinctement des prévisions en matière d'investissement et de fonctionnement. Nous aurions souhaité –et les Barisiens aussi- qu'un point d'étape soit fait sur les réalisations engagées et celles restant à réaliser, qu'au-delà de l'environnement économique national, on traite aussi de l'environnement économique local et de la situation locale de certaines entreprises, notamment de la situation aujourd'hui alarmante de certains salariés de Bergère de France, mais également de l'impact de la réorganisation des services de l'Etat et aussi d'autres entreprises en difficulté. Enfin, rien n'est dit sur les actions que souhaite engager la Ville de Bar-le-Duc en lien avec la Communauté d'Agglomération et ses complémentarités avec nos propres orientations.

Régulièrement, vous annoncez aux Barisiens -notamment dans le magazine Bar-Infos- les investissements indifféremment réalisés sous maîtrise d'ouvrage Ville ou Communauté d'Agglomération. Je suis ravi, ce soir, d'avoir beaucoup entendu parler de la Communauté d'Agglomération, puisque souvent on a fait une distinction entre la Ville et la Communauté d'Agglomération ; ce n'est pas le cas ce soir.

Quelles sont donc vos orientations en matière de politique sociale ? Le transfert de cette compétence à l'Agglomération ne suffit pas à rassurer. Les Barisiens ont besoin de savoir comment cette politique se déclinera localement et quelle en sera la plus-value. Vous avez donné quelques orientations en matière sportive ; il me semble aussi aujourd'hui que sans doute, il y a un certain nombre de clubs en difficulté pour trouver un renouvellement des licenciés ; quelle politique sera mise en œuvre ?

Enfin, en matière culturelle, la construction de la salle multifonctions n'est pas l'aboutissement d'une politique, c'est un outil qui doit permettre de promouvoir et impulser une véritable politique culturelle, accessible à tous sur notre ville et aussi sur le territoire, bien évidemment. D'ailleurs, quel sera le coût de fonctionnement annuel prévu de cette salle ?

Nous attendions également que vous affichiez avec détermination une volonté pour notre ville. Ces orientations budgétaires n'ont-elles pas vocation à donner du sens et de la consistance à vos choix politiques ? Vous faites l'impasse sur l'animation de la ville, à l'exception de la reconduction du festival RenaissanceS et de l'expérimentation du projet Cœur de Ville. Ce sont des projets dans une perspective à moyen terme, alors qu'il y a urgence pour notre cité. Vous n'évoquez toujours pas le projet de réhabilitation du secteur sauvegardé en ville haute et pourtant vous n'ignorez pas, Madame le Maire, les problèmes rencontrés par les commerces installés dans ce quartier et les problèmes rencontrés par nos concitoyens, notamment pour s'y garer. Quelles actions allez-vous engager dans ce quartier ? Comment répondez-vous au problème récurrent de stationnement dans ce quartier ?

.../...

Dans le domaine scolaire, vous avez annoncé il y a quelques mois un projet de construction d'une nouvelle école derrière Saint-Jean. Y aura-t-il fermeture ou pas d'une école en centre-ville ? Quelles sont les actions menées pour sauver un des collèges qui est toujours en sursis à Bar-le-Duc ? Le rapport ne dit pas grand-chose sur ces questions.

Enfin, vous présentez des investissements, mais vous ne dites quasiment rien sur la vie quotidienne dans notre cité, les difficultés du commerce local qui sont bien réelles, l'emploi, les services à nos concitoyens dans le domaine du transport urbain, l'accompagnement des personnes âgées à domicile, le mieux vivre dans les quartiers, la vacance importante des logements à la Côte Sainte-Catherine et en centre-ville ; rien ou peu aussi sur l'amélioration de l'entretien de la voirie et des menus travaux.

Qu'en est-il de l'évolution de la pression fiscale ? Vous avez baissé les taux pour les Barisiens au cours de ces dernières années, mais vous les avez augmentés par la Communauté d'Agglomération. Or, les Barisiens sont imposables sur les deux collectivités et quand on additionne les deux fiscalités, compte tenu aussi de l'augmentation des bases, les Barisiens constatent bien une augmentation de l'impôt global payé.

Qu'en est-il de la dette ? Vous nous affirmez que la politique d'endettement nouvelle restera prudentielle, alors que vous n'apportez aucun commentaire ou aucune ligne d'explication sur cette explosion inédite à Bar-le-Duc (entre 2017 et 2018 : + 133 %).

Pour conclure, nous attendons de ce DOB qu'il expose les politiques que vous souhaitez engager et c'est ce que vous avez fait en grande partie, bien évidemment –et je vous en remercie- et qu'il permette aussi aux Barisiens –c'est le souhait que j'ai- que ce que vous allez mettre en œuvre réponde aux besoins de la population. Je vous remercie et nous vous remercions.

Mme ANDRE

Je voudrais revenir sur l'annexe 5 en prenant au fur et à mesure toutes les fonctions. En ce qui concerne la fonction 1, je m'adresse donc à Monsieur HAUET par rapport à la réforme du stationnement payant en centre-ville. Il est dit que cet effet a été bénéfique avec un taux de rotation des véhicules qui est plus élevé, donc avec davantage de places disponibles. Alors pour ce qui est des places disponibles, on constate effectivement qu'il y en a, mais les secteurs extérieurs au centre-ville sont complètement saturés et on a quand même beaucoup de mal de stationner. Le parking de la gare sera bientôt ouvert –à priori demain- et c'est effectivement une opportunité qui est très attendue. Vous affirmez que le commerce local est favorisé du fait de la mise en place de ce stationnement payant.

Par contre, vous décidez que pour le samedi 22 décembre, le stationnement sera gratuit justement pour favoriser les achats en centre-ville. C'est un peu contradictoire et c'est déjà une première question.

Ensuite, sur l'enseignement (fonction 2), je voudrais revenir sur la réforme des rythmes scolaires et je ne peux que regretter la décision qui a été prise de les modifier pour revenir à 4 jours, mais je note qu'est à l'étude un nouveau projet éducatif global. Mais pour l'heure, vous n'avez pas souhaité aller plus loin sur le sujet, alléguant que des moyens substantiels sont déjà affectés. Je voudrais souligner que ce qui est mis en place de façon institutionnel n'est pas forcément ouvert à toute la population scolaire, donc on attend un vrai projet qui serait à la portée de chaque petit Barisien.

En ce qui concerne l'audit à l'école Jean Errard, il date de 2011 ; est-ce que depuis 2011, les difficultés qui ont été repérées par cet audit ne se sont pas aggravées ? C'est aussi un vrai sujet.

Pour ce qui concerne la culture (fonction 3), le hall des Brasseries sera déconstruit a priori dans des délais assez courts, puisque c'est prévu courant 2019, ce qui obère la tenue de plusieurs manifestations. Peut-être que la nouvelle salle sera opérationnelle...mais on ne le sait pas encore, donc comment est-ce qu'on va pouvoir trouver un autre endroit pour les manifestations qui devraient s'y dérouler ?

Ensuite, pour le festival RenaissanceS, une embauche a été faite pour 3 mois et qui est dédiée à la recherche de mécénat. Bien entendu, on espère que le montant apporté par de nouveaux mécènes puisse être supérieur au coût de l'embauche ; je suppose que c'est le but.

Dans la fonction 4, par rapport au centre de loisirs, j'aimerais en savoir un peu plus sur l'accueil périscolaire du mercredi. A priori, il semble rencontrer son public, mais combien d'enfants sont concernés par l'accueil périscolaire du mercredi matin ?

Quant à l'expression « l'objectif sera de contenir le reste à charge pour la collectivité », même si elle est accompagnée de vigilance au maintien de l'activité au nombre de jeunes, on voit que l'intérêt premier –c'est ma vision- n'est pas d'offrir une activité au plus grand nombre, mais comme vous avez évoqué un futur projet éducatif global, il suffit donc d'attendre pour voir ce qui va être mis en place –j'espère pas trop tardivement.

Sur l'aménagement urbain et l'environnement (fonction 8), concernant la défense incendie, en parcourant le document, j'ai vu que pour la couverture du risque était évoqué le secteur de la rue de Savonnières avec la création d'une réserve ; est-ce qu'on pourrait en savoir davantage ?

Sur l'éclairage public, on ne peut bien entendu que souscrire aux arguments évoqués pour acter le renouvellement et l'amélioration. Mais il y a des secteurs qui sont très mal éclairés –surtout au niveau des passages piétons- et qui ne sont pas ciblés dans le document, malgré une circulation très intense et je pense en particulier à la rue Bradfer ; il serait vraiment important d'y porter attention.

Les trottoirs ne seront pas oubliés -je l'ai bien vu et on en est bien content-, mais il y a beaucoup d'endroits où les piétons et notamment les personnes à mobilité réduite ont beaucoup de mal à utiliser les trottoirs. A titre d'exemple, je citerai la rue de la Maréchale qui est juste à côté de la mairie où ça pose vraiment problème.

Quant au quartier Saint-Jean, est-ce qu'on pourrait avoir une vision plus claire du parking paysager, des terrasses, du salon urbain adossé au cinéma, de l'aire de jeux intergénérationnels, des ruelles et des sentiers assurant le lien avec les autres voies ? Je ne fais que lire et reprendre ce qui est dans le document, mais comme c'est pour 2019, on est en droit d'attendre une présentation un peu plus précise du projet.

Quant à la fonction 9 qui concerne l'action économique, vous évoquez la mobilisation de la Ville au côté de l'UCIA pour faire percevoir tous les enjeux de soutien au commerce, notamment le centre-ville, en favorisant l'émergence de solutions innovantes adaptées à notre territoire ; c'est très beau, c'est une expression magnifique, mais on aimerait en savoir davantage et savoir ce que recouvre ce concept –si c'est un concept.

Pour le dispositif d'accession à la propriété qui est une avancée, je voudrais savoir combien de foyers ont déjà bénéficié de ce dispositif. Je vous remercie.

Mme le Maire

Si vous me permettez, je vais répondre sur l'intervention de Monsieur DEJAIFFE. Je trouve regrettable, Monsieur DEJAIFFE, que dans votre discours qui m'a semblé un peu contradictoire, vous fassiez à la fois des remarques et des questions qui ont trouvé réponse dans l'expression de mes collègues. Ensuite, je voudrais vous dire que contrairement à certaines postures politiciennes que je réfute complètement, je souhaiterais vous voir un peu plus participatif notamment dans les commissions, puisque l'ensemble des questions que vous avez posées pourraient trouver réponse dans les commissions ; mais je sais que dans les commissions, il n'y a pas la presse.

M. DEJAIFFE

Je ne peux pas laisser dire ça ! Il y avait une commission la semaine dernière et nous étions 2 en commission, donc je pense qu'il y a d'autres personnes dans ce Conseil Municipal à qui vous pouvez demander de participer aux commissions, mais pas à moi !

Mme le Maire

Sauf que dans le Conseil Municipal, Monsieur, nous avons des réunions de majorité. Et je parle des questions que vous posez, vous.

.../...

M. SERRIER

Madame le Maire, concernant la dette, je lis dans le rapport présenté par Monsieur DUFFOURC que la Ville de Bar-le-Duc est peu endettée par rapport aux communes de même strate. Je veux bien, mais j'aimerais qu'on me l'explique. On dit que la politique d'endettement nouvelle restera prudentielle, on vise une capacité de désendettement en fin de prospective limitée de 5 à 8 ans, afin de préserver l'avenir. Mais je remarque quand même que l'encours réel passe de 2,6 M€ en 2014 à 6.360.224 € en 2018, ce qui se traduit par une dette de 151 €/habitant portée à 490€/habitant, à savoir une augmentation de 339 €. Je ne vais pas calculer le pourcentage, mais ceci étant, en tant que Barisien comme d'autres, je m'aperçois que cet emprunt est quand même énorme par rapport aux différentes réalisations et aux engagements que vous avez, les uns et les autres mais aussi vous-même, proposés ce soir dans ce Conseil.

Ce que je regrette aussi malheureusement, c'est qu'à diverses reprises vous m'avez fait la remarque que je confondais Communauté d'Agglomération et Ville de Bar-le-Duc. Ce soir, excusez-moi du peu, mais j'ai quand même entendu beaucoup de projets qui concernent la Ville de Bar-le-Duc, parce qu'ils sont situés sur le territoire de la ville de Bar-le-Duc, mais qui sont portés par la Communauté d'Agglomération. Que ce soit la salle La Barroise, l'EHPAD, le foyer-logement qui est en construction, le stade Jean Bernard ou autres, ce sont bien des projets communautaires. Alors je suis un peu perdu, moi qui suis élu, parce que quand je parle ici d'un projet, on me dit que ça relève de la Communauté d'Agglomération; quand je siége à la Communauté d'Agglomération, on me dit que ça concerne la Ville... j'aimerais donc quand même avoir quelques éclaircissements par rapport à cela, parce qu'on ne peut pas avoir deux discours.

Et j'ai bien entendu qu'un certain nombre de fonctions vont encore être transférées, puisque j'ai entendu parler de la médiathèque, du CIM...

Mme le Maire

C'est déjà transféré.

M. SERRIER

Oui, excusez-moi, pour le CIM, c'est déjà fait dans le cadre de la culture, mais concernant la médiathèque...

M. HAUET

C'est aussi déjà fait.

M. SERRIER

Permettez-moi quand même de pouvoir m'exprimer, parce que si je ne peux pas dire les choses telles que j'ai envie de les dire, je ne vois d'intérêt....

M. HAUET

Monsieur SERRIER, quand c'est une bêtise, on vous arrête tout de suite, puisque concernant la médiathèque, c'est déjà fait ! L'école de musique aussi ! Donc vous ne pouvez pas continuer à dire des choses qui sont complètement inexactes ! Vous ne pouvez pas continuer vos propos, ce n'est pas possible !

M. SERRIER

Monsieur HAUET, je vous en prie, quand vous étiez à ma place, on ne vous coupait pas la parole et on vous laissait vous exprimer. Don ce n'est plus la peine qu'on discute et vous avez raison, vous faites de l'autosatisfaction.

Mme le Maire

Monsieur SERRIER, si j'en crois le discours de Diana ANDRE -que j'ai peut-être mal compris-, elle se félicitait qu'on puisse aussi aborder les problèmes de l'Agglomération dans ce DOB.

M. SERRIER

Diana ANDRE a tout à fait le droit de dire ce qu'elle a envie.

Mme le Maire

Donc vous voyez comme quoi, une position peut être partagée...

M. SERRIER

Je ne vais pas vous apprendre qu'avec Diana ANDRE, même si nous sommes très amis, nous avons quand même des différences politiques de fond que vous comprendrez parfaitement.

Mme le Maire

Je le conçois parfaitement.

M. DUFFOURC

Pour vous répondre, je trouve –ça ne vous surprendra pas- que Diana ANDRE a posé des questions pertinentes et intelligentes sur un certain nombre de choses. On avait le sentiment qu'elle avait écouté ce que les uns et les autres avaient dit, ce qui était loin d'être le cas du plus jeune d'entre nous –comme l'a dit Monsieur SERRIER-, Monsieur DEJAFFE à qui je conseille très fortement de venir nous rejoindre en commission des Finances ; ça lui permettra de poser des questions, d'avoir des réponses et de ne pas poser des questions auxquelles nous avons déjà, les uns et les autres, répondu. Monsieur SERRIER n'était pas là non plus en commission des finances.

M. SERRIER

Monsieur DUFFOURC, je me suis excusé à cette réunion.

M. DUFFOURC

Monsieur DEJAFFE pose des questions sur le bilan, mais il me semble que tout figure dans les annexes. Il ne suffit pas de lire le rapport que j'ai signé, validé par le Directeur Général sur le plan technique, il faut aussi lire les annexes, puisque tout y figure en ce qui concerne le bilan.

Sur la dette, permettez-moi presque de sourire, si ce n'était pas si dramatique, parce qu'on a un encours par habitant qui, en 2017, était de 160 €/habitant barisien contre 893 € en moyenne pour des communes de la même strate.

Je vous rappelle que lors du dernier contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui était partagé entre la gestion de Madame JAQUET et celle de Monsieur PANCHER, la Chambre Régionale des Comptes nous a invités à rééquilibrer notre fiscalité par rapport à notre emprunt et c'est ce que nous avons fait. Nous sommes actuellement –je vous donne des chiffres de 2017- à 160 € contre 893 €. Effectivement compte tenu du PPI, nous allons augmenter un peu la dette par habitant jusqu'à 390/400 €/habitant contre presque 900 €/habitant en 2017, ce qui n'est strictement rien et qui répond précisément de la demande de la Chambre Régionale des Comptes.

Et je vous rappelle que nous avons une capacité de désendettement qui s'élève à Bar-le-Duc à un an contre presque 5 ans pour les communes de la même strate que nous (4,9 années). Donc nous parler d'encours de la dette, de dette, d'inquiétude, etc..., c'est vraiment parler pour le plaisir de parler. C'est poser des questions auxquelles vous auriez eu des réponses si vous étiez venus en commission des finances, mais je ne parle pas pour vous, Monsieur SERRIER, puisque vous vous êtes excusé.

M. DEJAFFE

Mais je ne fais pas partie de la commission des Finances...

M. DUFFOURC

Tout le monde était invité.

M. DEJAFFE

Je n'ai pas reçu d'invitation.

.../...

M. DUFFOURC

Je suis désolé, tout le monde a été invité. Madame le Maire a invité tout le monde. En ce qui concerne le DOB et le budget primitif, tous les Conseillers Municipaux sont invités ; d'ailleurs, Madame ANDRE était présente et elle était d'ailleurs la seule élue de la minorité...

M. DEJAIFFE

Mais je ne fais pas partie de cette commission.

M. DUFFOURC

Sauf que vous étiez tous invités -absolument tous-, donc arrêtons de parler d'encours de la dette, de dette, etc... nous sommes absolument exemplaires en terme de dette par habitant.

Mme le Maire

Il n'y a donc pas d'explosion inédite de la dette.

M. DUFFOURC

Absolument.

Mme le Maire

Nous avons un PPI qui a été voté par l'Assemblée, validé par KPMG et nous continuons à travailler notre PPI de façon tout à fait ordinaire, donc les réponses sont ce qu'elles sont.

M. HAUET

Monsieur DEJAIFFE ne va pas m'écouter et il dira ensuite qu'il n'a pas entendu, mais je voulais vous dire, Monsieur DEJAIFFE, qu'on pourrait vous appeler « Monsieur DEJAIFFE-PREVERT »...

M. DEJAIFFE

C'est un compliment.

M. HAUET

... parce que ça fait plusieurs fois que vous nous faites des listes de bizarreries. C'est à la fois intéressant, mais à un certain moment, on s'interroge quand même sur la finalité de ces bizarreries. Par exemple, vous nous reprochez que dans certaines associations, il y ait des difficultés à trouver des adhérents. Ecoutez, je suis quand même surpris, parce que d'une manière générale, je ne crois pas qu'il appartienne à la Municipalité de faire en sorte que les associations aient une activité qui s'améliore et qu'elles aient des adhérents supplémentaires. La Ville de Bar-le-Duc contribue d'une manière importante –on l'a dit- à la fois par des subventions en espèces et également par des valeurs supplétives, c'est-à-dire la mise à disposition de bâtiments, d'équipements, etc... pour des sommes d'environ 900.000 €.

Donc la Ville de Bar-le-Duc fait, malgré les difficultés financières, malgré les rabots passés par le Gouvernement –celui-ci et le précédent-, et continue à donner aux associations beaucoup de possibilités de s'épanouir. Nous sommes un certain nombre ici à participer à des associations –vous aussi- et on voit bien que le caractère de bénévolat qui existait dans le passé a beaucoup de difficulté à perdurer. Est-ce que nous devons intervenir pour y faire quelque chose ? On le fait quand on peut, mais nous reprocher dans le cadre d'un DOB...

M. DEJAIFFE

Je n'ai pas fait de reproche. Est-ce qu'il y avait des reproches dans ce que j'ai dit ?

M. HAUET

J'ai donc mal compris, alors pardon. Donc vous nous félicitez de l'organisation du DOB tel qu'il est fait, il n'y a pas de reproche et je vous en remercie.

.../...

Pour répondre à Diana, vous nous parlez d'économie et du stationnement. D'abord concernant l'économie, nous avons mis en œuvre sur les dernières années, un certain nombre de moyens qui permettent d'aider les entreprises. Dans le passé, il y avait par exemple les petits déjeuners économiques qui permettaient de garder une relation entre les entreprises, de leur permettre de fonctionner et c'était bien. Mais on n'avait mis en œuvre aucun moyen pour les aider à se développer et notamment pour les TPE et PME.

Cette année, nous avons investi 100.000 € pour aider les entreprises à se développer (achat de matériel, évolution dans leur structure de bâtiments). Ça relève de la Communauté d'Agglomération, mais si vous parlez d'économie ici, vous parlez obligatoirement de la Communauté d'Agglomération, puisque la compétence économique a été transférée à l'Agglomération, donc je vous réponds bien évidemment en fonction de ce qui a été fait.

Le commerce fait aussi partie de l'économie et il fait donc aussi partie des actions qui sont menées par l'Agglomération. Sur le commerce, ce n'est pas qu'à Bar-le-Duc que les choses sont difficiles. Quand on écoute les gens qui participent avec nous à la fois à « Cœur de Ville », mais aussi aux « Ateliers du Territoires » notamment, on voit que dans les villes de même dimension que la nôtre, les difficultés sont très importantes partout, tout simplement parce qu'il y a aujourd'hui une métropolisation des systèmes qui font que les métropoles grandissent et que les villes moyennes ou intermédiaires ont de plus en plus de difficultés.

Le commerce aujourd'hui évolue et je ne vais pas faire une analyse sociétale, mais en ce qui nous concerne, qu'est-ce qui incombe à la Ville ou à l'Agglomération de mettre en œuvre ? D'améliorer, dans la mesure du possible, les systèmes. Avec Martine JOLY, nous sommes allés hier faire la visite d'un certain nombre de commerçants qui nous disent que c'est dur et c'est vrai, ça l'est ; ça l'est parce qu'il y a les grandes surfaces, sachant que certaines grandes surfaces rencontrent elles-aussi des difficultés. On a vu partir de Bar-le-Duc un certain nombre de moyennes surfaces. Et c'est dur parce qu'il y a Internet et que la population achète sur Internet ; quand on va acheter sur Internet, on n'achète pas localement. Il y a donc effectivement une évolution du commerce.

Notre rôle est d'essayer de faire en sorte que les centres-villes et la ville en général, continuent à avoir une attractivité. On essaie et on y parvient. Il y a maintenant depuis une douzaine d'années, une analyse qui avait été faite ; une partie a été réalisée par Monsieur SERRIER quand il était adjoint aux travaux, à savoir comment on enjolive la ville, comment on fait des routes, des trottoirs... d'ailleurs, certains sont un peu cassés, mais ce n'est pas nous qui les avons cassés, c'est parce qu'on a mis du mauvais matériel. Sur le plan pratique, nous avons quand même refait la ville.

Maintenant, il y a une discussion, une analyse qui est train de se faire par exemple sur les commerces à l'essai, sur les commerces éphémères, sur comment faire venir de nouveaux commerces, de nouvelles enseignes ou de nouveaux produits sur le territoire. Nous allons peut-être y arrivés avec ces commerces éphémères ou ces commerces à l'essai.

C'est en route, puisque c'est par le FISAC, à condition que le FISAC perdure, puisque vous savez que l'Etat est en train de changer un certain nombre de choses. Je crois que vous êtes assez proche des systèmes de l'Etat où on est en train de dire que le FISAC va peut-être disparaître. Je rappelle que c'est un fonds qui permet d'alimenter les actions artisan/commerçant. Dans ce FISAC, nous avons en effet des possibilités de créer un manager de commerce (qu'on appelait aussi un manager de centre-ville). Ça va permettre de faire une agrégation des commerces du territoire, de mener des réflexions qui permettront peut-être de faire avancer ; on va aussi essayer d'organiser les actions des UCIA situées sur le territoire de l'Agglomération, mais également de regarder les commerces qui n'y adhèrent pas et pour quelle raison. Toutes ces choses ne vont pas se faire en claquant des doigts ; ça se fait donc tranquillement, mais il y a un certain nombre d'actions économiques qui sont en train de se faire.

Il y a également des actions économiques qui se font vis-à-vis des entreprises, parce qu'on parle avec elles. Bien évidemment, nous ne sommes pas –ni la Ville, ni l'Agglomération– les structures susceptibles d'apporter du travail aux entreprises ; le travail dans les entreprises ne vient pas des collectivités spécifiquement quand il s'agit de métallerie ou de pelote de laine, donc par définition, c'est compliqué.

Vous parlez ensuite du stationnement. Le stationnement payant a été mis en œuvre ici –sauf erreur– à l'unanimité. Pourquoi ? Pour faire effectivement tourner les véhicules et obtenir des rotations en hyper-centre. Pourquoi ? Tout le monde l'a vu et a pu constater qu'au début de cette année, quand il y avait une forme de relâchement dans les suivis, il n'y avait aucune place disponible en centre-ville à longueur de journée, tout simplement parce que des véhicules étaient accrochés à leur place et n'en bougeaient pas. A partir du moment où on commence à rappeler que le stationnement est payant, les gens se rendent compte qu'il y a un suivi. Les gens qui viennent de l'extérieur pour acheter en ville, ont de la place pour stationner leur véhicule.

Il y a 367 places de stationnement payant, y compris le parking des Minimes qui compte une soixantaine de places, contre presque 1.500 places gratuites en centre-ville. Je pense qu'on a fait le maximum de ce qu'on pouvait faire. Le parking de Casino vient s'y ajouter, ainsi que le parking du hall des Brasseries ; il y a donc un certain nombre de places, sachant que le périmètre de la ville est contraint, le nombre de places de stationnement aussi et s'il y a de plus en plus de voitures, il faudra aller de plus en plus loin pour trouver du stationnement ; c'est la logique des choses. Ou alors on fera du covoiturage, un usage plus intensif du vélo ou du transport en commun ; une analyse sur la mobilité permettra peut-être de voir les choses différemment.

Concernant le 22 décembre pour lequel vous posez la question du paradoxe, puisqu'on dit faire un stationnement payant pour améliorer la rotation, alors que sur une demande express des commerces, on met un stationnement gratuit une journée pour compenser d'une certaine manière les samedis qui ont été difficiles au début du mois de décembre. Nous avons accepté, parce que les commerçants nous disent que si on ouvre la possibilité d'une gratuité à des gens qui ne seraient pas venus en centre-ville, peut-être qu'ils viendront ; ça va donc permettre de faire un test et de voir si effectivement la gratuité a un avantage ou un inconvénient.

On peut aussi imaginer par la suite qu'avec le concours des commerçants, on fasse du stationnement gratuit à certains moments. Je rappelle qu'il y a environ la moitié des temps de stationnement qui sont des temps déjà gratuits par la demi-heure gratuite qui a été instaurée ; les stationnements d'une demi-heure représentent environ la moitié. Tout ça pour dire que le stationnement tel qu'il est bâti aujourd'hui n'est pas si mal.

Alors il y a sans doute des choses à améliorer. Nous avons également remis en place les abonnements, parce qu'il y a eu –semble-t-il– beaucoup de demandes d'abonnements ; en fait, actuellement, il n'y a que 10. Ceci étant, ça peut servir à un certain nombre de personnes et on peut le comprendre.

Il y aura sans doute une analyse à faire -je ne sais pas si on la fera au cours du premier trimestre ou dans le premier semestre- pour voir si la structure qui a été organisée correspond bien à la fois pour les commerçants, les riverains, les résidents et pour tous les gens qui viennent travailler en centre-ville, afin de voir s'il ne serait pas possible de faire autrement ou si certaines exceptions peuvent être modifiées.

Enfin, vous parlez du hall des Brasseries et du transfert des activités du hall vers d'autres lieux. Nous sommes effectivement en train de mettre en œuvre des moyens pour permettre de reloger d'une certaine manière toutes les activités qui étaient dans le hall des Brasseries et qui trouveront ainsi un abri quelque part. Il y a quelques exceptions et quelques difficultés, puisque la nouvelle salle « La Barroise » trouvera existence à l'ouverture à partir du mois d'octobre/novembre ; sachant qu'il y aura « les plâtres à essuyer » du départ, nous allons considérer qu'elle sera clairement opérationnelle à partir du début de l'année 2020. Nous sommes donc en train de regarder, en terme de programmation, comment nous allons pouvoir nous organiser. Voilà, Madame le Maire, ce que je voulais dire pour compléter et répondre notamment à Diana.

Mme EL HAOUTI

Pour répondre par rapport au plan Mercredi, nous sommes dans une phase de diagnostic, l'objectif étant de faire des propositions à mettre en place dès la rentrée 2019/2020. Nous allons d'ailleurs profiter de l'existant qui est déjà assez riche, ce qui nous permettra de travailler avec toutes les associations sportives et culturelles du territoire, pour proposer des activités de qualité.

Pour la question concernant le centre de loisirs, nous accueillons actuellement une vingtaine d'enfants inscrits au trimestre, donc il fonctionne relativement bien. Il y a deux familles extérieures à Bar-le-Duc, sinon toutes les autres sont barisiennes.

Quant au projet éducatif, il est en cours d'élaboration avec les différents partenaires, ce qui complète mes propos concernant le plan Mercredi.

M. COLLIN

Je voudrais apporter une réponse à Benoît DEJAIFFE qui m'interrogeait tout à l'heure sur la politique sportive vis-à-vis des clubs sportifs et des associations. Pour participer à toutes les assemblées générales, sachant que nous avons des relations assez fréquentes avec les associations et clubs dès qu'ils rencontrent une difficulté, les effectifs des associations sportives –dans leur globalité- sont plus importants qu'avant, puisqu'il y a plus de 4.000 licenciés et je crois que ça ne fait qu'augmenter. Mais on aura prochainement un recensement exact, puisque tous les clubs répondent actuellement dans le cadre des demandes de subventions.

S'il y a des difficultés pour certains clubs, parce qu'il y a une offre qui s'accroît -et je parlais tout à l'heure de la création d'une roller-hockey qui n'existait pas il y a 5 ans, parce que les gens changent et sont consommateurs de pratiques-, de par ma présence aux assemblées générales ou au travers des relations qu'on peut avoir, je devrais les connaître. Mais s'il y en avait qui soient vraiment en difficulté, n'hésite pas à me les faire connaître, de manière à ce que nous travaillions avec eux. De toute façon, nous travaillons avec les associations sportives de façon très régulière.

M. GONZATO

Sur la réserve incendie, nous avons effectivement un petit souci rue de la Savonnières, puisque pour pallier cette couverture, nous sommes obligés de créer une réserve incendie, c'est-à-dire une citerne avec une capacité déterminée en fonction du besoin. On vient de finir celle de Chanteraine et une autre a été faite avenue des Tilleuls l'année dernière. Nous sommes en train de nous rapprocher de la commune de Savonnières-devant-Bar qui rencontre les mêmes problèmes que nous. Il faut donc qu'on regarde si sur le plan cadastral, on pourrait trouver un terrain sur lequel on pourrait éventuellement faire une citerne commune. C'est en fait un problème de place, si vous connaissez un peu la configuration de la route.

Concernant l'éclairage, je peux vous rejoindre et pour ce qui concerne la rue Bradfer, je vais voir avec les services si au niveau des passages piétons, ça mérite d'accentuer un peu la luminosité. Il est clair qu'aujourd'hui, on a beaucoup de remarque sur l'éclairage public, mais il faut rappeler que nous avons maintenant des normes à respecter en terme d'éclairage qui est sans doute un peu moins puissant qu'avant. Mais votre remarque sur les passages cloutés est pertinente, surtout en cette période hivernale où la visibilité est réduite sur la route.

Introduction

L'année 2018 a été marquée par l'engagement de la Ville de Bar-Le-Duc en binôme avec la Ville de Chaumont dans l'expérimentation « Villes Moyennes – ateliers des territoires » conduite par l'Etat sur 3 régions seulement : Grand Est, Occitanie et Centre Val de Loire.

Les problématiques qui seront traitées porteront sur :

- ⑩ Le renforcement de l'attractivité résidentielle des deux chefs-lieux de département ;
- ⑩ La redynamisation des centres-villes notamment dans ses dimensions commerciales, accessibilité aux services et modernisation/adaptation du parc de logement dans un bâti à forte valeur patrimoniale ;
- ⑩ L'accessibilité du centre urbain ;

- ⑩ Le patrimoine et le tourisme, supports de développement ;
- ⑩ L'anticipation et l'exploitation de l'impact du projet Cigéo dans le cadre notamment du contrat de développement du territoire.

Dans le prolongement de cette réflexion stratégique, la ville de Bar-Le-Duc a aussi été retenue pour la contractualisation « Cœur de Ville », ce qui lui permettra d'affiner sa stratégie sur tous les enjeux d'une ville moyenne chef-lieu de département et d'accéder à de meilleurs financements sur les actions à conduire. C'est à ce titre d'ailleurs que le projet de marché couvert a bénéficié d'un accompagnement financier important.

Le pilotage rigoureux de nos projets nous a permis de livrer deux projets exemplaires dans leur conception, leur réalisation et financement : le pôle tennistique de la Côte Ste Catherine et les équipements nouveaux du Stade Jean-Bernard. L'aménagement de la place Foch est aussi achevé et la réhabilitation de Collège Gilles de Trèves se termine par la dernière aile à restaurer.

Par ailleurs, depuis le budget 2016, une nouvelle stratégie de pilotage budgétaire et fiscal est mise en œuvre et évaluée chaque année à l'occasion du DOB. L'année 2019 sera donc la quatrième année de déclinaison opérationnelle de cette démarche de gestion prévisionnelle de nos capacités budgétaires.

Plusieurs engagements forts sont en effet pris en faveur des habitants de notre cité et dans le respect du programme qui leur a été présenté lors des dernières élections municipales :

- ⑩ Une baisse de la fiscalité sur les ménages ;
- ⑩ Une gestion maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement grâce à l'engagement de notre administration sur toutes les exigences et opportunités : mutualisation des moyens, pertinence des modes de gestion, dynamique des achats publics,
- ⑩ Une stratégie continue de transfert des équipements et compétences à rayonnement communautaire, le transfert des équipements sportifs d'intérêt communautaire barisiens étant intervenu en 2016, en précisant néanmoins que tous ces transferts font l'objet d'une compensation financière de la Ville de Bar-le-Duc ;
- ⑩ Un programme d'investissement ambitieux répondant aux besoins des Barisiens, financé dans un cadre de gestion sécurisé et maîtrisé de notre dette par un autofinancement solide et une recherche active de subventions auprès de nos partenaires et piloté par une gestion nouvelle en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP).

Cette exigence continue d'une gestion rigoureuse de nos moyens nous a permis de décider en 2016, 2017 et 2018 d'une baisse de la fiscalité dans notre ville sans compromettre la réponse aux besoins essentiels de la population malgré le prélèvement opéré par l'Etat sur notre DGF et qui perdurera dans le temps.

Nous avons aussi présenté pour le mandat et même en perspective 2022, un important programme d'investissements dont le contenu a été arrêté par une délibération spécifique du 11 février 2016 adoptée à une très large majorité (1 seule voix contre), dans le cadre d'un nouveau Plan pluriannuel d'investissement 2016 – 2022 prenant en compte le diagnostic et la stratégie d'action de l'agenda 21 et le nouveau contexte budgétaire. Ce programme d'un montant initial de 44.5 M€ a été ajusté à 46.6 M€ en février 2018 sans coût net supplémentaire grâce à des financements optimisés. Nous devons arbitrer sa mise à jour, dans le cadre du prochain BP 2019, afin de prendre en compte des besoins nouveaux.

Cette stratégie nous permet de rendre opérationnelles les 10 propositions présentées lors des dernières élections municipales pour conduire un projet municipal à la fois sur les compétences municipales mais aussi à travers l'engagement de Bar-Le-Duc au sein de la communauté d'agglomération Bar-Le-Duc Sud Meuse.

La Ville de Bar Le Duc conserve en effet ses ambitions en poursuivant en 2019 son engagement pour d'importants projets d'investissement qui seront en phase travaux (Marché couvert, Espace Oudinot et Centre social de la côte Ste Catherine).

Elle contribue aussi à la concrétisation de projets communautaires important tels que la nouvelle salle multifonctions dont les travaux se finaliseront fin 2019, le projet de résidence autonomie livré au printemps prochain sur le quartier Saint-Jean ou encore le projet de maison de santé sur le site de l'ancienne école Paul Eluard précédé de la livraison d'un cabinet médical provisoire dans les locaux désaffectés des logements de cette école.

Dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires 2019, avec l'accompagnement du Cabinet KPMG, nous continuons à prendre en compte les recommandations du dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes au titre du contrôle réalisé en 2016 des comptes de la Ville de Bar-Le-Duc.

Le DOB 2019 confirme donc le respect de nos engagements tant sur la baisse annoncée de la fiscalité que sur la réalisation effective des actions que nous avons décidées de conduire en faveur des barisiennes et barisiens.

Nous poursuivons donc pour cela résolument une stratégie active de gestion de nos compétences et de nos ressources.

Contexte de préparation du budget 2019

⑩ Un effort de réduction du déficit public imposé par l'Etat par une maîtrise encadrée de l'évolution des dépenses de fonctionnement et de l'endettement des collectivités territoriales

Au plan national, le projet de loi de finances pour 2019, deuxième budget de la législature et du quinquennat, constitue également la deuxième annuité du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, voté par le Parlement le 22 janvier 2018.

Le projet de loi de finances 2019 repose sur un déficit budgétaire de 2.8 % avec une croissance du PIB de 1.7 %. Le taux de prélèvement obligatoire devrait être ramené de 45 % en 2018 à 44,2 % en 2019.

Il s'inscrit dans un contexte de ralentissement de la situation économique française. Après une croissance de 2.2 % en 2017, le produit intérieur brut (PIB) est attendu par les prévisionnistes économiques à 1.6 % en 2018, ainsi que les deux années suivantes.

A la place du pacte de responsabilité et de solidarité décidé par la législature précédente, une contractualisation est prévue avec les différents acteurs de la dépense publique.

Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public en maîtrisant leurs dépenses de fonctionnement. D'une part, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement doit être au maximum de 1.2 % par an sur la période 2018 à 2022 (y compris budget annexes), et d'autre part, l'évolution du besoin de financement annuel minoré des remboursements de dette doit diminuer de 2.6 % toujours par an.

Des contrats conclus entre le représentant de l'Etat et les communes de plus de 50.000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 150.000 habitants auront pour objet de déterminer les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité ou de l'établissement concerné et les modalités selon lesquelles sera assuré le respect de ces objectifs. Ces règles ne sont pas imposées à Bar-le-Duc, mais nous anticipons ce qui vraisemblablement deviendra la référence.

.../...

⑩ Une réforme de la taxe d'habitation soulevant des questions sur l'autonomie fiscale des collectivités

Selon le Gouvernement, pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages, il est instauré à compter des impositions de 2018, un nouveau dégrèvement qui, s'ajoutant aux exonérations existantes, permettra à environ 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la Taxe d'Habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Ce paiement sera en revanche maintenu pour les contribuables aux revenus les plus élevés.

Cet objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans. En 2018 et 2019, la cotisation de TH restant à charge de ces foyers, après application éventuelle du plafonnement existant, sera abattue de 30 % puis de 65 %. Ce nouveau dégrèvement concernera les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence (RFR) pour une part, majoré de 8.000 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 43.000 € pour un couple, puis 6.000 € par demi-part supplémentaire.

Pour les foyers dont les ressources se situent entre ces limites et celles de 28.000 € pour une part, majorées de 8.500 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 45.000 € pour un couple, puis 6.000 € par demi-part supplémentaire, le droit à dégrèvement sera dégressif afin de limiter les effets de seuil.

De façon à préserver l'autonomie financière des collectivités, l'Etat prendra en charge sous forme de dégrèvements, la suppression de la taxe d'habitation jusqu'en 2020. La loi de finances 2020 (ou 2021) devrait apporter des solutions définitives sur la suppression totale de la taxe d'habitation et son financement pour les collectivités locales, avec tous les risques que l'expérience des promesses de l'Etat peut nous laisser envisager.

⑪ Le prélèvement sur la DGF ne progresse plus mais reste en place à son niveau 2017

Le Budget 2019 de la Ville de Bar-le-Duc doit donc prendre en compte les nouveaux objectifs de la législature mais également la baisse de la DGF de la précédente législature. Pour rappel, dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros sur les années 2015-2017, les concours aux collectivités territoriales ont diminué de 9 milliards d'euros pour la période 2015-2017 :

- 18 Md€ sur les dépenses de l'Etat
- 9 Md€ sur les dépenses des collectivités territoriales
- 10 Md€ sur les dépenses de l'assurance maladie
- 11 Md€ sur les dépenses de protection sociale

	2014	2015	2016	2017
Effort national total	1.5 milliard	5.167 milliards	8.834 milliards	11,464 milliards
Baisse des dotations aux collectivités/N-1	1.5 milliard	3.67 milliards	3.67 milliards	2.634 milliards
Part des EPCI et communes	840 millions	2.893 milliards	4.964 milliards	5,999 milliards
Part des communes (70 % bloc local)	588 millions	2.025 milliards	3.462 milliards	4,199 milliards
Contribution de la Ville de Bar-Le-Duc	131 571 €	328 129 €	808 104 €	966 380 €

Soit près de 1 million de perte de recettes et c'est pourquoi, contrainte, la Ville poursuivra ses efforts de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement sans que les services publics délivrés ne soient remis en cause, afin de respecter les engagements pris par Bertrand PANCHER et Martine JOLY, Maires de Bar-le-Duc. C'est par une optimisation de nos modes de gestion, un pilotage plus rigoureux encore de notre budget notamment de la masse salariale que nous parviendrons à maintenir notre capacité d'action, à condition que l'Etat ne vienne pas davantage ponctionner les dotations, voire remettre en cause la structure et le niveau de certaines d'entre elles comme la DSU qui représente 2,53M€ dans notre budget, soit presque 15 % des recettes.

.../...

Il est signalé que les masses budgétaires du DOB 2019 intègrent les effets d'un transfert par le Département à la Ville de l'Ecole Jean ERRARD et du Gymnase Beugnot. L'ensemble des opérations de transfert et de régularisation comptable ont été effectuées dans le cadre d'une décision modificative votée en septembre 2017.

Rappel de la prospective budgétaire 2016-2022 ajustée

La prospective adoptée en 2016 a retenu un objectif d'épargne élevée exigeant une maîtrise continue des dépenses de fonctionnement.

Seules les économies réalisées sur le fonctionnement ont permis d'intégrer un objectif de baisse de la fiscalité essentiellement mis en œuvre sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour réduire l'écart de taux important avec les communes de même strate.

Il convient cependant de rappeler que s'il existe des écarts de taux, le prélèvement par habitant restera dans la strate, inférieur aux autres collectivités du fait de la faiblesse des bases de Bar-Le-Duc.

⑩ Cadrage dépenses de fonctionnement pour la prospective

- Charges à caractère général : 1,5 %/an
- Charges de personnel : 1,5 %/an
- Charges gestion courante : 2%/an hors subventions aux associations + 1.5 %
- Charges financières : Hypothèse d'emprunts sur 15 ans à 3 % annuités constantes. Souscription au rythme des besoins du PPI
- Charges exceptionnelles : stabilisation à 78 K€/an

⑩ Cadrage recettes de fonctionnement pour la prospective

- Produits des services : 1%/an à réviser en fonction de l'inflation
- Bases fiscales revalorisées sur prospective 2016-2022 : +0.80% jusqu'en 2018 ; entre 2019 et 2022, on indexe sur l'inflation prévisionnelle à hauteur de 95 %.
- FPIC : évolution proportionnelle du montant perçu intégrant la montée en puissance jusque 2016 pour atteindre 207K€
- Droits de mutations stabilisés au niveau de 2017 à 180 K€.
- Dotation forfaitaire figée à 3.25 M€, niveau de 2018
- DSU à 2.53 M€ en 2019 avec une perspective d'évolution de la nouvelle Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) de 2 % par an

⑩ Zoom sur la baisse de fiscalité

- Effet bases à 0.8 % chaque année. A noter qu'à partir de 2018, la revalorisation des bases physiques se fera en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017 pour 2018. Et ainsi de suite chaque année.

- Taxe d'Habitation : stabilisation entre 2017 et 2020. A noter la réforme de la TH en 2018 expliquée en supra.

- * 2015 = 18.67 %
- * 2016 = 18.10 %
- * 2017 = 18.10 %
- * 2018 = 18,10 %
- * 2019 = 18,10 %

De 2019 à 2020 : objectif de maintien à 18.1 %

- Baisse chaque année entre 2016 et 2020 du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) Ville, afin de réduire de 30 % l'écart avec le taux moyen national de 22.65 % en 2014

* 2015 = 32.55 %

* 2016 = 31.93 % soit - 1.9 %

* 2017 = la prospective prévoyait un taux de 31.33 % après une nouvelle baisse de 1.9 %. Compte tenu d'une revalorisation moindre des bases prévue à 0.4 % au lieu de 1 %, le BP 2017 a retenu une baisse de 1 % du taux de TFPB soit 31.61 %

* 2018 : 31.32 %. Soit - 1.9 %

De 2019 à 2020 = le taux continuerait à baisser mais un arbitrage devra être rendu en fonction de l'évolution des bases, ainsi que des bases réelles de 2018.

Nos objectifs en faveur des Barisiens sont annuellement remis en cause par les décisions unilatérales de l'Etat.

-Baisse du Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) de 3.07 % uniquement en 2016 et stabilisation entre 2017 et 2020

* 2015 = 56.88 %

* 2016 = 55.13 %

* 2017 = 55.13 %

* 2018 = 55.13 %

* 2019 = 55.13 %

De 2019 à 2020 = objectif de maintien à 55.13 %. Cette TFPNB représente une part infime de nos recettes.

④ L'évolution de l'épargne

Le choix de baisser la fiscalité, ainsi que l'absence d'évolution favorable des dotations, ne permettront pas de maintenir le niveau actuel de la Capacité d'Autofinancement (CAF).

Mais l'objectif recherché est de maintenir une CAF supérieure à 2,1 M€ pour que celle-ci demeure malgré tout élevée à un taux de CAF de l'ordre de 12 % en fin de prospective.

Le financement d'un PPI 2016-2022

Après une analyse rétrospective et prospective sur la capacité financière de la ville, le PPI a été arrêté en février 2018 à une somme de 46.569 millions dont 12.98 millions pour l'investissement courant.

Pour les projets engagés au moins au stade du programme, de la maîtrise d'œuvre, voire des travaux, notre conseil municipal a déjà approuvé les plans de financement et les premières réponses des partenaires (Etat, Région et GIP) nous parviennent sur les opérations au stade de l'APD au moins.

④ Le PPI comporte les projets suivants sur la période 2016-2022 :

④ -Investissements courants :	12.987 millions
④ Logistique :	0.776 million
④ Aménagements urbains :	12.251 millions
④ Aménagement des quartiers :	1.594 millions
④ Ecoles :	0.958 million
④ Installations sportives :	5.838 millions
④ Equipements socioculturels et culturels :	3.261 millions
④ Equipements médico-sociaux :	0.596 million
④ Patrimoine :	8.308 millions

⑩ **Rappel du cadre de financement du PPI 2016-2022**

- ⑩ Les subventions correspondent à près de 28 % du TTC soit 13.003 M€, ce qui paraissait inespéré à l'origine et qui n'est dû qu'à la qualité de nos dossiers et à l'ardeur à les défendre.
- ⑩ FCTVA 16.404 %
- ⑩ Le fonds de roulement doit rester supérieur à 2 M€
- ⑩ Emprunts déclenchés chaque année en fonction des besoins d'équilibre dépendant aussi des subventions obtenues
- ⑩ Cadrage dette : la prospective retient un niveau de désendettement qui ne doit pas en fin de période faire obstacle à un nouveau PPI pour la période suivante postérieure à 2022 : capacité de désendettement inférieur à 5 années.

⑩ **Veille sur les conditions de mise en œuvre de la prospective budgétaire et fiscale 2016-2022**

- ⑩ Vérification chaque année au DOB et BP des marges de manœuvres selon notre capacité d'autofinancement dégagée sur nos efforts de fonctionnement dégagée
- ⑩ Exigence de maîtrise continue de la charge nette de fonctionnement des services
- ⑩ Evolution des dotations de l'Etat selon le niveau de réforme de structure
- ⑩ Evolution des bases fiscales physiques

Premiers éléments d'un compte administratif anticipé 2018 (CAA 2018)

Une première analyse d'un compte administratif anticipé 2018 conduit à observer la réalisation d'une CAF de plus de 3,0 M€.

Par rapport aux réalisations 2017, l'accroissement de l'épargne observée est de 300 000 €. Il convient de plus de noter que celle-ci est supérieure de 1 030 000 € à celle attendu au BP 2018. Cela s'explique par :

- Des recettes quasi identiques aux prévisions (+ 91 360 €), même si la répartition à l'intérieur s'est modifiée.
- Les dépenses de gestion ayant quant à elles un taux d'exécution normale d'un peu moins de 92 % qui permet de dégager une épargne supplémentaire d'un peu de plus de 938 000 €.

Les premiers chiffres clés arrêtés en novembre du CAA 2018 seraient les suivants :

⑩ **Le fonctionnement**

- Recettes de fonctionnement = 18 175 689 € (+ 91 360 €)
 - * Dont produit fiscal (+231 743 €)
 - * Dont produits des services (- 202 272 €)
 - * Dont dotations (+ 31 003 €)
 - * Dont produits exceptionnels (+ 22 233 €)
 - * Dont autres produits (- 23 €)
 - * Dont produits de gestion (+ 8 676 €)

- Dépenses de fonctionnement = 15 169 699 € (- 938 822 €)
 - * Dont charges à caractère général (- 530 310 €)
 - * Dont charges de personnel (- 382 387 €)
 - * Dont régularisation attribution de compensation : (+8 000 €)
 - * Cessions (+ 366 900 €)
 - * Autres charges de gestion (- 30 644 €)
 - * Frais financiers (+ 19 819 €)
 - * Dépenses exceptionnelles (- 15 300 €)

⑩ **Capacité d'autofinancement = 3 005 990 € (+ 1 030 182 €), soit un taux de CAF de 16,54 % contre 14,60 % en 2017**

⑩ **L'investissement**

- Recettes propres d'investissement : 2 571 067 € au 29/11/17
- Emprunt : 4 000 000 0€
- Dépenses d'équipement brut : 7 072 241 € au 29/11/17

⑩ **La dette**

- Emprunt nouveau souscrit en 2018 de 4 millions d'euros
- Prévision de souscription d'emprunt en 2019 de 2 millions d'euros
- Encours au 31 décembre 2018 de 6,360M.€, soit une capacité de désendettement de 2 ans 1 mois et 13 jours

Stratégie financière et d'équilibre du budget 2019

Dans ce contexte budgétaire contraint, le budget de fonctionnement sera maîtrisé en maintenant une gestion rigoureuse de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement réel de la ville devrait s'élever à 15,10 M€ pour 2019 contre 15,85 M€ en 2018 et le budget global à 16,94 M€ pour 17,19 M€ en 2018.

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération reste le principal, voire l'unique intervenant pour le développement économique, l'action sociale et la politique de la ville, les transports, la gestion de l'eau et de l'assainissement, la gestion des ordures ménagères et la gestion des grands équipements culturels et sportifs (Musée, Médiathèque, Piscine, Ecole de Musique, gymnases et stades), ce qui explique la structure budgétaire réduite à la Ville de Bar-le-Duc dans ces fonctions.

Je rappelle néanmoins que chaque transfert fait l'objet d'une compensation décidée en CLECT qui maintient à un moment T la même charge pour les Barisiens.

La vue synthétique du DOB 2019 par fonction serait la suivante à périmètre constant :

Fonctions budgétaires	DOB 2019
Services Généraux	6 060 000
Sécurité	462 000
Enseignement	2 237 000
Culture	1 311 000
Sport et Jeunesse	733 000
Interventions sociales et famille	857 000
Aménagement urbain	3 256 000
Actions économiques	188 000

Les recettes de fonctionnement

1 - la fiscalité sera en baisse de nouveau en 2019 sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et les taux des autres taxes demeureront inchangés

⊗ Les impôts ménages

Au cours du dernier mandat, les taux de fiscalité ont été maintenus mais la fiscalité a cependant augmenté par l'effet de la revalorisation des bases fiscales décidée par le Parlement.

Il est néanmoins proposé une nouvelle baisse de fiscalité après celle de l'an dernier qui sera ciblée sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties malgré des charges nouvelles non prévues et incontournables telle la réfection de la toiture de l'école Jean Errard non prévue au PPI.

Nous baisserons donc le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en 2019 avec l'objectif maintenu de réduire de 30 % l'écart de taux de TFPB de la Ville de Bar-Le-Duc avec la moyenne de la strate à l'horizon 2020. La simulation de produit prend une hypothèse de baisse de taux de 1 %.

Impôts	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	18.90 %	18.67 %	18.10 %	18.10 %	18.10 %	18,10 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	32.95 %	32.55 %	31.93 %	31.61 %	31.01 %	30,70 %
Taxe foncière Propriétés non Bâties	57.57 %	56.88 %	55.13 %	55.13 %	55.13 %	55,30 %

Notre hypothèse de revalorisation des bases fiscales sera de 1,9 %. Selon la loi de finance, l'indexation se fait sur l'inflation constatée l'année précédente (de novembre n-2 à novembre n-1).

Bases fiscales	2017	2018	DOB 2019
Taxe d'habitation	15 355 000	15 341 000	15 632 500
Taxe Foncière Propriétés Bâties	17 166 000	17 366 000	17 696 000
Taxe foncière Propriétés non Bâties	62 000	61 900	63 000

Le produit fiscal attendu serait de :

Produit fiscal	Produit 2017	Produit estimé 2018	Produit DOB 2019
Taxe d'habitation	2 738 224	2 776 721	2 829 479
Taxe Foncière Propriétés Bâties	5 422 146	5 385 197	5 432 658
Taxe foncière Propriétés non Bâties	33 920	34 125	34 774
Total produit fiscal	8 194 290	8 196 043	8 296 911

.../...

2 – Les dotations de l'Etat ne s'inscrivent plus dans le cadre d'un pacte de stabilité mais ...

⊗ Le prélèvement pour le redressement des finances publiques s'est interrompu en 2018

La DGF sera stable en 2019 comme en 2018. Depuis 2018, à la place d'un prélèvement pour le redressement des finances publiques, il est privilégié une simple maîtrise de l'évolution des dépenses.

Pour la Ville de Bar-le-Duc, le prélèvement cumulé jusqu'en 2017 a été de 966 380 €.

Sans remettre en cause ces prélèvements, 2019 sera la deuxième année où il n'existera plus d'effort supplémentaire demandé au bloc communal pour notre strate de population.

Année	Prélèvement redressement des finances publiques
2014	131 571
2015	459 700
2016	808 104
2017	966 380
2018	966 380
2019 (DOB)	966 380

⊗ La DGF globale

Il en résulte néanmoins une évolution défavorable de la DGF de 2014 à 2017 :

Année	DGF
2008	4 530 486
2009	4 368 244
2010	4 313 649
2011	4 263 727
2012	4 270 792
2013	4 275 318
2014	4 140 918
2015	3 792 914
2016	3 460 478
2017	3 270 737
2018	3 254 510
2019 (DOB)	3 254 510

⊗ La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

La Ville de Bar-le-Duc est bénéficiaire de la nouvelle Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) depuis 2017 (Ex DSU).

Cette dotation a progressé sensiblement –et nous nous en félicitons- ces dernières années, nos prévisions pour 2019 la maintiendront au même niveau que la notification de 2018.

Année	DSU
2008	861 412
2009	878 640
2010	980 086
2011	1 083 006
2012	1 177 051
2013	1 409 861
2014	1 527 434
2015	1 904 576
2016	2 298 664
2017	2 451 374
2018	2 537 381
2019 (DOB)	2 537 381

Depuis 2017, les conditions d'éligibilité de la nouvelle DSUCS ont évolué :

- 2/3 des communes de 10 000 habitants et plus, au lieu des 3/4 comme actuellement, classées selon un indice synthétique (IS);
- 1/10 des communes dont la population est comprise entre 5 000 et 9 999 habitants, classées en fonction d'un IS (sans changement).

Les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 2,5 fois le potentiel financier moyen par habitant de la strate ne peuvent plus être éligibles à la DSU.

Un mécanisme de garantie est prévu pour les communes qui deviendraient inéligibles en 2017. Ces dernières percevront une dotation égale à 90% en 2017, 75% en 2018 et 50% en 2019 du montant perçu en 2016.

La pondération des rapports utilisés dans la détermination de l'IS est modifiée en majorant le poids du revenu par habitant (25% au lieu de 10%) au détriment de celui du potentiel financier (30% au lieu de 45%).

Par voie d'amendement, le législateur a décidé de mensualiser le versement de la DSU. Ainsi, comme pour la dotation forfaitaire, la DSU sera d'abord versée par acomptes, sur la base de la dotation perçue l'année précédente, entre janvier et avril. Ces acomptes seront déduits du montant définitif disponible au 31 mars et le reliquat versé chaque mois entre mai et décembre.

④ Le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Comme en 2017 et en 2018, le FPIC n'évolue pas en 2019.

Année	FPIC
2012	46 629
2013	47 398
2014	168 140
2015	197 021
2016	253 741
2017	221 294
2018	207 323
2019 (DOB)	207 323

L'Etat a décidé de geler le FPIC à son niveau de 2017. La répartition de ce fonds dépend en premier lieu du CIF de l'agglomération, mais ensuite essentiellement de la répartition de droit commun. On peut donc considérer ce fond comme pérenne.

.../...

3 – Les produits de l'exploitation des services

Les produits attendus concernent un niveau de recette de 1 018 018 €, soit 5,93% des recettes de fonctionnement :

Postes de recouvrement	DOB 2019
Prestations culturelles	7 200
Recouvrement de personnel	84 500
Foyer universitaire	203 049
Stationnement et droit de voirie	232 340
Centre de loisirs	55 989
Foires et marchés	78 000
Cimetière	47 940
Scolaires	240 000
Redevance chauffage	69 000

Hors cadre de remboursement de frais de personnel, l'évolution des produits des services sera basée sur une hausse tarifaire de 1% sauf exception liée à la nature des charges d'exploitation à prendre en compte (les tarifs de la cuisine centrale n'augmenteront que de 0,5 % pour tenir compte dans le coût alimentaire de l'accroissement des circuits courts et du bio, ceux de la foire exposition évolueront en accord avec les exposants pour financer de nouvelles dépenses d'organisation et de sécurité publique).

Les dépenses de fonctionnement

Pour compenser la baisse importante de la DGF, ainsi que notre volonté de baisser le taux de fiscalité du foncier bâti, nous devons continuer à maîtriser nos charges de fonctionnement.

1 - Les charges à caractère général (chap. 011) :

Leur taux de réalisation est important. Une gestion rigoureuse rend les éventuelles marges de manœuvre plus aléatoires pour l'avenir.

* 2008 :	90 %
* 2009 :	95 %
* 2010 :	93,52 %
* 2011 :	92,82 %
* 2012 :	94,00 %
* 2013 :	99,70 %
* 2014 :	94,81%
* 2015 :	91,67 %
* 2016 :	93,19 %
* 2017 :	93,96 %
* 2018 :	88,32 % (CAA 2018)

Dans ce budget, une catégorie de dépenses est difficilement compressible, ce sont les fluides (de l'ordre de 1.098 M€).

Notre politique de gestion du patrimoine bâti continuera donc systématiquement par tous les moyens de réduire ces charges. Il en est ainsi des choix effectués dans les travaux de mise à niveau des bâtiments municipaux pour améliorer la performance énergétique des immeubles comme à l'Hôtel de ville avec le remplacement des menuiseries et l'isolation à venir des greniers. De même, les projets nouveaux (buffet de la gare, complexe tennistique) rechercheront les meilleures performances d'isolation.

.../...

Le poids de ces dépenses par rapport à l'ensemble des charges à caractère général est le suivant :

Année	Total o11	fluides	o11 hors fluides
2008	4 278 388	1 351 457	2 926 931
2009	4 408 446	1 274 421	3 134 025
2010	4 527 474	1 390 080	3 137 394
2011	3 944 912	1 179 588	2 765 324
2012	4 252 534	1 325 050	2 927 484
2013	4 460 087	1 490 315	2 969 772
2014	4 288 560	1 335 638	2 952 922
2015	3 957 403	1 215 206	2 742 197
2016	3 557 403	1 100 494	2 456 909
2017	4 020 655	1 104 400	2 916 255 ⁽¹⁾
2018 (CAA)	4 011 833	1 098 463	2 913 370

(1) Dont 327 418 € de protocole conseil départemental Jean Errard et Beugnot

2 - La masse salariale sera maîtrisée

⊗ L'évolution de la masse salariale

Année	MS brute	Remb. MS	MS nette
2008 (CA)	9 615 946.98	603 383.10	9 012 563.88
2009 (CA)	9 547 004.14	736 469.30	8 810 534.84
2010 (CA)	9 928 639.75	715 582.02	9 213 057.73
2011 (CA)	8 173 767.28	787 679.38	7 386 087.90
2012 (CA)	8 259 615.25	885 018.71	7 374 596.54
2013 (CA)	8 286 447	942 549	7 343 898
2014 (CA)	8 300 899	757 816	7 543 023
2015 (CA)	7 063 082	467 879	6 595 203
2016 (CA)	6 446 399	579 095	5 867 304
2017 (CA)	6 736 753	555 934	6 180 818
2018 (BP)	6 841 259	336 900	6 504 359
2018 (CAA)	6 458 872	345 906	6 112 966
2019 (DOB)	6 800 000	274 500	6 525 500

La baisse du coût net de 947 820 € entre 2014 et 2015 s'explique par le transfert à l'agglomération du personnel des services transversaux ; Celle de 727 899 € entre 2015 et 2016 s'explique notamment par le transfert des installations sportives (415 000 €), la fin des participations croisées entre ville et agglo (150 000 €), la reprise d'un agent du théâtre par ACB (44 000 €). Hormis le dernier point, tous ces éléments sont compensés par la Ville.

L'allocation prévisionnelle en 2019 pour le 012 dans le cadre des services mutualisés s'élève à 1 410 765 €.

⊗ Les effectifs

Le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019 fait apparaître un nombre d'emplois permanents fixé à 180, ce qui correspond au même effectif que celui de l'année 2018.

Pour ce qui concerne les effectifs non permanents, il est signalé que la fin des « nouvelles activités périscolaires » viendra réduire le volant d'agent contractuel pour un équivalent budgétaire estimé à 4 ETP en année pleine.

.../...

Il est également à noter la création d'un poste de chargé de communication rendu nécessaire pour faire face à la demande croissante de la population en matière d'information et de participation à la vie publique et proposé à validation au sein de cette assemblée. Ce chargé de communication pourra être mis à disposition de la Communauté d'Agglomération ou des communes du territoire, moyennant facturation des prestations.

Par ailleurs, à titre expérimental et dans le cadre du tableau des effectifs non permanents existant, un chargé de mission mécénat chargé de mobiliser des recettes concernant notamment le financement du festival RenaissanceS sera reconduit sur une mission de courte durée.

Enfin, dans le cadre du projet « action cœur de ville », la ville cofinancera un poste de chargé de mission placé auprès de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 25%.

La masse salariale sera maîtrisée par un travail très important relatif à la gestion de l'« enveloppe renfort ». De la même façon, le recours aux heures supplémentaires sera limité avec pour objectif de tenir le niveau réduit de 20% en 2018 € et j'en remercie d'avance nos services qui comprennent et effectuent un travail remarquable d'optimisation.

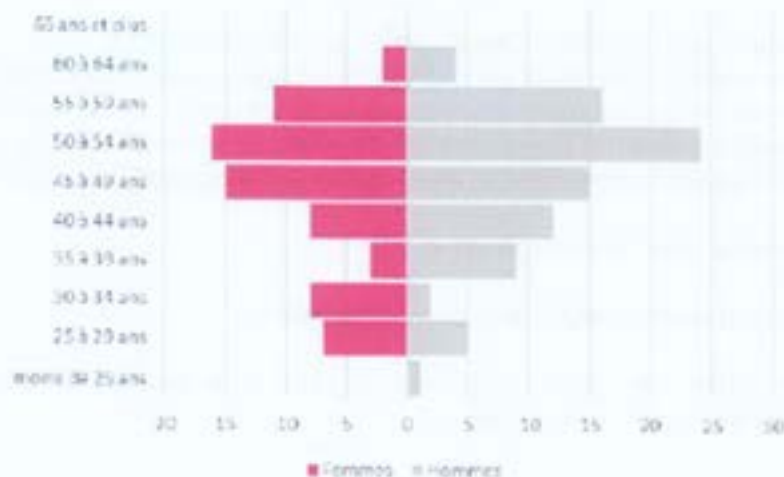
④ Structure globale

La Ville de Bar le Duc comptera donc 180 emplois permanents au 1^{er} janvier 2019 répartis pour 73 % d'entre eux au sein de la filière technique (voirie, bâtiments, espaces verts et service enseignement), 16 % en filière administrative, les autres postes étant partagés entre les filières sociale, animation et police municipale.

88 % des agents relèvent de la catégorie C, 7 % de la catégorie B et 5 % de la catégorie A.

Le dernier bilan social réalisé pour l'année 2017 dessine une pyramide des âges présentant un effectif majoritairement masculin (56%).

L'âge médian qui divise l'effectif en 2 groupes numériquement égaux pour l'ensemble du personnel se situe dans la tranche des 45 à 49 ans. La valeur modale (tranche d'âge où il y a le plus d'effectifs) se situe dans la tranche des 50 à 54 ans. La situation était identique lors du bilan social précédent.



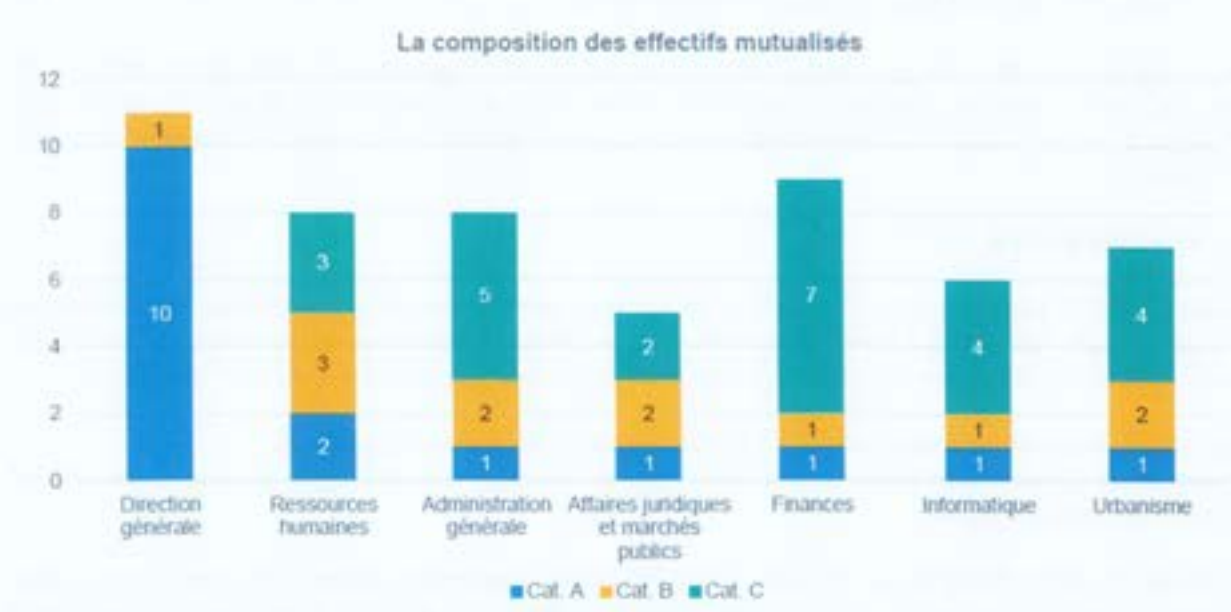
Enfin, il est à noter que la ville parvient à nouveau cette année à honorer l'objectif de 6% d'emploi de personnes en situation de handicap et c'est un élément dont nous pouvons tous être fiers. L'implication des travailleurs handicapés est une véritable richesse pour nos administrations et nos entreprises.

⑩ Moyens partagés

Pour rappel, la ville de Bar le Duc a renforcé la mutualisation de ses services avec la Communauté d'Agglomération en créant des « services communs » au 1^{er} janvier 2015.

L'ensemble des agents exerçant dans ces services fonctionnels sont désormais recrutés par la Communauté d'Agglomération, mais exercent leur activité également pour le compte de la ville. Cela concerne à ce jour 54 agents.

Les postes mutualisés sont les suivants :



⑩ Les évolutions contraintes par des décisions exogènes

Aucune évolution de la valeur du point d'indice n'est annoncée pour l'année 2019.

Toutefois, la reprise des mesures du protocole parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) reportées l'année dernière semble se confirmer. Ces mesures consistent en une revalorisation indiciaire pour les agents relevant de la catégorie B et C et à un « transfert de primes en points d'indice » pour la catégorie A permettant de rééquilibrer la part des primes dans la rémunération des agents publics en vue de l'amélioration du niveau des retraites.

Le coût de ces différentes mesures est estimé à 36 072 €.

⑩ Le GVT : avancements d'échelon, de grade et promotions internes

Le coût des évolutions de carrière des agents est évalué à 38 460 € pour cette année. Elles comprendront notamment 47 avancements d'échelon « mécaniques ».

⑩ Les taux de cotisations patronales

Le taux de cotisation CNRACL n'évoluera pas cette année pour la part employeur, contrairement à la part agent, et restera fixé à 30.65 %.

Les autres évolutions et notamment celle concernant les taux de cotisation IRCANTEC ne sont pas connues à ce jour.

3- Les subventions versées seront maintenues et complétées par un dispositif additionnel au titre de l'agenda 21

Malgré les contraintes pesant sur les recettes de fonctionnement avec le prélèvement pour le redressement des finances publiques, le soutien aux associations sera maintenu puisque celles-ci ne seront pas impactées par les économies décidées sur notre budget de fonctionnement.

Toutefois, le niveau des subventions accordées sera le cas échéant révisé selon les critères d'octroi des subventions et la justification des besoins effectifs des associations.

Un nouveau cadre d'examen et de contractualisation a été adopté l'an dernier dans le but de simplifier les démarches (guichet unique) et de rendre plus lisibles et partagés les objectifs poursuivis.

Pour 2019, le budget des subventions sera de l'ordre de 997 000 € et intégrera un budget de 10 000 € destiné à financer des actions labellisées au titre de l'agenda 21.

Pour mémoire, les principales subventions versées en 2018 concernaient :

Organismes	Rappel des subventions versées en 2018
Association des centres socioculturels Marbot libé	274 393
Action Culturelle du Barrois	223 000
ASPTT Bar-Le-Duc	53 290
Bar Le Duc Animation	58 250
Bar Football Club	22 549

4 - L'attribution de compensation Ville/agglomération

Depuis les transferts réalisés en 2011, la Ville de Bar-Le-Duc contribuait à hauteur de 178 291 € à la compensation des charges nettes liées au transfert du CIM, de la Médiathèque, du Centre Nautique et du Musée. S'est ensuite ajoutée la politique de la ville au 01/01/2013 pour 35 238,48 €, soit un total de contribution de 213 529,48 €.

En 2015, la structure budgétaire de la masse salariale et de l'attribution de compensation a évolué avec la création des services communs, la totalité des agents de la Ville appartenant à ces services étant alors rattachée à la Communauté d'Agglomération, celle-ci recouvrant sur le budget municipal la quote-part de masse salariale correspondant à l'exercice des compétences communales, ainsi qu'une partie des charges à caractères générales pour un montant de 1 268 495,87 €.

Le montant de la contribution de la Ville (attribution de compensation négative) au terme de la délibération communautaire du 3 décembre 2015 était de 1 482 025,35 €

En 2016, une nouvelle évolution est intervenue avec le transfert des équipements sportifs d'intérêt communautaire et la création d'un service des sports communautaire partagé avec celui de la Ville de Bar-Le-Duc. Et la subvention de l'OT de 11 850 €. Cela a représenté une allocation de compensation de 725 408,82 €.

En 2017 la subvention sur la permanence sociale au commissariat pour 8 000 €.

En 2018, la CLECT du 26 novembre a validé le transfert de la subvention à l'accueil des jeunes pour 9 000 €, ainsi que l'actualisation de la mutualisation des services et des équipements transférés au 01/01/11 respectivement pour 143 066,20 € et 30 091,90.

Pour 2019, l'allocation sera de 2 397 593,13 € après la dernière CLECT du 26 novembre 2018.

Elle se décompose comme suit et sera versée à la Communauté d'Agglomération :

Charges transférées	Montant
Allocation 2012 avant création de la CA (équipements transférés en 2011 : piscine, musée, médiathèque, CIM)	178 291.86
Politique de la Ville (CLECT 1/7/2015)	35 238.48
Mutualisation services communs - personnel et charges (CLECT 11/5/2016)	1 294 232.24
Équipements sportifs - stades et gymnases (CLECT 7/12/2016)	280 891.26
Service des sports 2016 et 2017 (CLECT 7/12/2016)	432 667.56
Subvention Office de tourisme (CLECT 7/12/2016)	11 850.00
Ajustement services communs (CLECT 7/12/2016)	- 25 736.37
Permanences sociales au commissariat (CLECT 28/06/2017)	8 000.00
Actualisation services communs (CLECT 26/11/2018)	143 066.20
Actualisation coût annualisé CIM Médiathèque Musée ,Centre Nautique(CLECT 26/11/2018)	30 091.90
Accueil des jeunes(CLECT 26/11/2018)	9 000.00
Attribution de compensation 2019	2 397 593.13

5 - Les charges financières et l'encours de dette

La Ville de Bar-Le-Duc est peu endettée par rapport aux communes de même strate. La politique d'endettement nouvelle restera prudentielle pour viser une capacité de désendettement en fin de prospective limitée à 5 à 8 ans, afin de préserver l'avenir.

-Exposition au risque de taux de la dette (selon charte GISSLER de bonne conduite)

La ville n'est engagée dans aucun produit dit structuré. Son encours de dette n'est donc pas à risque.

-Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable au 1^{er} janvier 2019

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	5 677 724,22 €	89,27 %	1,12%
Variable	0,00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	682500,00 €	10,73 %	1,65 %
Ensemble des risques	6360 224,22 €	100,00 %	1,17 %

-Taux moyen de l'encours de dette long terme au 1^{er} janvier 2019 : 1,17 %

-Encours de dette long terme par habitant au 1^{er} janvier 2019 :
490,07 €/habitant (base population municipale 2018 de 15 548 habitants)

-Evolution de l'encours de dette au 31/12

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours réel	3 765 047.06	3 187 297.33	2 642 993.20	2 149 780.88	1 750 597.97	2 609 069.04	4 269 195.51
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours réel	3 787 441.02	2 718 560.94	6 360 224.22				

.../...

-Plan d'amortissement de la dette municipale au 1^{er} janvier 2019

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2019	6 360 224,22 €	511 066,98 €	72 671,45 €	583 738,43 €	5 849 157,24 €
2020	5 849 157,24 €	512 080,42 €	65 750,38 €	577 830,80 €	5 337 076,82 €
2021	5 337 076,82 €	513 120,60 €	61 179,56 €	574 300,16 €	4 823 956,22 €
2022	4 823 956,22 €	514 188,53 €	59 327,36 €	573 515,89 €	4 309 767,69 €
2023	4 309 767,69 €	515 285,26 €	56 648,22 €	571 933,48 €	3 794 482,43 €
2024	3 794 482,43 €	418 911,87 €	53 088,45 €	472 000,32 €	3 375 570,56 €
2025	3 375 570,56 €	382 175,52 €	49 764,75 €	431 940,27 €	2 993 395,04 €
2026	2 993 395,04 €	366 657,60 €	45 810,90 €	412 468,50 €	2 626 737,44 €
2027	2 626 737,44 €	367 017,58 €	41 278,32 €	408 295,90 €	2 259 719,86 €
2028	2 259 719,86 €	367 378,53 €	36 263,04 €	403 641,57 €	1 892 341,33 €
2029	1 892 341,33 €	367 740,45 €	29 882,40 €	397 622,85 €	1 524 600,88 €
2030	1 524 600,88 €	368 103,55 €	24 297,21 €	392 400,76 €	1 156 497,33 €
2031	1 156 497,33 €	235 133,91 €	19 439,70 €	254 573,61 €	921 363,42 €
2032	921 363,42 €	235 498,77 €	14 648,54 €	250 147,31 €	685 864,65 €
2033	685 864,65 €	235 864,65 €	10 103,91 €	245 968,56 €	450 000,00 €
2034	450 000,00 €	100 000,00 €	5 981,26 €	105 981,26 €	350 000,00 €
2035	350 000,00 €	100 000,00 €	4 531,26 €	104 531,26 €	250 000,00 €
2036	250 000,00 €	100 000,00 €	3 081,26 €	103 081,26 €	150 000,00 €
2037	150 000,00 €	100 000,00 €	1 631,26 €	101 631,26 €	50 000,00 €
2038	50 000,00 €	50 000,00 €	271,88 €	50 271,88 €	0,00 €
Total		6 360 224,22 €	655 651,11 €	7 015 875,33 €	

La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement pour 2019 est projetée au DOB 2019 à 2 030 000 €, soit un niveau équivalent au BP 2018 (2028 000 €).

Les inscriptions de l'annuité de dette se font au réel depuis 2015 et non plus en fonction d'une dette théorique. Cette baisse des charges financières a été utilisée pour compenser les prélèvements de l'Etat. Les années 2015 en réalisation et 2016 ont été le pic de la capacité d'autofinancement. Celle-ci décroîtra ensuite régulièrement jusqu'en 2022 pour permettre de maintenir à un niveau élevé nos investissements à hauteur de 40,6 M € sur la période 2016-2022 y compris les restes à réaliser de l'année 2015.

Année	CAF Brute (BP)	CAF Brute (CA)
2008	1 613 031	3 478 182
2009	1 586 552	4 290 201
2010	1 722 468	3 015 217
2011	1 922 944	3 582 776
2012	2 163 413	3 887 861
2013	2 204 000	3 869 064
2014	2 243 804	3 410 018
2015	2 308 260	3 445 467 ⁽¹⁾
2016	2 442 452	3 268 112
2017	2 276 683	2 784 496
2018	2 028 126	3 005 990 ^(*)
2019 (DOB)	2 030 670	

(1) hors opérations exceptionnelles et mutualisation des services

(*) CA anticipé 2018 (CAA-2018)

.../...

Le budget d'investissement

Le nouveau PPI 2016-2022 a été présenté lors du BP 2018 sur une base de 46.569 M€, y compris les restes à réaliser 2015 prenant en compte nos orientations sur la baisse de la fiscalité, mais aussi la baisse des dotations de l'Etat. Nous le pilotons en retenant les hypothèses les plus réalistes possible de concours de nos partenaires eux-mêmes impactés par la baisse de leurs dotations et les incertitudes liées à la réforme territoriale.

Par souci de gestion saine et raisonnable, nous avons mis en place une gestion en Autorisations de Programme/Crédits de Paiement dite « AP/CP » afin de mieux percevoir la gestion pluriannuelle de nos investissements.

1 - Le financement de nos investissements

C'est en premier lieu l'objectif du maintien d'une bonne capacité d'autofinancement que nous poursuivrons autant que possible en raison des contraintes de baisse de nos dotations et de nécessaire maîtrise de la fiscalité.

Nous piloterons aussi nos projets en fonction du soutien que continueront à nous apporter nos partenaires :

- ① La Région dans le cadre du dernier contrat de partenariat lorraine et territoires,
- ② Le soutien de l'Etat et de la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), de la DTER et du FSIL,
- ③ Le programme d'activités 2018 du GIP Objectif Meuse,
- ④ Le département impacté toutefois par la réforme de la loi NOTRE.

Les règles d'intervention de nos partenaires imposent la définition de priorités que nous affirmerons dans le cadre du nouveau PPI.

Les subventions ne sont accordées qu'au moment de l'Avant-Projet Définitif (APD) nous obligeant à préfinancer les études préliminaires sans certitude de financement.

La caducité des subventions devient une règle absolue pour tout projet non démarré. Les co-financements se restreignent en même temps que la répartition des compétences se précise. Les projets doivent être priorisés et pilotés dans leur exécution budgétaire pluriannuelle.

A l'occasion du prochain budget, je vous présenterai un point détaillé sur l'exécution du budget d'investissement en AP/CP.

2 - L'investissement global

L'équipement brut :

Année	Crédits ouverts	Mandats émis	Solde non réalisé au 31/12
2008	18 502 436.00	2 693 977.31	15 808 458.69
2009	22 060 065.00	2 441 140.15	19 618 924.85
2010	24 158 689.00	4 918 939.26	19 239 749.74
2011	25 238 224.00	8 558 468.65	16 679 755.35
2012	19 168 491.21	7 780 419.10	11 388 072.11
2013	16 509 745.00	8 911 048.71	7 598 696.26
2014	12 782 542.83	6 217 531.80	6 565 011.03
2015	11 502 615.00	5 298 410.73	6 204 204.27
2016	12 009 547.46	6 677 833.28	5 331 714.48

.../...

Le niveau de réalisation 2018 et l'hypothèse de budgétisation pour 2019 seraient les suivants :

Année	Crédits ouverts	Mandats émis	Solde non réalisé au 31/12
2017 (CA)	16 574 682,59	9 586 682,62	6 987 999,97
2018 (CAA)	15 658 218	7 072 241 *	8 585 977 *
2019 (DOB)	Inv. Courants = 1,795 M€ Crédits de paiement PPI Entre 7 et 9 M€ hors reports		

(*) Au 29/11/18

3 - Les principaux restes à réaliser estimés au 31/12/2018

Au 29 novembre 2018, les restes à réaliser estimés s'élèvent à 6 444 787 € et leur décomposition est donnée en **Annexe 1**.

Les restes à réaliser seront strictement les dépenses engagées qui généreront les reports conformément aux principes budgétaires et aux recommandations de la chambre régionale des comptes.

4 - Les disponibles estimés au 31/12/2018

Au 29 novembre 2018, les disponibles estimés s'élèvent à 2 141 190 € et leur décomposition est donnée en **Annexe 2**.

Un arbitrage sur la nécessité de réinscrire au budget primitif certains crédits de paiement disponibles à ce jour devra être effectué.

5 - Les investissements courants envisagés pour 2019

Le niveau de investissements courants devrait être de l'ordre de 1 795 000 € en 2019 dont 0.860 M€ consacrés à la voirie.

Sur les dernières années, les investissements courants ont été réalisés sur les taux d'exécution suivants par rapport au budget voté :

* 2008 :	41,15%
* 2009 :	55%
* 2010 :	58%
* 2011 :	60%
* 2012 :	85%
* 2013 :	60,50 % pour un taux global de 60,50 %
* 2014 :	35 % pour un taux global de 54 %
* 2015 :	38,65 % pour un taux global de 46,01 %
* 2016 :	64,93% pour un taux global de 55,62 %
* 2017 :	53,17 % pour un taux global de 57,84 %
* 2018 :	60,89 % pour un taux global de 44,56 % au 29/11/18

Nous gardons l'objectif d'exécuter ce programme d'investissements courants au moins à 70 % chaque année et à 100 % sur deux ans compte tenu des modalités techniques de mise en œuvre (marchés, formalités administratives et contraintes techniques de réalisation).

Il est rappelé que ces investissements ne reçoivent pour la plupart aucun concours de nos partenaires.

Les principaux investissements courants envisagés en 2019 sont détaillés en **Annexe 3**.

6 - Première approche de programmation sur les grands projets déjà engagés

Pour les projets engagés au moins au stade du programme, de la maîtrise d'œuvre voire des travaux, notre conseil municipal a déjà approuvé les plans de financement.

L'**Annexe 4** détaille, quant à elle, les crédits de paiement prévisionnels de 2019 hors investissements courants.

La présentation des orientations budgétaires par politique

Celle-ci vous est présentée en **Annexe 5**.

Telles ont les bases sur lesquelles il vous est proposé d'engager le débat sur les orientations budgétaires de l'année 2019.

ANNEXES

- ⑩ Restes à réaliser 2018
- ⑩ Disponibles 2018
- ⑩ PPI – Programmation des investissements courants – Crédits de Paiement DOB 2019
- ⑩ PPI – Programmation des grands projets – Crédits de Paiement DOB 2019
- ⑩ Présentation du DOB par politique

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, décide de :

- ⑩ Donner acte à Madame le Maire des éléments portés à la connaissance du Conseil Municipal pour le débat d'orientations budgétaires 2019.

FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS DOMICILIES HORS DE BAR-LE-DUC FREQUENTANT LES ECOLES BARISIENNES - ANNEE 2018/2019

2018-12-20 - 03

Mme ANDRE

Par rapport au coût des élèves de maternelle, puisqu'en annexe, nous avons les tableaux de calcul du coût par élève sur l'école Edmond Laguerre, on se rend compte que le prix demandé aux communes extérieures est quand même nettement moindre que le coût effectif calculé par la Ville de Bar-le-Duc. Le coût moyen est de 1.210 € pour un enfant de maternelle pour les 874 € qui sont demandés ; c'est une simple remarque.

M. le Directeur Général des Services

L'explication est un peu historique, puisque la Ville de Bar-le-Duc a pris comme référence l'école Laguerre et sur cette référence, on corrige un peu la lecture analytique de la masse salariale où on a une pyramide des âges un peu plus prononcée sur cette école. En réalité, vous entretenez au fil des années, un coût de référence qui est relativement stable, il n'y a pas de bouleversement sur la masse salariale dans les écoles, mais

.../...

effectivement, l'école de référence prise à l'époque étant Laguerre, il y a effectivement un ajustement à la hausse sur cette école.

Mme le Maire

Je voudrais rappeler que la politique de la Ville de Bar-le-Duc est de n'accueillir que les élèves dont les communes ont accepté les dérogations et se sont engagées à régler les frais de scolarité ; nous n'accueillons pas d'autres élèves, hormis les élèves des classes ULIS qui sont là par dérogation.

—

Conformément à la réglementation en vigueur (article 23 de la loi 83.663 du 22 juillet 1982 et circulaire d'application du 23 août 1989), la Ville de Bar-le-Duc est en droit de réclamer les frais de scolarité des enfants domiciliés hors de Bar-le-Duc et fréquentant les écoles barisiennes.

Les règles en vigueur les années précédentes ont été reconduites :

- ⓐ Application stricte du Code de l'Éducation, sans aucune dérogation accordée sans l'avis favorable de la commune d'origine,
- ⓑ Calcul du montant facturé en fonction du coût moyen par enfant des écoles maternelle et élémentaire.

Il est proposé l'évolution suivante :

	2017/2018	2018/2019
ECOLE MATERNELLES	865 €	874 €
ECOLE ELEMENTAIRES	605 €	611 €

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 30 voix pour

- ⓐ Fixer les frais de scolarité, pour l'année scolaire 2018/2019, des enfants domiciliés hors de Bar-le-Duc et fréquentant les écoles barisiennes à :

- ⓑ Maternelle : 874 €
- ⓑ Elémentaire : 611 €

- ⓐ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

CLASSES D'ENVIRONNEMENT 2019

2018-12-20 - 04

Mme ANDRE

On ne peut que se féliciter qu'il y ait davantage de classes que l'année dernière qui participent à ce dispositif, mais le financement à hauteur de 32.800 € intègre-t-il le reliquat de l'année dernière ? Et si davantage de classes souhaitent participer les années suivantes, est-ce que le budget serait revu à la hausse ou pas ?

Mme le Maire

Jusqu'à maintenant, on a une enveloppe fixe, puisqu'une année sur deux –on ne sait pas pourquoi- il y a plus de demandes et l'année d'après, un peu moins. Comme les enseignants ont la possibilité de partir tous les 2 ans, jusqu'à maintenant, nous avons réussi, avec le reliquat de l'année précédente, à couvrir les besoins. La question est posée, si l'année prochaine, il y a beaucoup plus de classes, on reverra notre position ou ce qu'on fait.

—

.../...

Au vu des projets de classes d'environnement déposés, au titre de l'année 2019, par les écoles élémentaires de Bar-le-Duc auprès de l'Inspectrice de l'Education Nationale, celle-ci propose à la Ville de retenir les dossiers suivants :

Ecole BUGNON/ROSTAND	Saint Pair sur Mer (50)	1 classe CM2	23 enfants	6 480 €
Ecole Camille CLAUDEL	Noirmoutier en île (85)	2 classes de CE2	32 enfants	10 500 €
Ecole Edmond LAGUERRE	Beaulieu en Argonne	3 classes CP – CE1/CE2 - ULIS	48 enfants	8 100 €
Ecole Edmond LAGUERRE	Giffaumont (51)	2 classes CE2/CM2 – CM1/CM2	45 enfants	7 720€

Le coût prévisionnel total des projets s'élève à 51 270 € avec une participation maximale de la Ville de 70 %, soit 32 800 €. Le coût de la participation des familles s'établira à partir du quotient familial CAF divisé par 5. Le minimum ne pourra pas être inférieur à 5 € par jour.

Le financement à hauteur de 32 800 € sera inscrit en 2551230 – 6042 – EN dans le cadre du budget primitif 2019.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

Ne prend pas part au vote : M. DEJAIFFE

- ⑩ Valider la liste des projets de classes d'environnement proposée par Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale pour l'année 2019,
- ⑩ Inscrire un budget « participation » d'un montant de 32 800 € en 2551230 – 6042 – EN,
- ⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

FESTIVAL RENAISSANCES 2019

2018-12-20 - 05

Mme ANDRE

Je reviens à la question que j'ai posée tout à l'heure, puisqu'on prévoit un contrat de 3 mois pour aller chercher des mécénats. Les mécénats qui sont dans le plan de financement sont déjà sûrs ? C'est une question. Et dans « autres organismes », ce sont ceux à venir ?

Mme BOUCHOT

En effet, nous avons sur le festival RenaissanceS, des mécénats historiques qui nous suivent depuis le début, et ceux-là sont bien intégrés pour suivre l'aventure. Quant aux autres organismes, la somme de 10.500 € est une prévision pour d'autres mécènes à venir. Le but de ce recrutement pour 3 mois est vraiment de contacter d'autres structures. C'est une personne compétente, qui a travaillé entre autres sur le château de Fontainebleau dans la partie mécénat, donc son travail va être de rechercher d'autres mécènes hors du territoire. Il est vrai que les entreprises sur le territoire nous ont suivi jusqu'à présent connaissent quelques petites difficultés –comme partout- au niveau économique, donc pour cette année, on les a perdues sur le festival RenaissanceS, mais elles ne perdent pas espoir de refaire partie de la famille par la suite.

Mme le Maire

Est-ce que c'est déflorer un secret que de dire que c'est déjà en bonne voie, c'est-à-dire qu'on a déjà atteint notre mécénat ?

.../...

Mme BOUCHOT

Oui, c'est en bonne voie.

Mme le Maire

Donc ça ne pourra être que du plus.

Edition 2018

L'alchimie fut le thème de la 21^{ème} édition qui s'est tenue les 6, 7 et 8 juillet en ville basse et en ville haute. L'année 2018 a célébré la fin de la 1^{ère} guerre mondiale et RenaissanceS a rendu un bel hommage à nos « morts pour la France » avec la contribution artistique de 3 compagnies.

29 415 visiteurs pour 52 947 spectateurs fut un record ! Le climat a contribué à cette participation spectaculaire des festivaliers ; et la sélection artistique des 2 nocturnes du vendredi et samedi fut majestueuse, d'autant que la Place Foch nouvellement réhabilitée a été mise en valeur par la Cie OFF.

Une enquête traçant le parcours de 530 personnes sondées relève une participation majoritairement régionale.

L'édition 2018 a accueilli 42 compagnies dont : 4 pour le jeune public, 7 formations musicales, 2 compagnies européennes, 2 Libre Cour, 10 déambulations, 13 compagnies/associations locales, 1 création et 3 spectacles dédiés au centenaire.

Edition 2019

La 22^{ème} édition du festival RenaissanceS les 5, 6 et 7 juillet 2019, propose de mettre en scène « L'ombre et la lumière », une évocation contemporaine du thème de l'Homme face à sa dualité, thème cher à l'humanisme de la Renaissance et du siècle des Lumières. La dualité se perçoit en terme d'harmonie et de dissonances. Elle a aussi une résonance générale en matière de culture et de contre-culture. Par opposition, l'underground rassemble des individus et des cultures en marge des habitudes culturelles dites mainstream, largement relayées par les médias de masse et les institutions. Par leur histoire propre, les Arts de la rue en sont les héritiers directs. Partir du binaire pour réconcilier les contraires... de belles intentions énoncées. Mais aussi une belle expérience du clair-obscur à vivre le temps d'un Week-End, en partant à la découverte de cette programmation originale.

Plan de financement (cf. tableau ci-joint)

Le Budget global du festival s'élèvera à 555 440€ comprenant les dépenses de fonctionnement, ainsi que les charges salariales et divers valorisations d'engagements extérieurs.

La programmation artistique sera sensiblement identique à l'édition précédente avec une déambulation en ville basse en début de soirée du vendredi soir. Le final du samedi soir se positionnera sur la Place St Etienne et la résidence de la Cie Rue de la Casse se produira dimanche soir sur l'esplanade du château en partenariat avec l'ACB/Scène nationale.

Le budget du festival 2019 s'annonce moins favorable que celui de 2018 en termes de reste à charge pour la Ville avec la fin du soutien du programme LEADER (27 000 €) et l'absence du financement exceptionnel (9 000 €) apporté par la mission histoire du Département, en 2018.

Concernant le mécénat, l'édition 2018 a confirmé qu'il fallait un investissement fort de la collectivité pour obtenir des résultats financiers. Cela se traduit pour partie dans les charges de personnels avec la mise en place d'un CDD de 3 mois consacré au développement des mécénats financiers, ce qui devrait permettre de renforcer les soutiens privés.

.../...

L'enjeu est de parvenir à pallier le retrait partiel des financements publics pour pérenniser à moyen terme le modèle économique du festival. La collectivité espère un résultat plus favorable en réalisation que ce qu'elle affiche dans le prévisionnel.

Au-delà de ce poste nouveau, une vacataire sera installée dès avril pour préparer l'accueil artistique et 8 à 9 vacataires s'occuperont de la gestion des loges.

Le personnel permanent du service culture sera mobilisé de manière plus importante pour l'organisation du festival RenaissanceS, venant en renfort du personnel attaché au festival, afin de respecter la réglementation horaire/hebdomadaire. Des employés municipaux et communautaires seront également salariés pour le comptage des entrées du festival.

Les bénévoles ont une place importante pour le maintien du festival. En 2019, la contribution des habitants de tout âge sera mise à l'épreuve en participant à la création d'une œuvre in situ : la Tour de l'Horloge sur le parking Braudel de la Côte Ste Catherine. Cette action s'inscrira dans la politique de la ville et dans le cadre de l'axe « Vivre ensemble » de l'agenda 21.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 30 voix pour

- ⑩ Approuver le plan de financement,
- ⑩ Solliciter les subventions prévues,
- ⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES NOMS DE RUE DE BAR LE DUC

2018-12-20 - 06

La Ville de Bar le Duc reçoit depuis plusieurs années des demandes et propositions de dénominations de rues, auxquelles aucune réponse n'a été apportée jusqu'à présent, car nous ne disposons pas d'une instance capable d'évaluer la pertinence des propositions.

Il est proposé de créer une commission paritaire de 11 membres qui aura pour mission d'instruire les demandes de changement de nom de rue, d'émettre un avis qui, s'il est favorable, sera soumis au Conseil Municipal. La Commission est présidée par le Maire ou son représentant.

La commission est constituée de :

- ⑩ Le Maire, Président de droit, ou son représentant
- ⑩ 5 élus, désignés par le Conseil Municipal
- ⑩ 5 personnes qualifiées :
 - ⑩ Monsieur Georges DUMENIL, auteur du livre « Bar-le-Duc – ses rues, places, ponts et cours d'eau »
 - ⑩ Monsieur Daniel LABARTHE, historien local
 - ⑩ Le Président de l'association Patrimoine en Barrois ou son représentant
 - ⑩ Le chef du service Culture et Animation de la Ville
 - ⑩ Le Directeur de l'Aménagement et du Cadre de Vie ou le chef du service urbanisme

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 30 voix pour

- ⑩ Valider la création de la commission,
- ⑩ Valider la liste des personnes qualifiées,
- ⑩ Procéder à un vote à main levée,
- ⑩ Désigner Mme Juliette BOUCHOT, M. Olivier GONZATO, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Serge BROGGINI et Mme Diana ANDRE pour siéger au sein de cette commission consultative pour les noms de rues de Bar le Duc,
- ⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

SUBVENTION DE L'ÉTAT POUR LE LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE 2018

2018-12-20 - 07

M. DEJAIFFE

J'ai vu, en préparant la séance, qu'un des objectifs était la création d'un CIAP ; je voudrais savoir si Bar-le-Duc a prévu d'en créer un ou pas, si c'était à l'ordre du jour ou pas, ou si on n'a pas besoin d'en créer ; c'est une question de curiosité.

Mme BOUCHOT

Le CIAP (Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine) est une obligation dans le cadre d'une convention de label Ville d'Art & d'Histoire, donc jusqu'à présent ce CIAP existait plus ou moins avec –entre autres- l'Office de Tourisme, mais n'avait pas de place vraiment forte.

Aujourd'hui, la réflexion du CIAP est toujours en cours et nous aurons la création d'un CIAP –ou du moins ce qui s'en rapproche le plus- dans le cadre probablement de la destination de l'intérieur de Gilles de Trèves. Un Cabinet nous suit sur cette destination. C'est une obligation, sachant que le label Ville d'Art & d'Histoire doit évoluer prochainement et ça fera partie de la contractualisation avec la DRAC sur le territoire.

Le projet Ville d'Art et d'Histoire de Bar-le-Duc vise à :

- étudier et rechercher des éléments sur le patrimoine de la ville,
- protéger, conserver et restaurer le patrimoine en lien avec les partenaires privés et institutionnels locaux, régionaux et nationaux,
- mettre en valeur le patrimoine par le biais d'action de médiations culturelles.

Le programme d'actions pour 2018 a consisté à :

- ⑩ La gestion courante et les visites guidées : médiation culturelle en lien avec l'OT et le musée
- ⑩ La promotion/communication : réimpression de la documentation existante
- ⑩ La mise en place de nouveaux projets média de médiation patrimoniale : films web documentaires

.../...

- ⊗ L'événementiel, mise en valeur du patrimoine architectural de la ville : spectacles dédiés au sein du festival RenaissanceS, visites architecturales décalées
- ⊗ Commémorer le Centenaire de la Grande Guerre :
 - Exposition urbaine, projet participatif des habitants quartier Couchot
 - Parcours sonores urbains, boulevard de la Rochelle, récits et témoignages
 - Exposition urbaine par de l'Hôtel de Ville, vues de Bar le Duc il y a 100 ans
 - Chroniques illustrées à la découverte de Bar le Duc, ville d'arrière front (15 illustrations)

Le montant de ces actions s'élève à 18 218€ ; le taux de subvention de l'état étant fixé par convention à 50%, la demande de subvention s'élève donc à 9 109€.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 30 voix pour

- ⊗ Autoriser le Maire à faire la demande de subvention dans le cadre de la labellisation Ville d'Art et d'Histoire,
- ⊗ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

TARIFS ET VALORISATIONS DE SALLES ET MATERIELS MUNICIPAUX POUR ANNEE 2019

2018-12-20 - 08

Les tarifs de location des salles ou espaces municipaux sont actualisés annuellement. Ces tarifs concernent les salles suivantes : Dumas, Couchot, la salle des fêtes de l'hôtel de ville, les salles de réunion de l'Espace Sainte Catherine et la théâtre municipal.

La grille de tarifs ne subit pas pour l'exercice 2018 de changement particulier. Une augmentation d'environ 1% est appliquée. Une gratuité sur la première utilisation de la salle Dumas et la Salle des Fêtes est maintenue pour les associations barisiennes.

Pour rappel, une clause particulière est intégrée sur les mises à disposition gratuites afin d'éviter tout litige ou détournement de cette gratuité. Les actions ou activités situées sur le secteur concurrentiel ne peuvent bénéficier de cette clause.

Le secteur concurrentiel existe si un consommateur peut s'adresser indifféremment à une association ou à une entreprise pour un même service. Cette appréciation est faite sur l'activité par rapport à un même lieu géographique d'exercice, en prenant en compte le produit, le public, le prix et la publicité.

En complément de salles, de nombreuses structures empruntent du matériel festif ou logistique à la Ville de Bar-le-Duc à l'occasion de manifestations diverses.

Afin de responsabiliser les organismes emprunteurs lors de ces utilisations, un tarif en cas de non-retour ou de dégradation de matériel est renouvelé. Les tarifs sont calculés en fonction du prix unitaire d'achat du matériel.

Une valorisation journalière a également été calculée, permettant d'estimer au plus juste les aides apportées aux associations. Ces sommes viendront compléter les heures de manutention et de transports par les services techniques déjà valorisées par ailleurs.

.../...

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 30 voix pour

- ⑩ Fixer, selon les tableaux ci-joints, les nouveaux tarifs ou valorisations qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2019.
- ⑩ Renouveler l'autorisation de facturation en cas de restitution de locaux dégradés, non nettoyés, ou non remis en ordre de marche. Cette somme sera calculée en fonction du nombre d'heures de travail et du coût des réparations éventuelles.
- ⑩ Renouveler l'autorisation de facturation en cas de matériel non restitué ou dégradé.
- ⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DUMAS

2018-12-20 - 09

Mme le Maire

Je voudrais faire une remarque à ce propos, puisque jusqu'à nouvel ordre, les gradins de la salle Dumas ne sont plus utilisables, puisque les roulettes qui permettaient de déplacer les modules sont hors service. L'évolution des normes de sécurité pourrait imposer de remplacer la structure complète. Mais comme pour l'instant, on n'a pas le recul sur l'impact de l'ouverture de la salle multifonctions sur l'exploitation de la salle Dumas, il est proposé de différer cet investissement qui est conséquent.

La Ville de Bar-le-Duc a engagé une démarche d'actualisation des règlements des équipements communaux. Le présent rapport concerne la salle Dumas.

Dans une volonté d'uniformisation avec les autres salles, un règlement intérieur a été établi.

Ce règlement reprend, dans un document unique, les consignes habituellement en usage dans cet équipement, dont une partie était précédemment transmise oralement, et précise les règles élémentaires en matière de sécurité et d'accès au lieu.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 30 voix pour

- ⑩ Valider le règlement intérieur de la salle Dumas,
- ⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

VALORISATION DES CHARGES SUPPLEMENTIVES 2018

2018-12-20 - 10

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de fournir, en annexe au compte administratif, « la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions », ce qui est qualifié de charges supplémentives.

.../...

Depuis plusieurs années, un travail a été engagé pour déterminer les montants de ces charges, tenant compte des frais engagés sur chaque équipement et de la répartition des temps d'utilisation entre les associations, après avoir retiré les montants correspondant aux temps d'occupation non-associatifs (scolaires, institutionnels, animations Ville ou Communauté d'Agglomération).

Fin 2017, l'assemblée a été invitée à valider un premier tableau, en précisant qu'il s'agissait de valeurs de référence qui mériteraient d'être affinées au fil du temps. Quelques demandes d'explications ont été exprimées par les associations, mais elles ont globalement intégré que l'opération était indolore puisque les montants devaient intégrer les comptes de classe 8, en dépenses/recettes. C'est dans le même esprit que les services ont travaillé cette année.

Les évolutions entre 2017 et 2018 viennent essentiellement de 2 facteurs :

- ⑩ La livraison d'équipements nouveaux (courts de tennis de la Côte Sainte Catherine et terrain de football synthétique, au stade Jean BERNARD) ;
- ⑩ L'intégration du gymnase BEUGNOT dans les équipements communaux ;
- ⑩ La ventilation des charges de personnels entre les différents équipements ;
- ⑩ L'intégration des équipements sportifs communautaires de Tronville-en-Barrois et Ligny-en-Barrois.

Méthode d'évaluation des charges supplétives :

Le groupe de travail regroupant les membres de l'exécutif des 2 collectivités concernés par l'attribution de subvention aux associations a validé la méthode :

- ⑩ Ne sont pas concernés : les personnels, bâtiments et matériels dont la mise à disposition auprès des associations est occasionnelle.
- ⑩ Sont concernés :
 - ⑩ La mise à disposition régulière de personnels (travaux d'entretien des bâtiments, par exemple)
 - ⑩ La mise à disposition de bâtiments ou d'équipements de plein air (en proratisant la charge globale en fonction des temps dédiés aux activités associatives). Pour chaque équipement, une valeur locative sera retenue.

Les éléments pris en compte dans l'évaluation des charges supplétives sont les suivants :

- ⑩ Les charges directement imputables à chaque équipement :
 - ⑩ Chauffage
 - ⑩ Electricité
 - ⑩ Eau
 - ⑩ Charges d'entretien courant (ménage)
 - ⑩ Interventions d'entretien ponctuelles (services techniques)
 - ⑩ Contrats de maintenance éventuels
 - ⑩ Assurances
 - ⑩ Taxes foncières éventuelles
- ⑩ La valeur locative de chaque équipement. Il s'agit d'une valeur théorique, basée sur des références émanant des services des domaines, lorsqu'elles existent.
- ⑩ L'option d'affecter un forfait relatif aux charges générales de fonctionnement (service gestionnaire de l'équipement, finances, marchés publics, direction générale...) n'a pas été retenue pour l'instant.
- ⑩ Les éventuels loyers acquittés viennent en déduction de la charge prise en compte.

La démarche n'a pas la volonté d'exhaustivité, mais plutôt de déterminer une valeur de référence des avantages en nature octroyés, à chaque association.

Le fichier joint en annexe intègre les charges supplétives des équipements de la Communauté d'Agglomération et ceux de la Ville de Bar-le-Duc, ce qui fait que certaines associations peuvent avoir des montants qui relèvent de chacune des 2 collectivités, en fonction de l'exercice de la compétence de gestion. Au-delà du fichier joint en annexe, un tableau global reprend, pour chaque équipement, les montants pris en compte. Il a été diffusé en commission et est disponible sur demande.

Intégration au compte de résultat des associations concernées :

Chaque association recevra l'évaluation des charges supplétives correspondant à son activité et pourra demander des explications ou signaler une anomalie.

L'association devra ensuite intégrer ces montants en dépenses / recettes (comptes 861 et 871) sans que cela influe sur le résultat d'activité de l'association, ni ne nécessite une intégration en comptabilité. Pour les associations qui le pratiquent déjà, cette démarche utilise le même mécanisme que la valorisation du bénévolat, intégrée en comptes 864 et 870.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 30 voix pour

⊗ Valider les montants correspondant aux charges supplétives, au profit des associations, intégrés dans le tableau joint,

⊗ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

**AVANCES SUR SUBVENTIONS 2019 AU PROFIT D'ASSOCIATIONS
CULTURELLES OU D'ANIMATION DU TERRITOIRE**

2018-12-20 - 11

Mme ANDRE

C'est peut-être hors sujet, mais j'ai vu dans l'annexe 5 qu'était évoqué le festival Watt's à Bar et qu'un autre site était recherché pour permettre un accueil plus important. Est-ce que vous avez déjà des pistes de réflexion sur ce sujet ?

Mme le Maire

Des pistes, il y en a ; des décisions, par encore, parce que nous étudions un certain nombre d'endroits qui pourraient accueillir davantage de monde à ce festival qui va croissant.

Afin de permettre à différentes associations culturelles ou d'animations de poursuivre au mieux les missions qui leur sont confiées, il est proposé, à titre d'avance pour 2019, l'attribution d'une subvention égale à la moitié de celle versée en 2018, répartie comme suit :

242.280 = 121.140 euros au profit de l'Action Culturelle du Barrois,
2

60.500 = 30.250 euros au profit de Bar le Duc Animations.
2

.../...

20.000 = 10.000 euros au profit de l'Union des Commerçants et Industriels de Bar-le-Duc

2

28.000 = 14.000 euros au profit de l'association Be Real

2

Ces sommes seront imputées en 65.331520.65748 pour l'Action Culturelle du Barrois, en 65.951930.65748 pour Bar le Duc Animations, en 65.911900.6574 pour l'UCIA, 65.302070.6574 pour Be Real et versées début 2019, avant le vote du Budget Primitif.

Le solde sera versé après délibération du Conseil Municipal fixant le montant des subventions pour chacune de ces associations pour l'année 2019.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 26 voix pour

Ne prennent pas part au vote : M. HAUET, M. FRANZ, Mme GERARDIN, Mme CABART

⑩ Attribuer, à titre d'avance pour 2019, une subvention égale à la moitié de celle versée en 2018 à l'ACB, Bar-le-Duc Animations, Be Real et l'UCIA.

⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

**AVANCE SUR SUBVENTION 2019 A L'ASSOCIATION DE COORDINATION
DES CENTRES SOCIOCULTURELS DE BAR LE DUC**

2018-12-20 - 12

Au titre de l'année 2019, conformément à la convention de partenariat 2017-2020, validée par le conseil municipal du 15/12/2016, notamment son article 4, il est proposé d'effectuer le versement d'un acompte représentant 80 % de la subvention obtenue au titre de l'année précédente.

Le versement du solde interviendra en 2019, après production par l'association de ses documents comptables de fin d'exercice.

En référence au budget prévisionnel 2018 qui indiquait une subvention totale de 275 000 €, l'acompte à verser représente donc 220 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

Ne prend pas part au vote : M. SERRIER

⑩ Verser un acompte de 80 % du montant prévu au BP 2018, soit 220 000 €, le montant définitif de la subvention 2019 étant à arrêter ultérieurement,

⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

.../...

APPEL A PROJET AGENDA 21
SECONDE ATTRIBUTION DE SUBVENTION

2018-12-20 - 13

Par délibération du 19 avril 2018, la Ville a attribué 1 980 € de subvention sur l'enveloppe Agenda 21. Suite à cette décision, un nouveau dossier a été reçu.

Pour mémoire, les critères de sélection établis dans le cadre de cet appel à projet sont :

- Etre porteur d'une action de pérennisation de l'emploi, de développement des bonnes pratiques dans la gestion des équipements, d'une initiative forte dans le domaine de l'environnement ou de développement de l'activité vers des publics éloignés
- Etre porteur d'une action innovante apportant une plus-value par rapport à la situation actuelle ;
- Fédérer dans le cadre de son action plusieurs structures associatives. Le maximum pouvant être obtenu est de 1 000 €, une association ou une action déjà soutenue par la Ville pouvant candidater si elle est en mesure d'expliquer pourquoi son projet rentre dans le cadre de l'appel à projet.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 30 voix pour

- ⓐ Approuver la seconde répartition de la subvention appel à projet agenda 21,
- ⓑ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

CONVENTION POUR REMEDIER A UN AFFAISSEMENT DU SOL
AUX ABORDS DE LA RESIDENCE DE CHAMPAGNE

2018-12-20 - 14

En fin d'année dernière, la société LE SYNDIC Sarl a indiqué un léger affaissement du revêtement extérieur aux abords des entrées numérotées 10 et 12 de l'immeuble en copropriété sis 2/14 rue de Champagne dénommé Résidence de Champagne.

La déformation ayant été constatée, considérant le fait qu'elle se situe contre la construction en deçà du surplomb des étages et déborde sur l'espace public environnant, un partenariat pour y remédier et une répartition des dépenses au prorata des surfaces traitées et de leur propriété ont été proposés au représentant du syndicat des copropriétaires. Des échanges à ce propos ont suivi.

Courant juillet l'effondrement du sol à cet endroit a été signalé. Des barrières de protection ont été mises en place et une nouvelle rencontre sur place avec le syndic provoquée. A cette occasion le principe d'une collaboration a été rediscuté et la façon d'agir envisagée.

Compte tenu des incertitudes quant à l'étendue du problème et sa cause, l'intervention serait menée en 2 temps :

- ⓐ Excavation des matériaux et investigations pour cerner les contours de la cavité, essayer de trouver des éléments permettant de comprendre son origine et son évolution et de définir la solution à apporter ;
- ⓑ Réalisation des travaux selon le protocole déterminé et acté.

.../...

Pour les mêmes raisons, à ce stade, compte tenu du mode de répartition projeté, les dépenses pouvant être induites sont estimées à environ 2 500 € HT. Elles pourront être réévaluées en fonction du constat établi contradictoirement à l'issue de la première phase.

La commune de BAR-LE-DUC assurerait la coordination du groupement constitué.

Ce projet de partenariat ainsi que le cadre de convention correspondant sont soumis aux membres du Conseil Municipal.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 30 voix pour

- ② émettre un avis favorable au projet de partenariat avec la société LE SYNDIC Sarl pour déterminer l'origine de l'affaissement survenu contre la Résidence de Champagne, aux abords des entrées numérotées 10 et 12 et y remédier ;
- ② inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- ② donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

(Départ de Madame Mélanie TSAGOURIS)

**VENTE IMMEUBLE 26 RUE LOUIS JOBLOT
(COMPLEMENT DELIBERATION CM DU 27.09.2018)**

2018-12-20 - 15

Mme le Maire

Dans la délibération prise précédemment, il avait été omis de nommer la parcelle bâtie.

M. GONZATO

Donc on n'avait vendu que le parking.

Pour rappel, par délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2018, il a été acté la vente à Monsieur Xavier BERNARD d'un immeuble sis 26 rue Louis Joblot (bâtiment administratif ex casernes pompiers).

Il est mentionné dans cette délibération la cession de la parcelle cadastrée AO n° 475 (non bâtie), au prix de 60 000 euros. Or, il a été omis d'y mentionner la parcelle AO n° 142 (bâtie).

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

- ② acter la cession de la parcelle AO n° 142 à Monsieur Xavier BERNARD (le prix de cession restant inchangé),
- ② donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

.../...

CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA COTE SAINTE-CATHERINE
VALIDATION DE L'APD ET DU PLAN DE FINANCEMENT

2018-12-20 - 16

Le 13 janvier 2016, un incendie s'est déclaré au Centre Social de la Côte Sainte Catherine, dans des locaux loués par le Conseil Départemental. Le sinistre a causé d'importants dommages qui ont rendu une partie de l'immeuble inutilisable.

Après que les différentes procédures aient été menées et aient abouti et une réflexion sur la façon d'envisager le devenir du site, la décision a été prise de faire procéder à une reconstruction. Dans cet optique un marché de maîtrise d'œuvre a été contracté avec le cabinet RTR Architectes le 23 juillet 2018.

L'opération comprend:

- ⑩ Désamiantage et déconstruction totale de la zone sinistrée
- ⑩ Reconstruction de locaux administratifs pour le Centre social comprenant :
 - ⑩ 1 bureau pour la directrice
 - ⑩ 1 bureau pour la référente familles
 - ⑩ 1 bureau pour le médiateur
 - ⑩ 1 bureau pour les 2 animateurs
 - ⑩ 1 espace de convivialité pour les salariés
 - ⑩ 1 bloc sanitaire pour les personnels
 - ⑩ 1 espace de stockage

Sont intégrés dans l'opération :

- ⑩ La mise en accessibilité handicapée du centre social
- ⑩ La mise en conformité du local de stockage
- ⑩ La création d'un WC public type « sanisette » accessible depuis l'extérieur.

LE PROJET phase APD :

L'avant-projet définitif (APD) suit les bases posées lors des phases précédentes. Le nouveau corps de bâtiment sera construit selon des dispositions architecturales analogues à celui existant. Un parvis desservi par des marches en escalier et une rampe permettra d'y accéder. Le hall d'entrée et d'accueil assurera le lien entre les différents locaux.

Une concertation avec les utilisateurs a conduit à apporter quelques modifications telles que celle de la banque d'accueil, la création de placards, la mise en place de stores, le remplacement de cloison par des éléments vitrés apportant un éclairage naturel, l'installation de portes automatiques pour le sas d'entrée garantissant le confort thermique. L'APD est ainsi évalué à hauteur de 447.384 €HT.

La pose d'une alarme anti-intrusion fera quant à elle l'objet d'une option.

Calendrier :

Le calendrier prévisionnel a été établi en tenant compte du délai fixé par la procédure d'indemnisation.

Lancement de la consultation : début janvier 2019

Remise des offres : mi-février 2019

Début des travaux : avril 2019 pour une livraison fin novembre 2019.

Coût d'opération

Le coût d'opération est estimé à 658 585,01 € TTC (voir annexe 1), la part des travaux à 447 384 € HT, soit 536 860,80€ TTC. Pour financer cette reconstruction, la Ville mobilisera l'indemnité d'assurance qu'elle a perçu suite à l'incendie du centre social. Sur les 393 745 € déjà touchés, 68 064 € ont déjà été affectés:

Dépenses hors projet reconstruction	
Mesures conservatoires	23 077,00 €
Perte de loyer	18 171,00 €
Honoraire d'experts	23 996,00 €
Diag amiante SOCODEX	900,00 €
Diag structure ADAM	1 920,00 €
Total	68 064,00 €

Ainsi, restent mobilisables pour le projet 325 681 € d'indemnité d'assurance. La reconstruction suite à un sinistre n'ouvrant pas droit à FCTVA, le plan de financement du projet est présenté TTC :

Charges		Ressources	
Travaux	536 860,80 €	Etat	201 187,01 €
Honoraires	56 228,26 €	Ville (dont assurance)	457 398,00 €
Aléas et actualisation	35 495,95 €	Assurance	325 681,00 €
Acquisition toilette public	30 000,00 €		
Total TTC	658 585,01 €	Total TTC	658 585,01 €

L'assureur de la Ville sera également sollicité pour le versement du complément d'indemnité, celui-ci nécessitant un justificatif de réalisation des travaux dans les deux ans à compter du sinistre, soit le 13 janvier 2018, échéance qui n'a pu être respectée par la collectivité en raison de la complexité de l'opération et pour laquelle une prolongation a été demandée.

Afin d'équiper le centre social en mobilier, un soutien sera demandé à hauteur de 80% à la CAF de la Meuse selon le plan de financement suivant :

Charges		Ressources	
Mobilier	40 000,00 €	CAF	32 000,00 €
		Ville	8 000,00 €
Total HT	40 000,00 €	Total HT	40 000,00 €
Total TTC	48 000,00 €	Total TTC	48 000,00 €

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

- ⑩ Approuver l'APD présenté,
- ⑩ Valider le plan de financement,
- ⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

**RAPPORTS ANNUELS 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

2018-12-20 - 17

Mme le Maire

Je voudrais vous rappeler que la Communauté d'Agglomération a voté l'harmonisation du prix de l'eau sur 7 ans et qu'en 2018, nous en sommes à la 4^{ème} année.

L'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à l'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunal ci-dessus mentionnés. »

La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse a ainsi transmis à ses communes adhérentes les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.), afin qu'ils soient présentés à chaque Conseil Municipal.

Pour rappel les tarifs 2016 et 2017 étaient les suivants :

ANNEE	EAU(HT) TVA 5,5%	Préservation ressources en eau(*) TVA 5,5%	Lutte contre la pollution(*) TVA 5,5%	ASSAINIS- SEMENT (HT) TVA 10,0%	Modernisation des réseaux de collecte (*) TVA 10,0%	TVA 5,5%	TVA 10,0%	TOTAL TTC
2016	1,985 €		0,380 €	1,472 €	0,300 €	0,130 €	0,177 €	4,444 €
2017	1,917 €	0,060 €	0,380 €	1,350	0,300 €	0,129 €	0,165 €	4,301 €

(*) montants reversés à l'Agence de l'Eau

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, décide de :

- ⑩ Prendre acte des rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

VENTE DE VEHICULES REFORMES

2018-12-20 - 18

La Ville a procédé à l'acquisition de nouveaux véhicules en remplacement de certains véhicules anciens. Il est envisagé de vendre ces derniers par l'intermédiaire d'une Salle des Ventes. Pour ceux dont l'état général ne justifierait pas qu'ils soient vendus en vue d'une réutilisation, il est envisagé de les vendre pour destruction. Une consultation sera effectuée afin de les céder au plus offrant à une entreprise de destruction agréée.

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

"le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette

.../...

commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité."

Aussi, conformément à cet article, les véhicules suivants doivent donc être sortis du parc automobile :

SERVICE	IMMATRICULATION	MODELE	TYPE	ENERGIE	CV	MISE EN CIRCULATION	KILOMETRAGE
Voirie	4156 RF 55	Renault	Mascott (benne)	Gasoil	9	19 juin 2000	172.713
Voirie	5322 RK 55	Renault	Mascott (benne)	Gasoil	9	4 juin 2002	175.617

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

- ⑩ autoriser la vente des véhicules ci-dessus référencés, qui seront retirés de l'inventaire du matériel municipal,
- ⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

**DROITS DE VOIRIES ET DE STATIONNEMENTS - TARIFS DES EMBLEMES
(CIRQUES, MARCHÉ, FETES FORAINE) ANNEE 2019**

2018-12-20 - 19

M. HAUET

Je voudrais faire observer que dans le tableau joint figure le parking souterrain situé sous le marché. Bien évidemment, ce parking est actuellement fermé, tant que les travaux ne seront pas terminés au niveau du marché, mais il conviendra ensuite de réfléchir sur le devenir de ce parking.

—

Afin de permettre aux services d'engager les démarches auprès des commerçants, il convient d'actualiser les tarifs afférents aux différents droits, redevances et services dus par un tiers à la ville de Bar-le-Duc. Afin de tenir compte du contexte économique, il est proposé une augmentation de 3.00%, applicable à partir du 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

- ⑩ Valider les nouveaux tarifs selon le tableaux ci-joint, qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2019.
- ⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

.../...

**RAPPORTS D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE**

2018-12-20 - 20

Mme le Maire

Vous avez vu que ce rapport fait 113 pages et j'espère que vous l'avez lu. Je voulais vous dire qu'hier soir, dans le cadre des ateliers qui travaillent sur l'élaboration du projet de territoire a été évoquée cette question de la mise en information des rapports d'activités ou en tout cas de tout ce qui se passe à l'Agglomération à l'ensemble des conseils municipaux. Il est vrai qu'a été évoquée l'idée d'une synthèse de ce rapport, sauf que vu le nombre de pages, ça demande que quelqu'un le regarde et en fasse la synthèse ; pour l'instant, on n'a pas trouvé mieux, mais peut-être qu'après, avec le projet de territoire, on arrivera à trouver une façon de communiquer d'une façon un peu plus légère que celle-ci. En tout cas, ce rapport est une obligation que nous devons faire.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que :

« le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

le rapport exposant l'activité de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, pour l'année 2017, a été présenté à son assemblée délibérante lors de sa séance du 20 septembre 2018 et transmis à chaque commune, afin qu'il fasse l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, décide de :

- Ⓢ Prendre acte du rapport d'activité de la Communauté d' Agglomération au titre de l'année 2017,

**REVISION DES TARIFS DE CONCESSIONS
DE CIMETIERE ET PRESTATIONS FUNERAIRES**

2018-12-20 - 21

Par délibération en date du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal a fixé pour l'année 2018 les tarifs des concessions du cimetière de Bar-le-Duc. Il convient de réactualiser ces prix pour 2019, ceux-ci étant établis avec une augmentation moyenne de 2%. Cependant, pour des raisons pratiques évidentes, ils seront arrondis au dixième.

DÉSIGNATION	Tarifs 2018 (en euros)	Tarifs 2019 (en euros)
COLUMBARIUM PAR CASE		
-Pour 15 ans	641,90	654,70
-Pour 30 ans	974,30	993,80
-Pour 50 ans	1624,70	1 657,20
CONCESSIONS AU CIMETIÈRE		
Pour 15 ans		
*2,00 m ²	57,90	59,10
*2,50 m ²	70,40	71,80
*3,00 m ²	84,40	86,10

.../...

*3,50 m ²	97,30	99,20
*4,00 m ²	111,70	113,90
*5,00 m ²	135,90	138,60
Pour 30 ans		
*2,00 m ²	165,30	168,60
*2,50 m ²	206,50	210,60
*3,00 m ²	246,30	251,20
*3,50 m ²	286,00	291,70
*4,00 m ²	327,20	333,70
*5,00 m ²	408,00	416,20
Pour 50 ans		
*2,00 m ²	327,20	333,70
*2,50 m ²	408,00	416,20
*3,00 m ²	488,70	498,50
*3,50 m ²	569,70	581,10
*4,00 m ²	648,20	661,20
*5,00 m ²	811,10	827,30
TOMBES CINÉRAIRES		
-Pour 30 ans	165,30	168,60
-Pour 50 ans	327,20	333,70
ENFEUS	1766,80	1 802,10
JARDIN DU SOUVENIR		
-emplacement pour 15 ans	112,10	114,30
-fourniture plaque	55,90	57,00
TOTAL	168,00	171,40
Taxe d'inhumation	55,70	56,80
Taxe de crémation	27,00	27,50

A signaler que pour une inhumation en caveaux, la concession ne peut être que trentenaire ou cinquantenaire. La concession temporaire de 15 ans n'est autorisée que lors d'un premier achat et pour une inhumation en pleine terre. Le renouvellement d'une concession ne peut être que trentenaire ou cinquantenaire (sauf pour les cases de columbarium, le renouvellement pour 15 ans est possible).

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

- ⑩ approuver les nouveaux tarifs du cimetière pour 2019,
- ⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

**DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS POUR LA RENOVATION
DES MENUISERIES DE L'ECOLE COCTEAU HAUT**

2018-12-20 - 22

Mme ANDRE

En commission, j'avais posé des questions sur le nombre de fenêtres qui étaient à remplacer, en quelle matière, etc...

.../...

M. GONZATO

C'est de l'aluminium et c'est tout l'ensemble de baies vitrées sur toute la façade, d'où l'importance du montant.

Mme ANDRE

J'ai vu dans le DOB qu'il y avait beaucoup de fenêtres et d' huisseries à changer et c'est notamment assez important sur les écoles. Or, lors de la dernière réunion du Pays Barrois, le Président, à ce sujet, s'était étonné que la Ville de Bar-le-Duc et la Ville de Ligny-en-Barrois n'aient pas sollicité le concours d'EDF dans le cadre des certificats d'économie d'énergie. Alain HAUET était d'ailleurs également présent et je pense qu'il serait intéressant d'y faire appel.

M. GONZATO

C'est en cours.

Par délibération du 28 juin 2018, le conseil municipal a décidé le lancement d'une opération de rénovation des menuiseries de l'école Cocteau Haut. L'opération n'ayant pu être lancée avant les vacances d'été 2018, il a été décidé de retarder sa réalisation afin de permettre une intervention principalement sur la période estivale.

En complément du financement de l'Etat qui a été obtenu, la Ville va solliciter l'intervention du fonds de concours communautaire via la mesure 6.10 du GIP Objectif Meuse selon le plan de financement ci-dessous :

Charges		Ressources	
Remplacement de fenêtres pour le site Jean COCTEAU - Haut	148 542,00 €	Etat	59 416,80 €
		GIP 6.10	14 739,90 €
		Ville	74 385,30 €
Total HT	148 542,00 €	Total HT	148 542,00 €

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

- ⑩ Approuver le plan de financement du projet,
- ⑩ Solliciter une subvention auprès du GIP Objectif Meuse au titre de la mesure 6.10 du programme d'activité 2018- aides aux projets des groupements de collectivités territoriales de la zone de proximité,
- ⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

MISE EN PLACE DU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE

2018-12-20 - 23

M. SERRIER

Est-ce que beaucoup de personnes ont bénéficié du DIF auparavant?

M. DUFFOURC

Tout à fait, le DIF a été largement utilisé, mais la différence entre le compte personnel d'activité et le DIF, c'est que pour le DIF, on perdait les droits lorsqu'on ne les utilisait pas, alors que là, on va pouvoir les cumuler.

.../...

M. SERRIER

Est-ce que c'est en dehors du cadre professionnel ? Est-ce qu'il peut y avoir des formations qui soient différentes pour l'amélioration du service ou pour avoir un autre métier –pourquoi pas ?

M. DUFFOURC

La réponse est oui et c'est justement l'une des grandes différences avec le DIF.

—

Un Compte Personnel d'Activité (CPA) est ouvert à tout agent (y compris les contractuels de droit public et de droit privé). Il est constitué :

- Du Compte Personnel de Formation (CPF) qui se substitue au Droit Individuel à la Formation (DIF),
- Du Compte d'Engagement Citoyen (CEC).

Références :

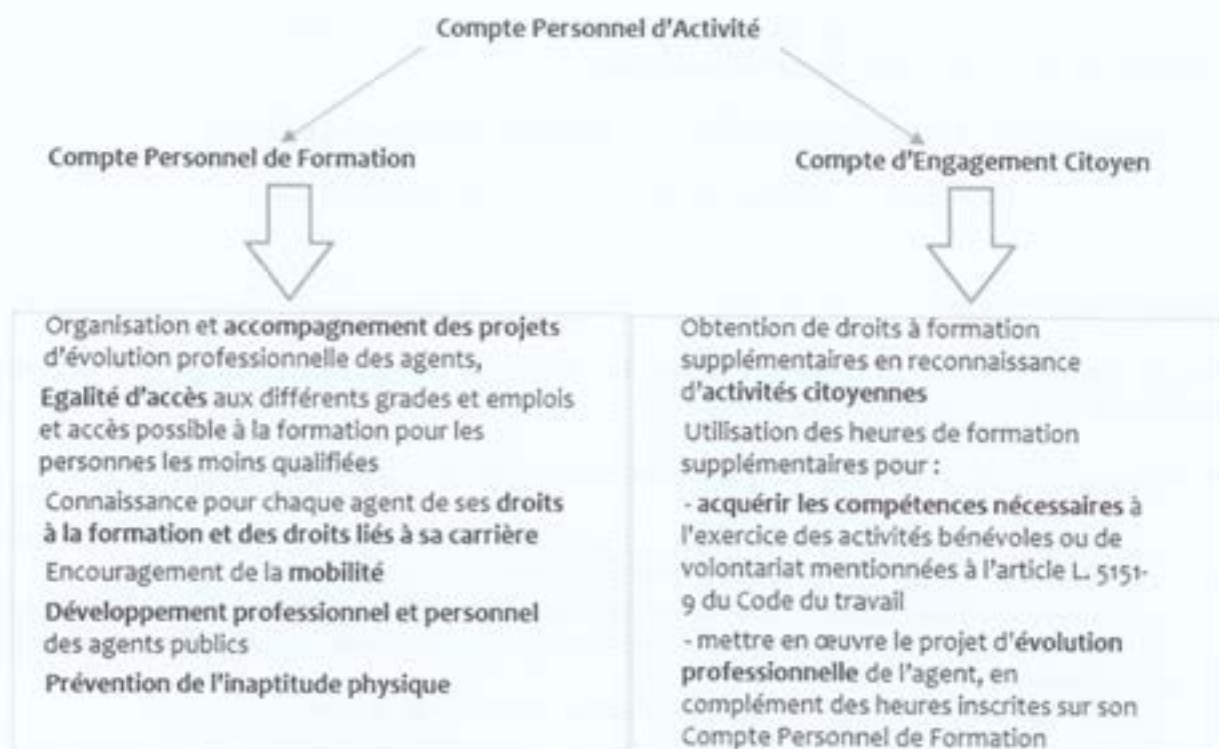
- Article 38 de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi Articles 39 à 54 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels créant les articles L 5151-1 et suivants du Code du travail
- Articles 1 à 7 de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique
- Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie
- Circulaire du Ministère de la Fonction Publique RFFF1713973C du 10.05.2017

Principe :

Le CPA permet aux agents de renforcer leur autonomie et leur liberté d'action et de faciliter leur évolution professionnelle.

Les droits inscrits sur le CPA demeurent acquis par leur titulaire jusqu' à leur utilisation ou la fermeture du compte. Il suit l'agent en cas de changement d'employeur, même dans le privé.

Chaque agent peut dès à présent consulter gratuitement en ligne son CPA sur le portail moncompteactivite.gouv.fr du service géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.



Les modalités d'alimentation du Compte Personnel de Formation :

- Alimentation chaque 31 décembre de 24 h/an jusqu'à 120 h, puis de 12 h/an dans la limite d'un plafond total de 150 h ;
- Renforcement du droit pour les agents de catégorie C sans qualification de niveau V : 48 h/an dans la limite de 400 h ;
- Crédit d'heures supplémentaires, en complément des droits acquis et dans la limite de 150 h, lorsque le projet d'évolution professionnelle vise à **prévenir une situation d'inaptitude physique** sur avis du médecin de prévention ;
- Nombre d'heures de travail de référence pour le calcul de l'alimentation du compte personnel de formation égal à la durée légale annuelle de travail (1 607 h pour un agent à temps complet) ;
- Nombre d'heures calculé au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet ;
- Périodes de travail à temps partiel assimilées à du temps plein.

Articulation avec le droit individuel à la formation

- A compter du 1er janvier 2017, les droits acquis au titre du DIF deviennent des droits relevant du CPF. Ils sont, dès à présent, mobilisables.
- Les droits acquis préalablement à l'embauche dans la fonction publique au titre du CPF sont conservés.

L'utilisation du Compte Personnel de Formation

Le CPF a pour objectif de permettre au fonctionnaire, ou à l'agent contractuel, d'accéder à une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Le CPF porte ainsi sur toute action de formation ayant pour objet d'acquérir un diplôme, un titre, un certificat de qualification professionnelle ou des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet professionnel de l'agent, ou pour suivre une action de préparation aux concours et examens.

.../...

Le projet d'évolution professionnelle peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

Ne sont pas éligibles au CPF les formations relatives à l'adaptation aux fonctions exercées.

Ces actions de formation doivent se dérouler, en priorité, pendant le temps de travail

Priorisation des demandes :

En cas de pluralité d'actions de formation demandées, la priorité sera donnée aux actions de formation assurées par la collectivité lorsqu'elles sont en place.

Conformément à l'article 8 du décret n°2017-928, priorité sera également donnée aux formations visant :

- à suivre une action de formation, un accompagnement ou bénéficier d'un bilan de compétences, permettant de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ;
- à suivre une action de formation ou un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles ;
- à suivre une action de formation de préparation aux concours et examens.

Lorsque la demande de formation de l'agent relève du socle de connaissances et de compétences mentionné à l'article L. 6121-2 du code du travail (qui ont notamment pour objet la communication en français, les règles de calcul et de raisonnement mathématique...), la collectivité sera tenue d'y faire droit.

Le bénéfice de cette formation peut, le cas échéant, être différé dans l'année qui suit la demande pour des raisons de nécessité de service.

Le refus opposé à une demande est obligatoirement motivé et peut être contesté à l'initiative de l'agent devant la commission administrative paritaire (fonctionnaires) ou la commission consultative paritaire (contractuels de droit public) compétente. Le refus d'une 3^e demande portant sur une formation de même nature ne peut être prononcé par l'autorité territoriale qu'après avis de la CAP ou de la CCP.

L'employeur peut prendre en charge les frais pédagogiques et éventuellement les frais de déplacements.

La procédure proposée:

1. L'agent doit solliciter l'accord écrit de son employeur en précisant le projet d'évolution professionnelle qui fonde sa demande. Il précisera la nature de la formation, le calendrier, le montant des frais pédagogiques et le financement souhaité. Il joindra l'avis du médecin de prévention dans le cas où le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude physique.
2. Une rencontre avec le service des ressources humaines sera organisée pour appréhender le projet personnel de l'agent et apporter tout conseil utile.
3. Une réponse écrite de la collectivité sera apportée dans les deux mois

Le comité technique réuni en séance le 10 octobre 2018 a rendu un avis favorable concernant ce projet

.../...

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

- ⑩ Valider les modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité,
- ⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

TRANSFORMATION DE POSTES

2018-12-20 - 24

M. DUFFOURC

C'est une politique que nous menons depuis plusieurs années, de façon à améliorer le temps de travail de nos agents qui, dans ce domaine, sont sur des temps partiels qui donnent lieu à des retraites pas très élevées, et ainsi régulariser des agents contractuels.

ENSEIGNEMENT

Pour faire suite au départ en retraite d'un agent au service Enseignement, il est proposé de redistribuer le temps de travail sur des agents en poste et d'intégrer un agent contractuel de la manière suivante :

Postes actuels		Postes modifiés	
Grade	Quotité	Grade	Quotité
Adj. Technique principal 2 ^{ème} classe	100 %		
Adj. Technique	65 %	Adj. Technique	75 %
Adj. Animation	50 %	Adj. Animation	75 %
		Adj. Technique	65 %
	215 %		215 %

Le comité technique a émis un avis favorable concernant ce dossier le 10 octobre 2018.

POLICE MUNICIPALE

Pour faire suite au recrutement d'un policier municipal, il est nécessaire de transformer un poste de Chef de service de Police municipale principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste de gardien de police municipale à temps complet.

ESPACES VERTS

Suite au départ d'un contremaître au service Espaces verts et afin de pouvoir recruter son remplaçant par voie de mutation à compter du 7 janvier 2019, il est nécessaire de transformer un poste de technicien territorial à temps complet en un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

CŒUR DE VILLE

Enfin, dans le cadre de la signature du contrat cœur de ville avec les différents partenaires, l'engagement a été pris par la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse de créer un poste pour animer le dispositif.

.../...

Ce poste de chef de projet du contrat cœur de ville aura pour mission d'accompagner les services dans le pilotage des différents volets du contrat, il assurera un rôle de cohérence sur la globalité de l'action et d'expertise sur certains volets. Il devra fluidifier l'action de la collectivité et aider à bâtir le réseau nécessaire sur le territoire pour mobiliser les acteurs privés.

Ce poste est financé à hauteur de 50% par l'ANAH, les problématiques d'habitat doivent donc être au cœur de ses missions.

Il agira sur un périmètre lié à la ville mais sur des compétences tant CA que Ville. Sur certaines actions, il semble même impossible que son travail se limite à la Ville, les périmètres des actions se faisant au niveau de la CA (OPAH ; Projet FISAC). Sur certains dossiers, il sera au contraire plus simple de travailler sur un périmètre ville (révision du PSMV ; travail sur le foncier du centre-ville).

En prenant en compte la diversité des missions et le périmètre d'action, le portage envisagé est communautaire. La technicité et la polyvalence requises nous orientent vers un poste de catégorie A, ingénieur ou attaché. Le coût chargé de ce type de poste/profil est de 45 000 €.

Le financement en serait :

ANAH : 22 500 €

CA : 11 250 €

Ville : 11 250 €

La date du recrutement sera liée à la demande d'accompagnement par l'ANAH. Il sera nécessaire de rapidement disposer de cette personne afin de pouvoir dérouler pleinement les actions du contrat.

La durée du contrat est de 6 ans, le poste a vocation à durer tout au long de celui-ci.

C'est pourquoi, il est demandé à la Ville de Bar-le-Duc de participer à hauteur de 25% sur le financement de ce nouveau poste.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

- Ⓢ Approuver les transformations de postes décrites ci-dessus,
- Ⓢ Inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des postes ainsi configurés,
- Ⓢ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION COMMUNICATION

2018-12-20 - 25

M. DEJAFFE

Est-ce que c'est un poste qui existe déjà ? Est-ce qu'il serait déjà en place d'une autre manière, par l'intermédiaire de pigiste, de contrat, etc... ? Ou est-ce la création pure d'un poste ?

Mme le Maire

C'est la création d'un poste qui n'existe pas.

.../...

M. DEJAFFE

Je m'en étonne, parce qu'au regard notamment des besoins et du projet que vous avez présenté tout à l'heure, il y a peut-être effectivement un besoin de communication, mais j'ai l'impression qu'il y a d'autres besoins plus importants dans la ville comme peut-être sur les questions scolaires, d'éducation, de patrimoine, etc... Est-ce que la priorité ne pourrait pas être ailleurs que sur un poste de communication ?

Mme le Maire

Sur les questions scolaires, nous sommes en train, à effectif constant et à masse salariale constante -puisque on y tient- de créer des référents dans les écoles, c'est-à-dire le lien très fort entre le service Enseignement, la Mairie et les écoles, que ce soit au niveau des familles, de la garderie scolaire, du restaurant scolaire ou des activités. Jusqu'à maintenant, nous avons fait l'expérimentation de deux et on passe à quatre en 2019.

Sur le patrimoine, on vous a expliqué avoir recruté pour une mission spécifique quelqu'un qui va s'occuper du mécénat.

Et pour la communication, je parlais dans mon introduction de marketing territorial. Il nous faut absolument faire connaître la ville de Bar-le-Duc à l'extérieur et assez loin à l'extérieur avec aujourd'hui une communication particulière. Je voudrais vous dire que l'activité du service, notamment avec tout ce qui est le community manager qui gère les pages Facebook, les sites, etc... s'est vue très augmentée. La Ville est ainsi présente sur Facebook, Instagram, Twitter, ce qui demande une masse considérable de travail. La communication est un facteur très important de la transparence de la vie publique et j'y tiens beaucoup ; on parlait de l'agenda 21 et ça fait partie d'un de nos axes de l'agenda 21. Il nous faut donc aujourd'hui adapter ces technologies à cette façon de communiquer, sans compter que le service doit faire face à une absence prolongée depuis plus d'un an d'un agent pour maladie. Il nous faut aujourd'hui adapter cette communication à des besoins très spécifiques.

—

Pour faire face à la demande croissante de la population en matière d'information et de participation à la vie Publique, il est nécessaire de mettre en place un poste de chargé de mission communication en charge de concevoir, en appui du service communication, des actions de communication et événements et d'assurer la production de contenus nouveaux.

Après un appel à candidature ne permettant de garantir le recrutement d'une personne titulaire d'un grade du cadre d'emploi des attachés territoriaux, il y a lieu de créer le poste de chargé de mission communication sous la forme d'un emploi spécifique à temps complet sur une période de 3 ans, comme le prévoit l'article 3-3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En effet, la conduite de projets nécessite un pilotage de ces derniers sur une période de plusieurs années consécutives.

L'article 3-3 précité prévoit que des emplois permanents relevant de la catégorie A peuvent être occupés par des agents contractuels lorsque les besoins du service le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Les agents recrutés dans ce cadre sont engagés sur des contrats à durée déterminée, pour une période maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables, par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder six ans.

Le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale précise les conditions de rémunération des contractuels et dispose qu'elle doit être fixée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

.../...

Un dispositif spécifique s'applique s'agissant d'emploi créé par délibération et susceptible d'être occupé par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le niveau de rémunération doit dans ce cas être fixé par délibération, l'organe délibérant n'étant pas tenu de fixer précisément le montant de la rémunération mais d'indiquer son niveau, c'est-à-dire l'échelle ou l'espace indiciaire de référence correspondant à l'emploi.

L'acte individuel d'engagement fixera ensuite la rémunération sur la base d'un indice, dans l'espace indiciaire préalablement déterminé par délibération (circulaire ministérielle du 23 juillet 2001). L'autorité territoriale opérera des ajustements individuels en fonction du profil des agents (ancienneté, diplôme...).

Concernant le poste de chargé de mission communication décrit ci-dessus, l'autorité territoriale prendra comme référence l'espace statutaire, en fourchette d'indice majoré, de la grille indiciaire du grade d'attaché compris à ce jour entre l'IM 383 et l'IM 664. L'agent concerné par ce cadre spécifique pourra également se voir attribuer le régime indemnitaire, la prime de fin d'année, des chèques déjeuner et l'action sociale en place dans la collectivité.

Cet agent pourra ponctuellement être mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération et des communes du territoire de la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'achat de prestations.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 26 voix pour

3 abstentions : M. SAHIN, M. SERRIER, M. DEJAIFFE

- ⑩ approuver la création d'un emploi spécifique correspondant aux missions de « chargé de communication »,
- ⑩ inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'emploi ainsi décrit,
- ⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

AVANCE SUR SUBVENTION AU COMITE D'ACTION SOCIALE

2018-12-20 - 26

Par délibération en date du 19 avril 2018, la Ville de Bar le Duc a accordé au Comité d'Action Sociale une subvention de 52 825 € au titre de l'année 2018.

Dans l'attente du vote du BP 2019, il est proposé de verser une avance sur subvention 2019 au C.A.S d'un montant de 26 412 €, répartie comme suit :

25 464 € en 65-020100-6574 Administration Générale
948 € en 65-6574 Cuisine

Par ailleurs, conformément à la convention relative au partenariat 2017, il convient également de verser au C.A.S le montant dû au titre de l'organisation du Noël des enfants 2017 et s'élevant à 6 854 €.

.../...

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

- Ⓢ Accorder au Comité d'Action Sociale une avance sur subvention d'un montant de 26 412 €,
- Ⓢ Verser le montant correspondant à l'organisation du Noël des enfants 2017 s'élevant à 6 854 €,
- Ⓢ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES MARCHES CONCLUS
EN PROCEDURE ADAPTEE DEPUIS LE 27 SEPTEMBRE 2018**

2018-12-20 - 27

Mme ANDRE

Par rapport au marché de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement des espaces publics de voirie dans le quartier Saint-Jean de Bar-le-Duc qui a été notifié le 24 août 2018, il s'agit de travaux à venir ou est-ce des travaux déjà faits ?

Mme le Maire

Ce sont des travaux à venir, puisqu'il s'agit de la conception de l'aménagement.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des marchés conclus depuis le 27 septembre 2018 au titre de sa délégation tirée de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (liste arrêtée au 21 novembre 2018 et qui fait suite à la liste établie et arrêtée au 10 août 2018).

- Ⓢ Marché 2018/16 Maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction d'une partie du centre social de la Côte Sainte Catherine, suite à un incendie, RTR ARCHITECTES, notifié le 3 septembre 2018, pour un montant de 27 083,33€ HT ;
- Ⓢ Marché 2018/18 Maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement des espaces publics de voirie dans le quartier Saint Jean à Bar-le-Duc, ERA, notifié le 24 août 2018, pour un montant total de 110 305,00€ HT ;
- Ⓢ Marché 2018/21 Travaux de réparation des désordres de voiries dans le quartier Notre Dame à Bar-le-Duc, EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE, notifié le 15 octobre 2018, pour un montant total de 146 150,43€ HT.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, décide de :

- Ⓢ prendre acte de la présente liste des marchés à procédure adaptée conclus depuis le 27 septembre 2018 ;
- Ⓢ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

.../...

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE

2018-12-20 - 28

M. DUFFOURC

Il s'agit d'une régularisation de versement de prime notamment pour l'équipe de direction sur lequel le comptable a été mis en difficulté, mais en appel, il devrait normalement rétablir ses droits et son bon droit.

Par jugement 2016-006 du 02 juin 2016, la chambre régionale des comptes d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine a engagé la responsabilité du comptable, au titre de l'exercice 2013, pour avoir procédé au versement de « prime de services partagés » à cinq agents de la communauté d'agglomération, sans fondement juridique.

Le montant de ces primes s'élève à 14 300 €. Un titre de recette a été émis à l'encontre du comptable pour cette somme.

Une requête en appel a été formée par le comptable. Aussi, il convient de constituer une provision pour risque, dans l'hypothèse où le jugement en seconde instance annulerait ou réduirait la somme mise à la charge du comptable.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

- ⓐ Constituer une provision pour risque de 14 300 € au compte 6815.
- ⓑ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET 2019 AVANT SON ADOPTION

2018-12-20 - 29

M. DUFFOURC

Il s'agit tout simplement du système qui permet, en attendant le vote du budget, de pouvoir continuer à fonctionner correctement.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et il peut aussi, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement, en capital des annuités, des dettes venant à échéance avant le vote du budget.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Elle correspond à 25% du budget primitif 2018 en investissement et 100% en fonctionnement.

Seuls les montants en investissement, hors emprunt, doivent être soumis au vote. L'ensemble des crédits à voter se trouve en annexe.

.../...

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

⊗ autoriser Madame le Maire à utiliser les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT pour permettre un basculement comptable plus facile entre les exercices 2018 et 2019 suivant le document joint en annexe .

⊗ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

**TARIF DES PRESTATIONS DE SERVICES
ET DE LA TELEDISTRIBUTION POUR 2019**

2018-12-20 - 30

M. SERRIER

Est-ce qu'il y a encore beaucoup de personnes qui sont reliées à cette télédistribution ? Il me semble que c'est sur le lotissement de la ferme de Behonne où il y avait, à une certaine époque, des dysfonctionnements très importants ; aujourd'hui, est-ce que ces dysfonctionnements sont réglés ? Est-ce qu'il y a encore beaucoup de foyers raccordés, compte tenu que maintenant, avec les systèmes que nous avons comme la fibre, l'ADSL et autres, on peut avoir des réceptions télévisuelles ou autres sur ce secteur ?

Mme le Maire

Je sais qu'il y en a de moins en moins ; je n'ai pas le chiffre exact mais on pourra vous le donner.

M. SERRIER

Je pense que c'est en cours de disparition. A l'époque, dès l'instant où on construisait un lotissement, il y avait une obligation dans le cadre de l'urbanisme de prévoir des antennes collectives pour éviter les râteaux ou les paraboles partout. Aujourd'hui, les technologies nous permettent effectivement un autre moyen, donc je pense qu'à plus ou moins long terme, on risque d'avoir une disparition de ce service.

M. HAUET

Mais tant qu'il reste un usager, il faut un tarif.

M. SERRIER

Tout à fait.

I) PRESTATIONS DE SERVICE :

1 - Main d'œuvre d'intervention :

La Ville de BAR-LE-DUC est appelée, chaque année, à facturer des prestations soit en faveur d'établissements publics ou au milieu associatif, soit très exceptionnellement en direction de personnes privées (interventions d'urgences ou dégâts sur mobilier urbain suite à accidents).

Pour l'année 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de 1 %. Les tarifs sont proposés en annexe.

2 - Utilisation de véhicules - Tarif horaire :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de 1% pour les prestations d'utilisation de véhicules. Les tarifs sont proposés en annexe.

Un forfait de déplacement de 75 € est facturé pour l'intervention lorsque celle-ci est spécifique à la demande.

3 - Les fournitures, matériel et prestations diverses sont facturés au prix réel.

4 - Les frais de dossier en cas de sinistre sont maintenus à 182,00 euros.

II) TELEDISTRIBUTION :

Un certain nombre de lotissements communaux possèdent la Télédistribution, dont la maintenance a été confiée à la société TELEMEUSE. En contrepartie, les usagers doivent s'acquitter annuellement d'un abonnement.

Pour l'année 2019, il est proposé d'augmenter le tarif de cette prestation de 1 %, soit de 41,71 € en 2018 à 42,13 € en 2019.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

- ⊗ Voter les tarifs de prestations de services et de télédistribution 2019 en hausse de 1% ,
- ⊗ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

TARIFS CUISINE 2019

2018-12-20 - 31

Mme le Maire

Je voudrais préciser que ça fait 3 ans que les tarifs étaient stabilisés.

Depuis l'année 2016, le niveau d'activité se maintient au-dessus de 245 000 repas.

Cette activité soutenue, couplée à une nouvelle organisation de la cuisine depuis 2017, a permis de maintenir les prix depuis 2016.

Dans le but de continuer à privilégier les circuits courts, ainsi que le fait maison, le cout alimentaire s'accroîtra de 3 % en 2019.

Dans cette perspective, un accroissement faible des tarifs de 0.5 % est demandé. En effet cette augmentation doit être mise en regard d'une inflation de plus de 2 % en 2018 et une prévision de 1.5 % en 2019.

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé une augmentation limitée à 0.5 % des tarifs entre 2018 et 2019.

.../...

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

- ⑩ Adopter les tarifs 2019 dont le détail est joint en annexe
- ⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE

2018-12-20 - 32

Cette décision modificative porte sur le seul budget principal de la Ville.

En section de fonctionnement :

- ⑩ Dépenses :
 1. 8 125 € d'indemnités pour les emprunts réaménagés en 2017.
 2. 27 000 € d'apurement de rattachement.
- ⑩ Recettes :
 1. 191 000 € d'assurance pour les pavés Notre Dame.
 2. 51 000 € en recettes d'ordre pour les travaux en régie, dont la contrepartie se trouve en dépenses d'investissement.

Dépenses / recettes : 14 300 € de débet pour un ancien comptable, la même somme en provision.

En section d'investissement :

- ⑩ Dépenses :
 1. 51 000 € de travaux en régie, dont la contrepartie se trouve en recette de fonctionnement.
 2. Un virement de crédits de 8 000 € du chapitre 20 vers le chapitre 21.
 3. 260 500 € de complément pour la gare multi modale (10 500 + 250 000).
 4. 2 810 € de complément sur le buffet de la gare (300 + 1500 + 1010).
 5. 54 100 € d'avance sur CP 2019 pour le second œuvre de l'hôtel de ville.
 6. 191 000 € pour les travaux des pavés Notre Dame.
 7. 1 890 € d'avance sur CP 2019 pour des vidéoprojecteurs dans les écoles.
 8. 30 490 € d'avance sur CP 2019 pour le marché couvert (980 + 1 500 + 28 000).
 9. 1 440 € de complément sur les travaux du lieutenant Vasseur.
 10. 1 € d'avance sur CP 2019 acquisition terrain.
 11. 250 € d'avance sur CP 2019 budget participatifs.
 12. 4 564 € de complément pour le stade Jean Bernard (864 + 3 700).
 13. 11 310 € de complément sur la restructuration de l'état civil.
 14. 100 476 € de complément pour la toiture de l'hôtel de ville.
 15. 22 900 € d'avance sur CP 2019 pour l'église Saint Antoine.
 16. 36 600 € de complément pour l'église Saint Jean.
 17. 111 500 € de complément pour la place Foch.

Ⓢ Recettes :

1. 639 545 € de financement par l'emprunt.

A l'issue de ces écritures, le disponible en section de fonctionnement s'élève à 2 777 797,49€.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

- Ⓢ Autoriser les inscriptions budgétaires, votées par chapitre, qui figurent dans le document annexe,
- Ⓢ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

MOTION DE SOUTIEN AU DEPARTEMENT DE LA MEUSE

2018-12-20 - 33

Mme le Maire

Comme il l'a été dit dans mon propos linéaire, le Département a proposé une motion de soutien à tous les EPCI. A la Communauté d'Agglomération, nous avons voté cette motion de soutien. Il y a eu un courrier de Madame la Préfète qui a apporté un certain nombre d'ajustements, ajustements prévus mais qui ne sont pas encore passés par le vote et la loi, donc en attendant ces ajustements, nous proposons cette motion.

M. SERRIER

J'ai bien entendu et lu les propositions de cette motion. Pour ma part, je voterai cette motion, mais je voudrais quand même apporter un bémol, à savoir qu'à travers ce vote, il n'y aura pas de soutien de ma part sur la politique menée par le Conseil Départemental –je tiens à le préciser-, notamment sur ce qui s'est passé pour les collèges avec la fermeture d'un nombre d'établissements sur le Département. Je souhaitais que mon vote soit clair.

Mme le maire

Nous votons là la motion.

M. SERRIER

Oui, mais je préfère quand même le préciser, parce que parfois quand il y a des motions, on vote une partie, etc... je veux dire que ce n'est donc pas un accord de ma part sur la politique du département, mais seulement sur ces deux points précis.

Le département de la Meuse compte 501 communes organisées en 15 EPCI dont la plupart font encore face aux complexités d'harmonisation des derniers regroupements imposés par la loi NOTRE du 7 août 2015.

Seules les populations des deux agglomérations de Bar-le-Duc et de Verdun dépassent les 30.000 habitants, 6 communes seulement comptant plus de 3.500 habitants.

Cette très faible densité génère la lourdeur des charges caractéristiques de la ruralité incombant aux collectivités en matière de gestion du domaine routier, d'assainissement, de prise en charge de leur part de financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Elle se caractérise également par un accès toujours plus faible aux services publics délaissés ou abandonnés, aux soins, à l'offre culturelle et sportive fortement portées par un tissu associatif dont la vitalité remarquable est fragilisée par le recul incessant des soutiens publics qui ne peuvent être compensés par les collectivités meusiennes.

.../...

La baisse des dotations, la perspective de la suppression de la taxe d'habitation ajoutent à l'étau qui étouffe jusqu'à l'asphyxie l'action des collectivités et du tissu associatif de proximité autour de la vie quotidienne des meusiens.

La réduction à la paralysie du Département de la Meuse par la contractualisation avec l'Etat constitue certainement l'étape ultime du préjudice qui est porté à la ruralité de la Meuse. Elle porte atteinte au lien et au partenariat fort qui ont toujours associé le Département et les collectivités en Meuse.

Depuis plus de 10 années, les communes et les EPCI de Meuse ont participé ensemble à un effort de gestion sans précédent du Département en acceptant des taux et des domaines d'éligibilité de subvention réduits pour assurer la pérennité de l'action départementale de solidarité territoriale aujourd'hui encore renforcée par la loi NOTRÉ.

Les économies drastiques auxquelles s'est soumis le Conseil Départemental sur son fonctionnement dans le même temps ont donné des résultats spectaculaires (baisse de 25 % de l'endettement) salués par la Chambre Régionale des Comptes et les agences de notations auxquelles il se soumet.

Cette baisse de l'endettement du Département ouvre des marges de manœuvres pour un appui plus important aux collectivités meusiennes. Elles permettent la maîtrise d'ouvrage d'objectifs ambitieux en matière routière, de modernisation des collèges, d'accès à la santé et de services publics, de développement des pratiques culturelles et sportives, du partage d'un outil commun de développement économique et d'attractivité avec la Région Grand Est.

Vous trouverez ci-joint la synthèse des informations données lors de la rencontre du 23 novembre 2018 entre le Département de la Meuse et les collectivités meusiennes.

Considérant que la contractualisation anéantit la capacité que se sont données les collectivités meusiennes au terme de plusieurs années d'efforts partagés,

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à la majorité, décide de :

Par 28 voix pour

1 Voix contre : Mme ANDRE

⑩ Accepter qu'au nom de la ruralité et en complète solidarité avec les communes et les intercommunalités meusiennes, la Ville de BAR LE DUC exige que la contractualisation établie avec le Département de la Meuse préserve son rôle et son action de partenaire naturel des projets des collectivités :

- ⑩ En ne s'assujettissant pas seulement sur les niveaux de dépenses, mais en prenant en compte leur équilibre et leur mesure par rapport à la spécificité des charges constatées,
- ⑩ En excluant du montant des dépenses, les sommes non compensées sur les Allocations Individuelles de Solidarité et l'évaluation des Mineurs Non Accompagnés et toutes autres dépenses rendues obligatoires ou effectuées au nom de l'Etat,
- ⑩ En l'adaptant au rôle spécifique des départements ruraux et en prenant en compte les efforts de gestion déjà réalisés par la collectivité concernée,
- ⑩ En préservant la capacité de la collectivité départementale à mettre à disposition une ingénierie de projet et d'accompagnement des collectivités trop faibles pour en disposer.

⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

INDEMNITE AU COMPTABLE PUBLIC

2018-12-20 - 34

M. DUFFOURC

Bien entendu, il ne s'agit pas d'une délibération de défiance vis-à-vis de notre comptable qui, avec les moyens qu'elle a, fait le maximum pour donner satisfaction, mais qui manque manifestement de moyens pour permettre de respecter les délais, ce qui pénalise nos entreprises et nos prestataires. Madame le Maire rencontrera d'ailleurs le Directeur Départemental des Finances Publiques pour lui en faire part.

Mme le Maire

C'est aussi, en ce qui me concerne, un acte de solidarité envers les communes de l'Agglomération qui sont aussi en très grande difficulté.

—

Par délibération n° 39 du 17 décembre 2015, la Ville de Bar le Duc avait fixé l'indemnité du comptable au taux de 50 %. Considérant que l'indemnité est due pour tenir compte du conseil notamment en terme d'analyse financière et non sur la tenue comptable des comptes de la collectivité, il est demandé aux membres de ce Conseil de fixer l'indemnité de conseil au comptable public, au taux de 0 %, en vertu de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et notamment l'article 2 alinéa 4 et l'article 4, pour Mme Isabelle Henry, à compter du 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 29 voix pour

- ⑩ fixer l'indemnité de conseil au comptable public au taux de 0 %,
- ⑩ Demander à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de bien vouloir garantir à la Ville de Bar le Duc la disponibilité effective des moyens humains sur le poste de comptable public, afin d'assurer le respect des délais de prise en charge des mandats et des titres notamment pour ne pas pénaliser les entreprises et prestataires intervenant pour le compte de la Ville de Bar-le-Duc,
- ⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

(Départ de Monsieur Bernard DELVERT)

TARIFS DE LOCATIONS D'INSTALLATIONS SPORTIVES

2018-12-20 - 35

Depuis plusieurs années, il est d'usage de disposer d'un tarif de location des installations sportives, permettant de disposer d'un cadre en cas de sollicitation d'une structure hors champ habituel de mise à disposition à titre gracieux, tant pour un usage occasionnel que régulier.

Il convient d'actualiser les tarifs (+1 % arrondi) de location d'installations sportives. Le taux d'évolution retenu est de +1 %, arrondi.

...

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 28 voix pour

⑩ Modifier les tarifs de location d'installations sportives, fixés par la délibération du 21 décembre 2017, selon le tableau ci-joint. Les nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1er janvier 2019,

⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

Le versement des subventions aux associations, après adoption du budget, intervient au premier trimestre de l'année concernée. Les clubs sportifs barisiens, notamment ceux qui portent des emplois doivent engager des dépenses, dès le début de l'année, et sollicitent, à ce titre, le versement d'une avance de subvention.

AVANCES SUR SUBVENTIONS SPORTIVES ANNEE 2019

2018-12-20 - 36

Afin de permettre au Bar Football Club, à l'ASPTT Bar le Duc, et à Ancerville Bar le Duc Canoé Kayak de poursuivre au mieux leurs objectifs, dans l'attente du versement de leur subvention de fonctionnement annuelle qui ne pourra intervenir qu'après le vote du budget, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

⑩ Autoriser, à titre d'avance pour 2019, l'attribution au profit de l'A.B.C.K. d'une subvention de fonctionnement de 3 000 €

⑩ Autoriser, à titre d'avance pour 2019, l'attribution au profit de l'A.S.P.T.T. d'une subvention de fonctionnement de 10 000 €

⑩ Autoriser, à titre d'avance pour 2019, l'attribution au profit du B.F.C d'une subvention de fonctionnement de 10 000 €

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 28 voix pour

⑩ Attribuer les subventions énoncées ci-dessus, au Bar Football Club, à l'ASPTT Bar-le-Duc et à Ancerville Bar-le-Duc Canoë-Kayak ;

⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

—

Madame le Maire remercie les membres pour leur participation. Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire de Séance,



Serge BROGGINI

Le Maire,



Martine JOLY

.../...

**COÛT MOYEN D'UN ENFANT
EN ELEMENTAIRE
ANNEE 2017**

	2016	2017
Produits d'entretien	1 433,50 €	1 414,12 €
Fournitures scolaires	5 721,72 €	5 117,09 €
Chauffage	15 380,00 €	25 263,13 €
Electricité	5 047,22 €	3 779,57 €
Frais de personnel (augm. 1 %)	48 194,32 €	48 676,26 €
Pharmacie	105,00 €	104,40 €
Maintenance photocopieur	210,00 €	210,00 €
Téléphone	554,73 €	618,92 €
Petits travaux et autres fournitures	2 881,28 €	1 695,13 €
Eau et assainissement	574,18 €	400,12 €
Frais de nettoyage des locaux	744,88 €	744,88 €
TOTAUX	80 846,83 €	88 023,62 €

Effectifs scolaires 2016/2017	103
Nombre de classes	6
Coût moyen	854,60 €
Facturé aux communes	

**COÛT MOYEN D'UN ENFANT
EN MATERNELLE
ANNÉE 2017**

	2016	2017
Produits d'entretien	902,15 €	1 123,78 €
Fournitures scolaires	2 412,09 €	2 070,64 €
Chauffage	8 901,65 €	14 621,49 €
Electricité	2 163,10 €	1 889,79 €
Frais de personnel (augm. 1 %)	47 068,89 €	47 539,58 €
Pharmacie	61,20 €	55,72 €
Maintenance photocopieur	84,00 €	210,00 €
Téléphone	530,52 €	634,22 €
Petits travaux et autres fournitures	5 137,06 €	2 371,14 €
Eau et assainissement	1 589,35 €	1 687,29 €
Frais de nettoyage des locaux	436,06 €	436,06 €
TOTAUX	69 286,07 €	72 639,71 €

Effectifs scolaires 2016/2017 60

Nombre de classes 3

Coût moyen **1 210,66 €**

Facturé aux communes

COUT MOYEN ENFANT

	2013/2014	% augmentation	2014/2015	% augmentation	2015/2016	% augmentation	2016/2017	% augmentation	2017/2018	% augmentation	2018/2019
MATERNELLE											
EFFECTIFS	76		81		69		66		63		60
Coût analytique à E. Laguerre	902,82 €		952,90 €		1 057,17 €		1 064,78 €		1 099,78 €		1 210,66 €
Coût proposé au Conseil Municipal	840,00 €	1%	848,00 €	0,50%	852,00 €	0,50%	856,00 €	1,05%	865,00 €	1%	874,00 €
Coût retenu par le Conseil Municipal	840,00 €		848,00 €		852,00 €		856,00 €		865,00 €		
ELEMENTAIRE											
EFFECTIFS	152		145		141		139		110		103
Coût analytique à E. Laguerre	576,27 €		697,23 €		644,55 €		644,52 €		734,97 €		854,60 €
Coût proposé au Conseil Municipal	581,00 €	2%	592,00 €	0,50%	595,00 €	0,50%	598,00 €	1,17%	605,00 €	1%	611,00 €
Coût retenu par le Conseil Municipal	581,00 €		592,00 €		595,00 €		598,00 €		605,00 €		

DOB 2019
Conseil Municipal 20 décembre 2018

ANNEXE 1 Restes à réaliser 2018
--

RESTES A REALISER : 6 444 787 €

1. Les restes à réaliser 2018 sur les Investissements courants : 714 944 €

• Voirie	405 000 €
• Eclairage public	19 920 €
○ Relevé du patrimoine EP souterrain	19 920 €
• Espaces verts	19 968 €
○ Sol amortissant aire de jeu rue des Rosiers et parc	17 448 €
○ Matériel	2 520 €
• Travaux dans les bâtiments	128 772 €
○ Toiture rue Nève	37 679 €
○ Contrôle technique plancher TGI	1 260 €
○ Climatisation serveur	1 397 €
○ Chapelle Libération	9 408 €
○ Porte Police Municipale	4 380 €
○ Contrôle accès Fédération	2 328 €
○ Logements FU	21 500 €
○ Centre de Loisirs	39 036 €
○ Chaufferie	11 784 €
• Mobilier et matériel écoles	8 687 €
○ 9 Vidéoprojecteurs	7 560 €
○ Autres matériel et équipement	1 127 €
• Véhicules	69 890 €
○ Camion	69 890 €
• Mobilier et matériel	13 634 €
○ Mobilier et matériel de bureau	1 739 €
○ Mobilier FU	3 500 €
○ Aménagements jardins municipaux	8 395 €
• Informatique	49 073 €
○ Logiciels et formations (suffrage WEB, intégration de donnée, parc automobile...)	45 890 €
○ Matériels	3 183 €

2. Les restes à réaliser 2018 sur les grands projets : 5 729 843 €

• Aménagements urbains	3 295 711 €
○ Marché couvert	2 839 926 €
○ Centre-ville, finalisation bld de la rochelle	13 080 €
○ Foch et cygne	59 339 €
○ Pont et ouvrages d'art	11 084 €
○ Eco quartier Saint Jean	30 000 €
○ ORU tranche 2	67 412 €
○ Berges Ornain –Maréchal de Metz Vasseur	31 562 €
○ Parking gare multimodale	174 391 €
○ Mobilier urbain	68 917 €
• Logistique	35 439 €
○ Sécurité Manifestation	35 439 €
• Aménagement de quartiers	125 282 €
○ Marbot	6 540 €
○ Ilot Libération	35 917 €
○ Budget participatif	36 715 €
○ Vidéo-protection	46 110 €
• Ecoles	148 967 €
• Installations sportives	131 835 €
○ Tennis Côte Ste Catherine	37 808 €
○ Stade Jean Bernard	82 680 €
○ Stand de tir	4 764 €
○ Local ASPTT	6 583 €
• Equipements socio-culturels	541 737 €
○ Buffet de la gare	2 449 €
○ Bâtiment associatif zone Oudinot	54 898 €
○ Salle multi fonction - fonds de concours	484 390 €
• Equipements médico-sociaux	86 275 €
○ Fonds de concours foyer logement	86 275 €
• Politique patrimoniale	1 364 597 €
○ Restructuration accueil état civil	9 647 €
○ Hôtel de Ville	268 664 €
○ Restauration œuvre d'art	1 448 €
○ Gilles de Trèves	306 228 €
○ Mise en lumière du patrimoine	71 071 €
○ Eglise Notre Dame	39 246 €
○ Eglise St Antoine	586 921 €
○ Eglise St Jean	66 541 €
○ Eglise St Etienne	14 831 €

DOB 2019
Conseil Municipal 20 décembre 2018

ANNEXE 2 Disponibles 2018
--

DISPONIBLES AU 29/11/2018 : 2 141 190 €

1. Les disponibles sur les investissements courants : 287 899 €

• Voirie	132 668 €
• Eclairage public	50 770 €
• Espaces verts	7 383 €
• Travaux dans les bâtiments	59 109 €
• Matériel et outillage, installations sportives	307 €
• Mobilier et matériel écoles	157 €
• Véhicules	2 708 €
• Mobilier et matériel	16 659 €
• Informatique	18 138 €

2. Les disponibles sur les grands projets : 1 853 291 €

• Aménagements urbains	654 596 €
○ Centre-ville, finalisation bld de la rochelle	27 498 €
○ Foch et cygne	18 764 €
○ Pont et ouvrages d'art	41 659 €
○ Eco quartier Saint Jean	150 000 €
○ Pistes cyclables	58 016 €
○ Parking gare multimodale	240 136 €
○ Mobilier urbain	118 523 €

• Logistique	124 949 €
○ Sécurité manifestation	64 881 €
○ Centre technique	53 580 €
○ Dématérialisation et service public en ligne	6 124 €
○ Restructuration archives	364 €
• Aménagement de quartiers	13 548 €
○ Marbot	1 913 €
○ Petit Juré	336 €
○ Ilot Libération	8 354 €
○ Budget participatif	14 €
○ Vidéo-protection	2 931 €
• Ecoles	178 561 €
• Installations sportives	198 754 €
○ Tennis Côte Ste Catherine	143 189 €
○ Stand de tir	236 €
○ Local ASPTT	55 329 €
• Equipements socio-culturels	315 010 €
○ Buffet de la gare	86 €
○ Bâtiment associatif zone Oudinot	314 924 €
• Equipements médico-sociaux	0 €
• Politique patrimoniale	367 873 €
○ Restructuration accueil état civil	362 €
○ Hôtel de ville (clos, couvert et second œuvre)	30 €
○ Gilles de Trèves	64 795 €
○ Salles des fêtes	222 196 €
○ Mise en lumière du patrimoine	1 685 €
○ Eglise St Jean	85 €
○ Eglise St Etienne	15 169 €
○ Palais de justice	60 000 €
○ Opérations diverses	3 551 €

DOB 2019
Conseil Municipal 20 décembre 2018

ANNEXE 3
La présentation du PPI -
Programmation des investissements courants -
CP DOB 2019

INVESTISSEMENTS COURANTS : 1 660 030 €

- **L'entretien de la voirie notamment** **859 050 €**
 - Reprise de trottoirs et caniveaux,
 - Accessibilité quais de bus
 - Géolocalisation domaine public
 - Poteaux incendie
 - Aménagement rue de Polval

- **L'éclairage public** **110 900 €**
 - Reprise éclairage et points lumineux ville haute et tunnel côte Ste catherine
 - Renouvellement partiel de réseaux parc hôtel de ville
 - Renouvellement réseau piscine acacia
 - Relamping et points lumineux
 - Géo référencement des réseaux

- **Les travaux de bâtiments** **345 180 €**
 - Toiture hôtel de ville
 - Maîtrise d'œuvre reprise monte-charge CTM,
 - Etude transformation Couchot
 - Toiture CMS
 - Restaurations portes rue de la Couronne et rue Saint Jean
 - Sols et volets centre de loisirs
 - Etude géotechnique chauffage urbain
 - Rénovation de transformateur de courant
 - Aménagement logement annexe 5 et 6 Foyer Universitaire
 - Etude bâtiment Emile Bugnon

○ Les installations sportives (Matériels et équipements)	27 000 €
○ Rideau de séparation gymnase Beugnot : 14 000 €	
○ Autolaveuse et tondeuse : 13 000 €	
• Les écoles (Mobilier, matériel, informatique)	44 580 €
○ Classe mobile élémentaire : 23 000 €	
○ Matériel nettoyage : 1 330 €	
○ Mobilier : 5 800 €	
○ Matériel informatique : 8 450 €	
○ 7 vidéoprojecteurs : 6 000 €	
• L'acquisition de véhicules	196 000 €
○ Balayeuse mécanique : 125 000 €	
○ Camion benne : 45 000 €	
○ Remplacement Kangoo (2005) : 26 000 €	
• Le matériel et mobilier de bureau et des investissements divers	58 870 €
○ Investissements courants mobilier, matériel, outillage	
• Les investissements informatiques	18 450 €
○ Licence : 10 000 €	
○ Acquisition matériel PC : 7 500 €	
○ 5 Smartphone : 950 €	

Ces prévisions peuvent donner lieu à de nouveaux arbitrages préalablement au vote du budget primitif.

DOB 2019
Conseil Municipal 20 décembre 2018

ANNEXE 4
La présentation du PPI -
Programmation des grands projets - CP DOB 2019

TOTAL DES GRANDS PROJETS : 7 630 742€

1. Projets contenus dans le PPI : 4 784 289 €

• Aménagements urbains	2 139 009 €
○ Marché couvert	300 000 €
○ Foch	55 000 €
○ Ponts et ouvrages d'art	50 000 €
○ Eco quartier St Jean	1 500 000 €
○ Pistes cyclables	63 009 €
○ Parking gare multimodale	138 000 €
○ Mobilier urbain	33 000 €
• Logistique	28 500 €
○ Dématérialisation et service public en ligne	13 500 €
○ Sécurité manifestation	15 000 €
• Aménagement de quartiers	40 000 €
○ Budget participatif	40 000 €
• Ecoles	134 780 €
○ Autres écoles	134 780 €
• Equipements socio-culturels	1 900 000 €
○ Bâtiment associatif zone Oudinot	1 350 000 €
○ Centre social Côte Ste Catherine	550 000 €
• Politique patrimoniale	542 000 €
○ Gilles de Trèves	28 000 €
○ Mise en lumière du patrimoine	8 000 €
○ Eglise St Antoine	500 000 €
○ Abri anti aérien	6 000 €

2. Projets Hors PPI : 2 846 453 €

Nouveaux projets ou compléments de projets à arbitrer dans le cadre d'une évolution de la structure du PPI.

• Aménagements urbains c	2 108 953 €
○ Eco quartier St Jean	892 953 €
○ ORU	906 000 €
○ Aménagement urbains Sapinière (MOE)	310 000 €
• Aménagement de quartiers	22 500 €
○ Vidéo-protection	22 500 €
• Ecoles	275 000 €
○ Ecole Jean Errard	275 000 €
• Politique patrimoniale	440 000 €
○ Hôtel de ville (clos et couvert extérieurs)	130 000 €
○ Salle des fêtes	250 000 €
○ Eglise St Etienne	20 000 €
○ Tour de de l'Horloge (MOE)	40 000 €

Un rapport sera présenté en février 2019, lors du vote du budget primitif, qui actualisera le PPI.

DOB 2019

Conseil Municipal 20 décembre 2018

ANNEXE 5

La présentation du DOB par politique

Toutes fonctions budgétaires

- **Mise en œuvre de l'agenda 21**

Suite au départ de la collaboratrice recrutée en service civique, à la fin de sa mission, la Ville avait prévu de réaliser un recrutement qui a été compromis par la décision du Gouvernement de supprimer les emplois aidés. La mission dévolue à cette collaboratrice n'a pu se poursuivre au même rythme.

Néanmoins, une réflexion menée en interne a permis de déterminer une stratégie de tri dans les bâtiments publics (administration, écoles, établissements), en phase avec l'évolution de la collecte des déchets, engagée par la Communauté d'Agglomération, avec la mise en œuvre d'une facturation basée sur le nombre et le volume des conteneurs.

L'accueil d'une stagiaire, dans le cadre d'un stage long, a permis de mener une étude sur les déplacements doux, d'élaborer un plan d'action et de proposer des aménagements potentiels, tenant néanmoins compte de la topographie particulière de la Ville. Les travaux de voirie à venir tiendront compte de cette étude.

- **Expérimentation Villes moyennes « atelier des territoires », complétée par le dispositif « Action Cœur de Ville »**

Depuis août 2017, la Ville s'est engagée dans la stratégie « Villes moyennes – Ateliers des territoires » conduite, à titre expérimental, par l'Etat dans les seules Régions Grand Est, Occitanie et Centre Val de Loire.

Au cours de l'année 2018, la réflexion s'est poursuivie en binôme avec la Ville de Chaumont, avec les entrées suivantes :

- Le renforcement de l'attractivité résidentielle des deux chefs-lieux de département
- La redynamisation des centres-villes notamment dans ses dimensions commerciales, accessibilité aux services et modernisation/adaptation du parc de logement dans un bâti à forte valeur patrimoniale
- L'accessibilité du centre urbain
- Le patrimoine et le tourisme, supports de développement
- L'anticipation et l'exploitation de l'impact du projet Cigéo dans le cadre notamment du contrat de développement du territoire

4 ateliers menés en 2018 ont permis de réaliser un diagnostic et de le décliner en plan d'actions qui sera engagé en 2019. Nos réflexions budgétaires prendront donc en compte les éléments de stratégie découlant de cette réflexion conduite par l'Etat, maître d'ouvrage.

La Ville et l'agglomération, dans leurs compétences respectives, seront donc mobilisées ainsi que les forces vives concernées.

Parmi les enjeux signalés, certains pourraient devenir opérationnels dès 2019 : dépôt d'un dossier FISAC, reconduction des aides TPE-PME, création d'une plateforme numérique commerciale, création d'un office de commerce, avec un manager du commerce.

- **Le budget participatif**

Faire de Bar-le-Duc une Éco-cité nécessite d'aller plus loin dans la concertation et de développer la démocratie participative.

C'est la raison pour laquelle les élus ont souhaité mettre en place le dispositif de budget participatif. S'inscrivant pleinement dans le cadre de l'Agenda 21, il doit permettre une implication concrète des citoyens dans la vie de la cité et renforcer les liens entre les citoyens, les institutions et leurs représentants.

Les habitants de Bar-le-Duc sont invités à proposer des idées d'investissement pour améliorer leur cadre de vie et voter pour les propositions émises qu'ils estiment prioritaires.

Ce projet a été expérimenté en 2016-2017 sur deux quartiers : Marbot-Hinot et Petit Juré-Chênale et en 2018 sur la Ville Haute. La réflexion est ouverte sur toute la ville en 2019, les projets proposés étant actuellement soumis au vote des barisiens.

Les comités de quartier ont joué un rôle important dans le pilotage du dispositif en étant les relais entre la municipalité et les habitants. Les comités sont déjà très impliqués et très dynamiques et leurs membres ont montré leur capacité à s'impliquer dans le budget participatif.

Toutes fonctions budgétaires - Lecture transversale de la masse salariale et de la Gestion des Ressources Humaines

Les prévisions du DOB 2019 se traduisent par une baisse du budget consacré à la masse salariale.

Cette évolution est notamment liée à la suppression des « nouvelles activités périscolaires » qui engendrera une baisse du recours aux agents contractuels pour ce qui concerne le service Enseignement.

Aucune évolution de la valeur du point d'indice n'est annoncée pour l'année 2019. Toutefois, les mesures du protocole parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) suspendues en 2018 vont reprendre. Elles consistent en une revalorisation indiciaire pour les agents de catégorie B et C et un transfert de primes en points d'indice pour les agents de catégorie A.

L'année 2019 verra également s'organiser les élections européennes au mois de mai mobilisant le personnel autour du service Etat Civil.

Il sera par ailleurs comme chaque année également tenu compte du Glissement-Vieillesse-Technicité (avancements d'échelons et de grades), la Ville de Bar-Le-Duc conservant sa politique de gestion des carrières offrant aux agents des perspectives d'évolution notamment par la réussite à des concours et examens professionnels.

Elle sera toutefois attentive à tout événement permettant de réinterroger la structure des effectifs et notamment aux demandes de renforts, remplacements et heures supplémentaires qui devront être particulièrement motivées.

- **Evolutions et perspectives pluriannuelles :**

La structure des effectifs de la Ville de Bar le Duc connaît une forte évolution ces dernières années, les postes permanents passant de 254 au 1^{er} janvier 2014 à 180 au 1^{er} janvier 2018, soit une baisse de 41 %, chiffre maintenu en 2019

Cette évolution est liée au processus de mutualisation des services avec la Communauté d'Agglomération qui s'est poursuivi progressivement.

Elle a donné lieu au 1^{er} janvier 2015 à la création de services fonctionnels partagés dans le cadre de la réglementation relative aux « services communs » qui a engendré un transfert de 32 agents vers la Communauté d'Agglomération en grande majorité issus de la filière administrative.

Elle s'est poursuivie au 1^{er} janvier 2016 avec le transfert d'équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire et qui s'est accompagné du transfert des 11 agents en charge de leur fonctionnement, essentiellement issus de la filière technique, vers l'EPCI

Par ailleurs, 12 emplois indiciaires ont été supprimés courant 2017 du fait du fait de la modification des modalités de versement de la prime de services partagés versées à certains cadres exerçant au sein de services mutualisés, la prise en charge s'effectuant désormais via la convention de services communs.

Concernant les rémunérations, il est rappelé que la Ville de Bar le Duc a souhaité faire évoluer son dispositif de régime indemnitaire en introduisant une prime d'objectif dont les modalités de modulation ont été précisées. Elle est en place depuis l'année 2013 et a été intégrée en 2017 au nouveau cadre réglementaire issu de la réforme du « RIFSEEP », régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Les dispositions relatives au temps de travail des agents et à l'action sociale n'ont quant à elles pas évolué.

Pour ce qui concerne les perspectives pluriannuelles, aucune évolution majeure de la structure des effectifs n'est envisagée à ce jour. Il est à noter qu'une vigilance particulière est entreprise à l'égard du maintien dans l'emploi des personnels, la pyramide des âges vieillissante mêlée au recul de l'âge de départ à la retraite étant un facteur préoccupant.

Fonction 0- Services Généraux

- **Hôtel de Ville**

En matière de travaux, la réfection des toitures de l'hôtel de ville dont le marché a été attribué dans le cadre d'une consultation menée au printemps 2018 pour plusieurs sites commencera en fin d'hiver et durera environ 4 mois et demi.

Les menuiseries extérieures du bâtiment accueillant le service Affaires juridiques – Marchés publics et le service des Finances seront remplacées dans leur ensemble. Compte tenu des défauts d'étanchéité constatés, les zingueries couvrant les lucarnes seront refaites en parallèle.

L'éclairage du parc sera quant à lui revu. Un nouveau réseau sera établi et un matériel plus adapté installé. L'Œuvre de la Paix créée pour les commémorations du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre sera mise en place à cette occasion.

Considérant les problématiques de place et de fonctionnalités constatées sur différents sites et les difficultés s'y rapportant exprimées lors du diagnostic préalable à l'élaboration du plan de modernisation de l'administration, une réflexion sera engagée pour envisager le devenir de l'EPHAD Couchot et la faisabilité d'y accueillir éventuellement les services municipaux et communautaires. De fait et compte tenu des contraintes inhérentes à la tenue des crédits d'investissement sur la période courant jusque 2022, l'étude de réaménagement du 2^{ème} étage de l'hôtel de ville conduite jusqu'au stade de l'avant-projet sommaire (APS) sera suspendue. Pour assurer le confort des occupants les luminaires de ces locaux seront changés.

- **Salle des fêtes**

A l'instar du bâtiment abritant le service Affaires Juridiques – Marchés publics, les menuiseries extérieures de la salle des fêtes seront remplacées et les zingueries couvrant les lucarnes refaites. Les sanitaires seront par ailleurs rénovés.

- **Assemblée locale**

Le budget intègrera une enveloppe affectée à la formation des élus pour l'exercice de leurs fonctions conformément au droit des élus à la formation durant leur mandat. La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus.

Il est à noter par ailleurs qu'est mis en place un Droit Individuel à la Formation « DIF » des élus via un financement de 1 % sur la part indemnités versée aux élus.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2016, tous les élus locaux (percevant ou non des indemnités de fonctions) bénéficient du Droit Individuel de Formation (DIF) : de 20 heures par an, cumulable sur toute la durée du mandat (quel que soit le nombre de mandats exercés).

L'objectif est de permettre aux élus de suivre des formations en lien avec leurs fonctions électives ou des formations facilitant notamment leur réinsertion professionnelle.

Ce droit est financé par une cotisation obligatoire à charge des élus représentant 1 % des indemnités versées au titre des mandats communaux et intercommunaux.

Le fonds est géré par la Caisse des dépôts et consignations qui assure la gestion directe des demandes à compter du 1er janvier 2017, le financement des formations et des frais de déplacement et séjour.

- Informatiques et réseaux

- ✓ **Dépenses de Fonctionnement**

- Informatique

Les baisses sont de 12000 € :

- L'arrêt du portail OpenData permet une baisse de 2900 €.
- Le changement de prestataire pour la gestion des emprunts permet une baisse de 5200 €, et la dépense sera gérée par la CA (qui aura aussi une baisse sur le budget de ce logiciel).
- L'abandon du projet de module AP/CP permet une baisse de 1100 €.
- L'abandon du projet de prise de rdv en ligne pour l'Etat-Civil permet une baisse de 500 €
- Le transfert à la CA de la maintenance du logiciel AutoCAD a un impact de 2300 €. A noter, nous avons eu un contrôle de licence de cette société en 2018, contrôle qui a montré la conformité de nos licences avec l'utilisation faite.

Les nouvelles dépenses sont de 12 500 € :

- Logiciel de gestion du service Animations acquis en 2018 : maintenance de 4300 €
- Changement de logiciel Foires & Marchés : maintenance supplémentaire de 900 €
- Certificats de signatures électroniques : prévision de 6 200 €, pour la montée progressive de la signature électronique des documents dématérialisés. Les certificats sont valables 3 ans.
- Augmentation des indices des contrats de maintenance : 600 €
- Abonnement espace numérique de travail pour écoles : 500 €

- Sur l'imprimerie : Suite de la mise en œuvre du nouveau marché de gestion des impressions, la qualité et la facilité d'impression ont été améliorés. Cela entraîne une légère augmentation de 485 € pour le BP. De plus il conviendra d'optimiser les impressions couleur qui dans un premier temps se sont accrues de manière trop importante.

Ce nouveau marché permet de rationaliser le parc de périphériques d'impression (multifonctions, imprimantes, photocopieurs, scanner et FAX) aujourd'hui hétéroclite, afin d'obtenir, un ensemble homogène, performant et moins consommateur de ressources :

- Passage de 200 à 100 équipements
 - Gestion de la fourniture de consommables par le prestataire
 - Un seul pilote d'impression et une seule imprimante déployée pour les utilisateurs
 - Choix de l'imprimante de sortie par badgeage sur celle-ci : élimine les impressions non récupérées, augmente le choix de fonctionnalités (agrafage, couleur, A3), permet d'imprimer ailleurs en cas de panne sans relancer l'impression.
 - Impression couleur possible sur tous les sites le nécessitant : améliore le service rendu aux utilisateurs et diminue le délai d'attente par rapport à la repro actuelle
 - Cout d'impression unique et très bas (0.25 ct / noir et 2.5 ct / couleur).
 - Suivi précis des volumes et couts d'impression sur l'ensemble du parc, y compris écoles. Par défaut, Impression en noir et recto/verso pour limiter les couts.
 - Matériel professionnel et fiable à la place des imprimantes individuelles de qualité « courante »
- Sur la téléphonie : En fonction de l'attribution de la nouvelle marche de téléphonie, une baisse de 1 000 € est attendu. La structuration de l'offre d'orange étant un peu différente, elle demandera confirmation dans l'exécution 2019.

✓ **Dépenses d'investissement**

Pour l'informatique, les investissements de 86 450 € correspondent aux actions nouvelles suivantes :

- Licences Microsoft nécessaires (marché en cours) : 10 000 €
- Renouvellement tournant du parc de PC : 6750 €
- Nouveaux équipements (Espaces Vert, Adjoint DGA-DACV) : 1700 €

Pour l'informatique dans les écoles :

- Renouvellement tournant des classes mobiles pour les écoles : 262 000 € ont été affecté dans le PPI pour les écoles :

Elementaires	Nombre de classes	TBI actuels	TBI	CM	Début utilisation	2018		2019		2020		2021		2022		
						Quant	Coût	Quant	Coût	Quant	Coût	Quant	Coût	Quant	Coût	
Bugnon	5	0	0	2	01/09/2011	1 CM mob + srv	8 000 €	1 CM mob + PC TB	12 000 €			TB	14 000 €			
Edmond Laguerre	5	2	8	0	01/09/2012			PC TB	4 000 €					TB	24 000 €	
Edmond Laguerre 2			0	2	01/09/2013	1 srv	1 000 €	1 CM	18 000 €							
Thérèse Pierte	13	12	2	2	01/09/2013					2 CM + 1 srv + PC TB	22 500 €					
Georges Thebaud	4	4	4	1	01/09/2013			1 CM + 1 srv	10 000 €	PC TB	2 000 €					
Thérèse Pierte 2			2	2	01/09/2014					2 CM + 1 srv	19 000 €	PC TB	2 000 €			
Jean Emard	9	9	9	2	01/09/2014							2 CM + 1 srv	23 500 €			
Provision remplacement vidéoproj toute école									7 000 €		7 000 €		7 000 €		7 000 €	
TOTAL							9 000 €		51 000 €		50 500 €		51 000 €		31 000 €	252 500 €

- Nouveaux équipements écoles (TBI maternelle Bugnon, Robots) : 3 900 €
Ces propositions devront rentrer dans les crédits de paiement annuels de 44 300 € et dépendront également des priorités déterminées par l'enseignement.
- Une réflexion est en cours pour l'installation d'un Système d'écrans et de vidéo-conférence pour la salle du conseil : 13500 €

• **Centre Technique Municipal**

Compte tenu des perspectives d'aménagement du quartier Saint-Jean, les interventions sur cet immeuble seront toujours limitées au minimum pour permettre au personnel de disposer de locaux certes vieillissant mais le plus adaptés possible dans l'attente d'un nouveau site. Dans cet optique, une réflexion s'inscrivant dans les déclinaisons et l'application du plan de modernisation de l'administration sera menée avec les services pour recenser les besoins et envisager les différentes possibilités organisationnelles et techniques en vue de définir les bases d'un programme.

• **Conseil Municipal des Enfants**

Activité désormais ancrée dans la vie institutionnelle de la commune, son budget est maintenu. Sa gestion et son animation ont été confiées, pour la première année scolaire 2017/2018, à un organisme via un appel à projet. L'objectif est de disposer d'un cahier des charges précis, comme une feuille de route sur les 3 ans à venir. L'OCCE est titulaire du marché et opère conformément aux objectifs et dans la continuité des années précédentes.

• **Bâtiments loués**

Pour le bâtiment ex LVD, une partie est désormais affectée dans le cadre d'un bail emphytéotique à une association culturelle et culturelle de la communauté musulmane et l'aile droite reste réservée dans l'immédiat aux associations (atelier de couture Renaissance, association des secouristes).

- Centre ex-Leclerc

Il a été décidé par notre conseil de sa mise en vente sauf alternative intéressant le centre technique.

- Etat Civil/élections

- Une gestion maîtrisée des transferts de compétences par les choix stratégiques effectués par la collectivité

-L'évolution des demandes de CNI

Depuis mars 2017, la procédure d'enregistrement des Cartes Nationales d'Identité (CNI) a été dématérialisée, ce qui a engendré une forte augmentation des demandes auprès de la Ville de Bar-le-Duc, puisque les demandes de CNI peuvent être reçues dans n'importe quelle Mairie qui est équipée. Seules 11 Mairies sont équipées en Meuse.

Le service Etat Civil-Population a vu cette activité croître. Cela nous a obligé à revoir notre organisation. L'arrivée d'un agent à temps plein a permis de maintenir une continuité et une qualité de service rendu aux usagers. Ainsi, les agents ont pu gérer de manière fluide cette surcharge et offrir aux usagers un service efficace.

-CARTES NATIONALES D'IDENTITE

	CARTES D'IDENTITE		
Années	2016	2017	2018 (au 31/12)
Total	919	1796	2083

Entre 2016 et 2018, nous enregistrons une augmentation de 55,88% des demandes de CNI.

-PASSEPORTS

	PASSEPORTS		
Années	2016	2017	2018 (au 31/12)
Total	1052	1108	1143

En parallèle, les passeports sont aussi en augmentation de 8%.

-Totalité de Titres

	CNI ET PASSEPORTS		
	2016	2017	2018 (au 31/12)
CNI	919	1796	2083
PASSEPORTS	1052	1108	1143
TOTAL	1971	2904	3226

Durant cette période, entre 2016 et 2018, on a constaté une augmentation de + 38,9%.

-La dotation versée à la commune pour compenser le transfert des charges de l'état

Pour rappel, en 2017 nous n'avions bénéficié d'aucune indemnisation bien que le transfert se soit opéré en mars 2017.

Pour 2018 : la Ville de Bar-le-Duc a reçu la somme de 17 160 Euros majorée de 3550 Euros en raison du nombre de demandes recueillies (plus de 1875 demandes). Soit une somme totale de 20 710 Euros.

En 2019 : La collectivité percevra ce même montant de 20 710 Euros.

Cette somme n'est évidemment pas suffisante pour compenser intégralement les coûts de fonctionnement et de personnel de ce transfert.

-L'enregistrement des PACS en Mairie

Depuis le 1^{er} novembre 2017 nous sommes en charge de l'enregistrement des PACS dont les personnes sont domiciliées sur la commune ainsi que de la gestion de la vie des PACS conclus auprès du TI de Bar-le-Duc et de Saint-Mihiel avant le 1^{er} novembre 2017 c'est-à-dire **2110 PACS encore en cours**.

PACS 2018 (au 15/11)		MARIAGES (au 15/11)	
Conclusions	Dissolutions	Mariages	Divorces
43	137	47	24

Il s'agit d'une activité supplémentaire pour le service qui a pu être absorbée grâce à la pérennisation d'un temps plein partagé entre toutes les missions du service (pas seulement affecté à cette activité).

Pour rappel, nous ne bénéficierons d'aucune compensation financière, l'attribution de ces nouvelles missions d'état civil aux communes n'entrant pas, selon la jurisprudence du Conseil constitutionnel, dans le champ du droit à une telle compensation ouvert par l'article 72-2 al.4 de la Constitution, les officiers d'état civil agissant en la matière au nom de l'État.

Toutefois, le choix de la collectivité de maintenir et de garantir aux usagers un service public de qualité et efficace par le biais du renforcement des équipes sera forcément payant à l'échelle de la ville mais aussi de l'agglomération. Cette mesure s'inscrit bien dans une démarche plus globale de proximité, d'animation du cœur de ville, et de dynamisation du territoire mais aussi dans le projet de modernisation de l'administration.

➤ Un service toujours dans une dynamique de modernisation

- Toutes les démarches administratives effectuées auprès du service état civil-population sont dématérialisées, en effet, nous adhérons au site du service public, ce qui nous permet d'offrir la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales, de se faire recenser, de demander des actes, en ligne....

Nous avons traité **4200** demandes d'acte en ligne depuis le début d'année.

- Depuis 2016, la commune est raccordée à COMEDEC. L'échange dématérialisée des données d'état civil s'inscrit véritablement dans un processus global de dématérialisation mais aussi de sécurité des données. La ville de Bar-le-Duc était innovante, puisque nous avons adhéré dès le début à COMEDEC, le logiciel a été mis à jour pour pouvoir accueillir des demandes entre Mairies. Nous sommes donc prêts pour l'avenir et la généralisation de ces procédures.

L'investissement de la collectivité dans la reprise de données d'état civil a permis aux agents de se dégager du temps pour se consacrer à toutes les autres missions qui leur sont dévolues.

	DEMANDES COMEDEC		
	2016	2017	2018 (au 15/11)
Passeport	314	1880	2442
Notaire	190	3285	4669
TOTAL	514	5165	7111

On voit clairement l'essor de ce procédé.

Une indemnisation pour le traitement des demandes COMEDEC a été prévue par la Loi : 0,50 Euros de l'acte vérifié pour les notaires.

Pour 2018 : la collectivité a touché une somme de 1642 Euros

Pour 2019 : vu l'augmentation des demandes de vérification des notaires : 2600 Euros

➤ Election

L'année 2019 sera marquée par deux événements majeurs en matière électorale.

Les élections européennes qui se dérouleront le 26 mai et la réforme de la gestion des listes électorales avec la migration vers le répertoire électoral unique.

Nous avons anticipé avec le service informatique, et la mise à jour du logiciel avait été budgétée et commandée en 2018.

➤ Domaine Funéraire

• Le cimetière

-En 2018, nous avons été dans l'obligation de faire appel au chantier d'insertion pour collaborer à l'entretien du cimetière.

-En 2019, il sera nécessaire de faire déposer les monuments qui menacent de tomber et qui présentent une dangerosité.

-Il sera mis l'accent aussi sur la reprise administrative des tombes en état d'abandon et des projets d'embellissement du cimetière sont prévus tels que la végétalisation, la rénovation des grilles et des containers poubelles.

-Investissement dans de nouveaux équipements techniques qui sont vieillissants et dangereux pour la sécurité des agents tels que taille-haie, souffleur etc...

• Le crématorium

En 2018, après quelques années de négociation, nous avons prolongé la délégation de service public du crématorium de 3 ans sans augmentation du tarif des crémations. Ce qui porte cette DSP jusqu'en 2028.

Ainsi, le crématorium a fait l'objet d'une mise aux normes des filtrations, par ailleurs la salle de cérémonie a été rénovée.

➤ La mise en conformité de l'affichage

Le projet d'affichage légal extérieur n'a pu trouver son aboutissement en 2018 en raison d'un avis défavorable de l'ABF.

Ce projet va être quelque peu ajusté pour pouvoir être réalisé en 2019, car la collectivité doit obligatoirement pouvoir répondre à ses obligations d'affichage légal qui ne sont pas à ce jour remplies.

Afin de se mettre en conformité et de moderniser cet affichage, il est proposé d'investir dans un panneau informatique tactile qui serait installé à l'extérieur et qui serait géré par le pôle citoyenneté et l'accueil. Il permettrait de délivrer des certificats d'affichage et de ne pas être limité dans le nombre de documents. Mais aussi d'être accessible au public en dehors des heures d'ouverture de la Mairie.

Le coût serait de l'ordre de 28 000 Euros.

➤ **La mise en conformité RGPD**

Nous sommes dans l'obligation en tant que collectivité de se mettre en conformité avec le règlement général sur la protection de données. La Ville a choisi de confier cette mission à un prestataire extérieur afin de bénéficier d'un service compétent et professionnel mais aussi dans le but d'alléger la collectivité de cette mission.

Pour 2019, cette adhésion représentera un coût de 3500 Euros.

Communication

L'année 2018 a été consacrée à développer une stratégie multi-supports (Bar Info, réseaux sociaux, application Consult@Bar). La communication numérique a permis à la Ville de se doter d'une vitrine plus importante mettant en avant les forces vives du territoire, les événements (Festival RenaissanceS, expositions...). Cela s'est traduit par une augmentation du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux, la création de vidéo reportages et de web-documentaires traduisant une visibilité plus importante de la ville dans le Grand Est, en Meuse et à Bar-le-Duc.

En 2019, la volonté est de continuer à asseoir cette visibilité et à mieux informer la population Barisienne à travers une communication multi-support. La communication numérique constitue une priorité avec une présence plus active sur les réseaux sociaux (Instagram, facebook et Youtube). Par ailleurs, une nouvelle charte graphique va être mise en place réalisée par le service communication. La communication de la Ville de Bar-le-Duc s'adapte à la volonté des élus et de la population qui souhaitent plus de transparence et souhaitent en savoir plus sur les actions engagées par la collectivité. Ainsi, le travail engagé va permettre de valoriser le territoire, soutenir les initiatives locales, et mieux informer les citoyens sur les services publics mis à leur disposition.

Sur le plan du protocole, le travail engagé en 2018 en lien avec les services de l'Etat, les partenaires (BA 113, Gendarmerie, Police Nationale, Délégation Militaire Départementale), le Conseil Municipal des enfants, et les associations patriotiques, a permis de renforcer les événements patriotiques de la ville Préfecture. L'année 2019 sera consacrée au renforcement de cette stratégie.

Fonction 1 – Sécurité

- **Les pouvoirs de police du Maire**

- ✓ **Action de lutte contre les nuisances liées aux corvidés**

Comme l'an passé, il a été fait le choix cette année de reconduire cette action qui consistait à enlever les nids et à effaroucher les corbeaux. Il s'agit d'une démarche éthique de traitement de la problématique des nuisances liées aux corvidés qui implique des solutions alternatives aux armes à feu.

Pour 2019, la prestation d'enlèvement des nids coûterait 10 000 Euros.

Quant à l'action plus globale, un bilan doit être dressé du fait des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre opérationnelle de cette action et du départ en retraite de la personne qui s'occupait des tirs d'effarouchement. Nous allons donc repenser cette action.

- ✓ **Fourrière animale :**

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire est responsable des animaux errants sur sa commune. Ainsi, nous avons une convention avec le SDIS qui se charge de la capture des animaux et de les emmener au refuge de Cathy, c'est une prestation qui s'élève à 70 euros par animal capturé. Pour 2019 : 500 euros

- ✓ **Lutte contre les dépôts sauvages**

La Ville de Bar-Le-Duc participera au financement d'un poste de médiateur porté par la Communauté d'Agglomération et l'OPH, chaque structure apportant 1/3 du coût du poste. Cette fonction nouvelle permettra tout à la fois de servir la politique de prévention des dépôts sauvages, la collecte et le tri des déchets et facilitera la gestion locative. Il sera proposé à notre conseil de valider au 1^{er} semestre un règlement d'intervention précisant les mesures coercitives déployées contre les auteurs de telles incivilités.

- **La réforme du stationnement payant sur voirie**

La réforme du stationnement est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, mais elle n'a été effective à Bar-le-Duc que courant du mois d'octobre 2018.

Pour rappel l'objectif de cette réforme est d'assurer, au travers de la réglementation du stationnement une meilleure rotation des véhicules au centre-ville et d'encourager les modes alternatifs de transport pour les désengorger.

Elle permet à la collectivité de se réapproprier cette politique grâce à la modulation tarifaire qui relèvera de la compétence du Conseil Municipal et non plus de dispositions réglementaires nationales. La ville a la maîtrise des recettes des redevances de paiement immédiat et des forfaits post stationnement qui seront versées directement au budget de la collectivité.

La gestion du stationnement a été confiée à un prestataire qui est TRANSDEV. Le premier bilan (1 mois après) est très positif. On constate une augmentation du paiement immédiat de 30% et une prise de conscience collective de la nécessité de s'acquitter du paiement de son stationnement.

L'effet a été très bénéfique en cœur de ville, on a constaté un taux de rotation des véhicules plus élevé et des places disponibles aux différents horaires de la journée, ce qui était l'objectif et ce qui ne peut que favoriser le commerce local.

Recettes attendues pour 2019 : 230 000 Euros

- Les nouveaux enjeux de sécurité publique et leur impact sur la collectivité

✓ **La Police Municipale, nouvel acteur de la sécurité publique au sein de la cité**

Depuis 3 ans, que nous évoluons dans un contexte de vigilance renforcée en matière de sécurité, il a été nécessaire de repenser les missions des policiers municipaux.

La collectivité a engagé sa police municipale dans une démarche de formation continue, de nouveau recrutement et de développement de leurs actions en matière de sécurité publique.

- L'armement de la police municipale

L'armement des policiers municipaux s'est fait courant 2018, il correspond à une adéquation des équipements à leurs nouvelles missions et à la nouvelle délinquance.

Nous disposons jusqu'en 2020 du prêt des armes réformées de l'état. En raison des difficultés de maniement et de leur vétusté, ils doivent être remplacés par des armes plus modernes et plus maniables.

C'est aussi un gage de sécurité pour les agents que de disposer d'armes qui soient opérationnelles.

Pour 2019 : un coût de 2500 Euros.

Cette évolution de notre Police Municipale doit s'accompagner évidemment de moyens pour y parvenir. Il sera nécessaire, qu'ils soient dotés des équipements nécessaires à l'exercice de ces nouvelles missions, de s'attacher au maintien des effectifs, et d'investir dans des plans de formation de professionnalisation.

- Le développement des actions en faveur de la sécurité routière

La police municipale est habilitée à constater les différentes infractions au code de la route. En raison de l'augmentation de ce type de délinquance, la police municipale grâce au redéploiement de ses missions peut consacrer du temps à cette tâche. Il s'agit aussi d'un axe de travail qui est étudié en lien et en coordination avec la Police Nationale. La collectivité peut choisir d'effectuer des contrôles radar.

Cela correspond à des doléances des citoyens qui se plaignent régulièrement de la vitesse dans Bar le Duc. Pour répondre à ces plaintes, il faut être en capacité de le vérifier et donc d'être doté d'un dispositif de contrôle. Celui-ci peut aussi être utilisé à titre préventif, l'objectif n'étant pas d'effectuer des contrôles renforcés ni de verbaliser tous les contrevenants.

Il s'agirait là de l'utiliser principalement comme outil de prévention.

Pour 2019 : investissement dans un radar 5000 Euros.

- Collaboration avec la Police Nationale

Si celle-ci a toujours existé, elle a trouvé son apogée depuis 3 ans :

- l'augmentation des patrouilles mixtes avec la PN,
- lien plus étroit dans le cadre du CISPD,
- instauration de rendez-vous hebdomadaire avec la PN
- collaboration pour les Opérations Tranquillité Vacances (OTV)
- dispositif de participation citoyenne

Cette année, la convention de coordination avec la Police Nationale qui fixe le cadre général de cette collaboration arrive à échéance, nous allons donc travailler activement à sa réactualisation et à la signature de la nouvelle version, courant du mois de septembre.

- Le dispositif de participation citoyenne est effectif dans le quartier du petit juré depuis octobre 2018, il a pour but de rendre acteur de leur sécurité les habitants du quartier. La police municipale est fortement intégrée dans le dispositif et le fera vivre en 2019, en étroite collaboration avec la PN.

➤ La vidéoprotection

L'année 2018 marque la fin du projet de déploiement de la vidéoprotection sur Bar le Duc, puisqu'il s'agit de la troisième et dernière phase.

Le coût du projet global initié en 2016 était de 210 000 euros et il a été subventionné à 80 %.

Nous allons mener une nouvelle réflexion après analyse des résultats du dispositif existant sur l'intérêt d'étendre ou non les équipements de vidéoprotection sur la Ville, nous le ferons cette année pour éventuellement budgéter de nouvelles installations à compter de 2020.

➤ La maintenance et les dépenses hors garantie

Le coût de maintenance de la vidéoprotection a été transféré sur le budget de la Police Municipale.
2019 : coût de 17000 Euros

Par ailleurs, dans la mesure où il y a des réparations qui ne sont pas prises en charge par la maintenance il est nécessaire de prévoir un budget **pour 2019 : 2000 Euros.**

✓ La sécurité des manifestations

Le contexte actuel de vigilance attentat nous a obligé à repenser la sécurité de toutes les manifestations qui se déroulent sur Bar-le-Duc. En effet, le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police est responsable de la sécurité des manifestations qui ont lieu sur la voie publique.

- La contrainte de sécurisation du périmètre de chaque manifestation implique la mise en place de dispositifs anti intrusion (camions et personnels) ce qui représente des coûts de personnel exorbitants. Sans compter l'immobilisation des véhicules de la Ville et de la Communauté d'agglomération.

En 2018, nous avons fait le choix d'investir dans la fabrication de plots sécurité pour un montant de 25 000 Euros, à l'initial il avait été budgété 100 000 Euros.

Cet équipement nous permet d'économiser des coûts de personnel.
Pour 2019, nous prévoyons d'investir dans une nouvelle série de plots pour 15 000 Euros.

- Ces exigences sécuritaires se traduisent aussi au niveau du contrôle et du filtrage aux entrées de ces manifestations, puisque les périmètres doivent être sanctuarisés en terme d'accès des voitures mais aussi du public entrant.

-Cette charge des contrôles de sécurité est maintenant supportée par l'organisateur de la manifestation.

-Par ailleurs, l'enlèvement des véhicules est maintenant géré par le biais de la fourrière automobile. Pour rappel celle-ci relève de la communauté d'agglomération.
Ainsi les coûts d'enlèvement ont été déplacés vers la CA.

- Nous devons continuer cette réflexion autour de la sécurité qui relève certes de la responsabilité du Maire mais qui peut aussi relever d'une responsabilité copartagée avec les organisateurs et la communauté d'agglomération.

Si l'objectif reste de diminuer les coûts de cette sécurité, il faut alors s'attacher à faire évoluer les formats des différentes manifestations qui doivent dès leur conception rentrer dans ces nouveaux cadres sécuritaires. Réflexion permanente afin de trouver le juste équilibre entre l'attractivité de la Ville et de ses animations et les contraintes budgétaires.

Fonction 2 – Enseignement-Formation

Ecoles publiques

Après l'intégration de l'école Jean ERRARD, devenue école communale, au 1^{er} janvier 2018, aucune évolution de l'organisation scolaire n'a été constatée en 2018.

L'offre scolaire se répartit donc sur 5 sites :

- En ville basse :
 - o Ecoles maternelle et élémentaire BUGNON-ROSTAND
 - o Ecoles maternelle et élémentaire Edmond LAGUERRE
 - o Ecole primaire Gaston THIEBAUT

- En ville haute :
 - o Ecole primaire Jean ERRARD

- A la Côte Ste Catherine :
 - o Ecole maternelle Jean COCTEAU – sites haut et bas
 - o Ecole élémentaire Camille CLAUDEL

Les effectifs constatés à la rentrée 2018-2019 sont de 955 élèves, répartis dans 53,5 classes, contre 978 élèves en 2017-2018 et 990 élèves en 2016-2017. Les écoles publiques de Bar-le-Duc accueillent 6 classes d'inclusion scolaire et une unité d'enseignement maternelle pour les enfants autistes, organisée par l'ADAPEI de la Meuse.

Le coût de scolarisation proposé pour les élèves extérieurs est de 874€ pour les élèves de maternelle et 610€ pour les élèves d'élémentaire, contre respectivement 865 € et 605€, en 2017/2018, soit une évolution de 1%.

Enseignement privé

Les effectifs de l'école privée sont en légère baisse, avec 322 élèves (326 élèves en 2017-2018 ; 321 élèves, en 2016/2017 ; 303, en 2015/2016) répartis entre les 4 classes maternelles (106 élèves en 2018-2019 ; 111 élèves en 2017/2018 ; 114 élèves en 2016/2017 ; 102 élèves en 2015/2016) et les 8 classes élémentaires (216 élèves, en 2018-2019 ; 215 élèves en 2017/2018 ; 207 élèves en 2016/2017 ; 201 élèves en 2015/2016).

La subvention versée à l'établissement privé dépend du nombre d'élèves barisiens scolarisés en élémentaire. Le BP 2019 reste fixé à 84 000 €, identique aux années antérieures. L'évolution du nombre d'élèves scolarisés en élémentaire n'est pas significative d'une variation du nombre d'élèves barisiens.

Classes de découvertes

La volonté de la collectivité est que chaque élève puisse bénéficier d'un séjour en classe de découvertes au cours de sa scolarité élémentaire. Malgré une démarche volontaire de la ville, ce n'est pas encore le cas puisque l'organisation d'un tel projet repose sur le volontariat des enseignants.

Conformément aux années précédentes, il est proposé d'ajuster le budget en fonction de la demande. Le différentiel est partiellement couvert par un report de l'enveloppe 2018, où 14 900 € ont été engagés.

La demande des écoles pour 2019 représente une contribution de 32 800 €, pour une enveloppe disponible de 22 700 €.

La validation de l'IEEN n'est pas encore acquise pour tous les projets. S'ils se réalisent, 8 classes pourraient partir, pour un effectif de 148 élèves :

- Laguerre élémentaire : 4 classes + CLIS
- Claudel élémentaire : 2 classes
- Bugnon : 1 classe

Réforme des rythmes scolaires

Après consultation des parents et des conseils d'école, fin 2017, une majorité significative s'est dégagée en faveur du retour à la semaine de 4 jours, dès la rentrée 2018-2019. Le Conseil Municipal du 8 février 2018 a validé ce choix, signalant néanmoins le travail réalisé par les services pour mener ce projet et la qualité des activités réalisées dans le cadre des NAP, nouvelles activités périscolaires, notamment depuis l'adoption d'un nouveau Projet Educatif Territorial, à la rentrée 2017-2018.

Le coût relatif à la mise en œuvre des NAP représentait 280 000€, avec une compensation de l'Etat et de la CAF, à hauteur de 120 000€. L'économie, pondérée des charges relatives aux 2 personnels titulaires de la collectivité redéployés sur d'autres missions au sein du service enseignement, s'élève à 110 000€.

Parmi ces missions, la Ville a souhaité conserver la dynamique initiée dans le cadre du Projet Educatif Territorial pour engager un diagnostic, réalisé en transversalité pour les services, en lien avec les acteurs de l'éducation, en vue d'élaborer à terme un projet éducatif global intégrant l'ensemble des temps de l'enfant (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire). Le périmètre a d'abord été limité au quartier prioritaire de la politique de la Ville, avant de s'étendre à l'ensemble de la Ville, voire au territoire communautaire sur les compétences relevant de l'intercommunalité. A ce stade, il n'est pas prévu d'engager de dépenses, car des moyens substantiels sont déjà affectés (enseignement, culture, sport, social, politique de la ville), l'enjeu étant la mise en cohérence des stratégies pour un meilleur rendu.

Administration du service enseignement

Depuis plusieurs années, l'organisation du service présentait un risque, avec un seul cadre intermédiaire qui pilotait en direct plus de 80 agents, répartis sur une quarantaine de sites (bâtiments communaux, écoles, administration). Une réflexion, menée en interne, a permis de définir une nouvelle organisation basée sur la création de missions dévolues à des référentes de proximité, issues des effectifs titulaires du service, en charge de l'animation et du suivi d'une équipe d'une douzaine d'agents affectés dans les écoles. Si le besoin, à terme, est de 4 référentes, 2 postes ont été créés au 1^{er} septembre 2018, complétés par 2 autres postes au 1^{er} janvier 2019, suite à une évaluation de l'expérimentation jugée très positive.

En année pleine, c'est un budget de 50 000€ qui sera mobilisé pour ces nouvelles missions, correspondant à la quotité de travail dédiée, répartie entre les 4 agents. Les référentes complètent leur temps de travail contractuel par des interventions dans le cadre des temps de garderie et de restauration scolaire.

Caisse des écoles

Suite à la décision de mettre en sommeil la Caisse des Ecoles, en 2017, parce que le fonctionnement n'était pas jugé satisfaisant, les budgets correspondant ont été intégrés dans le budget du service enseignement, sans modifier l'allocation d'équilibre de 300 000€.

L'année 2018 constitue le premier exercice plein de cette fonction. Malgré la baisse récurrente du nombre d'élèves accueillis dans les écoles, la qualité de la restauration associée à la politique tarifaire raisonnable a contribué au maintien du nombre de rationnaires qui fréquentent le restaurant régulièrement.

L'amélioration du service public s'est également porté sur la garderie, dont le mode de facturation a évolué à la demi-heure, au lieu de l'heure précédemment.

Travaux

Au 1^{er} janvier 2018, l'école Jean Errard et le gymnase Beugnot ont été intégrés au patrimoine communal, dans le cadre d'un échange immobilier convenu avec le Conseil Départemental. Conformément aux dispositions du protocole d'accord, après la création de branchements distincts sur les réseaux de distribution de gaz et d'électricité et d'alimentation en eau potable, les installations de chauffage seront aménagées afin d'isoler les réseaux, de permettre un comptage de la chaleur et de répartir les charges. Les dépenses correspondantes ont été intégrées au contrat d'exploitation de chauffage contracté courant 2018 avec la société Cofely.

Par ailleurs, considérant les éléments du rapport d'audit de l'école effectué en 2011, un important programme de travaux est à envisager. Étudiée de façon globale, l'opération sera nécessairement phasée du fait des crédits d'investissement à mobiliser. Elle commencera par la réfection de la couverture qui devra, de par la durée des travaux, être envisagée en site occupé.

Les autres établissements scolaires feront l'objet de diverses interventions visant à assurer la sécurité des occupants, à rénover le clos et le couvert et à améliorer la commodité des locaux :

- Ecole Gaston Thiébaud :
 - o mise en conformité de l'installation électrique ;
 - o remplacement de la menuiserie extérieure de l'entrée ;
- Ecole Jean Cocteau haut :
 - o remplacement des menuiseries extérieures ;
- Ecole Thérèse Pierre :
 - o remplacement de la menuiserie extérieure de l'entrée ;
- Ecole Edmond Laguerre :
 - o remplacement de portes extérieures.

Toutes les écoles verront la mise en œuvre de dispositions répondant au plan Vigipirate (aménagements extérieurs, dispositifs de contrôle d'accès, alarmes).

Fonction 3 – Culture

Animations culturelles

L'année 2018 a été marquée par :

- L'évolution du format des estivales, en réduisant le nombre de dates pour tenir compte des autres événements de l'été (RenaissanceS et 14 juillet). Les barisiens ont largement répondu présents.
- Des animations organisées dans le cadre du centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale, en lien avec le Conseil Départemental et la Mission Centenaire.

Pour 2019, les principales animations culturelles seront :

- Le 14 juillet : animations et feu d'artifice à l'issue de la cérémonie patriotique.
- Les fêtes du Printemps et de l'Automne (La Michaudine) seront portées par l'association Be Real
- Le format de la St Nicolas n'est pas encore défini car le hall des Brasseries sera déconstruit et la nouvelle pas encore livrée. Néanmoins l'enveloppe habituelle de 20 000 € a été inscrite au budget pour soutenir les initiatives des associations (UCIA, Bar Animations, Les Compagnons de la Foliolle...).
- Les Estivales resteront sur le même format qu'en 2018, avec un partenariat renouvelé avec la Ludothèque et développé avec l'association « Les Amplifiés » qui apportera son concours sur le volet technique et la programmation
- Mise en œuvre d'animations pour les périodes de Noël (en complément des actions déjà proposées par l'UCIA et par Bar-le-Duc Animations pour la St Nicolas)
- L'organisation de la Galette des rois sera à nouveau confiée à l'association Be Real
- Des animations en direction de la jeunesse sont également prévues, notamment un festival de jeux vidéo, reprenant le concept initié par le CIAS, en 2018.
- Le festival Watts à Bar, organisé par l'association Be Real, a eu un grand succès en 2018, affichant complet avec 3 500 spectateurs chaque soir. La reconduction est prévue en 2019, avec la recherche d'un site qui permettrait d'augmenter la jauge, ce que le parc de Marbeaumont ne permet pas.

Animation du patrimoine

Les actions relatives à ce chapitre seront maintenues au même niveau. La mise en valeur de l'abri anti-aérien Place Foch a été retardée par les travaux d'aménagement de la place. Ils se poursuivront dans le cadre d'un partenariat avec le lycée professionnel Ligier-Richier et d'un projet réalisé par les élèves : scénographie et mise en lumière, pour un montant de 5 000€.

Direction de la culture

Le budget reste stable, hormis la réduction du budget catalogue et imprimés de 4 000€. L'utilisation des médias en ligne permet de diminuer le recours aux impressions.

Orchestre d'harmonie

Le budget de l'Harmonie municipale reste stable avec 7 500 €. En investissement, une somme de 1 500 € est demandée permettant de renouveler certains instruments.

Installations culturelles

Cette ligne concerne les dépenses courantes pour la salle Dumas pour une somme constante de 1 100 €. Les autres installations culturelles sont communautaires.

Festival RenaissanceS

Depuis l'édition 2016, le festival RenaissanceS est placé sous la direction artistique d'un agent de la collectivité, Monsieur Franck MOUROT, chef du service Culture & Animations. Après un budget bonifié, en 2017, pour fêter les 20 ans du festival (321 000 €), le budget 2019 sera identique à 2018, soit 292 500 €.

L'absence de personnel dédié à la recherche de mécénat, en 2018 (fin des contrats aidés), a été compensée en fin d'année par le recours à une embauche contractuelle de 3 mois. Il est prévu que les recettes constatées viennent abonder le budget du festival (20 000 € inscrits au BP, dans une approche prudentielle).

Subventions aux associations culturelles et d'animation

Le niveau général de subventions aux associations barisiennes est encore maintenu à l'identique en 2019.

Les principales subventions se répartissent ainsi :

- ACB : 223 000 €
- Bar-le-Duc Animations : 65 000 € (fonctionnement + marché aux plantes-marché bio ; Saint-Nicolas)
- Be Real : 39 000 € (Watts à Bar, Galette des rois, Michaudine + fête du Printemps (nouveau))
- UCIA : 20 000 €
- Autres associations culturelles et d'animation : 50 000 €

En 2017, la Ville avait accompagné l'association EXPRESSIONS. Le caractère exceptionnel de cette aide avait été souligné. Il a été convenu avec l'association qu'elle pouvait être soutenue dans le cadre de projets d'animation de l'espace Saint Louis, ce qui a été fait pour 1 000€. Les mêmes bases sont prévues en 2019.

Plan local d'éducation artistique

Le processus de transformation du PLEA en Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle devrait aboutir en 2019, sous réserve de validation par le Conseil Communautaire de cette compétence nouvelle.

Les actions engagées dans le cadre du PLEA se poursuivront, en 2019, avec un budget constant. Les principaux acteurs des projets sont les établissements culturels communautaires (CIM, Médiathèque et Musée), ainsi que l'ACB.

Edifices culturels

Les différents édifices culturels barisiens nécessitant de lourdes interventions celles-ci font l'objet d'une programmation établie en tenant compte du degré d'urgence, des crédits d'investissement mobilisables et des possibilités d'accompagnement par les financeurs potentiels et plus particulièrement la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Il en est ainsi des travaux de restauration de la charpente et de réfection de la couverture de l'église Saint-Antoine. Engagée à l'été 2017, la 1^{ère} phase qui a concerné la partie Nord de la nef, la chapelle Saint-Jean Baptiste et la sacristie a été achevée à l'été 2018. La 2^{ème} qui porte sur la partie centrale de la nef et la chapelle Notre-Dame de la Consolation a débuté à la suite et devrait être terminée au début de l'été 2019. Selon le calendrier prévisionnel, la 3^{ème} qui a trait à la partie Sud de la nef, au clocher et à l'annexe de la sacristie sera menée en parallèle à partir du printemps et finie à l'été 2020. La 4^{ème} et dernière phase qui concernera le portail néo-gothique, la chapelle Notre-Dame de Lorette, la chapelle Saint-Joseph et les fonds baptismaux se déroulera quant à elle du printemps à l'automne 2020.

L'avancement de ce chantier et l'achèvement de celui mené depuis 2010 sur l'ancien collège Gilles de Trèves permet d'envisager le démarrage d'une opération similaire sur l'église Notre-Dame. Comme les autres, celle-ci sera décomposée en tranches. Elle portera dans un premier temps sur la restauration de la charpente et de la couverture du clocher puis, suivant l'ordonnement des travaux, sur celle de ses façades et de son fût dont notamment le bas-relief situé au-dessus de l'entrée principale. Selon le phasage projeté les autres interventions qui concerne le reste de l'édifice s'échelonnent en 3 tranches. Ces travaux qui restent conditionnés par l'obtention des subventions escomptées pourraient débuter après la délivrance du permis de construire et la consultation des entreprises.

Selon les décomptes des opérations achevées et en cours et l'optimisation des financements la réparation, le confortement et le ravalement des façades Ouest et Nord de l'église Saint-Jean pourraient être envisagés. Étudié courant 2017 les travaux comprendraient également le remplacement des zingueries, des protections des vitraux et des éléments de paratonnerre dégradés.

Des chutes de fragments de mortier et des déplacements de pierres ayant été notés, l'église Saint-Etienne fera quant à elle l'objet d'un diagnostic visant à contrôler sa structure et à déterminer l'origine des fissures qui affectent les voûtes du bras Sud du transept et de la chapelle de Stainville.

Tour de l'horloge

Endommagée par un coup de vent survenu en début d'année 2018, la toiture de cette emblème de la ville a été observée de prêt et réparée. Le diagnostic réalisé à cette occasion conduit à devoir envisager rapidement la réfection de la couverture afin d'éviter des désordres importants. Compte tenu du classement de l'édifice et des procédures à mener préalablement (étude de maîtrise d'œuvre par un architecte du patrimoine, demande de permis de construire, consultation des entreprises, ...), les travaux sont projetés courant 2020.

Tribunal de Grande Instance

Après que le Ministère de la Justice ait fait aménager le Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) dans une partie du 1^{er} niveau entre l'automne 2017 et le printemps 2018, la commune, propriétaire de l'immeuble, engagera les études de maîtrise d'œuvre utiles au remplacement des menuiseries des fenêtres à meneaux de l'étage du corps situé à l'angle de la rue des Ducs et de la rue Albert Cim ainsi qu'à la réfection de la couverture de la tourelle qui y est adossée. Les travaux seront entrepris à la suite en considérant les crédits disponibles.

Fonction 4 – Sports et Jeunesse

Suite à l'engagement de travaux de requalification des équipements sportifs, stades Jean BERNARD et Côte Sainte Catherine (équipements tennis), en 2017, la livraison des installations a été effective en septembre 2018. Même si les équipements sont devenus communautaires, la Ville de Bar-le-Duc a financé le reste à charge de ces investissements, conformément aux engagements, puisque les chantiers étaient prévus avant les transferts. Les clubs concernés ont été invités à réfléchir à un projet associatif, basé sur de nouvelles ambitions, adapté à la qualité des installations nouvelles.

D'ores et déjà, l'équipement dédié au tennis, implanté au cœur du quartier prioritaire de la politique de la ville, a suscité des initiatives nouvelles, avec la création d'une association Fête le mur Meuse, associée au projet lancé par Yannick NOAH, destiné à permettre aux jeunes des quartiers de pratiquer le tennis. Yannick NOAH, alors Capitaine de l'Equipe de France est venu personnellement pour le lancement de l'association et l'inauguration du complexe le 8 septembre dernier

Service des sports

Si le service des sports est devenu communautaire, il continue de piloter la politique de subvention aux associations sportives, de gérer les équipements sportifs municipaux (gymnase Fédération, Espace Sainte Catherine, Espace Gambetta, stands de tir et gymnase Beugnot), d'organiser les animations sportives municipales (éveils sportifs, Bonh'air et atelier équilibre) et les modules EPS en temps scolaire.

Gymnase Jean-Paul BEUGNOT

Après l'intégration de ce gymnase dans le patrimoine communal, au 1^{er} janvier 2018, suite à un échange de propriété avec le Conseil Départemental. Les services municipaux ont réalisé quelques améliorations pour les clubs usagers : mobilier dans les espaces de stockage, remplacement des panneaux de basket, installation de stores sur les fenêtres côté sud.

Les branchements sur les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et d'alimentation en eau potable ont été distingués de ceux desservant partie du site restant propriété du Conseil Départemental. Raccordée sur la même chaufferie, l'installation de chauffage des locaux sera également dotée d'un échangeur à plaques afin d'isoler les circuits, de permettre un comptage de la chaleur et de répartir les charges.

La Ville a fait le choix de poursuivre le fonctionnement délégué de l'entretien de ce gymnase, en profitant de l'opportunité de renégocier le contrat, pour l'adapter aux besoins.

Compte-tenu du caractère structurant de cet équipement, en lien avec le libellé de la compétence communautaire, il pourrait faire l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération, démarche engagée en 2019, pour une effectivité au 1^{er} janvier 2020.

Gymnase de la Fédération

Même si cet équipement n'est pas adapté pour les pratiques de compétition, il est prisé par certains usagers qui apprécient son côté sommaire, propice à certaines activités (roller, tir à l'arc, école de rugby...).

Stand de Tir

Cette installation, située chemin de Vaux-Lecomte, est vieillissante. Néanmoins, il n'est pas envisagé de travaux à court terme compte-tenu du nombre de licenciés concernés. L'hypothèse d'un regroupement des 2 équipements occupés par l'association nécessite une articulation avec la Communauté d'Agglomération qui doit engager une étude globale des installations sportives communautaires.

Une étude acoustique a été commandée et devrait être réalisée fin 2018. La mise en œuvre nécessite des conditions particulières avec une mobilisation de licenciés du club, avec des armes diverses, ce qui rend l'exercice plus complexe.

Local boulistes

La Communauté d'Agglomération a intégré dans ses compétences la construction d'un nouveau hall bouliste, quartier St Jean, pour remplacer le hall Ouairy. Le nouveau boulo-drome sera construit en bordure de l'avenue Gambetta sur une partie de la place libérée par la démolition du hall des Brasseries. Porté par la Communauté d'Agglomération le projet dont les études seront menées dans de l'année s'inscrit dans la seconde phase d'aménagement du quartier Saint-Jean qui comportera également l'implantation d'un complexe cinématographique ainsi que la création d'un parking paysagé accompagné de cheminements et d'espaces publics visant à composer la base d'une nouvelle trame pour ce secteur urbain en voie de requalification.

Les études seront menées en 2019. Il est prévu d'assurer la continuité d'exploitation de cet équipement jusqu'à la livraison du nouveau. Le budget de fonctionnement est donc constant.

Espace Oudinot :

L'année 2019 verra la restructuration d'un bâtiment situé sur la ZAC Oudinot à proximité de la future salle multifonction. Ré aménagé et rénové celui-ci accueillera sur 2 étages le siège de divers clubs et associations sportifs ainsi qu'une salle de billard. Le chantier commencera en début d'année et devrait être achevé à l'automne.

Accompagnement des clubs

Conformément à l'engagement pris en début de mandat, les services ont proposé un budget constant, à hauteur de 190 000€, malgré les contraintes budgétaires imposées par ailleurs. Les élus ont pris le parti de considérer l'évolution notoire des effectifs des associations (création d'une section roller-hockey au sein de l'ASPTT, augmentation des adhérents de plusieurs associations, création de l'association Fête le mur), ainsi que le renouvellement des contrats d'objectifs qui invite à intégrer de nouvelles associations, en tenant compte de leurs performances.

Les subventions sont réparties entre :

- Les subventions de fonctionnement, réparties conformément aux critères définis avec l'OMS
- Les subventions promotionnelles
- Les contrats d'objectifs qui, s'ils représentent le même montant (35 000 €). Comme prévu, la répartition a évolué en 2016, avec la signature de nouveaux contrats.

Parmi les manifestations initiées par la Ville et pilotées par l'OMS, la fête du sport et la Barisienne seront reconduites en 2019.

En 2018, la Ville a engagé le processus de valorisation des charges supplétives. La transmission des montants aux associations a généré quelques questions auxquelles les services ont répondu. La démarche sera reconduite en 2019, avec une lecture plus fine, intégrant notamment la masse salariale du service, répartie entre les clubs.

Centres socio-culturels

S'agissant d'une subvention, le montant alloué aux centres socio-culturels reste identique (126 000 €) avec une poursuite de la mise à disposition de personnels et la valorisation des charges supplétives. La convention avec l'association signée début 2017 court jusque fin 2019.

La Ville participe au Conseil Départemental de la Vie Sociale, avec les partenaires des centres socio-culturels (CAF, ARS, Conseil Départemental). Les avancées notables concernent l'harmonisation des calendriers des conventions entre les différents centres et les partenaires. L'année 2019 permettra de préparer le renouvellement du contrat de projet de l'association, de déterminer les indicateurs d'évaluation et des modalités de restitution finale et intermédiaire.

Partiellement détruit par un incendie survenu en juillet 2016, le centre socio culturel situé place Sainte-Catherine sera, pour cette partie, reconstruit. Apportant une légère modification des volumes par la suppression de l'étage tout en respectant l'architecture initiale, le projet amènera une réorganisation des locaux. Considérant les procédures inhérentes à sa finalisation, à la demande de permis de construire et à la consultation des entreprises, le démarrage des travaux est envisagé en avril 2019. Ils devraient durer un peu plus de 8 mois et seront essentiellement financés par l'indemnité versée par l'assurance.

Centres de loisirs

L'année 2018 a été la première année pleine de mise en œuvre des nouveaux tarifs qui visaient à mieux accueillir la tranche médiane de revenus sans pénaliser les plus basses qui disposent, par ailleurs, d'aides aux vacances par la CAF. Le premier bilan de ces tarifs montre une augmentation générale de la fréquentation aussi bien des familles les plus modestes que des tranches médianes. Le nombre de jeunes participant aux activités a ainsi plus que doublé. La formule réalisée durant l'été demande même à être étayée pour assurer l'accueil de la demande pour les sorties, sauf à revoir le niveau général de service proposé. L'objectif budgétaire est de maintenir la charge nette pour la ville tout en observant dorénavant une hausse de fréquentation qui a permis d'améliorer les recettes.

Dans le cadre d'un bilan de l'été 2018, il paraît souhaitable de formaliser une méthodologie, et de mettre en œuvre une concertation entre les Maires des communes limitrophes de Bar le Duc gérant eux-mêmes des Centres des Loisirs afin de poser les prémices d'une collaboration et d'une mise en commun de certains moyens, particulièrement sur la qualité d'accueil et des coûts.

La fin des NAP a nécessité d'engager une réflexion sur l'accueil périscolaire du mercredi. La formule proposée depuis septembre permet d'assurer un service sur la matinée et semble aujourd'hui rencontrer son public. L'objectif sera de contenir le reste à charge pour la collectivité en restant vigilant au maintien de l'activité et du nombre correspondant de jeunes.

Pour ce qui est de l'investissement, 2019 verra la fin des travaux de menuiseries extérieures, ce qui permettra au centre de loisirs de générer des économies d'énergie déjà sensibles avec les travaux antérieurs, ainsi que des travaux sur les sols en raison de la présence d'amiante. Le tout étant accompagné par des subventions de la CAF de la Meuse.

Fonction 5 – Interventions sociales

Jeunesse et Famille

- Jardins municipaux

Malgré la fin des contrats aidés et l'action de médiation sur les jardins municipaux, l'intérêt pour les jardins ne se dément pas. Les travaux doivent se poursuivre sur la recomposition des parcelles.

- Animations à destination de la jeunesse barisienne

Après le succès des opérations d'animation au profit de la jeunesse de la ville, le budget 2018 intègre un évènement majeur sur le même principe : animation ouverte à tous couplée à de la prévention. Le CIAS de la communauté d'agglomération se verrait confier en 2019 comme en 2018 le pilotage et la mise en œuvre de l'action. La charge nette pour la ville est fixée à 10 000 €.

Politique communautaire d'accès aux soins de premiers recours et de prévention santé

Depuis le 28 Novembre 2016, la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse s'est dotée de la compétence « Accès aux soins et à la santé », lui permettant de définir un schéma d'organisation de l'offre de soins de premier recours et de prévention santé sur son territoire.

Lors de sa séance du 22 février 2018, le conseil communautaire a délibéré sur l'autorisation du lancement de la phase opérationnelle de développement des maisons de santé sur le territoire et notamment celle de Ligny-en-Barrois.

A Bar-Le-Duc, la réflexion s'est accélérée avec un premier projet sur le quartier prioritaire de la côte Sainte Catherine sur le site de l'école Paul Eluard Allée de Bourgogne. Une association avec 5 médecins et 8 paramédicaux s'est déjà constitué pour l'écriture d'un projet de santé.

La Communauté d'Agglomération a également décidé d'y réaliser un espace médico-social, devant l'enjeu de maintenir sur le territoire deux jeunes médecins et leur proposer rapidement un cabinet médical dans l'attente de la construction.

En effet, notre territoire a été identifié en juillet 2018 par l'Agence Régionale de Santé comme une zone à risque fort de baisse démographique médicale et qui nécessitent de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore. La pyramide des âges des médecins de Bar-le-Duc nous fait prévoir ainsi de nombreuses fin d'activité dans les prochaines années.

La future Maison de Santé représentera un pôle d'attractivité et ce local pourra accueillir par la suite soit des professionnels de santé, soit des structures de prévention qui voudront se situer à proximité et profiter ainsi de la lisibilité offerte.

Pour la ville, un accompagnement est actuellement en cours pour définir plus précisément les besoins en exercices coordonnés et préciser leur situation géographique. Ce besoin se définit en fonction de l'opportunité et du besoin mais aussi en fonction de la capacité des professionnels à se fédérer et s'organiser.

Fonction 6– Famille

Foyer universitaire Jean-Moulin

La baisse de fréquentation du Foyer Universitaire se confirme pour les étudiantes et étudiants sur la ville. Il est désormais établi que le seul accueil de ce public ne permet pas un modèle économie équilibré. La question de l'opportunité pour la ville de remplir cette fonction reste posée.

Toutefois, suite à une demande du Conseil Départemental de la Meuse et après délibérations en conseil municipal, la ville a signé depuis 2017 des baux avec un organisme public afin d'accueillir des Mineurs Isolés Non Accompagnés. Une partie des logements est attribuée à cette fonction en respectant une proportion d'occupants du site ne déstabilisant la mixité sociale et permettant une cohabitation de qualité. Sur le plan budgétaire cette opération permet un équilibre du budget du foyer universitaire pour 2019. Au-delà, une réflexion est en cours pour l'accueil des internes en médecine qui pourrait être soutenue, notamment par la Région, et permettrait de favoriser l'implantation durable de nouveaux professionnels sur notre territoire.

Pour ce qui est de l'annexe, au 4 boulevard des Ardennes, la politique retenue en 2018 est poursuivie. 2 studios ont été neutralisés pour une réfection complète des salles de bains afin de rehausser la qualité de l'offre et assurer ces locations sur le long terme dans de bonnes conditions.

La qualité du budget 2018 sur ce secteur permet de financer les travaux de réfection des appartements et le maintien à niveau de l'ensemble, pour une somme de 25 000 € sans obérer la capacité d'autofinancement globale de la ville.

Fonction 8 – Aménagement et service urbain, environnement

Services techniques

Maintien de la ligne Vandalisme de 5 000 € qui permettra d'avoir une lecture globale annuelle des coûts des dégradations rencontrées sur la Ville.

Poursuite de la politique d'accompagnement des manifestations mais celle-ci implique davantage aujourd'hui en raison des contraintes accrues de prévention en matière de sécurité publique. L'organisation de la Saint-Nicolas en est un exemple, la logistique nécessaire ayant été démultipliée pour garantir la sécurité des spectateurs.

Ouvrages d'art

Des interventions et investigations menées sur le pont dit des Minimés et le pont dit de Savonnières ayant révélé des désordres, des études de maîtrise d'œuvre ont été entreprises pour y remédier.

Les crédits mobilisables ne permettant cependant pas d'entreprendre les travaux la même année, en 2019 ils le seront sur le second.

L'opération comprendra la réparation des culées constituées de maçonneries de pierre et de la structure du tablier en béton armé, la création d'un trottoir, la réfection de l'étanchéité de la travée et du caniveau technique conservé et le remplacement des gardes corps.

Eaux pluviales

La loi NOTRe du 7 août 2015 confèrent aux communautés d'agglomération les compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020. Le texte ne distinguant pas les eaux usées des eaux pluviales les établissements de coopération intercommunale doivent d'ici là définir le contour et le contenu du volet se rapportant à ces dernières. Dans cet optique la Communauté d'Agglomération Bar-Le-Duc Sud Meuse a engagé une étude portant sur le transfert de la compétences « gestion des eaux pluviales urbaines.

Dans l'attente, la Ville continuera d'assurer le suivi et l'entretien des ouvrages.

Défense incendie

Après la construction d'une réserve dans le secteur de Chanteraine réalisée en fin d'année 2018, les interventions projetées en matière de défense extérieure contre l'incendie consisteront pour l'essentiel au remplacement de poteaux anciens à la suite du renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (rue de Popey, rue de Couchot/rue des Romains, rue du Jard, rue des Fauvettes, rue des Mésanges rue Monseigneur Aimond) ou de casse (rue Dom Cellier).

Considérant le problème de couverture du risque dans le secteur de la rue de Savonnière, la faisabilité de création d'une réserve sera par ailleurs étudiée en partenariat avec la commune limitrophe.

Du fait des dispositions réglementaires entrées en vigueur, les communes doivent faire procéder au contrôle périodique des points d'eau incendie. Le règlement départemental qui s'y rattache le rend obligatoire tous les 3 ans. Les prestations correspondantes qui relèvent des dépenses de fonctionnement sont envisagées à partir du printemps dans le cadre d'un groupement de commande.

Eclairage Public

Pour assurer le renouvellement des installations, améliorer leurs performances et le confort apporté en tenant compte des enjeux environnementaux (pollution lumineuse, consommation énergétique, ...) et de la nécessaire recherche de maîtrise des dépenses de fonctionnement soumises à l'évolution de l'électricité, le remplacement de luminaires continuera.

Les interventions concernent plusieurs quartiers : Ville haute (rue des Ducs, rue du Baile), Marbot (rue des Acacias, rue de la Piscine) et Côte Sainte-Catherine (tunnel boulevard Marizier).

D'autres expérimentations et actions s'inscrivant dans les objectifs de l'Agenda 21 pourront par ailleurs être menées en concertation avec la population.

Réseaux

Afin de répondre aux obligations découlant de la réglementation anti endommagement des réseaux, d'améliorer l'état de connaissance et d'envisager une meilleure gestion patrimoniale, la campagne de géo référencement des installations d'éclairage public, de feux tricolores, de vidéo protection et de sonorisation engagée en 2018 et prévue sur 3 ans sera poursuivie. En parallèle, un appareil permettant la géolocalisation sera acquis et permettra au service d'effectuer des relevés et d'intégrer les données à la base informatique constituée.

Voirie communale

Comme chaque année différents voies et espaces publics seront rénovés ou aménagés.

Ainsi, dans le prolongement de l'aménagement du parking voisin de la gare multimodale réalisé courant 2018, le revêtement de la chaussée de la rue de Sébastopol sera refait de part et d'autre du plateau créé. Du côté Ouest, l'intervention intégrera le carrefour avec la rue de Saint-Mihiel ainsi que la partie de cette dernière en impasse (jusqu'à la passerelle qui permet de franchir les lignes de chemin de fer). Un chantier du même ordre sera par ailleurs mené sur un nouveau tronçon du boulevard Marizier.

L'aménagement de la section inférieure de la rue de Polval sera par ailleurs amorcé par celui de son carrefour avec la Côte du Polval. Basé sur des réflexions prenant en compte les problématiques d'organisation des circulations automobile et piétonne et de sécurité, il pourra se poursuivre les années suivantes jusqu'aux carrefours avec la rue Monseigneur Aimond et la rue de Savonnières et son raccordement avec la rue Joblot.

Les trottoirs ne seront pas oubliés et ceux de la rue Saint-Urbain, de la rue du Four et de la rue Lapique (du côté opposé à l'hôtel de ville) seront également refaits.

Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Intégrée aux différentes opérations d'aménagement et de travaux, la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics se poursuivra également par des interventions spécifiques telles que la réfection d'arrêt de bus (ceux situés rue Bradfer et rue Lapique sont prévus en 2019) et diverses adaptations et améliorations (pose de bandes podotactiles, création de places pour personnes à mobilité réduite...).

Voies douces – pistes cyclables

Dans la continuité des actions déjà conduites, des itinéraires et voies dédiés aux déplacements doux (piétons, cycles, ...) seront créés, prolongés ou confortés. En la matière, outre les liaisons qui seront établies à l'occasion de l'aménagement du quartier Saint-Jean, les dispositions existantes rue du Port seront revues de façon conjuguée à la réorganisation du stationnement. Les réflexions menées dans le cadre des Ateliers du territoire invitent à créer un itinéraire doux entre le marché couvert et le quartier St Jean, le long de l'Ormain ; une autre voie reliant le quartier de la Côte Sainte Catherine au secteur sauvegardé.

Rénovation urbaine Côte Ste Catherine

L'annonce par l'OPH de la Meuse de l'achèvement, à la fin du 1^{er} semestre 2019, du programme de démolition et de rénovation des immeubles situés en bordure de l'allée des Vosges, permet d'envisager la requalification de la voie et des espaces contigus. Néanmoins, cette opération, dont les études de maîtrise d'œuvre ont

repris, nécessite d'être coordonnée avec le renouvellement du réseau de distribution de chaleur (L'attributaire du contrat de délégation du service public sera désigné prochainement et la DSP prendra effet le 1^{er} septembre 2019). La consultation des entreprises sera engagée en conséquence pour une mise en œuvre au 2^{ème} semestre.

Quartier Saint-Jean

Après la construction de la résidence autonomie, l'aménagement du quartier Saint-Jean entrera dans sa 2^{ème} phase. L'opération comportera la requalification de l'emprise foncière composée du hall des Brasseries, du parking qui le jouxte et de l'immeuble sis 9 avenue du 94^{ème} Régiment d'Infanterie. Outre l'implantation d'un complexe cinématographique doté de 5 salles portée par un investisseur privé (groupe Confluences) et d'un nouveau boulo-drome destiné à remplacer celui existant. Le projet comprend la création d'un parking paysager, d'une terrasse et de salons urbains adossés au cinéma, d'une aire de jeux intergénérationnelle et de « ruelles » et de « sentiers » assurant le lien avec les autres voies. Les premières interventions débiteront dès la fin de l'hiver puis se succéderont pour permettre les premières projections à l'automne.

Espaces verts

La plupart des aménagements se rapportant à ce domaine entrant dans le cadre d'opérations plus larges, les dépenses d'investissement seront limitées et porteront pour l'essentiel sur du remplacement de matériels, de mobilier urbain et de jeux. Pour le fonctionnement, comme les années précédentes, elles devront être maîtrisées en tenant compte de l'incidence des espaces récemment créés ou rénovés (secteur de la rue Molière et de la rue Jean de la Fontaine, parking voisin de la gare multimodale, ...), des évolutions réglementaires (interdiction des produits phyto-sanitaires) et du contexte climatique (épisodes de forte chaleur voir caniculaires, manques et restrictions d'eau).

Espaces forestiers

L'année 2019 verra la contractualisation avec l'Office National des Forêts d'un « Aménagement forestier » portant sur des espaces boisés péri-urbain sis Côte des Fourches et Petit Juré et courant sur une période de 15 ans. Ce plan de gestion est établi en tenant compte de la typologie des lieux, des caractéristiques des milieux et du boisement. Il définit un programme d'actions conciliant enjeux environnementaux (protection des sols et de l'eau, biodiversité, faune, flore, ...) et sociaux (paysages, usages divers, ...) et exploitation des bois.

Délégation de service public du chauffage urbain

Engagée à l'automne la consultation inhérente à la délégation du service public du réseau de chaleur de la Côte Sainte-Catherine aboutira au printemps pour permettre une prise en charge des installations par le candidat qui sera retenu le 1^{er} septembre 2019. Calé sur une durée de 20 ans, le cadre contractuel qui prévoit la construction d'une nouvelle chaufferie alimentée à plus de 70 % par de la biomasse (plaquettes forestières) et redéfinit les relations entre la collectivité et le délégataire, laisse augurer une baisse significative des tarifs pour l'ensemble des abonnés.

Fonction 9 – Action Economique

L'animation du développement économique est pour l'essentiel une compétence communautaire sur laquelle la Ville de Bar-Le-Duc intervient aux sein des instances de la CA.

Union des commerces, de l'industrie et de l'artisanat de Bar-le-Duc

Comme les années passées, l'UCIA de Bar-le-Duc bénéficiera d'une subvention de 20 000 €, sous réserve de justifier de cotisations de ses membres d'un montant au moins égal.

Un complément pourra être attribué en cas de présentation de projet(s) en phase avec la stratégie de la collectivité, en terme d'animation de la cité, hors activités purement commerciales.

Dans le contexte particulier de la mise en application de la loi NOTRe, les modalités de soutien des animations commerciales devraient, dès 2019, dépendre en totalité ou partie de la Communauté d'Agglomération. Cette évolution permettrait de mettre en cohérence les aides aux activités économiques et le soutien aux animations initiées par les acteurs économiques du territoire.

Enfin, l'expérimentation « Villes moyennes » mobilisera la Ville aux côtés de l'UCIA pour faire percevoir tous les enjeux du soutien aux commerces notamment de centre-ville en favorisant l'émergence de solutions innovantes adaptées à notre territoire.

Mini-Golf

L'établissement a bénéficié d'une remise en état du parcours de minigolf, équipement qui complète l'activité de restauration. Les gérants ont démontré leurs compétences pour fidéliser leur clientèle et assurer le bon fonctionnement du restaurant et en faire une adresse référence du territoire.

Foires et Marchés

- **Marché hebdomadaire**

Le marché du mardi compte en moyenne 30 commerçants selon la météo. La recette pour l'année 2016 est d'environ 9500 €.

- **Marché couvert**

Suite à un sinistre constaté fin juillet 2017 sur la halle du marché couvert (affaissement de la toiture), le marché couvert s'est installé sous un chapiteau installé Place Exelmans. Les commerçants ont trouvé leurs repères, tant au sein de la structure couverte qu'aux alentours. Les travaux de déconstruction ont été réalisés en 2018. L'année 2019 sera mise à profit pour la reconstruction du marché couvert, pour une livraison en fin d'année, ainsi que pour déterminer les nouvelles modalités d'exploitation et l'évolution des tarifs, tenant compte de l'amélioration du cadre et d'éventuelles charges nouvelles.

Débuté à l'été 2018, le chantier de construction du nouveau marché couvert se poursuivra pour une livraison projetée à l'automne. L'opération permettra aux commerçants de disposer d'un outil moderne et fonctionnel, s'inscrivant dans la continuité des voies et espaces publics requalifiés. Ainsi, outre un parking de 50 places à l'Ouest, le bâtiment à l'architecture sobre et élégante sera bordé du côté Est par une place assurant le lien avec la rue du Four, les terrasses de Griesheim, la rue Bar la Ville et le pont Notre-Dame.

- **Foire de Printemps et d'automne**

Les foires comptent environ 200 commerçants installés sur un parcours Boulevard de la Rochelle Avenue du 94 RI.

L'organisation de cette manifestation subit, depuis 2017, de nouvelles contraintes de sécurité afin de nous conformer aux exigences de la vigilance VIGIPIRATE.

- **BAR EXPO 2019**

Bar Expo a connu un nouveau succès en 2018. Avec la fermeture du Hall des Brasseries, cette manifestation ne pourra pas se réaliser sur le même site. Néanmoins, il est décidé de maintenir ce dispositif en adaptant le format à un autre site, à définir.

Habitat

- **Aides à l'énergie Habitat**

La plate-forme de rénovation énergétique est portée par la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse et le suivi opérationnel est confié à SAVECOM. Sa mise en place profitera à la Ville de Bar-Le-Duc sans engagement budgétaire de celle-ci. Guichet unique, elle permet aux habitants de trouver des informations et conseils pour faciliter et accompagner leur projet de rénovation d'habitat privé. Elle accueille les particuliers et permet de simplifier leurs démarches.

Ils bénéficieront :

- De conseils et d'informations gratuites,
- D'un accompagnement technique tout au long du projet (aide à la compréhension des devis et au choix des matériaux, définition du programme de travaux, si besoin suivi des travaux),
- D'un accompagnement au montage financier (aides financières disponibles, plan de financement)

- **Dispositif d'accession à la propriété**

Depuis notre délibération du 24 septembre 2015, dans le cadre d'un partenariat avec le Crédit Foncier, la commune peut octroyer un prêt à taux zéro aux accédant à la propriété et prendre en charge les intérêts sous réserve que celui-ci soit associé à un prêt principal à long terme souscrit auprès de l'établissement financier. Exempté de conditions de ressources le dispositif qui peut atteindre un montant de 15 000 € sur 15 ans repose sur une ligne budgétaire abondée pour permettre l'accompagnement de 6 dossiers pour un coût unitaire de 2000 € par an soit 12 000 €.

- **Mise en place d'un programme de ravalement des façades**

Par une délibération adoptée en décembre dernier, la Ville a mis en place un programme de ravalement de façade dans le cadre de la poursuite de la politique initiée sur la ville depuis 1985 et achevée en 2014.

Le secteur de traitement est étendu au-delà du secteur sauvegardé sur 3 secteurs :

- Secteur Nord PMSV / Pan de bois (Bâti ancien) comprenant la Rue Gilles de Trèves, les places et Rue de la Couronne et Rue de l'Horloge
- Secteur « Canal des usines » (Façades donnant sur le Canal) : Concerne le secteur de la Rue du Coq à la Rue de la Couronne
- Secteur Sud PMSV : les rues exclues du précédent programme, soit Phulpin, Rue St Jean, Rossignol, Monseigneur Aimond et Place Nazareth

Le choix s'est fait essentiellement sur la base des qualités intrinsèques des secteurs mais aussi dans un souci de valorisation des façades à pans de bois représentant un patrimoine important souvent délaissé ou mal restauré.

Cette campagne de ravalement des façades instaurée en 2018, pour une durée de 5 ans, dans le secteur couvert par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur et les abords du canal des Usines, entre dans sa première année pleine. De fait, il convient de prévoir les crédits suffisants pour assurer le financement des projets qui pourront y être éligibles selon les dispositions prévues initialement soit 6 dossiers par an dont 5 portant sur des façades « classiques » (aide à hauteur de 50 % du montant des travaux, plafonnées plafond à 4 000 €) et 1 dossier concernant une façade à pans de bois (aide à hauteur de 50 % du montant des travaux, plafonnées à 10 000 €).

CLASSES D'ENVIRONNEMENT 2019

ECOLLES	ENSEIGNANTS	CLASSES	NBRE DE CLASSE	NBRE DE ENFANTS	LIEU	DATE	NBRE DE JOURS	PRIX TRANSPORT	COUT SEJOUR	METROPOLIS COOPERATIVE	Total self-its-coop	COUT PAR ENFANT	%	PARTICIPATION ESTIMATIVE VILLE
BUGNON-ROSTAND	Mme Glineur	CM2	1	23	Saint Pair sur Mer (50)	29 avril au 03 mai 2019	5	3 650,00	6 318,00		8 968,00	433,34	65	6 478,49
Camille CLAUDEL	Mr Aublat et Mme Faux	CE2	2	32	Centre les Lignes Notre-dame en la (85)	13 au 17 mai 2019	5	4 720,00	10 253,14		14 973,14	467,91	70	10 481,20
Edmond LAGUERRE	Mmes Vanhot et Scherer, Winger et Goussonne et Maignant	CP CE1/CE2 ULIS	3	48	Centre la Mazine Beaulieu en Argonne (55)	06 au 10 mai 2019	5	1 210,00	12 204,00		13 474,00	280,71	60	8 094,40
Edmond LAGUERRE	Mmes Meyer, Cordier et Rappot	CE2/CM2 CM1/CM2	2	45	Centre la Prescarie Giffaumont (51)	29 avril au 03 mai 2019	5	1 250,00	11 607,00		12 857,00	285,71	60	7 714,20
TOTAL			8	148			20	10 830,00	40 441,04	0	51 271,04	346,43		32 758,28

Festival RenaissanceS 2019 : Budget Prévisionnel TTC

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (011)	TTC	RECETTES	TTC
ARTISTIQUE	395 700,00 €	Collectivités territoriales	307 500,00 €
6238 - Cachets artistiques + défraiements	145 000,00 €	Ville Bar-le-Duc	145 740,00 €
6281 - Droits d'auteur	17 000,00 €	Région Grand Est	40 000,00 €
Accueil artistique	33 700,00 €	Département de la Meuse	32 000,00 €
8042-1/0232 - Restauration	18 000,00 €	SNP	89 760,00 €
6232 - Hébergement	20 500,00 €		
6158 - Autres (transporteurs)	500,00 €		
6283 - Retraitage des locaux	200,00 €		
COMMUNICATION	32 000,00 €		
6231 - Annonces et insertions	21 000,00 €	MECENATS (hors valorisation)	30 000,00 €
6236 - Impressions	5 000,00 €	MAC DO	2 500,00 €
6238 - Diffusion	4 500,00 €	LECLERC	1 000,00 €
6238 - Prestations	1 500,00 €	HARMONIE MUTUELLE	500,00 €
TECHNIQUE - LOGISTIQUE	103 500,00 €	Fédération du bâtiment	3 000,00 €
Techniques des spectacles	23 000,00 €	ANDRA	10 000,00 €
6226 - Gardiennage	18 000,00 €	EUROVIA	2 000,00 €
Logistique du festival - Structures	4 000,00 €	Sablères de Lalmont	500,00 €
Eco-festival	2 500,00 €	Autres organismes	10 500,00 €
Services techniques	1 000,00 €		
6135 - location mobilière (hors CSC)	10 000,00 €		
Directeur Technique + Intermittents techniques	31 000,00 €		
Vacataires (13 personnes)	11 000,00 €		
Stagiaire (1 personne)	1 000,00 €		
ACTIONS CULTURELLES	2 500,00 €		
Achat matériel (atelier couture)	500,00 €		
Achat matériel (décoration)	2 000,00 €		
AUTRES	3 800,00 €		
60612 - Frais d'électricité	3 500,00 €		
60622 - Carburants	300,00 €		
TOTAL	337 500,00 €	TOTAL	337 300,00 €
Rémunérations (012)	112 000,00 €	Rémunérations (012) - Ville BH	112 000,00 €
Personnel Administratif permanent (1 + 3)	97 000,00 €	Personnel Administratif permanent (1 + 3)	97 000,00 €
Personnel Ville + CA mis à disposition (90 pers en HS)	15 000,00 €	Personnel Ville + CA mis à disposition (90 pers en HS)	15 000,00 €
PARTENARIATS			
VALORISATION DES PARTENARIATS TECHNIQUES	19 220,00 €	VALORISATION DES PARTENARIATS TECHNIQUES	19 220,00 €
BUS EST transdev (navettes)	6 000,00 €	BUS EST transdev (navettes)	6 000,00 €
MEDIADEME (baudriers + tour de cou)	1 000,00 €	MEDIADEME (baudriers + tour de cou)	1 000,00 €
EUROVIA (lestage + blocs béton)	500,00 €	EUROVIA (lestage + blocs béton)	500,00 €
Sablères de Lalmont (sable)	600,00 €	Sablères de Lalmont (sable)	600,00 €
FELINE AUTO (6 véhicules)	5 000,00 €	FELINE AUTO (6 véhicules)	5 000,00 €
MEUSE FM (reportages et annonces)	2 120,00 €	MEUSE FM (reportages et annonces)	2 120,00 €
MEUSE PAYSAGES (camion/manitou/minipelle)	3 500,00 €	MEUSE PAYSAGES (camion/manitou/minipelle)	3 500,00 €
SNCF (annonces publicitaire)	500,00 €	SNCF (annonces publicitaire)	500,00 €
ACS/scène nationale (Partenaire artistique)	60 000,00 €	ACS/scène nationale (Partenaire artistique)	60 000,00 €
TOTAL PARTENARIAT Technique + artistique	98 440,00 €	TOTAL PARTENARIAT Technique + artistique	98 440,00 €
VALORISATION DU BENEVOLAT	7 500,00 €	VALORISATION DU BENEVOLAT	7 500,00 €
TOTAL GENERAL	555 440,00 €	TOTAL GENERAL	555 440,00 €

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
en numéraire (argent) en nature	première demande renouvellement (ou poursuite)	fonctionnement global projets(s)/action(s)	annuelle ou ponctuelle pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Mairie de Bar le Duc

Sigle de l'association : Site web: www.barleduc.fr

1.2 Numéro Siret : 12 11 51 51 01 02 91 91 01 01 15

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : (W) | | | | | | | | | |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 12 rue Lapique

Code postal : ..5..2..1..0..0.. Commune : BAR.LE.DUC

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : JOLY Prénom : Martine

Fonction : Maire

Téléphone : ..0..3..2..9..7..9..5..6..0..0.. Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : MOUROT Prénom : Franck

Fonction : Responsable de l'Animation du Patrimoine

Téléphone : ..0..3..2..9..7..9..6..3..4..9.. Courriel : f.mourot@barleduc.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

.....
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ de l'association

Année 20... ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	87 - Contributions volontaires en nature
860 - Secours en nature	870 - Bénévolat
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	871 - Prestations en nature
862 - Prestations	
864 - Personnel bénévole	875 - Dons en nature
TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°....

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Mise en valeur du patrimoine

Objectifs :

Médiation culturelle, label Ville d'Art et d'Histoire

Description :

Gestion courante et visites guidées: médiation culturelle en lien avec l'OT et le musée

Promotion/communication: réimpression de la documentation imprimée existante

Mise en place de nouveaux projets média de médiation patrimoniale: films web documentaires

Événementiel, mise en valeur du patrimoine architectural de la ville: spectacles dédiés au sein du festival RenaissanceS, visites architecturales décalées

Centenaire Grande Guerre:

- Exposition urbaine, projet participatif des habitants quartier Couchot
- Parcours sonores urbains, boulevard de la Rochelle, récits et témoignages
- Exposition urbaine par de l'Hôtel de Ville, vues de Bar le Duc il y a 100 ans
- Chroniques illustrées à la découverte de Bar le Duc, ville d'arrière front (15 illustrations)

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Tous publics, y compris publics empêchés

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Ville de Bar le Duc

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

1 ETP, qui a quitté son poste en janvier 2018, et non remplacé à ce jour

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		1
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

 oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 8 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 8 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 20.... ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		3 300	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures		3 300	73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation ⁶		18 218
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		9 109
61 - Services extérieurs		0			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		14 918	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		9 918			
Publicité, publication		5 000			
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		9 109
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Aides privées (fondation)		
Autres charges de personnel			Autres établissements publics		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTÉES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES		18 218	TOTAL DES PRODUITS		18 218
Excédent prévisionnel (bénéfice)			Insuffisance prévisionnelle (déficit)		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de⁹¹⁰⁹€, objet de la présente demande représente^{50,00}% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Martine JOLY
représentant(e) légal(e) de l'association Ville de Bar le Duc

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁸, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 04/06/18 à Bar le Duc.....

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

Ville de Bar le Duc

Facturation de matériel festif et logistique

Type de matériel	Tarif applicable en cas de non retour ou dégradation
Table type <i>Brasserie</i>	100 euros
Chaise métallique	70 euros
Chaise coque Plastique	40 euros
Banc type <i>Brasserie</i>	50 euros
Grille d'exposition	220 euros
Urne en bois	100 euros
Urne en métal	360 euros
Drapeau	130 euros
Transpalette	300 euros
Chariot type <i>diable</i>	100 euros
Barrière Urbaines type <i>Vauban</i>	80 euros
Barrière urbaine type <i>Héras</i>	30 euros
Lest barrière type <i>Héras</i>	40 euros
Panneau de signalisation (déviation)	185 euros
Panneau de signalisation (stationnement interdit)	145 euros
Panneau de signalisation (route barrée)	215 euros
Rallonge électrique 20 mètres 32 A	360 euros
Enrouleur 16 A	190 euros
Bloc 4 prises électriques	20 euros
Coffret électrique normalisé 16 A	300 euros
Coffret électrique normalisé 32 A	630 euros

Valorisation de mise à disposition de matériel festif et logistique

Type de matériel	Valorisation journalière
Table type <i>Brasserie</i>	2,00 euros
Table métalliques (1mx1m)	1,00 euro
Chaise métallique	1,50 euros
Chaise coque Plastique	1,00 euro
Banc type <i>Brasserie</i>	1,00 euros
Grille d'exposition	4,40 euros
Urne en bois	2,00 euros
Urne en métal	7,00 euros
Drapeau	2,50 euros
Transpalette	6,00 euros
Chariot type <i>diable</i>	2,00 euros
Barrière Urbaines type <i>Vauban</i>	1,50 euros
Barrière urbaine type <i>Héras</i>	1,00 euro
Lest barrière type <i>Héras</i>	1,00 euro
Panneau de signalisation (déviation)	3,50 euros
Panneau de signalisation (stationnement interdit)	3,00 euros
Panneau de signalisation (route barrée)	4,00 euros
Rallonge électrique 20 mètres 32 A	7,00 euros
Enrouleur 16 A	4,00 euros
Bloc 4 prises électriques	1,00 euro
Coffret électrique normalisé 16 A	6,00 euros
Coffret électrique normalisé 32 A	12,00 euros

VILLE DE BAR-LE-DUC
Tarifs 2019 (délibération du 20 décembre 2018)

Salles et Espaces Municipaux	tarifs été 2019 (01/04 au 30/09)	tarifs hiver 2019 (01/10 au 31/03)
Salle Dumas <u>Associations non barisiennes (type loi 1901), organismes privés ou publics</u> un jour "semaine" (lundi, mardi, mercredi ou jeudi) Forfait week-end (vendredi au dimanche)	540,00 948,00	770,50 1 348,00
<u>Associations barisiennes (type loi 1901)</u> Première utilisation annuelle * 1 jour "semaine" (lundi, mardi, mercredi ou jeudi) Forfait week-end (vendredi au dimanche)	gratuit 166,50 292,00	gratuit 322,00 561,50
Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville <u>Associations non barisiennes (type loi 1901), organismes privés, publics ou personnes privées</u> un jour (semaine ou week-end) Forfait week-end (vendredi au dimanche)	208,00 364,50	282,00 490,00
<u>Associations barisiennes (type loi 1901)</u> Première utilisation annuelle * un jour (semaine ou week-end) Forfait week-end (vendredi au dimanche)	gratuit 84,00 146,00	gratuit 168,00 292,00
Salle Couchot <u>Associations barisiennes (type loi 1901)</u> Unité forfaitaire (4h soit un matin, une après-midi ou une soirée) *	gratuit	gratuit
<u>Associations non barisiennes (type loi 1901), organismes privés, publics ou personnes privées</u> Unité forfaitaire (4h soit un matin, une après-midi ou une soirée)	26,00	26,00
<u>Organismes privés avec acte de vente, démonstration, information ou réunion, clientèle</u> Unité forfaitaire (4h soit un matin, une après-midi ou une soirée)	52,00	52,00
Salles Espace Sainte Catherine (Gaxotte, salles 1 et 2) <u>Associations type loi 1901</u> Unité forfaitaire (4h soit un matin, une après-midi ou une soirée) *	gratuit	gratuit
<u>Organismes privés ou publics</u> Unité forfaitaire (4h soit un matin, une après-midi ou une soirée)	26,00	26,00
Théâtre <u>Tout utilisateur</u> un jour (semaine ou week-end)	1 793,00	1 793,00

tarifs été 2018	évolution en %	tarifs hiver 2018	évolution en %
535,00	0,94	763,00	0,98
939,00	0,96	1 335,00	0,97
gratuit		gratuit	
165,00	0,91	319,00	0,94
289,00	1,04	556,00	0,99
206,00	0,97	279,00	1,08
361,00	0,97	485,00	1,03
gratuit		gratuit	
83,00	1,20	166,00	1,21
144,50	1,04	289,00	1,04
gratuit		gratuit	
25,75	0,98	25,75	0,98
51,50	0,97	51,50	0,97
gratuit		gratuit	
25,75	0,98	25,75	0,98
1 775,00	1,01	1 775,00	1,01

* Hors actions ou activités situées sur le secteur concurrentiel

Le secteur concurrentiel existe si un consommateur peut s'adresser indifféremment à une association ou à une entreprise pour un même service. Cette appréciation est faite sur l'activité par rapport à un même lieu géographique d'exercice en prenant en compte le produit, le public, le prix et la publicité.



ville de
Bar le Duc

DIRECTION CULTURE ET SPORTS

SERVICE CULTURE - ANIMATIONS

03 29 79 63 49

Règlement intérieur de la Salle Dumas

Article 1 : Objet du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur concerne l'utilisation de la salle Dumas sise, 1 Place Sainte-Catherine, 55000 BAR LE DUC par toute personne physique ou morale qui en a obtenu la mise à disposition de la part de la Mairie de Bar-le-Duc.

Article 2 : Horaires d'utilisation

Les horaires d'utilisation sont fixés comme suit, hors dérogations nationales ou arrêtés spécifiques :

Lundi au vendredi : 07h à 00h
Samedi : 08h à 01h
Dimanche : 08h à 00h

Démontage, rangement et nettoyage de la salle sont compris dans ces horaires, aussi l'évacuation du public est à anticiper en conséquence.

Article 3 : Locaux et matériel

Les locaux mis à disposition sont les suivants :

- 1 salle principale 30 x 20 m,
- podium de 12 x 6 mètres,
- plancher de danse : 144 m² modulables.

Mobilier/matériel :

- 70 tables de 6 personnes
- 400 chaises
- gradins télescopiques (200 places)
- 5 portiques avec 130 portes manteaux
- sonorisation légère (lecteur CD, 3 micros, 1 micro HF (prévoir pile AA 1.5V)) adaptée pour discours et conférences uniquement.
- armoire électrique : Prises P17 : 32, 63 et 125 A

Article 4 : Stationnement des véhicules

Un parking de 40 places (dont 2PMR) est attenant à la place, ainsi que 30 emplacements disponibles le long de la salle.

Article 5 : Capacité d'accueil

Conformément au registre de sécurité de l'établissement, la capacité maximum d'accueil est fixée à 722 personnes pour l'ensemble de l'établissement. Cet effectif est réduit à 600 personnes en position assise (400 personnes sur chaises + 200 en gradins).

Pour des raisons de sécurité, ces valeurs doivent être impérativement respectées.

Article 6 : Dispositions préalables à la location

Le réservataire devra :

- s'être assuré de la disponibilité de la salle auprès de la Mairie par les moyens mis à disposition.
- avoir souscrit une police d'assurance « Responsabilité civile » à son nom couvrant tous les dommages corporels et matériels et autres conséquences pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation de la salle, pouvant survenir à lui-même comme au tiers.
- avoir pris connaissance du présent règlement intérieur de la salle Dumas, des consignes générales et en particulier de celles concernant la sécurité

Article 7 : Réservation

Chaque demande de réservation devra être officialisée de façon écrite (fiche de réservation disponible auprès du service Culture et Animation) auprès de la Mairie de Bar-le-Duc. Une réponse écrite est apportée en retour. La période de réservation devra inclure, le cas échéant, les temps nécessaires à la préparation et à la remise en état des lieux.

Dans tous les cas, une attestation récente d'assurance en responsabilité civile en cours de validité est demandée.

Article 8 : Annulation

La Ville de Bar-le-Duc se réserve le droit d'annuler une location sans préavis en cas de force majeure, de problème de sécurité, trouble à l'ordre public, d'élections sans que sa responsabilité ne puisse être mise en cause.

L'occupant ne pourra se prévaloir de l'annulation de la location de son fait qu'en cas de force majeure ou de cause indépendante de sa volonté dûment constatée.

Article 9 : Tarif de location

Les prix de location de la salle sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal. Ils seront communiqués à chaque personne désirant effectuer une réservation.

Le paiement des sommes dues sera demandé par un titre de recettes émis par le Trésor Public, après occupation effective de la salle. Le règlement s'effectue auprès de cet organisme.

Article 10 : Etats des lieux

Avant et après chaque occupation, un état des lieux sera établi conjointement par le locataire et un représentant de la Mairie.

En cas de restitution de locaux ou mobilier dans un état de malpropreté dû à un défaut de nettoyage, les frais de remise en état seront facturés au locataire sur la base du temps de travail réel effectué, au taux horaire d'intervention d'agents municipaux votés en Conseil Municipal.

En cas de constat de dégradation, détérioration anormale ou vol, la Ville se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre du locataire.

Article 11 : Utilisation de la salle

11.1 – La salle Dumas permet d'accueillir spectacles, concerts, repas dansants, expositions, salon, lotos, brocantes. Repas de famille et fêtes familiales ne sont pas autorisés dans ce lieu.

11.2 – Le locataire s'engage à veiller au bon déroulement de la manifestation prévue et au judicieux usage des locaux et matériels mis à sa disposition.

11.3 – En cas d'accident, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée que par défaut des installations. En dehors de ce cas, la responsabilité de l'organisateur est pleine et entière, y compris en cas de vol. Le locataire s'engage, notamment, à dégager la responsabilité de la commune quelles que soient les victimes de ces accidents, qu'il s'agisse de participants à la

manifestation qu'il organise ou des prestataires de service auxquels il a recours pour organiser cette manifestation.

D'autre part, la commune ne saurait être tenue pour responsable de tout accident survenant à l'extérieur de la salle : parc, cheminements piétonniers, parkings.

11.4 – Toute sous-location, prêt de la salle ou utilisation pour une autre destination que celle prévue dans la demande initiale est strictement interdite.

11.5 – La Salle Dumas, ainsi que les locaux annexes devront être restitués dans un état de propreté satisfaisant. Les prestations suivantes seront obligatoirement assurées par le locataire avant son départ :

- Nettoyage des tables et des chaises (si nécessaire),
- Rangement sur chariots adaptés des chaises et des tables,
- Balayage et nettoyage des sols (si nécessaire),
- Evacuation des sacs poubelles ou autres dans les containers appropriés.

En conclusion, le locataire devra faire son affaire de remettre en l'état initial les locaux.

11.6 – En période de chauffe, les portes donnant sur l'extérieur doivent être maintenues fermées. La porte extérieure du sas d'entrée peut toutefois être maintenue ouverte si la fermeture automatique des portes intérieures n'est pas contrainte. Le thermostat de chauffage est automatisé.

11.7 – La pose de décors et décorations est tolérée, avec un dispositif amovible ; l'utilisation de clous, vis ou colle est interdite sur les surfaces intérieures et extérieures de la salle.

11.8 – L'organisateur s'engage à faire respecter l'interdiction de fumer dans la salle.

11.9 – La législation en matière de tapage nocturne devra être respectée. Le locataire répondra seul des conséquences de tous ordres de la gêne que l'utilisation de la salle peut avoir causé au voisinage et s'engage par le fait même de louer la salle, de dégager la commune de toute responsabilité.

A la fin de la manifestation, le départ des participants doit se faire le plus silencieusement possible. Il convient notamment d'éviter à l'extérieur les bavardages à haute voix, l'usage des avertisseurs sonores, le claquement intempestif des portières des véhicules.

11.10 – La réglementation en vigueur concernant l'ouverture temporaire des débits de boissons devra être appliquée (demande d'autorisation à faire auprès de Monsieur le Maire).

11.11 – Pour toute utilisation de musique (orchestre, DJ et autres diffuseurs de musique) une déclaration à la SACEM est obligatoire. Les redevances à payer sont à la charge de l'organisateur de la manifestation.

11.12 – Sauf dérogation exceptionnelle, il est interdit d'utiliser une sonorisation à l'extérieur de la salle notamment pour diffuser de la musique et pour l'usage d'un microphone.

11.13 – Les réservataires de la salle devront obligatoirement enlever le plus rapidement possible les panneaux qu'ils pourraient être amenés à mettre en place pour flécher la salle ou pour faire la publicité de leur manifestation.

Article 12 : Sécurité incendie

L'organisateur de la manifestation sera responsable des consignes de sécurité suivantes :

- Prendre connaissance des consignes de sécurité incendie et les appliquer scrupuleusement,
- Laisser les issues de secours intérieures libres de tout encombrement,
- Respecter une largeur de travées suffisantes entre les tables et les chaises pour permettre un dégagement rapide vers les issues de secours.

D'une manière générale, toutes les consignes et recommandations particulières non définies par le présent règlement et données par la Mairie, lors de l'état des lieux, doivent être observées de façon rigoureuse.

Article 13 : dispositions finales

L'utilisateur s'engage à respecter et à faire respecter le présent règlement.

Fait à Bar le Duc le 19 décembre 2018.

LE MAIRE,

Martine JOLY

Charges supplémentives	TOTAL	Dont Ville BAR-LE-DUC	Dont CA
Association			
Action Culturelle du Barrois	171 413,00 €	171 413,00 €	
Accueil des Villes Françaises	6 800,00 €	6 800,00 €	
Bar-le-Duc Animations	4 800,00 €	4 800,00 €	
La Cité des Leuques	27 500,00 €		27 500,00 €
ABCK	6 074,00 €	4 292,00 €	1 782,00 €
Association Multisports Barisienne	30 132,00 €	30 132,00 €	
ASPTT Bar-le-Duc	52 187,00 €	22 738,00 €	29 449,00 €
Association Sportive des Marcheurs de Bar	21 929,00 €		21 929,00 €
Bar Aïkido Ryu	654,00 €		654,00 €
Bar Badminton Club	8 558,00 €	8 558,00 €	
Bar Football Club	70 774,00 €		70 774,00 €
Bar Natation Triathlon Club	22 723,00 €		22 723,00 €
Billard Club Barisien	3 781,00 €	3 781,00 €	
Bleus de Bar	73 271,00 €	73 271,00 €	
Bouling Club	13 462,00 €	13 462,00 €	
Club Aéromodélisme	6 986,00 €	6 986,00 €	
Club de Gym Volontaire BID	10 030,00 €	10 030,00 €	
Club Nautique Linéen	2 408,00 €		2 408,00 €
Cœur et santé	3 927,00 €	3 927,00 €	
CSL Bar-le-Duc	20 330,00 €	20 330,00 €	
Entente Centre Ormain Football	16 803,00 €		16 803,00 €
Fête le mur Meuse	6 550,00 €		6 550,00 €
Football Gaélique - Naives	1 697,00 €	1 697,00 €	
Groupement Athlétique Meusien - Ligny	2 663,00 €		2 663,00 €
Handisport Bar-le-Duc	3 564,00 €		3 564,00 €
Judo Club Bar-le-Duc	4 007,00 €		4 007,00 €
Judo Club Ligny	6 802,00 €		6 802,00 €
Karaté Club Barisien	4 491,00 €		4 491,00 €
Karaté Club Tronville	4 748,00 €		4 748,00 €
Kick Thai Boxing	4 467,00 €	4 467,00 €	
Légion St Georges Ligny	5 511,00 €		5 511,00 €
Les Barboteurs	5 792,00 €		5 792,00 €
Les Flèches Barisiennes	3 956,00 €	3 956,00 €	
Les Palmes Barisiennes	8 465,00 €		8 465,00 €
Ligny Aquatique Club	2 408,00 €		2 408,00 €
Office Municipal des Sports	2 061,00 €	2 061,00 €	
Plongée du Barrois - Ligny	2 408,00 €		2 408,00 €
Rugby Club Bar-le-Duc	41 730,00 €	15 893,00 €	25 837,00 €
Self Défense Bar-le-Duc	3 179,00 €		3 179,00 €
Taekwondo Club Bar-le-Duc	2 042,00 €		2 042,00 €
Tennis Ballon Ligny	3 391,00 €		3 391,00 €
Tennis de table - Linéen	6 467,00 €		6 467,00 €
Tir La Barisienne	7 861,00 €	2 186,00 €	5 675,00 €
UFOLEP	4 303,00 €		4 303,00 €
Union Cycliste Barisienne	292,00 €	292,00 €	
Union Tennis Bar-le-Duc	44 571,00 €		44 571,00 €
ASRST Tronville	16 275,00 €	490,00 €	15 785,00 €
AMIE	4 800,00 €	4 800,00 €	
Les restos du Cœur	8 300,00 €	8 300,00 €	
Association de coordination des Centres Socio-culturels	250 411,00 €	250 411,00 €	
Club Canin Bar-le-Duc	1 200,00 €	1 200,00 €	
Scouts et guides de France	11 211,00 €	11 211,00 €	
Office de Tourisme	19 200,00 €	19 200,00 €	
Association de Secourisme et de Sauvetage	2 400,00 €	2 400,00 €	
Association culturelle et culturelle musulmane	1 200,00 €	1 200,00 €	
Ludothèque	2 000,00 €		2 000,00 €
TOTAL	1 074 965,00 €	710 284,00 €	364 681,00 €

**Demandes de subvention
Appel à projet Agenda 21 2018**

Porteur	Intitulé	Description	Budget	Subvention Agenda 21 subsidée	Autre financement villes/CA sur le projet	Objectifs poursuivis	Coût réel financé	Partenaires	Intégration dans les objectifs AMP Agenda 21	Proposition Financière
Projets présentés en avril 2018										
FOULPYS	Marché agro-alimentaire Bar-le-Duc	Organisation d'un marché agro-alimentaire sur Bar-le-Duc	5 000,00 €	500,00 €	100,00 €	Actes des responsables responsables des et supports, et/ou autres acteurs impliqués (B2B particuliers)	Non	MA, ADECO, partenaires associatifs, sponsors/clients	Le projet est intégré par des critères de actions, notamment en terme d'actions éducatives	- €
Bar-le-Duc	WETS à Bar	Organisation d'un festival des déchets activités	111 000,00 €	1 000,00 €	10 500,00 €	Citer des lieux locaux, s'inscrire en lien avec l'agenda 21, promouvoir les partenaires impliqués de proximité	Non	"Wet" le lieu associatif "Bar" le lieu associatif "WETS"	Le projet est intégré par l'implication des acteurs, l'impact éducatif, l'adhésion de la ville sur son territoire et la participation	- €
MOU Bar-le-Duc	Tour de la biogaz	Organisation de la semaine Action du citoyen du MOU	11 500,00 €	1 000,00 €	- €	Façonner le message et le faire savoir	Quelques actions	CA, GEM AGRI, GEM ABA, Associations	Le projet correspond aux critères de l'appel à projet Agenda 21	Projet non subventionné
Associés horticoles	Atelier en faveur de professionnels horticoles	Organiser l'événement "Atelier de culture horticoles et associatives"	- €	- €	- €	Améliorer le cadre et apporter des conseils	Oui	non	Le projet correspond à l'appel à projet Agenda 21, l'implication professionnelle des acteurs pour améliorer le cadre de vie d'actions éducatives	- €
Maison Rature Environnement	Atelier "Déchets en question"	Le projet est consacré au public pour traiter les déchets en question dans leur quotidien	13 400,00 €	1 000,00 €	- €	Faciliter la réalisation des actions et les accompagner, mettre en relation des acteurs qui se retrouvent sur le projet	Associations professionnelles et multiples (associés de proximité) (400 personnes)	Centre horticoles, GEM ABA, GEM AGRI, Grand Environnement, BREV, AMF, AMS	Le projet correspond aux critères de l'appel à projet Agenda 21	1 000,00 €
Club Casino Bar-le-Duc	Atelier "Jeux de table"	Atelier autour du jeu avec différents partenaires, organisation de jeux de table pour les multiples clubs, partenaires de proximité (jeux de table en ville)	2 200,00 €	900,00 €	- €	Travailler sur différents axes et sur le public	Professionnel de proximité (clubs et sur le public)	Professionnel de proximité (clubs et sur le public)	Le projet correspond aux critères de l'appel à projet Agenda 21	900,00 €
Edifort/Maison associative	Festival des solidaires	Faire avec des acteurs éducatifs un événement des actions éducatives dans les environs de la solidarité	1 571,00 €	500,00 €	500,00 €	Organiser des actions éducatives et les accompagner	Non	Associations de quartier solidaires	Le projet correspond aux critères de l'appel à projet Agenda 21, notamment en termes d'actions	- €
Projets présentés en décembre 2018										
Fine la Mar-Meuse	Bar-le-Duc Festival "WETS"	Organisation de la semaine Action du citoyen du MOU	4 571,00 €	1 000,00 €	- €	Faciliter la réalisation des actions et les accompagner	Oui, événement particulier éducatif et champ social	MOU, ADECO, BREV, clubs de jeux de table, Edifort, Maison associative, BREV, GEM ABA, Centre horticoles, AMF, GEM ABA	Le projet correspond aux critères de l'appel à projet Agenda 21	1 000,00 € 1 000,00 €
			Total	4 000,00 €						1 900,00 €
			Total	4 000,00 €						1 900,00 €

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MEUSE

Commune :
BAR LE DUC

Section : BM
Feuille : 000 BM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

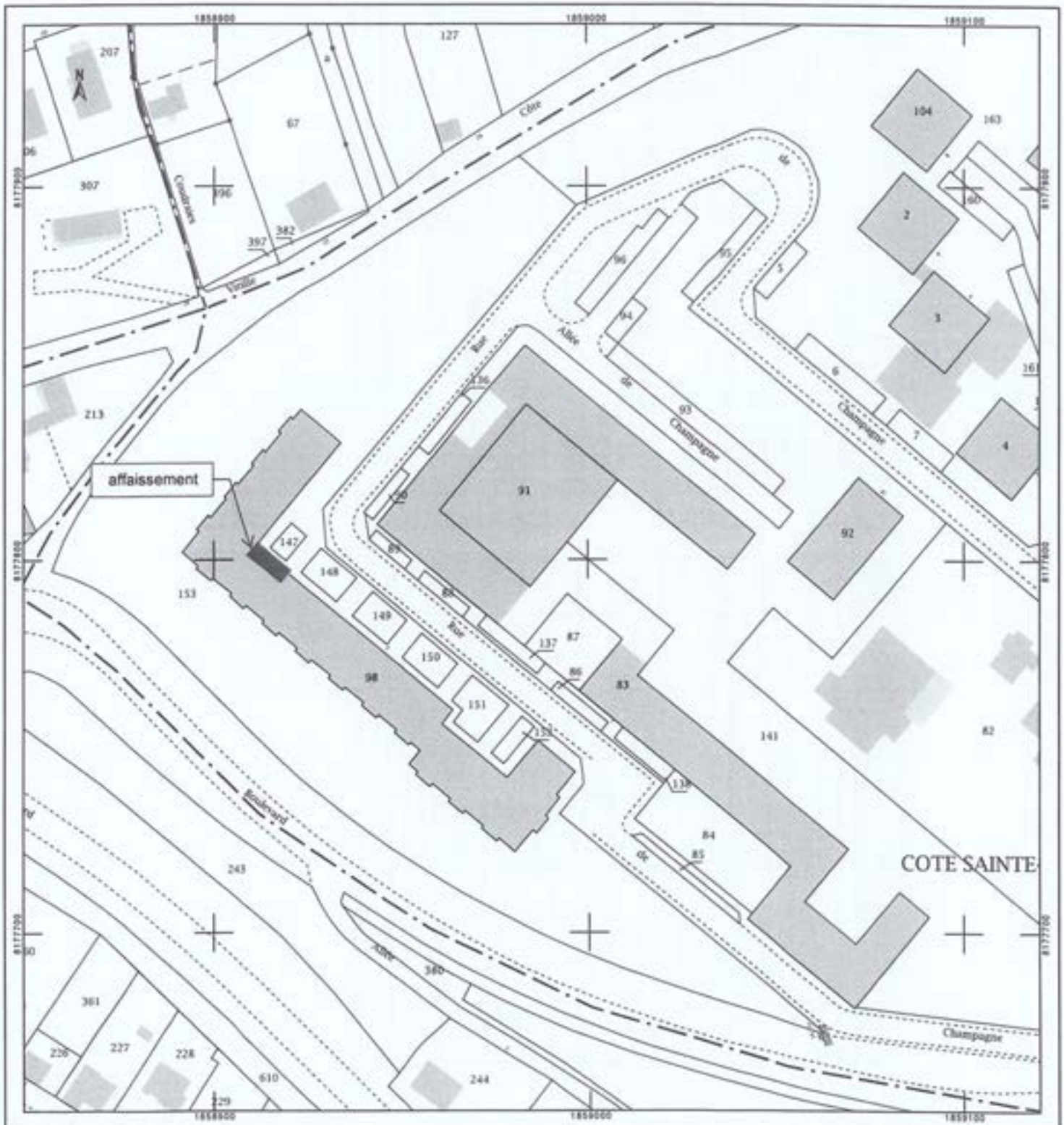
Date d'édition : 28/12/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC49
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94ème RI BP 50505 55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





CONVENTION

entre

La commune de BAR-LE-DUC

Et

La société LE SYNDIC Sarl

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION	- 5 -
ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT	- 7 -
2.1 - Coordination.....	7
2.2 - Rôle du coordonnateur	7
2.3 - Responsabilités et obligations des membres du groupement	7
ARTICLE 3 : DÉVOLUTION DES PRESTATIONS.....	- 8 -
ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES	- 8 -
4.1 - Frais de gestion et de coordination	8
4.2 - Frais liés à l'exécution des prestations	8
4.3 - Paiements	8
ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION	- 8 -
ARTICLE 6 : MODIFICATION ET RÉSILIATION	- 8 -
ARTICLE 7 : LITIGES	- 8 -

Entre,

La commune de BAR-LE-DUC représentée par son Maire, Mme Martine JOLY, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération de son conseil municipal en date du 88 88888 2018 ;

Et,

La société Le SYNDIC Sarl représentée par son gérant, M. Thierry BONHOMEAU, agissant en qualité de représentant du syndicat des copropriétaires de la Résidence de Champagne sise 2 / 14 rue de Champagne – 55000 BAR-LE-DUC et en vertu de la décision de son conseil syndical en date du 88 888888 2018 ;

Etant exposé ce qui suit :

A l'automne 2017, un léger affaissement du revêtement des abords des entrées numérotées 10 et 12 de l'immeuble dénommé Résidence de Champagne sis rue de Champagne – 55000 BAR-LE-DUC a été signalée. Située contre la construction en deçà du surplomb des étages et débordant sur l'espace public voisin, la déformation a évoluée et un effondrement faisant apparaître un trou béant a été constaté mi-juillet 2018.

Article 1 : Objet de la convention

Considérant la localisation de la cavité et ses contours incertains, les parties décident de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, pour la cerner, en déterminer la cause et y remédier.

Article 2 : Fonctionnement du groupement

2.1. – Coordination :

La commune de BAR-LE-DUC est désignée comme coordonnateur du groupement.

2.2. – Rôle du coordonnateur :

Le rôle du coordonnateur comprend notamment :

- la centralisation des délibérations et décisions relatives à la création du groupement et la transmission de la présente convention pour sa signature par les 2 parties ;
- la définition et la proposition des démarches à entreprendre et du mode opératoire à suivre ;
- la consultation de tiers pour disposer des éléments techniques et financiers nécessaires au diagnostic, au choix de la solution à apporter et à la réalisation des travaux ;
- la passation des commandes et l'établissement des ordres de services ;
- l'organisation des réunions aux différents stades d'avancée des démarches et prestations ;
- le suivi des échanges entre les 2 parties et les autres intervenants ;
- la diffusion des comptes rendus et documents ;
- l'établissement des éventuels avenants ;
- le cas échéant, la gestion des différends voir des modalités de résiliation des contrats passés ;
- la formalisation de la réception des prestations après avis de l'autre partie ;
- le visa des décomptes finaux se rapportant aux commandes passées.

Le coordonnateur rend compte de ses actions et informe l'autre partie du déroulement des procédures et prestations.

2.3. – Responsabilités et obligations des membres du groupement :

Chacun des membres du groupement demeure responsable de :

- participer aux réunions pour lesquelles sa présence est nécessaire ;
- respecter le planning qui sera défini ainsi que les délais et échéances fixés ;
- fournir les renseignements utiles à la connaissance et à la prise de décision ;
- informer de tout événement ou élément issu du déroulement des démarches et prestations ;
- se dépêcher sur place pour suivre et constater ;
- faire les choix et prendre les décisions en concertation avec l'autre partie ;
- payer sa part des frais inhérents aux démarches et prestations ainsi que ceux se rapportant à des prestations complémentaires qu'il a pu solliciter ;
- donner suite aux observations ou recommandations pouvant lui être formulées.

Pour l'ensemble des choix et décisions entrant dans le champ de la présente convention, les membres du groupement sont solidairement responsables, conformément à l'article 28.III de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Article 3 : Dévolution des prestations

Les prestations inhérentes à la résolution du problème seront dévolues dans les respects des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Article 4 : Dispositions financières

4.1. – Frais de gestion et de coordination :

Les frais liés à la coordination, au pilotage, à la reprographie et à l'affranchissement seront pris en charge par la commune de BAR-LE-DUC.

4.2. – Frais liés à l'exécution des prestations :

Les frais induits par l'exécution des différentes prestations inhérentes à la résolution du problème seront répartis au prorata des surfaces traitées et de leur propriété. Les éventuelles prestations complémentaires sollicitées seront prises en charge en totalité par la partie en faisant la demande.

4.3. – Paiements :

Chaque membre du groupement paie directement aux entreprises et prestataires éventuels les sommes dues et réparties selon le prorata défini ci-avant ainsi que les éventuelles prestations complémentaires qu'il a pu solliciter.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention prend effet après sa signature par les 2 parties. Elle échouera à l'issue de la réception des décisions de réception de l'intégralité des prestations et du règlement des dépenses correspondantes par chacune des parties.

Article 6 : Modification et résiliation

Chaque membre adhère au groupement après avoir adopté la présente convention par délibération de son assemblée ou par toute décision de l'instance autorisée.

Toute modification pouvant être convenue sera formalisée par un avenant rédigé par le coordonnateur et approuvé dans les termes par les 2 parties.

Il en serait ainsi si les investigations menées dans un premier temps permettaient d'établir formellement la responsabilité d'une des parties.

Hormis ce cas, nul retrait ne saurait être envisagé sans prise en charge des dépenses déjà engagées selon le principe de répartition susvisé.

Article 7 : Litiges

Tout différend entre les parties, quant à l'interprétation et l'application de la présente convention pourra être porté devant le Tribunal Administratif de NANCY. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait en 2 exemplaires originaux à BAR-LE-DUC,

Le 88 8888 2018

Pour la commune de BAR-LE-DUC

Le Maire,

Martine JOLY

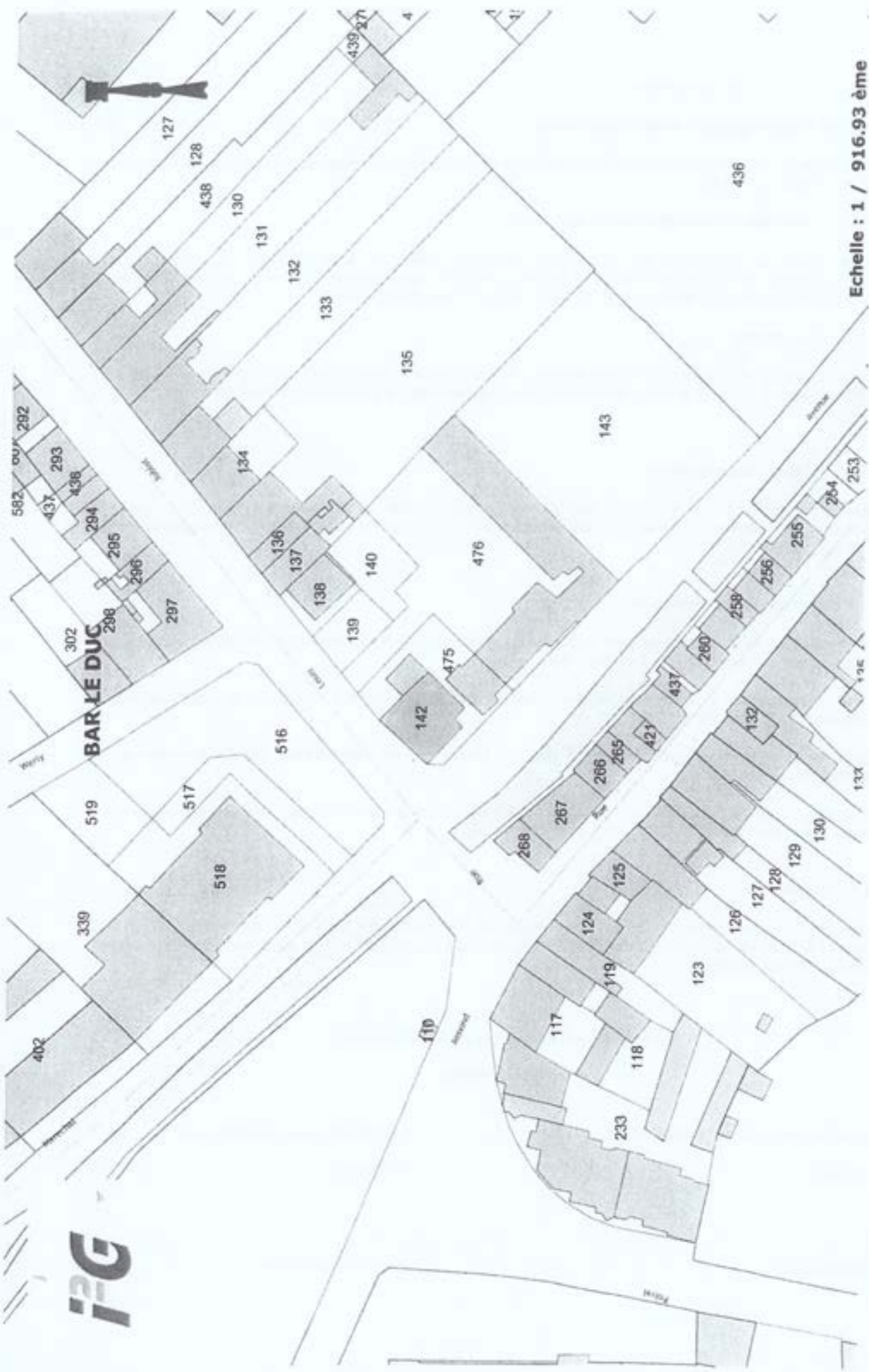
Pour la société Le SYNDIC Sarl

Le Gérant,

Thierry BONHOMEAU



BAR LE DUC



Echelle : 1 / 916.93 ème

Service Urbanisme

Estimation phase APD
RECONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL DE LA COTE SAINTE CATHERINE SUITE A UN INCENDIE

TRAVAUX

Desamiantage - Démolitions	83 000,00 €	99 600,00 €
Gros œuvre - Ravalement - VRD	140 000,00 €	168 000,00 €
Charpente - Couverture - Zinguerie	68 890,00 €	82 668,00 €
Menuiserie aluminium Ext.	52 000,00 €	62 400,00 €
Plâtrerie-faux plafonds	24 000,00 €	28 800,00 €
Menuiseries int. Bois	18 644,00 €	22 372,80 €
Revêtement sol souple, carrelage, faïence	12 000,00 €	14 400,00 €
Plomberie - sanitaires	9 350,00 €	11 220,00 €
Chauffage - Ventilation	16 000,00 €	19 200,00 €
Electricite	13 000,00 €	15 600,00 €
Peinture	10 500,00 €	12 600,00 €

Total Options:

H.T.	447 384,00 €
T.T.C.	536 860,80 €

HONORAIRES

MAITRISE D'ŒUVRE	7,00%	31 316,88 €	37 580,26 €
ETUDES DE SOL G2PRO		4 670,00 €	5 604,00 €
DIAGNOSTIC AMIANTE		1 000,00 €	1 200,00 €
CONTRÔLEUR TECHNIQUE		4 950,00 €	5 940,00 €
COORDONNATEUR SPS		1 920,00 €	2 304,00 €
COORDONNATEUR SSI		0,00 €	0,00 €
PILOTE OPC		0,00 €	0,00 €
HUISSIER		0,00 €	0,00 €
GÉOMÈTRE		3 000,00 €	3 600,00 €
ASSURANCE DO-TRC (3%)		0,00 €	0,00 €

H.T.	46 856,88 €
T.T.C.	56 228,26 €

BRANCHEMENTS DIVERS

GDF	0,00 €	0,00 €
EDF	0,00 €	0,00 €
EU + EP	0,00 €	0,00 €
FT	0,00 €	0,00 €
AEP	0,00 €	0,00 €
ÉCL. PUBLIC	0,00 €	0,00 €

H.T.	0,00 €
T.T.C.	0,00 €

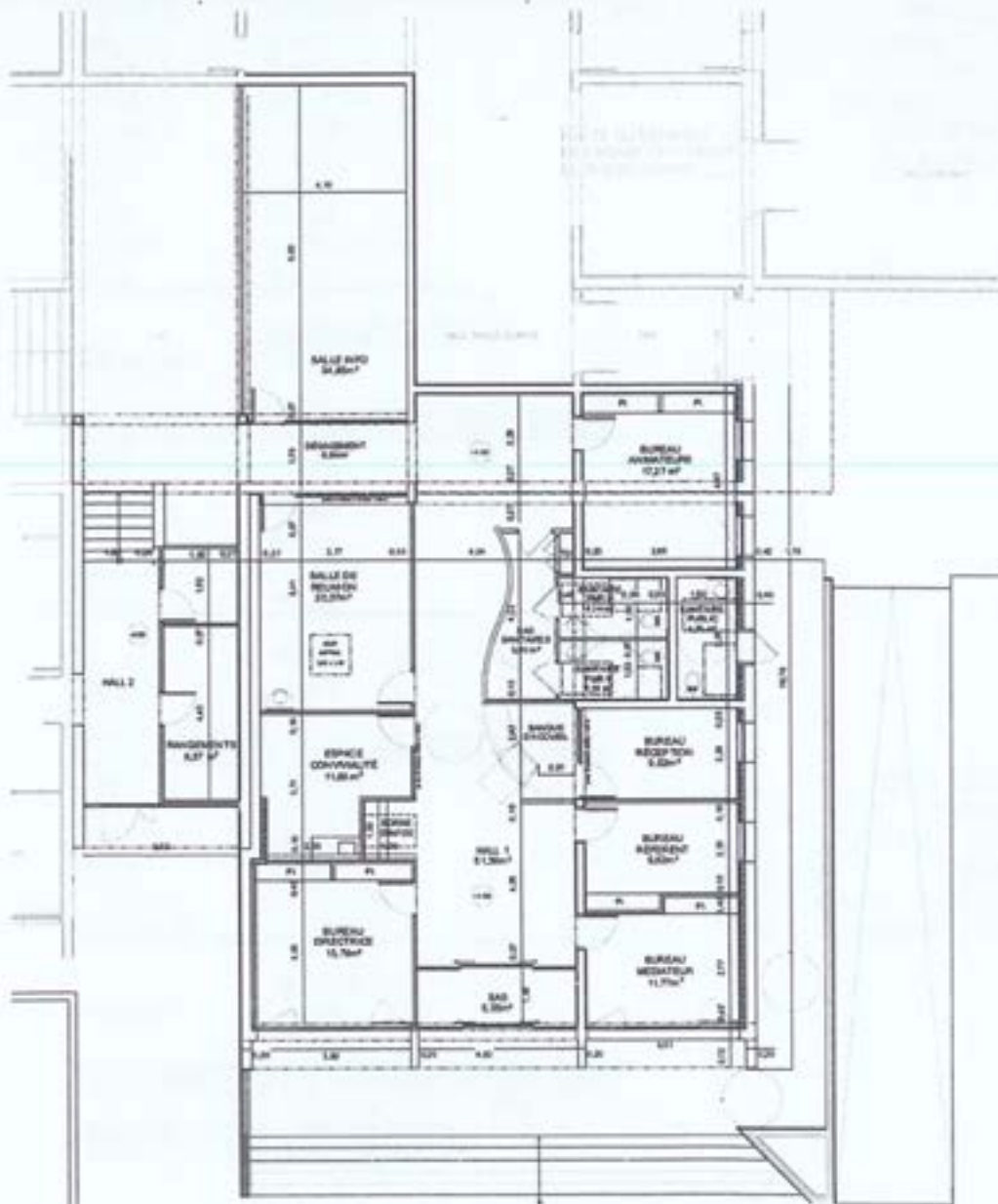
DÉPENSES DIVERSES

SONDAGE STRUCTURES	0,00 €	0,00 €
PUBLICITÉ + JURY	0,00 €	0,00 €
INCENDIE SIGNALÉTIQUE	500,00 €	600,00 €
INAUGURATION	0,00 €	0,00 €
ACTUALISATIONS ET REVISIONS	6 710,76 €	8 052,91 €
IMPRÉVUS (Tx de tolérance 5%)	22 369,20 €	26 843,04 €

H.T.	29 579,96 €
T.T.C.	35 495,95 €

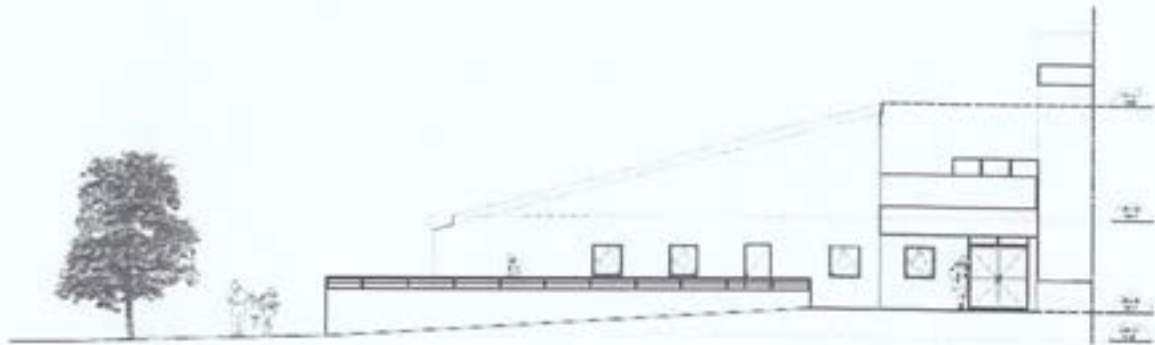
COÛT PRÉVISIONNEL GLOBAL

TTC	628 585,01 €
Arrondi à TTC	629 000,00 €





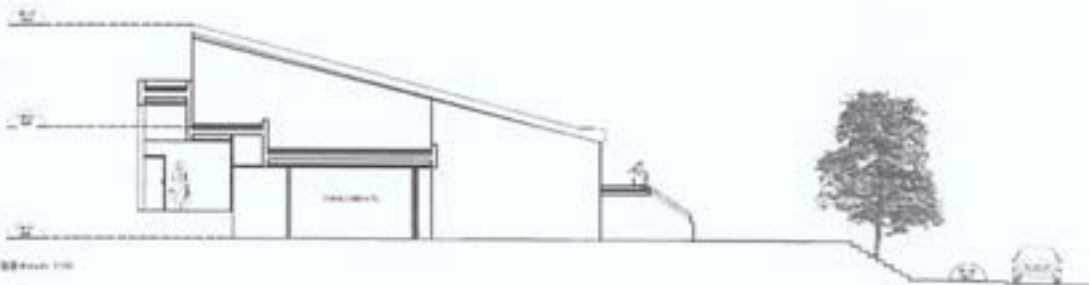
FACADE SUD Niveau 1/00



FACADE EST Niveau 1/00



COUPE AA Niveau 1/00



COUPE BB Niveau 1/00

Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L' **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

ANNÉE **2017**

BAR-LE-DUC
BEHONNE
BEUREY-SUR-SAULX
CHANTERAINNE
CHARDOGNE
COMBLES-EN-BARROIS
CULEY
FAINS-VÉEL
GIVRAUVAL
GUERPONT
LIGNY-EN-BARROIS
LOISEY
LONGEAUX
LONGEVILLE-EN-BARROIS
MENAUCOURT

NAIVES-ROSIÈRES
NAIX-AUX-FORGES
NANÇOIS-SUR-ORNAIN
NANT-LE-GRAND
NANTOIS
RESSON
ROBERT-ESPAGNE
(BOMONT)
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
SALMAGNE
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
SILMONT
TANNOIS
TRÉMONT-SUR-SAULX
TRONVILLE-EN-BARROIS
VAL D'ORNAIN
(WAVINCOURT)
VELAINES

Communauté d'Agglomération de BAR-LE-DUC- SUD MEUSE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

[Les informations sur fond bieu sont obligatoires au titre du décret.](#)

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	5
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	5
1.2.	Mode de gestion du service.....	6
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	6
1.4.	Nombre d'abonnés.....	8
1.5.	Volumes facturés.....	10
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	10
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	11
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	14
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	22
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	23
2.1.	Modalités de tarification.....	23
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	24
2.3.	Recettes.....	26
3.	Indicateurs de performance.....	27
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	27
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.28).....	27
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	29
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	29
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	29
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	30
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	33
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	33
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	33
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	34
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	35
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	35
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	36
3.14.	Taux de réclamations (P258.1).....	36
4.	Financement des investissements.....	37
4.1.	Montants financiers.....	37
4.2.	Etat de la dette du service.....	37
4.3.	Amortissements.....	37
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	38
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	38
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	38
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	38
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	39
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	40

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal Intercommunal

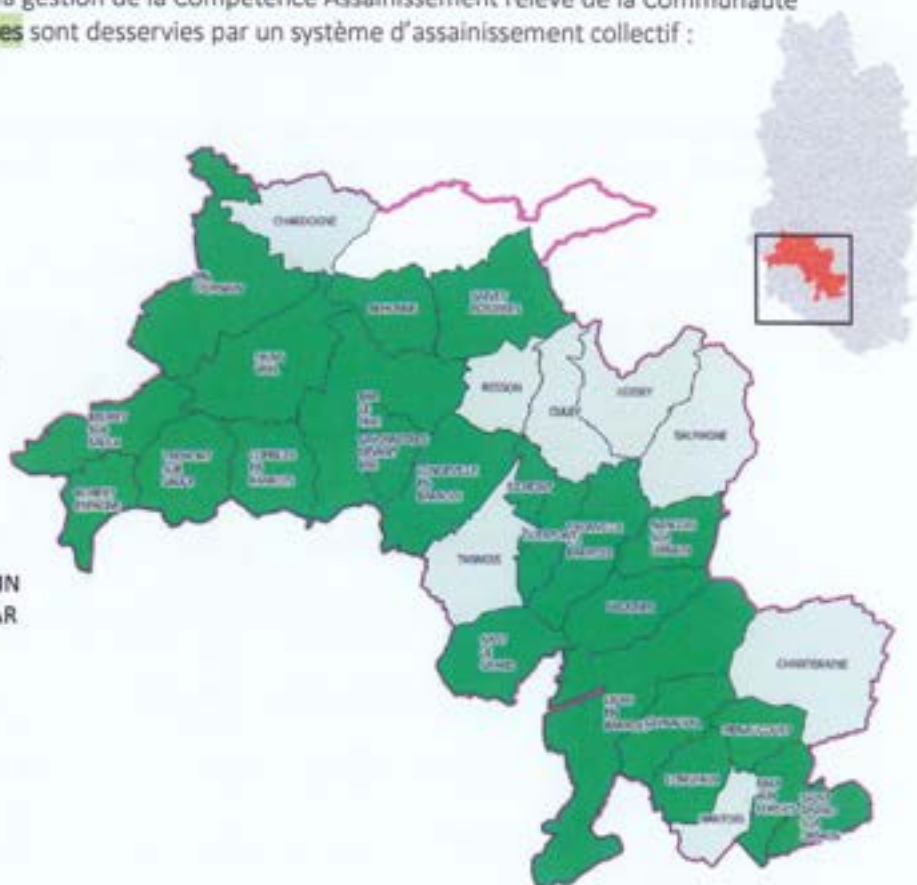
- **Nom de la collectivité** : Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi (communes adhérentes au service)** :

Parmi les **31 communes** dont la gestion de la Compétence Assainissement relève de la Communauté d'Agglomération, **23 communes** sont desservies par un système d'assainissement collectif :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. COMBLES-EN-BARROIS
5. FAINS-VÉEL
6. GIVRAUVAL
7. GUERPONT
8. LIGNY-EN-BARROIS
9. LONGEAUX
10. LONGEVILLE-EN-BARROIS
11. MENAUCOURT
12. NAIVES-ROSIÈRES
13. NAIX-AUX-FORGES
14. NANÇOIS-SUR-ORNAIN
15. NANT-LE-GRAND
16. ROBERT-ESPAGNE
17. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
18. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
19. SILMONT
20. TRÉMONT-SUR-SAULX
21. TRONVILLE-EN-BARROIS
22. VAL D'ORNAIN
23. VELAINES



- Existence d'une CCSPL Oui
 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 26/09/2016
 Non
- Existence d'un zonage Oui
 Non (en cours)

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en :

- régie
- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage (station d'épuration de Tronville)
- délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne- y compris les résidents saisonniers- domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **33 094** habitants au 31/12/2017 (33 457 au 31/12/2016).

COMMUNE	Population totale	Population desservie par un système de collecte	%
BAR-LE-DUC	16 491	15 996	97,0%
BEHONNE	662	654	98,8%
BEUREY-SUR-SAULX	424	416	98,1%
CHANTERAINE	193	0	0,0%
CHARDOGNE	322	0	0,0%
COMBLES-EN-BARROIS	878	875	99,7%
CULEY	163	0	0,0%
FAINS-VÉEL	2 266	2 243	99,0%
GIVRAUVAL	337	307	91,1%
GUERPONT	265	232	87,5%
LIGNY-EN-BARROIS	4 247	4 139	97,5%
LOISEY	315	0	0,0%

COMMUNE	Population totale	Population desservie par un système de collecte	%
LONGEAUX	239	189	79,1%
LONGEVILLE-EN-BARROIS	1 196	1 036	86,6%
MENAU COURT	245	207	84,5%
NAIVES-ROSIÈRES	821	746	90,9%
NAIX-AUX-FORGES	209	161	77,0%
NANÇOIS-SUR-ORNAIN	396	391	98,7%
NANT-LE-GRAND	77	69	89,6%
NANTOIS	78	0	0,0%
RESSON	426	0	0,0%
ROBERT-ESPAGNE	858	823	95,9%
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	70	65	92,9%
SALMAGNE	308	0	0,0%
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	503	493	98,0%
SILMONT	171	168	98,2%
TANNOIS	396	0	0,0%
TRÉMONT-SUR-SAULX	632	627	99,2%
TRONVILLE-EN-BARROIS	1 558	1 533	98,4%
VAL-D'ORNAIN	1 016	933	91,8%
VELAINES	949	791	83,4%
Total général	36 711	33 094	90,1%

> Population desservie par un système d'assainissement collectif



1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **13 429** abonnés au 31/12/2017 (13 384 au 31/12/2016).



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés (contrats) non domestiques au 31/12/2017	Nombre d'établissements non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
BAR-LE-DUC	5 170	5 077	6	2	5 083	
BEHONNE	212	320			320	
BEUREY-SUR-SAULX	222	221			221	
CHANTERAINE	/	/	/	/	/	
CHARDOGNE	/	/	/	/	/	
COMBLES-EN-BARROIS	403	402			402	
CULEY	/	/	/	/	/	
FAINS-VEEL	968	971	1	1	972	
GIVRAUVAL	118	119			119	
GUERPONT	110	112			112	

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés (contrats) non domestiques au 31/12/2017	Nombre d'établissements non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
LIGNY-EN-BARROIS	2 219	2 211	9	1	2 220	
LOISEY	/	/	/	/	/	
LONGEAUX	85	88			88	
LONGEVILLE-EN-BARROIS	538	546			546	
MENACOURT	100	100			100	
NAIVES-ROSIERES	362	367			367	
NAIX-AUX-FORGES	85	85			85	
NANCOIS-SUR-ORNAIN	202	203			203	
NANT-LE-GRAND	49	51			51	
NANTOIS	/	/	/	/	/	
RESSON	/	/	/	/	/	
ROBERT-ESPAGNE	382	378			378	
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	48	48			48	
SALMAGNE	/	/	/	/	/	
SAVONNIERES-DEVANT-BAR	221	221			221	
SILMONT	83	84			84	
TANNOIS	/	/	/	/	/	
TREMONT-SUR-SAULX	275	277			277	
TRONVILLE-EN-BARROIS	707	700	6	2	706	
VAL-D'ORNAIN	425	426			426	
VELAINES	400	399	1	1	400	
Total	13 384	13 406	23	7	13 429	0,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 54,5 abonnés/km) au 31/12/2017. (55,79 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,46 habitants/abonné au 31/12/2017. (2,5 habitants/abonné au 31/12/2016).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	1 368 831	1 449 031	
Abonnés non domestiques	74 239	89 748	
Total des volumes facturés aux abonnés	1 443 070	1 538 779	+ 6,6%

1.6. Imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
STEP MOGEVILLE (COPARY)	90 915	126 881	
Total des volumes exportés	90 915	126 881	+39,6 %

Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	/

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **9** au 31/12/2017 (**9** au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 86,7 km de réseau unitaire hors branchements,
- 159,7 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **246,4 km** (239,9 km au 31/12/2016).

100 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Commune	Zone de collecte
Déversoir d'orage	44 rue des Foulans	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	12 rue de l'Eglise	MENAU COURT	Step de Menaucourt
Déversoir d'orage	67 boulevard Poincaré	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	68 rue des Foulans	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	9 rue des Minimes	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	place Exelmans	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	place Maréchal Foch (Eglise St Jean)	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	Avenue de la Vaux Mourot	FAINS-LES-SOURCES	Héronnière
Déversoir d'orage	place de l'Etoile	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	1 rue de Polval	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	rue de Four (gare routière)	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	80 boulevard de la Rochelle	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	16 rue de Verdun	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	3 rue de Maestricht	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	Chemin de Furbeval	COMBLES-EN-BARROIS	Héronnière
Déversoir d'orage	4 rue de Saint Mihiel	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	30 rue Joblot	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	2 rue de Véel	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	51 rue de la Couronne	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	2 rue Jean-Jacques Rousseau	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	36 rue de Savonnières	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	1 rue de la Libération	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	77 voie des Fusillés (Vaux Viry)	BAR-LE-DUC	Héronnière
Trop plein réseau	21 rue de Verdun	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	2 rue des Vaux de Naives	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	2 rue des Polkas	BAR-LE-DUC	Héronnière
Trop plein réseau	109 rue de Saint Mihiel	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	151 rue de Saint Mihiel	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	11 rue Jean Errard	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	12 Boulevard de la Rochelle	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	Place Lemagny (Lycée Poincaré)	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	rue du Port - ancienne Step	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	5 rue des Cerisiers	COMBLES-EN-BARROIS	Héronnière
Déversoir d'orage	2-4 rue du Pressoir	COMBLES-EN-BARROIS	Héronnière
Déversoir d'orage	5-7 rue des Poiriers	COMBLES-EN-BARROIS	Héronnière

Type d'équipement	Localisation	Commune	Zone de collecte
Déversoir d'orage	Rue Basse	COMBLES-EN-BARROIS	Héronnière
Trop plein de poste	Lotissement du Golf (PR)	VEEL	Héronnière
Déversoir d'orage	Chemin des Trops	VEEL	Héronnière
Déversoir d'orage	Route de Fains	VEEL	Héronnière
Déversoir d'orage	rue de Bégaranne	FAINS-LES-SOURCES	Héronnière
Déversoir d'orage	49 Ter rue des Dames	MUSSEY	Step de Mussey
Trop plein de poste	Route de Bussy	MUSSEY	Step de Mussey
Déversoir d'orage	29 rue du Moulin	MUSSEY	Step de Mussey
Trop plein de poste	Côte des prés	BUSSY-LA-COTE	Step de Mussey
Déversoir d'orage	1 rue du Chauffour	VARNEY	Step de Mussey
Déversoir d'orage	1 place de la Couronne	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	18 grande rue	BEHONNE	Héronnière
Déversoir d'orage	Chemin de la côte des prés	BEHONNE	Héronnière
Déversoir d'orage	Grande rue	BEHONNE	Héronnière
Déversoir d'orage	3 voie des Fusillés	BAR-LE-DUC	Héronnière
Trop plein réseau	rue Jules Ferry	TRONVILLE-EN-BARROIS	Step de Tronville
Déversoir d'orage	3 rue de la gare	NANÇOIS-SUR-ORNAIN	Step de Tronville
Trop plein réseau	8 route de Velaines	NANÇOIS-SUR-ORNAIN	Step de Tronville
Déversoir d'orage	Rue du Canal	NAIX-AUX-FORGES	Step de Naix-aux-Forges
Déversoir d'orage	2 rue basse	MENAU COURT	Step de Menaucourt
Déversoir d'orage	petite rue	MENAU COURT	Step de Menaucourt
Trop plein réseau	19 rue Bel Air	LIGNY-EN-BARROIS	Step de Tronville
Trop plein réseau	Rue du Paquis	VELAINES	Step de Tronville
Déversoir d'orage	25 le Neuf Chemin	GIVRAUVAL	Step de Tronville
Déversoir d'orage	26 le Neuf Chemin	GIVRAUVAL	Step de Tronville
Trop plein réseau	75 rue de Strasbourg	LIGNY-EN-BARROIS	Step de Tronville
Trop plein de poste	Centre Nautique - Rue des Sirenes	LIGNY-EN-BARROIS	Step de Tronville
Trop plein de poste	Route de Longeaux	GIVRAUVAL	Step de Tronville
Trop plein de poste	3 Rue du Moulin	GIVRAUVAL	Step de Tronville
Trop plein réseau	carrefour RD156/r. Bouvreuils	LIGNY-EN-BARROIS	Step de Tronville
Trop plein réseau	10 avenue Louis Dodin	LIGNY-EN-BARROIS	Step de Tronville
Trop plein de poste	Rue de l'Abattoir	LIGNY-EN-BARROIS	Step de Tronville
Trop plein de poste	18 rue de la Fontaine	NANT-LE-GRAND	Step de Nant-Le-Grand
Déversoir d'orage	10 rue de l'Eglise	MENAU COURT	Step de Menaucourt
Trop plein réseau	Grande rue	TRONVILLE-EN-BARROIS	Step de Tronville
Trop plein réseau	Lieu-dit Le Paradis	LIGNY-EN-BARROIS	Step de Tronville
By-Pass	Mairie	NAIX-AUX-FORGES	Step de Naix-aux-Forges
Déversoir d'orage	Step de Naix-Aux-Forges	NAIX-AUX-FORGES	Step de Naix-aux-Forges
Trop plein de poste	RD 966	SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	Step de St Amand
Trop plein de poste	Rue du Général de Gaule	LONGEAUX	Step de Longeaux
Déversoir d'orage	Rue du Champ de Mars	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	Carrefour r. Champ Mars / Av 94 ^{ème} RI	BAR-LE-DUC	Héronnière
Trop plein de poste	Rue Cytises	BEHONNE	Héronnière
Trop plein de poste	1 rue du Moulin	LONGEVILLE-EN-BARROIS	Héronnière
Trop plein de poste	Lotissement du Pâquis	LONGEVILLE-EN-BARROIS	Héronnière
Trop plein de poste	Rue du Moulinot / Aire de jeu du Pâquis	ROSIERES	Héronnière

Type d'équipement	Localisation	Commune	Zone de collecte
Trop plein de poste	RD 1916	NAIVES-DEVANT-BAR	Héronnière
Trop plein de poste	Rue Paul Henry	SAVONNIERES-DEVANT-BAR	Héronnière
Trop plein de poste	Place du Maréchal Foch	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	13 rue du Sergent Marcel Ferrette	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	12-14 Rue du Sergent Marcel Ferrette	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	Boulevard des Ardennes	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	2 rue du Lozerot	TREMONT-SUR-SAULX	Step de Mognéville
Déversoir d'orage	3 rue Raymond Poincaré	TREMONT-SUR-SAULX	Step de Mognéville
Trop plein réseau	2 route de Beurey	TREMONT-SUR-SAULX	Step de Mognéville
Déversoir d'orage	Cerrefour r. Moucherie / r. Roncier	ROBERT-ESPAGNE	Step de Mognéville
Déversoir d'orage	Carrefour rue Neuve / Rue du Roncier	ROBERT-ESPAGNE	Step de Mognéville
Déversoir d'orage	Rue du 29 Août 1944	ROBERT-ESPAGNE	Step de Mognéville
Déversoir d'orage	1 rue Robert Rousselle	BAR-LE-DUC	Héronnière
Déversoir d'orage	1 rue Gustave Chenu	TREMONT-SUR-SAULX	Step de Mognéville
Déversoir d'orage	Rue de Combles	VEEL	Héronnière
Trop plein de poste	10 rue du Marais	BEUREY-SUR-SAULX	Step de Mognéville
Trop plein de poste	Chemin de Furbeval	COMBLES-EN-BARROIS	Héronnière
Déversoir d'orage	13 rue des Gobelets	TREMONT-SUR-SAULX	Step de Mognéville
Déversoir d'orage	22 rue de la Haire Joubet	VEEL	Héronnière

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : NAIX AUX FORGES
Code Sandre de la station : 035537001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Disques biologiques									
Date de mise en service		01/09/1995									
Commune d'implantation		NAIX-AUX-FORGES (55370)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration récépissé en date du 15/09/1995 <input type="checkbox"/> Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'Ornain							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/05/2017	oui	11	97.2	106	86.6	14	92.2	55.8	45.8	8.5	34.6

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : MENAUCOURT
Code Sandre de la station : 035533201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/05/1992									
Commune d'implantation		MENAUCOURT (55332)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		270									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		36									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration récépissé en date du 19/01/2007 <input type="checkbox"/> Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'Ornain							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/07/2017	oui	7	93.1	81	83.7	93	55.7	13.1	78.5	3.1	47.5

STEU N°3 : NANT LE GRAND
Code Sandre de la station : 000000000000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Fosse toutes eaux + Filtre compact (EPARCO)									
Date de mise en service		2003									
Commune d'implantation		NANT LE GRAND									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		65									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		25									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Déclaration <input checked="" type="checkbox"/> Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/07/2017	oui	25	94.9	150	88.3	49	86.0	86.8	33.8	13	0

STEU N°4 : SAINT AMAND
Code Sandre de la station : 035545201000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement		Fosse toutes eaux + Filtre compact (EPARCO)											
Date de mise en service		01/01/2000											
Commune d'implantation		SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN (55452)											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		80											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		12											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Déclaration <input checked="" type="checkbox"/> Sans procédure											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		l'Ornain									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50					
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/06/2017		Non		17	22.7	61	51.6	19	68.9	35.3	0	8	0

STEU N°5 : BAR LE DUC
Code Sandre de la station : 035518603000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		01/01/1999											
Commune d'implantation		FAINS-VEEL (55186)											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		35000											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		8200											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation Arrêté du 07/05/2015 <input type="checkbox"/> Déclaration <input type="checkbox"/> Sans procédure											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		L'ornain									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85				
DCO		90			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80				
MES		30			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90				
NGL		15			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70				
NTK		7			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺		5			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75				
Pt		2			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80				
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2017		Oui		3.0	98.8	19.9	95.5	4.1	98.0	3.6	93.0	0.5	92.7

STEU N°6 : VAL D'ORNAIN
Code Sandre de la station : 035536601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée faible charge									
Date de mise en service		01/01/1989									
Commune d'implantation		VAL-D'ORNAIN (55366)									
Capacité nominale STEU en EH (M)		1100									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		220									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration <input type="checkbox"/> Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'Ornain							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/06/2017	Oui	2.5	96.8	8	96.9	2	98.0	1.81	94.3	3.9	15.2
01/12/2017	Oui	2.5	96	25	89.2	4	98.2	12.3	52.2	1.7	51.4

STEU N°7 : TRONVILLE
Code Sandre de la station : 035551901000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		01/01/1983- réhabilitée en 2010											
Commune d'implantation		TRONVILLE-EN-BARROIS (555 19)											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		15000											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		2700											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation Arrêté du 20/11/2008 <input type="checkbox"/> Déclaration <input type="checkbox"/> Sans procédure											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		ornain									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				92			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL		15				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				73			
NTK		7.5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
Pt		2				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2017		Oui		3	98	16.5	97	4.0	98	3.8	95	0.35	94

STEU N°8 : LONGEAUX
Code Sandre de la station : 035530001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Fosse toutes eaux + Filtre compact (EPARCO)									
Date de mise en service		01/01/1998									
Commune d'implantation		LONGEAUX (55300)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration récépissé en date du 29/07/1997 <input type="checkbox"/> Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Grandes Fontaines							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/06/2017	Oui	2.9	99.6	77	95.3	4	99.3	61.83	56.5	1.5	92.1

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
NAIX AUX FORGES (Code Sandre : 035537001000)	0,0	0,0
MENAU COURT (Code Sandre : 035533201000)	0,0	0,0
NANT LE GRAND (Code Sandre : 000000000000)	0,0	0,0
SAINT AMAND (Code Sandre : 035545201000)	0,0	0,0
BAR LE DUC (Code Sandre : 035518603000)	615,9	593,3
VAL D'ORNAIN (Code Sandre : 035536601000)	4,7	4,6
TRONVILLE (Code Sandre : 035551901000)	120,0	141,0
LONGEAUX (Code Sandre : 035530001000)	0,0	0,0
Total des boues produites	740,6	738,9

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
NAIX AUX FORGES (Code Sandre : 035537001000)	0,0	0,0
MENAU COURT (Code Sandre : 035533201000)	0,0	0,0
NANT LE GRAND (Code Sandre : 000000000000)	0,0	0,0
SAINT AMAND (Code Sandre : 035545201000)	0,0	0,0
BAR LE DUC (Code Sandre : 035518603000)	615,9	593,3
VAL D'ORNAIN (Code Sandre : 035536601000)	4,7	4,6
TRONVILLE (Code Sandre : 035551901000)	120,0	141,0
LONGEAUX (Code Sandre : 035530001000)	0,0	0,0
Total des boues évacuées	740,6	738,9

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	0	0
Participation aux frais de branchement	sur DEVIS (coût réel du branchement public)	sur DEVIS (coût réel du branchement public)

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽²⁾	18 €	18 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,35 €/m ³	1,436 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,30 €/m ³	0,24 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **14/12/2016** effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement
- Délibération du **07/12/2017** effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement

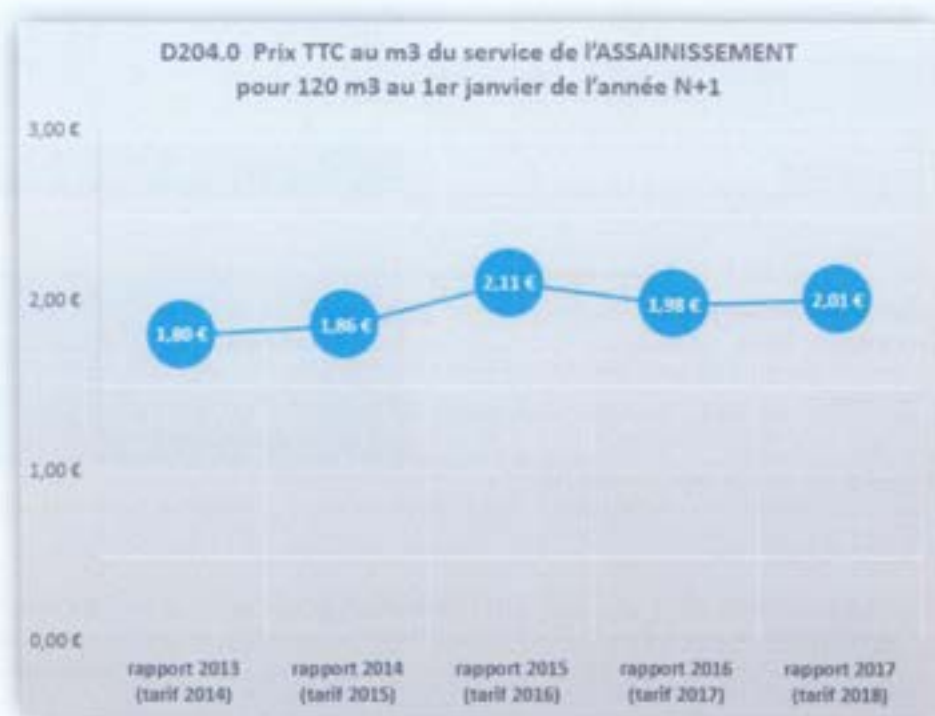
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont¹ :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	18,00	18,00	0,0%
Part proportionnelle	162,00	172,32	+ 6,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	180,00	190,32	+ 5,7%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	28,80	- 20,0%
TVA	21,60	21,91	+ 1,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,60	50,71	- 12,0%
Total	237,60	241,03	+ 1,4%
Prix TTC au m³	1,98	2,01	+ 1,5%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



¹ NOTA BENE : Pour une collectivité où différents prix sont pratiqués, on donne le prix concernant le plus grand nombre d'abonnés. Il s'agit donc des prix pour la Commune de BAR-LE-DUC.

Le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m ³	Prix au 01/01/2018 en €/m ³
BAR-LE-DUC	1,350 €	1,436
BEHONNE	1,192 €	1,346
BEUREY-SUR-SAULX	1,547 €	1,549
CHANTERAINE	/	/
CHARDOGNE	/	/
COMBLES-EN-BARROIS	1,678 €	1,624
CULEY	/	/
FAINS-VEEL	1,545 €	1,548
GIVRAUVAL	1,908 €	1,755
GUERPONT	1,908 €	1,755
LIGNY-EN-BARROIS	1,908 €	1,755
LOISEY	/	/
LONGEAUX	1,908 €	1,755
LONGEVILLE-EN-BARROIS	2,004 €	1,810
MENAUCCOURT	1,908 €	1,755
NAIVES-ROSIERES	2,943 €	2,347
NAIX-AUX-FORGES	1,908 €	1,755
NANCOIS-SUR-ORNAIN	1,296 €	1,406
NANT-LE-GRAND	1,296 €	1,406
NANTOIS	/	/
RESSON	/	/
ROBERT-ESPAGNE	1,547 €	1,549
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	1,908 €	1,755
SALMAGNE	/	/
SAVONNIERES-DEVANT-BAR	1,972 €	1,792
SILMONT	1,908 €	1,755
TANNOIS	/	/
TREMONT-SUR-SAULX	1,547 €	1,549
TRONVILLE-EN-BARROIS	1,908 €	1,755
VAL-D'ORNAIN	1,374 €	1,450
VELAINES	1,908 €	1,755

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle pour les abonnés adhérents au prélèvement mensuel
- semestrielle pour les abonnés non adhérents au prélèvement mensuel
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de facturation :

Recettes de facturation au 31/12/2017 : **2 758 714 €**
(2 747 274 € au 31/12/2016)

Type de recette	Exercice 2016 en € HT	Exercice 2017 en € HT	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 618 393 €	2 615 199 €	-0,1%
<i>dont abonnements</i>	136 070 €	203 636 €	
Redevance eaux usées usage non domestique	128 881 €	143 515 €	11,4%
<i>dont abonnements</i>	80 €	138 €	
Recette pour boues et effluents importés	0 €	0 €	
Total recettes de facturation	2 747 274 €	2 758 714 €	0,4%
Recettes de raccordement	0 €	0 €	
Prime de l'Agence de l'Eau	0 €	0 €	
Contribution au titre des eaux pluviales	0 €	0 €	
Recettes liées aux travaux	55 618 €	30 301 €	
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes (prestations)	58 766 €	34 097 €	
Total autres recettes	114 384 €	64 398 €	-43,7%
Total des recettes	2 861 658 €	2 823 112 €	-1,3%

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **90,3%**.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250- Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251- Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252- Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254- Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253- Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		77%	
VP.255- Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	57%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256- Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	91%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259- Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260- Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261- Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262- Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.28)	120	-	37

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **37** pour l'exercice 2017 (36 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) - s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2017 0 ou 100
BAR LE DUC	1 001	à compléter par la DDT
TRONVILLE	169	à compléter par la DDT

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH - s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la STEU en kg DBO5/j- exercice 2016	Conformité exercice 2017 0 ou 100
BAR LE DUC	1 001	à compléter par la DDT
TRONVILLE	169	à compléter par la DDT

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est à compléter par la DDT.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH - s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la STEU en kg DBO5/j- exercice 2016	Conformité exercice 2017 0 ou 100
BAR LE DUC	1 001	à compléter par la DDT
TRONVILLE	169	à compléter par la DDT

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est à compléter par la DDT .

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

NAIX AUX FORGES :

pas de boues évacuées

MENAU COURT :

pas de boues évacuées

NANT LE GRAND :

pas de boues évacuées

SAINT AMAND :

pas de boues évacuées

BAR LE DUC :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	593,3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		593,3

VAL D'ORNAIN :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		4,6

TRONVILLE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	141
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		141

LONGEAUX :

pas de boues évacuées

Ensemble des STEU :

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2016).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2016, 4 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2017, le taux de débordement des effluents est de 0,12 pour 1000 habitants (0,03 en 2016).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et - si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public - dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2017 : 18

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} \times 100$$

Pour l'exercice 2017, le nombre de points noirs est de 7,3 par 100 km de réseau.

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en

un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	0,02	0,16	0,03	0	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0,21 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,02%** (0,04% en 2016).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} \times 100$$

Pour l'exercice 2017, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2017	Nombre de bilans conformes exercice 2017	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017	Pourcentage de bilans conformes exercice 2016
BAR LE DUC	24 bilans – 4 hors conditions normales de fonctionnement = 20	20	100 %	100
TRONVILLE	13 bilans – 2 hors conditions normales de fonctionnement = 11	11	100 %	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100% (100% en 2016).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2016	Exercice 2017
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **30** (20 en 2016).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles- dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	5 105 886	4 769 497
Épargne brute annuelle en €	1 139 521	979 998
Durée d'extinction de la dette en années	4,5	4,9

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2015 tel que connu au 31/12/2016	92 667	177 056
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2015	2 773 896	3 035 506
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2015	3,34	5,83

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues : 14

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2016, le taux de réclamations est de 1,04 pour 1000 abonnés (0,67 en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	551 911	619 401
Montants des subventions en €	257 198	291 237
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		5 105 886	4 769 497
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	513 704	514 287
	en intérêts	135 211	119 500

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 1 358 356 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etude diagnostic / schéma directeur (19 communes)	1 030 000 € HT	/
Réduction des eaux claires parasites et amélioration de la collecte sur les zones de collectes des STEP de TRONVILLE et MENAUCOURT	3 300 000 € HT	Etude diagnostic / schéma directeur en cours

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en € HT
Travaux d'assainissement collectif à RESSON	2018-2019	2 000 000 € HT

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2017, 8 589 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0056 €/m³ (0,0219 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Sont listées ici les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en € Exercice 2016	Montant en € Exercice 2017
ASSOCIATION MAMONJY MADAGASCAR	5 000 €	0 €
ESSOR BA BURKINA ASSOCIATION	4 583 €	3 500 €
NIGER MA ZAADA	10 000 €	7 000 €
TOTAL	19 583 €	10 500 €
Incidence sur le prix de l'eau	0,014 €HT/m ³	0,008 €HT/m ³

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	33 457	33 094
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9	9
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	740,6	738,9
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,98	2,01
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90,3%	90,3%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	36	37
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (STEU > 2000 EH)	Temps sec : CONFORME Temps de pluie : EN COURS DE CONFORMITÉ	à compléter par la DDT
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (STEU > 2000 EH)	100%	à compléter par la DDT
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (STEU > 2000 EH)	100%	à compléter par la DDT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0219	0,0056
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,030	0,121
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	5	7,3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,04%	0,02%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (STEU > 2000 EH)	100%	à compléter par la DDT
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4,5	4,9
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,34%	5,83%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,67	1,04

Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC DE L' **EAU POTABLE**

ANNÉE 2017

BAR-LE-DUC
BEHONNE
BEUREY-SUR-SAULX
CHANTERAINNE
CHARDOGNE
COMBLES-EN-BARROIS
CULEY
FAINS-VÉEL
GIVRAUVAL
GUERPONT
LIGNY-EN-BARROIS
LOISEY
LONGEAUX
LONGEVILLE-EN-BARROIS
MENAUCOURT

NAIVES-ROSIÈRES
NAIX-AUX-FORGES
NANÇOIS-SUR-ORNAIN
NANT-LE-GRAND
NANTOIS
RESSON
ROBERT-ESPAGNE
(AUMONT)
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
SALMAGNE
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
SILMONT
TANNOIS
TRÉMONT-SUR-SAULX
TRONVILLE-EN-BARROIS
VAL D'ORNAIN
(VAVINCOURT)
VELAINES

Communauté d'Agglomération BAR-LE-DUC SUD MEUSE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007
[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	4
1.1. Présentation du territoire desservi	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	5
1.4. Nombre d'abonnés	6
1.5. Eaux brutes	8
1.6. Eaux traitées	9
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2. Tarification de l'eau et recettes du service	13
2.1. Modalités de tarification.....	13
2.2. Facture d'eau type (D102.0).....	14
2.3. Volumes facturés.....	16
2.4. Recettes	16
3. Indicateurs de performance	17
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	17
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	17
3.3. Indicateurs de performance du réseau.....	19
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	22
3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	22
3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	22
3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	23
3.9. Taux de réclamations (P155.1)	23
4. Financement des investissements	24
4.1. Branchements en plomb	24
4.2. Montants financiers	24
4.3. État de la dette du service	24
4.4. Amortissements	25
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	25
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	26
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	26
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	27
Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI



Le service est géré au niveau

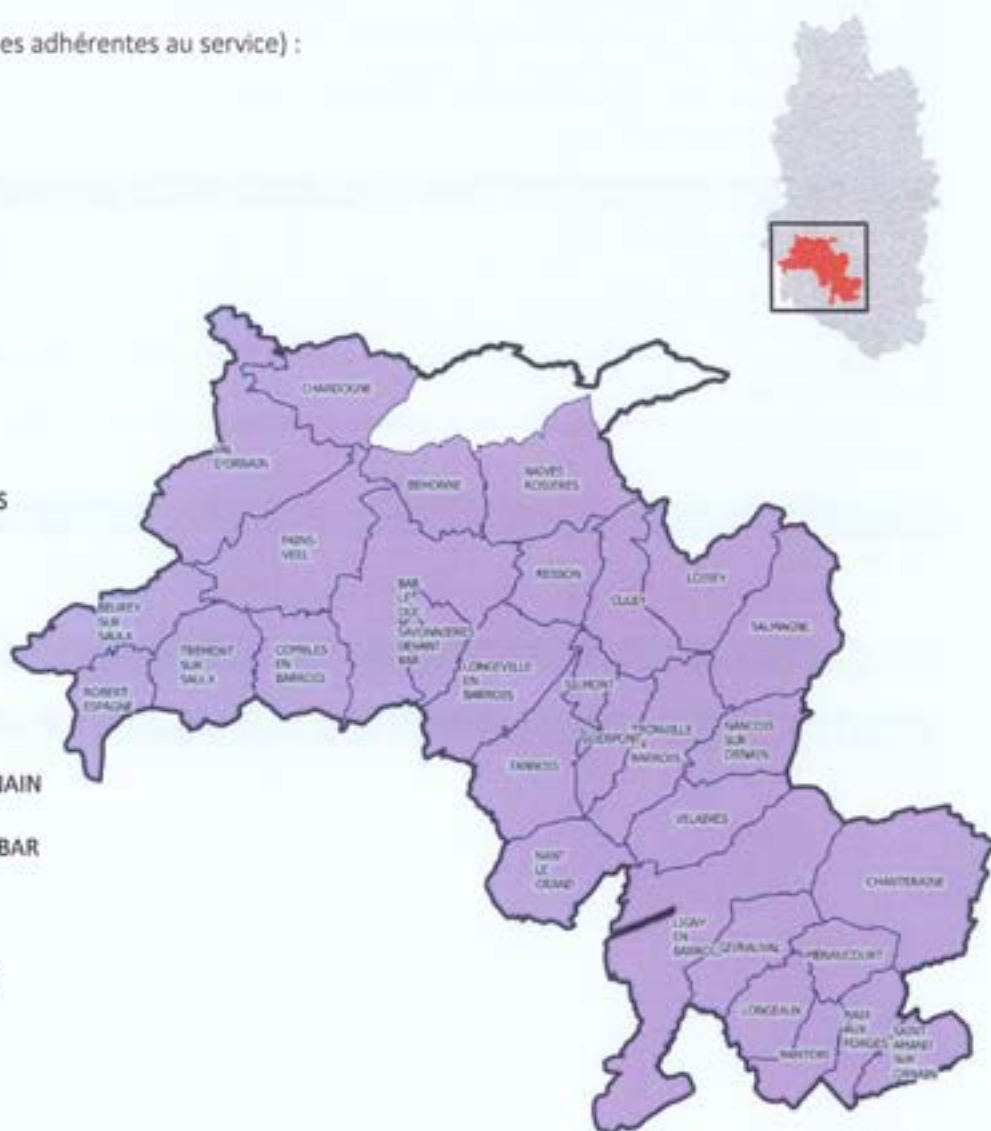
- communal
 Intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service) :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. CHANTERAINNE
5. CHARDOGNE
6. COMBLES-EN-BARROIS
7. CULEY
8. FAINS-VÉEL
9. GIVRAUVAL
10. GUERPONT
11. LIGNY-EN-BARROIS
12. LOISEY
13. LONGEAUX
14. LONGEVILLE-EN-BARROIS
15. MENAUCOURT
16. NAIVES-ROSIÈRES
17. NAIX-AUX-FORGES
18. NANTOIS-SUR-ORNAIN
19. NANT-LE-GRAND
20. NANTOIS
21. RESSON
22. ROBERT-ESPAGNE
23. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
24. SALMAGNE
25. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
26. SILMONT
27. TANNOIS
28. TRÉMONT-SUR-SAULX
29. TRONVILLE-EN-BARROIS
30. VAL D'ORNAIN
31. VELAINES



- Existence d'une CCSPL Oui
 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 26/09/2016
 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui (partiel, à l'échelle de 9 communes)
date d'approbation : 28/09/2015
 Non

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE



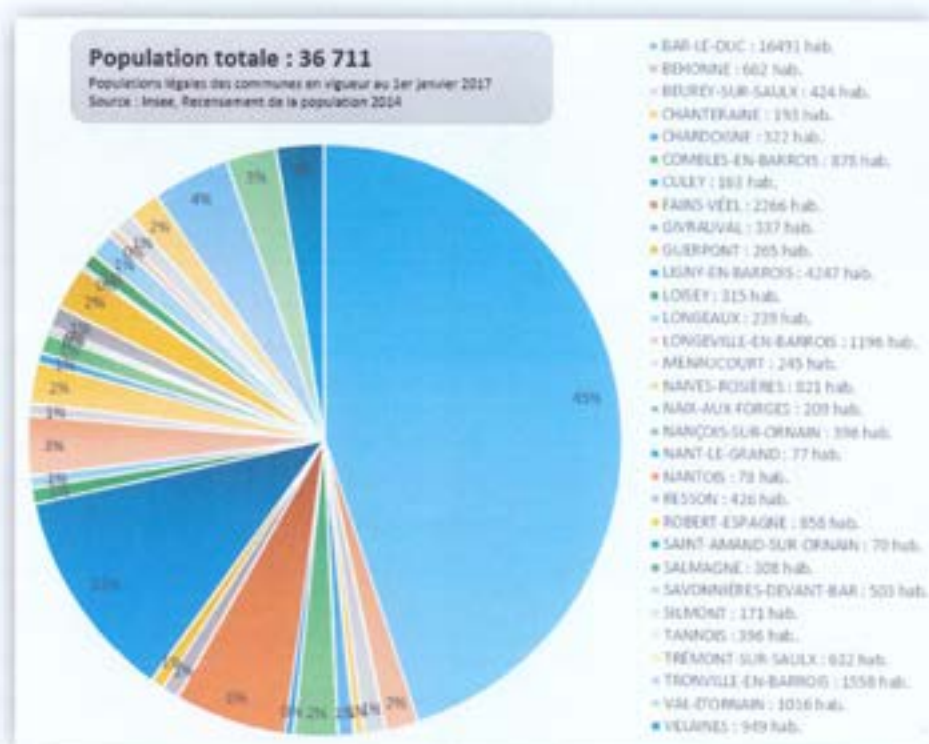
- Le service est exploité en régie
- régie avec prestataire de service
 - régie intéressée
 - gérance
 - délégation de service public : affermage
 - délégation de service public : concession

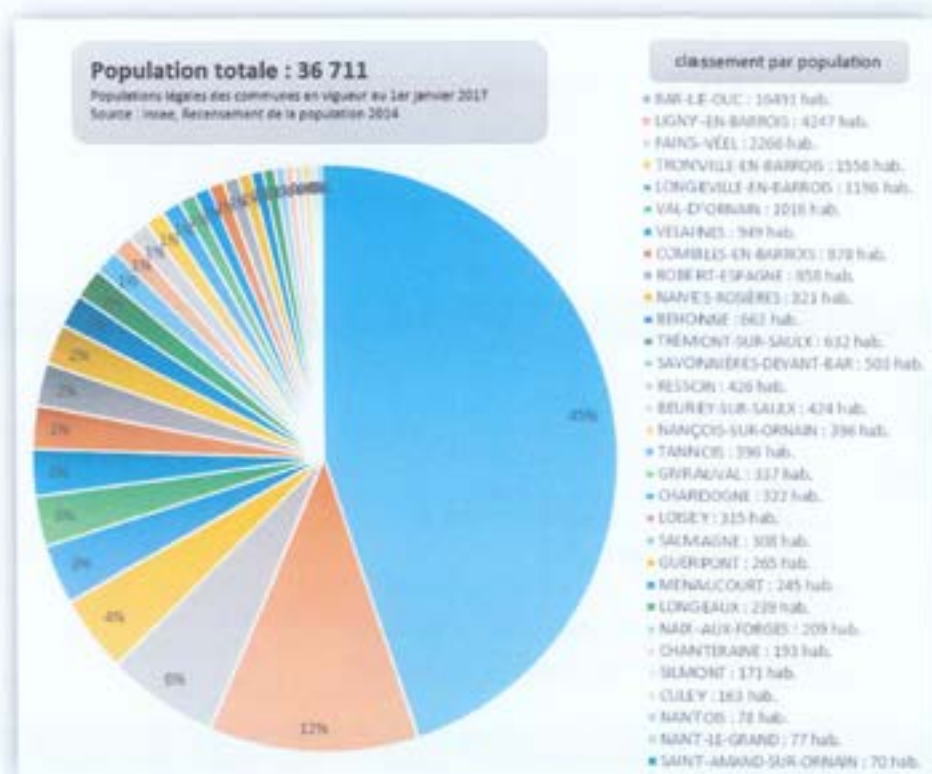
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **36 711** habitants au 31/12/2017 (37 038 au 31/12/2016).





1.4. NOMBRE D'ABONNÉS



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **15 337** abonnés au 31/12/2017 (15 279 au 31/12/2016).

COMMUNE	Nombre d'abonnés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés (contrats) non domestiques au 31/12/2017	Nombre d'établissements non domestiques au 31/12/2017	Nombre TOTAL d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
BAR-LE-DUC	5 450	5 365	6	2	5 371	
BEHONNE	218	326			326	
BEUREY-SUR-SAULX	227	224			224	
CHANTERAINNE	124	123			123	
CHARDOGNE	192	176			192	
COMBLES-EN-BARROIS	426	426			426	
CULEY	80	80			80	
FAINS-VEEL	994	998	1	1	999	
GIVRAUVAL	129	130			130	
GUERPONT	125	127			127	
LIGNY-EN-BARROIS	2 284	2 275	9	1	2 284	
LOISEY	146	147			147	

COMMUNE	Nombre d'abonnés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés (contrats) non domestiques au 31/12/2017	Nombre d'établissements non domestiques au 31/12/2017	Nombre TOTAL d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
LONGEAUX	103	107			107	
LONGEVILLE-EN-BARROIS	619	629			629	
MENAU COURT	122	122			122	
NAIVES-ROSIERES	397	402			402	
NAIX-AUX-FORGES	105	105			105	
NANCOIS-SUR-ORNAIN	208	209			209	
NANT-LE-GRAND	55	55			55	
NANTOIS	40	40			40	
RESSON	189	189			189	
ROBERT-ESPAGNE	387	383			383	
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	49	49			49	
SALMAGNE	151	153			153	
SAVONNIERES-DEVANT-BAR	227	227			227	
SILMONT	87	88			88	
TANNOIS	197	197			197	
TREMONT-SUR-SAULX	286	288			288	
TRONVILLE-EN-BARROIS	722	713	8	3	721	
VAL-D'ORNAIN	473	493			477	
VELAINES	467	466	1	1	467	
TOTAL	15 279	15 312	25	8	15 337	+ 0,4 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 37,83 abonnés/km au 31/12/2017 (37,7 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,39 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,42 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 121,24 m³/abonné au 31/12/2017. (127,88 m³/abonné au 31/12/2016).



1.5. EAUX BRUTES

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **3 482 761** m³ pour l'exercice 2017 (3 632 311 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
SOURCE DE LA CHAROTTE	34 954	38 856	11,2%
SOURCES DES GRANDES FONTAINES	4 575	7 710	68,5%
FORAGE DE ROBERT-ESPAGNE	148 329	150 826	1,7%
SOURCE DES VIEILLES FORGES	361 957	298 931	-17,4%
FONTAINE DE GUERPONT	17 640	175	-99,0%
PUITS DARFEUIL	49 506	114 409	131,1%
FORAGE DE LONGEVILLE NORD	321 987	228 277	-29,1%
FORAGE DE COMBLES	82 376	88 782	7,8%
SOURCE DU PRE DE FOSSE	5 340	3 622	-32,2%
SOURCE DU RAILLY	18 023	20 594	14,3%
SOURCE COTE DE GEMINEL	62 482	68 645	9,9%
SOURCE MOUROT	945 351	909 624	-3,8%
FORAGE N°2 RIVE DROITE	269 821	257 987	-4,4%
FORAGE AU DESSUS DES VIGNES	60 684	65 880	8,6%
FONTAINE D'ETUE	22 407	24 600	9,8%
FORAGE DE LA CAVE	53 358	63 751	19,5%
SOURCE DES CANAUX	30 799	29 200	-5,2%
FORAGE NEUVILLE RIVE GAUCHE	753 131	762 617	1,3%
FORAGE N°1 RIVE DROITE	255 610	241 553	-5,5%
SOURCE JARDIN LE MOINE	48 391	17 180	-64,5%
SOURCE DES GRANDES FONTAINES (CCCO)	85 590	89 542	4,6%
Total	3 632 311	3 482 761	-4,1%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

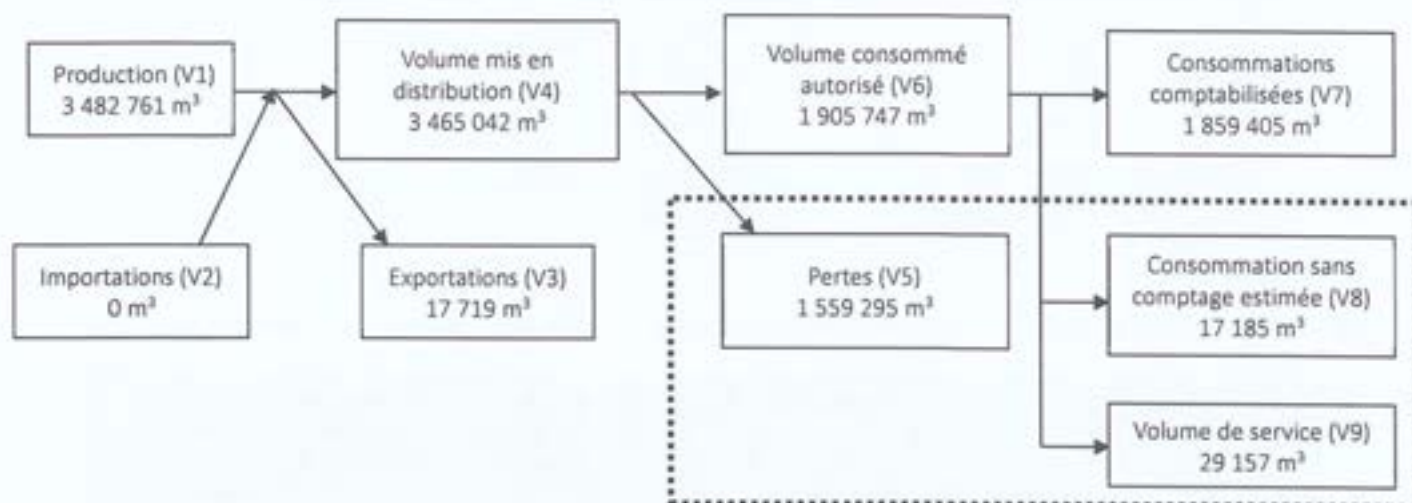
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Pas d'achat d'eaux brutes.

1.6. EAUX TRAITÉES

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2. Production



Le service a 5 stations de traitement et 19 unités de désinfection.

N°	Usine de traitement	Provenance eau	Objet du traitement
1	Usine de Filtration Source Mourot	Source Mourot	Turbidité
2	Usine de Traitement des Pesticides	Mélange Forages Neuville Rive Droite, Forage Neuville Rive Gauche, Source Mourot	Pesticides Désinfection
3	Usine de Filtration Forages Combles	Forages de Combles	Turbidité Désinfection
4	Usine de Filtration Source Géminel	Source Géminel	Turbidité Désinfection
5	Usine de Filtration Source de la Charotte	Source de la Charotte	Turbidité Désinfection
6	Désinfection Chardogne	Source Géminel	Désinfection
7	Désinfection Longeville-en-Barrois	Forage la Cave	Désinfection
8	Désinfection Savonnières	Source de la Fontaine d'Etue	Désinfection
9	Désinfection Bussy-la-Côte	Forage de Bussy-la-Côte	Désinfection
10	Désinfection Vieilles Forges	Source des Vieilles Forges	Désinfection
11	Désinfection Rocha	Forage Rocha	Désinfection
12	Désinfection Salmagne	Forage Rocha	Désinfection
13	Désinfection Menaucourt	Mélange Puits Darfeuil, Source des Grandes Fontaines	Désinfection

N°	Usine de traitement	Provenance eau	Objet du traitement
14	Désinfection Loisey	Source des Canaux	Désinfection
15	Désinfection Nançois	Source du Ralhier	Désinfection
16	Désinfection Nant	Source du Pré de Fosse	Désinfection
17	Désinfection Nantois	Source des Grandes Fontaines	Désinfection
18	Désinfection Tannois	Source Jardin le Moine	Désinfection
19	Désinfection Robert-Espagne 1	Forage Robert-Espagne	Désinfection
20	Désinfection Robert-Espagne 2	Forage Robert-Espagne	Désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
SOURCE DE LA CHAROTTE	34 954	38 856	11,2%	80
SOURCES DES GRANDES FONTAINES	4 575	7 710	68,5%	20
FORAGE DE ROBERT-ESPAGNE	148 329	150 826	1,7%	80
SOURCE DES VIEILLES FORGES	361 957	298 931	-17,4%	80
FONTAINE DE GUERPONT	17 640	175	-99%	80
PUITS DARFEUIL	49 506	114 409	131,1%	80
FORAGE DE LONGEVILLE NORD	321 987	228 277	-29,1%	80
FORAGE DE COMBLES	82 376	88 782	7,8%	40
SOURCE DU PRÉ DE FOSSE	5 340	3 622	-32,2%	40
SOURCE DU RAILLY	18 023	20 594	14,3%	20
SOURCE COTE DE GEMINEL	62 482	68 645	9,9%	40
SOURCE MOUROT	945 351	909 624	-3,8%	40
FORAGE N°2 RIVE DROITE	269 821	257 987	-4,4%	80
FORAGE AU DESSUS DES VIGNES	60 684	65 880	8,6%	40
FONTAINE D'ETUE	22 407	24 600	9,8%	40
FORAGE DE LA CAVE	53 358	63 751	19,5%	80
SOURCE DES CANAUX	30 799	29 200	-5,2%	50
FORAGE NEUVILLE RIVE GAUCHE	753 131	762 617	1,3%	80
FORAGE N°1 RIVE DROITE	255 610	241 553	-5,5%	80
SOURCE JARDIN LE MOINE	48 391	17 180	-64,5%	40
SOURCE DES GRANDES FONTAINES (CCCO)	85 590	89 542	4,6%	80
Total du volume produit (V1)	3 632 311	3 482 761	-4,1%	65,73



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Pas d'achat d'eaux traitées.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 746 984	1 702 556	
Abonnés non domestiques	206 948	156 849	
Total vendu aux abonnés (V₁)	1 953 932	1 859 405	-4,8%
Service de ⁽²⁾ COPARY	16 865	17 719	
Total vendu à d'autres services (V₂)	16 865	17 719	5,1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an
Volume consommation sans comptage (V8)	29 893	17 185
Volume de service (V9)	27 765	29 157

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 011 590	1 905 747	-5,3%

1.7. LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **405,4** kilomètres au 31/12/2017 (405,3 au 31/12/2016).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service : **20,00 € HT** € au 01/01/2017
20,00 € HT € au 01/01/2018

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm ⁽¹⁾ y compris location du compteur	30 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,917 €/m ³	1,797 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,06 €/m ³	0,06 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m ³	0,38 €/m ³

⁽¹⁾ Autres abonnements :

calibre compteur (mm)	2016	2017
	€ HT par an	€ HT par an
20	33,60 €	33,60 €
30	48,00 €	48,00 €
40	60,00 €	60,00 €
50	90,00 €	90,00 €
60	96,00 €	96,00 €
65	96,00 €	96,00 €
80	102,00 €	102,00 €
100	114,00 €	114,00 €
> 100	168,00 €	168,00 €

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

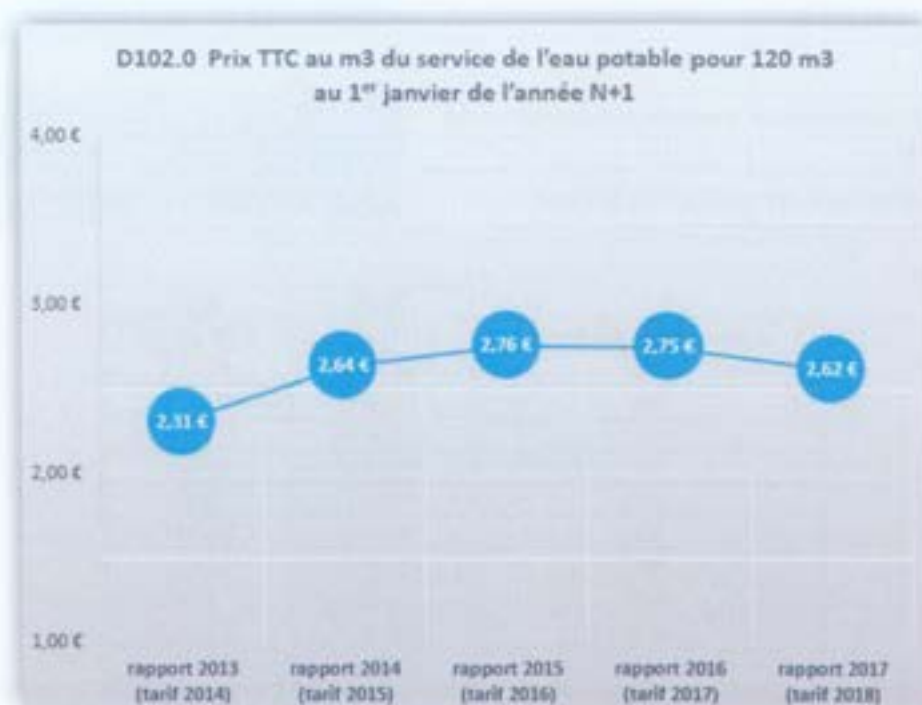
- Délibération du **14/12/2016** effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement
- Délibération du **07/12/2017** effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement

2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont¹ :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,00	30,00	0%
Part proportionnelle	230,04	215,64	-6,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	260,04	245,64	-5,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,20	7,20	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%
TVA	17,21	16,41	-4,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	70,01	69,21	-1,1%
Total	330,05	314,85	-4,6%
Prix TTC au m³	2,75	2,62	-4,7%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

¹ NOTA BENE : Pour une collectivité où différents prix sont pratiqués, on donne le prix concernant le plus grand nombre d'abonnés. Il s'agit donc des prix pour la Commune de BAR-LE-DUC.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :



Tarifs Eau Assainissement 2017

Prises

Prise d'accès au service
Prise de branchement
Prise de compteur au service de l'assainissement
Prise de compteur au service de l'assainissement

20.000 € HT
30.000 € HT

Assainissement (par m3)

Assainissement individuel HT
Assainissement collectif HT

30.000 € HT
30.000 € HT

COMMUNE	Tranche de population	Eau (m3) TTC	Assainissement individuel HT (m3) TTC	Assainissement collectif HT (m3) TTC	TOTAL TTC
BAR-LE-DUC	XXXXXXXX	1.872 €	1.250 €	0.129 €	3.251 €
BEHONNE	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
BEUREY-SUR-SAULX	XXXXXXXX	1.575 €	1.247 €	0.103 €	2.925 €
CHANTERAME (1)	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
CHARDONNE (1)	XXXXXXXX	1.378 €	1.062 €	0.094 €	2.534 €
COMBLES-EN-BARRIORS	XXXXXXXX	1.303 €	1.000 €	0.088 €	2.391 €
CULLEY (1)	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
FAINS-VEEL	XXXXXXXX	1.209 €	0.906 €	0.084 €	2.199 €
GIVRAUVAL	XXXXXXXX	1.254 €	0.941 €	0.087 €	2.282 €
GUERFONT	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
LOIGNY-EN-BARRIORS	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
LOBLEY (1)	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
LONGEAUX	XXXXXXXX	1.254 €	0.941 €	0.087 €	2.282 €
LONGEVILLE-EN-BARRIORS	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
MENAU-COURT	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
NAVES-ROBIERES	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
NAUX-AUX-FORGES	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
NANÇON-SUR-ORNAIN	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
NANT-LE-GRAND	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
NANTOIS (1)	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
RESSON (1)	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
ROBERT-ESPAGNE	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
SALMAGNE (1)	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
SAVONNIERES-DEVANT-BAR	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
SILMONT	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
TANNOIS (1)	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
TREMONT-SUR-SAULX	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
TRONVILLE-EN-BARRIORS	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
VAL-D'ORNAIN	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €
VELAINES	XXXXXXXX	1.458 €	1.152 €	0.102 €	2.712 €



Tarifs Eau Assainissement 2018

Prises

Prise d'accès au service
Prise de branchement
Prise de compteur au service de l'assainissement
Prise de compteur au service de l'assainissement

20.000 € HT
30.000 € HT

Assainissement (par m3)

Assainissement individuel HT
Assainissement collectif HT

30.000 € HT
30.000 € HT

COMMUNE	Tranche de population	Eau (m3) TTC	Assainissement individuel HT (m3) TTC	Assainissement collectif HT (m3) TTC	TOTAL TTC
BAR-LE-DUC	XXXXXXXX	1.918 €	1.296 €	0.134 €	3.348 €
BEHONNE	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
BEUREY-SUR-SAULX	XXXXXXXX	1.621 €	1.293 €	0.108 €	2.922 €
CHANTERAME (1)	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
CHARDONNE (1)	XXXXXXXX	1.424 €	1.108 €	0.099 €	2.631 €
COMBLES-EN-BARRIORS	XXXXXXXX	1.349 €	1.046 €	0.093 €	2.488 €
CULLEY (1)	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
FAINS-VEEL	XXXXXXXX	1.255 €	0.950 €	0.089 €	2.294 €
GIVRAUVAL	XXXXXXXX	1.300 €	0.985 €	0.092 €	2.377 €
GUERFONT	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
LOIGNY-EN-BARRIORS	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
LOBLEY (1)	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
LONGEAUX	XXXXXXXX	1.300 €	0.985 €	0.092 €	2.377 €
LONGEVILLE-EN-BARRIORS	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
MENAU-COURT	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
NAVES-ROBIERES	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
NAUX-AUX-FORGES	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
NANÇON-SUR-ORNAIN	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
NANT-LE-GRAND	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
NANTOIS (1)	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
RESSON (1)	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
ROBERT-ESPAGNE	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
SALMAGNE (1)	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
SAVONNIERES-DEVANT-BAR	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
SILMONT	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
TANNOIS (1)	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
TREMONT-SUR-SAULX	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
TRONVILLE-EN-BARRIORS	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
VAL-D'ORNAIN	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €
VELAINES	XXXXXXXX	1.504 €	1.198 €	0.107 €	2.809 €

© 2017 MEUSE GRAND SUD - Bar le Duc Sud Meuse

2.3. VOLUMES FACTURÉS



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle pour les abonnés adhérents au prélèvement mensuel
- semestrielle pour les abonnés non adhérents au prélèvement mensuel
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de : **1 829 823 m³**
(1 789 791 m³ en 2016).

2.4. RECETTES



Recettes de vente d'eau :

Total des **recettes de vente d'eau** au 31/12/2017 : **4 629 280 €**
(4 418 730 € au 31/12/2016)

Type de recette	Exercice 2016 en € HT	Exercice 2017 en € HT	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 411 785 €	3 567 115 €	4,6%
<i>dont abonnements</i>	470 005 €	420 047 €	
Recettes redev. pour pollution domestique (Agence de l'Eau)	590 855 €	626 695 €	
Recettes redev. pour modernisation rés. collecte (Agence de l'Eau)	416 090 €	435 469 €	
Recette de vente d'eau en gros	0 €	0 €	
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	
Total recettes de vente d'eau	4 418 730 €	4 629 280 €	4,8%
Recettes liées aux travaux	204 012 €	110 449 €	
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes : prestations	16 672 €	20 799 €	
Autres recettes : mise à disposition de personnel	0 €	38 309 €	
Total autres recettes	220 684 €	169 557 €	-23,2%
Total des recettes	4 639 414 €	4 798 837 €	3,4%

3. Indicateurs de performance

3.1. QUALITÉ DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	194	1	192	0
Paramètres physico-chimiques	194	1	197	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	99,5%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,5%	100%

3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés

que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236- Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237- Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238- Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240- Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239- Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96%	
VP.241- Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	91%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242- Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243- Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244- Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245- Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246- Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247- Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248- Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249- Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.28)	120	-	119

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

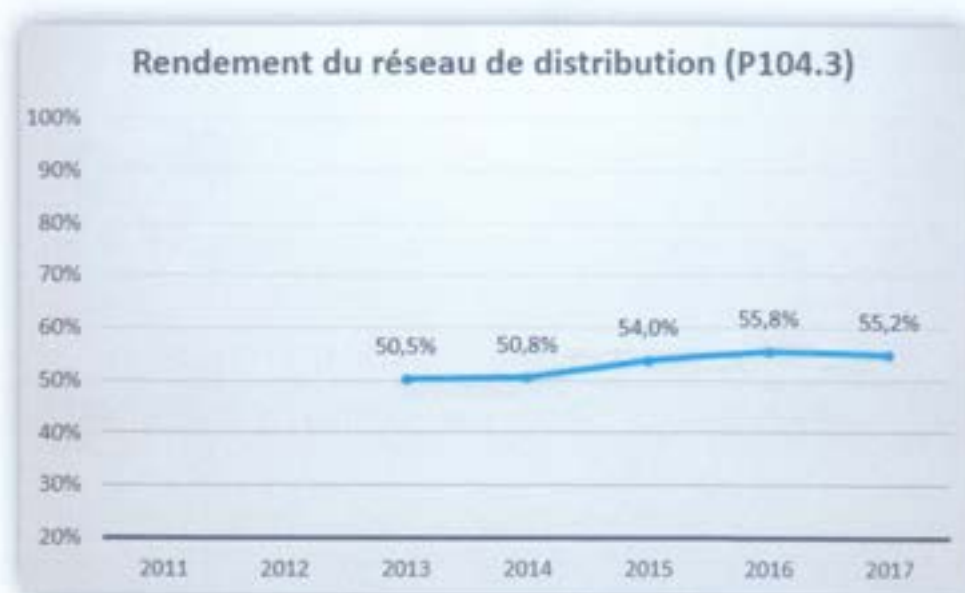
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_5 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	55,8 %	55,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	13,7	13,0
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	54,0 %	52,5 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_d - V_s}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **10,9** m³/j/km (11,2 en 2016).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_d - V_s}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **10,5** m³/j/km (10,8 en 2016).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	0,616	0,904	1,047	2,456	0,961

Au cours des 5 dernières années, 5,98 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,3%** (0,35 en 2016).

3.4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **65,7%** (64,4% en 2016).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMÉES (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'année 2017, 34 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (45 en 2016), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **2,22** pour 1 000 abonnés (2,95 en 2016).

3.6. DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS(D151.0 ET P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **8** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100$$

Pour l'année 2017, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2016).

3.7. DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	10 353 380	10 921 808
Épargne brute annuelle en €	962 500	1 600 144
Durée d'extinction de la dette en années	10,8	6,8

Pour l'année 2017, la durée d'extinction de la dette est de **6,8** ans (10,8 en 2016).

3.8. TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2017	136 482	275 798
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2016	4 968 412	4 902 697
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2016	2,75	5,63

Pour l'année 2017, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2016 est de **5,63%** (2,75 en 2016).

3.9. TAUX DE RÉCLAMATIONS (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 50

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'année 2017, le taux de réclamations est de **3,26** pour 1000 abonnés (2,75 en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée.

À partir du 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	14 438	14 508
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1 254	1 214
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	101	40
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,7%	0,3%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	8,7%	8,4%

4.2. MONTANTS FINANCIERS



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	828 341	792 000
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	10 353 380	10 921 808
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	731 572
	en intérêts	311 557

4.4. AMORTISSEMENTS



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 727 301 € (605 235 € en 2016).

4.5. PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Étude diagnostic / schéma directeur	750 000 €	750 000 €
Renouvellement refoulement Neuville	3 200 000 €	3 200 000 €

4.6. PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Changement système désinfection UD BAR-LE-DUC	2017-2018	150 000 €
Usine des eaux- extension / restructuration bâtiment vestiaires	2017-2018	900 000 €
Renouvellement de réseaux à BAR-LE-DUC	2017-2018	1 400 000 €
Renouvellement de réseaux à NAIVES-ROSIERES et COMBLES-EN-B	2018	300 000 €
Doublement forage Neuville Rive Gauche	2018-2019	150 000 €
Renouvellement refoulement Neuville	2018-2020	3 200 000 €
Augmentation capacité réservoir Ste Catherine en vue de la fusion de 3 Unités de Distribution (+abandon de ressource)	2020	800 000 €
Alimentation UD FAINS par UD BAR-LE-DUC (fusion UD)	2020-2022	500 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

4 868 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0026 €/m³ pour l'année 2017 (0,0293 €/m³ en 2016).

5.2. OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)



Sont listées ici les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en € Exercice 2016	Montant en € Exercice 2017
ASSOCIATION MAMONJY MADAGASCAR	5 000 €	
ESSOR BA BURKINA ASSOCIATION	5 000 €	3 500 €
NIGER MA ZAADA	20 000 €	10 000 €
TOTAL	30 000 €	13 500 €
Incidence sur le prix de l'eau	0,017 €HT/m ³	0,008 €HT/m ³

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	37 038	36 711
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,75	2,62
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	8	8
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,5%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,5%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	119
P104.3	Rendement du réseau de distribution	55,8%	55,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	11,2	10,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	10,8	10,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,35%	0,30%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	64,4%	65,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0293	0,0026
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,95	2,22
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	10,8	6,8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,75%	5,63%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,75	3,26



en attente de
l'édition 2018

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à 4,18 € TTC/m³ (étude en cours pour une actualisation fin 2017).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 17 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées,
- la contribution aux autres organismes publics (VNF),
- la TVA.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et en assurer l'approvisionnement en quantité et qualité, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, à travers du prix de l'eau.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances domestiques et assimilées est en moyenne de 17 % sur la facture d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 713 millions en provenance de la facture d'eau et d'assainissement.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevance en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2016)

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2016, l'Agence est intervenue pour aider 340 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 19 M€ au titre des études. Il n'y a plus de station sur le bassin Seine Normandie citée dans un contentieux européen, « Eaux Résiduelles Urbaines » et seulement une station identifiée non conforme dans les listes établies au niveau national par le ministère de l'Environnement reste à mettre en service (2017).

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2016, 350 captages ont fait l'objet de programmes de protection
- 52 000 hectares de surface agricole utile ont fait l'objet de mesures agro-environnementales, dont 32 000 hectares en agriculture biologique (chiffres engagés sur la base d'estimations des aides de l'Agence)

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 651 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 474 hectares de zones humides protégées, dont 666 hectares au titre de l'acquisition
- 119 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 38 % de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 175 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif



- 225 opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries)
- 85 mises en conformité auprès des métiers de bouche pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'actions collectives

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 12 pays bénéficiaires de 23 opérations engagées dans les pays en développement
- 62,5 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 97 % de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et les 3 % restants, couverts par une étude en cours, seront finalisés courant 2017



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'Environnement.

Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines, à assurer l'approvisionnement en eau potable et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Le bassin Seine-Normandie



Agence de l'eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE Cedex

Téléphone : 01 41 20 16 00

Fax : 01 41 20 16 09

Courriel : SeineNormandie.communication@aesn.fr

Suivez l'actualité de l'agence
de l'eau Seine-Normandie :

www.eau-seine-normandie.fr



l'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 300 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 807 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AESN)
© mars 2017, agence de l'eau Seine-Normandie - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Seine-Normandie



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Télécharger l'application gratuitement
Flasher directement le QRCode
L'application « Qualité des rivières » est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES
AGENCES
DE L'EAU

Établissement public de l'État
au service de l'environnement



www.eau-seine-normandie.fr

Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L' ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

ANNÉE 2017

BAR-LE-DUC
BEHONNE
BEUREY-SUR-SAULX
CHANTERAINNE
CHARDOGNE
COMBLES-EN-BARROIS
CULEY
FAINS-VÉEL
GIVRAUVAL
GUERPONT
LIGNY-EN-BARROIS
LOISEY
LONGEAUX
LONGEVILLE-EN-BARROIS
MENAUCOURT

NAIVES-ROSIÈRES
NAIX-AUX-FORGES
NANÇOIS-SUR-ORNAIN
NANT-LE-GRAND
NANTOIS
RESSON
ROBERT-ESPAGNE
TRUMONT
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
SALMAGNE
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
SILMONT
TANNOIS
TRÉMONT-SUR-SAULX
TRONVILLE-EN-BARROIS
VAL D'ORNAIN
VAINCOURT
VELAINES

Communauté d'Agglomération BAR-LE-DUC SUD MEUSE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224- 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1.	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1.	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	4
1.4.	PARC D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	6
1.5.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	7
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	8
2.1.	MODALITÉS DE TARIFICATION	8
2.2.	RECETTES	8
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
3.1.	TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	9
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	9
4.1.	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX RÉALISÉS	9

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

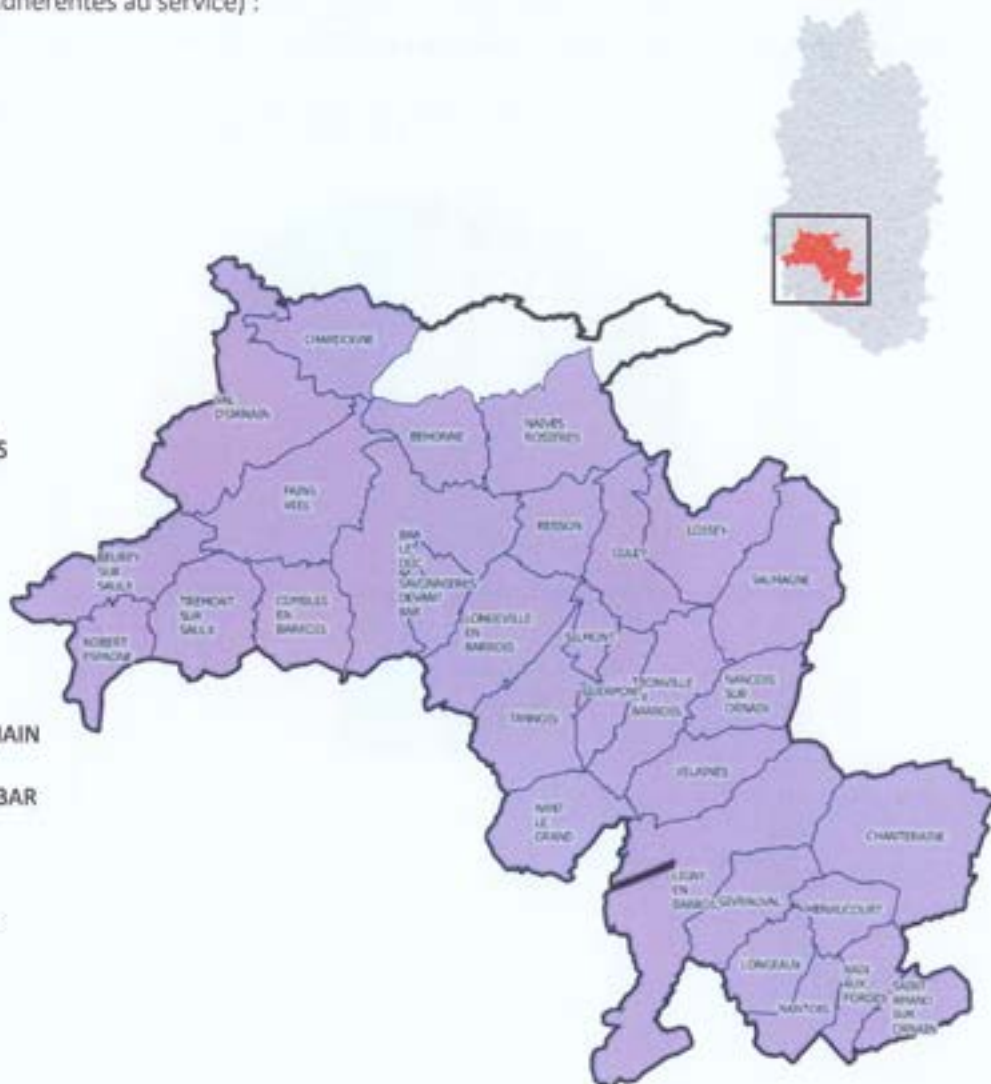
Le service est géré au niveau communal intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

Compétence obligatoire	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des installations neuves (<i>conception et bonne exécution</i>) et existantes (<i>diagnostic et bon fonctionnement</i>)
Compétences optionnelles	<input type="checkbox"/> Entretien des installations <input type="checkbox"/> Traitement des matières de vidanges <input type="checkbox"/> Réalisation des installations <input type="checkbox"/> Réhabilitation des installations

Territoire desservi (communes adhérentes au service) :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. CHANTERAINÉ
5. CHARDOGNE
6. COMBLES-EN-BARROIS
7. CULEY
8. FAINS-VÉEL
9. GIVRAUVAL
10. GUERPONT
11. LIGNY-EN-BARROIS
12. LOISEY
13. LONGEAUX
14. LONGEVILLE-EN-BARROIS
15. MENAUCOURT
16. NAIVES-ROSIÈRES
17. NAIX-AUX-FORGES
18. NANÇOIS-SUR-ORNAIN
19. NANT-LE-GRAND
20. NANTOIS
21. RESSON
22. ROBERT-ESPAGNE
23. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
24. SALMAGNE
25. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
26. SILMONT
27. TANNOIS
28. TRÉMONT-SUR-SAULX
29. TRONVILLE-EN-BARROIS
30. VAL D'ORNAIN
31. VELAINES



- Existence d'une CCSP Oui
 Non
- Existence d'un zonage Oui
 Non (en cours)
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 23/01/2013
 Non

1.2. Mode de gestion du service

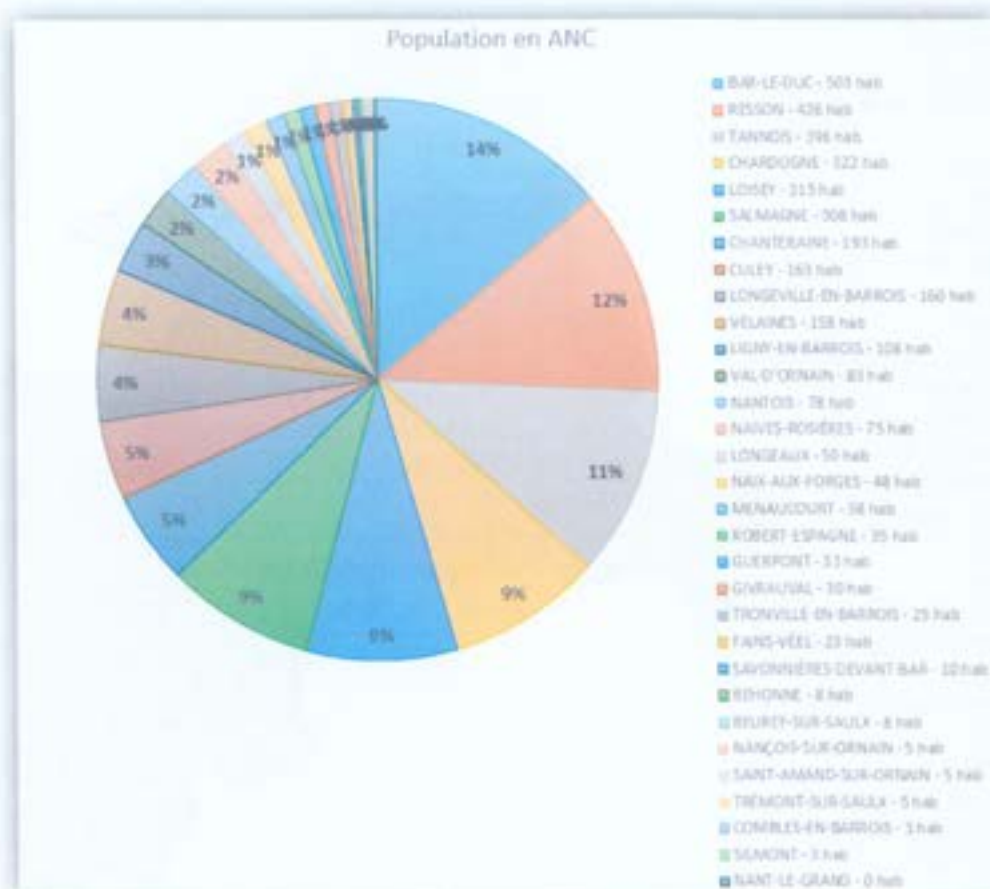
- Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **3 617 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **36 711**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de **9,9 % au 31/12/2017**. (9,7 % au 31/12/2016).



Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

POPULATION DESSERVIE

(population légale 2014, publiée en déc. 2016, entrée en vigueur le 01/01/2017)

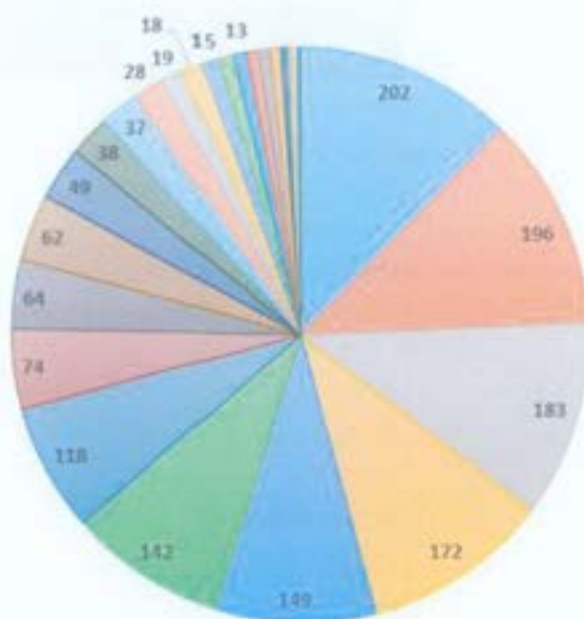
COMMUNE	Population totale	Population en ANC	%
BAR-LE-DUC	16 491	503	3,0%
BEHONNE	662	8	1,2%
BEUREY-SUR-SAULX	424	8	1,9%
CHANTERAINE	193	193	100,0%
CHARDOGNE	322	322	100,0%
COMBLES-EN-BARROIS	878	3	0,3%
CULEY	163	163	100,0%
FAINS-VÉEL	2 266	23	1,0%
GIVRAUVAL	337	30	8,9%
GUERPONT	265	33	12,5%
LIGNY-EN-BARROIS	4 247	108	2,5%
LOISEY	315	315	100,0%
LONGEAUX	239	50	20,9%
LONGEVILLE-EN-BARROIS	1 196	160	13,4%
MENAU COURT	245	38	15,5%
NAIVES-ROSIÈRES	821	75	9,1%
NAIX-AUX-FORGES	209	48	23,0%
NANÇOIS-SUR-ORNAIN	396	5	1,3%
NANT-LE-GRAND	77	0	0,0%
NANTOIS	78	78	100,0%
RESSON	426	426	100,0%
ROBERT-ESPAGNE	858	35	4,1%
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	70	5	7,1%
SALMAGNE	308	308	100,0%
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	503	10	2,0%
SILMONT	171	3	1,8%
TANNOIS	396	396	100,0%
TRÉMONT-SUR-SAULX	632	5	0,8%
TRONVILLE-EN-BARROIS	1 558	25	1,6%
VAL-D'ORNAIN	1 016	83	8,2%
VELAINES	949	158	16,6%
TOTAL	36 711	3 617	9,9%

1.4. Parc d'installations d'assainissement non collectif

Le tableau ci-dessous indique pour l'année 2017 le parc (nombre) d'installations d'Assainissement Non Collectif :

Nombre d'installations ANC en 2017

COMMUNE	Nombre d'installations
BAR-LE-DUC	202
BEHONNE	3
BEUREY-SUR-SAULX	2
CHANTERAINE	118
CHARDOGNE	172
COMBLES-EN-BARROIS	2
CULEY	74
FAINS-VÉEL	11
GIVRAUVAL	10
GUERPONT	13
LIGNY-EN-BARROIS	37
LOISEY	142
LONGEAUX	19
LONGEVILLE-EN-BARROIS	62
MENAU COURT	15
NAIVES-ROSIÈRES	28
NAIX-AUX-FORGES	18
NANÇOIS-SUR-ORNAIN	2
NANT-LE-GRAND	0
NANTOIS	38
RESSON	183
ROBERT-ESPAGNE	14
SAINTE-AMAND-SUR-ORNAIN	1
SALMAGNE	149
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	4
SILMONT	1
TANNOIS	196
TRÉMONT-SUR-SAULX	2
TRONVILLE-EN-BARROIS	10
VAL-D'ORNAIN	49
VELAINES	64
TOTAL	1 641



- BAR-LE-DUC
- TANNOIS
- RESSON
- CHARDOGNE
- SALMAGNE
- LOISEY
- CHANTERAINE
- CULEY
- VELAINES
- LONGEVILLE-EN-BARROIS
- VAL-D'ORNAIN
- NANTOIS
- LIGNY-EN-BARROIS
- NAIVES-ROSIÈRES
- LONGEAUX
- NAIX-AUX-FORGES
- MENAU COURT
- ROBERT-ESPAGNE
- GUERPONT
- FAINS-VÉEL
- GIVRAUVAL
- TRONVILLE-EN-BARROIS
- SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
- BEHONNE
- BEUREY-SUR-SAULX
- COMBLES-EN-BARROIS
- NANÇOIS-SUR-ORNAIN
- TRÉMONT-SUR-SAULX
- SAINTE-AMAND-SUR-ORNAIN
- SILMONT
- NANT-LE-GRAND

1.5. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2016	Exercice 2017
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2017 est de :

80
(80 en 2016).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Tarif au 01/01/2016	Tarif au 01/01/2017	Tarif au 01/01/2018
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES			
Contrôle diagnostic	81,00 € HT	81,00 € HT	81,00 € HT
Contrôle périodique de bon fonctionnement	70,00 € HT	70,00 € HT	70,00 € HT
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES			
Contrôle de conception	60,00 € HT	60,00 € HT	60,00 € HT
Contrôle de bonne exécution	80,00 € HT	80,00 € HT	80,00 € HT
Contrôle (visite) supplémentaire	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT

Le taux de TVA appliqué est le taux réduit en vigueur, soit à compter du 01/01/2014 : **10,0%**.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du [14/12/2016](#) effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement
- Délibération du [07/12/2017](#) effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement

2.2. Recettes

	Exercice 2016	Exercice 2017
Facturation du service obligatoire en € HT	0 €* *reporté en 2017	8 390 €
Facturation du service facultatif en € HT	/	/
Autres prestations auprès des abonnés en € HT	/	/

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\frac{\left(\begin{array}{l} \text{Nombre d'installations contrôlées} \\ \text{jugées CONFORMES ou ayant fait} \\ \text{l'objet d'une mise en conformité} \\ \text{[depuis la création du service]} \end{array} + \begin{array}{l} \text{Nombre d'installations jugées NON} \\ \text{CONFORMES mais ne présentant} \\ \text{PAS DE DANGERS pour la santé des} \\ \text{personnes OU DE RISQUES avérés} \\ \text{de pollution de l'environnement} \\ \text{[depuis la création du service]} \end{array} \right) \times 100}{\begin{array}{l} \text{Nombre total d'installations} \\ \text{contrôlées depuis la création du service} \end{array}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	137	148
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	741	771
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	510	523
Taux de conformité en %	87,3	87,0

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire 2017 est de 0 € (seule la compétence obligatoire (contrôle) est exercée).

Commission Eau Assainissement du 05/06/2018



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'**eau potable**



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'**assainissement collectif**



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'**assainissement non collectif (SPANC)**


RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC DE L' EAU POTABLE



ANNÉE 2017



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'**eau potable**

- Rapport relatif à l'exercice 2017

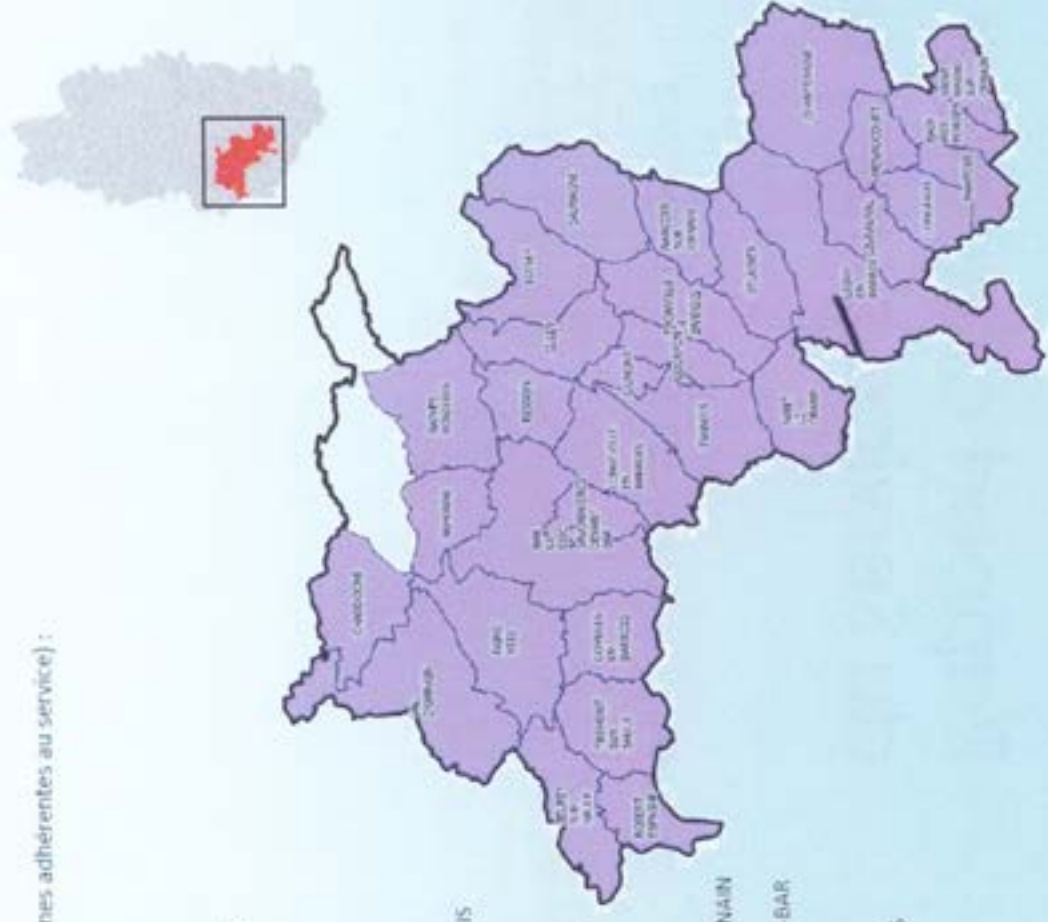
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

établi à partir du cadre national de l'Observatoire des Services d'eau et d'assainissement (site www.services.eaufrance.fr)



Territoire desservi (communes adhérentes au service) :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. CHANTERAINNE
5. CHARDOGNE
6. COMBLES-EN-BARROIS
7. CULEY
8. FAINS-VÉEL
9. GIVRAUVAL
10. GUERPOINT
11. LIGNY-EN-BARROIS
12. LOISEY
13. LONGEAUX
14. LONGEVILLE-EN-BARROIS
15. MENAUCOURT
16. NAVES-ROSIÈRES
17. NAUX-AUX-FORGES
18. NANÇOIS-SUR-ORNAIN
19. NANT-LE-GRAND
20. NANTOIS
21. RESSON
22. ROBERT-ESPAGNE
23. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
24. SALMAGNE
25. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
26. SILMONT
27. TANNOIS
28. TRÉMONT-SUR-SAULX
29. TRONVILLE-EN-BARROIS
30. VAL D'ORNAIN
31. VELAINES



Population desservie :

👤 **36 711 habitants**
 37 038 en 2016
 -0,9 %

ratios

37,8
abonnés/km

2,39
hab./abonné

121
m3/abonné

Nombre d'abonnés :

👤 **15 337 abonnés**
 15 279 en 2016
 +0,4%



Caractérisation technique du service

- 21 ressources en eau
17 unités de distribution
- 3 482 761 m³ prélevés/produits en 2017
3 632 311 m³ en 2016
soit -149 550 m³ (-4,1%)
(baisse du volume vendu (perte du + gros consommateur) et baisse des pertes)
- 5 ressources représentent
77% du volume produit.



RESSOURCE	2017	%	m3/j
Source Mourrot	909 624	26%	2 492
Forage Neuville Rive Gauche	762 617	22%	2 089
Forages Neuville Rive Droite	499 540	14%	1 369
Captage Vieilles Forges	298 931	9%	819
Forage Roches	228 277	7%	623
Forage Robert-Espagne	119 949	3%	329
Captage Darfeuille	114 409	3%	313
Captage Grandes Fontaines	89 542	3%	245
Forages Combles	88 782	3%	243
Source Géminel	68 645	2%	188
Forage Bussy-la-Côte	65 880	2%	180
Forage La Cave	63 751	2%	175
Source de la Charotte	38 856	1%	106
Forage Robert-Espagne	30 877	1%	85
Source des Canaux	29 200	1%	80
Source de la Fontaine d'Élie	24 800	1%	67
Source du Rahlier	20 594	1%	56
Source Jardin le Moine	17 100	0%	47
Captage Grandes Fontaines	7 710	0%	21
Source du Pré de Foise	3 622	0%	10
Source Fontaine de Guerpont	175	0%	0
TOTAL	3 482 761		9 542



- Source Mourrot
- Forage Neuville rive gauche
- Forages Neuville Rive Droite
- Captage Vieilles Forges
- Forage Roches
- Forage Robert-Espagne
- Captage Darfeuille
- Captage Grandes Fontaines
- Forages Combles
- Source Géminel
- Forage Bussy-la-Côte
- Forage La Cave
- Source de la Charotte
- Forage Robert-Espagne
- Source des Canaux
- Source de la Fontaine d'Élie
- Source du Rahlier
- Source Jardin le Moine
- Captage Grandes Fontaines
- Source du Pré de Foise
- Source Fontaine de Guerpont



Caractérisation technique du service

Pour assurer la qualité de l'eau, le Service dispose de :

- ▀ **5** usines de traitement
 - 4** pour le traitement de la turbidité
 - 1** pour le traitement des pesticides
- ▀ **19** unités de désinfection (+ 2 de secours = 21)

Au total, pour assurer la production et la distribution de l'eau, le Service dispose de :

60 sites

133 ouvrages



60 sites

133 ouvrages

21
ressources

5 usines de traitement:
1 u.tmt des pesticides
4 u.tmt turbidité

21 unités de
désinfection

12 stations de
reprise

20
surpresseurs

18 mesures
en continu

analyseurs de chlore

turbidimètres

75 automates
de télégestion

69 contrats
téléphoniques

47 contrats
électriques



Patrimoine du service Eau : Pôle Usines



209

prélèvements
réglementaires ARS
dont **197** sur
l'eau distribuée

Qualité de l'eau en 2017

100 %

conformité
physicochimique
(99,5% en 2016)

100 %

conformité
bactériologique
(99,5% en 2016)

8 317

analyses
d'autocontrôle
réalisées par le
service

405 km
de réseaux
(hors branchements)

140 compteurs
de sectorisation

101,2 km
de branchements

14 508
branchements

48
appareils de régulation
de pression ou débit

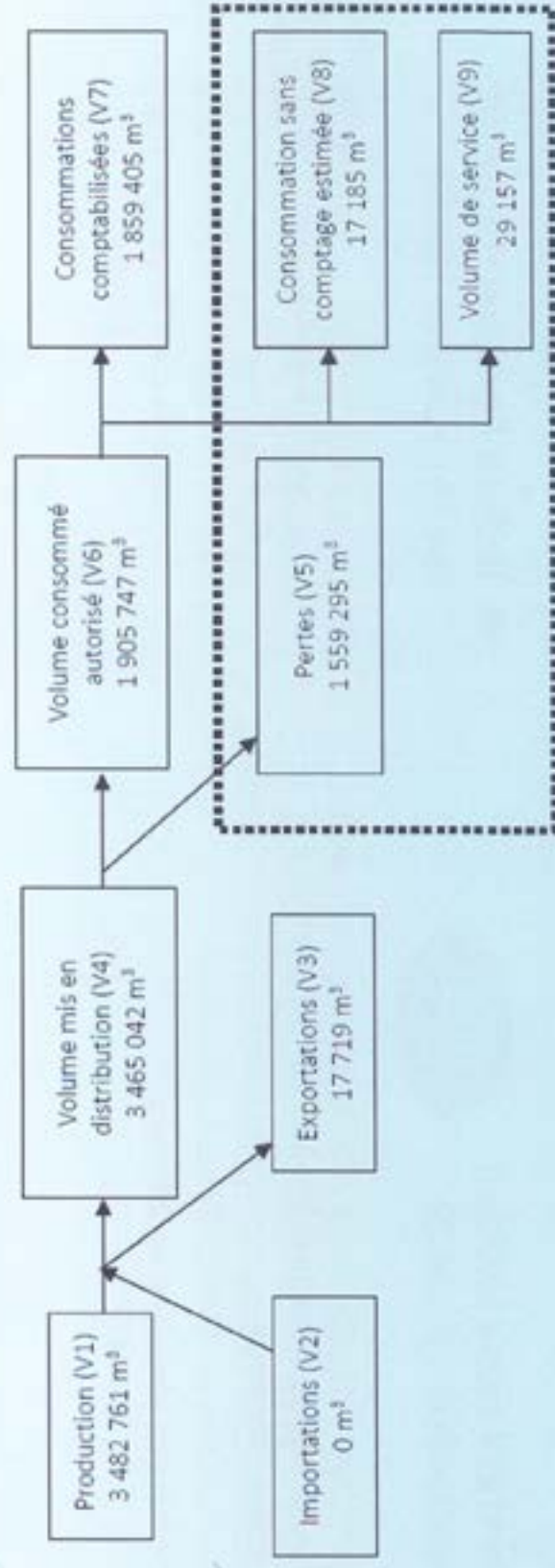
15 729
compteurs de
facturation

51 %
des compteurs
en radio relève

Caractérisation technique du service



► Bilan des volumes mis en œuvre en 2017



V8 : la consommation sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc.

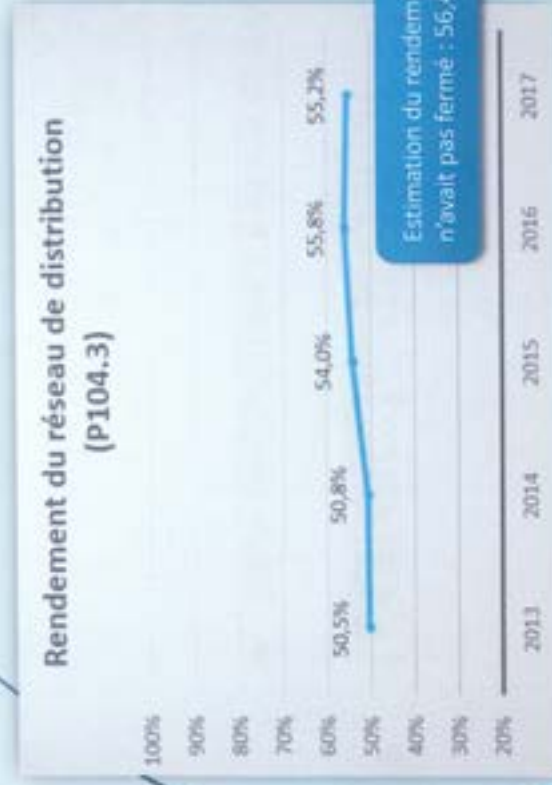
V9 : Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; il s'agit, par exemple, des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux, etc.

Indicateurs de performance

- Rendement des réseaux de distribution (P104.3)

55,2%

Le rendement des réseaux de distribution indique la part des volumes introduits dans les réseaux de distribution qui est consommée / vendue.



- Indice linéaire de pertes en réseaux (P106.3)

10,5

m³/km/jour

Cet indicateur donne les pertes par km de réseaux.



En 2017 : 212 réparations de fuites souterraines

(comparable au Grand Nancy, 1000 km de réseaux (x2,5) 60 000 abonnés (x4))

Réparations de fuites souterraines

■ Meuse Grand Sud ■ Grand Nancy



59
fuites sur
canalisations

97
fuites réparées
en régie
(46 %)

123
fuites sur
branchements

212
fuites
réparées

112
fuites réparées
en sous-
traitance
(53 %)

23
fuites sur
vannes

Réparations de fuites



Interventions du Service sur les branchements



Indicateurs de performance

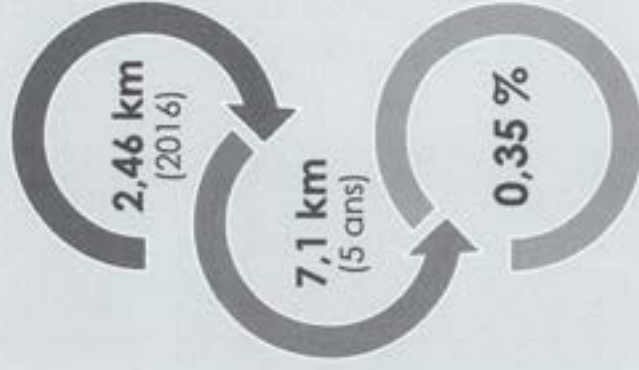
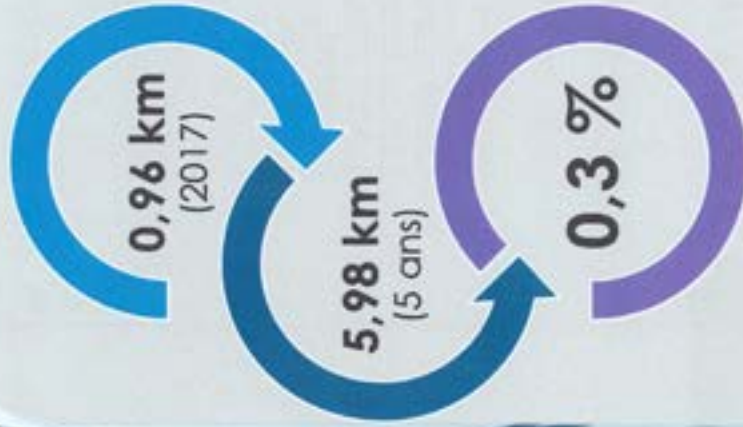
■ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux exprimé en pourcentage, est le quotient entre la **longueur de réseaux renouvelée sur les 5 dernières années** et le linéaire total de réseaux.

↳ en 2017 : **0,96 km** de réseaux ont été renouvelés
↳ au cours des 5 dernières années : **5,98 km** ont été renouvelés

soit un taux de renouvellement de **0,3 %**.

Durée d'amortissement
des réseaux d'eau potable : **50 ans**



Les investissements en 2017

► Montant des travaux engagés en 2017

↳ près de **792 000 € HT**

Réseaux	661 550 €
renouvellement réseau d'eau TANNOIS	49 718 €
renouvellement réseau d'eau BAR-LE-DUC	454 170 €
autres travaux (création/renvt branch, vannes,...)	157 662 €
Ouvrages	130 150 €
surpresseur TANNOIS (solde)	40 293 €
autres travaux	89 857 €
TOTAL	791 700 €

► Branchements en plomb

Dans le cadre de ces travaux, **40** branchements en plomb ont été supprimés en 2017.

↳ Nombre de branchements en plomb restant au 31/12/2017 :
1 214 sur un total de 14 508 soit 8,4 % du parc





Indicateurs de performance

- **Durée d'extinction de la dette**

Encours de la dette au 31/12/2017 : 10 921 808 €

Durée d'extinction de la dette : **6,8 ans**

(10,8 ans dans le RPGS 2016)



Indicateurs de performance

► Taux d'impayés (P154.0)

Il s'agit du taux d'impayés au 31 déc. 2017 **sur les factures d'eau de l'année N-1 (2016)** ➔ rapport des sommes restant à recouvrer sur le montant total des factures d'eau émises par le service sur l'année N-1 (2016).



► Taux de réclamation (P155.1)

Nombre de réclamations écrites reçues pour 1000 abonnés.





Relations avec les abonnés

Indicateurs de performance

► Taux de coupures d'eau non programmées (P151.1)

Il s'agit du **nombre de coupures d'eau imprévisibles** pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, **rapporté à 1000 abonnés**.





Tarification de l'eau et recettes du service

► Volumes facturés

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle** pour les abonnés adhérents au prélèvement mensuel
- semestrielle** pour les abonnés non adhérents au prélèvement mensuel

Volumes facturés au litre de l'année 2017 :

1 829 823 m³

► Recettes de ventes d'eau

↳ un peu plus de **4 600 000 €**

Type de recette	Exercice 2016 en € HT	Exercice 2017 en € HT	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 411 785 €	3 567 115 €	4,6%
dont abonnements	470 005 €	420 047 €	
Recettes redev. pour pollution domestique (Agence de l'Eau)	590 855 €	626 695 €	
Recettes redev. pour modernisation rés. collecte (Agence de l'Eau)	416 090 €	435 469 €	
Recette de vente d'eau en gros	0 €	0 €	
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	
Total recettes de vente d'eau	4 418 730 €	4 629 280 €	4,8%
Recettes liés aux travaux	204 012 €	110 449 €	
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes : prestations	16 672 €	20 799 €	
Autres recettes : mise à disposition de personnel	0 €	38 309 €	
Total autres recettes	220 684 €	169 557 €	-23,2%
Total des recettes	4 639 414 €	4 798 837 €	3,4%

Tarification de l'eau et recettes du service



- Facture d'eau type / montant d'une facture de 120 m³* (consommation de référence d'un ménage)

D102.0 Prix TTC au m³ du service de l'eau potable pour 120 m³
au 1^{er} janvier de l'année N+1



Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,00	30,00	0%
Part proportionnelle	230,04	215,64	-6,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	260,04	245,64	-5,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,20	7,20	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%
TVA	17,21	16,41	-4,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	70,01	69,21	-1,1%
Total	330,05	314,85	-4,6%
Prix TTC au m ³	2,75	2,62	-4,7%



Actions de solidarité et de coopération internationale

■ Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Pour l'année 2017, **4 868€** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0026 €/m³** (57 161 € soit **0,029 €/m³** en 2016).

■ Opérations de coopération internationale

En 2017, la Communauté d'Agglomération a conclu des conventions avec 2 associations menant des actions de coopération internationale ou d'aide au développement.

Un montant total de **13 500 €** leur a été versé :

Bénéficiaire	Montant en € Exercice 2016	Montant en € Exercice 2017
ASSOCIATION MAMONJY MADAGASCAR	5 000 €	
ESSOR BA BURKINA ASSOCIATION	5 000 €	3 500 €
NIGER MA ZAADA	20 000 €	10 000 €
TOTAL	30 000 €	13 500 €
Incidence sur le prix de l'eau	0,017 €/HT/m ³	0,008 €/HT/m ³

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

PUBLIC DE L' ASSAINISSEMENT COLLECTIF



ANNÉE 2017



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'**assainissement collectif**

- Rapport relatif à l'**exercice 2017**

présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

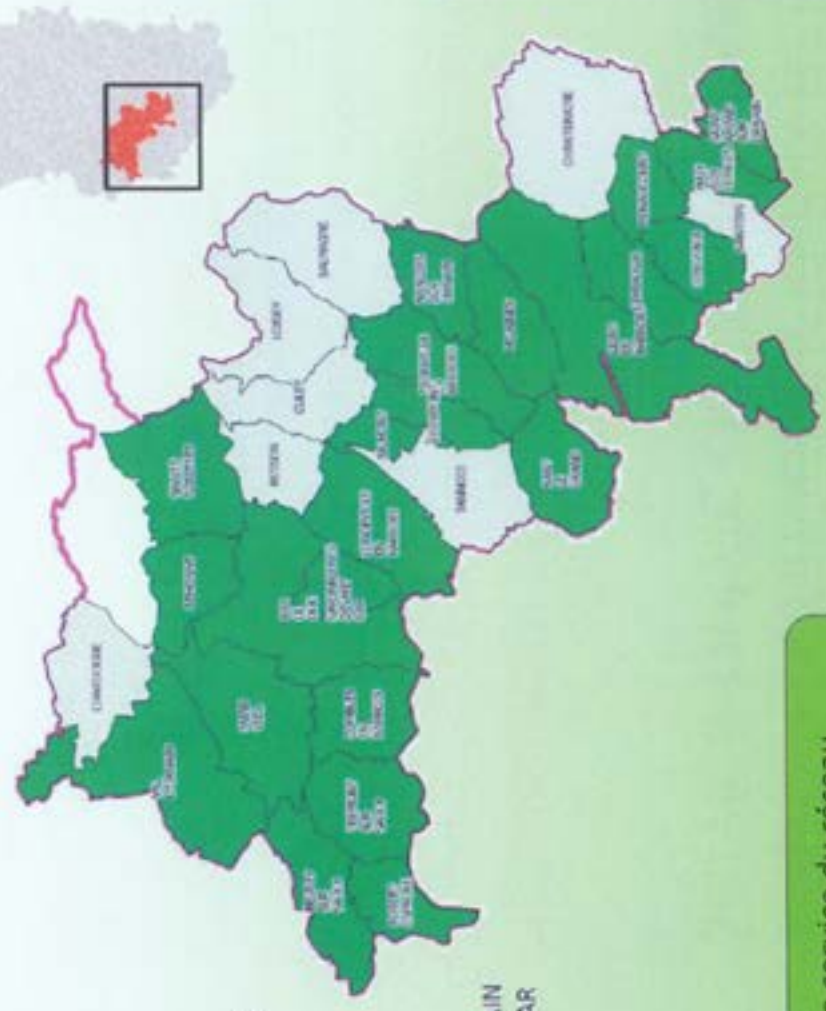
établi à partir du cadre national de l'Observatoire des Services d'eau et d'assainissement (site www.services.eaufrance.fr)



Territoire desservi (communes adhérentes au service) :

Parmi les 31 communes dont la gestion de la Compétence Assainissement relève de la Communauté d'Agglomération, 23 communes sont desservies par un système d'assainissement collectif :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. COMBLES-EN-BARROIS
5. FAINS-VÉEL
6. GIVRAUVAL
7. GUERPONT
8. LIGNY-EN-BARROIS
9. LONGEAUX
10. LONGEVILLE-EN-BARROIS
11. MENAUCOURT
12. NAIVES-ROSIERES
13. NAIX-AUX-FORGES
14. NANÇOIS-SUR-ORNAIN
15. NANT-LE-GRAND
16. ROBERT-ESPAGNE
17. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
18. SAVONNIERES-DEVANT-BAR
19. SILMONT
20. TRÉMONT-SUR-SAULX
21. TRONVILLE-EN-BARROIS
22. VAL D'ORNAIN
23. VELAINES



Population desservie :

👉 **33 094 habitants**
33 457 en 2016
- 1%

Nombre d'abonnés :

👉 **13 429 abonnés**
13 384 en 2016
+45 ab. / 2016 (+0,3%)

Volumes facturés :

👉 **1 538 779 m³**
1 443 070 m³ en 2016



TANNOIS : mise en service du réseau d'assainissement en avril 2018
→ Commune desservie à compter de 2018

Caractérisation technique du service (patrimoine)

- ▀ **Linéaire de réseaux**
(hors branchements)

↳ **246 km en 2017**
(240 km en 2016)
+ 6 km (TANNOIS)



- ▀ **Ouvrages de traitement :**

↳ **8 stations d'épuration**

↳ **739 tonnes**
de boues produites en 2017
(en tonnes de matières sèches)



8 stations
d'épuration
(52 035 EH)

89 postes de
relèvement

184
pompes

91 contrats
électriques

49
abonnements
téléphoniques

49 automates
de télégestion



Patrimoine du service : Ouvrages (Pôle Usines)

246 km
de réseaux
d'assainissement

159 km
réseaux séparatifs
(64 %)

87 km
réseaux unitaires
(36 %)

5 600
regards

100
déversoirs
d'orage

12 549
branchements

10
dessableurs

240
rejets non
domestiques
(établissements)





Bilan d'activité Assainissement

Indicateurs de performance réseaux de collecte

- Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**
 ↪ **90,3%**
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2B)**
 La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.
 ↪ **37 points**
 (cet indice devrait progresser grâce aux études diagnostics en cours)
- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions réglementaires (P203.3)**
 (pour les STEU > 2000 EH)
 ↪ **à indiquer par la DDT**

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		nombre de points	valeur	points potentiels
IP 230-	Existence d'un plan de réseau mentionnant la localisation des ouvrages aériés (réseau, refoulement, déversoir d'orage, ...) et les points d'entretien du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
IP 231-	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 8 points non : 0 point	Oui	8
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX				
130 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)				
IP 232-	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la présence des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions 1)	Oui	12
IP 233-	Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
IP 233-	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	77%		
IP 235-	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	87%		10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX				
175 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)				
IP 234-	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altitude	0 à 15 points sous conditions 2)	91%	14
IP 237-	Localisation et description des ouvrages aériés (réseau, refoulement, déversoir d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
IP 238-	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
IP 239-	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux 3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
IP 240-	Localisation des interventions et travaux réalisés (ouvrage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
IP 241-	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'entretien du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
IP 242-	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un état-mat) portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)		120	-	37

Indicateurs de performance

↳ ouvrages de traitement

- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions réglementaires (P204.3)

(pour les STEU > 2000 EH)

↳ à indiquer par la DDT

- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions réglementaires (P205.3)

(pour les STEU > 2000 EH)

↳ à indiquer par la DDT

- Taux de boues d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

↳ 100%



Les investissements en 2017

► Montant des travaux engagés en 2017

↳ près de **620 000 € HT**

Réseaux		5 47 172 €
création réseau d'ass. collectif à TANNOIS	486 855 €	
autres travaux (création/renvt branch, vannes,...)	60 317 €	
Ouvrages		72 229 €
Héronnière	48 196 €	
autres travaux (PR,...)	24 033 €	
TOTAL		619 401 €



Indicateurs de performance

- **Durée d'extinction de la dette**

Encours de la dette au 31/12/2017 : 4 769 497 €

Durée d'extinction de la dette : **4,9 ans**

(4,5 ans dans le RPQS 2016)



Indicateurs de performance

► Taux d'impayés (P257.0)

Il s'agit du taux d'impayés au 31 déc. 2017 sur les factures de l'année N-1 (2016) & rapport des sommes restant à recouvrer sur le montant total des factures d'assainissement émises par le service sur l'année N-1 (2016).



► Taux de réclamation (P258.1)

Nombre de réclamations écrites reçues pour 1000 abonnés.



Tarification de l'assainissement et recettes du service

► Volumes facturés

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle pour les abonnés adhérents au prélèvement mensuel

semestrielle pour les abonnés non adhérents au prélèvement mensuel

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de :

1 538 779 m³

► Recettes de ventes d'eau

près de **2 760 000 €**

Type de recette	Exercice 2016 en CHT	Exercice 2017 en CHT	Variation en %
Rédevance eaux usées usage domestique	2 618 393 €	2 615 199 €	-0,1%
dont abonnements	136 070 €	209 686 €	
Rédevance eaux usées usage non domestique	128 881 €	143 515 €	11,4%
dont abonnements	80 €	139 €	
Recette pour boues et effluents importés	0 €	0 €	
Total recettes de facturation	2 747 274 €	2 758 714 €	0,4%
Recettes de raccordement	0 €	0 €	
Prime de l'Agence de l'Eau	0 €	0 €	
Contribution au titre des eaux pluviales	0 €	0 €	
Recettes liés aux travaux	55 618 €	30 301 €	
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes (prestations)	58 765 €	34 097 €	
Total autres recettes	114 384 €	64 398 €	-43,7%
Total des recettes	2 861 658 €	2 823 112 €	-1,3%

Tarification de l'assainissement et recettes du service

- Facture d'assainissement type / montant d'une facture de 120 m³ (consommation de référence d'un ménage)

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	18,00	18,00	0,0%
Part proportionnelle	162,00	172,32	+ 6,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	180,00	190,32	+ 5,7%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	28,80	- 20,0%
TVA	21,60	21,91	+ 1,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,60	50,71	- 12,0%
Total	237,60	241,03	+ 1,4%
Prix TTC au m³	1,98	2,01	+ 1,5%

Actions de solidarité et de coopération internationale

■ Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Pour l'année 2017, **8 589 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0056 €/m³** (31 663 € soit **0,0219 €/m³** en 2016).

■ Opérations de coopération internationale

En 2017, la Communauté d'Agglomération a conclu des conventions avec 2 associations menant des actions de coopération internationale ou d'aide au développement.

Un montant total de **10 500 €** leur a été versé :

Bénéficiaire	Montant en € Exercice 2016	Montant en € Exercice 2017
ASSOCIATION MAMONIY MADAGASCAR	5 000 €	0 €
ESSOR BA BURKINA ASSOCIATION	4 583 €	3 500 €
NIGER MA ZAADA	10 000 €	7 000 €
TOTAL	19 583 €	10 500 €
Incidence sur le prix de l'eau	0,014 €/HT/m ³	0,008 €/HT/m ³



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE

L' ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

ANNÉE 2017

Caractérisation technique du service

■ Compétences liées au service :

Compétence obligatoire	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des installations neuves (conception et bonne exécution) et existantes (<i>diagnostic et bon fonctionnement</i>)
Compétences optionnelles	<input type="checkbox"/> Entretien des installations <input type="checkbox"/> Traitement des matières de vidanges <input type="checkbox"/> Réalisation des installations <input type="checkbox"/> Réhabilitation des installations

■ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) : 80

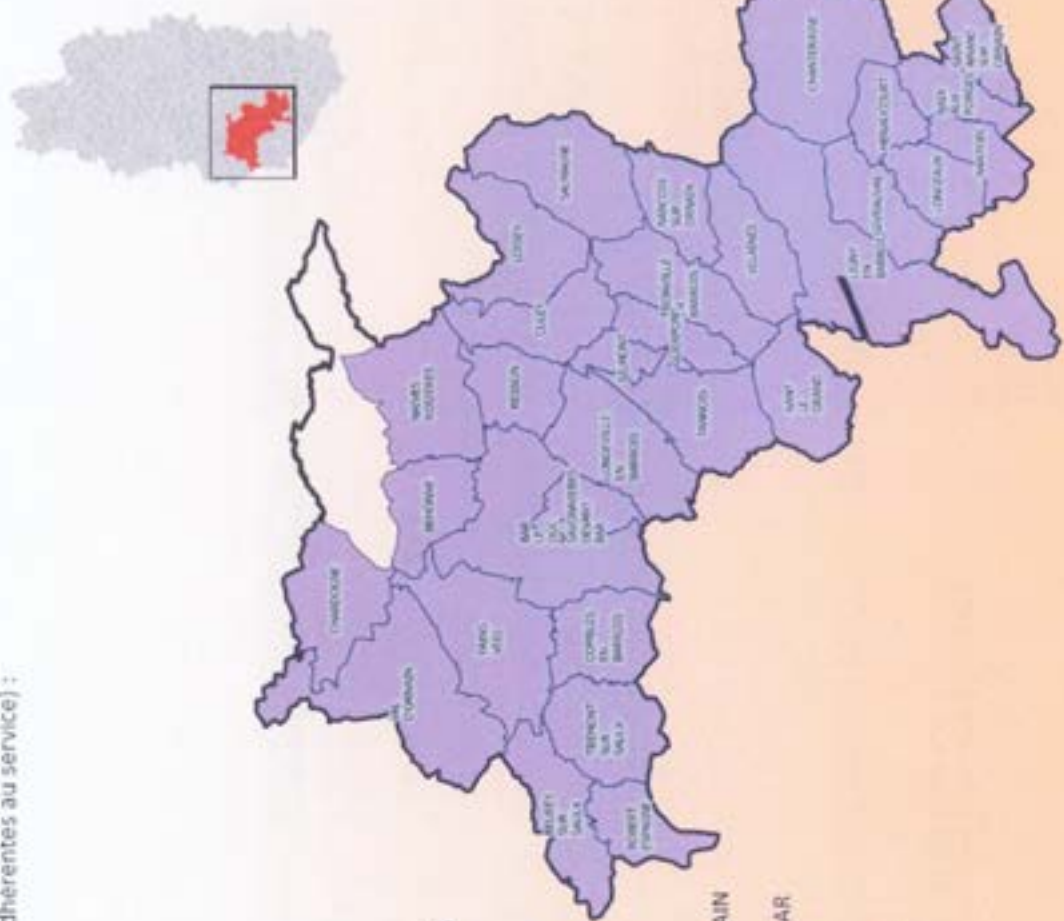
Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service.

(compétences obligatoires sur 100 – compétences facultatives sur 40)



Territoire desservi (communes adhérentes au service) :

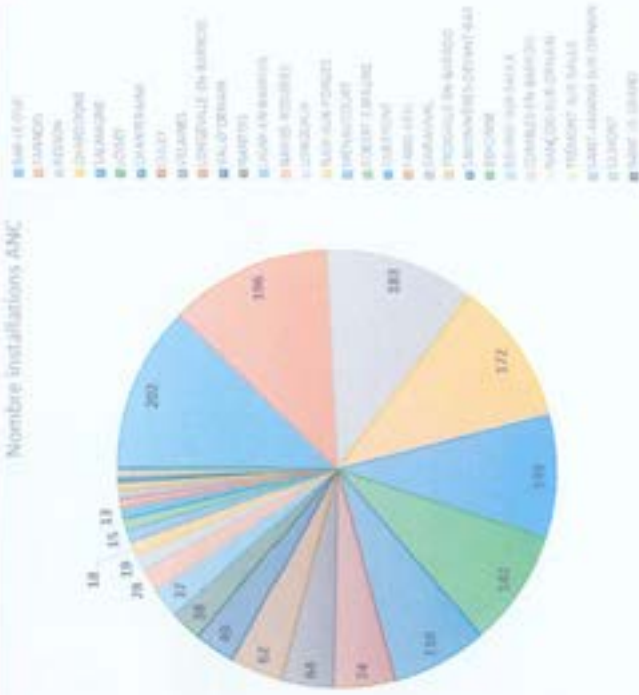
1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. CHANTERAINE
5. CHARDOGNE
6. COMBLES-EN-BARROIS
7. CULEY
8. FAINS-VÉEL
9. GIVRAUVAL
10. GUERPONT
11. LIGNY-EN-BARROIS
12. LOISEY
13. LONGEAUX
14. LONGEVILLE-EN-BARROIS
15. MENAUCOURT
16. NAIVES-ROSIÈRES
17. NAIX-AUX-FORGES
18. NAMÇOIS-SUR-ORNAIN
19. NANT-LE-GRAND
20. NANTOIS
21. RESSON
22. ROBERT-ESPAGNE
23. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
24. SALMAGNE
25. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
26. SILMONT
27. TANNOIS
28. TRÉMONT-SUR-SAULX
29. TRONVILLE-EN-BARROIS
30. VAL D'ORNAIN
31. VELAINES



Nombre d'installations :
 ↳ **1 641 installations**
 (erreur dans le RPOQ5)

Population desservie :
 ↳ **3 617 habitants**
 pour une population totale de
 36 711 habitants
 soit **9,9 %** de la population en ANC

Nombre installations ANC



Tarifification

Tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 : (inchangés)

	Tarif au 01/01/2016	Tarif au 01/01/2017	Tarif au 01/01/2018
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES			
Contrôle diagnostic	81,00 € HT	81,00 € HT	81,00 € HT
Contrôle périodique de bon fonctionnement	70,00 € HT	70,00 € HT	70,00 € HT
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES			
Contrôle de conception	60,00 € HT	60,00 € HT	60,00 € HT
Contrôle de bonne exécution	80,00 € HT	80,00 € HT	80,00 € HT
Contrôle (visite) supplémentaire	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT



Indicateur de performance

► Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service

	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	137	148
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	741	771
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	510	523
Taux de conformité en %	87,3	87,0


87,0 %

ratio entre :

- le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour les personnes ou de risques de pollution de l'environnement **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.**
- le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.**




FAITS MARQUANTS 2017

 Faits marquants de l'année

- Mise en œuvre au **1^{er} trimestre 2017** de la modification de l'organisation du service initiée au 4^{ème} trimestre 2016
- Abandon territorialisation :
 - ↳ Réunion de l'ensemble des agents techniques et administratifs sur les sites de Bar-le-Duc et Fains-Véel
 - ↳ Fusion des 2 astreintes Réseaux en une seule
 - ↳ Mutualisation des véhicules et du matériel sur tout le territoire (notamment le camion hydrocureur)
 - ↳ Changement d'adresse pour l'accueil des usagers à Ligny-en-Barrois
 - > **maison des services / CIAS (rue des Etats-Unis)**



 **Faits marquants de l'année**

- Expérimentation d'un dispositif dérogatoire d'organisation des repos quotidien et hebdomadaire durant l'astreinte à compter du 24/03/2017



- Organisation d'une **journée Portes Ouvertes le 07 octobre 2017** sur le site de l'usine de traitement des pesticides située à BEHONNE, sur les thématiques suivantes :

- **traitement de l'eau** : visite du traitement des pesticides
- **stockage de l'eau** : visite du réservoir Sainte Catherine
- **entretien des réseaux d'assainissement** : présentation du matériel utilisé et du métier
- **recherche de fuites** sur les réseaux d'eau potable : présentation du matériel utilisé et du métier

👉 48 visiteurs




EAU POTABLE
Usine de traitement
des Pesticides
de Sainte Catherine
située à BEHONNE

**MEUSE
GRAND
SUD** pour le Sud Meusain

Journée Portes Ouvertes
du Service Eau Assainissement
samedi 7 octobre 2017 de 14h à 17h (entrée libre)

Plus de renseignements sur
www.meusegrandsud.fr rubrique Actualités

 **Faits marquants de l'année**

- Extension de réseaux : délibération du 07/12/2017 sur le **financement des extensions de réseaux**

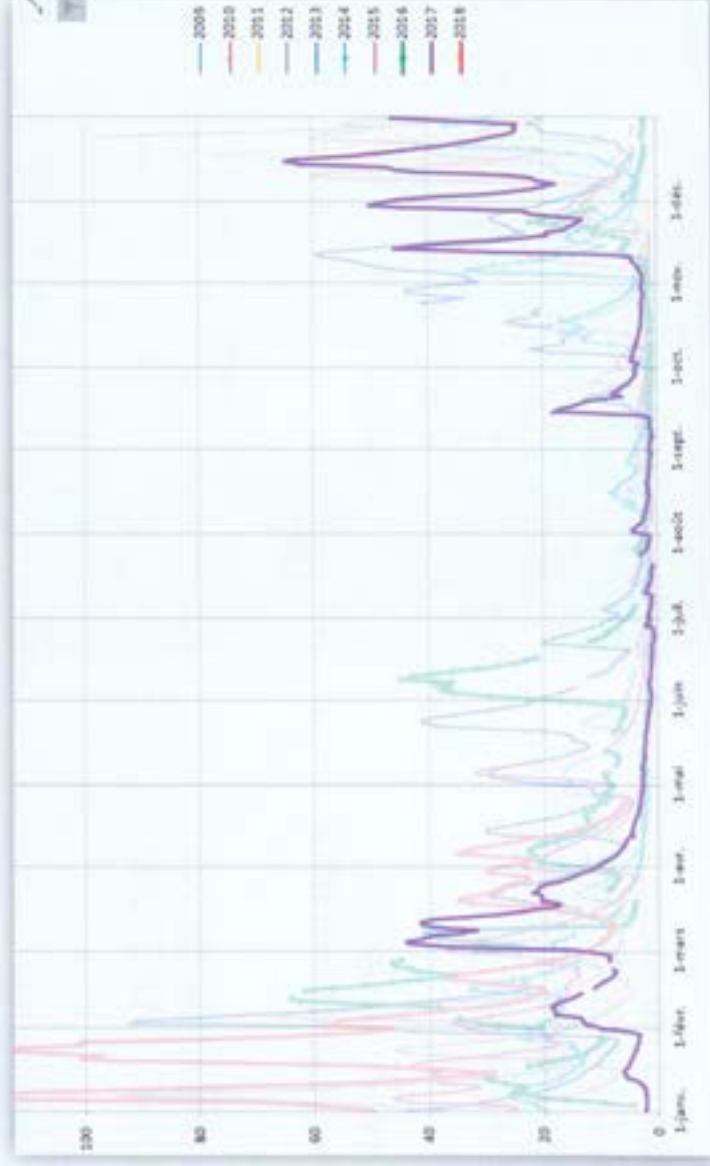
Le Conseil Communautaire a acté les conditions de réalisation des extensions des réseaux d'eau potable et d'assainissement nécessaires à la desserte de zones destinées à recevoir de nouvelles constructions :

Conditions :

- ❖ compatibilité avec le(s) document(s) d'urbanisme,
- ❖ participation de la Commune via un fonds de concours au bénéfice de la C.A. à hauteur de 50% du montant réel des travaux, subventions éventuelles déduites
→ signature d'une convention entre la C.A. et la Commune concernée, fixant les conditions du fonds de concours
- ❖ chaque projet d'extension de réseau sera soumis au Conseil Communautaire,
- ❖ réalisation des travaux dès lors que 2 permis de construire seront délivrés sur la zone concernée par l'extension (ou 2 demandes de création branchement seront formulées).

- Ressources en eau : étiage très sévère de mai à septembre 2017

➤ a conduit le service à reporter les nettoyages de réservoirs



🔥💧 Faits marquants de l'année

Eau : sur les ouvrages (Pôle Usines)

- **Nettoyage de la source de la Charotte** alimentant l'UD CULEY/RESSON. Ces travaux ont été confiés à une entreprise spécialisée. De nombreux drains étaient colmatés et une importante couche de boue recouvrait l'ensemble de l'ouvrage.
- **Renouvellement du débitmètre** des eaux brutes à l'entrée de l'usine de traitement des pesticides (UD BAR/BEHONNE/NAIVES).
- **Remplacement du compteur par un débitmètre** au niveau du secours de l'UD FAINS/CHARDOGNE par l'UD BAR/BEHONNE/NAIVES.
- **Renouvellement de l'armoire électrique et des variateurs** du surpresseur Naga (UD BAR/BEH./NAIVES) en régie (par l'équipe Usines).



Faits marquants de l'année

Eau : sur les réseaux (Pôles Travaux et Réseaux)

- Achèvement des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et du surpresseur à TAINNOIS : mise en service au 1^{er} trimestre 2017 (travaux engagés en juin 2015)
- Engagement (en juillet 2017) des travaux de renouvellement de réseaux à BAR-LE-DUC notamment sur les secteurs Piscine, Naga et Couchot/Romaines
- Réparation de nombreuses fuites : 212 fuites (191 en 2016, 187 en 2015)



Assainissement : sur les ouvrages

- **Sur la Héronnière** : la filière de traitement des boues est vieillissante et a nécessité beaucoup de maintenance et de renouvellement d'équipements.
- **Sur la station d'épuration de Tronville** :
En juin l'arrivée d'un polluant a généré un moussage très important au niveau du bassin d'aération ce qui a engendré des débordements de boues sur le site.
Sans autres conséquences et sans incidence sur le traitement des effluents.
La situation est revenue à la normale les jours suivants.
- **PR « Abreuvoir » à ROBERT-ESPAGNE** : la colonne de refoulement en plastique s'est rompue. Cela a entraîné des périodes d'arrêt du poste afin d'effectuer les travaux de réparation. Une première réparation provisoire a été effectuée en PVC. Puis les colonnes ont été renouvelées en inox.



Assainissement : sur les réseaux

- Poursuite des travaux de création d'un système d'assainissement collectif des eaux usées à TANNOIS
 - ❖ achèvement des travaux de collecte (engagés en juin 2015)
 - ❖ travaux de transfert des eaux usées vers Longeville-en-Barrois (ZC de la Héronnière) en tranchée et en forage dirigé
 - ❖ Montant total de l'opération : 1 600 000 € HT (reste à réaliser : réflexions en enrobés courant 2018 dans le cadre du groupement de commande avec la Commune de TANNOIS)
- Travaux de réparation du réseau d'assainissement « ovoïde » (galerie) rue de Véal à BAR-LE-DUC
 - ❖ Fissuration chaussée en nov. 2016
 - ❖ Mission d'assistance technique déc. 2016
 - ❖ Investigations cpt et travaux de réparation en fév./mars 2017
 - ❖ Coût de l'opération : 43 000 € HT



Faits marquants de l'année



- Refacturation aux budgets annexes de **charges de centralité** :

compte tenu que les budgets annexes bénéficient de l'expertise des services dits transversaux, la C.A. a décidé de refacturer, à compter de 2016, une quote-part de ces frais généraux aux budgets annexes, ce qui est le cas des budgets Eau et Assainissement :

- ↳ Eau : **97 500 €** (+ 47 500 €/2016, soit une incidence / 2016 de **0,026 €HT/m3**)

(50 000 € en 2016 soit une incidence de 0,028 €HT/m3)

- ↳ Assainissement : **76 500 €** (+ 36 500 €/2016, soit une incidence / 2016 de **0,025 €HT/m3**)

(40 000 € en 2016 soit une incidence de 0,028 €HT/m3)

- ↳ **incidence globale sur le prix eau+ass. de 0,051 €HT/m3**

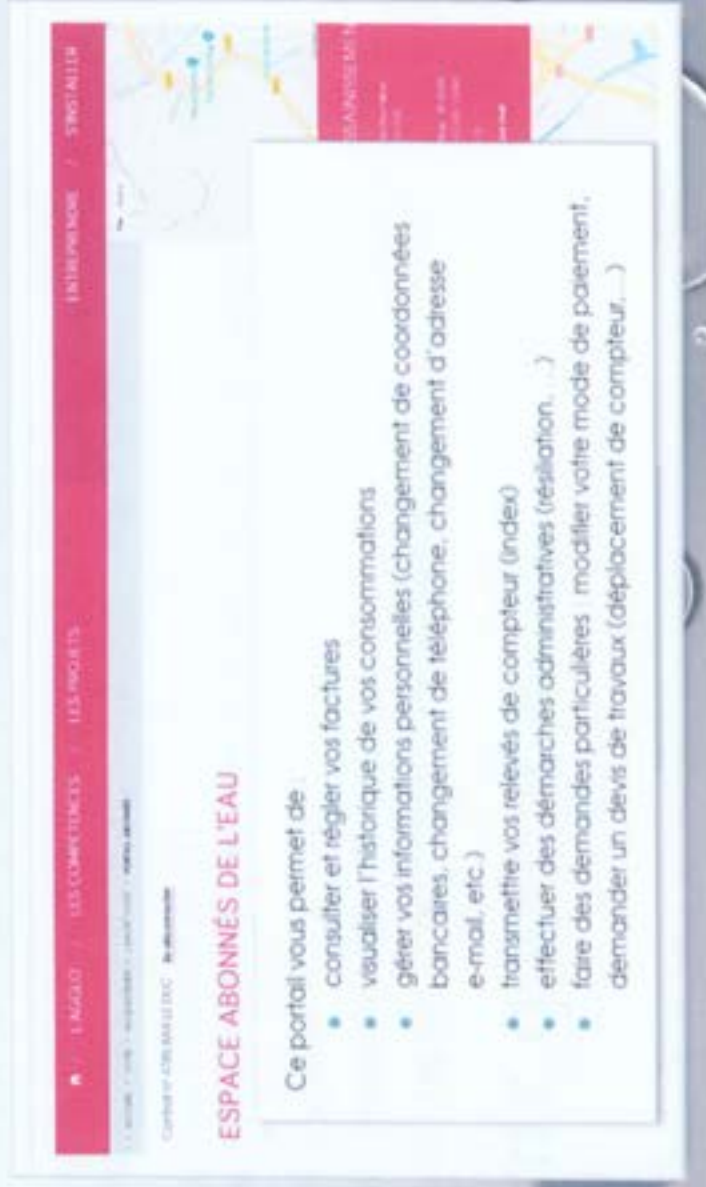
(incidence cumulée 2016+2017 : 0,107 €HT/m3)



Faits marquants de l'année

Perspectives

- Poursuite des études diagnostics **Eau** et **Assainissement**
 - ❖ fin 2018 : P.P.I. **Assainissement** (secteur ex CCCO suite étude diagnostic)
- Mise en ligne du portail abonnés : été 2018 (communication : automne 2018)
- Travaux



The screenshot shows a website header with navigation links: 'LE MAGAZINE', 'LES COMPÉTENCES', 'LES PROJETS', 'INTERVENANCE', and 'STRATÉGIE'. Below the header, there is a section titled 'ESPACE ABONNÉS DE L'EAU'. Under this title, it says 'Ce portail vous permet de :'. A list of services follows, each preceded by a blue dot:

- consulter et régler vos factures
- visualiser l'historique de vos consommations
- gérer vos informations personnelles (changement de coordonnées bancaires, changement de téléphone, changement d'adresse e-mail, etc.)
- transmettre vos relevés de compteur (index)
- effectuer des démarches administratives (résiliation, ...)
- faire des demandes particulières : modifier votre mode de paiement, demander un devis de travaux (déplacement de compteur, ...)

Perspectives : travaux d'eau à venir

- **Renouvellement de réseaux à BAR-LE-DUC : (Montant opération : 1 400 000 € HT)**
 - ↳ Secteurs terminés : Piscine, Naga, Couchot / Romains, Mens,
 - ↳ En cours / à venir (2018) : Polval, Horloge / Château
- **Renouvellement système de désinfection de l'UD Bar-le-Duc (abandon du bioxyde de chlore, passage au chlore gazeux) : 150 000 € HT (2^{ème} semestre 2018)**
- **Renouvellement de réseaux à COMBLES-EN-BARROIS et NAIVES-ROSIERES : 300 000 € HT**
(financement dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau) (2^{ème} semestre 2018)
- **Usine des eaux : réhabilitation & extension des vestiaires & atelier : 900 000 € HT**
- **Doublement du forage de Neuville Rive Gauche : 150 000 € HT (études 2018, travaux 2019)**
- **Renouvellement de la canalisation de refoulement & station de reprise de Neuville Rive Droite**
 - ↳ 2017-2018 : études de maîtrise d'œuvre
 - ↳ 2019-2020 : travaux (estimés à 3 200 000 € HT hors études)

Perspectives : travaux d'assainissement à venir

- **RESSON** : création réseau de collecte des eaux usées et transfert des effluents vers **BAR-LE-DUC**
 - ↳ Réalisation à compter du 4^{ème} trimestre 2018 sous réserve du financement de l'Agence de l'Eau
 - ↳ En attente du passage en Commission des Aides de l'Agence de l'Eau (juillet 2018)
 - ↳ Montant total de l'opération : 2 190 000 € HT
 - ↳ Montant travaux (hors études) : 2 000 000 € HT (1 700 000 € HT après appel d'offres)



Perspectives : travaux d'assainissement à venir

- RESSON : création réseau de collecte des eaux usées et transfert des effluents vers BAR-LE-DUC
↳ Réalisation à compter du 4^{ème} trimestre 2018 sous réserve du financement de l'Agence de l'Eau



Perspectives :

- **Étude sur la prise de compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »**
 - ↳ Consultation des entreprises 2^{ème} semestre 2017
 - ↳ Étude confiée à ESPELIA : 60 775 € HT
 - ↳ Étude démarrée en avril 2018

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



Édition 2017
CHIFFRES 2016

en attente de l'édition 2018



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics
du ministère chargé de l'Environnement.

Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines, à assurer l'approvisionnement en eau potable et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Merci pour votre attention

Droits de voirie et de stationnement, tarifs des emplacements (marchés, cirques, fêtes foraine)

Année 2019

Nature des droits et redevances	Tarifs 2018	Evolution en %	Tarifs 2019
1) Voirie			
Bannes et stores, le m ² / trimestre	0,65 €	3,00	0,67 €
Enseignes perpendiculaire	22,29 €	3,00	22,96 €
Panneau d'exposition, flame, l'unité/ trimestre			
Terrasses, le m ² pour l'année	22,97 €	3,00	23,66 €
Etalages, le m ² / trimestre	15,23 €	3,00	15,69 €
Distributeur, l'unité/ trimestre	51,17 €	3,00	52,71 €
2) Stationnement			
Exposition publicitaire ou commerciales (sauf foires et marchés)			
* jusqu'à 20m ² , par m ² et par jour	1,18 €	3,00	1,22 €
* au-delà de 20m ² /m ² supplémentaire/jour	0,43 €	3,00	0,44 €
Véhicules de déménagement, l'unité/jour	6,16 €	3,00	6,34 €
Véhicule d'entreprise, l'unité/jour/alvéole (gratuit les 2 premiers jours)	2,54 €	3,00	2,62 €
Forfait pour abonnement mensuel véhicule d'entreprise	38,66 €	3,00	39,82 €
Containers (l'unité)			
* pour une durée inférieur à 2 jours	6,16 €	3,00	6,34 €
* au delà du 2ème jour (l'unité/jour)	3,15 €	3,00	3,24 €
Echafaudages et dépôt de matériaux			
Pose de l'échafaudage	6,16 €	3,00	6,34 €
* pendant la période de chantier, le m ² /jour demandé	0,23 €	3,00	0,24 €
* en cas de dépassement, sans motif dûment constaté, m ² /jour	0,32 €	3,00	0,33 €
complémentaire			
Parking des Minimes - Forfait annuel pour l'occupation d'un emplacement lié à une activité professionnelle contigüe au parking	654,48 €/an	3,00	674,11 €/an
3) Parking souterrain			
Abonnement mensuel, parking souterrain	43,20 €	3,00	44,50 €
Caution remise de clés + bip	61,70 €	3,00	63,55 €
Abonnement annuel de stationnement réservé aux personnes titulaires des cartes G.I.C.G.I.G	74,40 €	3,00	76,65 €
4) Marchés			
Marché intérieur			
* dans une case, le m ² /jour	0,92 €	3,00	0,95 €
* hors case, le m ² /jour	0,74 €	3,00	0,76 €
Abonnement trimestriel			
* à l'intérieur dans une case, le m ² /jour	0,62 €	3,00	0,64 €
* à l'intérieur hors case, le m ² /jour	0,57 €	3,00	0,59 €
Marché extérieur, le m ² /jour	0,95 €	3,00	0,98 €
Abonnement trimestriel à l'extérieur, le m ² /jour	0,75 €	3,00	0,77 €
5) Cirques et grandes attractions			
Cascadeurs automobiles, par jour	167,71 €	3,00	172,74 €
Chapiteau de moins de 500 places, par représentation	53,63 €	3,00	55,24 €
Chapiteau de plus de 500 places, par représentation	151,70 €	3,00	156,25 €
6) Fêtes foraine			
Du 01/12 au 31/01 par jour de fonctionnement, le m ²	0,10 €	3,00	0,10 €
Du 01/02 au 30/11 de 0 à 50 m ² par jour de fonctionnement, le m ²	0,16 €	3,00	0,17 €
Du 01/02 au 30/11 de 51 m ² à 150 m ² par jour de fonctionnement, le m ²	0,10 €	3,00	0,11 €
Du 01/02 au 30/11 de 151 m ² à 500 m ² par jour de fonctionnement, le m ²	0,06 €	3,00	0,07 €

Colonne1

Colonne2

Colonne3

Colonne4

Tarifs des emplacements (foires, marchés)

Année 2019

Nature des droits et redevances	Tarifs 2018	Evolution en %	Tarifs 2019
7) Foires			
* exposition de voitures, l'unité	5,80 €	3,00	6,00 €
* exposition de caravanes ou de bateaux, l'unité	11,00 €	3,00	11,33 €
Inscription foire			15,00 €
* le premier ml	8,90 €	3,00	9,20 €
* les ml suivants	4,80 €	3,00	5,00 €
	3,70 €	3,00	3,80 €

RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2017

SOMMAIRE

TABLEAUX FINANCIERS.....	5
COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT.....	15
EAU POTABLE	15
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	26
S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif).....	31
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	33
ASSISTANCE AUX COMMUNES	33
FONDS DE CONCOURS	34
LES FOURRIERES	35
HABITAT	37
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS	44
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	45
ACTIONS D'ANIMATION ET DE COORDINATION	45
LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES.....	52
EQUIPEMENTS ECONOMIQUES.....	56
TOURISME	58
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	65
POLE FONCIER	65
POLE URBANISME	68
ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS	70
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS.....	87
MUSEE BARROIS.....	87
MEDIATHEQUES COMMUNAUTAIRES	94
CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE (C.I.M.)	96
HALL DES BRASSERIES	104
CHEMIN DE FER HISTORIQUE DE LA VOIE SACREE.....	105
PISCINES DE BAR-LE-DUC & LIGNY-EN-BARROIS	106
INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNAUTAIRES	111

LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EUROS
ANNEE 2017

	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Décomposition du besoin	Décomposition du besoin
A) Budget total	6 658 842,77	6 658 842,77		0,00
B) Reprise solde antérieur	1 822 848,03	0,00	1 822 848,03	1 822 848,03
C) Réalisé	1 093 595,72	2 136 093,66	-1 042 497,94	
D) Reste à réaliser	1 532 131,31	2 909 697,58	-1 377 566,27	
E) Explication du solde (A) - (B + C + D)	2 210 267,71			-2 210 267,71
E1) Déficit de recettes de l'année				
E2) Dépenses moindres de l'année		1 613 051,53		1 613 051,53
F) Financement de la section d'investissement (A) + (E 1) + (E 2)			-597 216,18	1 225 631,85

SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2017
SECTION D'INVESTISSEMENT

Fonction et Budget de Factivité	Dépenses réalisées pour 2017				Recettes réalisées pour 2017			
	Budget total	Abaisé	Reste à réaliser	Dépenses moindres	Budget total	Abaisé	Reste à réaliser	Recettes déductibles
REPRISE RESULTAT					1 822 848,23			
EPARGNE BRUTE					1 688 065,43			1 688 065,43
BTE	81 000,00	6 993,36		64,54				
41 - OPERATIONS NON VENTILABLES								
410000 - ADMINISTRATION GENERALE	210 874,00	159 875,29	1 086,00	49 118,30	665 288,00	718 078,94		-272 791,94
410010 - ASSEMBLEE LOCALE	18 200,00	17 250,07		949,59				
410010 - SERVICES GENERAUX	1 000,00	815,89		184,09				
410010 - INFORMATIQUE ET RESEAUX	1 000,00	937,30		62,69				
410010 - DIRECTION DES FINANCES	842 622,00	119 166,47	4 866,00	24 635,27	20 000,00			20 000,00
410010 - RESSOURCES HUMAINES	2 487,00	2 086,54		400,46				
410010 - AUTRES BATIMENTS	6 000,00	537,99		462,01				
410010 - CLIM	34 949,00	21 816,47	79 414,99	48 225,44				
410010 - CLIM	118 808,00	89 163,49	5 558,40	32 087,20				
410010 - CLIM		523,88		523,88				
410010 - CLIM	238 263,54	11 205,95	108 832,76	97 549,83				
410010 - CLIM		0,00		0,00				
410010 - CLIM	118 078,40	65 548,40	30 318,40	38 107,60	83 350,00	3 810,00	33429	344 042,00
410010 - CLIM	1 644 726,91	824 938,52	571 294,38	464 319,28				
410010 - CLIM	21 050,00	3 049,20		18 000,80				
410010 - CLIM	10 200,00	18 436,20		8 236,20				
410010 - CLIM	21 083,60	1 083,60	20 330,00	230,00				
410010 - CLIM	18 000,00	6 500,00		3 500,00				
410010 - CLIM	13 000,00	13 000,00		0,00				
410010 - CLIM	45 000,00			45 000,00				
410010 - CLIM	28 484,00	28 484,00		0,00				
410010 - CLIM	1 924 742,44	24 181,40	1 043 817,99	7 183,27	1 000 000,00		835640	164 640,00
410010 - CLIM	593 305,93	80 838,08	9 236,20	603 310,44	542 384,00	207 638,07	07122	21 618,93
410010 - CLIM	5 000,00	5 329,00	1 954,40	1 329,40				
410010 - CLIM	837,49	437,28		400,21				
410010 - CLIM	25 000,00			25 000,00				
410010 - CLIM	94 900,00	71 192,16		23 707,84				
410010 - CLIM	30 000,00			30 000,00				
410010 - CLIM	9 405,52	10 071,07		465,55				
410010 - CLIM	80 000,00			80 000,00				
410010 - CLIM	218 150,84	105 911,19	158 164,40	14 074,14				
410010 - CLIM	102 877,20	13 992,20	41 646,60	48 838,40	88 387,00	3 348,00	20460	83 599,00
410010 - CLIM	518 400,00	88 636,63	419 264,37	19,49	408 540,31	15 426,29	108143,31	204 876,29
410010 - CLIM	17 298,18	15 655,25	2 845,80	278,22				
410010 - CLIM	522 252,88	86 499,04	105 433,68	161 225,20	420 000,00		270000	150 000,00
TOTAL	6 658 842,27	2 118 493,44	3 959 492,08	1 613 093,03	6 658 842,27	1 693 595,21	1 531 134,81	2 210 267,21

DEPENSES D' INVESTISSEMENT

	Budget total	Réalisé	Reste à réaliser	Dépenses annulées
CHAPITRE 20	1 486 490,21	702 349,12	667 783,28	116 357,81
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CHAPITRE 204	661 411,94	168 947,02	492 464,87	0,05
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES				
CHAPITRE 21	2 957 370,62	1 016 514,05	1 420 727,39	520 129,18
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
CHAPITRE 23	945 239,00	32 334,41	328 722,04	584 182,55
IMMOBILISATIONS EN COURS				
CHAPITRE 16	61 000,00	60 933,36	0,00	66,64
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				
CHAPITRE 040	178 074,00	155 015,70	0,00	23 058,30
OPERATIONS DE TRANSFERTS				
CHAPITRE 041	369 257,00	0,00	0,00	369 257,00
OPERATIONS PATRIMONIALES				
CHAPITRE 001				0,00
SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 658 842,77	2 136 093,66	2 909 697,58	1 613 051,53

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ANNEE 2017 - EUROS

	Budget total	Realise	Reste à réaliser	Recettes annulées
CHAPITRE 13	2 144 046,31	355 515,78	1 532 131,31	256 399,22
CHAPITRE 23	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
CHAPITRE 10	604 326,00	101 255,01	0,00	503 070,99
CHAPITRE 024	5 300,00	0,00	0,00	5 300,00
CHAPITRE 021	1 126 546,43	0,00	0,00	1 126 546,43
CHAPITRE 040	561 519,00	636 824,93	0,00	-75 305,93
CHAPITRE 041	369 257,00	0,00	0,00	369 257,00
CHAPITRE 001	1 822 848,03	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 658 842,77	1 093 595,72	1 532 131,31	2 210 267,71

DECOMPOSITION GLOBALE DU RESULTAT

EUROS

ANNEE 2017

	Recettes fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Explication du déficit	Décomposition du déficit
A) Budget total	24 402 583,12	19 977 725,34		4 424 857,78
B) Reprise résultat antérieur	5 176 840,12	0,00	5 176 840,12	5 176 840,12
C) Réalisé	19 806 422,38	18 246 397,33	1 560 025,05	
D) Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	
E) Explication du résultat (A) - (B + C + D)	0,00	0,00		
E1) Déficit de recettes de l'année	-580 679,38			580 679,38
E2) Dépenses moindres de l'année		1 731 328,01		1 731 328,01
F) Disponible brut avant financement de l'investissement (A) + (E 1) + (E 2)			6 736 865,17	11 913 705,29
G) besoin de la section d'investissement			0,00	0,00
H) Disponible net après financement de l'investissement (F) - (G)			6 736 865,17	11 913 705,29

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE 2017 - EUROS

	Budget total	Réalisé	Dépenses moindres
CHAPITRE 011 CHARGES D'ACTIVITES A CARACTERE GENERAL	3 350 912,00	2 742 438,54	608 473,46
CHAPITRE 012 FRAIS DE PERSONNEL	6 727 991,00	6 705 787,05	22 203,95
CHAPITRE 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 469 984,00	4 447 404,69	22 579,31
CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 506 121,00	3 485 443,50	20 677,50
CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES	3 000,00	2 229,96	770,02
CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	231 651,91	307 509,84	-75 857,93
CHAPITRE 042 DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS	561 519,00	555 583,73	5 935,27
CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 126 546,43	0,00	1 126 546,43
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 977 725,34	18 246 397,33	1 731 328,01

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE 2017 - EUROS

	Budget total	Réalisé	Recettes déficitaire
CHAPITRE 013 ATTENUATIONS DE CHARGES	170 374,00	145 889,73	24 484,27
CHAPITRE 70 PRODUITS D'EXPLOITATION ET DU DOMAINE	897 524,00	857 556,33	39 967,67
CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES	13 571 368,00	14 373 208,19	-801 840,19
CHAPITRE 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 394 153,00	4 159 574,19	234 578,81
CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 250,00	20 796,29	-6 546,29
CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	249 397,65	-249 397,65
CHAPITRE 042 OPERATIONS TRANSFERTS ENTRE SECTION	178 074,00	0,00	178 074,00
CHAPITRE 002 REPRISE DE RESULTAT	5 176 840,12	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 402 583,12	19 806 422,38	-580 679,38

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CA 2017 PAR

DOMAINES D'INTERVENTIONS OU FONCTIONS

	Budget total	Réalisé	Dépenses moindres
HALL DES BRASSERIES	16 500,00	10 524,11	5 975,89
CULTURE - MEDIATHEQUE- MUSEE- CIM	2 305 164,00	2 297 867,69	7 296,31
SPORT- CENTRES NAUTIQUES	2 469 486,00	2 301 811,66	167 674,34
SOCIAL, SANTE, FAMILLE	433 934,00	409 245,49	24 688,51
AMENAGEMENT URBAIN, LOGEMENT	745 099,00	554 495,34	190 603,66
ACTIONS ECONOMIQUES	1 272 337,91	1 201 585,56	70 752,35
SERVICES RENDUS AU PUBLIC - SALUBRITE - POLICE	6 574 155,00	6 384 407,88	189 747,12
INTERETS DE LA DETTE	3 000,00	2 229,98	770,02
EPARGNE BRUTE	1 688 065,43	636 824,93	1 051 240,50
REVERSEMENT DE FISCALITE	4 469 984,00	4 447 404,69	22 579,31
TOTAL	19 977 725,34	18 246 397,33	1 731 328,01

SYNTHÈSE COMPTE
ADMINISTRATIF 2017 SECTION
FONCTIONNEMENT

Fonction et Budget de Fonction	Dépenses réelles pour 2017		Nombres et salaires pour 2017		Coût unitaire Nombres et salaires calculés à partir des salaires réels
	Budget réel	Relevé	Budget réel	Relevé	
01 - OPERATIONS INVESTISSABLES	6 079 449,43	5 999 404,16	4 000 000,00	4 000 000,00	151,98
01000 - ADMINISTRATION GENERALE	3 320 939,00	3 348 635,37	1 000 000,00	1 000 000,00	334,84
01001 - ADMINISTRATION GENERALE LUCY	11 950,00	8 660,00	1 000 000,00	1 000 000,00	8,66
01002 - ASSEMBLEE LOCALE	75 049,00	74 003,79	1 000 000,00	1 000 000,00	74,00
01003 - SERVICES COMMUNAUX	301 999,00	295 100,00	1 000 000,00	1 000 000,00	295,10
01004 - INFORMATIQUE ET RESEAUX	341 057,00	343 602,00	1 000 000,00	1 000 000,00	343,60
01005 - DIRECTION DES FINANCES	207 89,00	392 020,27	1 000 000,00	1 000 000,00	392,02
01006 - RESSOURCES HUMAINES	440 702,00	493 903,07	1 000 000,00	1 000 000,00	493,90
01007 - AUTRES BATIMENTS	48 846,00	49 045,07	1 000 000,00	1 000 000,00	49,05
01008 - COMMUNICATION COMMUNAUTAIRE	149 790,00	148 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	148,00
01009 - CENTRE DE SECOURS	1 179 490,00	1 079 990,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 079,99
01010 - DIRECTION DE LA CULTURE	189 100,00	191 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	191,00
01011 - CM	879 890,00	945 200,00	1 000 000,00	1 000 000,00	945,20
01012 - CLEM	10 000,00	13 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	13,00
01013 - MEDIATHEQUE JEAN BELLIENS	621 000,00	644 200,00	1 000 000,00	1 000 000,00	644,20
01014 - MEDIATHEQUE JEANNE ANGELET HUYACHE	100 000,00	88 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	88,00
01015 - AUTRES SALLES DE BARRIOS ET PATRIMOINE	300 000,00	308 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	308,00
01016 - MALL DES BRASSERIES	16 300,00	17 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	17,00
01017 - SERVICES COMMUNAUX	1 790,00	1 790,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1,79
01018 - SERVICES DES SPORTS	40 880,00	40 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	40,00
01019 - COMMAISE SAINT-CATHERINE	448 100,00	448 200,00	1 000 000,00	1 000 000,00	448,20
01020 - COMMAISE D'ESTER BRADIER	81 300,00	81 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	81,00
01021 - CYRANGE LES LAGARAGEZ	47 400,00	51 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	51,00
01022 - CYRANGE VERNET LUCY EN BARRIOS	54 300,00	54 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	54,00
01023 - COMMAISE THAMALLE	48 000,00	48 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	48,00
01024 - STADE LAURIE CATHERINE	80 000,00	80 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	80,00
01025 - STADE JEAN BERNAUD	395 300,00	400 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	400,00
01026 - CENTRE NAUTIQUE	604 100,00	600 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	600,00
01027 - PISCINE LUCY EN BARRIOS	40 000,00	40 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	40,00
01028 - MAISON DE LA VILLE	100 000,00	100 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100,00
01029 - CONTRAT DE VILLE	3 000,00	3 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	3,00
01030 - AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES	10 000,00	10 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	10,00
01031 - CENS DU VOYAGE MARIE DUC	47 300,00	54 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	54,00
01032 - CENS DU VOYAGE CATHALIN	71 500,00	69 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	69,00
01033 - ABRI DE GARAGE PASSAGE	75 000,00	75 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	75,00
01034 - SERVICES COMMUNAUX (LOCUMENTS)	100 000,00	100 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100,00
01035 - COMMUNAUTE	311 800,00	307 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	307,00
01036 - EAU ET ASSAINISSEMENT	100 000,00	100 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100,00
01037 - VOIES DES COMMUNES ET ROUTES	95 000,00	97 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	97,00
01038 - OPERATION D'AMENAGEMENT URBAIN	8 000,00	7 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	7,00
01039 - AMBULANCE	700 000,00	700 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	700,00
01040 - PRESERVATION DU MILIEU AMBIANT	100 000,00	100 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100,00
01041 - ZONE DES POUVOIRS	4 000,00	4 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	4,00
01042 - ANCIEN VILLAGE INDUSTRIEL MARIOT, BATIMENT ET TP	10 000,00	10 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	10,00
01043 - CAMPING ET HALTE FLUVIALE	20 000,00	20 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	20,00
01044 - CAMPING LUCY EN BARRIOS	7 000,00	7 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	7,00
01045 - RELAIS NAUTIQUE LUCY EN BARRIOS	20 000,00	20 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	20,00
01046 - AMBASSADE TOURISTIQUE	10 000,00	10 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	10,00
01047 - POLE D'EXCELLENCE NATALE PER NAUSOM	10 000,00	10 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	10,00
TOTAL	19 877 763,48	19 848 300,00	19 877 763,48	19 848 300,00	198,48

COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE

Territoire desservi :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. CHANTERAINNE
5. CHARDOGNE
6. COMBLES-EN-BARROIS
7. CULEY
8. FAINS-VÉEL
9. GIVRAUVAL
10. GUERPONT
11. LIGNY-EN-BARROIS
12. LOISEY
13. LONGEAUX
14. LONGEVILLE-EN-BARROIS
15. MENAUCOURT
16. NAIVES-ROSIÈRES
17. NAIX-AUX-FORGES
18. NANÇOIS-SUR-ORNAIN
19. NANT-LE-GRAND
20. NANTOIS
21. RESSON
22. ROBERT-ESPAGNE
23. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
24. SALMAGNE
25. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
26. SILMONT
27. TANNOIS
28. TRÉMONT-SUR-SAULX
29. TRONVILLE-EN-BARROIS
30. VAL D'ORNAIN
31. VELAINES



Population desservie :

36 711 habitants (37 038 en 2016 / -0,9 %)

Nombre d'abonnés :

15 337 abonnés (15 279 en 2016 / +0,4%)



Production d'eau :

21 ressources en eau

17 unités de distribution

3 482 761 m³ prélevés/produits en 2017 (3 632 311 m³ en 2016, soit -4,1%) (baisse du volume vendu (perte du + gros consommateur) et baisse des pertes)

5 ressources représentent 77% du volume produit.

RESSOURCE	2017	%	m ³ /j
Source Mourot	909 624	26%	2 492
Forage Neuville Rive Gauche	762 617	22%	2 089
Forages Neuville Rive Droite	499 540	14%	1 369
Captage Vieilles Forges	298 931	9%	819
Forage Rocha	228 277	7%	625
Forage Robert-Espagne	119 949	3%	329
Captage Darfeuil	114 409	3%	313
Captage Grandes Fontaines	89 542	3%	245
Forages Combles	88 782	3%	243
Source Géminel	68 645	2%	188
Forage Bussy-la-Côte	65 880	2%	180
Forage La Cave	63 751	2%	175
Source de la Charotte	38 856	1%	106
Forage Robert-Espagne	30 877	1%	85
Source des Canaux	29 200	1%	80
Source de la Fontaine d'Etue	24 600	1%	67
Source du Rahlier	20 594	1%	56
Source Jardin le Moine	17 180	0%	47
Captage Grandes Fontaines	7 710	0%	21
Source du Pré de Fosse	3 622	0%	10
Source Fontaine de Guerpont	175	0%	0
TOTAL	3 482 761		9 542

Patrimoine du Service concernant la production, le traitement, le pompage et le stockage de l'eau :



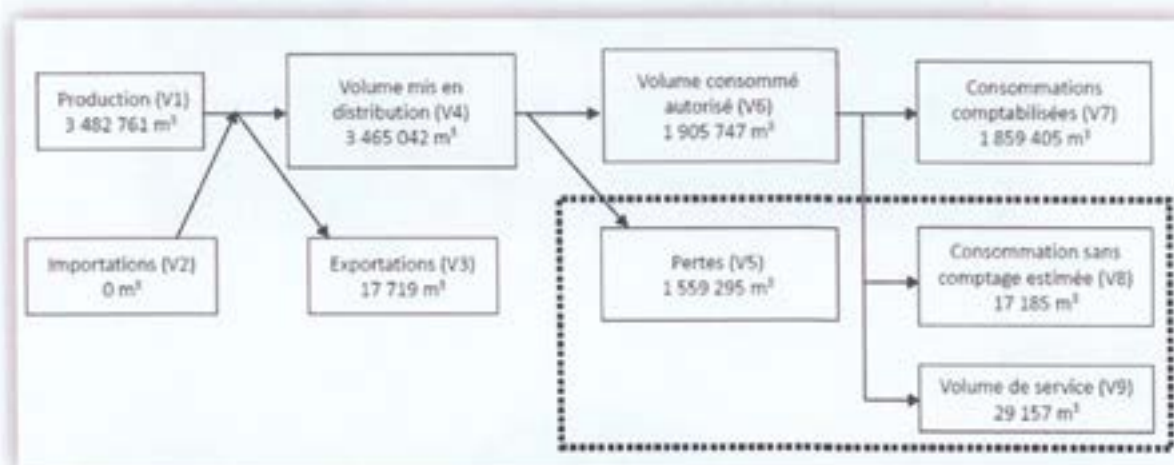
Qualité de l'eau : Bilan 2017 :



Patrimoine du Service concernant les réseaux d'eau potable :



Bilan des volumes mis en œuvre en 2017 :

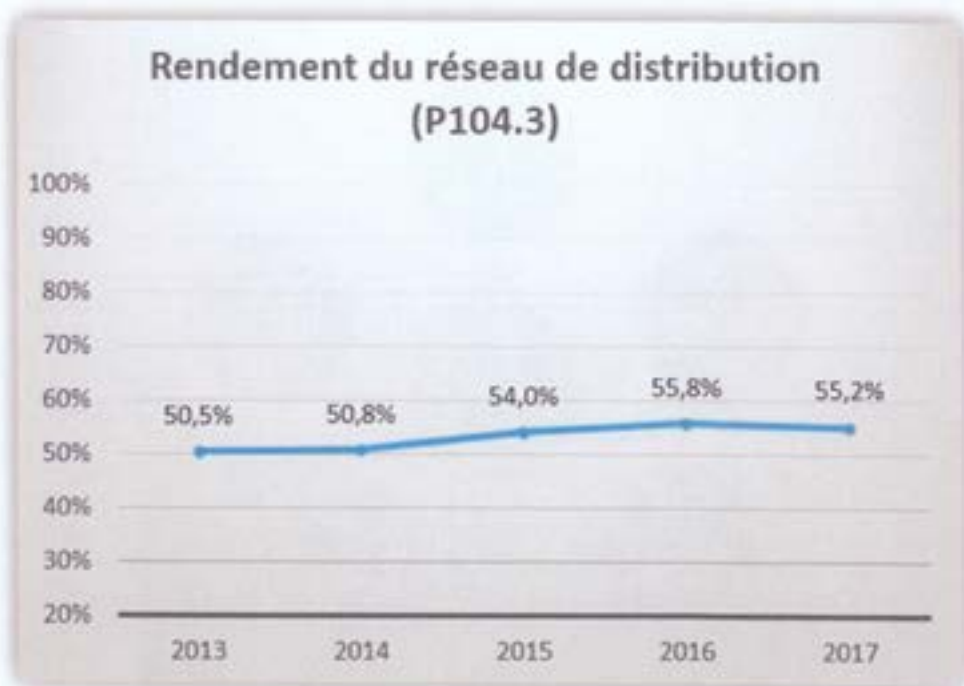


V8 : la consommation sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc.

V9 : Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; il s'agit, par exemple, des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux, etc.

Rendement des réseaux de distribution en 2017 :

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	54 %	55,8 %	55,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	13,9	13,7	13,0



Commentaires :

Malgré un rendement en très légère baisse, le progrès sur la diminution des pertes se poursuit, cf. courbe de l'indice linéaire de pertes en réseau ci-dessous (+ voir Erreur ! Source du renvoi introuvable. page Erreur ! Signet non défini.).

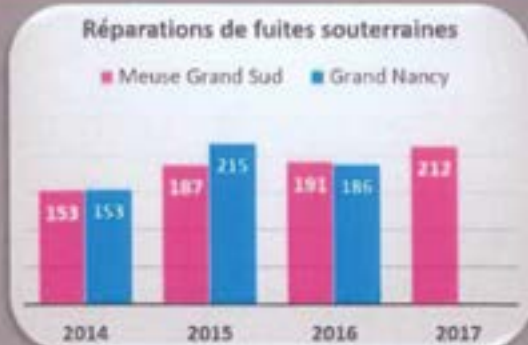
À noter la perte du plus gros consommateur d'eau de la C.A. (fermeture de l'Usine SODETAL à TRONVILLE-EN-BARROIS) qui explique le rendement en légère baisse.



Réparations de fuite en 2017 :



En 2017 : 212 réparations de fuites souterraines



Interventions du service (Pôle Réseaux) en 2017 :



Taux de coupures d'eau non programmées :



Les investissements en 2017 :

Objet	Montant HT 2016	Montant HT 2017
Travaux divers sur réseaux (dont branchements (neufs/renvmt))	313 690 €	150 465 €
Travaux sur réseaux (prog. TANNNOIS)	428 483 €	177 426 €
Travaux sur réseaux (en prévision refmt Géminel > UF Mourot)	0 €	4 653 €
Travaux sur réseaux (extension(s))	0 €	13 139 €
Travaux sur réseaux (prog. BLD)	32 005 €	360 023 €
Travaux sur réseaux (prog. COMBL/NAIV)	0 €	2 598 €
Travaux sur réseaux (prog. NEUVILLE)	0 €	4 782 €
Travaux sur sites production/réservoirs	175 400 €	76 484 €
Travaux/études sur locaux personnels	20 758 €	41 102 €
SOUS-TOTAL TRAVAUX	970 336 €	830 671 €
DUP ressources/captages	6 096 €	7 339 €
Etude diagnostic eau	23 548 €	6 540 €
Logiciels/licences	7 857 €	2 810 €
Matériel informatique	0 €	436 €
Matériel RESEAUX (rech de fuites, RLV)	5 000 €	1 914 €
Matériel USINES (mesure/télégestion/chloration)	32 862 €	16 374 €
Pompes	12 318 €	20 908 €
Véhicules	11 602 €	0 €
Total	1 069 618 €	886 993 €

Les branchements en plomb :

Branchements	2017
Nombre total des branchements	14 508
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1 214
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	40
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,3%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	8,4%

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :

Ce taux exprimé en pourcentage, est le quotient entre la longueur de réseaux renouvelée sur les 5 dernières années et le linéaire total de réseaux.

- ↳ en 2017 : 0,96 km de réseaux ont été renouvelés
- ↳ au cours des 5 dernières années : 5,98 km ont été renouvelés
- ↳ soit un taux de renouvellement de 0,3 %



Relations avec les usagers (Pôle Administratifs) : chiffres clés en 2017



Taux de réclamation :



Volumes facturés et recettes du service :

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle pour les abonnés adhérents au prélèvement mensuel
- semestrielle pour les abonnés non adhérents au prélèvement mensuel
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de : 1 829 823 m³
(1 789 791 m³ en 2016).

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 4 629 280 € (4 418 730 € au 31/12/2016)

Type de recette	Exercice 2016 en € HT	Exercice 2017 en € HT	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 411 785 €	3 567 115 €	4,6%
dont abonnements	470 005 €	420 047 €	
Recettes redev. pour pollution domestique (Agence de l'Eau)	590 855 €	626 695 €	
Recettes redev. pour modernisation rés. collecte (Agence de l'Eau)	416 090 €	435 469 €	
Recette de vente d'eau en gros	0 €	0 €	
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	
Total recettes de vente d'eau	4 418 730 €	4 629 280 €	4,8%
Recettes liées aux travaux	204 012 €	110 449 €	
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes : prestations	16 672 €	20 799 €	
Autres recettes : mise à disposition de personnel	0 €	38 309 €	
Total autres recettes	220 684 €	169 557 €	-23,2%
Total des recettes	4 639 414 €	4 798 837 €	3,4%

Actions de solidarité et de coopération internationale :

Abandons de créance ou versements à un fond de solidarité :

Pour l'année 2017, 4 868 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0026 €/m³ pour l'année 2017 (0,0293 €/m³ en 2016).

Opérations de coopération internationale :

Bénéficiaire	Montant en € Exercice 2016	Montant en € Exercice 2017
ASSOCIATION MAMONJY MADAGASCAR	5 000 €	
ESSOR BA BURKINA ASSOCIATION	5 000 €	3 500 €
NIGER MA ZAADA	20 000 €	10 000 €
TOTAL	30 000 €	13 500 €
Incidence sur le prix de l'eau	0,017 €HT/m ³	0,008 €HT/m ³

Indicateurs de performance :

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	37 038	36 711
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,75	2,62
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	8	8
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,5%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,5%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	119
P104.3	Rendement du réseau de distribution	55,8%	55,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	11,2	10,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	10,8	10,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,35%	0,30%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	64,4%	65,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0293	0,0026
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,95	2,22
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	10,8	6,8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,75%	5,63%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,75	3,26

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Territoire desservi :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. COMBLES-EN-BARROIS
5. FAINS-VÉEL
6. GIVRAUVAL
7. GUERPONT
8. LIGNY-EN-BARROIS
9. LONGEAUX
10. LONGEVILLE-EN-BARROIS
11. MENAUCOURT
12. NAIVES-ROSIÈRES
13. NAIX-AUX-FORGES
14. NANÇOIS-SUR-ORNAIN
15. NANT-LE-GRAND
16. ROBERT-ESPAGNE
17. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
18. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
19. SILMONT
20. TRÉMONT-SUR-SAULX
21. TRONVILLE-EN-BARROIS
22. VAL D'ORNAIN
23. VELAINES



Population desservie :



Population desservie :

33 094 habitants
33 457 en 2016
- 1%

Nombre d'abonnés :

13 429 abonnés
13 384 en 2016
+45 ab. / 2016 (+0,3%)

Patrimoine du Service concernant le traitement, le pompage et la surveillance des installations d'eaux usées (Pôle Usines) :



Traitement des eaux usées :

8 stations de traitement des eaux usées, représentant un total de 52 035 EH (équivalents habitants)

739 tonnes de boues produites en 2017 (en tonnes de matières sèches)

Taux de boues d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3) : 100%



Patrimoine du Service concernant les réseaux d'eaux usées :



Collecte des eaux usées :

- ↳ Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) : **90,3%**
- ↳ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions réglementaires (P203.3) (pour les STEU > 2000 EH) à indiquer par la DDT, **non connu à ce jour**

Interventions du Service (Pôle Réseaux) en 2017 :



Les investissements en 2017 :

Objet	Montant HT 2016	Montant HT 2017
Travaux création réseau (prog. TANNOIS)	630 695 €	517 985 €
Études (diag / schéma directeur)	122 482 €	173 832 €
Travaux divers sur réseaux (dont branch (neufs ou renvmt))	98 090 €	35 634 €
Pompes/moteurs	37 851 €	39 482 €
Matériel télégestion/mesure	11 888 €	4 327 €
PROJET ASSAINISSEMENT RESSON		26 850 €
AUTRES	30 992 €	28 314 €
VIDEOPROTECTION		5 444 €
HERONNIERE HORS POMPES / MOTEURS		29 863 €
Total	931 998 €	861 731 €

Volumes facturés et recettes du service :

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de : 1 538 779 m³

Recettes	Montant HT
RECETTES DE FACTURATION	2 747 274 €
70611 - REDEV. D'ASS. COLLECTIF	2 611 124 €
7064 - ABONNEMENTS	136 150 €
AUTRES RECETTES	114 384 €
7068 - PRESTATIONS	58 766 €
704 - TRAVAUX	55 618 €
Total	2 861 658 €

Actions de solidarité et de coopération internationale :

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité :

En 2017, 8 589 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0056 €/m³ (0,0219 €/m³ en 2016).

Opérations de coopération internationale :

Bénéficiaire	Montant en € Exercice 2016	Montant en € Exercice 2017
ASSOCIATION MAMONJY MADAGASCAR	5 000 €	0 €
ESSOR BA BURKINA ASSOCIATION	4 583 €	3 500 €
NIGER MA ZAADA	10 000 €	7 000 €
TOTAL	19 583 €	10 500 €
Incidence sur le prix de l'eau	0,014 €HT/m ³	0,008 €HT/m ³

Indicateurs de performance :

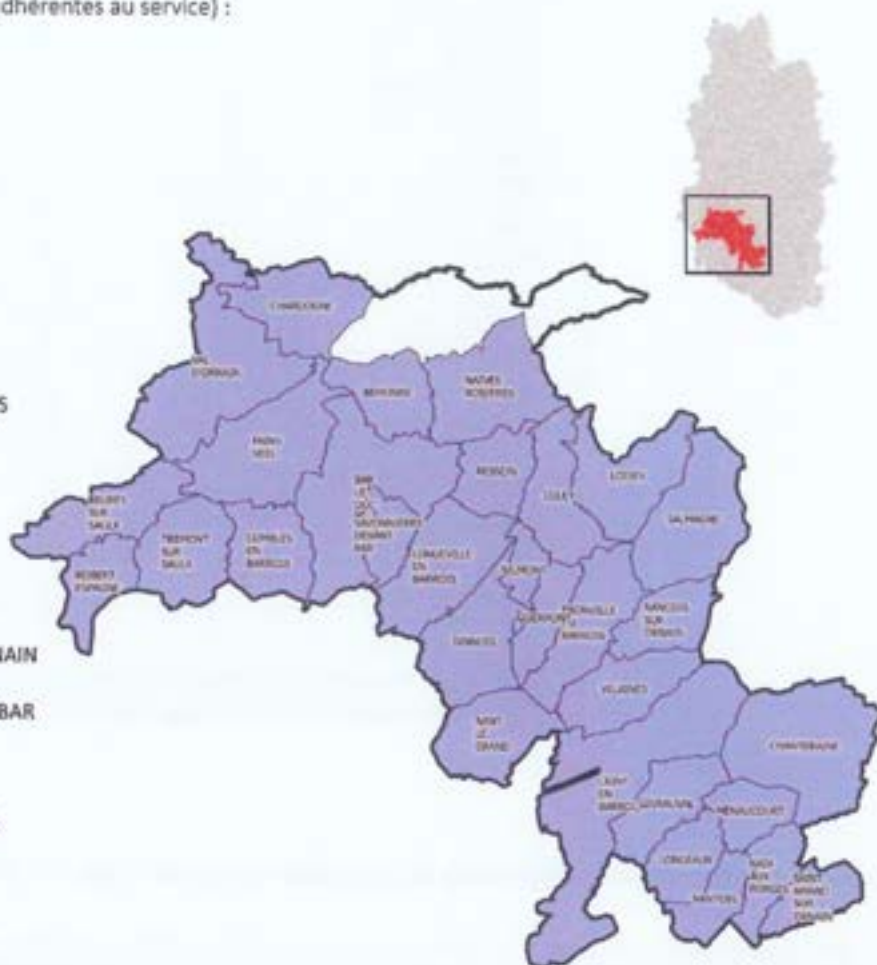
		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	33 457	33 094
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9	9
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	740,6	738,9
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,98	2,01
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90,3%	90,3%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	36	37
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (STEU > 2000 EH)	Temps sec : CONFORME Temps de pluie : EN COURS DE CONFORMITÉ	à compléter par la DDT
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (STEU > 2000 EH)	100%	à compléter par la DDT
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (STEU > 2000 EH)	100%	à compléter par la DDT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0219	0,0056
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,030	0,121
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	5	7,3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,04%	0,02%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (STEU > 2000 EH)	100%	à compléter par la DDT
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4,5	4,9
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,34%	5,83%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,67	1,04

S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Territoire desservi :

Territoire desservi (communes adhérentes au service) :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. CHANTERAINNE
5. CHARDOGNE
6. COMBLES-EN-BARROIS
7. CULEY
8. FAINS-VÉEL
9. GIVRAUVAL
10. GUERPONT
11. LIGNY-EN-BARROIS
12. LOISEY
13. LONGEAUX
14. LONGEVILLE-EN-BARROIS
15. MENAUCOURT
16. NAIVES-ROSIÈRES
17. NAIX-AUX-FORGES
18. NANÇOIS-SUR-ORNAIN
19. NANT-LE-GRAND
20. NANTOIS
21. RESSON
22. ROBERT-ESPAGNE
23. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
24. SALMAGNE
25. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
26. SILMONT
27. TANNŌIS
28. TRÉMONT-SUR-SAULX
29. TRONVILLE-EN-BARROIS
30. VAL D'ORNAIN
31. VELAINES



Population desservie :

En 2017, le service public d'assainissement non collectif dessert :

3 617 habitants

(3 581 habitants en 2016)

pour une population totale sur le territoire du service de **36 711 habitants**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de

9,9 % au 31/12/2017

(9,7 % au 31/12/2016).

Répartition des installations par commune :

COMMUNE	Nombre d'installations
BAR-LE-DUC	202
BEHONNE	3
BEUREY-SUR-SAULX	2
CHANTERAINE	118
CHARDOGNE	172
COMBLES-EN-BARROIS	2
CULEY	74
FAINS-VÉEL	11
GYRAUVAL	10
GUERPONT	13
LIGNY-EN-BARROIS	37
LOISEY	142
LONGEAUX	19
LONGEVILLE-EN-BARROIS	62
MENAUVCOURT	15
NAVES-ROSIÈRES	28
NAIX-AUX-FORGES	18
NANÇOIS-SUR-ORNAIN	2
NANT-LE-GRAND	0
NANTOIS	38
RESSON	183
ROBERT-ESPAGNE	14
SAINTE-AMAND-SUR-ORNAIN	1
SALMAGNE	149
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	4
SILMONT	1
TANNOIS	196
TRÉMONT-SUR-SAULX	2
TRONVILLE-EN-BARROIS	10
VAL-D'ORNAIN	49
VELAINES	64
TOTAL	1 641

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : 87 %

	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	137	148
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	741	771
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	510	523
Taux de conformité en %	87,3	87,0

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Pour l'agglomération, la Direction Générale Adjointe Développement Territorial pilote plusieurs missions :

- La Direction de l'Economie, du Tourisme et de l'Assistance aux Communes (DETAC) intervient sur les champs de développement économique et touristique ; d'habitat ; de l'accueil des gens du voyage ; de l'Instruction et du suivi des dossiers fonds de concours des communes ;
- La Direction Culture et Sports assure le pilotage des équipements culturels et sportifs communautaires, ainsi que le hall des Brasseries ; elle suit également le projet de salle multifonctions ;
- Une mission est annexée à la DGA, concernant le suivi des grands projets, dont le Projet de Territoire ; la contractualisation avec les partenaires ;
- La DGA pilote également le guichet unique des associations, assurant le suivi des demandes de subvention, l'évaluation des charges supplétives liées aux prestations en nature.

ASSISTANCE AUX COMMUNES

La DETAC assure le suivi des adhésions des communes, mais le volet technique de la mission est assuré par un cadre de la DGA Aménagement et Cadre de Vie.

La DETAC anime un réseau des secrétaires de mairie

Initiée par l'ex. Communauté de Communes du Centre Orlain (CCCO), la Communauté d'Agglomération poursuit cette démarche de rassemblement des secrétaires de mairie autour d'une thématique particulière.

Les objectifs sont que :

- Tous/toutes les secrétaires de mairie puissent se connaître, afin de favoriser les échanges de pratiques et de contribuer à l'animation d'un réseau d'échange et d'informations.
- Les secrétaires de mairie connaissent les services de la Communauté d'Agglomération et puissent assurer le 1^{er} niveau d'information des usagers qui, naturellement, se présentent en mairie, même lorsque leur problématique relève d'une compétence communautaire.

2 réunions ont été organisées en 2017 :

- Le 18 mai, avec une présentation de la compétence cohésion sociale de la Communauté d'Agglomération et visite des bureaux de la DETAC ;
- Le 14 septembre, avec une visite de la maison des services à Ligny-en-Barrois et une présentation des activités.

FONDS DE CONCOURS

La Communauté d'Agglomération a à nouveau bénéficié en 2017, de l'enveloppe 6.10 du GIP Objectif Meuse, d'un montant de 215 106€.

11 communes ont pu bénéficier du fonds de concours communautaire. Chaque attribution d'un fonds de concours fait l'objet d'une instruction des services pour vérifier la complétude du dossier et la conformité avec le règlement ; d'un avis de la commission Ad'hoc ; d'un rapport en Conseil Communautaire.

Le tableau suivant permet de constater l'effet levier du fonds de concours : 215 106€ de subventions ont participé à la réalisation de projets à hauteur de 1 369 999,70€.

Commune	Projet	Montant prévisionnel du projet HT	Montant du fonds de concours
Givrauval	Aménagement de la place, lavoir et gayoir	196 618,50	40 000,00
Behonne	Statue	8 588,00	4 294,00
Longeaux	Salle communale, aire de jeux	49 799,29	6 599,54
Menaucourt	Accès PMR mairie	73 709,59	24 066,29
Resson	Restauration du lavoir	49 290,22	13 212,11
Nant-le-Grand	Réhabilitation de la salle de convivialité	230 000,00	9 169,00
Naives-Rosières	Abribus	11 450,00	5 725,00
Longeville-en-Barrois	Accessibilité bâtiments publics	122 661,50	20 000,00
Longeaux	Aménagement de sécurité routière	41 378,16	4 270,53
Chanteraine	Réaménagement de la mairie	344 458,00	43 469,26
Ligny-en-Barrois	Extension de la vidéo-protection	97 044,21	13 469,26
Culey	Rénovation de voirie suite à des inondations	145 002,31	30 831,00
TOTAL		1 369 999,70 €	215 106 €



Aménagement d'une rampe d'accès – mairie de Menaucourt

LES FOURRIERES

A- LA FOURRIERE ANIMALE

La Communauté d'Agglomération est compétente en matière de gestion d'une fourrière animale. Une fourrière est une structure apte à l'accueil, à la garde des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation. La fourrière est donc un service public relevant des collectivités territoriales.

La fourrière assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis. Elle procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et à leur restitution quand ils sont réclamés.

Afin d'assurer le service public de fourrière animale et de remplir toutes les obligations prévues en la matière par les textes légaux et réglementaires, la collectivité a passé une convention avec l'association « S.P.A. Le refuge de Cathy », installée sur la commune de Fains-Véel.

En contrepartie du service public assuré, la Communauté d'Agglomération s'engage à verser annuellement à l'association une cotisation. Il est à signaler que la SPA n'assure pas la capture des animaux errants. Pour l'année 2017, le montant est de 37 348,31 €.

S.P.A. du Refuge de Cathy Exercice 2017				
Statistiques animaux recueillis sur secteur Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud				
Commune	CHIENS FOURRIERE	CHIENS ABANDONS MALTRAITANCE	CHATS/CHATONS FOURRIERE	CHATS ABANDONS MALTRAITANCE
Bar-le-Duc	35	9	65	6
Behonne	1			
Beurey-sur-Saulx			1	
Chanteraine				
Chardogne				
Combles-en-Barrois			3	
Culey			6	
Fains-Véel	5		12	
Givrauval				
Guerpont				
Ligny-en-Barrois	3	3	22	
Loisey			1	
Longeaux				
Longeville-en-Barrois	1	1	10	
Menaucourt				
Naives-Rosières	1		7	
Naix-aux-Forges	2		1	
Nançois-sur-Ornain			9	
Nant-le-Grand				
Nantois				
Resson	3		1	
Robert-Espagne				
Rumont				
Saint-Amand-sur-Ornain				
Salmagne				
Savonnières-devant-Bar		1	2	
Silmont			1	
Tannois		1	8	
Trémont-sur-Saulx				
Tronville-en-Barrois			7	1
Val-d'Ornain	2	1	3	
Vavincourt			4	
Velaines			7	
Sous-total:	53	16	170	7
Total = 246 animaux dont:	69 chiens		177 chats et chatons	

B - LA FOURRIERE AUTOMOBILE

La communauté d'agglomération est compétente pour créer, gérer ou déléguer la gestion de fourrières automobiles.

Est reconnu d'intérêt communautaire l'enlèvement, la garde, la restitution ou la destruction des véhicules abandonnés ou gênants (stationnement en contravention d'après le code de la route article L.325-1 à L.3215-15) et des véhicules réduits à l'état d'épaves (carcasse non identifiable le plus souvent sans plaque d'immatriculation, sans roues, sans portière ni moteur).

La collectivité a choisi d'organiser la gestion du service sous forme d'une délégation de service public - DSP.

Le lancement de la DSP a été ralenti par l'absence de prestataire agréé sur le territoire ou à proximité, ce qui est indispensable vu les délais d'intervention imposés.

L'appel d'offre a été lancé en février 2017, mais s'est révélé infructueux, faute de réponse. Un nouvel appel d'offre a été lancé en novembre 2017.

Une offre a été retenue, celle de l'entreprise HENRION Poids Lourds, implantée à MAULAN.

La mise en place effective de la fourrière se fera au cours de l'année 2018 après attribution d'un contrat de DSP.

HABITAT

A - PROGRAMME DE RAVALEMENT DE FACADES PRIVEES

En 2017, la Communauté d'Agglomération a poursuivi son programme d'aide au ravalement des façades privées.

Ainsi, 18 opérations de ravalement de façades ont été soutenues (2 dossiers en attente de traitement). Les particuliers peuvent bénéficier d'une aide de la Communauté d'Agglomération de 500 € et du Conseil Régional de Lorraine de 500 €, soit une prime totale maximum de 1 000 € par immeuble, représentant 25 % d'une dépense subventionnable limitée à 4 000 € TTC par immeuble.

La participation de la Communauté d'Agglomération à ce programme d'aide aux particuliers se chiffre à 10 000 €.

Une action d'animation et de suivi de cette campagne a été confiée au CMAL - Centre Meusien d'Amélioration du Logement - pour informer et aider les propriétaires intéressés.

Commune	Nombre de dossiers	Montant des travaux	Prime CA	Prime région
Bar-le-Duc	6	60 005,43	2 937,11	2 937,11
Beurey-sur-Saulx	1	8 487,17	500	500
Fains-Véel	1	13 790,30	500	500
Ligny-en-Barrois	2	15 740,02	1 000	1 000
Loisey	1	5 755,68	500	500
Longeaux	1	1 650	206,25	206,25
Longeville-en-Barrois	1	9 661,09	500	500
Savonnières-devant-Bar	1	3 921,50	490,19	490,19
Tronville-en-Barrois	1	13 425,50	500	500
Vavin-court	2	22 305,61	1 000	1 000
Velaines	1	6 305,20	500	500
Total	18	161 047,50	8 633,55	8 633,55

Programmation ravalement de façades 2017



B - PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE

La plate-forme de rénovation énergétique est un guichet unique qui permet aux habitants de trouver des informations et conseils pour faciliter et accompagner leur projet de rénovation d'habitat privé.

Le suivi opérationnel est assuré par SAVECOM et le dispositif bénéficie d'une aide de la Région Grand Est (35 000 € par an) et de l'ADEME (47 800 € par an).

Elle accueille les particuliers et permet de simplifier leurs démarches. Ils bénéficient :

- De conseils et d'informations gratuites ;
- D'un accompagnement au montage financier (aides financières disponibles, plan de financement) ;
- D'un accompagnement technique tout au long du projet (aide à la compréhension des devis et aux choix des matériaux, définition du programme de travaux).

Les statistiques d'activités de la plate-forme d'octobre 2015 à juin 2018 sont les suivantes :

Nombre de demandes traitées	455
Nombre de diagnostics d'accompagnement de projets réalisés	282

Suites apportées aux diagnostics réalisés

Réception des travaux	27
Autorénovation	22
Travaux engagés	36
Monolot	26
Assistance à maîtrise d'ouvrage	22
Maîtrise d'œuvre	63
Total	196

C - GENS DU VOYAGE

La compétence liée aux gens du voyage est obligatoire pour la Communauté d'Agglomération et réglementée par un schéma départemental d'accueil des gens du voyage, en cours de révision.

L'offre d'accueil, conforme au schéma départemental, est la suivante :

- Deux aires permanentes :
 - o Une aire implantée à Bar-le-Duc, d'une capacité de 12 places équipées d'un bloc sanitaire collectif
 - o Une aire implantée à Givrauval, d'une capacité de 10 places équipées de blocs sanitaires individuels
- Une aire de grand passage, implantée sur le territoire de Fains-Véel, dont la capacité est de 60 places, ouverte du 1^{er} mai au 30 septembre. L'aire est dotée d'une arrivée d'eau et d'électricité, permettant d'éviter les branchements illicites.

1- Bilan d'occupation des aires d'accueil

En 2015, l'Etat a appliqué de nouvelles règles de financement des aires d'accueil des gens du voyage avec le passage d'un système forfaitaire à un système basé sur la réalité de l'occupation des aires. Depuis la réforme, le montant des aides est déterminé selon le nombre de places disponibles, conformes (part fixe) et selon l'occupation effective de ces places (montant variable).

● Aire de Bar-le-Duc – 12 places

Le taux d'occupation de l'aire est de 51,75%.

Places	Nb de places occupées	Nb de jours d'occupation
Janvier	9	167
Février	10	212
Mars	6	96
Avril	6	105
Mai	8	188
Juin	8	191
Juillet	10	198
Aout	11	278
Septembre	11	266
Octobre	5	172
Novembre	8	221
Décembre	6	142
TOTAL		2236

*L'aire de Bar-le-Duc dispose d'un bloc sanitaire collectif.
L'entretien courant du site est assuré par la régie des quartiers.*

Il est regrettable que plusieurs dégradations ont été commises :

- 20 février 2017: forçage de la serrure du local technique,
- 27 février 2017: clôture et portail endommagés par la chute d'un arbre suite à un élagage non autorisé,

- 3 mars 2017 : dégradation des compteurs électriques situés dans le local gardien, Ce qui a conduit Meuse grand sud à déposer deux plaintes le 24 février et le 03 mars 2017 pour dégradations et à prendre un arrêté de fermeture exceptionnelle du 17 mars 2017 au 02 avril 2017 pour une remise en état des compteurs électriques.
- 09 juin 2017 : dégradations sur les toilettes donnant sur l'arrière de l'aire, un dépôt de plainte a été effectué.
Une procédure d'expulsion a été mise en place à l'encontre d'une famille suite à des menaces et insultes sur le personnel d'astreinte intervenant sur l'aire. Il en résulte une interdiction de séjour pour une durée de 1 an sur les aires d'accueil de la CA.

● Aire de Givrauval – 10 places

L'aire d'accueil de Givrauval a réouvert le 25 septembre 2017 après plusieurs travaux :

- Réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif pour un coût de : 59 926,80€ TTC
- Remplacement des WC, pose de bondes de douche avec grilles verrouillées, remplacement de certains compteurs d'eau et création d'évacuation de machine à laver pour un coût de : 6 630,63€ TTC
- Mise en isolation de la tuyauterie des blocs techniques pour un coût de : 1 165,55€ TTC
- Reflection des faïences et des sols des douches et WC pour un coût de : 6 402,92€ TTC
- Etanchéité des toits des blocs sanitaires pour un coût de : 1 165,55€ TTC
- Mise en place des robinets mitigeurs eau chaude/froide en extérieur pour un coût de : 1 870,04€ TTC

Soit au total un montant des travaux de 77 161,49 € TTC

Au regard de la période effective d'ouverture de 4 mois, le taux d'occupation est de 70%.

Places	Nb de places occupées	Nb de jours d'occupation
Janvier	0	0
Février	0	0
Mars	0	0
Avril	0	0
Mai	0	0
Juin	0	0
Juillet	0	0
Aout	0	0
Septembre	6	59
Octobre	9	255
Novembre	10	273
Décembre	8	269
TOTAL		856

L'aire de Givrauval bénéficie d'équipements sanitaires individuels.
L'entretien et les petits travaux sont assurés par UDAF Insertion – Trait d'union.



Travaux de pose de mise en place du réseau d'assainissement non collectif (Givrauval)

Durant la fermeture, un dépôt de plainte suivi d'un constat d'huissier a été réalisé le 24 mai 2017 pour une occupation illégale de l'aire et branchement sauvage sur le coffret alimentant le stade de Ligny en Barrois. Le groupe d'une dizaine de caravanes s'est déplacé sur l'aire de grand passage de Fains Véel.

● Aire de grand passage de Fains-Véel – 60 places

En 2017, 3 demandes de stationnement pour des grands passages ont été formulées à la Communauté d'Agglomération par l'association Action Grand Passage pour des séjours du :

- 4 juin au 11 juin 2017,
- 11 juin au 18 juin 2017,
- 02 juillet au 09 juillet 2017,

Cependant, aucun de ces groupes n'a pu stationner sur le site car de nombreux groupes « tampons » ont occupé illégalement pendant 50 jours le terrain. Une procédure d'expulsion a été mise en place, 2 constats d'huissier le 31 mai 2017 et le 06 juillet 2017 ont été commandés et une médiation avec le Commissaire de police a été effectuée pour pouvoir libérer le site mais en vain.

Date de séjour 2017	Nombre de caravanes
17 mars au 30 avril	37
30 avril au 29 mai	34
01 juin au 30 juin	40
01 juillet au 31 juillet	38
TOTAL	149

L'entretien des espaces vert est effectué par le chantier d'insertion du SILO – CIAS.

2- Echanges avec les partenaires

Schéma départemental d'accueil des gens des voyages

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du département de la Meuse 2011-2017 est révisé. Le bureau d'étude CATHS a été missionné fin octobre 2017 pour réaliser le diagnostic de l'existant, le fonctionnement et les besoins sur le département.

La collectivité a été sollicitée, en novembre, par le bureau d'étude pour l'envoi d'un questionnaire aux communes membres de la Communauté d'Agglomération afin de retracer la présence des gens du voyage sur le territoire.

Une rencontre programmée, le 12 décembre 2017, a permis d'échanger sur le retour des questionnaires et d'évoquer les diverses problématiques rencontrées sur les aires d'accueil. Cette réunion s'est poursuivie par une visite des terrains.

Agréments

Le 5 juin 2017, dans le cadre du renouvellement des agréments, les services de la DDCSPP – Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et de la DDT – Direction Départementale des Territoires ont procédé aux visites des aires d'accueil de Bar-le-Duc et de Givrauval.

Les 2 terrains ont reçu un avis favorable même s'il a été constaté pour l'aire de Bar-le-Duc de fortes réserves, notamment pour le bloc sanitaire et l'environnement du terrain.

3- Les terrains familiaux

Dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la collectivité étudie la possibilité de créer des terrains familiaux. Cette formule répond aux attentes des familles qui souhaitent se sédentariser et qui ainsi disposer d'un « ancrage territorial ». Cinq familles ont été identifiées par l'AMIESS, toutes stationnant régulièrement sur les aires de la CA.

Un terrain familial permet aux familles d'être locataire et de bénéficier des mêmes services, comme tout habitant d'une commune, tout en conservant leur habitation mobile (caravane).

Le 14 novembre 2017, les élus de la CA ont visité le terrain familial à Damvillers. Cette rencontre a permis un retour d'expérience tant auprès de la famille installée que de celui de M. STALARS, Maire de la commune. Il en ressort pour les deux parties :

- Une vie dans des conditions décentes,
- Une bonne intégration de la famille dans la commune,
- Une scolarisation et insertion dans l'emploi pour les enfants.

Suite à cette rencontre, le 1^{er} adjoint au maire de Ligny-en-Barrois a proposé la mise à l'étude de 3 parcelles, rue de l'industrie à Ligny-en-Barrois.

La DDT a fourni un plan de financement prévisionnel se décomposant de la façon suivante :

- Subvention Etat : 85 372€
- Département : 30 000€
- Etat - DETR : 30 758€
- Fonds propres : 73 803€ (dont 30% CA)

Le montant global pour la création de 3 terrains familiaux s'élève à : 219 933€ HT

Une lettre d'intention a été envoyée à la DDT le 13/12/17 afin de confirmer la volonté de la CA de mettre en œuvre ce projet et de solliciter l'aide financière de l'Etat à hauteur de 85 372€.

Le projet sera approfondi en 2018 avec les services de la DDT, de la DDCSPP et les communes de la CA.

4- Poste de gestionnaire des aires d'accueil

En plus de l'accueil des gens du voyage, l'agent gestionnaire des aires d'accueil est amené à travailler en partenariat avec de nombreuses structures : l'AMIE, la DDCSPP, la Préfecture, la CAF et les services sociaux.

- Les réunions :

- Juin : réunion préfecture sur l'organisation des grands passages et des terrains familiaux,
- Novembre : Réunion CA sur les terrains familiaux,
- Décembre : Réunion DDT sur les terrains familiaux,
- Décembre : Réunion bureau d'étude CATHS sur la révision du schéma,
- Février à décembre : suivi des travaux (1/mois),

- Les formations :

2 formations programmées au cours de l'année sur les régies

- Absence :

Suite à un congé maternité, la gestionnaire des aires d'accueil, a repris son poste le 27 février 2017.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES

La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse verse des subventions de fonctionnement aux associations et adhère à des organismes extérieurs.

Associations	Objet	Montant de la subvention
Amicale des sapeurs-pompiers de Bar-le-Duc	Subvention de fonctionnement	3 500€
Amicale des sapeurs-pompiers de Beurey-sur-Saulx	Subvention de fonctionnement	1 500€
Amicale des sapeurs-pompiers de Ligny-en-Barrois	Subvention de fonctionnement	3 500€
Amicale des sapeurs-pompiers de Tronville-en-Barrois	Subvention de fonctionnement	1 000€
Accueil des jeunes (Bar-le-Duc)	Hébergement, restauration et suivi social des jeunes	8 350€

ADHESIONS A DES ORGANISMES EXTERIEURS

La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud adhère à différents organismes extérieurs œuvrant dans ses champs de compétences.

Organismes	Montant de l'adhésion
Citoyens et Territoires	820 €
S.P.A Refuge de Cathy	37 348,31 €
CAUE 55	22 386,60 €
Mission locale du Sud Meusien	44 773,20 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ACTIONS D'ANIMATION ET DE COORDINATION

A. PARTENARIATS ET DOSSIERS STRATEGIQUES

1. Partenariats :

Des réunions s'organisent avec les partenaires comme :

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse (CCI)**

Réunion de travail avec les services de la Communauté d'Agglomération et les Unions Commerciales Industrielles et Artisanales (UCIA) dans le cadre d'un projet Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

En février 2017, la CCI a présenté aux élus de l'Agglomération trois études sur :

- Les habitudes de consommation sur le territoire,
- Le centre-ville de Bar-le-Duc,
- Le centre-ville de Ligny-en-Barrois.

Celles-ci alimentent le diagnostic FISAC.

- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Meuse (CMA)**

Dossier Fablab : un groupe de travail a été mis en place par la CMA afin de réfléchir à la possible création d'un espace de type tiers-lieux.

La chambre des métiers fournit chaque mois la liste des créations et des radiations des entreprises présentes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

- **Meuse Entreprise**

Il s'agit d'une organisation multi-partenaire entre le GIP Objectif Meuse, la CCI et la CMA.

C'est un guichet unique d'information qui apporte aux porteurs de projets des propositions personnalisées en incluant des solutions immobilières, financières, humaines et économiques.

Un partenariat de fait existe au niveau des demandes en disponibilités foncières.

- **Les UCIA du territoire Meuse Grand Sud**

Le service DETAC a organisé des réunions de rapprochement entre les deux UCIA du territoire de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois). Cette mise en réseau a abouti au déploiement sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération des chèques cadeaux portés par l'UCIA de Bar-Le-Duc.

- **Alexis Lorraine**

Leur but est de promouvoir et d'aider à la création d'entreprise.

Il s'agit d'une association Loi 1901 aidant à la création et au développement des entreprises. Une convention est conclue annuellement avec cette structure.

Elle propose un accueil et un accompagnement des porteurs de projets, un appui aux entreprises existantes (résolution de difficultés ou projet de développement), la mise en place d'actions de sensibilisation à la création d'entreprise.

3 entreprises représentant 3 emplois ont été suivies par Alexis Lorraine.
L'enveloppe attribuée par la collectivité est de 10 000 euros.

Raison Sociale	Activité	Implantation du projet
Cycles du Barrois	Commerce de vélo	Ligny-en-Barrois
HUGEAT Christophe	Mécanique général	Bar-le-Duc
L'edelweiss	Fleuriste	Ligny-en-Barrois

• **Initiative Meuse**

Elle permet aux créateurs d'entreprise ou chef d'entreprise de pouvoir bénéficier d'un prêt à taux zéro en complément d'un prêt bancaire. La Communauté d'Agglomération adhère au réseau.

11 dossiers de prêt ont été accordés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Les secteurs d'activité les plus soutenus en Meuse sont :

- commerce,
- construction et BTP,
- services aux entreprises,
- services aux particuliers,
- hôtel, café, restaurants.

Le coût de l'adhésion est de 320 euros.

11 prêts accordés

10 projets

pour 95 500 €

3 créations / 7 reprises

1 garage automobile

6 commerces (dont 1 épicerie
et un commerce ambulante)

3 salons de coiffure



977 829 €
de prêts bancaires associés

**24 emplois créés ou
maintenus**

Soit un total de
1 073 329 €
mobilisés dans
l'économie du territoire
de la Communauté
d'Agglomération en 2017

• **Le pôle de compétitivité MATERIALIA**

Le Pôle de compétitivité matériaux et procédés est basé en Lorraine et en Champagne Ardenne. L'objectif est de susciter et d'accompagner les projets dans les domaines des matériaux performants qui offriront aux marchés du futur des solutions innovantes et pérennes pour la montée en gamme des entreprises.

La collectivité subventionne à hauteur de 2 500 €

Les entreprises adhérentes du territoire pour 2017 sont les suivantes :

- Fives Stein à Bar-le-Duc
- CRITT Techniques Jet fluide et Usinage à Bar-le-Duc,
- SODETAL à Tronville-en-Barrois.

- **La PRIEE (Plateforme Réseau Insertion Emploi et Entreprises)**

Elle est pilotée par le CIAS et vise à réunir les acteurs de l'insertion et de l'économie. Son rôle permet un échange régulier et constructif autour de l'activité économique du territoire. Les acteurs de la plateforme mettent également en place des actions afin de lever les freins à l'emploi ou encore de rapprocher les demandeurs d'emploi du tissu économique.

Les partenaires :

- Pôle Emploi Bar-le-Duc,
- Mission Locale du sud meusien,
- Cap Emploi (suivi des personnes reconnues handicapées),
- La CCI à travers son dispositif Meuse Entreprise,
- Le Conseil Général (chargée de mission économie),
- L'UTAS de Bar-le-Duc (coordinatrice territoriale),
- Association Meusienne de Prévention,
- La Maison de l'Emploi Meuse (Chargée de mission clauses sociales en entreprise),
- Japiot intérim,
- L'AFPROM (chargée de mission apprentissage),
- Service Economie de la CA,
- Meuse Entreprise.

En 2017, la plateforme s'est réunie 5 fois.

- **Subvention exceptionnelle à l'entreprise Bergère de France**

La Communauté d'Agglomération a subventionné l'entreprise Bergère de France à hauteur de 2550 euros dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la mise en place d'un centre d'interprétation, cité de la filature.

2. **Dossiers stratégiques :**

- **Ateliers des territoires et expérimentation villes moyennes**

Le service DETAC a participé aux ateliers de réflexion mis en place autour des démarches portées par l'Etat. Ces réunions avaient pour objet les thématiques suivantes :

- le développement économique,
- la thématique de l'attractivité des centres-villes,
- le patrimoine.

- **Les transferts de ZAE liées à l'application de la Loi NOTRe**

Un recensement des zones d'activités économiques et de leurs particularités a débuté en 2016 ainsi qu'un recensement des friches. Cette démarche a permis au conseil communautaire de décembre 2017, le transfert effectif des zones concernées par la Loi NOTRe à la communauté d'Agglomération.

Les critères suivants ont été retenus pour identifier les ZAE à transférer à la CA :

- La vocation économique de la zone est mentionnée dans un document d'urbanisme,
- La ZAE présente une certaine superficie et une cohérence d'ensemble (une seule parcelle ne suffit pas à obtenir la qualification de ZAE),
- La ZAE regroupe plusieurs établissements / entreprises, ainsi qu'un nombre important de salariés,

- La zone est le fruit d'une opération d'aménagement publique (cela exclut le rassemblement de fait de plusieurs initiatives privées),
- La zone traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné.
- La zone contient des terrains encore disponibles à la commercialisation et/ou un projet de requalification est envisagé.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Zone de Salvanges à Savonnières-devant-Bar,
- Zone de Popey à Bar-le-Duc,
- Zone de la Praye à Velaines,
- Zone de la Ballastière à Ligny-en-Barrois.

- **Soutien à la cellule de reclassement des apprentis :**

L'AFPROM a sollicité la CA afin d'obtenir une subvention pour créer une cellule de reclassement des apprentis en situation de rupture de contrat. Une subvention de 4820 euros a été accordée.

- **Autres réflexions :**

- **Mise en place d'une taxe sur la publicité extérieure (TLPE) :**

Un cabinet d'étude a été mandaté afin de connaître le nombre de support de publicité (enseigne, panneaux, totems ...) présent sur la Communauté d'Agglomération afin de connaître les retombées économiques de cette nouvelle taxe qui pourrait alimenter les actions en faveur des PME et TPE du territoire de la CA.

B- ANIMATIONS ECONOMIQUES

1. Les petits déjeuners de l'économie

L'objectif de ces rendez-vous est de proposer des espaces d'échanges et de débats entre les divers acteurs de la vie économique du territoire. C'est également l'occasion pour les différentes entreprises de se rencontrer et de mieux se connaître. Le but attendu est de mettre en réseau les sociétés qui ont des problématiques communes, de faciliter le contact et les alliances. L'échange et l'écoute sur une thématique précise favorisent les rencontres entre les différents acteurs, notamment les entrepreneurs. Chaque édition s'organise autour d'un thème avec les acteurs reconnus du monde économique, industriel, administratif, artisan ...

En 2017, le service développement économique a organisé 1 rendez-vous :

- Le 28 mars 2017 : « La politique de gestion des déchets émis par les professionnels » à l'Hôtel Bertrand à Bar-le-Duc.

Intervenants :

- M. Norbert BELON, Chef de service environnement, OM, Hydraulique de la CA,
- Mme. Mélanie FAGOT, Chargé de prévention de la CA,
- M. Pascal HINGRAY, Responsable du pôle déchets de la CA.

Participants : 21

2. La bourse de l'immobilier

Rechercher un local n'est pas une démarche aisée. La DETAC a lancé une bourse de l'immobilier issue d'un partenariat avec les Agences immobilières du territoire et Meuse Entreprise afin, de pouvoir répondre aux demandes des créateurs et chefs d'entreprises désireux d'installer leurs activités sur le territoire.

Deux méthodes sont utilisées par la DETAC :

- 1^{ère} méthode : collaboration avec les agences immobilières

Cette démarche consiste à renseigner une fiche pour chaque porteur de projet qui précise quel type de bien il souhaite acquérir. Cette demande est ensuite envoyée à l'ensemble des agences participantes du territoire de la Communauté d'Agglomération après en avoir vérifié la recevabilité. Les agences immobilières tiennent informées la Communauté d'Agglomération et Meuse Entreprise de l'avancée des dossiers.

Les partenaires sont les suivants :

- FRIEDRICH IMMOBILIER (Bar-le-Duc),
- CABINET CAPPELAERE REGIS ET PRUNAUX XAVIER (Bar-le-Duc),
- NAT'IMMO (Fains-Véel),
- DS IMMOBILIER (Bar-le-Duc).

Deux demandes ont été traitées en 2017.

- 2^{ème} méthode : recensement des biens immobiliers bâtis et non bâtis

Pour alimenter la veille sur les biens immobiliers disponibles sur le territoire de la CA, une démarche a été mise en place pour réaliser un listing des réserves foncières bâties et non bâties pour les entreprises du territoire de la CA. Il sert de base à toute recherche de locaux.

Recensement 2017 :

- 15 biens bâtis publics,
- 7 biens non bâtis publics.

Au niveau des biens privés, le service consulte régulièrement les sites de petites annonces entre particuliers (ex : leboncoin, paruvendu ...).

3. Les visites d'entreprises :

La DETAC a accompagné les élus de la Communauté d'Agglomération dans 3 visites d'entreprises :

- Nouvelle SMGO à Savonnières-devant-Bar à Bar le Duc,
- Menuiserie LEFEVRE à Savonnières-devant-Bar,
- SCHREIBER France à Bar-le-Duc,

4. Assises du commerce :

Il s'agit d'un projet qui découle de l'Agenda 21 porté par la ville de Bar-le-Duc : fiche action n°8 - développement d'un plan de soutien aux commerces de proximité, en centre-ville et dans les quartiers. Cette action s'appuie sur un partenariat important avec les UCIA du territoire (Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc) et les commerçants eux-mêmes.

Il s'agit d'échanger sur les attentes des commerçants et la manière dont on pourrait travailler ensemble (prendre en compte leurs idées, initiatives ...).

Cette action privilégie la création d'un réseau de proximité : sortir des logiques individuelles pour aller vers l'émergence de projets collectifs dans lesquels les commerçants trouvent un intérêt réel.

Au niveau national, le service DETAC a participé aux Assises nationale du commerce de centre-ville en juin 2017 à Orléans.

C – OBSERVATOIRE ECONOMIQUE TERRITORIAL

La direction du développement économique a mis en place un outil afin d'être en possession d'une cartographie la plus sincère possible du tissu économique du territoire. L'observatoire économique repose sur les données des chambres consulaires, avec un travail de terrain.

La collectivité a besoin de cet outil, constamment mis à jour. Malheureusement, le travail engagé s'est interrompu fin 2017, suite à la réaffectation d'un personnel en surnombre, temporairement.

Au 31 décembre 2017, 1287 (1223 en 2016) entreprises ont été répertoriées dans l'observatoire économique sur le territoire de la CA. Les sources de données sont les suivantes :

- Fichier CCI
- Fichier CMA
- Publications officielles (Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, journaux d'annonces légales ...).

Un système de filtre a été mis en place afin de faciliter les extractions : par commune, code activité, nom du dirigeant ...

A minima, cet observatoire sert à alimenter les publications de la collectivité, dans le cadre de mailings et de communications (festival RenaissanceS, petits déjeuners de l'économie, journal de la CA, envoi des vœux...).

Pour information, l'agent de développement a effectué une formation « [Elaboration de son diagnostic en vue de renforcer l'attractivité de son territoire](#) ».

D – EXPERIMENTATIONS 2017

1. Etude de marché :

Les réflexions stratégiques de la DETAC ont été alimentées par les travaux de recherche réalisés par la directrice, dans le cadre d'un MASTER 2. Le thème de la recherche portait sur une étude relative à la mesure de l'attractivité économique de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud (CAMGS).

Une étude a été menée auprès d'un échantillon de 342 entreprises du territoire (sur un total de 1284) permettant de recenser les points forts et les points faibles du territoire aux yeux des chefs d'entreprise afin d'évaluer leur volonté d'investissement.

- **Les conclusions de l'étude de marché soulèvent les problématiques suivantes :**

« L'appartenance au territoire de la CAMGS est une caractéristique essentielle pour les entreprises du secteur, lesquelles ont un profil de TPE et de PME.

Malgré cet attachement, les acteurs économiques locaux ont des représentations du territoire négatives mais émettent de nombreuses attentes (haut débit, infrastructures de transports, allègement de la fiscalité, accompagnement en termes de formation professionnelle, au niveau financier...). Cependant, selon elles, le territoire de la CAMGS n'est pas dénué d'atouts et possède un avantage comparatif réel au niveau de la qualité de vie.

L'attachement des entreprises locales au territoire et à sa qualité de vie sont donc deux facteurs qui expliquent la volonté d'investissement des entreprises sur le territoire malgré son manque d'attractivité économique.

Les freins au développement économiques des entreprises sont à étudier du côté du poids de la fiscalité locale, des retards pris dans le numérique et dans la formation professionnelle.

Enfin, à l'heure de l'internet, des NTIC, du « home-working », du travail en réseau, la qualité de vie, le patrimoine culturel et historique que propose le territoire constituent de réels éléments d'attractivité, pour attirer les talents, les entreprises et les capitaux.

Des actions ciblées de marketing territorial pourraient permettre de promouvoir le territoire sud meusien comme « une marque » et ainsi améliorer son attractivité et par la même, les investissements ».

Le sujet de cette étude porte donc sur la mise en œuvre d'un projet de marketing territorial, outil de promotion économique du territoire de la CAMGS.

- **Orientations stratégiques :**

L'étude de marché a mis en lumière les forces et les faiblesses du territoire. Ces derniers ont fait part de leur volonté d'investir, par attachement essentiellement. Ces derniers ont néanmoins souligné l'image peu attractive du territoire sud meusien qu'il convient de changer pour réellement devenir un pôle d'attractivité. Le diagnostic établi dans ce programme marketing territorial présente les faiblesses, les limites mais aussi les forces et les opportunités à saisir pour réellement attirer les entreprises.

La stratégie envisagée consiste à « vendre » la CAMGS, auprès des quelques 5 000 entreprises françaises de plus de 250 salariés, comme un « territoire d'opportunités économiques » permise par le développement du numérique et des nouveaux modes de travail dans un environnement qui privilégie la qualité de vie.

Il s'agit donc de positionner le territoire comme un territoire de qualité, peu cher, « connecté » au monde et où il fait bon vivre à proximité de pôles urbains plus importants.

Les Facteurs Clés de Succès (FCS) seront dans ce cadre : la qualité de vie, la qualité de infrastructures notamment numérique et le caractère « peu cher ou compétitif » du territoire (foncier abordable, faiblesse de la fiscalité...).

Un programme d'actions destiné à valoriser le territoire de la CAMGS est structuré autour de 4 axes. Il doit permettre d'appréhender le territoire comme « une marque », de faire évoluer son image et de redynamiser la vie économique locale.

Certaines actions peuvent être rapidement et facilement mises en œuvre, d'autres sont à appréhender à plus long terme. Cependant, une certaine constance et continuité dans les actions menées devraient permettre d'améliorer sensiblement l'attractivité de l'ancienne capitale du « Duché de Bar » et de son territoire.

Le document complet est consultable à la DETAC.

2. Participation aux réunions Régionales et principalement :

- **Le SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire**

La Région souhaite valoriser l'attractivité des territoires par la vision stratégique et prospective du Grand Est dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- **SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation**

En 1 an, la Région Grand Est a élaboré et mis en œuvre son (SRDEII). S'appuyant sur un outil baptisé Be Est, cette stratégie prend en compte les attentes et besoins des partenaires et les spécificités de tous les territoires.

- **CTDC : Comité Territorial de Développement des Compétences Sud Meuse**

Il est animé par l'agence territoriale de Bar-le-Duc Saint-Dizier. La DETAC participe au groupe de travail diagnostic partagé et compétences du territoire

LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES

A - CONSTAT

Les actions menées en 2017, s'inscrivent naturellement dans la continuité de celles engagées en 2106, avec notamment comme objectif prioritaire la commercialisation de la ZAE de la Grande Terre Tranche 2.

B – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES GRANDE TERRE – TRANCHE 2

L'ouverture de la Grande Terre tranche 2 aux activités non commerciales a permis, de suivre au titre de l'année 2017, 8 projets.

Activité	Création Développement	Nature du projet	N° de lot	Remarque
Hôtellerie	Création	Construction d'un motel (24 chambres)	7	Projet abandonné. Refus de financement
Mécanique de précision (siège social : Savonnières dvt Bar)	Développement	Construction d'un nouvel atelier	6	Projet abandonné au profit d'une réorientation vers la recherche et le rachat d'un bâtiment existant
Menuiserie bois pvc alu (siège social : Savonnières dvt Bar)	Développement	Construction d'un show-room et d'un bâtiment de stockage	6	Projet abandonné. L'entreprise projetée de déposer un permis de construire lié à la construction d'une extension sur le site d'implantation de l'entreprise Zone des Poûtots
Négoce en matériaux (siège social : Chavelot dpt 88)	Développement	Construction d'un espace de vente et de plateforme de stockage	3 - 5 - 7	Projet mis en place mais désengagement lié officiellement à la difficulté de constituer les équipes commerciales
Parc de Loisirs	Création	Construction d'un parc à thèmes pour enfants	6	Projet abandonné : absence de financement
Blanchisserie (siège social : Vassincourt)	Développement	Construction d'un bâtiment à usage de blanchisserie et d'un espace réservé à l'accueil de la clientèle	6	Projet en standby : le conseil d'administration de l'organisme concerné doit se positionner
Vente et pose de matériaux de second œuvre du bâtiment	Création	Construction d'un show-room et d'un bâtiment de stockage	6	Projet abandonné : désengagement de l'investisseur
Parc de Loisirs (siège social : Saint Dizier)	Développement	Construction d'un « village de loisirs pour enfants »	6	Projet abandonné : l'implantation du village pour enfant était conditionnée par la présence du cinéma sur la Grande Terre. La relocalisation potentielle du cinéma en centre-ville a précipité l'arrêt du projet

L'exercice 2017 a été marqué par une bonne dynamique dans la recherche et le suivi des porteurs de projets candidats à l'installation sur la Grande Terre tranche 2. Malheureusement le résultat n'est pas la hauteur de la mobilisation. En cause, l'abandon des projets, lié à des problèmes de financement dans 37% des cas, mais aussi à leur réorientation dans les mêmes proportions

Le poids financier de l'immobilier étant un frein à l'aboutissement des projets il conviendra de les lever en identifiant des investisseurs en capacité d'assurer ce financement. Cet objectif devra faire partie des orientations 2018.

B – ETUDE ASSOCIEE A LA CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES SUR L'AXE BAR-LE-DUC/LIGNY-EN-BARROIS

Le projet CIGEO, suscite des nombreuses interrogations sur l'hébergement des entreprises en charge de la réalisation du projet mais aussi de leurs sous-traitants.

Même si une réflexion est engagée sur la possibilité d'aménager une zone d'activités à l'entrée sud de LONGEVILLE-EN-BARROIS, la Communauté d'Agglomération s'interroge de manière plus globale sur l'opportunité d'engager des démarches visant à pré-commercialiser une zone d'activités située sur l'axe BAR-LE-DUC/LIGNY-EN-BARROIS qui serait dédiée spécifiquement à l'hébergement des entreprises mobilisées autour du projet CIGEO.

Afin d'apporter des éléments de réponse, une étude d'opportunité a été donc réalisée à partir de l'analyse des données consignées dans l'avant-projet sommaire CIGEO, le Contrat de Développement Territorial mais également de l'évaluation de l'attractivité des communes – meusiennes et haut-marnaises - susceptibles d'accueillir des entreprises liées au projet CIGEO.

L'ensemble de la démarche a été complétée par la rencontre des responsables de l'ANDRA en charge de l'intégration territoriale du projet CIGEO.

Les résultats de cette étude ont été présentés début juillet 2017.

Il en résulte que la prise en compte d'éléments techniques (éloignement, réseaux routiers, fiscalité, concurrence des territoires voisins, ...) ne plaide nécessairement pas en la faveur de l'installation de sous-traitants de CIGEO sur l'axe BAR-LE-DUC / LIGNY-EN-BARROIS. Une zone d'activités située au niveau du futur échangeur RN4-RN135 semble plus adaptée.

D – RECENSEMENT DES ZONES D'ACTIVITES IMPACTEES PAR LA LOI NOTRe

Un travail de recensement des zones d'activités entrant dans le champ d'application de la loi NOTRe, initié en fin d'année 2016, a été achevé en début d'année 2017. Cette commande avait pour objectif d'anticiper le transfert des zones d'activités économiques à la Communauté d'Agglomération.

Cette première étape a été réalisée de façon à dresser un état des lieux complet des zones potentiellement transférables à partir de l'analyse du SCOT. Il constitue une base de référence qu'il sera nécessaire de compléter par la prise en compte du volet technique, juridique et financier propre à chaque zone d'activités. L'action a été réalisée en collaboration avec la DACV.

L'étude ainsi réalisée a permis de travailler sur 12 communes : BAR-LE-DUC, COMBLES-EN-BARROIS, GIVRAUVAL, LIGNY-EN-BARROIS, LONGEVILLE-EN-BARROIS, NAIVES-ROSIERES, ROBERT-ESPAGNE, SAVONNIERES-DEVANT-BAR, TRONVILLE-EN-BARROIS, VAL D'ORNAIN, BEUREY-SUR-SAULX, RESSON.

Les éléments de synthèse ont été présentés en janvier 2017.

E – ZONE DES ANNONCIADES

La zone des Annonciades, propriété de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Meuse n'a été l'objet d'aucune demande d'installation. Un point sur ce dossier sera réalisé en 2018.

F – AIDES AUX ENTREPRISES

En application de la loi NOTRe, le Conseil Départemental a perdu la compétence qui lui permettait de soutenir les investissements des entreprises. La Communauté d'Agglomération a décidé de prendre le relais et de rédiger un règlement destiné à soutenir l'investissement et/ou la réalisation de travaux dans les entreprises commerciales et artisanales.

Ce règlement a été soumis et approuvé au Conseil Communautaire du 22 juin 2017

L'entrée en vigueur du dispositif en juillet 2017 a permis de traiter 13 demandes et d'instruire 10 dossiers (3 demandes ne répondaient pas aux critères imposés par le règlement).

Subvention PME et TPE, dossiers éligibles instruits au titre de l'année 2017

Axe 1 : Aide à la réalisation de travaux montant HT

Axe 2 : Aide à l'acquisition de matériel et d'équipement montant HT

Activité	Commune	Objet de la demande	Montant du projet		Montant de la subvention		
			Axe 1	Axe 2	Axe 1	Axe 2	
Alimentaire	Bar-le-Duc	Acquisition d'une armoire de séchage à saucissons		6 300,00		1 260,00	
	Bar-le-Duc	Travaux électricités	16 550,00		2 482,00		
	Bar-le-Duc	Acquisition d'une hotte d'aspiration		6 700,00		1 340,00	
Sous Total Alimentaire					2 482,00	2 600,00	
Fabrication	Savonnières-dvt-Bar	Achat véhicule utilitaire		15 258,00		3 051,00	
	Savonnières-dvt-Bar	Achat scie automatique		9 500,00		1900,00	
Sous Total Fabrication					4 951,00		
Négoce	Ligny-en-Barrois	Construction et aménagement d'un bâtiment commercial	600 954,00	39 123,00	7 500,00	5 000,00	
Sous Total Négoce					7 500,00	5 000,00	
Service	Ligny-en-Barrois	Acquisition d'un appareil de réglage de train avant pour véhicules		8 320,00		1 664,00	
	Ligny-en-Barrois	Achat pont élévateur		21 300,00		4 260,00	
	Velaines	Travaux atelier (motorisation porte / génie civil)	5 277,00		791,00		
	Ligny-en-Barrois	Travaux maçonnerie	9 103,00		1 365,00		
Sous Total Service					2 156,00	5 924,00	
					Sous Total	12 138,00	18 475,00
					Total	30 613,00	

Le dispositif a remporté un vif succès puisque 75 % de l'enveloppe initiale (40 000 €) a été consommée en 6 mois. La proposition de reconduire ce dispositif, au titre de l'exercice 2018, permettra de répondre aux demandes exprimées en fin d'année 2017. Une réévaluation à la hausse de cette enveloppe est à envisager pour l'année 2018, pour tenir compte d'une mise en œuvre en année pleine.

G – MOYENS DEPLOYES

En 2017, la DETAC a à nouveau bénéficié du concours et de l'expertise d'un personnel de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, présent 2 jours par semaine, dans le cadre d'une convention annuelle, pour un montant de 22 000€. Cette collaboration permet de compléter partiellement les ressources disponibles en interne.

EQUIPEMENTS ECONOMIQUES

A - LE CENTRE DES AFFAIRES (BAR-LE-DUC)

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Meuse assure la gestion depuis le 1^{er} octobre 2011.

1- Le bâtiment

- 1 600 m²,
- 22 bureaux à louer de 15 à 80 m²,
- 1 bureau à louer à la journée,
- 1 cellule commerciale de 111 m²,
- 6 ateliers de stockage de 44 à 150 m²,
- 1 espace accueil,
- 1 parking gratuit et privatif.

2- La mission

- Hôtel d'entreprise :

Issu des occupants antérieurs à la reprise par la CCI.

- Pépinière d'Entreprises :

Espace dédié aux créateurs.

Les locaux vacants sont prioritairement réservés à la location pour des créateurs d'entreprises avec application d'un loyer modéré sur les premières années.

La CCI propose aux porteurs de projet les services suivants :

- Accueil et accompagnement sous forme d'entretien individuel avec un conseiller technique,
- Suivi post-crédation des nouveaux entrepreneurs, par des contacts réguliers, afin d'offrir un accompagnement dans le démarrage de l'activité par un conseiller technique.

- Services partagés :

Secrétariat, accueil du public, photocopies, fax, affranchissement du courrier, téléphonie, internet, mise à disposition d'une salle de réunion, domiciliation commerciale et location temporaire de bureaux, à la ½ journée ou à la journée.

3- Les activités hébergées en 2017

17 entreprises étaient hébergées au Centre des Affaires.

Dans les ateliers :

- Net 55 (télécommunication – fibre optique),
- NV Buro (Fournitures de bureau),
- FINATEC (matériel industriel).

Dans les bureaux :

- GSF (Nettoyage industriel),
- CLIS (Laboratoire de Bure),
- EDF collectivités,
- Fuclem (Syndicat d'électrification),
- Challancin (Nettoyage de bâtiment),
- ROCAMAT (pierres naturelles),
- Azmicile région est,
- MLSA (Editeur de logiciel),

- Astinfo (Informatique),
- Retravailler en Lorraine,
- HOVERVIEW (photo par drones),
- BE REAL (association qui organise le festival Watts à Bar)
- AFPA,
- BETRI.

Spécificité en 2017 : départ du cabinet comptable YZICO qui s'occupait des locaux depuis 10 ans.

Taux de remplissage : 76 %.

B – BATIMENT INDUSTRIEL DE VELAINES

La Communauté d'Agglomération est propriétaire d'un bâtiment industriel, hérité de la CCCO, sur la Zone d'activités de Velaines. Il héberge les activités de la société Avenir Détergences. Suite au constat d'impayés de loyers de près de 500 000€, la CA a engagé un contentieux qui a abouti à une procédure de redressement, avec un apurement de la dette étalé dans la durée.

L'année 2017 a fait nettement évoluer la situation puisque le PDG de la société Avenir Détergences est venu présenter aux élus les dirigeants d'une société japonaise, SARAYA, qui souhaite poursuivre son développement international et porte un intérêt à l'implantation Meusienne.

Après plusieurs années de doutes concernant la perception des loyers et la pérennité du locataire, cette annonce est de bon augure. SARAYA est intéressée par le rachat d'Avenir Détergences et des locaux, envisage également de construire une nouvelle unité de production, avec la création d'une trentaine d'emplois supplémentaires.

Si la dette peut faire l'objet d'une négociation, l'exécutif a décidé d'appliquer la clause de rachat prévue dans le bail commercial pour la cession du bâtiment.

Les négociations en cours devraient aboutir au 1^{er} semestre 2018.

TOURISME

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté d'Agglomération est compétente dans la conduite d'actions de développement touristiques. Dans ce cadre, elle soutient l'office de tourisme Meuse Grand Sud et assure la création, l'aménagement et la gestion d'équipements touristiques.

A - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL MEUSE GRAND SUD

Né de la fusion des offices de tourisme de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois, l'office de tourisme « Meuse Grand Sud » intervient à l'échelle de la Communauté d'Agglomération et est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2014.

La Communauté d'Agglomération soutient financièrement l'office de tourisme afin qu'il puisse mener ses missions :

- D'accueil et l'information des touristes,
- De promotion touristique, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme,
- De coordination des interventions des partenaires du développement touristique local,
- De poursuite de la démarche qualité.

Pour l'année 2017, la Communauté d'Agglomération a soutenu financièrement la réalisation d'actions s'inscrivant dans le schéma de développement touristique :

Axe 1 : Quartier Renaissance

- L'ouverture d'un point d'accueil touristique à l'église Saint-Etienne (Bar-le-Duc).

Axe 2 : Filières spécifiques (sur le territoire de la CA)

- Journées européennes du patrimoine,
- Concours de fleurissement.

Axe 3 : Organisation et accompagnement touristique (sur le territoire de la CA)

- Démarche qualité et marque qualité tourisme Démarche ambassadeur du territoire,
- Valorisation de la groseille,
- Développement d'un outil commun de promotion pour les restaurateurs,
- Quinzaine "tourisme" avec les commerçants.

Le montant de la subvention attribuée est de 271 850 €.

Le soutien de la CA va au-delà des missions citées et englobe notamment la prise en charge des loyers de l'office de tourisme (le siège social à Bar-le-Duc et le Bureau d'Information Touristique à Ligny-en-Barrois), pour un montant total de 24 320 €.

Des réunions de travail ont été coordonnées par le Pays Barrois afin de mener une réflexion relative au tourisme de destination sur le périmètre sud meusien.

Les collectivités concernées sont :

- La COPARY,
- La Codecom Portes de Meuse,
- La CA Meuse Grand Sud.

Les travaux relatifs au tourisme de destination menés par Anthony MESTAT en 2014 ont servi de base à cette réflexion.

B - PLAN DE PROMOTION TOURISTIQUE DU PAYS BARROIS

Depuis 2009, un plan de promotion touristique commun a été mis en place à l'échelle du Pays Barrois. Initialement porté par le PAVOS, la maîtrise d'ouvrage de cette action a été confiée depuis 2010 à l'office de tourisme intercommunal de Bar le Duc et de ses environs.

Pour 2017, il s'est agi de conforter le travail entrepris par :

- Le suivi et le développement de la politique commune d'adhésions,
- La réalisation de supports de promotion adaptés (dépliants semestriels des animations),
- La réalisation d'outils de travail adaptés (dossier de presse, base de données touristiques régionales),
- La coordination du réseau des randonnées incontournables.

La cotisation à charge de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse est calculée sur la base de 0,671 €/habitant, soit 24 056,02 € pour l'année 2017 (Calcul fait sur la base de la population municipale 2017 soit 35 851 habitants).

C - TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour a été instituée par la loi du 13 avril 1910, pour favoriser le développement touristique d'un territoire.

Elle a été mise en place sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Bar-le-Duc (application au 1^{er} janvier 2006) et étendue à l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud au cours de l'année 2015.

Son produit est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire. Ainsi sur notre territoire, elle permet de financer en partie les actions portées par l'office de tourisme Meuse Grand Sud.

Cette collecte pour 2017 représente une recette de 43 477 euros. Pour rappel, le montant 2016 était de 32 532 euros.

D - EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

La gestion du camping de Bar-le-Duc et des haltes-fluviales de Bar-le-Duc et de Fains-Véel a été confiée par marché public à l'office de tourisme intercommunal Meuse Grand Sud pour un montant de 39 900 €.

Les équipements présents sur la commune de Ligny-en-Barrois étaient en 2017 gérés en régie directe par la DETAC.

CAMPINGS COMMUNAUTAIRES :

1- CAMPING du Château à BAR-LE-DUC

- **Fréquentation :**

En 2017, la fréquentation du camping est en augmentation par rapport à l'année précédente, tant au niveau du nombre de nuitées (+ 21,5%) qu'en ce qui concerne le nombre d'arrivées (+ 19,5%). Les campeurs ont séjourné en moyenne 1,55 nuitées tandis que le taux de remplissage est de 36 %. L'année 2016 avait enregistré des chiffres de fréquentation particulièrement bas en lien avec une météo peu favorable à la pratique du camping. On peut ainsi considérer les chiffres de 2017 s'inscrivant davantage dans les moyennes observées depuis quelques années.

- **Tableau comparatif de la fréquentation et du nombre de nuitées de 2012 à 2017**

	Nombre de nuitées						Nombre d'arrivées					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Mai	213	183	279	234	165	249	131	116	188	126	128	142
Juin	304	381	447	360	163	278	201	209	246	294	129	205
Juillet	778	642	663	712	590	631	467	477	447	483	318	354
Août	655	638	579	552	533	664	430	450	399	372	365	458
Septembre	251	272	397	158	254	245	155	186	196	140	172	170
Octobre	20	20	54	9	0	0	17	8	48	9	0	0
TOTAL	2221	2136	2419	2025	1705	2067	1401	1446	1524	1424	1112	1329

- **Origine géographique de la clientèle**

Le camping du château a accueilli majoritairement une clientèle nationale à hauteur de 35% suivi des néerlandais à 27,5%, puis des allemands à hauteur de 15,5%, des britanniques pour 11,5% et enfin des belges pour 5,5%.

- **Recettes nettes du camping**

Les recettes nettes du camping (taxe de séjour déduite) pour la saison touristique 2017 s'élèvent à 15 134,30 €, soit une augmentation de 70,3 %. Cette évolution est liée d'une part à l'augmentation de la fréquentation enregistrée tout au long de la saison et d'autre part, à la location du camping par l'association Be real dans le cadre du festival Watts à Bar.

La taxe de séjour pour la saison touristique 2017 représente 442,40 €.

2- CAMPING « le Chartel » à LIGNY EN BARROIS

Camping le Chartel	Nuitées	Nb de personnes	Nuitées	Nb de personnes
	2016	2016	2017	2017
Juin	193	176	232	183
Juillet	381	312	371	268
Août	481	432	413	337
Septembre	227	201	296	197
TOTAL	1282	1121	1312	985

Les recettes du camping de Ligny-en-Barrois sont de 7 781 euros pour l'année 2017.

Le camping le Chartel a accueilli majoritairement une clientèle nationale à hauteur de 41% suivie des allemands à 24,9%, puis des néerlandais à hauteur de 14,29%, des britanniques pour 8,62%.

HALTES ET RELAIS NAUTIQUES COMMUNAUTAIRES

- Halte fluviale de Bar-le-Duc

La halte fluviale de Bar-le-Duc a enregistré une baisse de fréquentation de 40% sur le nombre d'arrivées par rapport à l'année 2016 et une baisse de 46% sur le nombre de nuitées. La durée moyenne de séjour d'un plaisancier est ainsi passée de 1,76 nuitées en 2016 à 1,6 nuitées en 2017.

	Nombre de nuitées						Nombre d'arrivées					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Mai	29	83	56	33	83	42	17	65	44	26	44	30
Juin	122	117	120	96	147	58	98	77	69	62	76	38
Juillet	200	204	207	122	166	112	146	151	163	70	89	65
Août	140	173	185	178	133	76	96	141	105	124	99	45
Septembre	34	25	88	47	63	32	28	22	20	45	27	22
Octobre	23	5	4	12	0	0	15	5	4	6	0	0
TOTAL	548	607	660	488	592	320	400	461	405	333	335	200

- Halte fluviale de Fains-Véel

La halte fluviale de Fains-Véel a enregistré 4 arrivées et 4 nuitées en 2017 et :

- 1 bateau à l'année
- 1 bateau du 1/01/2017 au 8/09/2017
- 1 bateau du 28/06/2017 au 29/12/2017
- 1 bateau du 1/05/2017 au 31/05/2017 et du 1/10/2017 au 31/12/2017

- Relais nautique de Ligny en Barrois :

Relais nautique	Nuitées		Nb de personnes	
	2016	2017	2016	2017
Juin	284	233	86	118
Juillet	262	257	158	152
Août	189	200	126	153
Septembre	59	65	49	55
TOTAL	794	755	419	478

Les recettes du relais nautique pour l'année 2017 sont de 3 360 euros.

E – SENTIERS DE RANDONNEE ET ENTRETIEN

Par convention, l'Office National des Forêts assure l'entretien et le maintien de la propreté sur les aires d'accueil du public dans la Forêt Domaniale du Haut-Juré (aire de la Croix Rouge, aire du Roule et parcours de santé). L'entretien de l'aire de repos intercommunale aux abords de la Chapelle Saint Joseph du Chêne est assuré par le chantier d'insertion du SILO du CIAS. Tous ces équipements se situent sur le territoire de la commune de Bar-le-Duc.

Un diagnostic a été réalisé par les services de l'ONF sur les équipements présents dans la forêt domaniale. Cette étude va servir de base au chiffrage des travaux à effectuer dans le cadre de la mise à niveau des différents équipements.

Travaux prévus en juin 2018.

F - SENTIER KARSTIQUE

La Communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse a poursuivi son travail afin de permettre l'aménagement d'un sentier qui permettra de mettre en valeur les phénomènes karstiques en forêt de Jean d'Heurs à Robert-Espagne.

L'objectif est de mettre en lumière tous les phénomènes géologiques naturels dans une optique pédagogique, tant auprès du milieu scolaire et des enfants que pour des touristes de passage. Cette découverte se faisant, notamment, au moyen d'une visite des phénomènes de surface, agrémentée de divers panneaux expliquant ces manifestations.

Le G.E.R.S.M. – Groupement d'Etudes et de Recherche Spéléologiques Meusien, en lien avec l'office de tourisme Meuse Grand Sud, a organisé des sorties familiales.

Un travail est en cours avec les 5 propriétaires jouxtant le sentier afin de solutionner le problème de l'empiètement des parcelles par le sentier. Le travail d'identification des propriétaires a été en recoupant les données cadastrales des Communes avec les informations du service conservation des hypothèques de l'Etat.

Deux solutions sont proposées aux différents propriétaires :

- Vente de la parcelle suivant l'estimation de France Domaines,
- Mise en place d'une servitude de passage.

Dans tous les cas, une indemnisation pour le bois coupé et enlevé sera proposée à hauteur de 500 euros.

G - DESCENTE DE LA SAULX EN CANOE

Après une année sans activité, des travaux de nettoyage ont été réalisés en 2017, permettant ainsi de proposer à nouveau cette activité.

L'inauguration a eu lieu le 12 juillet 2017.

Bilan 2017 : 156 participants, dont 18 moins de 12 ans et 138 adultes.



H - ACTIONS SPECIFIQUES PORTEES PAR L'OFFICE DE TOURISME :

- Subvention de 2 500 euros pour la formation d'un guide conférencier
- Subvention de 7 826 euros pour la mise en place d'un schéma des randonnées touristiques intercommunales.

I - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LES MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

Dans le cadre du règlement d'attribution de subvention aux associations pour des manifestations touristiques, la Communauté d'Agglomération a soutenu en 2016 4 associations :

1- La cité des Leuques à Saint-Amand-sur-Ornain

La Communauté d'Agglomération a soutenu l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement de 8 500 € et d'investissement de 2 500 €.

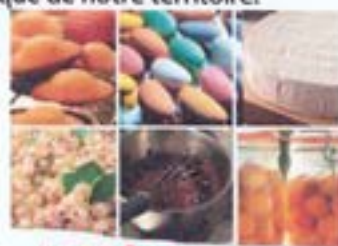
L'association La Cité des Leuques créée en septembre 2002 a pour but de participer à la valorisation culturelle et touristique du patrimoine des trois villages autour du site de Nasium (Saint-Amand-sur-Ornain, Naix-aux-Forges et Boviolles).



2- Bar Animations - Salon de la gastronomie à Bar-le-Duc

La Communauté d'Agglomération a soutenu l'association pour l'organisation du salon de la gastronomie et du terroir à hauteur de 4 000 €.

Cette 6^{ème} édition avait pour vocation de valoriser les produits alimentaires et les savoir-faire culinaires et encourager la découverte gastronomique de notre territoire.



**6^e Salon
de la Gastronomie
et du Terroir**



23-24 SEPTEMBRE 2017
Hôtel des Brasseries
BAR-LE-DUC

3- Les copains d'abord - Longeville terroirs

La Communauté d'Agglomération a soutenu l'association pour l'organisation de la manifestation Longeville terroirs à hauteur de 500 €.



4- Le GERSM (Groupement d'Etudes et de Recherche Spéléologiques Meusien)

La Communauté d'Agglomération a subventionné l'organisation d'activité visant à promouvoir la découverte du monde souterrain à hauteur de 700 euros.



AMENAGEMENT DE L'ESPACE

POLE FONCIER

L'activité du service Foncier sur l'année 2017 renvoie pour l'essentiel à la réalisation d'actes de cession ou d'acquisition sur du patrimoine bâti ou non bâti.

Des régularisations foncières sont également effectuées et relatives à d'anciennes opérations.

1° Acquisitions/Cessions

- Par actes notariés passés en date du 29 juin 2017, l'EPFL rétrocède à la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse l'immeuble 18 rue Joblot au prix de 323 640,64 € TTC et l'ensemble immobilier Baumann pour le prix de 673 224,57 € TTC.

Ces immeubles avaient été acquis par l'EPFL pour le compte de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse pour la construction de l'EPAHD dans le cadre d'un portage foncier fixé à 5 ans.

Le remboursement auprès de l'EPFL fait l'objet d'un échéancier de paiement sur 5 ans avec des annuités s'étalant jusqu'au 30 juin 2020.

L'ensemble Baumann doit faire l'objet d'un échange de biens avec la Ville, à savoir la Sapinière pour la construction de l'EPADH dans le cadre d'un protocole d'accord signé en date des 22 et 25 avril 2016.

- Par une délibération du 14 décembre 2016, le Conseil Communautaire autorise la signature d'une convention avec l'EPFL pour que cet organisme assure le portage foncier de la parcelle AL n° 3 sur la Commune de Tronville en Barrois sur la zone de la Praye.

Cette parcelle appartenait à la SODETAL et devait être reproposée à EDF pour un projet d'extension.

Une convention est proposée par EPFL en date du 09 février 2017, mais celle-ci ne sera pas confirmée par la C.A, EDF ayant fait part par un courrier du 07 février 2017 qu'elle souhaitait acquérir en direct auprès de la SODETAL.

- Par une délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} décembre 2016, la décision d'acquérir la parcelle CD 131 Voie Communale de Popey sur le territoire de la Ville de BAR LE DUC est prise au prix de 140 000 euros.

Cette parcelle appartient à l'Etat. Sa superficie est de 8 942 m².

Elle est exploitée par le Lycée Agricole et est classée en zone d'activités.

Cette parcelle est intéressante car dans le prolongement de la ressource en contrebas du contournement.

C'est donc une réserve foncière qui se positionne dans le cadre de la compétence économique de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse qui peut être proposée en direction des entreprises

L'acte d'acquisition a été passé le 2 octobre 2017.

- Par acte administratif du 21 novembre 2017, la portion de voirie lourde constituée des parcelles BY 238, 240 et 242 formant la liaison des deux ZAC de la Grande Terre sur les territoires de Bar le Duc et Longeville en Barrois et appartenant à la Société Barroidis est enfin régularisée.

Cette régularisation est issue d'une délibération du Conseil Communautaire prise en date du 6 avril 2017 au prix de 100 479,60 euros.

La situation juridique de ce bien concerné par un dispositif de crédit-bail au profit de la Société Barroidis devant au préalable être apurée, elle avait retardé ce transfert au profit de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse.

- Par actes administratifs des 8 mars 2017 et 24 novembre 2017, les immeubles 24 et 26 Grande Rue sur la commune de Saint Amand sur Ormain, sont respectivement revendus au profit de Monsieur Gatinois au prix de 5 300 euros et au profit de Madame Béchard au prix de 7 500 euros, après consultation publique.

Ces immeubles avaient été rétrocédés à l'euro symbolique par le Département de la Meuse au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse en date du 3 décembre 2013 pour la réalisation d'un centre d'interprétation sur le site de Nasium.

Ce projet ayant été abandonné, le maintien de ces immeubles très dégradés dans le patrimoine de la C.A n'avait plus de justification.

La recette issue de ces ventes a été redistribuée à l'Association des Leuques dans le cadre de ses activités.

La valeur vénale de ces biens avait été estimée à hauteur de 19 000 euros pour la maison 24 Grande Rue et à hauteur de 40 000 euros pour la maison 26 Grande Rue.

- Par acte administratif du 1^{er} décembre 2017, la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse devient propriétaire de l'ancienne station-service OIL 79-81 rue Bradfer au prix de 60 000 euros. Ce bien avait été acquis au préalable par la Commune de BAR LE DUC dans le cadre de son droit de préemption à ce même prix suite à une négociation difficile avec le propriétaire.

Cette acquisition s'est faite pour les besoins de la future salle des manifestations, le bâtiment et ses installations devant être démolis pour faire place à un aménagement de parking.

Ce site n'étant pas dépollué, l'acquisition s'est faite en l'état, la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse acceptant de prendre en charge l'étude environnementale normalement dévolue à l'exploitant et les travaux de dépollution du site.

Il est rappelé que cette station-service était mise en vente au prix de 350 000 euros par son propriétaire et non dépolluée.

L'étude environnementale a été confiée à la SARL BEPG pour un montant de 24 382,80 euros TTC.

Le choix d'une gestion de la pollution se basant sur une excavation totale des spots pollués avec traitement hors site a été fait pour un coût total d'environ 88 000 euros.

- Concernant les transferts de patrimoine entre l'ancienne CCCO et la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse, les opérations se poursuivent encore ponctuellement et notamment la parcelle ZD 56 située sur la commune de Givrauval (transférée dans le patrimoine de la C.A en date du 18.12.2017).

Cette parcelle d'une superficie de 7ha25a91ca est une réserve foncière économique constituée par l'ancienne CCCO et est classée en zone d'activités à long terme.

Elle a été confiée en gestion à la SAFER dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'une durée de 6 ans signée en date du 6 octobre 2017 et a été attribuée en exploitation à Monsieur Jean François VARNIER, agriculteur.

Le loyer perçu par la C.A pour la mise à disposition de ce bien est fixé à 664 euros annuellement.

2° Suivi et gestion des conventions

L'immeuble dit B 851 au lieudit 'Les Battants' sur la Commune de Ligny en Barrois est une propriété acquise par l'ex CCCO auprès de la Société ESSILOR en 2012.

Cet immeuble a été mis à disposition gracieuse du Département de la Meuse pour y loger les activités sociales menées par la maison des Solidarités de Ligny en Barrois par une convention du 7 septembre 2015, les fluides cependant sont réglés par le Département.

Cette convention de mise à disposition gracieuse étant arrivée à expiration le 30 septembre 2017, le Département a souhaité reconduire cette convention dans l'attente pour lui d'acquérir ce bien de façon définitive.

En effet, la vente de ce bien étant aujourd'hui empêchée par une absence de publication de l'acte d'acquisition par l'ancienne CCCO suite à une carence du notaire contre lequel une procédure en indemnisation est engagée, cette convention a été reconduite pour une année supplémentaire soit jusqu'au 30 septembre 2018, l'occupation restant gracieuse jusqu'à cette date.

A la date du 30 septembre 2018, le Département devra s'engager à acquérir ce bien. A défaut, il devra s'acquitter d'un loyer avec effet rétroactif fixé à la date du 1^{er} octobre 2017 (montant annuel 24 912,50 euros basée sur une estimation de la valeur locative).

L'estimation de ce bien en valeur vénale a été estimée par France Domaine à 405 000 euros (valeur 2016).

POLE URBANISME

1° Etude de stratégie foncière

Se déploie le commencement de l'étude de stratégie foncière sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse. Cette étude a été confiée au bureau d'études Avant-Projet/Codra et est initiée en partenariat avec l'EPFL. Un comité de pilotage est constitué pour suivre cette étude qui se réunit une première fois en juin 2017 pour définir les modalités d'exécution de ces travaux.

Chacune des 33 communes est visitée pour permettre au bureau d'étude d'établir un diagnostic du territoire communal rendu sous forme de monographie.

La synthèse de ces monographies est présentée en comité technique le 30 novembre 2017 auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels.

Ce diagnostic territorial conduit à un état des lieux qui n'est pas en accord avec les orientations du SCOT en terme d'éléments et d'objectifs chiffrés sur l'évolution démographique, sur la production de logements et de consommation foncière. Des préconisations sont réalisées par le bureau d'étude ciblant une stabilisation de la population à l'horizon 2030, une quantification des logements à produire et une limitation des nouvelles zones d'extension.

Le comité de pilotage dans sa formation politique est réuni le 27 mars 2018 devant lequel sont présentés le diagnostic et les préconisations pour l'établissement d'une programmation opérationnelle avec l'EPFL portant sur des actions éligibles en matière d'habitat ou en matière de développement économique.

Certaines communes ont présenté pour leur territoire des sites pouvant constituer un enjeu de développement.

Les préconisations de l'étude et les propositions de sites pour lesquels un accompagnement de l'EPFL est souhaité seront présentées en conférence des Maires le 6 septembre prochain.

2° Transfert de compétence

Documents d'urbanisme

L'année 2017 est celle où les communes de la C.A doivent se positionner avant le 27 mars sur le transfert des compétences en matière de documents d'urbanisme conformément aux dispositions de la loi ALUR.

Les conseils municipaux réunis sur chaque commune se sont exprimés.

Sur les 33 communes, 19 communes se sont exprimées en faveur du non et par conséquent sur le refus d'élaborer un PLU.

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux (PLU et cartes communales) avec le SCOT doit donc être réalisée.

Accompagnement des communes sur les documents d'urbanisme

Notamment le service urbanisme a accompagné les communes d'Ancerville et de Val d'Ornain sur la prise en charge d'une procédure de modification simplifiée de leur document d'urbanisme.

Participation aux réunions PPA dans les communes ayant en cours une procédure de révision du document d'urbanisme.

Police spéciale de l'habitat

Sur la police spéciale de l'Habitat, la loi ALUR avait transféré cette compétence au bénéfice des présidents des EPCI compétents.

Dans ce cadre, le service urbanisme avait pu prendre en charge le suivi de périls d'immeubles sur les territoires de Chardogne, Ligny en Barrois, Tronville en Barrois, Loisey.

Suite au changement de Présidence de l'Assemblée Communautaire en date du 6 juillet 2017, des oppositions à ce transfert se sont révélées sur certaines communes conformément aux dispositions de ladite loi.

La Présidente de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse s'est donc elle-même opposée à ce transfert par un arrêté en date du 5 février 2018.

L'exercice de cette compétence revient donc depuis cette date à chaque Maire.

3° Compétence droit des sols

Le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse a en charge depuis le 1^{er} juillet 2015 l'instruction de l'ensemble des autorisations d'urbanisme sur les communes de la C.A hormis les communes de Vavincourt et Culey qui n'ont pas souhaité cette mutualisation.

Le service a également en charge les communes de l'ancienne CODECOM de Saulx et Perthois depuis cette date dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le service urbanisme a pris en charge les communes disposant d'une carte communale, l'Etat n'étant plus compétent sur ces documents.

En 2017, c'est donc un total de 35 communes que le service urbanisme a pris en charge. C'est au total un volume de 1796 dossiers traités en 2017 générant une recette pour la C.A de 114 893,43 euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 avec la création de la nouvelle entité des portes de Meuse, 7 nouvelles communes issues de cette entité sont prises en charge par le service, et c'est 13 autres communes qui entreront prochainement et dès cette année avec l'approbation du futur PLUI de la Haute Saulx.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 février 2018 celui-ci accepte cette extension de compétence au profit de la CODECOM des Portes de Meuse, la convention afférente à cette extension étant signée le 14 mars 2018.

Afin de faire face à la nouvelle charge de travail, le service d'urbanisme a pu être étayé par l'embauche d'un nouvel instructeur à temps plein. C'est donc au total 4 instructeurs qui œuvrent sur la mission ADS.

Un agent du service a en l'occurrence été assermenté par le Tribunal de Grande Instance pour constater les infractions au code de l'urbanisme sur le territoire de la C.A et pour réaliser les conformités.

Sur cette mission spécifique cet agent a pu intervenir pour des irrégularités et à la demande des communes sur Tronville en Barrois, Fains Véel et Naives Rosières.

4° Autorisation d'urbanisme délivrées à la Communauté d'Agglomération

Permis de construire pour la future salle des manifestations délivrée par la Commune de BAR LE DUC en date du 13 octobre 2017.

ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

1. Compétence « Gestion des déchets »

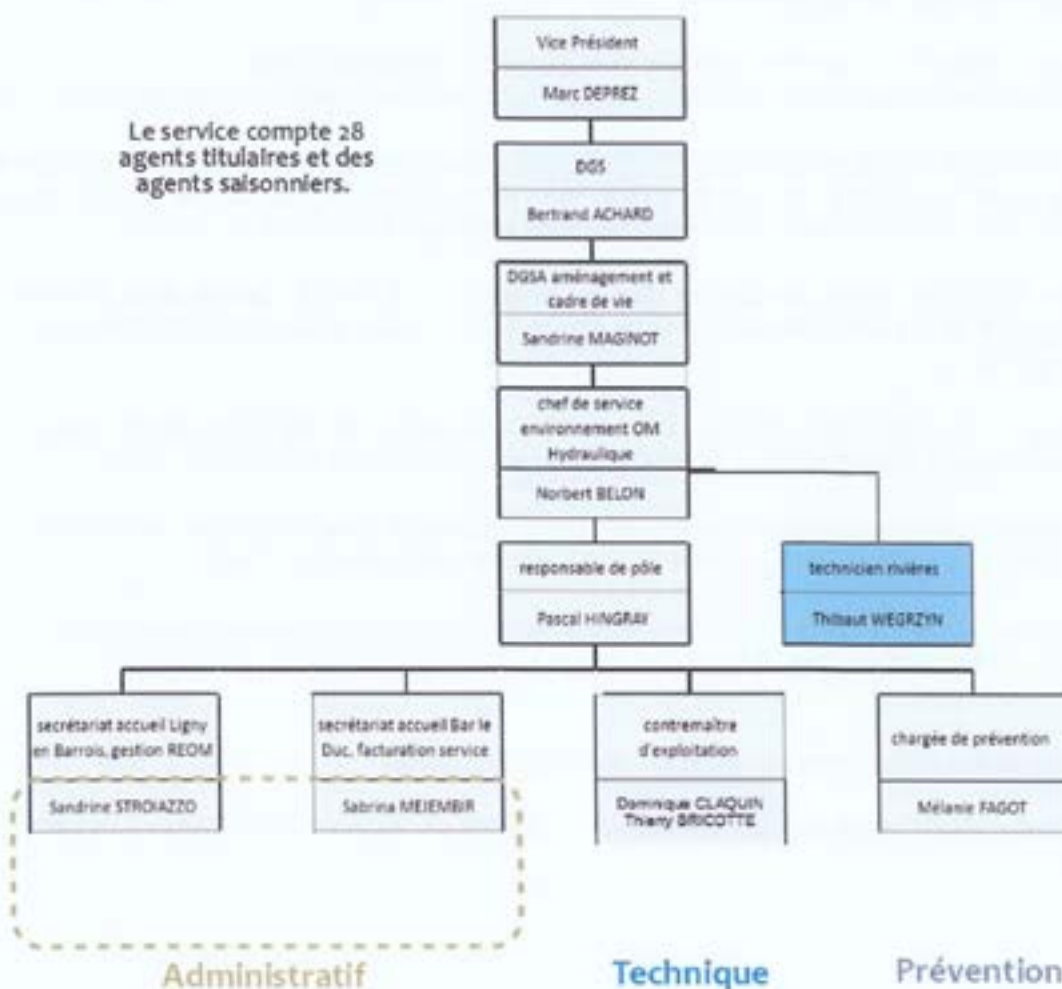
En 2017, la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse compte 33 communes et 35 651 habitants. Cette Communauté d'Agglomération est née de la fusion de 2 Communautés de Communes en janvier 2014 : la Communauté de Communes du Centre Orain (CCCO), regroupant 12 communes et la Communauté de Communes de Bar-le-Duc qui réunissait 15 Communes. Les villes centres étaient respectivement Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc.

En juillet 2014, suite à la dissolution du Syndicat mixte de Haut Barrois (SMHB), 6 communes ont rejoint la Communauté d'Agglomération.

Le vice-président en charge des déchets au sein de la communauté d'agglomération est Monsieur Marc DEPRES. Les décisions relatives à la gestion des déchets sont prises en commission et conseil communautaire. La collectivité assure la collecte des ordures ménagères et du sélectif en régle ainsi que le gardiennage des deux déchèteries. Quant à la collecte du verre et le traitement des divers flux de déchets, ceux-ci sont confiés à différents prestataires (Sita Dectra, Saleur et Minéris, Meuse énergie).

En 2017, il existe deux modes de tarification des ordures ménagères :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM), basée sur le foncier bâti,
- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), basée sur le service rendu et payée par habitant présent dans le foyer



2. Faits marquants

Novembre: arrivée d'un second contremaître

Juillet :
Acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères

Juin: Installation des équipes de collecte dans les nouveaux vestiaires

Octobre : Création d'un salon du réemploi

Avril: Ouverture de la Ressourcerie gérée par l'A. M.I.E.

Août: Délégation de la collecte des encombrants à la demande à l'A.M.I.E.

Septembre: Extension de la collecte des cartons pro communes de Fains-Veel, Longeville-en-Barrois et savonnières-devant-Bar.

Décembre:
Finalisation de la distribution des bacs d'ordures ménagères

Octobre : vote pour l'harmonisation de la tarification en TEOM à partir du 1^{er} janvier 2018,

TECHNIQUES

1. Équipements du service

Les équipements administratifs et techniques du service ordures ménagères sont basés sur le site de Bar-Le-Duc mais il existe aussi une antenne à Ligny-en-Barrois. A cela, s'ajoutent les deux déchèteries sur chacune des deux communes.

Site de Bar-le-Duc

Bâtiment Bradfer

- Service administratif (accueil, facturation, sensibilisation et suivi technique)
- Local technique (vestiaires des équipes de collectes, garages bernas et ateliers).

Zone de Popey

- Déchèterie et Ressourçerie

Site de Ligny-en-Barrois

Bâtiment du CIAS

- Permanence administrative (facturation REOM)

Zone de la Ballastière

- Déchèterie

2. Fonctionnement des collectes

Les collectes des ordures ménagères et du tri sont assurées en régie par la CA :

- Ordures ménagères et assimilés : 4 équipes d'un chauffeur et de deux ripeurs
- Tri (sacs jaunes) : 2 équipes d'un chauffeur et d'un ripeur

Les collectes sont organisées en double poste afin d'amortir au mieux les véhicules de collecte :

- 3 équipes travaillent le soir à partir de 19h00 du dimanche au jeudi,
- 3 équipes travaillent le matin à partir de 3h30 du lundi au vendredi.

La collecte du verre est assurée par un prestataire privé.



Parc de véhicules de collecte :

Le service dispose de six Benne à Ordures Ménagères (BOM) dont deux « mulets » qui servent essentiellement au remplacement en cas de panne ou maintenance :

- 1 BOM Renault 19 tonnes de 2018
- 2 BOM Scania 26 tonnes de 2014,
- 1 BOM Man 26 tonnes de 2011,
- 1 BOM Renault 19 tonnes de 2007,
- 1 BOM Renault 19 tonnes de 2004,

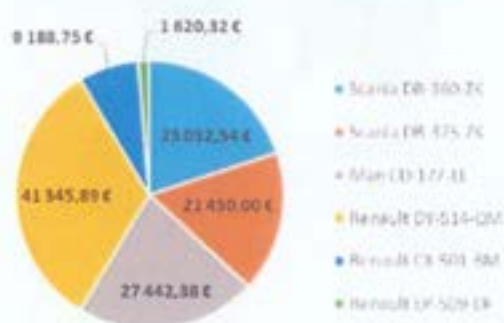
D'autres véhicules sont utiles au fonctionnement général du service :

- Une camionnette lourde
- une remorque équipée d'une grue et une remorque légère,
- Trois camionnettes légères et un véhicule léger mutualisés avec les missions hydrauliques et transports

Répartition des kilométrage par bennes



Répartition des charges d'entretien par bennes



ZOOM SUR ...



Effectifs techniques

- 2 contremaîtres
- 18 agents de collecte
- 3 chauffeurs-ripiers remplaçants
- Temporaires saisonniers



Une astreinte est organisée afin d'assurer la continuité de l'encadrement à n'importe quelle heure en dehors des horaires d'ouverture des bureaux.

Chiffres clés

134 874 km parcourus
88 272 L de gazole consommés
Conso. moyenne : 65,4 L/100km
Maintenance : 130 447 € ttc

ORDURES MENAGERES

Les Ordures Ménagères (OMR) Résiduelles représentent la part de déchets produite par les ménages et ne pouvant être intégrée à la collecte sélective. Il s'agit essentiellement de produits fermentescibles et d'objets ne pouvant être recyclés dans les conditions techniques actuelles.

Les ordures ménagères dites « assimilées » (OMA) représentent la part de déchets issue d'activités professionnelles ou semi-professionnelles assimilés aux OMR et ne pouvant être dissociée du mode global de gestion des ordures ménagères. Il s'agit essentiellement de produits d'emballages ou résultant d'activités spécifiques.

La collecte OM est assurée :

- 2 fois par semaine à Bar-Le-Duc et Ligny-en-Barrois,
- 1 fois par semaine dans les autres communes



ZOOM SUR ...

La précollecte



Bac normalisé de 80 à 770L mis à disposition des usagers sur le territoire de la CA (distribution en cours).

Tonnage annuel d'OM



■ 2014 ■ 2015 ■ 2016

Une baisse significative pour 2017

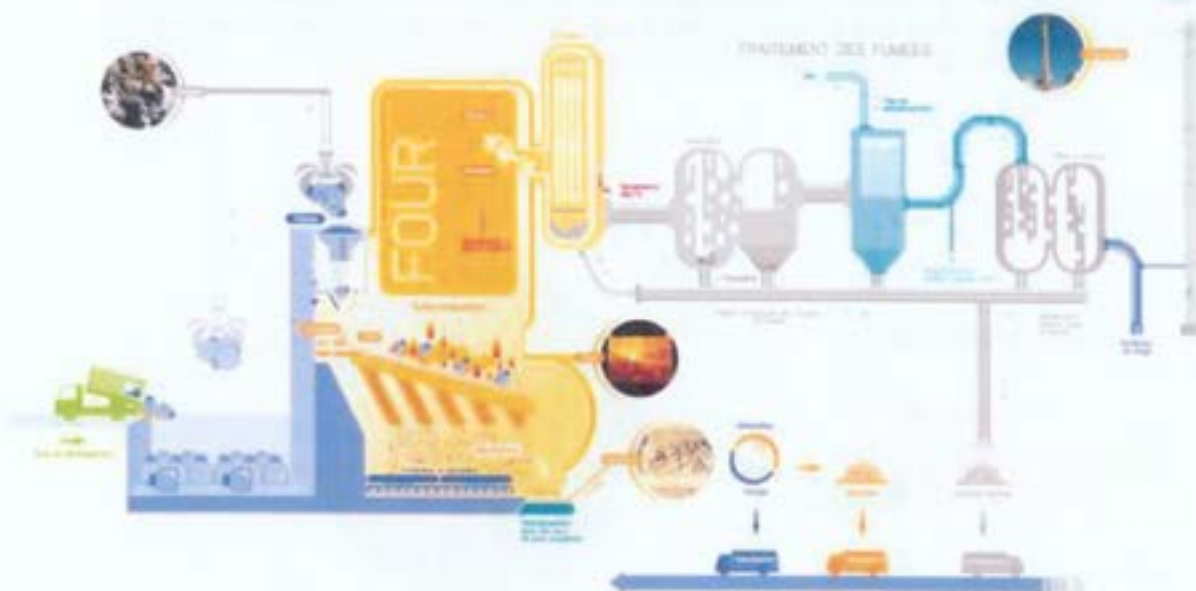


L'ensemble des Ordures Ménagères collectées sont déchargées directement à l'usine d'incinération de Tronville-en-Barrois et incinérées. Ce mode d'élimination permet une valorisation énergétique des OMR. Le prix d'élimination comprend la vente d'énergie.

Ce sont au total 9063,54 tonnes collectées en 2017 soit 254,23 kg/an/habitant avec une baisse de 2,53% par rapport à 2016.



Schéma de fonctionnement de l'usine d'incinération



TRI SELECTIF



La collecte du sélectif consiste à collecter les sacs et bacs jaunes chaque semaine par une équipe constituée d'un chauffeur et d'un ripeur. Le sac jaune doit être posé à côté du bac noir et sorti avant 19h00 le jour de collecte.

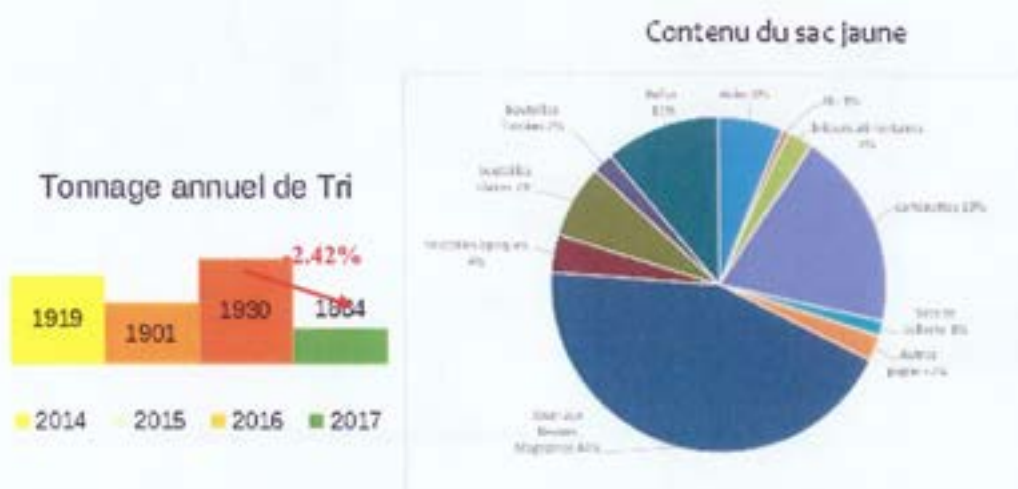
Le service ordures ménagères met à disposition des foyers en habitat individuel des sacs jaunes pour le tri de leurs emballages recyclables. Quant aux foyers en logements collectifs, des cabas sont fournis afin d'emmener les emballages recyclables dans les bacs jaunes de regroupement.

Les ripeurs effectuent aussi une vérification des consignes lors de la collecte et refusent les sacs jaunes non conformes.



Les équipes de collecte du tri acheminent les emballages recyclables jusqu'au quai de transfert situé sur le site de Meuse Energie à Tronville-en-Barrois. Ceux-ci sont stockés jusqu'à leur transfert au centre de tri SUEZ CHAZELLES à la Chapelle St Luc. Les emballages seront ensuite triés par matière, mis en balles puis expédiés dans les sites de recyclage.

En 2017, les tonnages du sélectif se maintiennent avec un total de 1884,4 tonnes soit 52,8 kg/an/habitant et une baisse de 2,42% par rapport à 2016. Le taux annuel de refus de tri s'élève à 11% soit en dessous de la moyenne nationale qui est de 15%.



% refus de tri : rapport des emballages non recyclables sur les recyclables.

VERRE

1. Collecte et traitement



La Communauté d'Agglomération dispose de 176 conteneurs sur 118 points d'apport volontaire (PAV) de 3 ou 4 m³ répartis sur tout le territoire. A cela, s'ajoute les 10 conteneurs mobiles mis à disposition lors des manifestations.

Le verre ménager est collecté par un prestataire (société SALEUR et société MINERIS) avec un camion-grue puis transporté jusqu'au centre de traitement. La collecte s'effectue en moyenne tous les 15 jours.

Le tonnage total de verre collecté en 2017 est de 1144,21 tonnes soit un ratio de 32,1 kg/an/hab. Il est noté une hausse de 1,5 % depuis 2016 mais reste situé juste en dessous de la moyenne nationale (32,50 kg/hbt/an).

Le verre est déchargé et directement recyclé au centre de traitement de GIRONCOURT géré par la Société BSN.



Les abords des conteneurs sont nettoyés une fois par mois par les équipes du service.

Tonnage annuel de Verre



CARTONS

Les éléments concernés par cette collecte sont les cartons des activités professionnelles (artisans, commerçants et administrations). En 2016, elle ne concerne que le secteur de Bar-le-Duc où 183,73 tonnes qui ont été collectées.



Les cartons sont présentés à même le sol. La collecte est assurée une fois par semaine le jeudi soir et le vendredi matin par les Services de la Ville de Bar-Le-Duc, la Communauté d'agglomération met à disposition le camion benne.

En 2017, une convention de reprise a été passée avec SUEZ pour la reprise et le recyclage des cartons suite au passage des agents du service chez l'ensemble des entreprises et administrations concernées. 10 258 euros ont ainsi pu être récupérés grâce à la revente des cartons.

DECHETTERIES

1. Collecte

La Communauté d'agglomération dispose de 2 déchèteries :

- rue Louise Weiss à Bar le Duc
- Zone de la Ballastière à Ligny-en-Barrois

Les déchèteries sont accessibles aux habitants du territoire gratuitement et aux professionnels (véhicules de moins de 3,5 tonnes) selon les tarifs adaptés au type de déchets apportés.

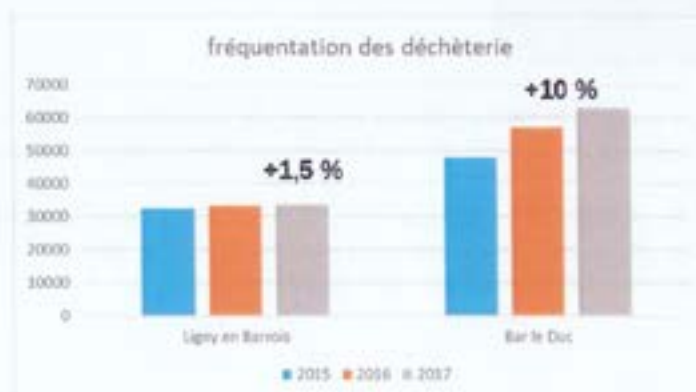
Le gardiennage est assuré en régie par 2 agents sur chaque déchèterie.

Dépôts possibles :

- Ferraille
- Bois
- Carton
- Déchets verts
- Tout-venant incinérable ou non incinérable
- Gravats
- Déchets Dangereux et Spécifiques
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- Huiles alimentaires et minérales



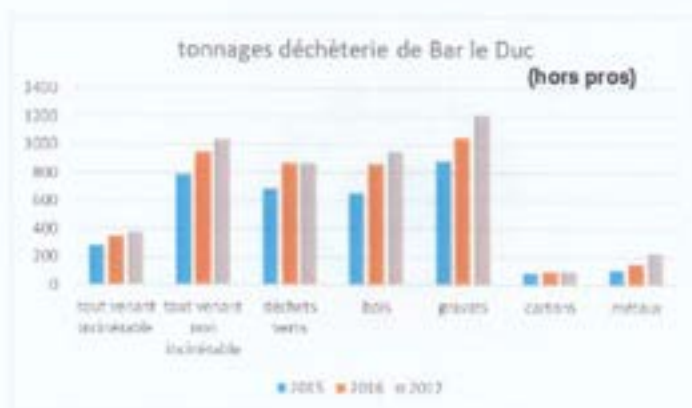
Accueil des usagers par un gardien



2. Traitement

L'enlèvement des bennes est confié à la société SUEZ qui se charge d'emmener les bennes sur les différents sites de traitement :

- Plateforme de compostage de Longeville en Barrois pour les déchets verts,
- Usine d'incinération de Tronville en Barrois pour le tout-venant incinérable,
- Centre d'enfouissement de Pagny sur Meuse pour le tout-venant non incinérable,
- Site de récupération de métaux de Chamouilley (52),
- Site de regroupement de Toul (54) pour le bois et le carton,
- Locaux de l'AMIE à Bar le Duc pour le papier,
- Plateformes locales pour les gravats.
- Ateliers de réemploi et recyclage d'A.M.I.E. à Verdun.

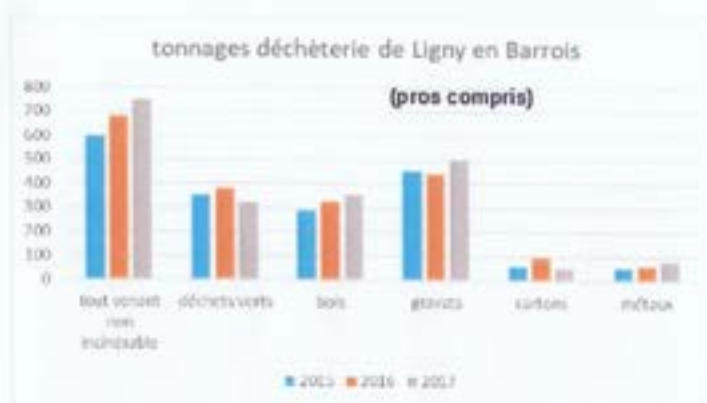


Recyclage des D3E



La déchèterie de Bar-le-Duc est ouverte tous les jours sauf le dimanche après-midi, le lundi et jeudi matin.

La déchèterie de Ligny en Barrois est ouverte du mardi au dimanche midi, sauf les mardi et mercredi matin.



RESSOURCERIE

1. Ouverture d'un service

Dans le cadre du programme de prévention des déchets qui vise à réduire de 7% les ordures ménagères et assimilés, la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse s'est engagée à ouvrir une ressourcerie afin de favoriser le réemploi d'objets destinés à la poubelle. Celle-ci est située en face de la déchèterie de Bar-le-Duc et son ouverture s'est faite le 1 juillet 2017.



Fonctionnement : Une Ressourcerie est un lieu où sont collectés des objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus l'utilité. Sa gestion a été confiée à l'Association Meusienne d'Information et d'Entraide (A.M.I.E.) qui assure la récupération, la valorisation et la revente. Ce sont au total 15 emplois d'insertion qui ont été créés pour la gestion de cet équipement. Son activité est inscrite dans le schéma de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération. L'association aura également en charge la collecte des encombrants à la demande.

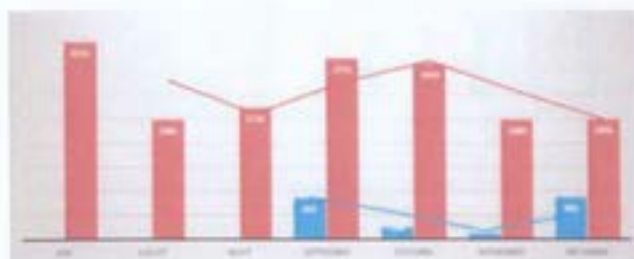
Économie circulaire : La Ressourcerie s'inscrit dans le principe d'économie circulaire qui, au contraire de l'économie linéaire, vise à limiter le gaspillage des ressources naturelles qui impactent l'environnement en favorisant le réemploi des objets, la réparation et le recyclage tout en créant des emplois locaux.



Quels types d'objets sont revalorisés ?

Electroménagers, meubles, livres, textiles, vaisselle, décorations.

Ces objets qui seront triés, nettoyés, testés, réparés par les équipes de l'atelier pour leur rendre toute leur valeur puis revendus dans l'espace magasin.



Répartition des tonnages collectés par mois

■ Tonnage valorisé ■ Tonnage jeté

Chiffres clés

- Total collecté : 23,8 tonnes
- Total valorisé : 21,7 tonnes
- Total jeté : 2,1 tonnes

MISSIONS COMPLEMENTAIRES

Organisation du service

L'équipe de jour est composée d'agents pouvant assurer le remplacement des agents préposés aux tournées de collecte et aux déchèteries. En dehors de ces remplacements, leurs missions consistent à :

- Entretien du parc de bacs en place,
- Distribuer les nouveaux bacs,
- Nettoyer régulièrement les abords des 118 points d'apport volontaire du verre,
- Réaliser les entretiens des véhicules de collecte (phares, éléments de sécurité),
- Distributions des cartons de sacs jaunes aux communes.

Les agents déposent aussi les conteneurs que le service met à disposition de communes et des associations pour les manifestations diverses (bacs d'ordures ménagères, de tri ou de verre).

Distributions :

1 668 nouveaux bacs normalisés ont été distribués, portant ainsi le nombre total de bacs en circulation sur le territoire répertoriés par le service à 11 650.

18 880 rouleaux de sacs jaunes distribués aux communes.



Collecte gratuite des encombrants à la demande

La collecte des encombrants à la demande est accessible à tous les particuliers du territoire deux fois par an. Ce service est gratuit.

En 2017, la collecte des encombrants à la demande a été élargie au quartier de la Côte Sainte Catherine (qui était auparavant collecté par la ville).



De plus, ce fût une année de transition avec la passation de la collecte à l'A.M.I.E.

Quelques chiffres :

- 1er semestre : 102 passages par le service en interne.
- 2ème semestre : 140 passages par l'A.M.I.E. facturé 8 520€.

ADMINISTRATIF

1. Accueil et comptabilité

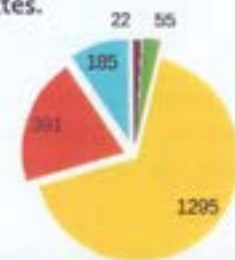
Depuis le 1er janvier 2016, un agent d'accueil a été embauché. Son rôle est d'accueillir, de renseigner et d'orienter les visiteurs. Elle peut aussi les accompagner, si nécessaire, jusqu'à leur lieu de rendez-vous ou les faire patienter en veillant à leur confort.

De plus, le rôle s'étend aux activités de :

- Classement du courrier, traitement de texte, courrier électronique, mise à jour de fichiers, prise de messages, réservation de salles ou encore organisation de réunions.
- Recense les diverses réclamations et en assure le suivi,
- Liquidation et suivi des factures prestataires, transmission des recettes.

Ce sont 1156 réclamations qui ont été répertoriées depuis le 08 mars 2016. Certaines sont traitées en direct comme la vente de composteurs, la distribution de bacs, la distribution de sacs jaunes, ou encore les dossiers ordures ménagères.

Les demandes de bacs sont généralement traitées en 8 jours.



■ collecte
■ facturation
■ facturation + précollecte
■ pré-collecte
■ prévention

2. Facturation



Un second agent est chargé de l'ensemble de la gestion de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Son travail consiste en un suivi du nombre de personnes dans les foyers et du temps de leur présence sur le territoire, afin de mettre à jour la base de données avant la facturation. Ces personnes font leurs démarches de manière autonome.

Pour cela, toute information liée à la composition des foyers doit être collectée et analysée

Enfin, une fois les factures envoyées aux administrés, des réclamations de dégrèvement sont étudiées au cas par cas lorsque les foyers en font la demande.

En 2017, 1295 dossiers ont été traités dont 154 demandes de dégrèvement qui ont permis de rendre 10 998€ aux foyers. Par ailleurs, environ 6 630€ ont été collectés auprès de foyers non répertoriés suite à la distribution des bacs normalisés sur l'ensemble du territoire.

Le service réalise aussi la facturation des apports des professionnels sur les déchèteries:

- 62 594 € ont été facturés sur Bar le Duc
- 8 887€ sur Ligny en Barrois.

SENSIBILISATION

1. Tri et recyclage

Depuis la mise en place en 2003 du tri des déchets et de leur valorisation, le développement d'une communication à destination des usagers a toujours été nécessaire. Cette communication se décline en articles dans la presse et dans le Mag Agglo mais aussi par une sensibilisation du grand public, scolaires et professionnels.

Les animations en Bref :

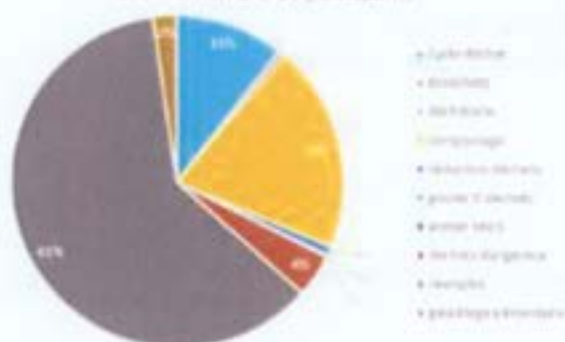
7 087 personnes sensibilisées

- Adultes : 611
- Jeunes (du cp au collège) : 576
- Foire – expo – évènements : 5 900

Partenaires : Centres sociaux, CIAS, Écoles, Associations (Gem Agir, CADA, AMP, etc.), supermarchés, Communes.

Les animations 2017

Répartition des animations selon le nombre de participants



Animations	Nb
Recyclage des déchets	8
Compostage	13
Réemploi	12
Gaspillage alimentaire	10
Déchets dangereux	3
Réduction des déchets	2
Visite de déchèterie	3
Total	51

Répartition selon le nombre d'animations



Création de mobilier de jardin - Réemploi

2. Prévention

Le programme de prévention des déchets contractualisé avec l'Ademe pour la période de 2013-2017 a pour objectif de baisser de 7% la production d'ordures ménagères et assimilés. La prévention se situe avant de jeter un déchet et donc sa gestion (tri, incinération). Il s'agit pour la collectivité de sensibiliser ses habitants à moins jeter par différents moyens.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Promotion du compostage
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Promotion des éco-achats
- Réduction des imprimés non sollicités
- Favoriser le réemploi
- Eco-exemplarité de la collectivité
- Limiter les déchets dangereux
- Accompagner les professionnels
- Sensibilisation à la réduction des déchets



Les actions majeures de cette année ont été :

- Compostage
- Vente de 218 composteurs bois et 20 lombricomposteurs
- Formation de 3 nouveaux guides composteurs
- Co-organisation d'une journée départementale des guides composteurs

Compostage collectif

- Mise en place à la maison de retraite Ligny-en-Barrois
- Accompagnement du site des jardins du CIAS à Ligny-en-Barrois.
- Suivi du site de Robert-Espagne

Gaspillage alimentaire

- Animation d'ateliers culinaires

Réemploi :

- Organisation de 2 zones de gratuité avec plus de 400 visiteurs et 7 tonnes d'objets donnés et non jetés.

L'objectif annuel de 2017 fixé à -7% a été atteint puisque les tonnages d'OMA ont baissé de 8,8%.



Exposition société horticole
- réemploi



Salon du réemploi

RAPPORT

1. Les dépenses

Investissements

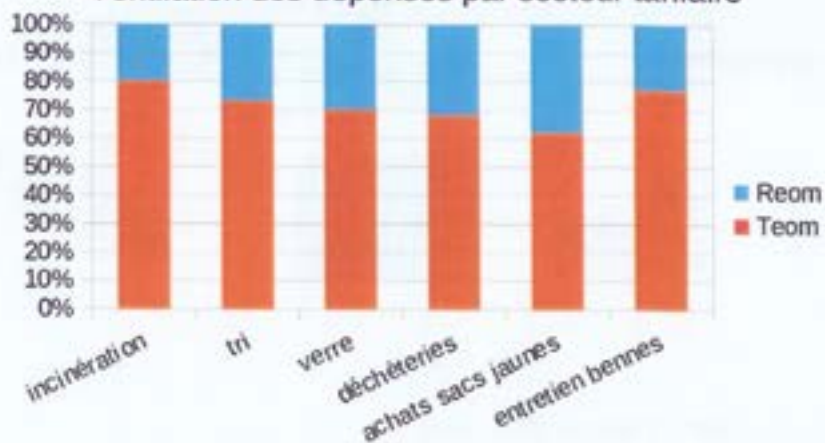
- Remorque avec grue embarquée
- Bacs roulants
- Lancement acquisition d'une BOM (1ère tranche)
- Lancement des travaux des vestiaires

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont déclinées dans le tableau ci-dessous et réparties selon les deux territoires de facturation (Teom et Reom). La répartition des dépenses s'effectue au prorata des tonnages collectés sur chaque secteur.

Postes de dépenses	TEOM	REOM	Total Teom + Reom
incinération des ordures ménagères	864 974,18	216 215,00	1 109 230,50
tri des recyclables sacs (dont refus de tri)	344 538,91	129 830,94	482 006,01 (83 558,88€)
Collecte et traitement du verre	50 593,35	20 233,25	69 927,19
Collecte et traitement des déchèteries	312 091,90	155 444,51	457 012,90
Achats (sacs jaunes, bacs, divers)	73 907,75	27 834,37	178 443,56
Entretien des bennes	88 562,49	41 884,51	130 447,00
Total dépenses	1 783 801,19	590 506,89	2 374 308,08

Ventilation des dépenses par secteur tarifaire



Répartition des dépenses par poste (hors charges salariales)



L'incinération des ordures ménagères représente le plus gros poste de dépenses (46% des dépenses de traitement).

2. Les recettes

La signature du CAP (Contrat pour l'Action et la Performance) entre la Communauté d'Agglomération de Bar-Le-Duc et la Société ADELPHE avec prise d'effet au 1er janvier 2013 permet de bénéficier de soutiens financiers à la tonne triée et sur les coûts liés à la communication.

Par ailleurs, il est appliqué un taux de TVA réduit à 10 % sur toutes les prestations liées aux déchets (collecte, transfert et traitement).

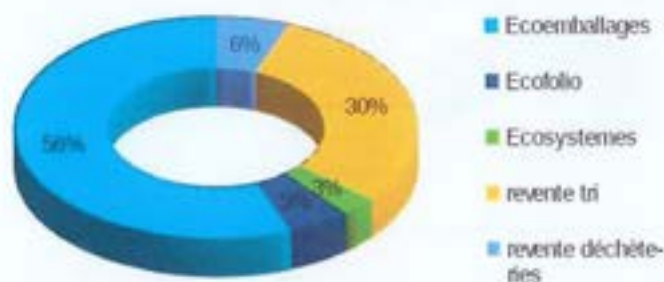
Les recettes sont déclinées dans le tableau ci-dessous et réparties selon les deux territoires de facturation (Teom et Reom). La répartition s'effectue au prorata des tonnages et de la facturation des usagers.

Postes de recettes	TEOM	REOM	Total Teom + Reom
Facturation usagers	2 999 981,00 €	1 140 570,32 €	4 140 551,32
soutien éco emballages (tri)	322 135,75	111 925,93	434 061,68
soutien Ecofolio (papiers)	26 463,15	9 972,59	36 435,74
soutien Ecosystems (DEEE)	13 580,95	4 999,27	18 580,22
déchèterie pros	34 265,45	4 559,30	38 824,75
revente matériaux triés	162 666,33	61,918,16	224 584,49
revente matériaux déchèterie	29 439,17	12 577,25	42 016,42
Total recettes	3 588 531,80	1 346 514,87	4 935 046,67

Les éco-organismes :



Répartition des aides et revente (698 705€)



Le service enregistre l'ensemble de ses dépenses et recettes dans une base de données appelée « matrice des coûts » fournie par l'Ademe.

BILAN

La montée en charge du service lancée en 2016 s'est poursuivie en 2017, toujours accompagnée d'une bonne adhésion de la population vis-à-vis de la démarche environnementale adoptée par la CA.

La baisse des tonnages d'ordures ménagères s'est poursuivie alors que la collecte sélective se stabilise à un bon niveau. Les tonnages de verres et la fréquentation des déchèteries ont quant à eux continué d'augmenter et placent la CA dans le sens des objectifs nationaux de réduction des déchets ultimes.

La Communauté d'agglomération travaille désormais sur l'harmonisation de ses prestations et s'engage sur de nouvelles voies pour accroître le niveau de ses prestations et améliorer la qualité de ses services afin de concilier satisfaction des usagers et évolution réglementaire.

Adaptation des horaires d'ouverture de la déchèterie de Ligny en Barrois.

EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

MUSEE BARROIS

1. Offre de service

1.1. Services proposés et activités

Le Musée barrois, c'est :

- la conservation d'une collection d'environ 25 000 objets
- trois expositions temporaires par an
- un lieu d'accueil de tous les publics, en visite libre ou guidée
- une programmation culturelle riche et variée (concerts, conférences, ateliers)
- l'accueil de chercheurs
- l'étude et la restauration d'œuvres d'art
- la publication de brochures et de catalogues autour des expositions
- un partenaire pour les institutions culturelles du territoire
- une communication dans les journaux régionaux et des actualités régulières sur Facebook

25 000 objets
conservés

2 grandes
expositions

30 rendez-vous
avec le public

1.2. Equipement et collections

Collections du Musée barrois



2. Usages et usagers

2.1. Fréquentation

8 970 visiteurs

33
visiteurs/jour

2 983
scolaires



712
mentions
« J'aime »

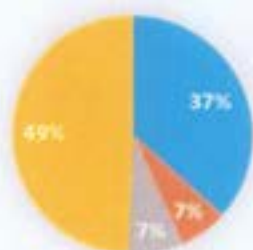


1371 vues sur le site
internet CA
14683 visites sur le blog



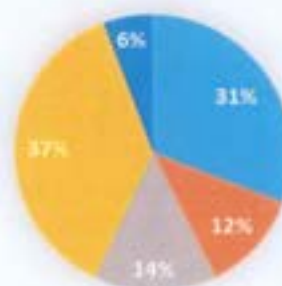
2.2. Usagers

Différents publics



■ scolaires ■ jeune public
■ groupes ■ individuels

Répartition géographique (visiteurs individuels)



■ Bar-le-Duc ■ Agglo ■ Meuse ■ Hors Meuse ■ Étranger

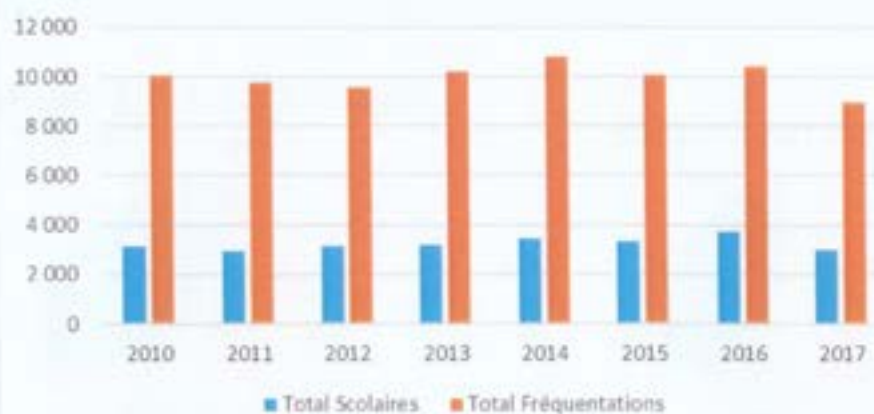
Répartition par âges (visiteurs individuels)



Evolution jeune public 2010-2017



Répartition scolaires/tout public 2010-2017



N.B. : la fréquentation 2017 a été fortement impactée par la fermeture du 1^{er} étage pendant 68 jours (problèmes électriques).

2.3. Usages

Médiation :

69 visites guidées (1 037 personnes), dont 40 de groupes
46 ateliers des Petits Ligier différents, dont 23 nouveaux
Publication d'un catalogue pour l'exposition *Inventer pour guérir. François Humbert (1776-1850), une aventure médicale meusienne*.

Collections :

372 œuvres récolées (1,5 % des collections)
1 œuvre acquise, avec le concours financier de la Ville de Bar-le-Duc et du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (modèle réduit du monument au Maréchal Oudinot)
2 œuvres restaurées ou en cours de restauration, dont une financée par la Ville de Bar-le-Duc.
38 œuvres prêtées pour 7 expositions
118 œuvres, objets et documents empruntés pour 4 expositions temporaires
46 œuvres sorties des réserves pour les expositions du musée
17 prêts d'images accordés
43 recherches menées à la demande de chercheurs
2 stagiaires de l'enseignement supérieur (Université de Lorraine)
Poursuite du conditionnement des collections d'arts graphiques
Renouvellement des conventions de dépôts

Bibliothèque :

2 300 ouvrages
6 revues spécialisées
27 ouvrages prêtés
24 nouveaux ouvrages

Entretien du bâtiment et muséographie :

Panne électrique au premier étage (68 jours) : changement des rails et des spots
Changement de l'éclairage de certaines œuvres (zémi, vitrine Oudinot).
Fabrication de caisses pour le transport et le stockage d'œuvres.

3. Action culturelle

3.1. Actions d'animation

Quatre expositions :

- *Ce bois dont on fait des saints*, du 23/11/2016 au 26/03/2017 (2 234 visiteurs, soit 26 visiteurs par jour en moyenne).
- *Inventer pour guérir. François Humbert (1776-1850), une aventure médicale meusienne* du 20/05/2017 au 24/09/2017 (2 909 visiteurs, soit 26 visiteurs par jour en moyenne).
- *Amorum Emblemata : l'Amour plus fort qu'Atlas*, du 28/06/2017 au 30/07/2017, dans le cadre du Festival RenaissanceS (1 247 visiteurs).
- *Oudinot dans les collections du Musée barrois*, du 16/09/2017 au 30/09/2017 (expo-dossier dans le cadre des Journées du patrimoine, dans le parcours du musée).

Ateliers de pratique artistique :

- ateliers adultes : 12 participants tous les mois environ
- ateliers des Petits Ligier, en partenariat avec le service d'Animation du patrimoine : 416 enfants (moins d'offre en raison de nombreux jours fériés).

Un spectacle créé dans le cadre de l'exposition Inventer pour guérir par la Compagnie Changer l'Air.

Conférences :

- 6 conférences « Quand la Lorraine devenait française » : 43 personnes en moyenne.
- 2 conférences « L'Europe artistique » : 61 personnes en moyenne.

Animations diverses :

- Nuit des musées (355 personnes),
- Journées européennes du patrimoine (410 personnes),
- Mise en place, par la volontaire en service civique, d'une animation familiale sur le thème des animaux dans les collections, testée en décembre.

3.2. Partenariats et relations contractuelles

Service d'Animation du patrimoine, Ville de Bar-le-Duc.

Interm'aides 55 : accueil de malades d'Alzheimer.

ESPÉ et ACB, scène nationale de Bar-le-Duc : atelier mené par Philippe LERAT, professeur de Philosophie, et Jean DELOCHE, directeur de l'ACB.

Association F. Humbert de Morley : accompagnement dans le montage de l'exposition « Inventer pour guérir » et la recherche de financements pour la souscription Humbert.

Archives départementales de la Meuse : ateliers des Petits Ligier.

Conservation départementale des musées de la Meuse (convention pour les animations, subvention de 4 500 €).

4. Personnel

Au 31 décembre 2017, l'équipe du musée est composée de :

Nbre	Cadre d'emploi	Cat.	Temps
1	Attaché de conservation du patrimoine	A	100%
1	Assistant principal de conservation du patrimoine de 1 ^{ère} classe	B	100 %
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	100 %
1	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	100 %
1	Adjoint administratif de 2 ^e classe	C	80 %
1	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	50 %

Soit 5,3 emplois équivalent temps plein.

Marguerite Préau a suivi un Master 2 « Conservation préventive » à partir de septembre 2017.

À noter :

- embauche d'une vacataire en renfort les week-ends et pour suppléer à l'absence de Marguerite Préau (formation).
- accueil d'un volontaire en service civique.
- prise en charge des intervenants des ateliers des Petits Ligier.

5. Conclusion

5.1. Faits marquants de l'année

Acquisition du modèle réduit du monument au Maréchal Oudinot de la place Reggio, avec le concours financier de la Ville de Bar-le-Duc et du FRAM.

Lancement d'une souscription pour la restauration du portrait du Maréchal Oudinot exposé à l'hôtel de ville, par le service Animation du patrimoine de la Ville de Bar-le-Duc (partenariat musée).

Mise en place d'une procédure d'évacuation en cas d'incendie.

Versement des collections de peintures dans la base de données nationale « Joconde ».

5.2. Projets en cours ou à venir

Remplacement et sécurisation des portes d'accès au musée (report).

Un diagnostic réalisé sur le bâtiment a permis de constater des travaux importants à programmer, dont la toiture. Leur mise en œuvre impactera certainement le fonctionnement du musée, mais aucun calendrier n'est déterminé.

5.3. Bilan général et note de fin

Trois grands projets ont ponctué l'année :

- L'exposition *Inventer pour guérir. François Humbert (1776-1850), une aventure médicale meusienne*, organisée en partenariat avec l'Association F. Humbert de Morley,
- L'acquisition du modèle réduit du monument au Maréchal Oudinot, par J.-B. Debay, avec le concours financier de la Ville de Bar-le-Duc et le FRAM,
- Le versement des collections de peintures dans la base de données nationale « Joconde ».

MEDIATHEQUES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Communautaire a décidé, en lien avec la commune concernée, de transférer la médiathèque de LIGNY-EN-BAROIS, considérant que c'était un équipement culturel structurant dont le rayonnement dépassait les limites de la Ville. L'appui sur les 2 équipements participe à la constitution d'un réseau de lecture publique au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Le personnel du réseau des médiathèques est composé de 17 agents (13 de la filière culturelle, 2 de la filière administrative et 2 de la filière technique), pour un total de 15 ETP

Le principal projet de ce réseau nouvellement créé a été de réaliser une fusion informatique des deux médiathèques afin d'instaurer un abonnement unique valable dans les deux établissements. Ce fut réalisé en janvier 2018 et la mise en place d'une navette régulière entre les deux sites permet désormais le transfert de documents.

I. Le fonds des Médiathèques communautaires

Le fonds des Médiathèques communautaires est composé de 160 960 documents. En 2017, 6 351 documents ont été acquis, 6 620 ont été.

II. Le prêt

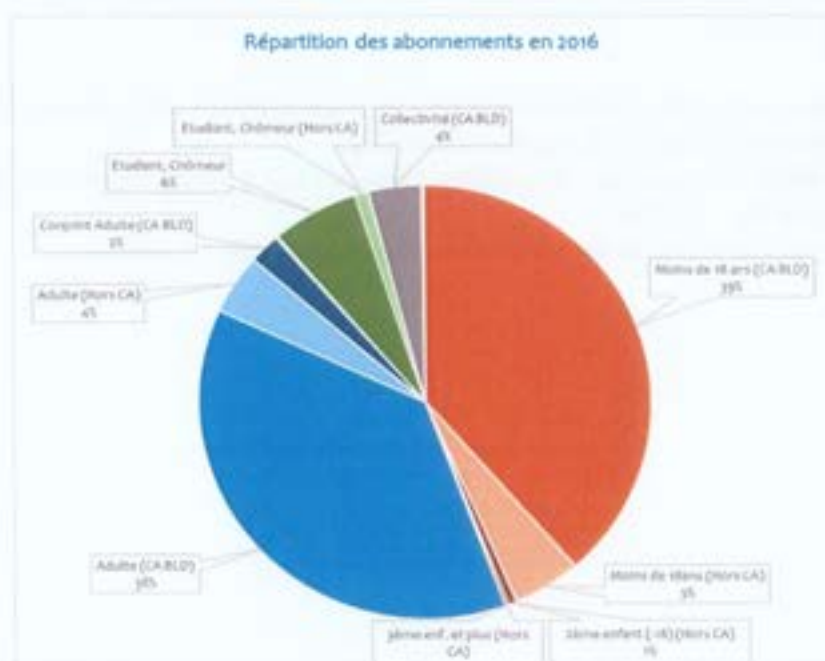
En 2017, 160 161 prêts ont été enregistrés, avec un taux de rotation pour chaque document de 1 environ. (NB : Taux de rotation : Nombre de prêts dans l'année écoulée/nombre total de documents)

III. Les emprunteurs de la Médiathèque

1. Les emprunteurs

En 2017, 3 096 emprunteurs actifs (ayant emprunté au moins des 3 derniers mois) ont fréquenté la médiathèque. Ce chiffre ne comptabilise pas les lecteurs non-abonnés qui viennent consulter sur place.

2. Les emprunteurs par zone géographique et par statut (données non disponible cette année pour le site de Ligny en Barrois)



IV. Fréquentation et consultation sur place

1. Fréquentation

Sur le site de Bar le Duc, 55 116 visites d'usagers ont été comptabilisées (non calculé sur le site de Ligny en Barrois), soit une moyenne de 227 visites par jours ouvrés.

2. Fréquentation du site internet

Le site internet de la médiathèque a été visité 41 336 fois en 2015 depuis l'extérieur.

V. Action culturelle

1. Actions culturelles au sein de l'établissement

- Expositions

Il y eut en 2017 4 expositions au sein des deux médiathèques communautaires, dont 3 à destination du jeune public, pour un total de 1800 visiteurs en tout.

- Conférences et cafés littéraires

- o 8 rencontres ou conférences ont été organisées
- o Prix Jean d'Heurs : 2 café lecture

- Ateliers

- o Dans le cadre du PLEA : 370 élèves impliqués dans 10 projets PLEA
- o Ateliers encadrés ou libres de Fains : 427 patients

- Accueil de classes et lectures jeune public

- o 488 enfants ont été reçus lors d'une trentaine d'actions jeune public (type Racontine, Bricolire, etc...)
- o 199 classes de l'agglomération ont été accueillies, pour un total de 2 189 élèves.

- Actions nationales

Participation des deux médiathèques à Partir en livre (250 visiteurs) et à la Nuit de la Lecture (300 visiteurs). Des programmes communs ont été élaborés à ces occasions.

2. Actions culturelles hors les murs

- Lectures en crèche

15 déplacements en crèche ont eu lieu en 2015, pour un total de 198 enfants

- Lectures hors les murs

9 séances hors les murs entre mi-juillet et mi-août, pour un total de 185 enfants

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE (C.I.M.)

Le Cim est un « Établissement d'Enseignement Artistique agréé par l'état » qui a la dénomination officielle de **Conservatoire Intercommunal de Musique (CIM)**. Son agrément est en cours de renouvellement par le ministère de la culture.

Seuls deux établissements en Meuse ont ce statut (le Conservatoire de Commercy et le Cim). Cette reconnaissance, outre le label de qualité qu'il apporte à ses utilisateurs, oblige le CIM à redéfinir son **projet d'établissement** en lien avec le territoire sur lequel il est aujourd'hui amené à intervenir. C'est un chantier important qui va mobiliser toute l'équipe ces prochains mois. Chantier qui cependant a été anticipé de longue date, notamment avec la convention Cim/Clem.

Initiée en 1997 cette convention entre la Communauté d'Agglomération et la ville de Ligny en Barrois, a permis à l'équipe artistique et pédagogique de s'étoffer et de se pérenniser en proposant un projet de partenariat qui s'appuie sur le professionnalisme et la créativité de cette équipe. Ce sont près de 500 élèves musiciens qui sont aujourd'hui encadrés et formés par cette équipe et qui fait du Cim/Clem la plus importante structure d'enseignement musical de la Meuse.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Clem (école de musique de Ligny en Barrois) a intégré la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse. Le CIM agit donc maintenant sur le site de Bar le Duc et sur le site de Ligny en Barrois.

Le projet d'établissement du Cim repose sur trois grandes « missions » :

Sensibiliser

Former

Diffuser les œuvres du répertoire et la création contemporaine.

Le CIM développe donc son projet autour d'une formation globale du musicien depuis les plus jeunes enfants jusqu'aux adultes. Animé par une équipe de professionnels au service du projet de chacun, toutes les musiques y sont abordées : du répertoire classique aux musiques actuelles, des instruments anciens traditionnels aux lutheries les plus contemporaines, des styles "classiques" aux musiques dites "nouvelles".

Lieu de pratique "amateur" par excellence, la formation privilégie les pratiques collectives de la musique. Cette formation a pour objectif de permettre aux publics de tout niveau et de tous âges d'apprendre à jouer, de comprendre et de partager la musique.

Un système d'évaluation adapté valide les compétences des apprentis musiciens et leur permet d'obtenir un certificat de fin de cycle pour les deux premiers cycles. Le **Certificat de fin d'étude musicale** vient finaliser l'apprentissage du troisième cycle.

** Ce cycle fait l'objet d'un chantier pédagogique et artistique conséquent qui a été engagé avec toute l'équipe dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du Schéma d'Orientation pédagogique des conservatoires agréés par l'Etat.*

Tous les ans, de nombreux projets artistiques sont réalisés avec les élèves dans les différents styles ou esthétiques musicales ainsi que des créations grâce notamment à des commandes à des compositeurs – commandes qui reçoivent le soutien financier de nos partenaires : Ministère de la Culture et Conseil départemental de la Meuse.

Toutes ces pratiques s'accompagnent d'une programmation de concerts, spectacles, conférences, expositions qui proposent un large éventail de répertoires, de styles et d'artistes pour tous les publics notamment en partenariat avec l'association **ACDIM** qui accompagne les projets pédagogiques d'une programmation artistique. Les **artistes /musiciens professeurs** au Cim et au Clem sont aussi largement présents au travers de leurs projets artistiques dans cette programmation.

LA MISE EN RESEAU DES ECOLES DE MUSIQUE

Le CIM de la Communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse - établissement artistique de référence sur le territoire - joue un rôle de fédérateur dans le cadre de la mise en réseau des écoles de musique. Ce réseau se développe depuis de nombreuses années avec les écoles de musique de la ville de Ligny en Barrois, des Codecom de Void Vacon et de Gondrecourt le Château. Se sont ajoutés depuis peu le Conservatoire de Commercy et l'école de musique de la Copary. Ce travail en réseau permet de proposer aux élèves des pratiques d'ensembles qui ne pourraient être mise en œuvre par une structure seule (surtout celles qui ont de très petits effectifs - moins de 100 élèves). Ce réseau permet aux élèves d'accéder à des ensembles instrumentaux :

- Les orchestres à cordes frottées – plus de 50 élèves
- L'ensemble de cuivres "BarLiMiGonlimiBrass" qui regroupe une trentaine de musiciens
- L'atelier de musique traditionnelle irlandaise (une trentaine d'élèves)

Il permet aussi de réaliser des manifestations et projets communs :

- Le festival "Festi'Cuivres" qui en est à sa 15^{ème} édition en 2017
- L'émergence de projets annuels autour d'un thème : rencontres autour des Musiques Actuelles / projet chansons avec les scolaires de BLD et Ligny, ...

LES PARTENARIATS :

Depuis 2012, avec le CIAS dans le cadre du dispositif SiLO, un atelier percussions a été mis en œuvre avec des personnes en très grande difficulté de réinsertion (chômage très longue durée, addictions...). Christelle Bouchon pour le CIAS a piloté un groupe qui a travaillé toutes les semaines à partir de février 2012 avec Morgane Klein (professeur de percussions). Très vite un ensemble de percussion type Batucada a pu être formé. Les participants ont suivi avec une assiduité étonnante cet atelier et ils ont même accepté de se produire en public pour différentes animations sur Bar-le-Duc (fête de la Côte / Fête de la musique / Festival RenaissanceS / repas des anciens, etc.). Cette action s'est pérennisée et on constate une valorisation très gratifiante pour ces personnes en perte de repères et une réinsertion par le monde de l'art dans le « vivre ensemble ».

En 2014 ils ont participé et animé une douzaine de manifestations sur le territoire de la CA et aussi à l'extérieur.

La Collectivité souligne particulièrement l'investissement de Morgane Klein (professeur de percussions) dans ce projet pour ses qualités humaines et professionnelles.

Avec les structures de la petite enfance et les écoles de Bar-le-Duc (de la maternelle au lycée) dans le cadre du PLEA de Bar-le-Duc. C'est plus de 800 scolaires qui participent à des projets artistiques avec des musiciens (Dumistes), des danseurs, des comédiens ou plasticiens. Une action "pilote" avec les personnels des établissements de la petite enfance propose un travail de formation et de réalisation artistique qui a été accompagné par les artistes de la Cie Ouïe-Dire cette année scolaire. Quatre journées de formation des « encadrants » et un suivi tout au long de l'année avec les artistes a permis la réalisation d'une « semaine des projets » à l'auditorium du CIM et dans les lieux de la petite enfance.

Mise à disposition des locaux du CIM pour les associations musicales et groupes musicaux :

Dans le cadre de sa mission de lieu ressource pour les pratiques amateurs, le CIM met à disposition les locaux et le matériel (réalisation d'une convention d'utilisation des locaux) aux associations musicales du territoire. Nombre de pratiquants de ces associations sont aussi élèves au CIM.

L'Orchestre d'Harmonie de Bar-le-Duc : mise à disposition d'un bureau pour la responsable, d'une salle de répétition (répétitions le vendredi) et partage d'un parc d'instruments de percussions.

Les chorales :

"Octavia" - répétitions le jeudi de 20h à 23h

"Les lundis qui chantent" - répétitions le jeudi après-midi de 14h à 16h

"Chorale paroissiale" - répétitions le lundi matin 10h – 12h

Le CIM accueille aussi des groupes d'ados et d'adultes (jeunes et moins jeunes !) qui recherchent des locaux équipés pour répéter des musiques amplifiées.

Remarque : les locaux ne sont pas adaptés à l'accueil de ces musiques amplifiées. Il serait judicieux de mettre en œuvre une réflexion sur la réalisation de salles de répétitions adaptées à ces pratiques sur le territoire de l'Agglo. La région Lorraine et le département de la Meuse à travers le SOLIMA (schéma d'orientation de développement des lieux de musiques actuelles) montrent une volonté de soutenir les collectivités pour équiper les territoires de lieux adaptés. Un groupe de travail départemental auquel participe le CIM est actuellement en cours.

Plus d'infos sur : <http://www.irma.asso.fr/Solima-schemas-d-orientation-de>

Bilans chiffrés

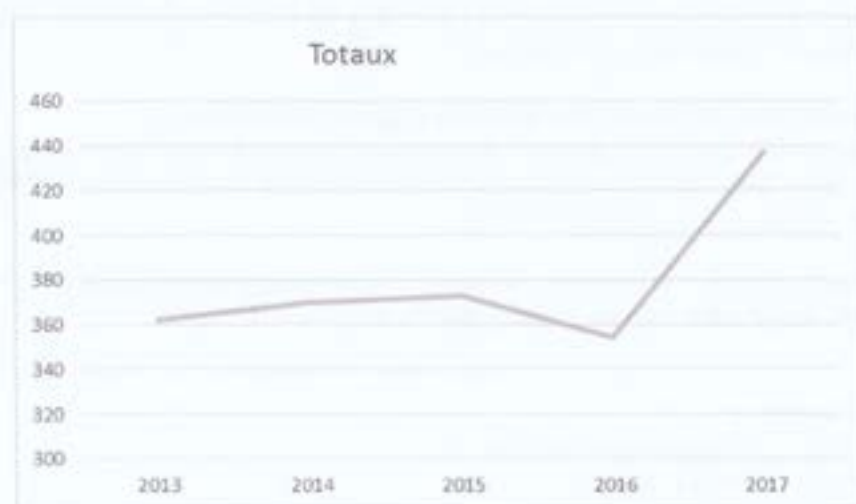
Dans le cadre de l'ensemble de ses missions le CIM accueille environ **1500 utilisateurs par semaine** qui se répartissent ainsi :

- Plan Local d'Education Artistique : env. **800 scolaires** de la crèche au lycée
- Pratiques amateurs encadrées : **200 amateurs** (Orchestre d'Harmonie, Chorales, Groupes de musiciens...)
- Les élèves inscrits au Conservatoire de musique : **437 élèves** qui viennent au moins 2 fois par semaine suivre des cours.
- Les pratiques collectives en réseau : orchestre cuivre (BLMG), orchestres à cordes, grands ensembles : environ 110 pratiquants qui viennent des écoles de musiques du Sud Meusien.
A cela s'ajoutent les utilisateurs ponctuels :
- L'accueil d'artistes lors de la programmation de spectacles, des résidences de création, des sessions d'enregistrement ;
- L'organisation de formations professionnelles ;
- L'accueil de rencontres professionnelles, colloques

Détail des EFFECTIFS de la mission « Formation du Musicien » (conservatoire)

Tableau 1 - Effectifs globaux

	2013	2014	2015	2016	2017
Totaux	362	370	373	354	437



L'augmentation des effectifs est le résultat de l'intégration du CLEM à la Collectivité

Tableau 2 - Répartition géographique

	2013	2014	2015	2016	2017
Co Agglo	318	335	340	328	380
Extérieur	44	35	33	26	57
Totaux	362	370	373	354	437

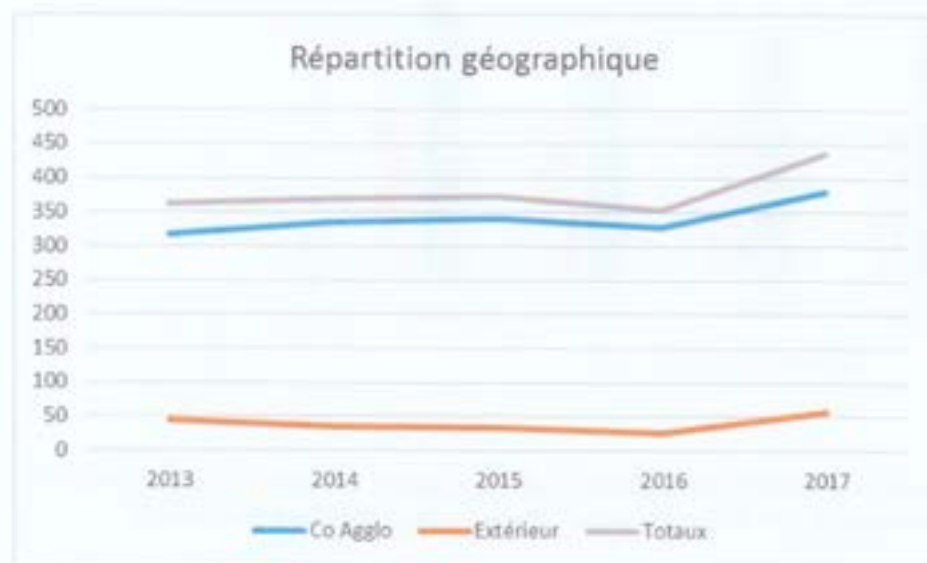


Tableau 3 - Répartition par activité

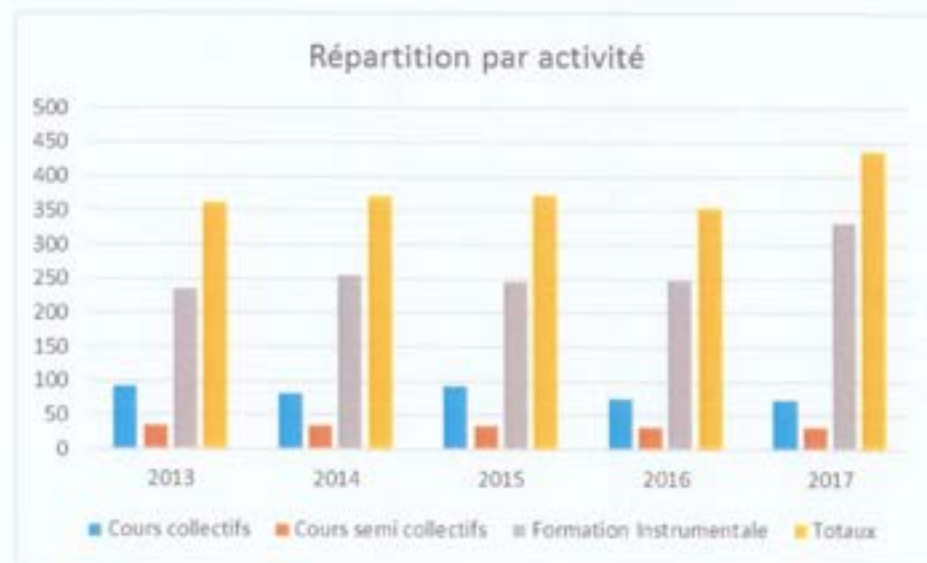
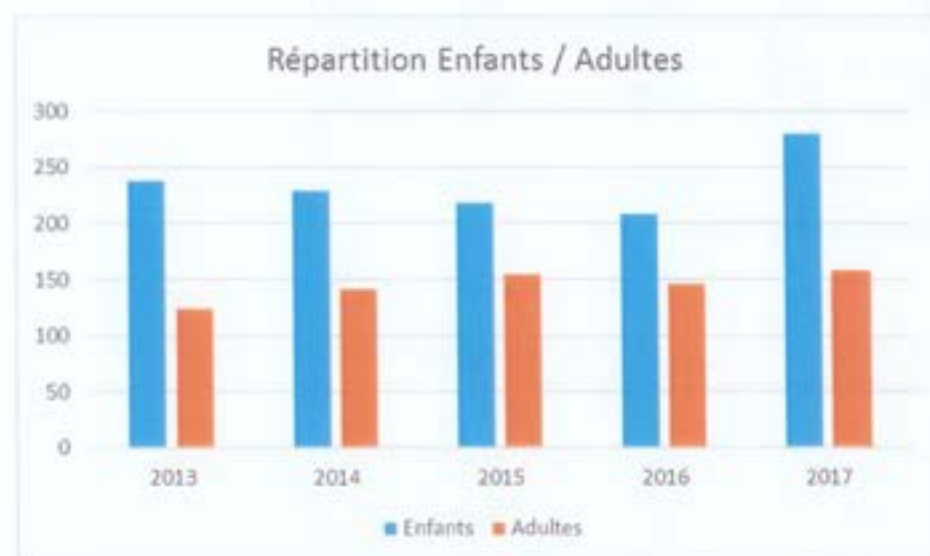


Tableau 4 - Répartition Enfants / Adultes

	2013	2014	2015	2016	2017
Enfants	238	229	218	208	279
Adultes	124	141	155	146	158
Totaux	362	370	373	354	437



La formation se répartit sous forme de pratiques collectives (éveil/initiation, Formation Musicale, Ateliers de pratiques instrumentales, vocales, etc.) et de pratiques en pédagogie de groupe ou individualisée.

La Formation Instrumentale / Nombre d'élèves par discipline / Année 2017

	Total	Dont adultes
Piano :	52	20
Orgue :	7	7
Chant lyrique :	9	9
Guitare classique :	36	7
Flûte traversière :	23	6
Clarinette :	19	3
Saxophone :	21	8
Hautbois :	4	1
Basson :	2	1
Trompette :	26	7
Trombone / Euphonium :	9	4
Cor d'harmonie :	7	2
Percussions :	33	9
Violon / alto :	51	16
Violoncelle :	24	9
Contrebasse :	1	-
Flûte à bec :	6	4
Viole de gambe :	5	5
Flûte & tambour :	1	1
Cornemuse :	5	5
Guitare électrique :	16	7
Basse électrique :	4	3

Atelier MAO :	10	2
Ateliers voix / chanson :	14	14
Atelier guitare :	11	3
Atelier danse renaissance et trad. :	12	10
Sans instrument (éveil & initiation, FM)	39	2
TOTAL	436	165

Validation de la formation : 19 élèves ont validé leur formation et ont reçu un "certificat de fin de cycle" qui certifie les compétences acquises pour valider ce temps de formation. (16 cycle I et 3 cycle II)

Formation des musiciens de l'Orchestre d'Harmonie de la ville de Bar-le-Duc

28 élèves du Cim font partie de l'Orchestre d'Harmonie de Bar le Duc et sont exonérés de frais d'écolage.

Le coût de la formation de ces 28 élèves est pris en charge par la ville de Bar le Duc.

11 élèves du Cim font partie de l'Orchestre d'Harmonie de Ligny en Barrois et sont exonérés de frais d'écolage (à partir de 10 années) ou dégrévés de 50 %.

Le coût de la formation de ces 11 élèves est pris en charge par la ville de Ligny en Barrois.

LES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE CIM – ANNEE 2017

Cim / CRI // Cté Agglo de Bar-le-Duc SUD MEUSE				
Manifestations	nbres de séances	public	totaux	
Concerts des élèves à l'Auditorium	15	100	1 300	
Concerts des élèves à thème	6	150	900	
Concerts des élèves au Théâtre de BLD	2	400	800	
Concerts à l'extérieur de l'Agglo	4		3 000	Festival NJP & festival Musique Action
Ensembles participants à la Fête de la musique			5 000	
Ensembles au Festival Renaissance	4		5 000	
Spectacles PLEA	38	150	5 700	
<i>réalisations avec les écoles qui donnent lieu à au moins 2 représentations</i>				
Spectacles Jeune Public	22	100	2 200	
<i>3 spectacles pour 22 séances scolaires et tout public</i>				
Concerts ACDIM / saison des RV de l'Acdim	10	140	1 400	
TOTAL	103		22 680	public qui a vu au moins un concert ou une animation

Répartition par genre des concerts et animations...

Les Concerts des élèves ont lieu les mercredis à 18h30 à l'Auditorium du CIM et les jeudis à 19h30 au CLEM
Ils ont pour objectif de faire découvrir en situation de concert les élèves dans le cadre de leur pratique musicale. Ils sont libres d'entrée.

Mercredi 18 janvier, 8 février, 15 mars, 23 mars, 5 avril, 10 mai, 31 mai, 1^{er} juin, 17 juin, 6 juillet, 11 octobre, 18 octobre, 22 novembre, 13 décembre et 20 décembre

Vendredi 17 mars à 20h30 : Auditorium / Concert Irish Music Ensemble
 Samedi 1^{er} avril à 17h30 : Auditorium / Concert Musiques Actuelles Inter écoles
 Mardi 4 avril à 20h : Auditorium / concert des élèves pianistes adultes
 Samedi 8 avril : Auditorium à 17h / Concert Musiques d'Aujourd'hui
 Samedis 13 mai et 20 mai à 14h : Auditorium / concerts évaluations fin de cycle I & II
 Mercredi 7 juin à 18h30 – église Notre Dame BLD / concert autour de l'orgue avec la classe d'orgue et les ensembles instrumentaux.
 Samedi 10 juin à 17h : Auditorium / la classe de chant lyrique
 Mercredi 21 juin à 17h : Salle Barbier Ligny en Barrois / Bal des enfants avec les musiciens du Cim/Clem et les scolaires de Ligny et les musiciens du groupe AKSAK
 Mercredi 21 juin à 17h : Salle Dumas / Bal des enfants avec les musiciens du Cim/Clem et les élèves de l'école Gaston Thiébaud et Erika TASNADY

AUTRES CONCERTS REALISATIONS DE PROJETS

*Samedi 17 mars : Journée David Bowie avec conférence à 14h, concert des classes de FM II cycle à 17h et diffusion du film "Ziggie Stardust"
 *Vendredi 30 juin : Grand Bal des Balkans avec les élèves du Cim / Clem, les scolaires et le groupe AKSAK en soirée d'ouverture du Festival Renaissance

De nombreux ensembles ont animé le territoire et représenté la CA sur quelques manifestations à l'extérieur. On peut citer :

- Le grand ensemble de cuivres « BLMG Brass »,
- L'ensemble « Les VALERANS »,
- La GrosSe FanFare,
- L'atelier de Musique Ancienne,
- L'Irish Music Ensemble,
- Le Blue 'n' Blues (ensemble rock blues),
- Et bien sûr le fameux « BraSiloCim » !!!

LE PLAN LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE BAR LE DUC.

La mission de sensibilisation et d'éveil artistique du jeune public : c'est à dire "éveiller à la musique" un public très large (petite enfance, scolaires, institutions spécialisées...) par la rencontre avec les musiciens partenaires des projets de l'école. Le Plan Local d'Éducation Artistique est l'outil privilégié pour développer ce travail. Trois Musiciens intervenants (soit 1,5 temps complet) encadrent ces projets.

Des communes de la CA nous sollicitent aussi pour encadrer des projets avec leurs écoles (SIS Naives – Val d'Ormain...). Ces interventions sont prises en charge financièrement par ces collectivités demandeuses. Elles sont assurées par les professeurs musiciens intervenants du Cim en heures supplémentaires.

Le suivi administratif et budgétaire de ces actions est assuré par le directeur et le secrétariat du Cim.

Organisation et accueil des Spectacles : dans le cadre de sa mission de diffusion, le Cim est organisateur de spectacles Jeune Public dans le cadre du PLEA. Cela nécessite la mise en œuvre d'une programmation et de son suivi en terme de :

- Communication, réalisation de plaquettes, informations des écoles et du public), relation presse et médias divers, invitations
- Logistique – accueil des artistes (hébergement, repas, déplacements...)
- Matériel – réalisation de la fiche technique du spectacle – emploi de techniciens intermittents etc...

PLEA / REALISATIONS DE SPECTACLES AVEC LES ECOLES

Ces réalisations sont l'aboutissement du travail réalisé avec les musiciens intervenants à l'école et l'équipe des professeurs d'instruments du Cim. Il y a eu **19 spectacles qui ont donné lieu à 26 séances publiques.**

Tous ces spectacles ont eu lieu à l'auditorium ou dans les écoles.

PROGRAMMATION POUR LE JEUNE PUBLIC :

"Mobylette" – Cie Le plus petit espace possible - Larzac

Du 23 au 27 janvier : 7 séances pour les scolaires 1 tout public (dont 2 au Clem)

"Du bruit dans mes valises" – Cie Rue de la Casse - Lorraine

Du 7 au 10 mars : 7 séances pour les scolaires 1 tout public

"Poids Plume" - Cie Ouïe Dire - Périgueux

Du 25 au 28 avril : 6 scolaires et 1 tout public

"Jan de l'ours " – Cie Les mots du vent - Lorraine

Les 12 et 13 novembre : 3 séances pour les scolaires et 1 tout public à Ligny en Barrois

"Jan de l'ours " – Cie Les mots du vent - Lorraine

Du 5 au 7 décembre : 5 séances pour les scolaires et 1 tout public à l'Auditorium

PARTENARIATS :

Les concerts de l'ACDIM / Association pour la Création et la Diffusion des Initiatives Musicales du Cim
Saison de 6 concerts et spectacles "Les RV de l'ACDIM"

"Festi'cuivres" 14^{ème} édition du festival des musiques cuivrées dans le sud meusien en janvier 2017 a réuni 6 concerts et 10 représentations du spectacle jeune public. Organisé en partenariat avec les écoles de musique du territoire (BLD / Ligny / Commercy & Gondrecourt).

FORMATIONS / STAGES

* **Musiques des Balkans** : 4 journées de formation et concerts avec les musiciens du groupe AKSAK avec l'équipe pédagogique et les élèves

***PLEA / Formation Petite Enfance** encadrée par la Cie Ouïe-Dire en direction des personnels de la Petite Enfance (Multi accueils, RAM, Atsem, professeurs des écoles maternelles)

***Ensembles instrumentaux d'élèves** : plusieurs sessions de travail pendant les vacances scolaires

***Encadrement de groupes de musiques actuelles** : plusieurs sessions de travail pendant les vacances scolaires avec des groupes de musiques actuelles émergents du territoire. En partenariat avec les lycées de Bar-le-Duc et la MJC de Belleville-sur-Meuse dans le cadre des actions du SOLIMA Meuse.

HALL DES BRASSERIES

Le hall des brasseries est une salle polyvalente gérée par la Communauté d'Agglomération de Bar-Le -Duc Sud MEUSE depuis 2014.

Sa Configuration lui permet d'accueillir des manifestations très diverses (lotos, brocantes, foires, salons, activités sportives) et de grande envergure grâce à sa surface importante de 3680 m².

Bilan d'activité

- ❖ 23 manifestations
- ❖ 25 jours d'exploitation
- ❖ 110 jours d'occupation

En occultant la période des vacances d'été, le hall est occupé à 36,5 % uniquement pour les manifestations.

A ce chiffre, se rajoutent les journées d'occupations ponctuelles par des activités sportives (cyclisme et football) permettant aux clubs de s'abriter pendant l'hiver.

Le Hall a également permis de reloger temporairement les commerçants du marché couvert suite au sinistre de juillet 2017, avant la mise en place d'un chapiteau sur la place Exelmans.

Le bâtiment ne pouvant être chauffé, l'activité est ralentie de novembre à février.

Par ailleurs, le parking est souvent occupé par l'activité du club de pétanque local et permet une extension des manifestations qui peuvent occuper en partie l'espace.

En dehors de la période hivernale, l'activité du hall est dense et peu de week-end sont disponibles.

Pendant la période d'été, le hall abrite le festival Renaissance ainsi que le dispositif COD' JEUNES.

Prospectives

Dans l'attente de la construction de la salle multifonctionnelle (ouverture prévue à l'automne 2019) l'activité du hall est maintenue avec une réflexion engagée sur l'accueil possible des manifestations pouvant s'y dérouler.

La plupart des manifestations pourront s'y retrouver hormis les activités sportives sachant que la nouvelle salle aura vocation à accueillir des salons, brocantes, congrès, séminaires, foires, spectacles...

CHEMIN DE FER HISTORIQUE DE LA VOIE SACREE

La Communauté d'Agglomération accompagne l'association du Chemin de Fer Historique de la Voie Sacrée (CFHVS) dans le projet de création d'une voie de chemin de fer touristique devant faire circuler la locomotive « La Suzanne » entre Bar-le-Duc et Vavincourt (site Saint Christophe).

En 2017, la collectivité a travaillé avec le maître d'œuvre, la société Archilor, et l'association du CFHVS pour aboutir à un APD validé par le conseil communautaire du 12 octobre 2017. Lors de ce conseil, la collectivité a aussi décidé de lancer deux accompagnements pour l'association :

- La préparation de la mise en tourisme du site par l'intermédiaire de l'office de tourisme en vue de redéfinir l'identité du projet et de bâtir un plan de communication
- La mise en place d'un Dispositif Local d'Accompagnement afin de pérenniser l'activité de la structure dans le cadre de son développement en lien avec le projet.

PISCINES DE BAR-LE-DUC & LIGNY-EN-BARROIS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération gère en direct les 2 centres nautiques, après avoir décidé de ne pas reconduire la DSP qui existait à LIGNY-EN-BARROIS.

Ce choix était guidé par la dimension de l'équipement linéen qui n'offrait que peu d'intérêt pour un délégataire, sauf à envisager une dégradation de l'offre, au détriment des usagers.

Suite à la fin de la DSP, la Communauté d'Agglomération a constaté que le contrat n'était pas intégralement respecté et décidé d'engager un contentieux auprès du tribunal administratif, compte-tenu des enjeux.

A - EVENEMENTS

Le retour en régie de la piscine de Ligny a démarré au 01/01/2017.

La vidange de décembre 2016 sous la responsabilité d'EQUALIA n'a pas été réalisée. Le service des piscines en a eu la charge dès le retour en régie. La vidange annuelle a dorénavant lieu durant les vacances d'hiver.

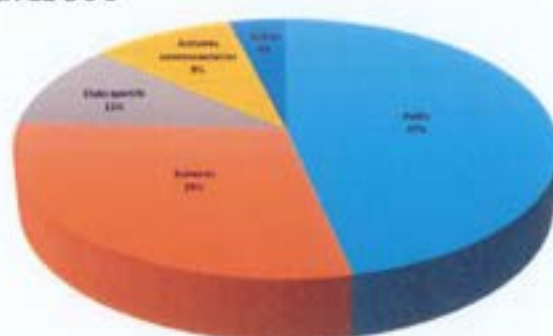
Suite à des difficultés d'encadrement des agents et de nombreuses latences dans la mise en place de nouvelles organisations, un diagnostic a été demandé et a confirmé la nécessité de repositionner le cadre en place sur un poste à moindre responsabilité et sur un lieu différent. L'agent a donc été intégré dans les effectifs de MNS de la piscine de Bar-le-Duc.

B - FREQUENTATION

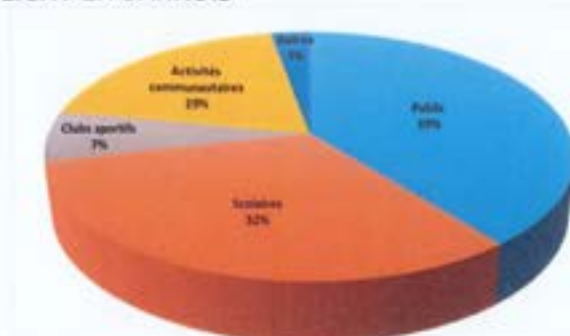
Les piscines ont une fréquentation plus faible que les années précédentes avec 126 036 baigneurs. En vue de présenter les mêmes analyses sur les 2 équipements, un regroupement en 4 catégories est effectué à compter de 2017.

L'essentiel des volumes est constitué de la baignade grand public et de l'accueil des scolaires, en correspondance avec les orientations politiques d'horaires d'ouvertures de bassin.

BAR-LE-DUC



LIGNY-EN-BARROIS



LIGNY-EN-BARROIS

	2017			2016	2015	2014
	BAIGNEURS	% du total	Variations n-1	BAIGNEURS	BAIGNEURS	BAIGNEURS
TOTAL	44 070 (-9%)			48 136	50 569	51 511
Public	17 332	39,33%	-10%	19 061	21 229	19 226
Scolaires	14 099	31,99%	+4%	13 518	13 857	15 884
Clubs sportifs	2 934	6,66%	+10%	2 637	2 480	3 941
Activités	8 467	19,21%	-29%	10 928	11 719	11 026
Autres	1 238	2,81%	-61%	1 992	1 284	1 434

La tendance de baisse des baigneurs « public » se vérifie à Ligny notamment lors de l'été. La baisse de fréquentation des activités s'explique par une politique sans promotion (pratique Equalia) et une modification de certains formats à la rentrée 2017 (inscriptions annuelles). Les groupes (Autres) constitués se sont également moins rendus à la piscine cet été.

BAR LE DUC

	2017			Regroupement en 4 catégories	2016	2015	2014
	BAIGNEURS	% du total	Variations n-1		BAIGNEURS	BAIGNEURS	BAIGNEURS
TOTAL	81 966 (-1,3%)				83 028	91 006	91 592
Public	38 255	46,67%	-4,72%	Public	39 150	43 481	44 287
				Leçons	880	602	353
				Gendarmes / Pompiers	122	229	516
Scolaires	23 843	29,09%	+ 2,78%	Scolaires	23 197	24 672	25 454
Clubs sportifs	8 800	10,74%	+ 6,09%	Clubs sportifs	8 423	9 580	8 386
				Cœur & Santé	948	925	1 016
Activités	7 883	9,62%	+21,33%	Activités communautaires	5 683	6 110	7 609
				CIAS (personnes âgées)	814	1 211	1 287
Autres	3 185	3,89%	-16,43%	Groupes (CLSH)	1 371	1 722	1 218
				Instituts Spécialisés	1 777	1 513	460
				CHS de Fains	663	961	1 006

La requalification des offres d'activités permet de revenir sur le niveau 2014 (disparition de l'école de natation en raison des TAP). La nouvelle offre démarrant en septembre, la lisibilité n'est pas claire. L'été a un effet non négligeable sur les fréquentations Public. Le service s'interroge sur le développement des activités et la répercussion sur les fréquentations de la baignade publique.

Entrées publiques

Les équipements répondent à un besoin du territoire avec 84% d'habitants de l'agglomération utilisant la baignade.

Fréquentation sur créneaux PUBLICS						
	BLD		LEB		TOTAL	
2017	37 608	83%	17 332	88%	54 940	84%
2016	39 150	82%	18 916	94%	58 066	86%
2015	43 481	81%	20 104	/	63 585	/
2014	44 287	80%	18 182	/	62 469	/

Bilan de l'été 2017

BAIGNEURS	2017	2016	2015	2014
BAR	10 891	11 859	13 318	11 816
Juillet	5 491	5 296	6 749	5 547
Août	5 400	6 563	6 569	6 269
LIGNY	5 161	6 959	8 703	6 352
Juillet	2 651	3 217	5 027	3 470
Août	2 510	3 742	3 676	2 882
TOTAL	16 052	18 818	22 021	18 168

La fréquentation estivale est composée quasiment que de baigneurs et correspond aux habitudes avec un écart-type de 10%. Elle explique en bonne partie la baisse des baigneurs sur l'année avec une perte moyenne de 16 baigneurs par jour. L'été 2015 ayant été caniculaire et l'été 2017 pluvieux et orageux.

L'impact du dispositif Bar-le-Duc plage n'est pas mesuré faute d'outils.

C - ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

BAR LE DUC

TOTAL	ACTIVITES	TOTAL	INSCRITS Agglo	INSCRITS Hors Agglo	2016	
2017 7 889	Aquaéveil	633	17	2	379	
	Aquadécouverte	265	14	1	32	
	Perfectionnement	264	13	2	101	
	Aquagym CARTE + ÉTÉ	512	234	41	377	
	2016	Aquagym ANIM	98	/	/	89
	=	Aquagym ANNEE	5 928			4 512
	5 683	Aquaphobie	79	/	/	86
	Aquabébé	104	/	/	107	

La mise en place de l'école de natation s'est poursuivie à la rentrée 2017. L'activité CIAS (reprise à la rentrée 2016) est parfaitement intégrée dans l'offre. La possibilité de pratiquer à la carte séduit de plus en plus. Les créneaux horaires sont proposés en fonction du niveau d'intensité. Pour l'instant, les usagers restent souvent attachés au jour et heure...

LIGNY-EN-BARROIS

TOTAL	ACTIVITES	TOTAL	INSCRITS Agglo	INSCRITS Hors Agglo	2016
2017	Ecole de natation	786			1 169
	Cours collectifs/indiv	129			555
7 633	Aquatic	1 579	OFFRE ANNUELLE EN COURS DE DEVELOPPEMENT		1 682
	Aquajogging	340			496
2016	Aquapalmes	138			167
=	Aquadouce	1 175			1 478
10 763	Aquabike	3 254	/	/	4 783
	Aquabébé + EVEIL	232	/	/	343

La continuité de l'offre a été faite en 2017. Les fréquentations sur certaines activités interrogent leur pertinence ou leur format. La mise en place des inscriptions à l'année (septembre 2017) avec un tarif préférentiel (homogénéité des 2 piscines) doit permettre aux pratiquants d'avoir une activité régulière pour un moindre coût. La possibilité de venir à la carte est conservée. A noter qu'en 2016, le délégataire avait mis en place de nombreuses promotions alors qu'il était en fin de contrat.

D - PARTENARIATS & ANIMATION

BAR LE DUC	LIGNY EN BARROIS
<ul style="list-style-type: none"> • Une Soirée AQUANIGHT le 10 février 2017 • Le raid des gazelles a campé sur l'espace extérieur et a réalisé une épreuve en bassin • Fête des écoles de natation • Semaine d'animation 25 ANS (aquagym et aqualantah, concert...) • Fête du sport (baptême de plongée) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une soirée Zen à Ligny-en-Barrois • Formation surveillant de Baignade avec la Ligue de l'enseignement • Fête du sport (Baptême de plongée)

Dans le cadre de ces activités, la piscine de Bar-le-Duc s'est associée avec :

- Le village d'enfants qui suit un cycle de 12 séances d'apprentissage de la natation
- COD'JEUNE, soirées et aquagym pendant les petites vacances et l'été.
- Pour les tous petits des CLSH de la fédération, un accueil réservé le matin est organisé pendant les vacances.
- Le dispositif EVEIL SPORTIF de la ville de Bar-le-Duc est accueilli les mercredis après-midi

E - BUDGET

2017	DEPENSES	RECETTES	2016 (CA / EQUALIA)
BAR-LE-DUC	891 406,89€	201 196,10€	Résiduel = 712 118,33€
LIGNY-EN-BARROIS	536 712,24€	107 532,52€	Résiduel = 533 468€
TOTAL	1 428 119,13€	308 728,62€	
Coût résiduel Service	(-126 196 €)	1 119 390€	1 245 586 €

L'objectif de ramener le coût résiduel à moins de 1,2 M€ a été atteint, par la gestion rigoureuse, mais également un poste vacant de MNS (BLD) qui a un impact sur la masse salariale.

Les recettes globales sont conformes aux années précédentes avec un léger impact de la fermeture de décembre 2016. La baisse de 7,58% des baignades est en partie liée à la baisse de fréquentation estivale (baigneurs à ticket unique).

Exemple Recettes BLD	Variations	2017	2016	2015	2014
ENTREES	- 9 612,35€ -7,58%	117 272,50€	126 884,85€	127 441,15 €	125 145,85 €
ACTIVITES	-458,00€ -1%	45 421,30€	45 879,30€	37 323,55 €	29 568,20 €
REGIE TOTALE	-10 070,35€ -5,83%	162 693,80€	172 764,15€	164 764,70 €	154 714,05 €
RECETTES GLOBALES	-5 891,94€ -2,89%	201 196,10€	207 178,04 €	199 217,35 €	190 951,73 €

BAR LE DUC

	2017		2016	2015	2014
ATeller	€		€	€	205,03 €
	*		654 610,13* €		
BAâtiment	261 637,25€	29,35%	296 512,87 €	303 041,94 €	295 529,10 €
INformatique	389,28 €	0,04%	402,08 €	397,46 €	392,20€
NEttoyage	3 742,63€	0,42%	3 254,99 €	6 623,12 €	0
PIscine	62 821,18 €	7,05%	93 024,57€	110 189,37 €	97 227,78 €
RHumaines	560 933,08 €	62,93%	524 404,39 €	515 106,53 €	531 094,93 €
SFinanciers	123,00 €	0,01%	181,14 €	749,07 €	0
TElecom	1 760,47€	0,20%	1 516,33 €	1 861,03 €	2 348,56 €
DEPENSES	891 406,89€		1 277 393,63 €	937 968,52 €	926 797,60 €
RECETTES	201 196,10€		207 178,04 €	199 217,35 €	190 951,73 €
RESIDUEL	690 210,79€		712 118,33 €	738 751,17 €	735 845,87 €

*Les DEPENSES et RECETTES CTA sont supprimées de l'analyse.

LIGNY-EN-BARROIS

	2017		2016	2015	2014
BAâtiment	156 407,20€	29%			Données extraites CIRIL
INformatique	€				
NEttoyage	€		DSP EQUALIA	DSP EQUALIA	DSP EQUALIA
PIscine	70 394,89€	13%	520 981€	376 961€	502 067€
RHumaines	307 507,48€	57%			
SFinanciers	€		R2 réseau chaleur	R2 réseau chaleur	R2 réseau chaleur
TElecom	2 402,67€	0,004%	= 50 109€	= 50 120€	= 49 000€
DEPENSES	536 712,24 €		Bilan annuel non communiqué par EQUALIA	Charges 602 533€	Charges 582 553€
RECETTES	107 532,52 €			124 693€	134 043€
Données CIRIL			(D = 571 090€ R = -37 622€)	(D = 427 081€ R = -4 535€)	(D = 720 184€ R = -30 984€)
RESIDUEL	429 179,72€		533 468 €	422 556 €	689 200 €

INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNAUTAIRES

Transferts d'équipements sportifs

Dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et en application du critère d'intérêt communautaire (caractère unique, dimension structurante, rayonnement communautaire au regard de leur fréquentation scolaire du second degré (collèges et lycées) et associatives), la Communauté d'Agglomération a, dans la continuité des transferts d'équipements sportifs transférés en 2016, identifié et acté par délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2016, le transfert effectif au 1^{er} janvier 2017 des équipements suivants:

- Gymnase Gilbert VERNET et les terrains de tennis attenants, pour le secteur sportif (à l'exclusion de la salle Jean BARBIER)

Conformément aux articles L5215-27 et L5216-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a maintenu le principe de conservation de la gestion de proximité des équipements sportifs communautaire par les communes (en direct ou par l'intermédiaire de son Office Municipal des Sports), afin de permettre aux communes de conserver la relation de proximité avec les clubs.

La reconduction d'une contractualisation par convention a permis de cadrer le principe de cogestion : exploitation sportive par les communes, gestion bâtementaire par la Communauté d'Agglomération.

Projet de travaux de réhabilitation des équipements sportifs

Lors du précédent transfert des équipements barisiens, la Ville de BAR-LE-DUC avait fait part de son projet de réhabilitation de ces équipements et s'était engagée à en financer le coût résiduel. C'est donc avec ce concours que s'est engagée la réhabilitation des équipements footballistiques (stade Jean Bernard) et tennistiques (stade Côte Sainte Catherine). La livraison du terrain synthétique et de la cage de lancer s'est déroulée en juin 2017, l'éclairage des terrains de grands jeux en septembre 2017 et le démarrage du chantier Pôle tennistique en février 2017. Ces équipements seront totalement réceptionnés en 2018.

Un diagnostic bâtementaire réalisé sur les gymnases (Côte Ste Catherine et Bradfer, à Bar-le-Duc ; Vernet à Ligny-en-Barrois) indique qu'un programme sera également nécessaire dans les prochaines années, pour des mises aux normes et l'adaptation nécessaire aux pratiques.

Ces projets seront intégrés lors de l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissements, en cours.

Le gymnase Jean-Paul BEUGNOT, intégré dans le patrimoine de la Ville de Bar-le-Duc suite à un échange avec le Conseil Départemental peut également être considéré d'intérêt communautaire, par les usages courants. Il est envisagé de proposer son transfert à la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2019.

Exploitation des Installations sportives

Stade de la Côte Sainte Catherine (tout équipement cumulé*)

Scolaires	2267 hrs/an	55 %
Associations	1292 hrs/an	31 %
Compétitions et autres accueils	595 hrs/an	14 %
Total	4154 hrs/an	

(*) Hors tennis

Gymnase Côte Sainte Catherine

Scolaires	1746 hrs/an	49 %
Associations	1145 hrs/an	32 %
Compétitions et autres accueils	666 hrs/an	19 %
Total	3557 hrs/an	

Stade Jean BERNARD (tout équipement cumulé)

Scolaires	3915 hrs/an	49 %
Associations	3066 hrs/an	38 %
Compétitions et autres accueils	1039 hrs/an	13 %
Total	8020 hrs/an	

Gymnase Ernest BRADFER

	Salle d'escrime		Dojo		Salle omnisport	
Scolaires	195 hrs/an	19 %	442 hrs/an	23 %	1448 hrs/an	47 %
Associations	759 hrs/an	74 %	1369 hrs/an	70 %	987 hrs/an	32 %
Compétitions et autres accueils	66 hrs/an	6 %	144 hrs/an	7 %	651 hrs/an	21 %
Total	1020 hrs/an		1955 hrs/an		3086 hrs/an	

Gymnase TRONVILLE

	Dojo		Salle omnisport	
Scolaires	36 hrs/an	4 %	281 hrs/an	23 %
Associations	909 hrs/an	96 %	949 hrs/an	77 %
Compétitions et autres accueils	Non signalé	NS	Non signalé	NS
Total	945 hrs/an		1230 hrs/an	

Gymnase Léo LAGRANGE

Scolaires	1332 hrs/an	50 %
Associations	1281 hrs/an	48 %
Compétitions et autres accueils	69 hrs/an	3 %
Total	2682 hrs/an	

Gymnase Gilbert VERNET

Scolaires	895 hrs/an	48 %
Associations	830 hrs/an	45 %
Compétitions et autres accueils	139 hrs/an	7 %
Total	1864 hrs/an	

Tarifs

La Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse a consenti la mise à disposition gratuite de ses installations sportives en faveur des groupements d'utilisateurs implantés sur son territoire : associations, établissements scolaires publics du 1er degré, institutions et services publics (SDIS, services de police...).

Néanmoins, un travail engagé depuis plusieurs années, a abouti en 2017, permettant d'évaluer les charges supplétives relatives à chaque équipement et à chaque association. Le montant correspondant a été signifié à chaque association qui doit l'intégrer dans son bilan comptable (comptes de classe 8).

L'utilisation des installations communautaires par les établissements d'enseignement publics et privés (école, collège, lycée, CFA...) a été convenue moyennant une redevance dont le montant et le mode de versement sont déterminés par la collectivité référente (Commune, Région, Département). La signature de conventions spécifiques ont permis de cadrer les modalités particulières de mise à disposition.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire du 7 juillet 2016 a délibéré des tarifs permettant de pouvoir facturer la location de ses installations sportives à tout autre utilisateur : structures de droit privé, associations et institutions publiques non domiciliées sur son territoire, instances fédérales (Fédération, Ligue, Comité)

Modernisation des équipements

La mise en œuvre du BP 2017 a permis la réalisation des investissements en matériel suivants :

Site	
Gymnase Bradfer	<ul style="list-style-type: none"> • 1 aspirateur dorsal
Gymnase Côte Sainte Catherine	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation d'un filet de protection de plafond • 1 aspirateur
Stade Côte Sainte Catherine	<ul style="list-style-type: none"> • 1 désherbeur mécanique pour terrain et chemin stabilisé • 1 tracteur • 1 remorque espace vert • 1 semoir à engrais • 1 tondeur autotractée
Stade Jean Bernard	<ul style="list-style-type: none"> • Réfection des caniveaux de la piste d'athlétisme • Garages de protection des sautoirs en hauteur • 1 but de football à 11 transportable • Remplacement des buts à 11 du terrain secondaire • 1 tondeur autotractée
Gymnase Vernet	<ul style="list-style-type: none"> • Une autolaveuse et 4 aspirateurs



Centre Intercommunal d'Action Sociale

Rapport d'activité

Année 2017

Table des matières

CONTRAT DE VILLE.....	5
L'observation du territoire et le diagnostic des besoins.....	5
L'élaboration du plan d'action 2017.....	5
Pilier "Cohésion Sociale".....	6
Pilier "Renouvellement urbain et cadre de vie".....	9
Pilier "Emploi et développement de l'activité économique".....	11
La stratégie de communication.....	13
PREVENTION DE LA DELINQUANCE.....	14
Les réunions d'échange d'informations sur les situations sensibles.....	14
Organisation générale.....	14
Traitement des situations impliquant des mineurs sur le territoire.....	15
Nature des faits portés à la connaissance du CISPD.....	15
Traitement des situations impliquant des majeurs sur le territoire.....	16
Analyse des problématiques qui apparaissent à l'occasion des réunions du dispositif.....	16
Animation du plan local de prévention de la délinquance.....	18
Le projet touche pas à ma démocratie !.....	18
L'après-midi citoyen du 22 novembre 2017.....	19
PROMOTION DE LA SANTÉ.....	23
Pilotage de "l'atelier santé-ville".....	23
Actions conduites auprès du public.....	23
Soirée d'animation et de prévention pour la jeunesse "Baradize".....	23
Soirée d'animation et de prévention pour la jeunesse "Festy Free".....	24
Journée d'animation et de prévention pour les familles "Printemps des Elixirs".....	24
Journée d'animation et de prévention pour les familles "Rire attitude".....	25
PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE.....	26
Public cible et actions engagées à la rentrée 2017.....	26
Les élèves repérés par l'équipe pluridisciplinaire.....	26
Les actions proposées.....	26
Animation de l'équipe pluridisciplinaire.....	29
Les autres initiatives du PRE.....	29
MÉDIATION SOCIALE.....	30
Intervention dans les conflits de voisinage de l'habitat privé.....	30
ÉMILIEN (Equipe Mobile Information et LIEN social).....	31
SECRETARIAT GENERAL.....	34
Site de BAR-LE-DUC.....	34
Le standard téléphonique.....	34
Les visites.....	37
Conclusion.....	39
Site de LIGNY-EN-BARROIS.....	40
Le standard téléphonique.....	40
Les visites.....	43
Les salles.....	45
Conclusion.....	46

SOLIDARITE – INSERTION - EMPLOI.....	48
Le RSA	48
L'Aide sociale légale.....	49
L'accompagnement social	50
Les aides facultatives.....	53
L'épicerie solidaire	54
La coordination des associations caritatives	56
Les actions collectives d'insertion	57
1 Jour 2 Mains	57
Les Rendez-vous du CIAS	59
Le BraSiloCim Batucada.....	61
Les jardins « Culture en herbe »	62
Les contrats aidés	63
Les Relais Emploi	66
Relais Emploi de Ligny en Barrois	67
Relais Emploi de la Côte Sainte Catherine.....	68
La Plateforme Réseau Insertion Emploi et Entreprises.....	69
Fonctionnement	69
Partenaires de la plateforme.....	69
La mise en œuvre de l'action.....	70
Le bilan de l'action	70
Starter Emploi	72
Le chantier d'insertion.....	73
Les travaux réalisés.....	73
Les résultats obtenus	73
Les actions d'accompagnement et formations	74
Les travaux réalisés et facturés en 2017	76
LA JEUNESSE	77
Dispositif Cod'jeunes 2017	77
Vacances d'hiver	79
Vacances de Pâques.....	80
Vacances d'été	80
Vacances de Toussaint.....	82
Internet et territoire	83
Les inscriptions	86
LES INSCRITS.....	87
Evolution budgétaire	90
La Coordination Jeunesse en 2017	92
Le projet jeunesse de territoire.....	93
Montage des dossiers.....	94
PERSONNES AGEES	95
EHPAD Blanpain-Couchot.....	95
Les résidents accueillis	95
Admissions et sorties	96
L'activité	97
Le personnel.....	97
Budget et résultat comptable.....	100
Faits marquants	101
Conclusion et perspectives	102
Pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD.....	104
Consommation en produits pharmaceutiques	104
Approvisionnement et gestion des stocks de la pharmacie	104
Comite et livret du médicament	105
Dispensation des médicaments et des dispositifs médicaux.....	105

Hygiène.....	105
Vigilances.....	106
Résidence autonomie les Coquillottes	106
Typologie du public accueilli	106
Les sorties.....	107
Astreintes de nuit.....	108
Activité.....	108
Le personnel.....	108
Budgets et compte administratif.....	109
Faits marquants pour l'année 2017	109
Implication des résidents dans la vie de l'établissement	109
Conclusion et perspectives :.....	110
SSIAD Bar le Duc santé	111
Typologie des usagers pris en charge.....	111
Activité et budgets	113
Portage de repas.....	115
Partage de repas de Velaines	116
PETITE ENFANCE	117
Multi accueils Elisa, Louise Marie et Les Mimosas.....	117
Répartition des familles par origine géographique.	117
Revenus des familles et tarification.....	118
Indicateurs d'activité.	119
Le personnel.....	120
Budgets et resultat comptable	121
Faits marquants	121
Conclusion et perspectives :.....	124
Les relais d'assistants maternels	125
La couverture du territoire.....	125
Le nombre de places d'accueil	126
Evolution de l'activité	127
Les animations :	130
Laep "la maison de souricette"	133
Indicateurs quantitatifs	133
Age des enfants	134
Qualité de l'accompagnant	135
Origine géographique des familles	136
Evolution de la fréquentation	137
Analyse du fonctionnement.....	138
LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE	140
Principaux enjeux de la CIA	140
Rôle et missions de la CIA.....	141
Actions réalisées en 2017	142

CONTRAT DE VILLE

L'observation du territoire et le diagnostic des besoins

Le service Politique de la Ville et Coordination Territoriale collecte régulièrement des données statistiques auprès de divers organismes (INSEE, Préfecture de la Meuse ...). Un travail de mise à jour est effectué chaque année en fonction des données disponibles.

L'élaboration du plan d'action 2017

La plan d'action annuel du contrat de ville a été élaboré suivant les étapes du processus habituel :

- **Lancement de l'appel à projets** en date du 20 décembre 2016 à des structures publiques et associatives du territoire. 15 à 20 propositions d'actions ont été adressées en retour.
- **Cadrage des projets** par rapport aux exigences du comité de pilotage : rencontres individuelles d'échange avec les porteurs de projets et organisation de réunions de travail par thème. 3 groupes de travail ont été organisés, mobilisant au total 36 professionnels de tous secteurs et des habitants :
 - Groupe Cohésion Sociale : 17 janvier 2017
 - Groupe Emploi et Développement économique : 19 janvier 2017
 - Groupe Renouvellement Urbain et cadre de vie : 24 janvier 2017
- **Construction du plan d'action définitif** : une proposition de plan d'action a été formalisée, puis un comité technique a été organisé afin de questionner et de finaliser celui-ci, le 9 février 2017. Ce comité technique a réuni 10 professionnels de divers services de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes partenaires.
- **Validation du plan et mobilisation de moyens financiers** : le comité de pilotage a été organisé le 24 mars 2017, avec pour ordre du jour la validation du programme et l'attribution des subventions annuelles aux porteurs de projet. Il a été co-présidé par le Sous-Préfet et la Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération chargée de la politique de la ville. 21 personnes ont participé : des élus, des professionnels et des habitants membres du conseil citoyen.

Ci-dessous une présentation synthétique du plan d'action validé par le comité de pilotage. Il s'agit du plan tel qu'il a été validé en date du 24 mars 2017 : des ajustements ont pu avoir lieu après cette date, lors de la mise en œuvre des actions. Un rapport spécifique (*rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville et la dotation de solidarité urbaine 2016-2017*) fait état des actions effectivement réalisées.

Pilier " Cohésion Sociale "

Enjeu général : maintenir la tranquillité du territoire et favoriser le vivre ensemble

Orientations stratégiques	Quoi ?		Description	Qui ?	Quand ?		Où ?
	Nom de l'action	Description			Date début	Date fin	
Prévenir la délinquance et la marginalisation	Vivre ensemble et valeurs de la République : animations citoyennes	Temps d'échange et d'animation avec les habitants autour des questions de vivre ensemble et des valeurs de la République. Plusieurs supports d'animation alimenteront les discussions : vidéos, expositions, internet... En amont de ces événements, des groupes de paroles, ateliers ou cafés-débats seront animés en comité plus restreint par les partenaires. L'action est conduite dans le cadre du CISPD, dans le prolongement de la conférence « République, laïcité et prévention de la radicalisation » organisée le 30 juin 2016 avec des élus et professionnels du territoire. Cette fois, la grande question du vivre-ensemble est abordée directement avec les habitants.	Com. d'Agglo. Partenaires CISPD AMP Centres sociaux Centre de Documentation sociale	2017	2018	Bar-le-Duc Côte Catherine Ste	
	Maîtrise de soi et prévention de la délinquance par le sport : gala de kick boxing	Organisation d'un gala de kick boxing en partenariat avec le club de la Côte Sainte Catherine, au Printemps 2018. Préparé dans le cadre du CISPD, l'évènement sera l'aboutissement d'un travail de mobilisation des habitants et notamment des jeunes de l'agglomération et du quartier en particulier. Des activités en lien avec la maîtrise de soi, le sport en général et les sports de combat en particulier, seront proposées notamment par l'AMP et les centres sociaux qui participeront à l'évènement final. D'autres animations seront préparées en amont avec le public pour enrichir le gala.	Com. d'Agglo. Partenaires CISPD AMP Centres sociaux	2017	2018	Bar-le-Duc Côte Catherine Ste	
	Campagne de sensibilisation sur les dangers d'internet	Animation d'une campagne de sensibilisation et de prévention sur les dangers d'internet en direction des élus, des professionnels et des habitants du territoire. Cette action est conduite dans le cadre du CISPD, dans la continuité de la réunion de présentation aux élus	Com. d'Agglo. Partenaires	2017	2017	Communauté d'Agglomération	

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

		et professionnels des « ateliers sur l'identité numérique », le 08 décembre 2016. Cette campagne consiste à amplifier la sensibilisation et la communication sur le sujet, à faire connaître les outils existants. Par exemple, des ateliers interactifs animés par l'intervenante du Point Accueil Ecoute Jeunes sont proposés aux acteurs du territoire en contact avec du public ; un documentaire sera également créé sur ce thème par des adolescents du dispositif d'animation Cod'Jeunes.	CISPD AMP CIAS				
	Ciné-débat sur l'égalité entre les femmes et les hommes	Invitation à une séance de cinéma gratuite suivie d'une discussion et d'une collation conviviale. Cette action de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes consiste à visionner un film en lien avec ce thème. A la fin de la séance, un débat est animé avec le public. Ce projet est conduit dans le cadre du CISPD, dans le prolongement de la formation sur la prévention des violences faites aux femmes.	Com. d'Agglo. Partenaires du CISPD CIDFF Ligue de l'enseignement	2017	2017	Bar-le-Duc Cinéma Colisée	
Promouvoir la santé, favoriser l'accès aux soins et aux droits	Cycle annuel de manifestations publiques de promotion de la santé	Organisation de 4 événements gratuits de promotion de la santé pour le grand public et construits avec les habitants. Avec un point commun : des informations, des animations, des activités et des jeux en lien avec la santé au sens large, proposé par tout un réseau de professionnels et bénévoles présents sur des stands. La mobilisation des habitants de la Côte Sainte-Catherine autour de ces 4 manifestations à rayonnement intercommunal est particulièrement recherchée, à partir notamment de partenariats avec les structures du quartier participant aux événements (centres sociaux et conseil citoyen, AMP, Ecole de la 2 ^{ème} chance, CIAS).	ANPAA 55 Associations partenaires Habitants	2017	2017	Bar-le-Duc Côte Catherine Ligny-en- Barrois	
Accompagner la jeunesse et soutenir la parentalité	Projet de Réussite Educative	Repérage collectif d'élèves en difficultés scolaires et sociales et mise en œuvre d'actions individualisées en leur faveur et en lien avec leurs parents. Organisation de temps de rencontre et d'animation avec l'ensemble des enfants et leurs familles, au moins une fois par trimestre (cérémonie, collation...). Des actions complémentaires fédératrices telles que jeu-concours, vidéo, sorties parents/enfants...	CIAS Etablissements scol. Associations	2017	2017	Bar-le-Duc Côte Catherine	

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Prévention et lutte contre les discriminations	Sensibilisation des acteurs territoriaux à la lutte contre les discriminations	<p>Une formation-sensibilisation des professionnels et des élus du territoire est en réflexion. Cette action de sensibilisation constitue la première phase d'un plan de lutte contre les discriminations à construire sur la base d'un diagnostic réalisé en 2017 par un bureau d'études spécialisé, le cabinet IS CRA-Méditerranée</p> <p>Mise en place d'ateliers de création de chansons sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes. Une compilation de chansons, créées et enregistrées dans des conditions professionnelles par des groupes d'habitants de tous les âges, est en cours de préparation. Les habitants, mobilisés par plusieurs structures partenaires du projet, sont accompagnés par une association de musiciens professionnels.</p>	Etat DDCSPP DRJCS Com. d'Agglo.	2017	Communauté d'Agglomération
Favoriser le lien social, l'accès au sport et à la culture	<p>Atelier de création de chansons « la musique c'est mon genre »</p> <p>Journée internationale des droits des femmes le 08 mars 2017</p>	<p>Plusieurs animations sont prévues dans l'après-midi du 08 mars 2017, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une marche exploratoire de femmes à la Côte Sainte Catherine (en lien avec le CISPD). Le principe : des habitantes volontaires sillonnent le quartier à pied et signalent des points qui nécessitent une vigilance particulière : entretien, sécurité, stationnement, éclairage... - Après la marche, place aux animations proprement dites : à la salle Dumas, les habitants sont invités à visiter 2 expositions prêtées par les associations partenaires, en lien avec la place des femmes dans la société. En parallèle, tout le monde peut participer à un jeu citoyen réalisé et animé par des animatrices en service civique à l'association PEP55. - Pour conclure l'après-midi, le spectacle <i>Femme indigo</i> est proposé gratuitement. Il s'agit d'un one-woman-show en rapport avec le thème de la journée, interprété par une comédienne, Esta WEBSTER. La représentation est suivie d'un échange avec le public et d'une collation conviviale. 	Com. d'Agglo. CIAS CIDFF AMP Centres sociaux PUJ de Ligny-en Barrois Mission Locale Com. d'Agglo. DDFE DDCSPP CIAS Associations locales CIDFF Centres sociaux AMATRAMI PEP55	2017	Bar-le-Duc Côte Catherine Bar-le-Duc Côte Catherine

Pilier "Renouvellement urbain et cadre de vie"

Enjeu général : améliorer l'attractivité du territoire

Orientations stratégiques	Quoi ?		Description	Qui ? Le pilote Les acteurs	Quand ?		Où ? Zones concernées
	Nom de l'action	Description			Date début	Date fin	
Optimiser la qualité du logement, de la voirie et des espaces publics	Valorisation du territoire et gestion urbaine de proximité	<p>Ensemble d'actions coordonnées de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie de la Côte Sainte Catherine. Cette approche s'inscrit dans le cadre de la démarche de gestion urbaine de proximité (GUP), qui consiste à animer une méthode collaborative et participative de gestion et d'amélioration du cadre de vie des habitants.</p> <p>Les différents leviers d'action envisagés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre du programme relevant de la convention d'amélioration de la qualité de vie urbaine ou « convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties » - La réalisation d'un graffiti urbain à la Côte Sainte Catherine - Une exposition à la Côte Sainte Catherine sur les richesses du territoire intercommunal - L'organisation de la marche exploratoire de femmes dans le quartier (cf. projet Journée internationale des droits des femmes) - L'organisation d'une « sortie nature », qui consiste à effectuer une balade d'éducation à l'environnement avec les habitants du quartier. 	Com. D'Agglo OPH Centres socioculturels AMP CIAS	2017	2017	Bar-le-Duc Côte Catherine	
Moderniser et développer	Concertation avec les habitants sur le projet d'EHPAD à la	<p>Organisation d'une concertation autour du projet d'EHPAD dont l'implantation est prévue dans le quartier de la Côte Sainte Catherine. La concertation vise tous les habitants et les acteurs du</p>	CIAS Ville de Bar-le-Duc	2016	2017	Agglomération	

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

les équipements structurants	Côte Catherine	Sainte	territoire qui souhaitait participer à la réflexion pour intégrer au mieux ce nouvel équipement dans le cadre de vie. Une association spécialisée est missionnée pour organiser et coordonner cette démarche, en proposant des outils et des méthodes d'animation et de suivi adéquats. Des enquêtes auprès des habitants, entretiens et réunions publiques seront organisées.	Associations citoyens – Territoires Grand est		
	Réhabilitation du complexe tennis du quartier et ouverture vers de nouveaux publics		Réhabilitation des équipements du tennis-club de la Côte Sainte Catherine et développement d'une politique d'élargissement de la pratique à de nouveaux publics. Il s'agira de créer des liens avec le tissu associatif du quartier et au-delà, afin d'encourager les personnes qui en sont éloignées à utiliser le nouveau complexe tennistique. Celui-ci comprendra, outre des courts de tennis rénovés, des sanitaires et un espace de convivialité de type « club house ». De nombreuses animations et événements pourront alors être organisés avec un réseau de partenaires capables de fédérer un public large, dont les familles modestes et les personnes handicapées par exemple.	Ville de Bar-le-Duc Tennis-club Ville de Bar-le-Duc Com. d'Agglo. Partenaires associatifs et institutionnels	2017	Bar-le-Duc Côte Catherine Ste

Pilier "Emploi et développement de l'activité économique"

Enjeu général : valoriser le potentiel humain et économique du territoire

Orientations stratégiques	Quoi ?		Description	Qui ? Le pilote Les acteurs	Quand ?		Où ? Zones concernées
	Nom de l'action				Date début	Date fin	
Consolider l'accompagnement des demandeurs d'emploi	L'égalité dans l'emploi : sensibilisation des acteurs et ateliers pratiques		<p>Cycle d'interventions sur le thème de l'égalité dans l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'abord, une rencontre préliminaire ouverte à tout le réseau de partenaires de la Communauté d'Agglomération est organisée afin de présenter les enjeux et de planifier les étapes suivantes. - Une réunion d'information et de sensibilisation sera proposée aux partenaires professionnels en contact avec du public féminin. Cette session portera sur la déconstruction des stéréotypes et la diversification des choix professionnels. - Enfin, des ateliers pratiques seront mis en place avec des habitantes en recherche d'emploi, notamment issues du quartier de la Côte Sainte Catherine. Ces ateliers sur la diversification des choix professionnels seront organisés avec l'appui et la collaboration des partenaires ayant participé aux étapes précédentes, pour une mobilisation optimale des femmes sur l'action. 	CIDFF Pôle Emploi Travailleurs sociaux Associations	2017	2017	Bar-le-Duc Côte Catherine

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

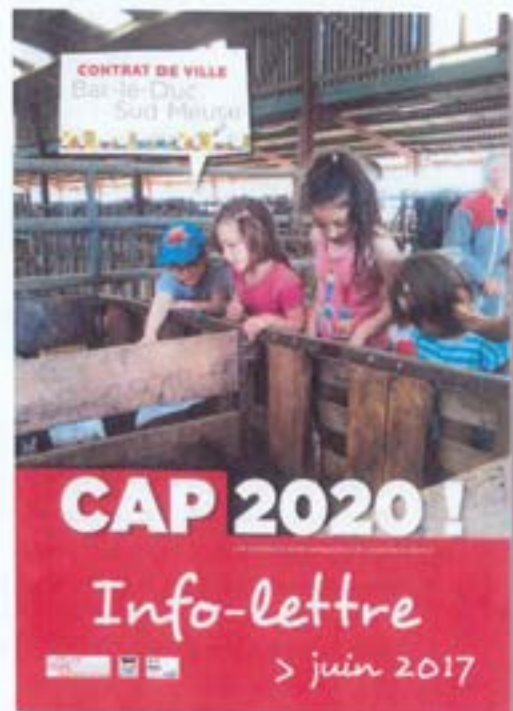
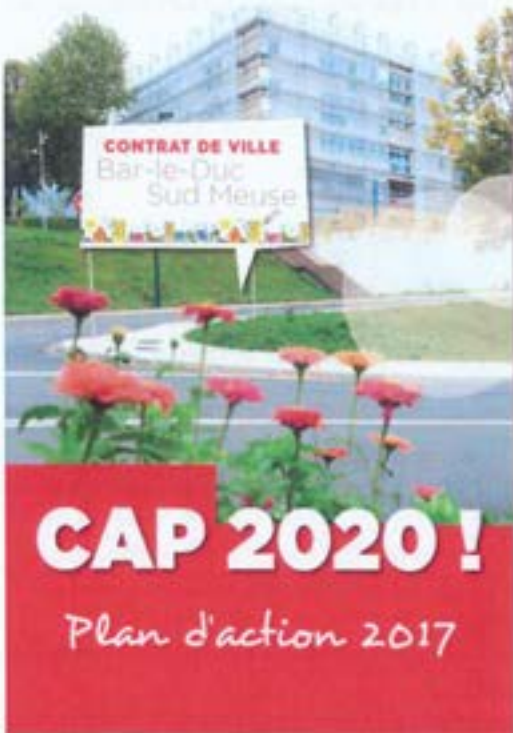
<p>Diversifier les leviers d'insertion</p>	<p>Promotion des clauses sociales et du potentiel économique du territoire</p>	<p>Création d'un outil innovant de promotion des clauses sociales, qui prendra la forme d'une courte vidéo. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement des actions menées les années précédentes en partenariat avec la Communauté d'Agglomération, le CIAS et la Ville de Bar-le-Duc. Le contenu de la vidéo sera enrichi par les partenaires du service public de l'emploi, afin de faire connaître aux habitants du territoire à la fois les clauses sociales et les opportunités locales à venir en termes d'économie et d'emploi. La mobilisation du public et la diffusion de la vidéo dans le quartier prioritaire seront particulièrement recherchées et accompagnées.</p>	<p>Maison de l'Emploi Com. d'Agglo.</p>	<p>2017</p>	<p>2018</p>	<p> Ville de Bar-le-Duc Côte Catherine Agglomération Ste </p>
--	--	---	---	-------------	-------------	---

La stratégie de communication

La Communauté d'Agglomération anime également une stratégie de communication sur le contrat de ville.

2 documents ont été publiés en 2017 :

- Une version illustrée du plan d'action, principalement destinée aux professionnels, avec des détails techniques sur les projets ;
- 1 lettre d'information (juin), principalement destinées aux habitants, où les projets sont présentés sous forme d'actualités.



Par ailleurs, une vidéo de présentation du contrat de ville en 3 minutes a été réalisée :

https://www.youtube.com/watch?v=g_9g8jPORNE

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Ce champ d'activité passe essentiellement par l'animation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Le CISPD est à la fois une instance de partage d'informations (réunions de "commissions" territoriales) et une instance d'observation et d'impulsion de projets (mise en œuvre d'un plan local de prévention de la délinquance).

Les réunions d'échange d'informations sur les situations sensibles

Organisation générale

Des commissions territoriales ont été animées mensuellement. Chaque mois, une réunion était organisée sur la moitié nord de la Communauté d'Agglomération (Bar-le-Duc et communes environnantes) et une réunion sur la moitié sud (Ligny-en-Barrois et communes environnantes).

Chaque rencontre a eu pour objet de réunir les différents acteurs du territoire afin de partager des informations, d'assurer une veille collective sur des situations sensibles ou préoccupantes et de proposer des moyens d'action.

Les réunions sont organisées selon les principes suivants :

- Les invitations sont envoyées 15 jours avant la réunion,
- 48 heures avant la réunion, une liste des situations à étudier ainsi que la liste des communes concernées est envoyée aux partenaires du dispositif.
- La première partie de réunion s'intéresse aux situations impliquant des personnes mineures et la seconde partie aux situations impliquant des personnes majeures
- La stricte confidentialité des échanges est la règle.

En 2017, la Communauté d'Agglomération a animé sur le territoire 18 réunions, soit 9 sur chaque secteur.

Les réunions de travail associent notamment l'agence et le service médiation de l'office HLM, les organismes de tutelles (UDAF, ATM), la régie des quartiers, les travailleurs sociaux du CIAS et du Département, les forces de l'ordre, l'équipe mobile de psychiatrie-précarité, mais également les établissements scolaires, les structures associatives en lien avec la jeunesse, la protection judiciaire de la jeunesse, les services du Département en charge de la protection de l'enfance ...

Traitement des situations impliquant des mineurs sur le territoire

37 situations particulières ont été évoquées en 2017 :

- ⇒ 27 résolues ou fermées au 31/12/2017
- ⇒ 10 restant à étudier.

Répartition filles / garçons :

Sexe	2013	2014	2015	2016	2017
Garçons	32	31	27	33	25
Filles	8	12	9	5	6

Les garçons sont impliqués plus souvent que les filles dans les situations préoccupantes signalées par les partenaires du CISPD.

Nature des faits portés à la connaissance du CISPD

Le plus souvent, il s'agit de problèmes de comportement (provocation, intimidation, violence verbale ou physique). Les violences signalées ont tendance à augmenter. Il semble que le passage à l'acte soit devenu plus rapide et que les adolescents règlent de plus en plus souvent les problèmes de la vie courante par une bagarre ou sur les réseaux sociaux.

Nature des faits rapportés au CISPD	2013	2014	2015	2016	2017
Vols/dégradations	8	9	2	3	3
Problèmes de comportement/violence	16	18	19	24	21
Absentéisme scolaire	10	10	5	7	7
Trafic de stupéfiants/consommation			2	1	6

Situation scolaire des mineurs impliqués

Situation scolaire	2013	2014	2015	2016	2017
Collégiens	14	15	13	12	16
Lycéens	8	11	13	14	9
Apprentissage	2	2	0		1
Déscolarisation	3	2	7	9	4
Ecole élémentaire		2	3	3	1

Les partenaires ont majoritairement signalé en 2017 des situations impliquant des collégiens, donc de très jeunes individus.

Traitement des situations impliquant des majeurs sur le territoire

60 situations particulières ont été évoquées en 2017

- ⇒ 42 fiches fermées au 31/12/2017
- ⇒ 18 restant à étudier.

Les problématiques récurrentes sont les situations conflictuelles sur fond de lourds problèmes sociaux, de consommation excessive d'alcool et de troubles psychiques.

Les différentes médiations et interventions des partenaires jouent un rôle préventif : des risques de "dérapage" ou d'engrenage dans les situations traitées peuvent être désamorçés grâce à l'intervention précoce d'un travailleur social, d'un éducateur, d'un médiateur voire de la police, rendue possible du fait du dialogue permanent existant entre ces partenaires dans le cadre du CISPD.

Répartition géographique des situations traitées :

Commune concernée	2013	2014	2015	2016	2017
Bar-le-Duc	27	51	47	52	31
Savonnières devant Bar		2	6	4	3
Vavincourt	0	0	0	0	1
Ligny-en-Barrois	22	20	23	13	15
Givrauval	2	1	1	2	1
Tronville-en-Barrois	2		2	3	5
Val d'Ormain				3	2
Resson	0	0	0	0	2
TOTAL	56	76	82	85	60

Analyse des problématiques qui apparaissent à l'occasion des réunions du dispositif

- Caractérisation de la délinquance

La majorité des situations traitées concerne des personnes vivant dans notre territoire. La délinquance dite "de passage" existe mais est peu abordée dans le cadre du CISPD. Quelques situations signalées concernaient des personnes sans domicile fixe ou des personnes sédentarisées issues de la communauté des gens du voyage, avec parfois des difficultés d'intégration.

Le dispositif permet un échange d'information entre les communes de l'agglomération qui permet une certaine réactivité en cas de mobilité de la "population délinquante" à l'intérieur du territoire.

Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois demeurent les deux pôles principaux, mais les villages environnants connaissent également des incivilités et des troubles à l'ordre public.

- Caractéristique des lieux de regroupement et mode de traitement

Quelques regroupements ont été constatés sur le territoire, par exemple :

- Bar-le-Duc (Terrasses de Griesheim, restaurant Mac Donald's, abords du lycée Poincaré)
- Ligny-en-Barrois (Aire de stationnement des camping-cars)
- Givrauval (aire d'accueil des gens du voyage)

S'agissant des regroupements, la première intervention est généralement de nature sociale (prise de contact par un médiateur, un travailleur social ou un éducateur spécialisé). Si les troubles à l'ordre public sont importants et persistants, l'intervention des forces de l'ordre est demandée.

La vidéoprotection a parfois permis d'identifier les auteurs d'infraction et a également une portée dissuasive sur les sites qui en sont équipés.

- Notion d'urgence médicale et sociale et difficultés d'intervention ou de recours

Certaines situations d'urgence médicale et/ou sociale sont rapportées au CISP. Il s'agit le plus souvent de situations de personnes isolées ou souffrant de troubles psychologiques engendrant des comportements préoccupants pour l'entourage : nuisances diverses vis-à-vis du voisinage, négligences dans l'entretien de l'habitat ...

Les médiateurs du CIAS, de l'OPH et les travailleurs sociaux interviennent conjointement avec l'équipe mobile de psychiatrie-précarité afin d'effectuer une évaluation des situations et de proposer un mode de résolution du problème (hospitalisation, suivi psychologique, mise sous tutelle ...).

Ces situations sont complexes à traiter et les partenaires se heurtent fréquemment à différentes barrières : déni ou absence de consentement de la personne concernée, lourdeurs des procédures administratives nécessaires pour provoquer une hospitalisation d'office ...

Le CISP rencontre également certaines situations impliquant des personnes sous mesure de protection. Leur traitement n'est pas toujours aisé malgré une collaboration avec les organismes de tutelle. Ces derniers manquent parfois de moyens humains et/ou juridiques pour remédier aux problèmes rencontrés.

Le vieillissement et l'isolement d'une partie de la population est parfois à l'origine de troubles ou de conflits. Certaines situations concernent des personnes âgées souffrant de solitude, montrant quelques fois des signes de démence ou de difficulté à vivre en collectivité. Sur ce dernier point, la question de l'âge est à relativiser car il n'est pas rare que le constat s'applique à des personnes plus jeunes.

- La question des violences conjugales, leur importance, tendance et traitement

Le dispositif recueille rarement des signalements de violence conjugale. Le CIDFF est l'organisme référent dans le domaine et il est bien connu sur le territoire. C'est donc vers cet organisme, voire vers la Police ou la Gendarmerie, que ces situations sont le plus souvent orientées.

Animation du plan local de prévention de la délinquance

Parallèlement aux commissions territoriales qui permettent de traiter des situations problématiques au coup par coup, le CISPD a également réalisé un travail de fond en impulsant des projets.

Le projet touche pas à ma démocratie !

Cette action a été conçue pour répondre à une problématique identifiée par le CISPD : la tendance d'une partie de la jeunesse à ne pas être sensible à des valeurs essentielles de la République (citoyenneté, tolérance ...). Le projet fait suite à une conférence organisée en juin 2016 avec les élus et professionnels de l'intercommunalité, intitulée *Citoyenneté, laïcité, valeurs de la République*, dont l'objectif sous-jacent était d'aborder sur le territoire la notion de prévention de la radicalisation.

Un groupe de travail a été constitué afin de construire cette action avec les partenaires du CISPD. L'action a pris la forme de **deux temps d'animations citoyennes** qui se sont déroulés dans les locaux du centre socioculturel de la Côte Sainte-Catherine :

- Un après-midi destiné aux jeunes de 13 à 18 ans, le mercredi 22 novembre 2017
- Une soirée destinée aux adultes, le vendredi 9 février 2018 de 18h à 21h

Les partenaires du CISPD se sont réunis à plusieurs reprises pour la conception et la préparation de ces événements :

- Le 18 mai 2017
- Le 22 juin 2017
- Le 5 octobre 2017
- Le 16 Janvier 2018

Sous la coordination de la Communauté d'Agglomération, plusieurs partenaires se sont ainsi mobilisés afin de proposer deux événements comportant des animations qui soient à la fois attractives, adaptées au public et en lien avec le thème de la citoyenneté et des valeurs de la république.

Les partenaires se sont mobilisés en amont et les jours J.

En parallèle, des partenaires institutionnels, la Ville de Bar-le-Duc, le Département, la PJJ, la Préfecture, la DDCSPP et la CAF ont participé à la réflexion sur l'action et l'ont soutenu sur le plan financier et logistique. La CAF de la Meuse a d'ailleurs attribué un financement direct et a profité de l'évènement pour diffuser le Guide pratique « la famille tout-écran » (conseils en éducation aux médias et à



l'information).



L'après-midi citoyen du 22 novembre 2017

⇒ Participation des centres socioculturels

Avant les événements, tous les 15 jours, les centres sociaux ont mis en place des « échanges citoyens » en partenariat avec le réseau d'échanges réciproque des savoirs. Ces échanges animés par le médiateur du centre social de la Côte consistent à choisir un sujet avec des

habitants, puis à débattre et dialoguer autour du sujet choisi.

⇒ Participation de l'Association Meusienne de Prévention

En amont des événements, l'AMP a proposé des tables rondes avec différents groupes de jeunes, en utilisant comme support d'animation 2 films sur le thème du vivre ensemble :

- « Écrire pour exister », avec 9 garçons âgés de 12 et 13 ans
- « Le ciel attendra », avec un groupe de jeunes âgés de 18 à 20 ans

Par leur réseau et leurs relations de confiance avec les habitants, l'AMP et les centres socioculturels ont fait venir du public le jour des événements.

⇒ Participation de la Maison des adolescents

La MDA a assuré la conception de l'affiche de l'évènement et a fait passer l'information.

⇒ Participation de la Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'Enseignement a animé des discussions autour d'une exposition sur l'histoire et les valeurs de notre pays, intitulée « Ma France, parlons-en ».



⇒ Participation de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Un professionnel de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a discuté avec les jeunes à partir d'une exposition sur le conflit en Syrie.



⇒ Participation du centre de documentation sociale

Le centre de documentation sociale a proposé un jeu de plateau construit avec ses usagers. Le jeu, à la fois ludique et instructif, s'appuie sur des questions-réponses et permet des échanges. Il s'intitule *Les dés de la citoyenneté*.



⇒ Partici-
pation
du



Centre Régional d'Information Jeunesse de Lorraine
et du PAEJ de Bar-le-Duc

Le CRIJ Lorraine et le PAEJ ont proposé le jeu *Le vrai du faux*, avec des exemples de « fake news » (fausses nouvelles) pour apprendre à décrypter l'information, en particulier sur internet. Les participants ont également pu s'essayer à un jeu de plateau sur la laïcité. Le thème des dangers d'internet était particulièrement traité dans cet atelier.



⇒ Participation de l'Association Les petits
Débrouillards Grand-Est

L'association a animé des ateliers sur le vivre ensemble dans sa camionnette aménagée, dans le cadre de l'opération « Science Tour ».



Nombre participants	de	Age	%
1		8 ans	1,5%
7		10 ans	11%
4		11 ans	6%
3		12 ans	5%
2		13 ans	3%
10		14 ans	15%
11		15 ans	17%
14		16 ans	21%
5		17 ans	8%
4		18 ans	6%
1		19 ans	1,5%
1		21 ans	1,5%
2		22 ans	3%
TOTAL : 65			



⇒ Participation de la Police Nationale

Parce qu'une République ne peut pas fonctionner sans les forces de l'ordre, la Police Nationale était également présente et a montré qu'elle sait être proche de la population.



65 personnes ont participé à cet après-midi citoyen.

La soirée du 9 février 2018

Grâce, une nouvelle fois, à la mobilisation de tous les partenaires, une centaine de personnes sont venues assister à la projection du film « *L'autre côté de l'espoir* » suivi du débat et d'un pot convivial.



LE PROJET CINÉ-DÉBAT

Une séance de cinéma suivie d'un débat a été organisée le 30 novembre 2017, sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le projet a été conduit en partenariat étroit avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF). Un groupe de travail a été constitué afin de construire cette action avec les partenaires du CISPD.

Les partenaires ont choisi un téléfilm de Bénédicte Delmas intitulé *Elles... les filles du Plessis*, qui traite d'un épisode de l'histoire : la rébellion en 1971 de jeunes filles dans un foyer pour adolescentes enceintes du Plessis-Robinson. 90 personnes ont assisté à la diffusion du téléfilm au cinéma le Colisée de Bar-le-Duc. À la fin, le CIDFF a animé le débat.



CINÉ-DÉBAT

17:30 Accueil du public
18:00 Projection du film "Elles... Les Filles du Plessis"
Téléfilm français réalisé par Bénédicte Delmas
suivi d'un **débat** sur la lutte contre les violences
faites aux femmes

Égalité
HOMME / FEMME

Jeudi 30 novembre 2017
Cinéma Colisée Confluences
BAR-LE-DUC

Informations : 03 83 33 33 33

PROMOTION DE LA SANTÉ

Pilotage de "l'atelier santé-ville"

L'Atelier Santé-Ville (ASV) est une instance de travail associant des professionnels et bénévoles du territoire afin de concevoir et conduire des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de la population.

En 2017, la Communauté d'Agglomération a de nouveau contribué à animer le réseau de partenaires, en partageant des informations et en animant des rencontres. Elle a également participé à la définition des orientations de travail, au financement des actions et elle a contrôlé leur exécution.

La maîtrise d'œuvre de 4 actions a été confiée à l'ANPAA Lorraine (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), qui en a assuré l'exécution opérationnelle (voir ci-dessous).

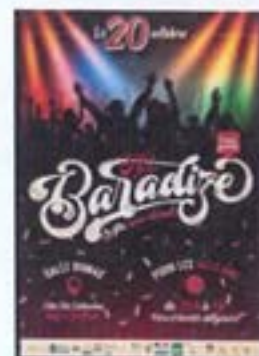
Actions conduites auprès du public

Soirée d'animation et de prévention pour la jeunesse "Baradize"

Public visé	14-20 ans
Lieu	Bar-le-Duc
Date	20 octobre 2017
Nombre de participants	270 jeunes

Partenaires présents :

- Point Accueil Ecoute Jeune de Bar-le-Duc (PAEJ)
- Centres socioculturels de Bar-le-Duc
- Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (Centre hospitalier)
- Ecole de la 2ème chance
- Association Meusienne de Prévention (AMP)
- Centre de planification
- Croix Rouge
- Prévention routière
- Harmonie mutuelle



- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 55)
- Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse (médiateur social)

Soirée d'animation et de prévention pour la jeunesse "Festy Free"

Public visé	11 ans et +
Lieu	Ligny-en-Barrois
Date	16 décembre 2017
Nombre de participants	300 jeunes

Partenaires présents :

- Point Accueil Ecoute Jeunes de Bar-le-Duc (PAEJ)
- Espace Animation
- Point Information Jeunesse (PIJ) et cyber espace
- Association Meusienne de Prévention (AMP)
- Harmonie Mutuelle
- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Prévention routière
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 55)
- Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse (médiateur social)



Journée d'animation et de prévention pour les familles "Printemps des Elixirs"

Public visé	Tous publics
Lieu	Ligny-en-Barrois
Date	13 mai 2017
Nombre de participants	115 participants

Partenaires présents :

- Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)
- Point Accueil Ecoute Jeunes de Bar-le-Duc (PAEJ)
- Cyber Espace / Point information jeunesse
- Espace animation de Ligny en Barrois
- Prévention routière
- Association Vie libre
- Association Meusienne de Prévention (AMP)
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
- Association GEM Agir



- Croix Rouge (poste de secours)
- Centres socioculturels de Bar-le-Duc
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)
- CPAM
- Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse (médiateur social)

Journée d'animation et de prévention pour les familles "Rire attitude"

Public visé	Tous publics
Lieu	Bar-le-Duc
Date	02 septembre 2017
Nombre de participants	Environ 230 personnes

Partenaires présents :

- Point Accueil Ecoute Jeunes de Bar-le-Duc (PAEJ)
- Association Vie libre
- AMATRAMI
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
- Harmonie Mutuelle
- Association GEM Agir
- Association GEMARA
- Croix Rouge (poste de secours)
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)
- Centres socioculturels de Bar-le-Duc
- Conseil citoyen de la Côte Sainte-Catherine
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse (médiateur social)



PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Public cible et actions engagées à la rentrée 2017

En début d'année scolaire, le CIAS a lancé un appel à contribution à ses partenaires du quartier de la Côte Sainte-Catherine. Dans ce cadre, les professionnels faisant partie de l'équipe pluridisciplinaire du PRE (éducateurs, animateurs, enseignants, travailleurs sociaux) ont effectué un repérage des élèves présentant des "signes de fragilité", en vue de leur orientation vers le dispositif. L'appréciation de ces signes s'est faite au cas par cas par les professionnels.

Les élèves repérés par l'équipe pluridisciplinaire

52 enfants et adolescents résidant ou scolarisés à la Côte Sainte-Catherine ont été ciblés pour une orientation vers le PRE. Celui-ci étant un dispositif financé dans le cadre de la politique de la ville, il est obligatoirement focalisé sur le quartier prioritaire.

Les actions proposées

En réponse à l'appel lancé à la rentrée, 6 actions ont été mises en œuvre, en faveur des 52 enfants et adolescents pré-repérés.

Pilote Partenaires	Intitulé de l'action	Description & public cible
AMATRAMI Ecole Claudet Collège Prévert	Apprendre pour comprendre	<p>Description succincte</p> <p>Contenu Ateliers d'apprentissage de la langue, accompagnement socio-éducatif et culturel des enfants en lien avec les parents.</p> <p>Fréquence Collégiens, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Primaires, tous les lundis de 15h45 à 16h30</p> <p>Public 3 primaires 18 collégiens Dont 10 filles, 11 garçons</p>

Centre socioculturel Ecole Claudel C.	Sauve tes restes	<p>Description succincte</p> <p>Contenu Ateliers de promotion de la santé au travers de la lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>Fréquence 1 fois par semaine à partir de novembre le mercredi de 14h30 à 16h30 à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint</p> <p>Public Cycle 3 (CE1, CE2, CM1) 8 élèves dont 5 filles et 3 garçons</p>
Centre socioculturel Ecole Claudel C.	CLAS	<p>Description succincte</p> <p>Contenu Séances d'accompagnement des enfants dans la réussite scolaire (devoirs, méthodes, astuces de mémorisation)</p> <p>Fréquence 2 fois par semaine les lundis et jeudis soirs à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint</p> <p>Public Cycle 3 (CM1-CM2) 3 élèves dont 2 filles, 1 garçon</p>
Centre socioculturel Ecole Claudel Collège Prévert C.	Les médiateurs p'tits	<p>Description succincte</p> <p>Contenu Séances de travail autour de la médiation</p> <p>Fréquence Tous les mercredis après-midi de 14h30 à 16h à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint</p> <p>Public 9 élèves dont 6 filles, 3 garçons</p>

<p>CIAS Ecole C. Claudel Association Coup de pouce</p>	<p>C. Coup de pouce Club Lecture Ecriture</p>	<p>Description succincte</p> <p>Contenu Séances d'aide à la lecture et à l'écriture, jeux éducatifs, participation au "Prix des Premières Lectures"</p> <p>Fréquence 4 fois par semaine de 15h45 à 17h15 à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint</p> <p>Public 10 élèves de CP dont 6 filles, 4 garçons</p>
<p>AMP Collège Prévert</p>	<p>J. ASSI (Accompagnement Scolaire et Social Individualisé)</p>	<p>Description succincte</p> <p>Contenu Entretiens individuels et aide aux devoirs, activités d'ouverture culturelle, rencontres avec les parents et sorties famille.</p> <p>Fréquence Une fois par semaine selon emploi du temps</p> <p>Public 6 Collégiens dont 2 filles, 4 garçons</p>

Tous les enfants se sont vus remettre une carte d'adhérent qui leur donne le droit de participer à toutes les initiatives proposées par l'intercommunalité dans le cadre du PRE en cours d'année (voir ci-dessous).



Animation de l'équipe pluridisciplinaire



Le service Politique de la Ville et Coordination Territoriale a réuni régulièrement, sous forme "d'équipe pluridisciplinaire", l'ensemble des professionnels qui sont en relation avec les enfants participant au PRE et leurs familles.

L'équipe pluridisciplinaire a été réunie une fois par trimestre en 2017.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation / suivi des actions en cours
- Echange sur les profils / comportements / éventuelles difficultés des participants
- Discussion autour des projets communs (voir ci-dessous : les autres initiatives du PRE)

Une quinzaine de personnes a participé à chaque fois.

Les autres initiatives du PRE

Des rencontres conviviales en présence des parents, des enfants et de tous les professionnels impliqués sont proposées en cours d'année. Plusieurs dizaines de personnes ont participé à chacune d'entre elles en 2017.

- Sortie parents-enfants au parc de loisirs Fort Aventure à Bainville-sur-Madon le 29 avril 2017
- Sortie parents-enfants à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris le 24 juin 2017
- Cérémonie de clôture du PRE 2016-2017 le 27 juin 2017
- Cérémonie d'ouverture du PRE 2017-2018 le 08 décembre 2017, avec la remise des cartes d'adhérent et d'un cadeau de bienvenue aux enfants



MÉDIATION SOCIALE

L'activité de médiation sociale est assurée par un agent en contrat "adulte-relais" au CIAS.

Les fonctions du médiateur social sont organisées autour de 2 axes :

- Intervention dans les conflits de voisinage dans l'habitat privé
- Interface entre les habitants et les institutions et services du territoire : projet EMILIEN.

Intervention dans les conflits de voisinage de l'habitat privé

Le médiateur est intervenu aux dates, lieux et pour les motifs suivants :

Bar-le-Duc : 2 situations

Signalement	Motif	Nombre d'interventions et date
Habitant	Harcèlement	20/03/17
Habitant	Inquiétude personne âgée	25/09/17

Ligny-en-Barrois : 5 situations

Habitant	Nuisances sonores	29/03/17
Mairie	Plainte pour harcèlement	10/04/17
Mairie	Conflit de voisinage	09/08/17
Mairie	Feux de broussailles	24/10/17
Mairie	Nuisances sonores (abolements)	11/12/17, 13/12/17 et 23/12/17

Tronville-en-Barrois : 4 situations

Maire de Tronville-en-Barrois	Dégradations	06/02/17, 6 interventions
Habitant	Plainte pour harcèlement	21/02/17
Habitant	Conflit de voisinage	13/06/17
Habitant	Plainte pour harcèlement	31/10/17

Savonnières-devant-Bar : 2 situations

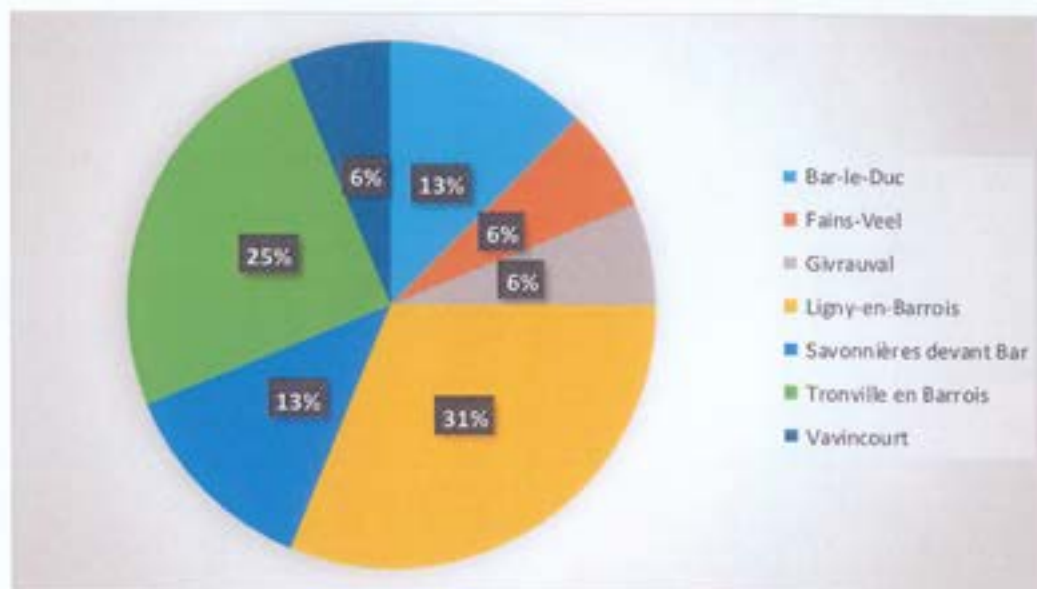
Mairie	Nuisances sonores	23/02/17
Police Nationale	Nuisances sonores	28/10/17

Vavincourt : 2 situations

CIAS	Travaux	01/03/17
Partenaire du CISPD	Conflits de voisinage	12/10/17

Au total :

Le médiateur est intervenu dans 17 situations sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. 6 signalements proviennent d'un appel téléphonique direct d'un habitant au médiateur du CIAS.



ÉMILIEN

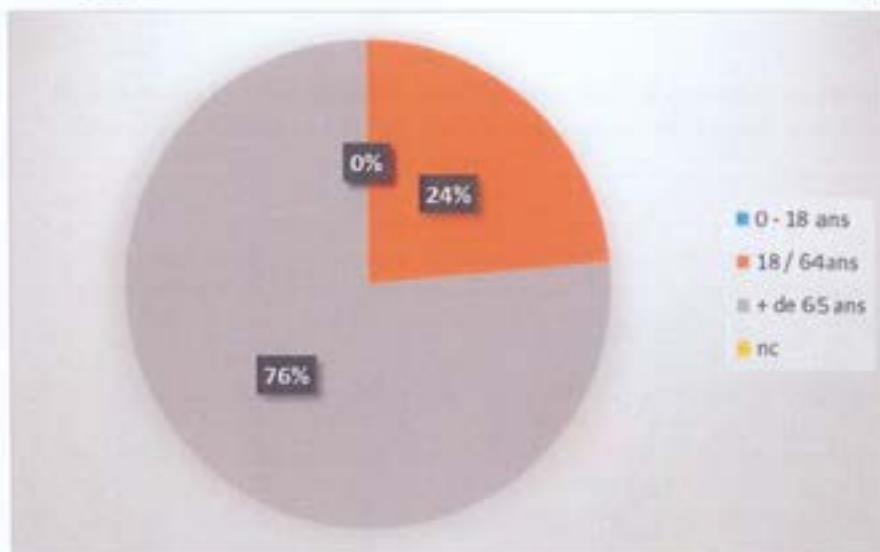
(Equipe Mobile Information et LIEN social)

Cette « équipe » est un réseau de professionnels et bénévoles, partenaires de la Communauté d'Agglomération et du CIAS, qui accompagnent à tour de rôle le médiateur social dans différents sites du territoire intercommunal, afin d'aller à la rencontre des habitants et de proposer une écoute, des informations et des conseils sur la vie quotidienne, ou encore une orientation vers les services existants.

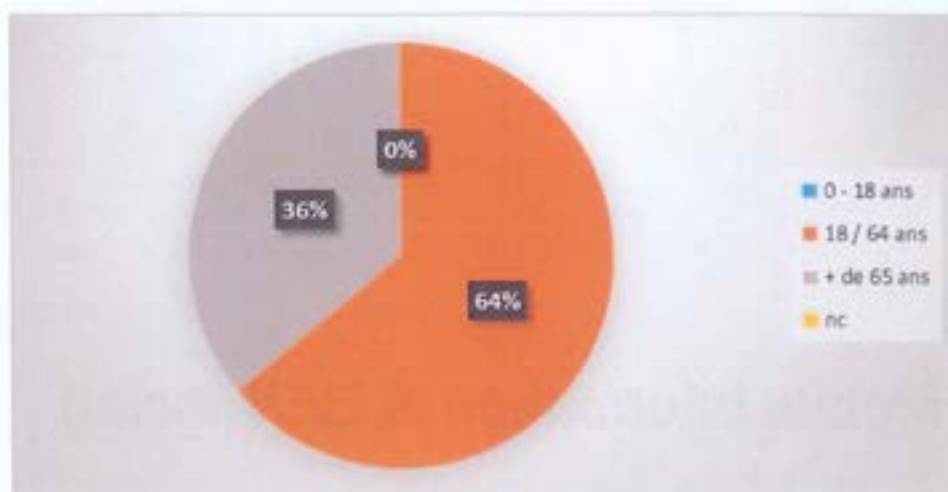
En 2017, le stand EMILIEN est allé 24 fois à la rencontre des habitants afin de les informer sur les événements et services proposés par les acteurs publics et associatifs de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. 213 personnes qui se sont entretenues avec les partenaires présents ou le médiateur autour du stand ont pu être comptabilisées. Plus de 1000 flyers ont également été distribués pour la promotion de divers événements ou divers services proposés par les partenaires présents sur le stand.

Le stand EMILIEN entre en contact avec tous les publics.

85 hommes, dont :



128 femmes, dont :



Ci-dessous un aperçu de l'ensemble des dates et lieux auxquels Emilien est allé à la rencontre des habitants.

EMILIEN –Equipe Mobile Info & Lien social-Agenda 2017

DATES	LIEUX	Partenaire(s) Associé(s)	Sujet(s) abordé(s)
12 janvier	Centre Leclerc	CPAM	Grippe (coaching Santé)
13 janvier	Mini -golf (BLD)	Journée de l'ANCASS	Présentation E.M.I.LIEN
10 février	Centre Leclerc	CPAM	Dispositif AMELI
17 février	Centre Leclerc	CPAM	Coaching Santé
28 février	Marché de Ligny		Marche des femmes du 8 mars
1 ^{er} mars	Centre Leclerc		Marche des femmes du 8 mars

3 mars	Marché de Ligny		Marche des femmes du 8 mars
25 avril	Centre Leclerc	ANPAA	Elixir marche en couleur
4 mai	Centre-ville de BLD	ANPAA	Elixir marche en couleur
5 mai	Marché de Ligny		Elixir marche en couleur
20 mai	Parc de Ligny	Tous les partenaires	Elixir marche en couleur
24 mai	Centre Leclerc	M.D.S	Troc vêtements
28 août	Centre Leclerc	ANPAA	Forum Rire attitude
1 septembre	Centre-ville BLD	ANPAA	Forum Rire attitude
2 septembre	Parc de BLD	Tous les partenaires	Forum Rire attitude
15 septembre	Centre Leclerc	CAF	Services de la CAF
22 septembre	Centre Leclerc	CARSAT	Dossier de retraite sur internet
20 octobre	Salle Dumas BLD	Tous les partenaires	Soirée jeunes Baradize
17 novembre	Centre Leclerc	CAF	Services de la CAF
21 novembre	Centre Leclerc	CPAM	Grippe
28 novembre	Centre Leclerc	CPAM	Grippe
14 décembre	Centre Leclerc	ANPAA	Soirée jeunes Festy-Free
14 décembre	Sortie des collèges, Mac Do et PAEJ	ANPAA	Soirée jeunes Festy-Free
16 décembre	Hall des Annonciades Ligny	Tous les partenaires	Soirée jeunes Festy-Free

AU TOTAL : 24 dates pour ce dispositif.

SECRETARIAT GENERAL

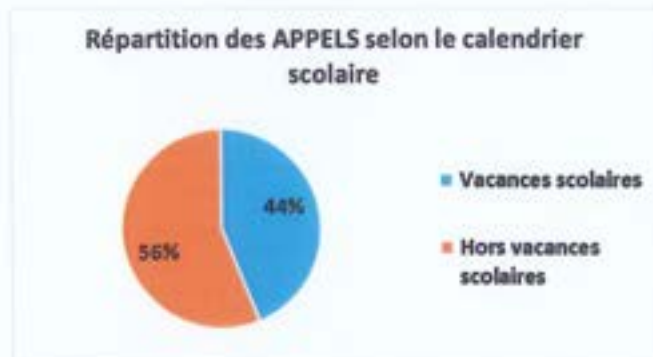
Site de BAR-LE-DUC

Les statistiques reposent sur 8 périodes de 9 et 11 jours réparties entre les périodes de vacances scolaires et celles hors congés scolaires.

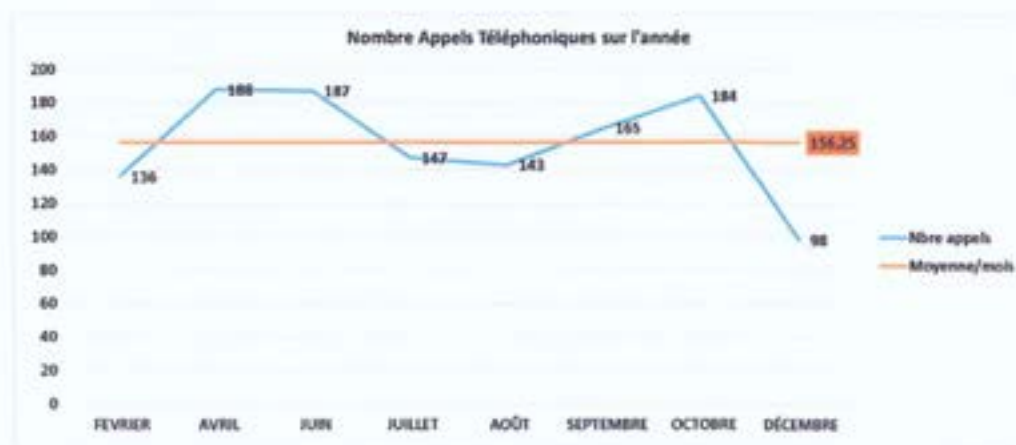
Le standard téléphonique

Cette année au cours de ces périodes, 1 250 appels ont été enregistrés au standard téléphonique du C.I.A.S., soit une activité identique à l'an passé.

Période des appels et fréquence

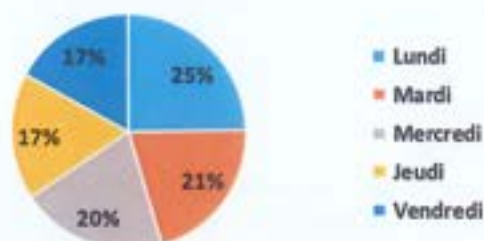


La moyenne par jour est de 15 appels. La fréquence des communications est plus forte hors période de vacances scolaires 56 % qu'en période de vacances scolaires 44 %.

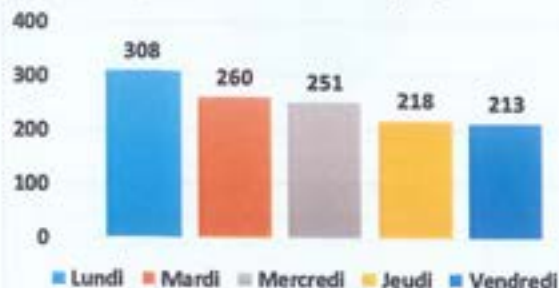


Cette année, les appels restent majoritaires en avril et en juin (188 et 187 appels) et octobre (184 appels). Les mois de septembre (165 appels), juillet (147 appels) et août (143 appels), sont proches de la moyenne. Les appels minoritaires se maintiennent en février (136 appels) et décembre (98 appels).

Répartition des APPELS par jour

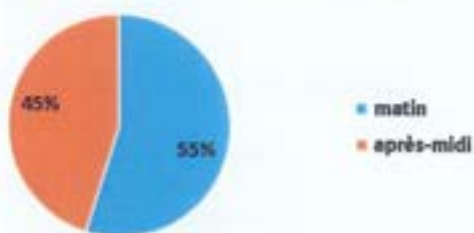


Répartition des APPELS par jour



Comme les années passées, le lundi a toujours le pourcentage d'appels le plus élevé 25 %. Suit le mardi avec 21 %. Le mercredi a le même pourcentage d'appels avec 20 %. Tout comme l'année passée le jeudi est le jour qui a le plus petit pourcentage 17% ainsi que le vendredi (17%).

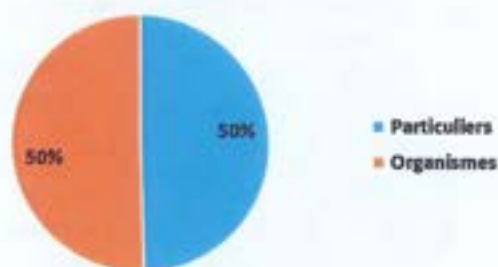
Répartition des APPELS sur la journée



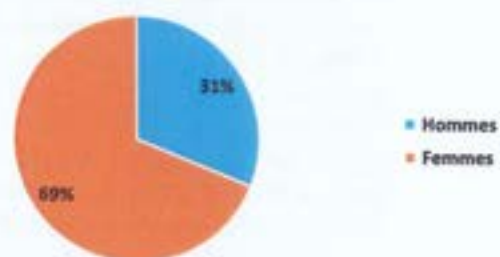
L'écart entre les appels du matin avec 55 % et ceux de l'après-midi 45 % s'accroît.

L'origine des appels

Répartition de l'ensemble des APPELS



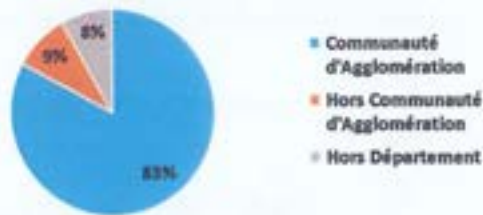
Répartition des APPELS particuliers par sexe



Contrairement aux années précédentes la tendance est à l'équité, les appels des organismes sont à 50% / 50% avec les appels des particuliers. Cependant, les appels provenant des femmes conservent la part majoritaire des communications téléphoniques avec 69 % contre 31 % pour les hommes.

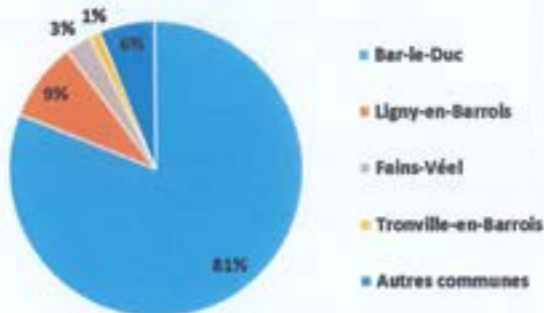
Situation géographique

Situation géographique de l'interlocuteur



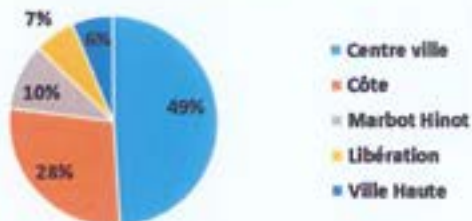
La répartition géographique des appels a évolué encore par rapport aux années antérieures, soit 83 % de la Communauté d'Agglomération (77 % en 2016), 9 % hors Communauté d'Agglomération (15 % en 2016) et 8 % d'un autre département (8 % en 2016).

Répartition des APPELS émanants de la Communauté d'Agglomération



Les communications proviennent pour 81 % de Bar-le-Duc, 9 % de Ligny-en-Barrois, 3 % Falns-Véel, 1 % Tronville-en-Barrois et 6 % des autres communes de la Communauté d'Agglomération.

Répartition des APPELS par quartier

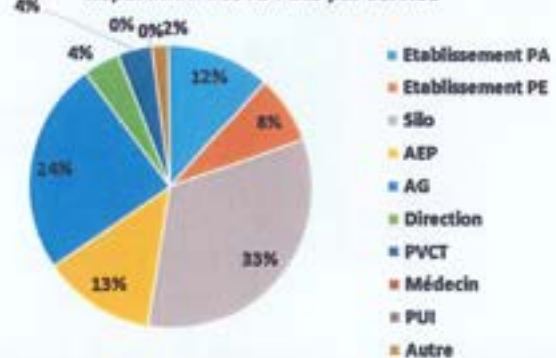


Les appels barisiens proviennent pour :

- 49 % du Centre-Ville,
- 28 % de la Côte-Sainte-Catherine,
- 10 % de Marbot-Hinot,
- 7 % de la Libération,
- 6 % de la Ville-Haute.

La majorité des appels se dénombre, comme chaque année, auprès du service Solidarité Insertion Emploi (SILO) avec de nouveau 33 % (33 % en 2016), et l'Administration Générale/Direction, en diminution par rapport à l'année passée, avec 24 % (30% 2016). Le pourcentage du service Etablissements est en augmentation par rapport à l'année passée, il recueille au total 20 % (15 % en 2016), dont 12 % pour l'activité personnes âgées (8 % en 2016) et 8 % pour l'activité petite enfance (7 % en 2016). Le pourcentage d'appels pour le service Action Educative et Parentalité (A.E.P.) montre une légère diminution avec 13% (15 % en 2016). Le service Politique de la Ville et Coordination Territoriale (P.V.C.T.) recueille 4 % soit une légère baisse par rapport à l'année dernière (5 % en 2016).

Répartition des APPELS par service



Les visites

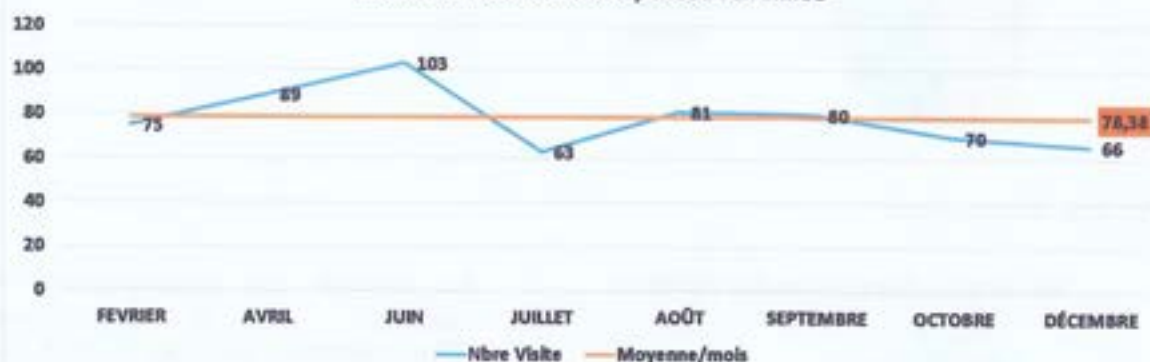
Au cours de la période de statistiques de l'année 2017, 627 personnes se sont présentées à l'accueil du C.I.A.S., soit une baisse de 13,87 % par rapport à 2016.

Répartition des VISITES selon calendrier scolaire



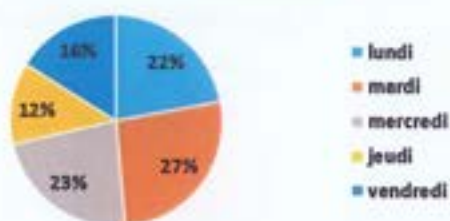
La moyenne par jour est de 8 visiteurs. Les déplacements hors période scolaire sont cette année encore majoritaires avec 56 % (57% en 2016).

Nombre de VISITES selon la période de l'année

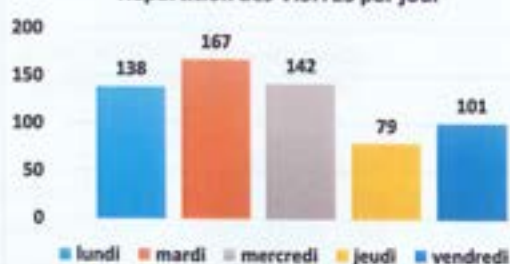


Contrairement à l'année précédente, la mobilisation la plus forte se situe en juin avec 103 visites, suivie du mois d'avril avec 89 visites. La fréquence proche de la moyenne se situe en février (75 visites), août (81 visites) et septembre (80 visites). Octobre, décembre et juillet sont les mois pendant lesquels les visites sont moindres avec respectivement 70, 66 et 63 déplacements enregistrés.

Répartition des VISITES par jour

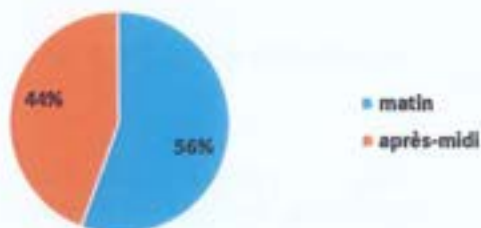


Répartition des VISITES par jour



Le mardi reste la journée pendant laquelle les visites sont majoritaires avec 27 %. Les lundi et mercredi représentent chacun 22 et 23 % des visites. Est à noter le maintien de baisse de fréquentation en fin de semaine avec 12 et 16 % pour les jeudi et vendredi.

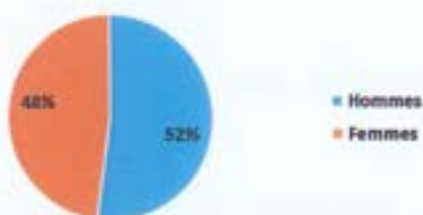
Répartition des VISITES sur la journée



Comme les années passées, la majorité des déplacements s'effectue les matins avec 56 % de fréquentation contre 44 % les après-midi.

L'origine des visiteurs

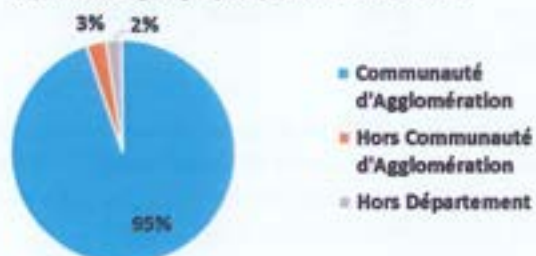
Origine des VISITES



Cette année se sont les hommes avec 52 % qui se déplacent d'avantage jusqu'au C.I.A.S. que les femmes (48 %).

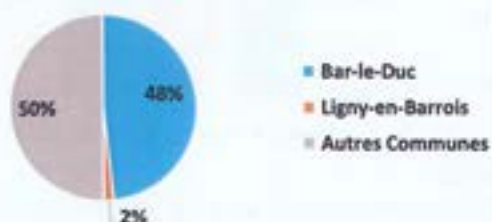
Situation Géographique

Répartition géographique des VISITEURS

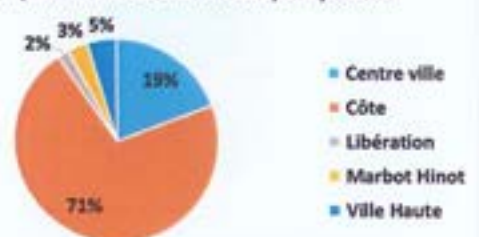


La majorité des visiteurs reste des habitants de la Communauté d'Agglomération avec 95 %. 3 % des visiteurs sont des habitants Hors Communauté d'Agglomération et 2 % sont des habitants Hors département.

Répartition des VISITEURS de la Communauté d'Agglomération

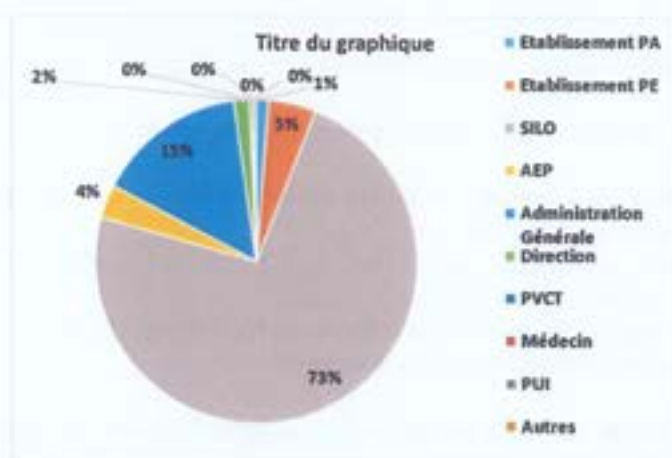


Répartition des VISITEURS par quartier



40 % des visiteurs de la Communauté d'Agglomération sont des barisiens (93 % en 2016). La répartition par quartier reste pratiquement identique aux années antérieures. En effet la majorité des visiteurs proviennent des quartiers de la Côte-Sainte-Catherine 71% (61 % en 2016), suivent ceux du centre-ville

19 % (28 % en 2016). Restent minoritaires les résidents des quartiers de la Libération 2 % (3 % en 2016), de Ville Haute 5 % (3 % en 2016) et de Marbot-Hinot 3% (5 % en 2016).



La majorité des visiteurs reste orientée vers le service SILO à 73 % (76 % en 2016). L'Administration Générale ajoutée à la Direction recueille 17 % des visiteurs (10 % en 2016). Le service Etablissements recueille 6 % (8 % en 2016), dont 1 % pour l'activité personnes âgées, et 5 % pour celle de la petite enfance. Les autres personnes sont dirigées pour 4 % vers le service A.E.P. (2 % en 2016), 0 % pour le service PVCT (0 % en 2016).

Conclusion

La moyenne des appels est identique à l'an passé, en revanche celle des visites est toujours en baisse (de 13,87 % cette année).

La fréquentation est toujours majoritaire hors période scolaire, mais diminue cette année pour les visites avec 56 %, et pour les appels avec 56 %.

Les mois les plus marqués sont très variables d'une année à l'autre. En 2017, les appels téléphoniques ainsi que la fréquentation au siège du C.I.A.S. sont restés proche de la moyenne : 156 appels mensuels, 78 visites mensuelles. En effet, ce sont avril, juin, septembre et octobre qui marquent les mois pendant lesquels on recense le plus grand nombre d'interlocuteurs et de visiteurs. Février, juillet, août et décembre restent les mois les plus faibles en nombre de fréquentations et d'interlocuteurs.

Cette année, le mardi est le jour le plus fréquenté avec la permanence de l'Assistante Sociale et le 2^{ème} le plus fréquenté pour les appels, alors que le lundi se maintient comme le jour majoritaire pour les appels et 2^{ème} en termes de visites.

Comme depuis plusieurs années, le matin est la période de la journée durant laquelle les appels et les visites sont plus nombreux avec respectivement 55 % et 52 %.

La même analyse s'observe aussi pour les origines des appels avec 69 % et des visites 48 % pour les femmes contre 31 % des appels et 52 % des visites pour les hommes.

Les interlocuteurs restent majoritairement, pour les appels et visites, issus de la Communauté d'Agglomération avec respectivement 83 % et 95 %, bien qu'évoluant cette année avec 9 % d'appels hors Communauté d'Agglomération. Les barisiens se déplacent et téléphonent en plus forte proportion que les habitants des autres communes avec respectivement 50 % et 81 %. Cependant, nous constatons que les habitants de Ligny-en-Barrois se déplacent et appellent en plus grand nombre cette année au siège à Bar-le-Duc, respectivement 2 % et 9 %, cela est vraisemblablement dû au travail administratif centré au siège de Bar-le-Duc, et également aux renvois d'appels téléphoniques la dernière heure de la journée du site de Ligny-en-Barrois vers celui de Bar-le-Duc, lequel a une amplitude d'ouverture au public plus grande bien que réduite d'une demi-heure chaque jour depuis le 16 octobre (9h00-12h00 et 14h00-17h30).

Les quartiers pour lesquels nous recensons le plus d'appels ou de visites, sont :

- le centre-ville 49% pour les appels
- et la côte Ste Catherine 71 % pour les visites.

Quant à la répartition par service, cette année, le service SILO est en légère baisse concernant les visites avec 73 % en 2017 (76 % en 2016). Concernant les appels téléphoniques, ils stagnent à 33 % en 2017 contre 31 % en 2016.

Une hausse pour le service Etablissements avec 20 % des appels (15 % en 2016) et une légère baisse pour les visites avec 6 % (8 % en 2016).

En revanche pour le service A.E.P cette année, on constate une légère baisse concernant les appels 13 % (15 % en 2016), ainsi que pour les visites avec 4 % (2 % en 2016).

Pour le service P.V.C.T. on constate une baisse les appels avec 4 % contre 5 % en 2016 et comme l'an passé, aucune visite n'est enregistrée à l'accueil général du CIAS.

Le service Administration Générale cumulé avec la Direction se positionne en hausse pour les visites avec 17 % (10 % en 2016), mais diminue concernant les appels 24 % (30 % en 2016).

Par conséquent, on constate que l'activité du service SILO, enregistrée à l'accueil général du CIAS, a diminué cette année, tout comme les services A.E.P., P.V.C.T. ont une baisse de fréquentation. En revanche, l'Administration Générale note une hausse des visites et le service Etablissement une hausse des appels téléphoniques.

L'accueil général du CIAS est souvent moins sollicité par le public qui s'adresse directement au secrétariat des différents services, soit en se rendant directement dans les bureaux géographiquement situés à d'autres niveaux du bâtiment, soit en communiquant par courriel ou ligne téléphonique directe.

Toutefois, l'accueil du CIAS reste un interlocuteur identifié en termes d'écoute, de réponse et d'orientation du public dans un environnement orienté vers le numérique sans échange personnalisé.

Site de LIGNY-EN-BARROIS

Les statistiques reposent sur 8 périodes de 9 et 11 jours réparties entre les périodes de vacances scolaires et celles hors congés scolaires.

Le standard téléphonique

En 2017, au cours de ces périodes, 722 appels ont été enregistrés au standard téléphonique du C.I.A.S. site de Ligny-en-Barrois, soit une diminution de 8.25 % par rapport à l'an passé.

Période des appels et fréquence :

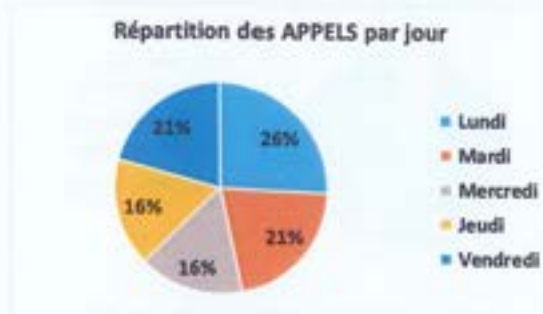


La moyenne par jour est de 9 appels.

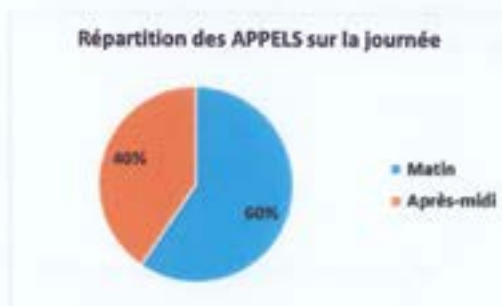
La fréquence des communications est en hausse hors période de vacances scolaires avec 61 % et 39 % en période de vacances scolaires.



Cette année, les appels sont majoritaires en septembre (140 appels), en octobre (109 appels) et juin (107 appels). Les mois d'avril (87 appels) et de juillet (83 appels) restent proches de la moyenne. Les appels minoritaires sont en février (71 appels), en août et décembre avec respectivement 66 et 59 appels.

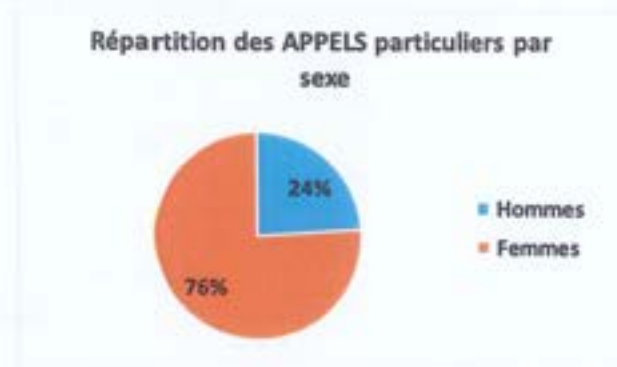
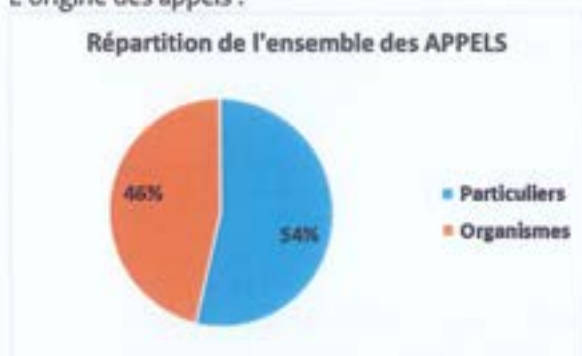


Cette année, c'est encore le lundi qui a le pourcentage d'appels le plus élevé avec 26 %, suivi du mardi et vendredi avec 21 %. Le mercredi et le jeudi ont le plus bas pourcentage d'appels 16 %.



Comme chaque année, la tendance est à une majorité d'appels le matin 60 % contre 40 % l'après-midi.

L'origine des appels :

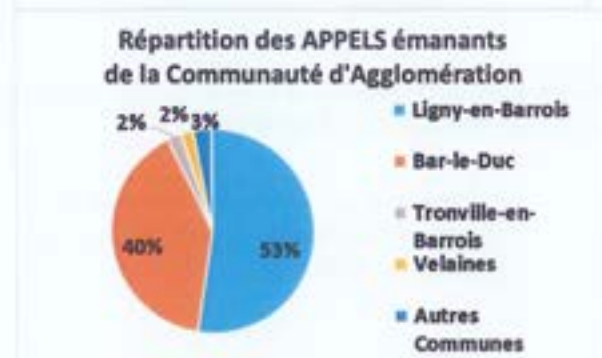


Cette année, les appels proviennent à 54 % de particuliers et 46 % d'organismes dont 76 % de femmes et 24 % d'hommes.

Situation géographique :



La répartition géographique des appels reste similaire à l'année passée soit 93% de la Communauté d'Agglomération, 4 % hors Communauté d'Agglomération et 3 % d'un autre département.



Les communications sont issues, en grande majorité, de Ligny-en-Barrois, avec 53 %. Suivent Bar-le-Duc avec 40 % et les autres communes 3 %. Velaines et Tronville-en-Barrois représentent 2 % des appels.

Les appels linéens se répartissent de la manière suivante :

- 47 % du Quartier de l'Église,
- 27 % du Centre - Ville,
- 26 % du Quartier des Aouisses.



Cette année, plus de la moitié des appels concerne le service Administration Générale/Direction qui rassemble 53 % des appels (57 % en 2016). Le service Solidarité Insertion Emploi (S.I.L.O.) avec 37 % (33 % en 2016) est en hausse. Le pourcentage d'appels pour le service Action Educative et Parentalité (A.E.P.) est quasi nulle avec 1 % (comme l'année dernière). Le service Etablissements recueille 4 % des appels (6 % en 2016). A noter que 5 % des appels ne sont pas destinés à nos services.

Les visites

Au cours de la période de statistiques de l'année 2016, 2 604 personnes se sont présentées à l'accueil du C.I.A.S. du site de Ligny-en-Barrois, soit une hausse de 28.91 % par rapport à 2016.



La moyenne par jour est de 32 visiteurs. Les déplacements hors période scolaire sont encore cette année majoritaires avec 63 % (69 % en 2016), avec une baisse de la fréquentation.



Contrairement à l'année dernière, la mobilisation est cette fois plus forte en octobre avec 459 visites, ainsi qu'en juin 399 et en septembre avec 374 visites. Les fréquences proches de la moyenne se situent en avril (362 visiteurs), juillet et août (266 et 285 visiteurs). Février et décembre sont les mois pendant lesquels les visites sont moindres avec respectivement 211 et 248 déplacements enregistrés.



Le lundi reste la journée pendant laquelle les visites sont majoritaires avec 27 % (27 % en 2016), suivi du mardi 22 % (22 % en 2016), du jeudi avec 20 % (22 % en 2016), et du vendredi 20 % (14 % en 2016). Le mercredi 11 % (15 % en 2016) a le pourcentage de fréquentation le plus faible.

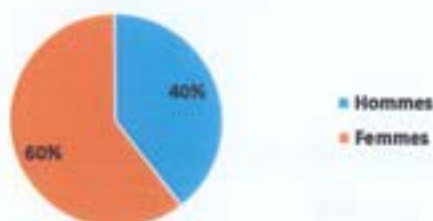
Répartition des VISITES sur la journée



La répartition des visites a lieu majoritairement le matin avec 53 % contre 47 % l'après-midi.

L'origine des visiteurs :

Origine des VISITES par sexe



Comme l'année précédente, à pourcentage identique, les femmes avec 60 % se déplacent davantage jusqu'au C.I.A.S de Ligny-en-Barrois que les hommes 40 %.

Situation Géographique :

Provenance géographique des VISITEURS



La tendance reste similaire à celle de l'année précédente, à savoir, la majorité des visiteurs sont des habitants de la Communauté d'Agglomération à 95 % (94 % en 2016), 4 % sont hors Communauté d'Agglomération alors que 1 % viennent d'un autre département.



75 % des visiteurs de la Communauté d'Agglomération sont linéens (79 % en 2016), avec une fréquentation majoritaire des habitants du Quartier de l'Église à 43 % (35 % en 2016), suivis par les habitants du Centre – Ville avec 30 % (40 % en 2016), puis du Quartier des Aouisses avec 27 % (25 % en 2016).

Cette année, les visiteurs sont orientés de façon équitable vers 3 principaux services. L'Administration Générale et la Direction recueillent 36 % (29 % en 2016) des visiteurs. Le S.I.L.O. reçoit 33 % de visiteurs (48 % en 2016). Par ailleurs, 31 % (21 % en 2016) des visiteurs ne relèvent pas de nos services, mais des partenaires et organismes qui assurent des permanences au sein des locaux du C.I.A.S. de Ligny-en-Barrois. Aucune visite n'est enregistrée pour les services Etablissements Personne Âgées, A.E.P. et P.V.C.T.



Les salles

1 172 usagers et partenaires ont fréquenté les 3 salles et 2 bureaux du C.I.A.S. du site de Ligny-en-Barrois en 2017, soit une hausse de 77.57 % par rapport à 2016.



Octobre rassemble la fréquentation la plus élevée avec 20 %, ainsi que les mois d'avril et juin 15 % et 17 %. Les mois de juillet et septembre 12 %, août et décembre 10 % et enfin février avec 4 % sont moindres en terme de fréquentation.



Le mardi a le pourcentage de fréquentation le plus élevé avec 28 %, suivi du lundi avec 25 %, du vendredi et jeudi avec respectivement 23 % et 17 %. Le mercredi a le plus bas pourcentage de visites 7 %.

Conclusion

La moyenne des appels est en baisse de 8.25 %, en revanche celle des visites est en progression de 28.91 %.

La fréquentation est toujours majoritaire hors période scolaire. Une nette baisse est constatée pour les visites avec 63 % (69 % en 2016) alors que les appels téléphoniques augmentent avec 61 % (51 % en 2016).

Les mois les plus actifs se situent toujours en septembre, octobre et juin, comme 2016.

Le lundi est toujours le jour où l'on observe le plus d'activité alors que le mercredi est le jour le moins fréquenté de la semaine.

Un peu plus de la moitié des appels (60 %) et des visites (53 %) est enregistrée le matin.

Par ailleurs, ce sont toujours les femmes qui se déplacent le plus sur le site ou téléphonent, mais on constate une légère baisse avec respectivement 60 % et 76 % (68 % et 78 % en 2016).

Les personnes résidant sur le territoire sont majoritairement de la Communauté d'Agglomération, avec 93 % des appelants (92 % en 2016) et 95 % des visiteurs (94 % en 2016).

Les linnéens se déplacent toujours en grande majorité avec 75 % (79 % en 2016) alors que les habitants des communes limitrophes représentent 25 %. En revanche, cette année les appels téléphoniques proviennent en majorité de façon plus ou moins homogène, des communes de Ligny-en-Barrois (53 %) et de Bar-le-Duc avec (40 %) car beaucoup de partenaires et organismes sont barisiens.

Le quartier le plus concerné à propos d'appels et de fréquentation, est le Quartier de l'Église avec 47 % d'appels et 43 % de visites alors que les 2 autres quartiers, le Centre-Ville et les Aouisses, se répartissent de façon homogène 27 % et 26 % pour les appels et concernant les visites 30 % et 27 %.

Le C.I.A.S. site de Ligny-en-Barrois/M.S.A.P. (Maison de Services Au Public) génère une fréquentation stable et homogène. Le service de l'Accueil Général est celui qui a été le plus sollicité en matière d'appels avec 53 % (57 % en 2016). Il représente 36 % de visites (29 % en 2016) alors que le service S.I.L.O. (qui comprend 85 % de l'ensemble du personnel sur le site de Ligny-en-Barrois), malgré une

baisse des visites avec 33 % (48 % en 2016), et 37 % d'appels (33 % en 2016) reste un service très sollicité en termes de fréquentation.

Le service Etablissements enregistre 4 % d'appels (6 % en 2016) principalement concernant le "Partage de Repas" et aucune visite (1 % en 2016).

La fréquentation du service A.E.P. n'évolue pas de par son autonomie téléphonique : le service ayant une ligne directe. Aucun appel téléphonique n'est enregistré sur cette année.

Il est à noter une baisse des appels avec 5 % (21 % en 2016) redirigés vers des partenaires et organismes extérieurs car ne relevant pas directement de nos services.

Le C.I.A.S. site de Ligny-en-Barrois reçoit de plus en plus de partenaires, organismes occupants les différents bureaux et salles pour des permanences régulières auprès du public.

1 172 usagers, partenaires ou organismes ont fréquenté les salles et bureaux du C.I.A.S., soit une hausse de 77,57 % par rapport à 2016. Octobre est le mois le plus élevé avec 20 % et le Mardi avec 28 % de visites.

En conclusion l'activité sur le site de Ligny progresse notamment par l'activité des partenaires accueillis. Les partenaires professionnels, associations et organismes occupent régulièrement les lieux pour tenir des permanences en direction du public. Le site est désormais clairement identifié comme Maison de Service Au Public (MSAP) par la population, tout public, en quête d'un lieu d'accueil, d'écoute, de conseil, d'orientation, d'accompagnement et d'information.

SOLIDARITE – INSERTION – EMPLOI

Dans l'objectif d'accroître l'efficacité des réponses apportées aux besoins de ses publics, en 2017, le SILO a poursuivi le travail de partenariat déjà engagé dans la mise en œuvre des actions et dispositifs d'insertion. Quelques exemples :

- **1JOUR2Mains** a contribué à l'embellissement de Culture En Herbe par des créations réalisées en collaboration avec Ter'Email
- Culture en Herbe a accueilli le spectacle « **Normalement ça Pousse** » de la Compagnie du Bonhomme à ressort en partenariat avec MNE.
- Les travaux de la PRIEE ont débouché sur une action de soutien aux demandeurs d'emploi : **T'as vu l'travail** donné par la Compagnie CTPS de Remiremont.
- Les **RdvduCIAS** ont participé au projet développé par le SPOT, création d'un CD « **La Musique c'est mon genre** » en écrivant et en enregistrant un titre sur cet album. La domiciliation

Rappel : La domiciliation ou *élection de domicile* permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations.

42 personnes ont été domiciliées durant cette année contre 20 en 2016 soit une **augmentation de 22 personnes**.

35 sur le site de Bar le Duc et 7 sur le site de Ligny en Barrois

30 hommes et 12 femmes.

22 gens du voyage

Première demande : 26

Renouvellement : 9

Radiation : 7

Maximum inscrit sur une même période 36.

Minimum inscrit sur une même période 13.

Domiciliation	Moins de 25 ans		26/49 ans		50/59 ans		Plus de 60 ans		Totaux
	H	F	H	F	H	F	H	F	
	7	5	17	6	4	1	2	0	42

Le RSA

Le CIAS a signé avec le Département de la Meuse une convention pluriannuelle de délégation de compétences dans le cadre de la gestion du RSA.

Rappel :

Le CIAS s'engage notamment à assurer :

- La fonction d'accueil des bénéficiaires du RSA par la communication des informations en sa possession, relatives au dispositif RSA,
- Instruire toutes les demandes des publics accueillis par ses services,

- Informer le demandeur des droits et obligations lui incombant au regard de la perception de l'allocation de RSA,
- Désigner au sein de son institution un professionnel chargé d'assurer la fonction de référent unique,
- Accompagner prioritairement les bénéficiaires du RSA vers une démarche d'insertion professionnelle dans les délais définis par la loi,
- Participer ou être représenté aux équipes pluridisciplinaires organisées dans le ressort territorial des Délégations MDS.
- Concourir à la déclinaison du Programme Départemental d'Insertion.

Commentaires : Pour l'année 2016 la convention de partenariat était basée sur 95 accompagnements contractualisés. Les travailleurs sociaux du CIAS, désignés comme référents ont accompagné 68 personnes en 2017 contre 90 personnes en 2016, soit **une baisse de 32 accompagnements.**

L'Aide sociale légale

Entre 2016 et 2017, le nombre de dossiers d'aide sociale présentés en commission permanente a peu évolué : **37** contre **39** en 2016

37 dossiers d'Aide Sociale présentés lors de **8** réunions de la Commission Permanente

- Dont **20** dossiers ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées)
 - **14** Bar le Duc
 - **6** Ligny
- Dont **17** dossiers ASPH (Allocations de Solidarité aux Personnes Handicapées)
 - **11** Bar le Duc
 - **6** Ligny

Obligations Alimentaires – site de Ligny en Barrois

Pour **2** personnes hébergées en établissement, **4** dossiers d'obligation alimentaire ont été instruits.

Obligations Alimentaires – site de Bar le Duc

Pour **16** personnes hébergées en établissement, **20** dossiers d'obligation alimentaire ont été instruits dont **9** venant de départements extérieurs à la Meuse.

L'accompagnement social

Rappel : Sur chaque site du CIAS (Bar le Duc et Ligny) 1 assistante sociale et 1 chargée d'accueil social répondent aux sollicitations du public.

Au total, 1150 entretiens ont été réalisés par les Assistantes sociales et 647 par les agents d'accueil social.

Public accompagné par les assistantes sociales (personnes reçues en entretien)

Situation Familiale

Seul	698
Seul + Enfts	201
Couple	85
Couple + Enfts	166
Total	1150

Age

Moins de 18 ans	0
18 - 25 ans	64
25 - 39 ans	232
40 - 61 ans	635
Plus de 62 ans	219
Total	1150

Première demande	206
Connu de l'AS	944
Total	1150

Lieu de résidence

Bar le Duc	660
Behonne	3
Fains Véal	5
Givrauval	2
Hébergé	2
Ligny en Barrois	410
Longeaux	10
Longeville	4
Menaucourt	1
Morlaincourt	1
Naives Rosières	3
Naix aux Forges	4
Nançois	8
Resson	1
Robert Espagne	2
Salmagne	2
Savonnières	1
Tannois	2
Tronville	24
Vavincourt	2
Velaines	3
Total	1150

Ressources

RSA	493
Salaire	138
ARE	68
ASS	38
AAH	100
Retraite	158
Sans Ressource	134
Prestations Familiales	5
Autres*	16
Total	1150

*Ex autres ressources :
Invalidité, indemnités
journalières, Allocation
Demandeurs d'Asile (ADA).

Type d'entretien, motifs du RDV et actions engagées

Type d'entretien

Permanence	252
Visite à Domicile	103
Rendez vous	795
Total	1150

Motifs du RDV

Financier	350
Santé	128
Démarches administratives	316
Insertion RSA	269
Logement	157
Difficultés familiales	125
Soutien Psychologique	161
Accompagnement Physique	13
Regroupement Familial	1
Autres	6

Actions engagées

Entretien d'aide	530
Aide financière	200
Démarches administratives	410
CESF/MASP/Protection	18
Enquête expulsion	8
Orientation partenaires	234
CER/BE RSA	158
Accompagnement Physique	28
Regroupement Familial	1
Epicerie Solidaire	92
Autres	6

Accompagnement physique : les personnes sont accompagnées physiquement pour la réalisation de leurs démarches.

Entretien d'Aide : entretien basé sur la valorisation et la recherche des potentialités des personnes.

Soutien psychologique : personnes souffrant de troubles, en difficultés psychologiques et qui éprouvent le besoin de parler (pathologie ou événement particulier).

Public accompagné par les chargées d'accueil social et type de demandes (personnes reçues en entretien)

SITUATION FAMILIALE	Moins de 25 ans		de 25 à 49 ans		de 50 à 59 ans		Plus de 60 ans		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	
Seul	8	3	87	48	32	79	72	50	379
Seul + enfts	0	3	2	59	15	9	1	1	90
Couple	2	2	4	16	14	7	11	19	75
Couple + enfts	2	3	34	60	4	0	0	0	103
Total	12	11	127	183	65	95	84	70	647

TYPE DE DEMANDES	Nombre d'entretiens
Demande d'aide financière - CAP	48
Ecoute	40
Aide Administrative :	559
Dont	
Assurance	0
Banque de France	0
CAF	17
CMU	30
CPAM	3
Emploi	22
Energie	14
Impôts	11
Information générale	11
Logement	17
Retraite	14
Trésorerie	4
Etat Civil	20
Autre	428
TOTAL	647
Appels téléphoniques	1046

Les aides facultatives

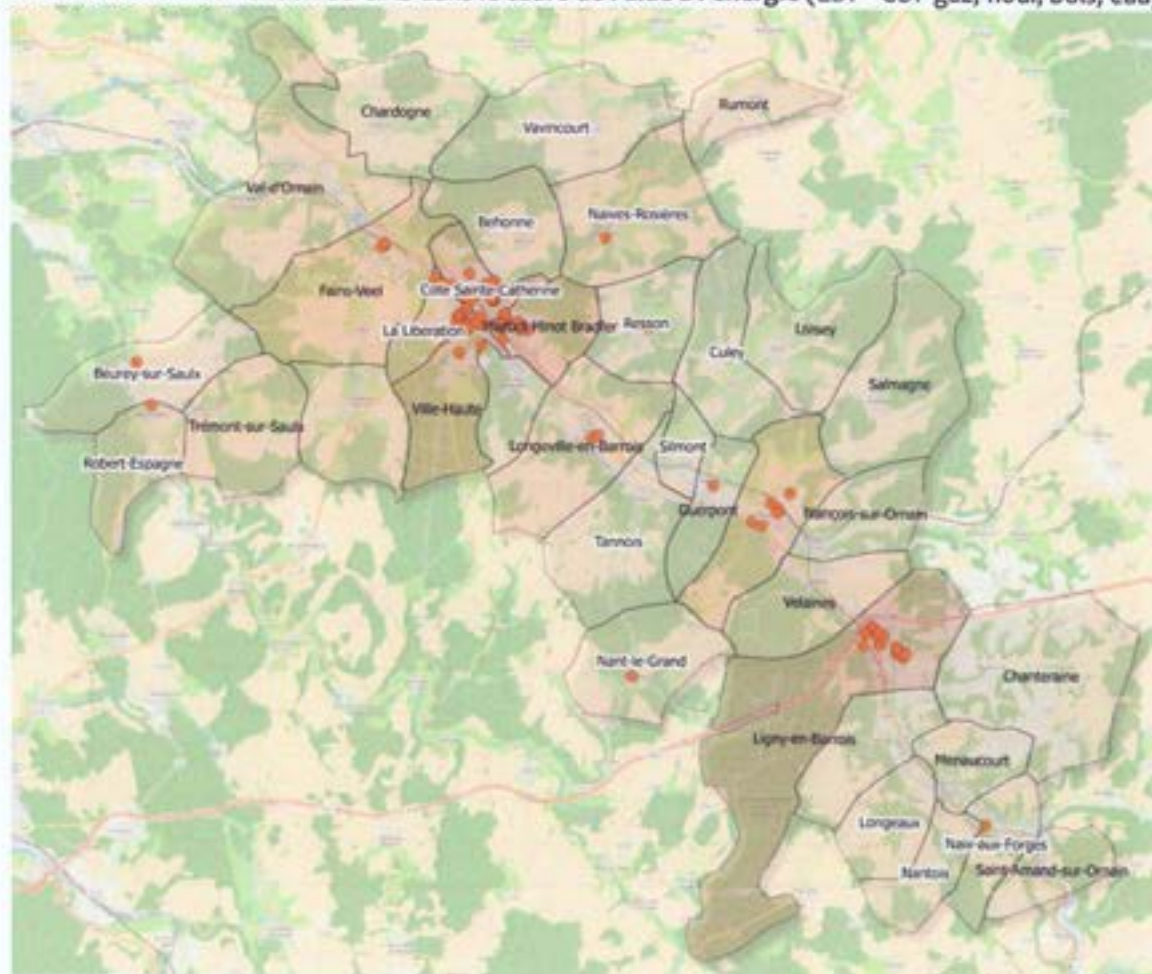
	Total		
	Nbre aides	Montants	Moyenne
Alimentation	183	8385.00 €	45.82 €
Energie	78	8121.45 €	104.12 €
Mobilité	20	897.60 €	44.88 €
Vacances Loisirs	7	2127.47 €	303.92 €
Autres	3	1179.51 €	393.17 €
Insertion Sociale			
		4040.16 €	
Totaux	291	24751.19 €	

Les aides facultatives sont délivrées dans la plupart des cas par le biais de CAP (Chèques Accompagnement Personnalisé) de valeurs variées adaptées à la nature de l'aide demandée : Alimentation, culture, sports loisirs...

Les demandes d'aides alimentation/hygiène sont généralement satisfaites une fois dans l'année. Au-delà la demande ne relève plus d'un dépannage mais d'un dossier

de demande d'aide présenté devant la Commission de Coordination des Aides du Conseil Général. Les aides ne sont pas attribuées en fonction du statut du demandeur mais en fonction des besoins.

Les modalités d'intervention du CIAS dans le cadre de l'aide à l'énergie (EDF - GDF gaz, fioul, bois, eau)



sont fixées par la « Convention Solidarité Energie » qui pose les règles de partenariat du CIAS et du Département de la Meuse dans ce domaine.

Les demandes instruites par les travailleurs sociaux sont examinées conjointement par le Département et le CIAS lors des réunions de Commission Territoriale Aide et Accompagnement.

Le CIAS intervient pour 40% et le Département pour 60% d'une somme sur laquelle ils se sont mis d'accord.

La somme de 180 euros par année et par famille ne peut être dépassée dans le cadre des aides allouées par le CIAS.

Détails des aides à l'énergie par nature

	Ligny en Barrois		Bar le Duc		Total	
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant
Combustibles - bois	0	0.00 €	1	120.00 €	1	120.00 €
Eau	7	508.56 €	8	672.81 €	15	1181.37 €
Gaz/Electricité	12	1140.00 €	50	5680.08 €	62	6820.08 €
TOTAL	18	1608.56 €	59	6472.89	78	8121.45 €

Aide à l'énergie et lieu d'habitation

BAR-LE-DUC	47
BEUREY SUR SAULX	1
COMBLES EN BARROIS	1
FAINS-VEEL	4
GIVRAUVAL	1
LIGNY-EN-BARROIS	13
LONGEVILLE	2
NAIVES ROSIERES	1
NAIX AUX FORGES	1
RESSON	1
ROBERT-ESPAGNE	2
TRONVILLE-EN-BARROIS	4
TOTAL	78

Bénéficiaires d'une aide facultative par âge, sexe et situation familiale

situation familiale	Moins de 25 ans		de 25 à 49 ans		de 50 à 59 ans		Plus de 60 ans		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	
Seul	8	4	33	20	17	19	10	16	127
Seul + enfant(s)	0	7	8	54	4	14	0	0	87
Couple	0	3	3	1	3	2	2	3	17
Couple + enfant(s)	0	1	23	31	3	2	0	0	60
Total	8	15	67	106	27	37	12	19	291

L'épicerie solidaire

L'année 2017 est la deuxième année de fonctionnement de l'épicerie solidaire qui a ouvert en Novembre 2015.

Rôle de l'épicerie solidaire

L'épicerie solidaire a pour mission de permettre à des personnes qui rencontrent des difficultés financières ponctuelles de trouver un soutien et un accompagnement par le biais d'un accès facilité à des produits alimentaires à un coût équivalent à 10% de leur prix réel.

L'économie ainsi faite devra permettre la réalisation d'un projet défini au préalable.

Elle donne la possibilité aux personnes qui y ont accès, de faire leurs courses dans ce lieu semblable à un magasin ordinaire où chacun peut choisir les produits qu'il désire consommer.

Elle est conditionnée

- à la réalisation de démarches et/ou
- à la participation à des actions collectives et/ou
- des ateliers pédagogiques sur des thèmes de la vie quotidienne et/ou
- à la participation au fonctionnement de l'épicerie.

L'épicerie est aussi un lieu de rencontres et d'échanges d'idées et de pratiques.

Le Comité de pilotage, regroupant les différents partenaires concernés, se réunit au moins une fois par an afin d'évaluer la pertinence du dispositif tout en proposant les ajustements nécessaires.

L'accès à l'épicerie solidaire

Les personnes sont orientées par des professionnels du travail social

Une évaluation sociale et budgétaire de la famille est effectuée afin de définir le projet puis une demande d'accès à l'épicerie solidaire est transmise au SILO.

Une commission technique se réunit pour étudier les demandes d'accès.

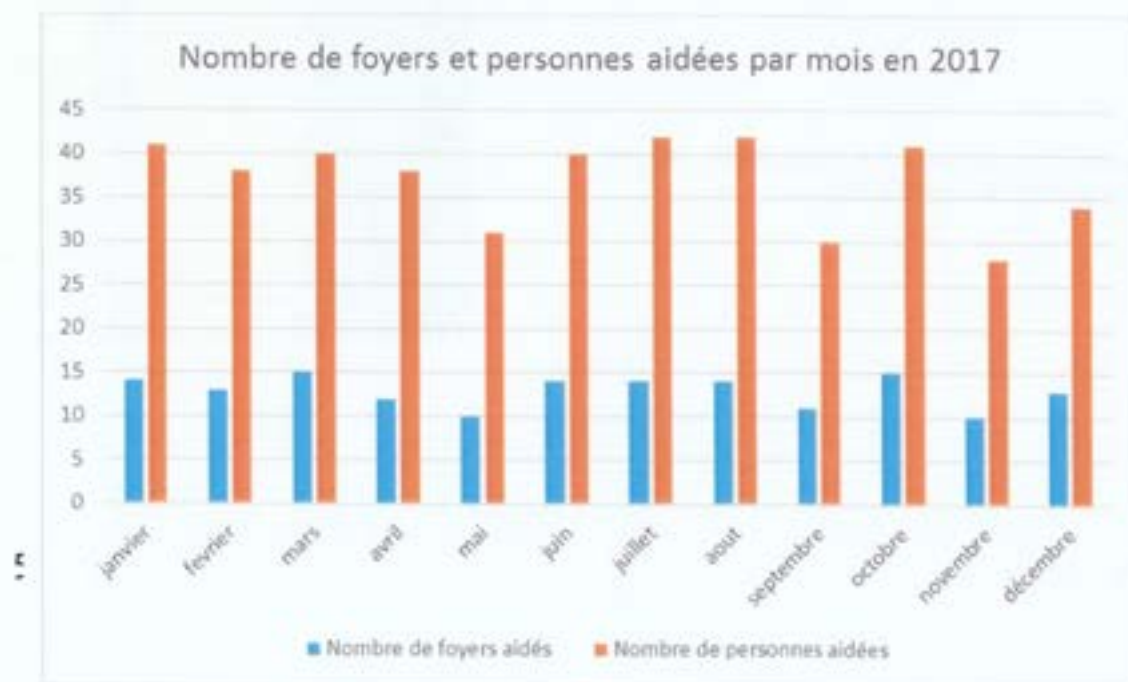
Elle est composée :

- Un bénévole associatif administrateur du CIAS
- Un travailleur social du SILO
- Un travailleur social du Conseil Départemental

Fréquentation de l'épicerie solidaire en 2017

Pour sa première année, l'épicerie solidaire a fonctionné sur onze mois (fermeture en août)

34 foyers ont bénéficié de l'épicerie solidaire en 2017 contre 54 en 2016, ce qui constitue une baisse de 20 foyers. Cela représente 107 personnes différentes aidées contre 139 en 2016.



La coordination des associations caritatives

Les associations caritatives du secteur de Bar le Duc sont invitées à participer à des réunions de concertation pilotée par le SILO. Plusieurs bénévoles des associations : Croix rouge, Secours catholique, Secours populaire de Ligny en Barrois, Restos du Cœur et Saint Vincent de Paul participent activement à ses réunions et les accueillent à tour de rôle dans leurs locaux.

Les objectifs : échanger des informations sur les actions des uns et des autres, développer le partenariat, partager des moments de convivialité, améliorer l'accompagnement proposé au public.

Dans le prolongement de cette coordination, des groupes de travail sont organisés pour la mise en place des projets développés.

Le **goûter spectacle** de fin d'année est organisé dans le cadre de cette coordination.

En 2017, plus de 150 enfants de familles accompagnées par les associations caritatives et les travailleurs sociaux de la Communauté d'Agglomération ont reçu une invitation pour le spectacle qui s'est déroulé le 16 décembre sur la scène de l'ACB à Bar-Le-Duc. *La Petite Casserole d'Anatole* nous a été présenté par la Compagnie Marizibill Cyrille Louge. C'est l'histoire d'Anatole, petite marionnette, et son encombrante casserole qu'il faut apprendre à apprivoiser... Peut-être un parcours semblable au nôtre : réaliser qu'un défaut est souvent une qualité mal aimée.

Par ailleurs le 18 Mai, à l'initiative du SILO, le jardin Culture en Herbe a accueilli la **Garden Party des bénévoles**. Plus de 60 convives se sont

COMPOSITION FAMILIALE DES FOYERS AIDÉS EN 2017



rassemblés autour d'un pique-nique préparé par la Cuisine Centrale de bar-le-Duc.

PERSONNES RECUES DANS LA CADRE DE LA DISTRIBUTION EPICERIE SOLIDAIRE 2017

Mois	Nombre Distributions	Nombre Passages Foyers
janvier	8	46
février	8	44
mars	8	47
avril	8	28
mai	9	41
juin	9	51
juillet	6	34
août	4	16
septembre	8	29
octobre	7	37
novembre	9	43
décembre	6	30
Total	90	446

Les actions collectives d'insertion

1 Jour 2 Mains

Site de Ligny

Contenu

Faire découvrir des sites faisant partie du patrimoine, des espaces de cultures, des associations culturelles et toutes autres structures du quotidien.

Après chacune de ces visites, créer une production en lien avec ce qui aura été vu.

Valoriser le travail réalisé en présentant les productions ou produire au bénéfice d'une manifestation.

Objectifs

- Mieux vivre sur son territoire en découvrant ou redécouvrant son patrimoine, ses sites, ses associations...
- Se revaloriser en développant ses connaissances.
- Se sentir utile aux autres en créant et le cas échéant en produisant des objets réalisés au profit d'une action caritative, d'une manifestation...
- Etre davantage autonome tant sur le plan de la mobilité que sur la prise de décision.

Déroulement

Une séance par semaine.

L'action est découpée par session dont chacune comporte trois temps :

- Le temps de visite :

Le premier temps est la visite d'un site, d'un espace culturel ou d'une association afin de pouvoir découvrir, questionner et échanger sur ce que l'on voit (cela permet de questionner de nouveaux interlocuteurs).

- Le temps de production :

Sur plusieurs séances de 2h00, production d'un objet, écrit, dessin... en lien avec ce qui a été vu. Cela se fait avec ou sans intervenant extérieur.

- Le temps de bilan :

Après chaque fin de session une séance est consacrée à faire le bilan, à réfléchir et à préparer la session suivante.

Exemple 1 : Visite du salon des artistes amateurs puis sur trois séances création de Mandalas.

Exemple 2 : Recherche à la bibliothèque d'idées de bricolage puis création avec de la « récup » de chouettes exposées à Culture en Herbe.

	Dates	Nombre de participants	Activités
1	13/01/2017	10	Préparation atelier Ter'Email
2	20/01/2017	10	Atelier Ter'Email
3	27/01/2017	8	Atelier Ter'Email
4	03/02/2017	8	Atelier Ter'Email
5	10/02/2017	9	Atelier Ter'Email
6	17/02/2017	6	Visionnage du défilé au Gem agir
7	03/03/2017	8	Atelier Ter'Email
8	10/03/2017	6	Découverte de la sophrologie
9	17/03/2017	6	Découverte de la sophrologie
10	31/03/2017	5	Découverte de la sophrologie
11	07/04/2017	4	Découverte de la sophrologie
12	21/04/2017	6	Installation des créations réalisées avec Ter'Email au jardin
13	27/04/2017	5	Visite du musée du Barrois
14	28/04/2017	7	Découverte de la sophrologie séance bilan
15	12/05/2017	8	Installation du totem réalisé avec Ter'Email au jardin
16	19/05/2017	9	Séance bilan
17	23/05/2017	5	Découverte du tissage végétal
18	26/05/2017	5	Promenade à la recherche de végétaux pour tissage
19	01/06/2017	8	Découverte du tissage végétal
20	16/06/2017	6	Découverte du tissage végétal
21	22/06/2017	5	Découverte du tissage végétal
22	29/06/2017	5	Découverte du tissage végétal
23	30/06/2017	7	Visite exposition Ter'Email « jardins miniatures »
24	07/07/2017	6	Séance bilan
25	19/07/2017	6	Vent des forêts
26	28/07/2017	7	Promenade et récolte au jardin
27	04/08/2017	6	Promenade et récolte au jardin
28	11/08/2017	17	Barbecue au jardin
29	08/09/2017	6	Préparation séance sur la création d'un arbre de vie
30	15/09/2017	4	Création arbre de vie
31	26/09/2017	6	Spectacle « t'as vu le travail ? »
32	28/09/2017	5	Spectacle « Normalement ça pousse ! »
33	05/10/2017	4	Musée du Barrois « Nasium »
34	13/10/2017	6	Création arbre de vie
35	26/10/2017	9	Séance bilan
36	03/11/2017	6	Tri et rangement des placards
37	10/11/2017	8	Visionnage des photos des actions réalisées depuis 2013
38	01/12/2017	10	Repas fin d'année dans la cuisine du secours catholique

Les participants

1 participants sur l'année 2017
11 femmes/0 homme
11 habitants Ligny
Dont 6 BRSA/ 2 sans ressource / 1 AAH

Les Rendez-vous du CIAS

Site de Bar le Duc

Contenu

Sorties hebdomadaires visant à faire connaître l'existence des structures, équipements et services du territoire :

- Mobilité : Utilisation du TUB, TER, train, véhicule de petite remise...
- Sports Loisirs : centre nautique, associations sportives
- Culture : Musée, médiathèque, ACB, festival RenaissanceS, cinéma...
- Emploi : Pôle emploi, Chantier d'insertion, entreprises....
- Solidarité Entraide : Centres sociaux, RERS, CIAS, associations caritatives
- Démarches administratives : CPAM, CAF, Mairie....

Objectifs

Développer la connaissance de l'environnement et de la vie du territoire

Sortir de l'isolement et de l'oisiveté

Favoriser l'autonomie

Contribuer au bien-être, à l'affirmation de soi

Les participants

12 participants
7 femmes/ 5 hommes habitant Bar le Duc
Dont 8 BRSA/ 2 AAH / 1 ASS

dates	nombre de participants	programmés
5/01/2017	6	Débriefing : bilan des rendez-vous passés et échanges sur les prochains
12/01/2017	6	Comité de pilotage des rendez-vous du CIAS : proposition d'assister à une partie de cette réunion partenariale et d'échanger avec les personnes présentes
20/01/2017	4	Action Éco-achat sur les emballages avec Mélanie FAGOT
26/01/2017	8	Visite du chantier d'insertion du SILD guidée par Thierry BOUR, encadrant technique et goûter pour le départ de Floriane MENDES, stagiaire assistante sociale
2/02/2017	8	Participation au projet « la musique c'est mon genre » dans le cadre du contrat de ville Projet avec plusieurs groupes de création de chansons sur l'égalité Femmes/Hommes ainsi que la lutte contre les stéréotypes sexistes et les violences
9/02/2017	6	Participation au projet « la musique c'est mon genre »
3/03/2017	7	Visite guidée de l'exposition « Ce bois dont on fait les saints » en échange avec le groupe des vendeurs survivants du secours catholique en lien avec Bernadette
8/03/2017	8	participation à la marche exploratoire dans le cadre de la journée du droit des femmes et spectacle Esta Webster "Femme Indigo"
9/03/2017	8	Participation au projet « la musique c'est mon genre » dans le cadre du contrat de ville Projet avec plusieurs groupes de création de chansons sur l'égalité Femmes/Hommes ainsi que la lutte contre les stéréotypes sexistes et les violences
16/03/2017	8	Participation au projet « la musique c'est mon genre »
23/03/2017	6	Réalisation de semis au jardin
30/03/2017	10	Participation au projet « la musique c'est mon genre »
13/04/2017	6	Visite de l'exposition photographique de l'artiste iranienne Shadi Ghadirian organisée par l'ACB
22/04/2017	9	Concours de batucadas de Paris au cabaret sauvage à Paris
27/04/2017	6	Visite guidée de l'exposition permanente du musée Barrois en lien avec le groupe 1Jour2 Mains
20/05/2017	6	Marché Bio et aux plantes en autonomie, pour venir soutenir les joueurs du BrasiOim
26/05/2017	9	« La prochaine fois enterrez moi avec un violon » : spectacle de l'atelier théâtre de Poincaré.
2/06/2017	6	Temps ludique dans la nature à Veul
8/06/2017	7	Réalisation d'Éoliennes à Culture en herbe
14/06/2017	8	Pique-nique à la sapinière avec le centre social de la côte, le CADA, l'AMP et la MDS
15/06/2017	7	Visite de la déchetterie proposée par Mélanie FAGOT
22/06/2017	8	Débriefing : bilan des actions passées et perspectives
06/07/2017	6	Ballade découverte ou redécouverte de notre territoire le long du canal vers Fains
13/07/2017	7	Culture en herbe
18/08/2017	6	Après-midi ludique en remplacement de Bar Le Duc plage
24/08/2017	9	Encartage des programmes de saison à l'ACB
29/08/2017	7	Journée à l'étang organisé par les centres sociaux culturels
7/09/2017	5	Exposition ACB inventer pour guérir
14/09/2017	7	Jardin culture en herbe
21/09/2017	4	Création du jeu les dés de la citoyenneté proposée par le Centre de documentation sociale
28/09/2017	8	Ensemble théâtre « Par ou l'atmosphère » joué par TDS et animé par Céline BOUILLON

Le BraSiloCim Batucada

Liste des concerts 2017

20 Mai 2017 : Marché Bio - Bar le Duc
 1er Juin 2017 : Paris -Alsace - Mognéville
 21 Juin 2017 : Fête de la Musique - Bar le Duc
 30 Juin 2017 : Festival RenaissanceS
 2 Juillet 2017 : Festival RenaissanceS
 2 Septembre 2017 : Watts à Bar - Bar le Duc
 25 Novembre 2017 : Féria Barisienne - Bar le Duc
 9 Décembre 2017 : Marché de Noël - Bazincourt

Site de Bar le Duc

Contenu

« La Batucada est un moyen intéressant de s'initier à la musique et surtout au rythme. En effet, les morceaux se jouent debout, en marchant d'un pas cadencé proche de la danse. Cette perception physique du tempo permet au débutant de se repérer et facilite la mise en place de la phrase rythmique. De plus, c'est un apprentissage qui est loin d'être ingrat : l'enthousiasme du public incite à progresser et la taille du groupe est

un bon rempart contre le trac. La Batucada est aussi un **instrument de socialisation**, d'abord par la taille de la formation et la nécessité de jouer en harmonie, ensuite grâce aux représentations qui sont un **moyen de participer à la vie de sa ville**. Il faut souligner que c'est souvent même une des premières occasions de jouer un rôle dans la vie publique. » Marc de Douvan, octobre 2005

Objectifs

- Sortir de l'isolement et de l'oisiveté
- Contribuer au bien-être, à l'affirmation de soi
- Favoriser l'autonomie
- Lever les freins à l'emploi
- Participer à la vie de la cité

Les participants

10 participants
 4 femmes / 6 hommes
 10 habitant Bar le Duc
 Dont 6 BRSA / 1 AAH / 1 ADA



Par ailleurs, suite aux contacts pris lors du stage donné en Mars 2016 par Yves Prud'homme, professeur de percussions au conservatoire de Colombes et créateur des Batuc'Ados de Colombes (une batucada portée par un CLSH), le groupe a pu assister au Concours de Batucadas de PARIS le 22 Avril 2017 au Cabaret Sauvage.

Les jardins « Culture en herbe »

Rappel : Initialement destiné aux jeunes ciblés par la commission Jeunesse du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention à la Délinquance (CISPD), le public accueilli au jardin s'est largement diversifié depuis sa création.

Les animations 2017 :

- Animations Meuse Nature Environnement : 5 séances : 7 à 13 Jardiniers du PUC et salariés du Chantier d'insertion.
 - 1 - L'hiver et le jardinier
 - 2 - Présentation des réalisés hivernaux et des projets 2018
 - 3 - Moyens mis en œuvre et proposition d'accompagnement
 - 4 - Pollinisateurs et insectes du jardin
 - 5 - Technique alternative, purin, macération, infusion, utilisation du feramol
- Les RDV du CIAS : 5 séances : 3 à 7 personnes accompagnées.
 - 1 - Jus de pommes,
 - 2 - Etiquettes jus de pommes,
 - 3 - Semis de saison sous serre,
 - 4 - Fabrication de girouettes décoratives (2 séances)
- GEM'AGIR et 1Jour2Mains : 5 séances : 2 à 8 personnes accompagnées
Tissage au naturel
- EPDAMS : 5 séances : 1 à 3 ados + éducateurs
 - 1 - Présentation du jardin et possibilités offertes par le CEH
 - 2 - Explication du compostage et découverte du site CEH + explication de notre procédé de compostage en interne
 - 3 - Qu'est-ce qu'un composteur ? Où l'installer ? Pourquoi l'installer ?
 - 4 - Que mettre dans le composteur ? Que récupérer et comment ?
 - 5 - Semis+ plantation+ compostage
- Association Meusiennes de Prévention et Espace Animation : Création de 2 Jardins suspendus : 4 séances : 6 à 7 ados + éducateurs
 - 1 - Nettoyage de la parcelle, évacuation des anciens carrés potagers, création des bacs
 - 2 - Création des bacs, évacuation des anciens carrés potagers, récupération des anciennes plantes valorisables et mise en pot
 - 3 - Préparation des bordures et taille des arbustes présents
 - 4 - Sélection, achat en pépinière local installation et plantation des bacs et des bordures
- Ile aux enfants : 4 séances : 12 à 16 enfants de 6/7 ans
 - 1 - Préparation et nettoyage des carrés potager/ plantation de bulbes printaniers
 - 2 - Mr Gazon/Entretien des bulbes/La rondes des bonhommes
 - 3 - Peinture sur nichoir à mésange, semis de fleur et de légume sous serre et plaine terre
 - 5 - Récolte des semis (Radis), semis de fleur, entretien de parcelle, finalisation de nichoir, dessin sur ardoise (dessine-moi un jardin)
- Animation Grand Public le 11/06/2017 : Bienvenue dans mon jardin au naturel
- Accueil du spectacle « Normalement ça pousse » à destination du public des jardins + 2 classes SEGPA : septembre 2017
- Accueil de 3 TIG en partenariat avec le SPIP

Le Potager Urbain Collectif (PUC) permet de répondre à de nouvelles attentes et de mettre à disposition d'un public fragile un support afin de le resocialiser, lui redonner confiance, le faire travailler sur une modification de son comportement alimentaire, lui faire retrouver un ancrage dans le temps, rétablir un lien "parents- enfant"...

Le PUC est constitué de parcelles de petites surfaces (30 à 50 m², chaque parcelle étant cultivée par une famille) et d'équipements collectifs : un abri de jardin et une zone réservée à la rencontre.

L'objectif est de permettre à une dizaine de familles ciblées par le SILO et ses partenaires, de disposer d'un terrain pour réaliser des cultures à des fins essentiellement vivrières, tout en permettant l'apprentissage de la vie collective et de pratiques respectueuses de l'environnement.

Ce projet est fondé sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de citoyenneté, de lien et de partage entre les générations et les cultures.

En 2017, 12 jardiniers ont cultivé une parcelle sur le PUC, se sont impliqués et ont participé à des actions. Il s'agit là de poursuivre le travail initié au jardin de prévention et d'insertion. Le PUC est en relation directe avec l'Épicerie Solidaire du SILO-CIAS.

Les contrats aidés

Rappel : la COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION BAR le DUC Sud Meuse, le CIAS et la Ville de Bar le Duc, recrutent des salariés en contrat aidé : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE) et les Emplois d'Avenir (EAV). En 2017, 59 personnes ont été salariées sur ces 3 types de contrats.

Dès le deuxième semestre 2017, les contrats CUI CAE et EAV ont été bloqués par L'ETAT en vue d'être remplacés par d'autres types de contrats d'insertion à partir du premier trimestre 2018. Ce changement explique la diminution du nombre de personnes accompagnés sur cette année (73 en 2016).

Le contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) s'applique aux personnes recrutées par une entreprise d'insertion (EI), une association intermédiaire (AI) ou un atelier et chantier d'insertion (ACI).

Il est destiné aux demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Le contrat unique d'insertion (CUI) associe formation et aide financière pour faciliter l'embauche de personnes dont les candidatures pour occuper un emploi sont habituellement rejetées. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) s'adresse au secteur non marchand, public ou associatif.

L'emploi d'avenir (EAV) est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes (moins de 26 ans particulièrement éloignés de l'emploi, et n'ayant pas de diplômes. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Ces contrats sont accessibles aux personnes en recherche d'insertion professionnelle. Le SILO travaille avec les partenaires du Service Public de l'Emploi pour l'organisation des recrutements et de l'accompagnement de ces salariés.

Les entrées et sorties par service

Employeurs	Services	2017	
		Entrées	Sorties
CIAS	Chantier d'insertion	11	13
	Personnes Âgées	3	7
	Petite Enfance	4	3
	Administration générale	1	3
	Total CIAS	19	26
AGGLO	Service informatique	1	0
	Total Communauté d'Agglomération	1	0
VILLE	électricien	1	0
	Peintre	1	0
	AEP	1	0
	Total Ville	3	1

Salariés en contrat aidé par sexe, tranche d'âge et situation familiale

CUI-CAE/EAV	Moins de 25 ans		26/49 ans		50/60 ans		Totaux
	H	F	H	F	H	F	
	6	13	16	12	7	5	59

	H	F	Totaux
Seul	14	10	24
Seul + enfnt	2	6	8
Couple	5	9	14
Couple + enfnt	8	5	13
Totaux	29	29	59

Le recrutement :

Le silo a organisé 15 commissions de recrutement :

- 6 pour le chantier d'insertion : 26 personnes reçues en entretien pour 11 personnes recrutées.
- 2 pour les EHPAD : 14 personnes reçues en entretien pour 3 personnes recrutées en CAE.
- 3 pour le multi accueil : 15 personnes reçues en entretien pour 4 personnes recrutée (2 CAE et 2 EAV).
- 1 pour le service administration générale CIAS : 6 personnes reçues en entretien pour 1 personne retenue en contrats CUI CAE.
- 1 pour le service AEP pour un poste de médiateur, c'est-à-dire 5 personnes reçues en entretien pour 1 personne retenue en contrat CUI CAE.
- 1 pour le service informatique communauté d'agglo 4 personnes reçues en entretien pour 1 personne recrutée en CAE.

- 1 pour la Direction Générale Adjointe Aménagement et cadre de Vie pour le service bâtiment : 5 personnes reçues en entretien pour 2 personnes retenues en contrat EAV.

Nombre de commission	Nombre de personnes reçues en entretiens	Nombre de personnes retenues	Contrat CDDI	Contrat CAE	Contrat EAV
15	70	23	11	8	4

L'accompagnement des salariés en CAE – CDDI - EAV :

Année 2017	CI	EHPAD B	EHPAD C	LM	VILLE	AGGLO	CIAS	TOTAL
Effectif 2017	24	8	9	6	6	2	4	59
Département	12	x	3	x	x	x	1	16
Cap Emploi	5	x	x	x	x	x	1	6
Mission Locale	2	5	1	2	4	1	1	16
Pôle Emploi	5	3	5	4	2	1	1	21
Démission	3	2	1	2	x	x	x	8
Fin de contrat	10	2	2	1	1	x	3	19
Renouvellement	37	1	4	x	1	1	1	45
Contrat Initiaux	11	1	2	4	3	1	1	23
PMSMP	8	1	1	x	1	x	x	11
Formation	5	3	3	1	2	x	x	15

Chantier d'insertion :

- Sorties en fin de contrats :

Un salarié a obtenu une mission intérim dans une Fromagerie Meusienne.

Un salarié a obtenu un contrat à durée déterminée CIAS de Bar le Duc, Service SILO.

Un salarié a obtenu une mission intérim + clause sociale.

Un salarié a obtenu un contrat à durée déterminée Mairie de Bar le Duc, Services Espaces verts.

Une salariée a obtenu un contrat à durée indéterminée Entreprise Gomadent de Bar le Duc.

Un salarié a obtenu un contrat à durée déterminée d'insertion avec le chantier d'insertion Trait d'Union à Ligny

- Démission pour :

Un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise THOUVENIN.

Un contrat à durée déterminée de longue durée avec l'entreprise Sarthelet et intérim Polyval Japiot.

Un contrat à durée déterminée de 3 mois avec l'entreprise GH Habitat

- Formation :

Trois salariés ont participé au dispositif Atouts Clés.

- Formation qualifiante :

Un salarié a obtenu son titre d'Encadrant Technique d'insertion.

Un salarié a est entré en formation bio nettoyage avec le GRETA.

- Permis de conduire :

Deux salariés ont obtenu leurs permis de conduire en cours.

- 8 Périodes en PMSMP :

1 salarié

- Mairie de Bar le Duc service voirie du 03/07/2017 au 14/07/2017 (découvrir un métier).
- Mairie de Bar le Duc service des sports du 09/10/2017 au 20/10/2017 (initier une démarche de recrutement).

1 salariée :

- GH habitat du 17/07/2017 au 28/07/2017 (initier une démarche de recrutement).

1 salariée :

- Entreprise GOMADENT du 21/08/2017 au 01/09/2017 (découvrir un métier).
- Entreprise GOMADENT du 25/09/2017 au 21/10/2017 (valider un projet professionnel).
- Entreprise GOMADENT du 30/10/2017 au 25/11/2017 et 04/12/2017 au 23/12/2017 (initier une démarche de recrutement).

1 salarié :

- Entreprise YA PIZZA du 12/12/2017 au 18/12/2018 (découvrir un métier).

EHPAD :

- Démission :

Une salariée est entrée à l'école d'aide-soignante.

- Formations :

Deux salariés ont participé au dispositif Atouts Clés.

Trois salariés ont participé à la préparation concours aide-soignante.

Une salariée a participé à la préparation concours agent administratif.

Ville de Bar le Duc :

- Formations qualifiantes :

Un salarié a été scolarisé en septembre 2017 à l'EPL Agro de Bar le Duc en alternance avec le service des Espaces verts pour l'obtention du CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole) Option : Travaux forestiers.

- Formations :

Une salariée a participé au dispositif atouts clés

- Période en PMSMP :
1 salariée
- AMSEAA Chantier d'insertion Jeune du 11/12/2017 au 19/12/2017 (découvrir un métier).

Les Relais Emploi

Les Relais Emploi de Ligny-en-Barrois et de la Côte Sainte Catherine, sont des accueils de proximité pour toute personne désireuse d'obtenir des informations ou des conseils sur la recherche d'emploi, les offres, la formation professionnelle ou toutes questions relatives à l'emploi.

Une convention de partenariat est signée avec Pôle Emploi afin de donner accès à des outils professionnels et renforcer les échanges entre les deux entités.

Relais Emploi de Ligny en Barrois

L'activité :

MOIS	Nombre de personnes accueillies sur le volet emploi	Dont nombre de femmes	Nombre de préconisations de prestations Pôle emploi	Nombre de Services proposés par le Relais	Nombre de préconisations de formations	Nombre de propositions d'offres d'emploi
JANVIER	65	44	0	35	1	6
FEVRIER	69	48	1	68	5	5
MARS	116	65	0	113	21	7
AVRIL	82	44	0	89	12	8
MAI	92	44	0	99	5	7
JUIN	68	45	0	79	2	18
JUILLET	50	32	0	53	1	6
AOÛT	34	19	0	40	2	3
SEPTEMBRE	58	38	0	64	3	11
OCTOBRE	59	40	0	70	3	12
NOVEMBRE	76	44	0	83	4	23
DECEMBRE	56	29	0	66	1	3
Totaux	825	492	1	859	60	109

Le Relais Emploi du CIAS a proposé, dans le cadre de ces rencontres, **859 services spécifiques** : formalisation de CV, de lettres de motivation, accompagnement à l'inscription sur le site de pôle emploi, actualisation de la situation des demandeurs d'emploi, préparation à l'entretien et renseignements sur les droits indemnisation)

Le Relais Emploi a également réalisé 60 entretiens conseils sur le thème de la formation professionnelle, et proposé 109 offres d'emploi.

Nombre de visites et âges des demandeurs d'emploi

Nombre de permanence	Nombre de personnes reçues en entretiens	Nombre de personnes différentes	Moyenne /permanence
168	825	525	4.9

Nbre visite	Moins de 25 ans		De 26 à 49 ans		50 et +		Totaux
	H	F	H	F	H	F	
1	10	13	16	17	5	11	72
2 et +	25	44	81	121	64	118	453

Relais Emploi de la Côte Sainte Catherine

L'activité :

MOIS	Nombre de personnes accueillies sur le volet emploi	Dont nombre de femmes	Nombre de préconisations de prestations Pôle emploi	Nombre de Services proposés par le Relais	Nombre de préconisations de formations	Nombre de propositions d'offres d'emploi
JANVIER	22	7	0	28	1	8
FEVRIER	15	8	0	16	0	1
MARS	10	0	0	10	1	1
AVRIL	8	5	0	8	0	0
MAI	8	3	0	8	1	0
JUIN	14	1	0	22	0	8
JUILLET	13	5	0	14	1	3
AOÛT	6	1	0	6	0	0
SEPTEMBRE	12	4	1	14	0	0
OCTOBRE	12	5	0	12	1	1
NOVEMBRE	10	4	0	9	0	0
DECEMBRE	6	2	0	6	0	0
Totaux	136	45	1	153	5	22

33,09%

Le Relais Emploi du CIAS a proposé, dans le cadre de ces rencontres, 153 services spécifiques : formalisation de CV, de lettres de motivation, accompagnement à l'inscription sur le site de pôle emploi, actualisation de la situation des demandeurs d'emploi, préparation à l'entretien et renseignements sur les droits indemnisation)

Nombre de visites et âges des demandeurs d'emploi

Nombre de permanence	Nombre de personnes reçues en entretiens	Nombre de personnes différentes	Moyenne /permanence
86	170	106	1.97

Nbre visite	Moins de 25 ans		De 25 à 49 ans		De 50 à 59 ans		Totaux
	H	F	H	F	H	F	
1	10	12	32	27	14	11	106
2 à 4	1	0	10	7	7	1	26
5 et +	0	0	4	1	1	0	6

La Plateforme Réseau Insertion Emploi et Entreprises

Rappel : Mise en place en mars 2013, la Plateforme Réseau Insertion Emploi et Entreprises (PRIEE) vise à réunir autour d'une même table acteurs de l'insertion et de l'économie. Son rôle est avant tout partenarial puisqu'elle permet un échange régulier et constructif autour de l'activité économique du territoire. Les acteurs de la plateforme mettent également en place des actions afin de lever les freins à l'emploi ou encore rapprocher les demandeurs d'emploi du tissu économique.

Fonctionnement

La plateforme se réunit régulièrement sous la forme d'un comité technique. Ce dernier examine l'actualité du tissu économique local (projet d'implantation d'entreprises, risque de fermeture, retour des visites entreprises, etc.) Un temps d'échanges est également consacré à l'actualité des partenaires présents et à l'élaboration d'actions en lien avec les entreprises. C'est aussi l'occasion pour certains acteurs de l'insertion professionnelle de se concerter au sujet des suivis individuels. Les publics concernés par la PRIEE sont les personnes accompagnées spécifiquement par les partenaires : personnes suivies RSA, jeunes de moins de 26 ans, travailleurs handicapés, demandeur d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi.

Partenaires de la plateforme

- Pôle Emploi Bar-le-Duc
- Mission Locale du sud meusien
- Cap Emploi (suivi des personnes reconnues handicapées)
- La CCI à travers son dispositif Meuse Entreprise
- La Maison Départementale de Solidarité (à travers sa coordinatrice territoriale)
- Le Département Meuse (à travers sa chargée de mission Insertion et Emploi)
- Association Meusienne de Prévention
- Association Meusienne d'Information et d'Entraide (AMIE)
- L'AFPROM (association pour la promotion de l'apprentissage en Meuse)
- La Maison de l'Emploi Meuse (Chargée de mission clauses sociales en entreprise)
- Japiot intérim – Polyval Japiot
- L'agent de développement économique de la Communauté d'agglomération service DETAC

Ces partenaires établissent ensemble des actions visant à une connaissance accrue du tissu économique local, à aider les demandeurs d'emploi dans leur relation directe avec l'entreprise :

Zoom sur l'action spécifique « T'as vu l'travail »

Initié par les partenaires de la Plateforme Réseau Insertion Emploi et Entreprises, l'action « T'as vu l'travail » s'inscrivait dans une volonté partagée de rapprocher les publics les plus éloignés de l'emploi du monde du travail.

L'idée de cette représentation théâtrale suivie d'un débat était de faire parler ces publics, souvent en rupture avec le monde du travail, et de les amener à se questionner sur l'éventualité d'une reprise d'emploi : que ressent-on quand une proposition d'emploi émerge ?

Quelles appréhensions naturelles apparaissent ?

Qu'est-ce que cela va changer dans le quotidien ? ...

La mise en œuvre de l'action

L'association CTPS de Remiremont a été choisie comme prestataire du CIAS pour son expertise en matière d'accompagnement de publics via l'outil « théâtre ».

Plusieurs mois de préparation ont été nécessaires pour la bonne mise en œuvre de l'action. L'objectif pour le service SILO du CIAS était de mobiliser un maximum de personnes le jour J mais surtout de préparer les publics en amont.

Le bilan de l'action

Afin de répondre à l'objectif de sensibilisation du public à la question du retour à l'emploi, des séances de préparation ont été proposées aux partenaires. Ces interventions avaient pour but de favoriser l'expression de chacun que ce soit au cours des séances ou bien le jour du théâtre/débat. Une vingtaine de rencontres avec les publics ont eu lieu en plus des informations données aux partenaires. Ces interventions ont eu lieu avant et après le spectacle. Le niveau d'atteinte des objectifs a été rempli, au-delà des espérances avec plus de 280 personnes présentes le 26 septembre pour assister au spectacle.



	Date	Structure concernée	Type de publics	Rencontre	Nb de pers touchées
PREPARATION	21-juin-17	Polyval Japiot	Demandeurs d'emploi	Présentation de l'action	4
	21-juin-17	Centre Socio-Culturels de Bar-le-Duc	Public éloigné de l'emploi	Réunion Café des parents - Présentation de l'action	4
	22-juin-17	CIAS - Service SILO	BRSA	Réunion des rendez-vous du Cias - présentation de l'action	8
	27-juin-17	CIAS - Service SILO	Demandeurs d'emploi	Action Starter Emploi : présentation de l'action	8
	30-juin-17	Secours Catholique	BRSA + BAAH	Les vendredis conviviaux de Cathy : présentation de l'action	12
	05-sept-17	UDAF Insertion	BRSA + BAAH	Groupe Gem'agir : présentation de l'action	7
	07-sept-17	CIAS - Service SILO	CDDI	Présentation de l'action au Chantier d'Insertion du SILO	14
	07-sept-17	AMSEAA	CDDI	Présentation de l'action au chantier de jeunes de l'AMSEAA	5
	08-sept-17	CIAS - Service SILO	BRSA	Présentation de l'action au groupe "Un jour, deux mains"	8
	11-sept-17	Secours Catholique et CRI 55	BRSA et Demandeurs d'emploi	Réunion "Inventer Demain" présentation action	7
	12-sept-17	Ecole de la 2ème Chance	Jeunes - de 26 ans	Présentation de l'action	15
	14-sept-17	Mission Locale	Jeunes - de 26 ans	Intervention avec le groupe "Garantie Jeunes"	15
	12-sept-17	CRI 55	FLE et Demandeurs d'emploi	Présentation au groupe d'apprentissage du Français	6
	18-sept-17	MDS - Bar-le-Duc	BRSA	Intervention avec le groupe Action collective MDS	15
19-sept-17	AMP	Jeunes - de 26 ans	Présentation de l'action	5	
JOUR J	26-sept-17	Multiplés Structures	Publics Divers	Jour de la représentation	280
BILAN	03-oct-17	Mission Locale	Jeunes - de 26 ans	Intervention groupe Garantie Jeunes	15
	09-oct-17	MDS - Bar-le-Duc	BRSA	Intervention groupe action co MDS Bar-le-Duc	15
	10-oct-17	CRI 55 - Ligny-en-Barrois	FLE et Demandeurs d'emploi	Intervention groupe FLE du CRI 55 à Ligny	6
	26-oct-17	CIAS - Service SILO	BRSA	intervention bilan groupe 1 jour 2 mains	6
	16-nov-17	CIAS - Service SILO	BRSA	Intervention bilan groupe Rendez-vous du Cias	5
	24-oct-17	CIAS - Service SILO	Demandeurs d'emploi	Intervention Bilan groupe Starter Relais Emploi	8
	11-déc-17	Japiot Intérim	Demandeurs d'emploi	Intervention Bilan	4

Starter Emploi

L'objectif de cette action était de faire avancer le projet du chercheur d'emploi (travail, formation, changements d'orientation) en veillant à l'informer et/ou à l'aider à lever les freins (mobilité, finances, garde d'enfants) qui pourraient contraindre sa recherche.

Un groupe de chercheurs d'emploi s'est rencontré à raison de 11 séances, tous les mardis matins de 9 h à 12 h, salle 2 du CIAS site de Ligny-en-Barrois. Le tempo d'une réunion était le suivant : une 1^{ère} partie consacrée à un intervenant extérieur sur un thème donné et 2^{ème} partie pour un travail en groupe autour du thème.

Séances	Nombre de participants	Contenu des séances
25 avril 2017	8	Thème : les idées reçues sur l'emploi et la recherche d'emploi Présentation de l'action, tour de table, proposition de titre de l'action, planning des séances et propositions de thèmes
2 mai 2017	7	Thème : le bassin d'emploi, connaissance des entreprises Intervention extérieure de pôle emploi, les métiers qui recrutent, comment mieux connaître l'entreprise grâce à internet
9 mai 2017	5	Thème : les nouvelles techniques de recherche d'emploi Echange autour des sites de recherche d'emploi, travail en groupe sur les offres, commentaires sur les CV.
16 mai 2017	5	Thème : Bien communiquer, faire passer le message Jeux de rôles autour du thème de la communication, intervention extérieure de la Maison de l'Emploi Meuse
23 mai 2017	5	Thème : Les attentes des entreprises Intervention extérieure de Meuse Entreprise (CCI), conseils sur la présentation, le CV, la réputation sur internet
30 mai 2017	4	Thème : l'intérim Intervention extérieure de Japiot Intérim, Les différentes pratiques en intérim, l'importance de la première mission, l'inscription sur internet.
6 juin 2017	5	Thème choisi par le groupe : la formation professionnelle Faire avancer son projet de formation, présentation des sites, du CPF
13 juin 2017	5	Thème : Les contrats aidés et contrats d'insertion Intervention d'Olivier Piccoli, responsable du suivi du chantier d'insertion, quelles sont les spécificités d'un tel contrat.
27 juin 2017	6	Thème : préparation à la visite d'une entreprise
29 juin 2017	10	Visite de l'entreprise Renard Gillard à Biencourt/Orge
4 juillet 2017	4	Bilan de l'action Les points forts/points à améliorer de l'action

L'action Starter Emploi a réuni 10 participants sur l'ensemble des séances, le principe étant qu'ils étaient libres de participer ou pas suivant les thèmes abordés. Plusieurs personnes ont pu intégrer le groupe en cours d'action. Tous ont constaté un dynamisme accru pour réaliser leurs démarches durant cette période.

Le chantier d'insertion

Le chantier d'insertion s'adresse à des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle et qui, en raison de ces difficultés, ne sont pas susceptibles d'être recrutés immédiatement sur le marché du travail.

Sont concernés les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes en situation de handicap, et les jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés.

L'intégration au chantier d'insertion se fait obligatoirement sous la forme d'un contrat de travail. Cette période travaillée auprès d'un Encadrant Technique d'Insertion (ETI) est accompagnée par un Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) et doit permettre au salarié d'améliorer son employabilité future par l'acquisition d'une expérience professionnelle valorisable, par la levée des freins périphériques à l'emploi et par l'accès éventuel à un parcours de formation.

Les travaux réalisés

Une équipe de 12 personnes est basée à Bar le Duc. Elle réalise différents travaux :

- de 2nd œuvre bâtiment,
- logistique, manutention,
- nettoyage de voirie,
- distribution de documents d'information
- espaces verts

Une équipe de 6 personnes est basée à Ligny en Barrois. Elle réalise différents travaux :

- entretien et aménagement Jardins Culture en Herbe
- logistique et entretien épicerie solidaire
- animations Culture en Herbe
- espaces verts
- distribution de documents d'information

Les résultats obtenus

- Sorties dans l'emploi durable :

Un salarié a obtenu un contrat à durée indéterminé avec l'entreprise THOUVENIN.

Une salariée a obtenu un contrat à durée indéterminé Entreprise Gomadent.

- Sorties vers un emploi de transition :

Un salarié a obtenu une mission intérim.

Une salariée a obtenu un contrat à durée déterminée entreprise GH Habitat.

Un salarié a obtenu un contrat à durée déterminée CIAS de Bar le Duc.

Un salarié a obtenu mission intérim + clause sociale.

Un salarié a obtenu un contrat à durée déterminée mairie de bar le Duc.

Une salariée a obtenu un contrat à durée déterminée avec l'entreprise Sarthelet et intérim.

- Sorties positives :

Un salarié a obtenu un contrat à durée déterminée trait d'union.

Un salarié a obtenu une formation bio nettoyage avec le GRETA.

Actions d'accompagnement professionnel

- Permis de conduire :
Adaptation du temps de travail pour les salariés préparant le permis de conduire.
2 personnes ont obtenu leurs permis de conduire en cours.
- Atelier animé par Meuse Nature Environnement pour l'équipe de Ligny en Barrois en lien avec l'activité du Chantier : Préparation du sol le 18 avril 2017 - Semis et plantation le 25 avril 2017 - Le travail du jardinier en hiver ... c'est quoi ? le 20 décembre 2017
- Actions diverses : 12 personnes se sont rendues le 2 juin 2017 au Forum Emploi de Bar Le Duc. En amont une préparation de la visite a été effectuée avec le CIP du SILO.
15 personnes ont travaillé pour la commune de Bar le Duc pendant le Festival RenaissanceS juillet 2017.
9 personnes ont travaillé pour l'association Bar Animations pour le défilé de Saint Nicolas 2017.
2 personnes prestation de services pour la commune de Fains Véel (paysagiste)
- 8 Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) :

1 salarié

- Mairie de Bar le Duc service voirie du 03/07/2017 au 14/07/2017 (découvrir un métier).
- Mairie de Bar le Duc service des sports du 09/10/2017 au 20/10/2017 (initier une démarche de recrutement).

1 salariée :

- GH habitat du 17/07/2017 au 28/07/2017 (initier une démarche de recrutement).

1 salariée :

- Entreprise GOMADENT du 21/08/2017 au 01/09/2017 (découvrir un métier).
- Entreprise GOMADENT du 25/09/2017 au 21/10/2017 (valider un projet professionnel).
- Entreprise GOMADENT du 30/10/2017 au 25/11/2017 et 04/12/2017 au 23/12/2017 (initier une démarche de recrutement).

1 salarié :

- Entreprise YA PIZZA du 12/12/2017 au 18/12/2018 (découvrir un métier).

Les actions d'accompagnement et formations

Actions de prévention et de sensibilisation destinées à l'ensemble des salariés présents au Chantier :

- Un atelier « Estime de Soi » animé par Francine CASSIAUX de l'ANPAA 55 a été proposé :

13 salariés de Bar le Duc le 9 février 2017

Objectif de l'action :

Aider les salariés à faire face plus efficacement aux difficultés de la vie quotidienne, à atteindre leurs objectifs personnels et professionnels par une bonne estime de soi, à accroître la confiance en leurs capacités.

Mode opératoire :

Par des exercices pratiques, chacun a pu améliorer son image de soi et donc mieux gérer son stress en ayant davantage de pouvoir sur sa vie.

Retour :

Madame CASSIAUX retiendra à travers son bilan que c'est le travail qui booste l'estime et la confiance...

- Finances et pédagogie :

Ateliers de sensibilisation aux dispositifs bancaires animés par Dominique Claudel.

12 salariés Bar le Duc et Ligny Le : 19 janvier 2017.

11 salariés Bar le Duc et Ligny Le : 26 janvier 2017.

13 salariés Bar le Duc et Ligny Le : 16 février 2017

12 salariés Bar le Duc et Ligny Le : 23 février 2017

- T'as vu l'travail, décrochez un contrat, ça peut être flippant ! Parlons-en...

12 salariés-Présentation du spectacle et ressenti des salariés du chantier du Silo lors de la reprise du travail après une période d'inactivité. Le 7 septembre 2017.

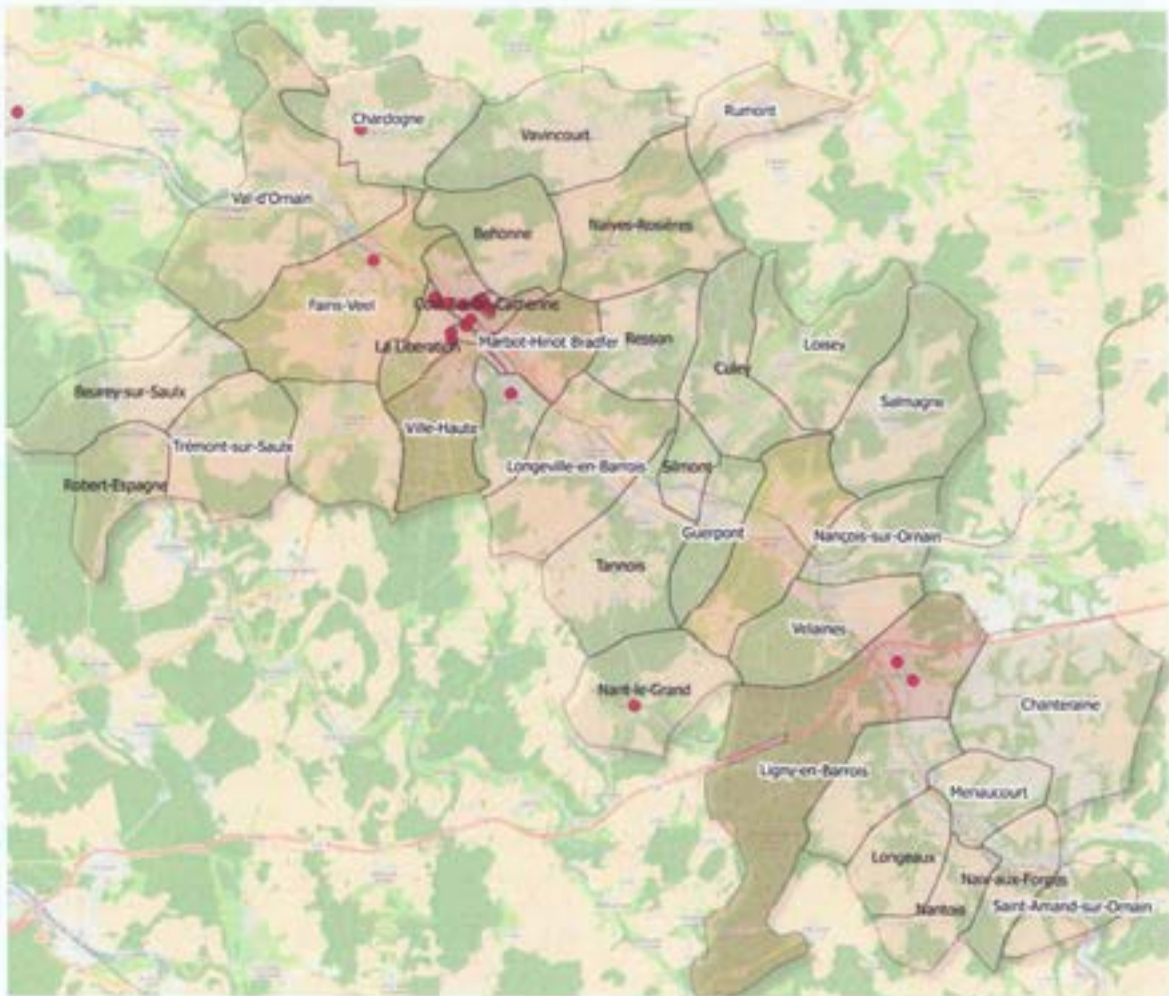
13 salariés-Spectacle « T'as vu l'travail ? » Le 26 septembre 2017

- « Normalement, ça pousse »

Culture en Herbe accueille un spectacle théâtral autour du jardin au naturel. Proposé par Meuse Nature Environnement et la Compagnie « Le Bonhomme à ressorts », ce spectacle s'adresse à tout public et amène à la rencontre des jardiniers de tous poils. Il sera suivi d'un "pot du jardinier"/causerie.

14 salariés présent au spectacle le 16 juin 2017.

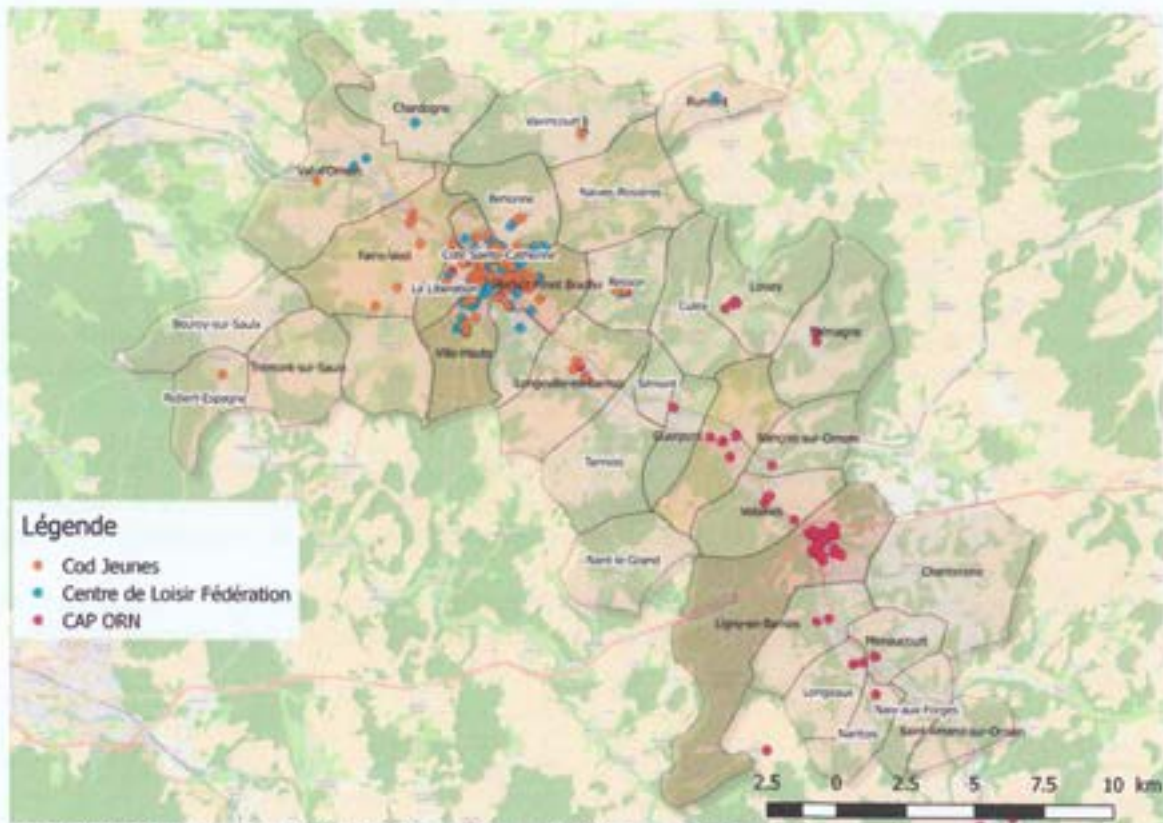
Origine géographique des salariés du chantier d'insertion en 2017 :



Les travaux réalisés et facturés en 2017

Nature des travaux par Communes / services	Facturation	Nature des travaux par Communes / services	Facturation
BAR LE DUC Animations		Communauté d'Agglomération	
Char Saint Nicolas	2 362,46 €	MàD agents journée des droits de la femme	180,00 €
total	2 362,46 €	Distribution flyers Lions Club International	308,00 €
BAR LE DUC		Tonte espace déchetterie Ligny en Barrois	850,00 €
Livraison papeterie	260,00 €	Tonte espaces verts Chapelle St Joseph	880,00 €
Distribution plaquette Agenda Culturel	995,00 €	Distribution cartes de vœux	1 350,00 €
Compteur horaire service enseignement	1 000,00 €	Matérialisation emplacements poubelles Ligny	1 936,00 €
Distribution cartes de vœux	1 350,00 €	Distribution Mag Agglo n°5	2 700,00 €
Distribution Bar Info	6 968,50 €	Distribution Mag Agglo n°6	2 700,00 €
total	10 573,50 €	Distribution Mag Agglo n°7	2 700,00 €
BAR LE DUC RenaissanceS		Tonte espace détente centre nautique	2 720,00 €
Démontage scène place Saint Pierre	193,68 €	Nettoyage terrain aire grand passage	2 735,00 €
Distribution programme	577,00 €	Réfection bureaux centre des affaires	2 807,90 €
Mise à disposition d'agents	864,20 €	Nettoyage aire d'accueil de grand passage	3 000,00 €
total	1 634,88 €	Tonte aire de grand passage	3 259,44 €
BAR LE DUC AEP		total	28 126,34 €
Remplacement réfrigérateurs FU	20,00 €	Fains Véel	
Evacuation encombrants	60,00 €	Réparation plomberie cabinet Esthétique	120,00 €
Transfert matériels	100,00 €	réfection façade cabinet médical	390,00 €
Main d'œuvre aménagement jardins	5 030,00 €	Mise à dispositions d'agents	420,00 €
Aménagement jardins	8 395,70 €	Mise à dispositions d'agents	630,00 €
total	13 605,70 €	Aide paysagiste	1 960,00 €
CIAS		Réfection cabinet dentaire	2 616,64 €
Distribution affiche demain l'EHPAD	60,00 €	réfection local kinésithérapeute	3 750,00 €
Distribution invitations Résidence autonomie	60,00 €	total	9 886,64 €
Peinture portes SSIAD	280,00 €	Office du tourisme Bar le Duc	
Distribution Flyers	900,00 €	placard avec étagères portes coulissantes	1 250,00 €
Désencombrement appartement	900,00 €	total	1 250,00 €
Réfection chambre n°114	900,00 €	Secours catholique	
Réfection chambre n°215	900,00 €	Désencombrement appartement	280,00 €
Compteur horaire Blanpain-Couchot 2017	2 000,00 €	total	280,00 €
Tonte et taille espaces verts Blanpain	2 480,00 €	Association BE REAL	
entretien culture en herbe	3 000,00 €	Distribution FLYERS	308,00 €
logistique Épicerie Solidaire	4 400,00 €	Mise à disposition agent pendant festival	980,00 €
total	15 880,00 €	Fabrication meubles palettes	1 010,00 €
Résidence Autonomie		total	2 298,00 €
Réfection meuble cuisine appart n° 308	520,00 €	Particulier	
Réfection appartement n°113	875,00 €	Désencombrement appartement	100,00 €
Réfection appartement n°210	1 410,00 €	total	100,00 €
Compteur horaire Coquillottes	1 690,00 €	ASPTT Bar le Duc	

La jeunesse



Les jeunes inscrits dans les dispositifs proviennent de l'ensemble de l'agglomération.

Dispositif Cod'jeunes 2017

206 jeunes de 10 à 17 ans se sont inscrits cette année sur le dispositif. La qualité des activités, le travail fourni par l'équipe, le travail sur la communication depuis deux ans et un retour sur un mode d'ouverture sur toutes les sessions hors vacances de Noël, a permis cette hausse des inscrits qui faisait défaut depuis 2015.

Néanmoins la baisse budgétaire depuis 2015 nous oblige à programmer les sessions différemment (ne plus proposer de ramassage, projet hors vacances, embauche de moins d'animateurs sur les sessions d'été...).

Les objectifs fixés cette année sont dans le projet pédagogique

- La mixité et l'égalité filles/garçons,
- La lutte contre les discriminations,
- La découverte du territoire de la Communauté d'Agglomération Bar le duc Sud Meuse,
- Les dangers d'internet

Le travail effectué depuis 2013 sur la fréquentation du public féminin paye car nous avons progressés de 44% de 2014/2016 à 45.63% cette année. Nous allons continuer dans ce sens afin de maintenir cette hausse.

Le contenu du programme reste la propriété des jeunes, mais aussi de toute l'équipe.

Les réunions de préparation avec les animateurs des structures partenaires (centres sociaux de Bar-Le-Duc, Educateur de L'Association Meusienne de Prévention) sont mises en place dans un premier temps afin de centraliser les demandes des jeunes qui fréquentent ces structures puis une autre réunion avec les animateurs embauchés par le dispositif vient par la suite agrémenter ces programmes.

Parmi les grandes lignes 2017, 7 jeunes ont participé à la réalisation d'un documentaire sur les dangers d'internet dont l'objectif est d'alerter les parents mais aussi les parents. Ce support est en destination des écoles, collèges, communes, institutions et toute personne désireuse d'intervenir sur ce sujet.

Le grand jeu Cod'lantha si convoité chaque année, a été partagé de l'autre côté du territoire.

En effet, cet été ce grand jeu s'est déroulé en partenariat avec le dispositif Cap'orm sur 5 communes du territoire de l'Agglomération de Bar le duc Sud Meuse.

33 jeunes ont participé à cette aventure qui s'est déroulé début août.

Nous remercions les communes du Longeville en Barrois, Guerpont, Tannois, Loisey et de Velaines pour l'accueil et la mise à disposition des infrastructures nécessaires au bon déroulement de cette aventure durant cette semaine. Merci aussi pour l'accueil que nous ont réservé les habitants et leurs élus.

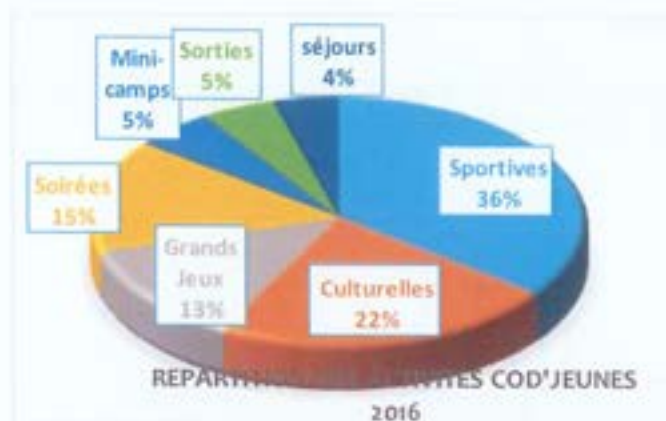
Le rapport d'activité qui suit est le reflet des activités mises en place et du travail de l'équipe pour répondre aux objectifs fixés dans le projet éducatif. Il est très difficile de résumer en quelques lignes ou quelques pages le lien créé entre les animateurs et les jeunes, les valeurs développées au quotidien et la charge éducative placée dans chaque action.

Le projet « Internet et Territoire » fait ainsi l'objet d'un bilan propre. Néanmoins, suit un bref, et forcément incomplet, rappel des objectifs généraux de Cod'Jeunes et de leur traduction en activités.

LES ACTIVITES COD'JEUNES



Rappel des chiffres 2016 :



L'effort porté sur les activités s'est encore accentué en 2017 avec 253 activités proposées contre 203 en 2016. Les activités sportives sont certes prépondérantes, mais les activités culturelles, les mini-camps et les séjours ont encore été développés. Les jeunes ayant apprécié d'avoir des temps informels dédiés (les club'jeunes) où ils peuvent se gérer et faire des différentes activités tout en restant encadrés, ces temps sont venus en lieu et place d'autres activités comme les soirées et les grands jeux. Ils prennent un caractère différent dès 2018, car l'équipe les exploite pour poursuivre le travail de prévention de la radicalisation par une sensibilisation douce (dialogue) avec des jeunes posant plus de questions et semblant plus fragiles aux discours trouvés sur internet et les réseaux sociaux.

Vacances d'hiver

Inscrits hivers 2017 :

	Hiver	%
Filles	38	48,72%
Garçons	40	51,28%
Total	78	100,00%



Les activités qui ont été proposés :

- Le Matin :
 - Atelier gravure et peinture sur verre programmé sur 3 matinées, afin de terminer la production,
 - L'atelier « scrapbooking »
- L'après-midi :
 - Des activités sportives, des grands jeux, de l'équitation, du cinéma, atelier culinaire
- 3 soirées :
 - Qui veut prendre sa place
 - Club jeunes
 - Loto

Deux sorties



- Sortie patinoire à Metz en soirée
- Bowling en après midi

L'équipe d'animation composée de 4 animateurs vacataires et un animateur mis à disposition par les centres sociaux de la ville de Bar le Duc, partenaires du dispositif travaillent de façon à proposer un programme pour tous les goûts.

Vacances de Pâques

Inscrits Printemps 2017 :

	Hivers	%
Filles	30	38,96%
Garçons	47	61,04%
Total	77	100,00%



Les activités proposées :

- Le Matin :
 - Atelier Chanson « En partenariat avec l'association La Pirogue » sur le thème de..., cet atelier s'est déroulé mardi au vendredi, 5 jeunes ont travaillé sur l'écriture, la diction, l'enregistrement.
 - Atelier Scrapbooking
- L'après-midi :
 - Des activités sportives, des grands jeux, atelier culinaire, du théâtre, sortie vélo...
 - Piscine, multisports, cinéma, tournoi handisport, côté'express, une journée équestre
- 2 soirées :
 - Qui est qui ?
 - Club jeunes
 - Soirée fureur et soirée club jeunes
- Une sortie
 - Trampoline Park
 - Streetlaser.



L'équipe a été composée de 4 animateurs vacataires, d'un animateur par jour mis à disposition par les centres sociaux et du coordinateur.

Vacances d'été

Le dispositif aura fonctionné 7 semaines durant l'été (du 10/07 au 25/08/2017), et enregistré 173 inscrits, soit une hausse d'environ 20% par rapport à 2016.

Les programmes ont été réalisés par l'équipe d'animation composée de 9 animateurs embauchés par le dispositif et les animateurs des centres sociaux (1 par jour), 1 éducateur Spécialisé, un directeur, un adjoint.

- Un grand jeu d'aventure sur une semaine en partenariat avec le dispositif Cap'orn qui a réuni 33 jeunes âgés de 13 à 16 ans.
- Un mini camp par semaine pour 10 jeunes à la base de loisirs du Col Vert à Bonzée en Woevre.
- Deux graffs sur les thèmes du « vivre ensemble et du sport » en partenariat avec L'association Meusienne de Prévention avec en contrepartie un weekend dans les Vosges pour les jeunes.
- Un grand jeu de piste pour découvrir de territoire de l'agglomération.



LES ACTIVITES PROPOSEES

Les activités ont été proposées dans l'ensemble de 9 heures à 18 heures, et deux fois par semaine jusqu'à 23 heures une soirée à thème. Une grosse sortie est proposée sur la semaine généralement le vendredi sur la journée.

Les activités proposées pouvant accueillir jusqu'à 100 jeunes par jour.

➤ Les matins :



Les ateliers :

Généralement du mardi au jeudi, ils sont réservés essentiellement aux activités qui requièrent une présence à la semaine, afin de profiter pleinement des activités en après-midi. Ils peuvent être culinaires, artistiques, manuels, musicaux...

Exemple d'atelier proposé cet été :

Atelier théâtre, atelier mini film, atelier scrapbooking, atelier origami, atelier graffiti, atelier scientifique, atelier meubles en carton

Les mini camps :

Nous avons proposé un mini camp par semaine et par tranche d'âge (10-13 ans) et (14-16 ans) car les jeunes n'ont pas le même centre d'intérêt au

camping. Les plus grands recherchent la liberté, le bronzage et les rencontres alors que les plus jeunes ont seulement l'envie de jeux.

Il est tout de même arrivé plusieurs fois de faire des exceptions lorsqu'il restait de la place.

Les mini camps étaient ouvert à 10 jeunes encadrés par 2 animateurs.

➤ Les autres activités :

Un panel d'activités est proposé aux jeunes :

- ⇒ Avec places limitées (canoë, équitation, piscine, plongée, paintball...),
- ⇒ Avec places illimitées (grands jeux, soirées, activités sportives...).

Les grands jeux et soirées sont mis en place et préparés par les animateurs, afin de satisfaire grand nombre de jeunes.

Exemple de grand jeu proposé cet été :

Jeu d'eau, jeu de piste intercommunal, cluedo, sagamore, journée trappeur, grand jeu des défis, Olympiade, jeu des civilisations, la tournée des pays...



➤ Les soirées :

Très appréciées par les jeunes, nous avons deux soirées à thème par semaine. Les animateurs les préparent suivant le souhait des jeunes et les bilans faits des sessions précédentes. Les « Club'jeunes », dans lesquels ils se retrouvent durant trois heures et sont libres de faire les activités qu'ils désirent (jeux de société, activités extérieures, tennis de table, babyfoot, promenade...), font toujours l'unanimité. Pour cela, nous avons utilisé les locaux du centre de loisirs de la Fédération, au rez-de-chaussée, et avons aménagé les salles de façon conviviale.

Exemple de soirée proposée cet été :

Soirée casino, soirée marseillaise, soirée fureur, club jeunes, soirée piscine, soirée crêpes party, soirée « mardi tout est permis », soirée console retro, soirée horreur soirée de fin de session.

➤ Les sorties :

Durant ces sessions ont été dehors de Bar le Duc, non de nouvelles activités (non département), mais aussi pour découvrir d'autres régions. Nous avons proposé une sortie Lasermass, swin'golf, walygator, bowling...) pour une cinquantaine de jeunes. Nous avons aussi proposé des sorties



en mini bus plusieurs fois par semaine (paintball, équitation, canoë, plongée...).

proposées des activités en seulement pour découvrir proposées dans notre sortir du quotidien et par semaine (Fort aventure,



Vacances de Toussaint

Deux séjours ont été proposés par tranche d'âge (10-13 ans) et (14-16 ans).

- Un séjour sur une péniche pour 17 jeunes
- Un séjour au lac du Der pour 18 jeunes.

Le séjour sur les péniches du 23 au 28 octobre pour 17 jeunes de 10 à 13 ans.

Au programme :

- L'installation et la mise au courant de l'usage des sanitaires et des règles de sécurité).
- L'escale

- Balade en VTT
- Descente de rivière en kayak
- Volley, badminton et autres jeux de plein air.
- Pêche.
- Astronomie
- Soirée feu de camp
- Visite de la vieille ville de Clamecy (rues bordées de vieilles maisons, cathédrale, quai).
- Visite du musée consacré au flottage du bois.
- Piscine.

Au total les jeunes ont parcouru 61.5 kms, ouvert 34 écluses et 7 ponts levant pour 18 heures de navigation.

Un séjour qui a beaucoup plu aux jeunes de par la nature du séjour et surtout les activités proposées.



Le Séjour au lac du Der pour les plus grand (14-16 ans) sur le thème du sport a rassemblé 18 jeunes du 30/10 au 02/11/2017.

Au programme :

- Kayak
- Escalade
- Tir à l'arc
- Découverte Voile
- Et pendant les autres temps libres les animateurs proposés des grands jeux, tournoi sportif en soirée (gymnase), atelier culinaire.



Internet et territoire

Il s'agit d'actions partenariales financés par le contrat de ville.

En 2016, les thématiques d'actions étaient :

- **L'environnement**, avec des actions se déroulant durant l'été 2017, afin de développer chez le jeune l'inscription et la connaissance du territoire.
- **Les dangers d'internet**, une action se déroulant tout au long de l'année 2017, en partenariat avec le centre social de la Côte Sainte Catherine, le PAEJ, l'AMP, la police Nationale. Elle cible essentiellement les jeunes de la Côte sainte Catherine.
- **L'Art de rue**, une action se déroulant durant l'été 2017, en partenariat avec l'Association Meusienne de Prévention.

ACTION 1



L'action « Circuit découverte et jeu de piste », a rassemblé 16 jeunes. Les objectifs étaient :

- Faire connaître aux jeunes leur environnement immédiat et donc le territoire de la Communauté d'Agglomération
- Les aider à découvrir les richesses et atouts de leur territoire
- Aller au contact des habitants
- Partager un travail avec les structures partenaires de la côte et du territoire.

Avec l'adhésion des mairies, de certains commerces et des habitants, les jeunes, accompagnés et encadrés par des animateurs ont sillonné des communes de communauté d'Agglomération de Bar le duc Sud Meuse afin de découvrir le patrimoine et l'histoire de ces villages, questionner les habitants, répondre à des questions et trouver leur chemin et des indices dissimulés tout au long du parcours pour découvrir des sites historiques que renferment le territoire.

Cette action a été travaillée en partenariat avec l'animateur du centre social de la côte sainte Catherine et les communes concernées du territoire.



ACTION 2

Sur le volet « Les dangers d'internet », cette action s'est déroulée de Mai à fin juillet 2017. En partenariat avec le centre social de la Côte Sainte Catherine, le PAEJ, l'AMP, la police Nationale, le CIDFF afin de sensibiliser les parents et les jeunes sur les dangers qu'internet suscite.

C'est pour cela que nous voulions tourner un film sous forme d'un documentaire avec les jeunes ciblés afin de proposer un DVD aux parents sur les dangers d'internet et plus précisément sur :

- La cyberdépendance / addiction
- La cyber violence / harcèlement
- Les cybers prédateurs
- Le cyber piratage / usurpation d'identité
- La e-réputation

Avec une durée de 11 minutes, ce qui représente le format d'un documentaire TV, et une charte graphique et l'habillage ont été dans l'esprit d'un documentaire.

La forme :

Le film s'est présenté sous la forme d'une enquête documentaire dans lequel les jeunes impliqués dans le projet ont été les journalistes. Ce choix se justifie dans la mesure où il a permis un montage dynamique et pédagogique, contrairement à une fiction. Cette forme de film correspond bien au public visé.

Dans l'étape de préparation, les jeunes impliqués ont fait l'inventaire des risques rencontrés lors d'un usage quotidien d'internet avant d'écrire la trame du reportage. Dans le reportage, ils ont rencontré plusieurs personnes (en fait des autres jeunes jouant un rôle, mais aussi sous forme de micro-trottoir) illustrant une attitude, un usage ou une perception bien spécifique d'internet.

Chaque profil a été commenté, avec la participation de professionnels ayant un recul sur les conséquences de ces usages. Notamment Monsieur GROSSIR Directeur Départemental de la Sécurité Publique et Madame RENARD référente Femmes victimes de violence de l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles. Dans chaque cas, cela a permis une observation ainsi qu'une analyse sur un risque précis.

Les jeunes participant au projet ont été impliqués dans tous les aspects de la réalisation du documentaire :

Techniques d'une part avec l'écriture, la documentation, les prises de vues et prises de son Artistique d'autre part en assurant les rôles des journalistes ou des personnes témoignant de leurs usages. Une exigence particulière a été portée sur la qualité du résultat, le film devant être le cas échéant diffusable en réunion.

Plusieurs projections seront proposées à différents partenaires (élus, familles, centres Sociaux...) courant 2018, alors qu'une première diffusion s'est déroulée lors de la journée « Gaming en Famille » du 25 novembre 2017 à la salle Dumas. Les jeunes ne prennent pas encore conscience du travail qu'ils ont fourni mais sont très fiers du rendu, et travaillent sur un autre projet pour l'année 2018.

ACTION 3



Sur le volet « Art de rue », une

action en partenariat avec l'association Meusienne de Prévention.

Deux graffitis ont été proposés en partenariat avec l'AMP pendant la session estivale sur le dispositif. En contrepartie, les jeunes ont pu passer un week-end de trois jours au Lac de Pierre Percée dans les Vosges.

Objectif :

- Favoriser et développer l'implication des jeunes dans la vie sociale du quartier de la côte sainte Catherine
- Faciliter l'accès des jeunes qui ne connaissent pas le dispositif
- Susciter la mixité sociale en favorisant la construction d'activités en partenariat,
- Accueillir tous les jeunes en proposant une place à chacun d'eux, en favorisant la rencontre de l'autre et en agissant pour une intégration sociale de chacun.

Déroulement :

Les deux graffs ont été proposés à 12 jeunes :

- l'un sur le thème du « vivre Ensemble » qui fait suite à celui de l'année dernière
- L'autre sur le mur de la salle de Boxe sur le thème du sport, du courage et du respect.

Cette année les jeunes ciblés avaient entre 10 et 14 ans.

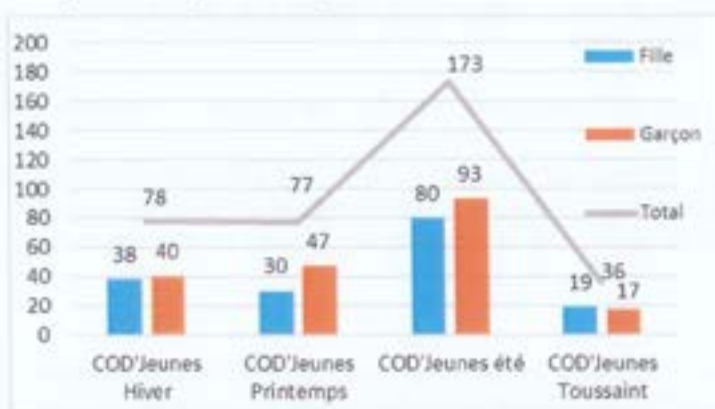
Les deux graffs ont été réalisés sur des murs du quartier de la côte Sainte Catherine.

En contrepartie, le groupe est allé passer trois jours de vacances à l'écogîte de Saint Prayel dans les Vosges pour une expérience de vie proche de la nature avec une journée multi activités à la base de loisirs de Pierre Percée, une autre au parc de Fraisvertuis et une sortie cinéma à saint Dié.

Ce projet montre que les jeunes savent aussi se mobiliser.

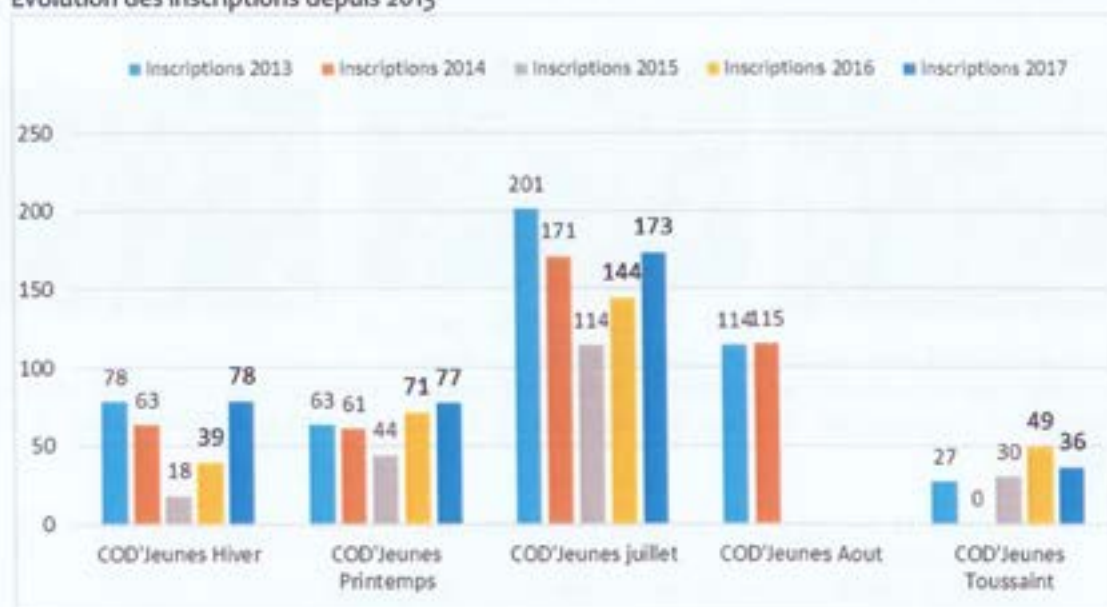
Les inscriptions

Inscriptions 2017 par sexe et par session



L'année 2017 a vu un fonctionnement du dispositif sur toutes semaines de vacances, 7 semaines en été et avec deux séjours à la Toussaint. La fréquentation a été au rendez-vous sur toutes les sessions, et on peut voir que la part de filles est assez importante.

Evolution des inscriptions depuis 2013



Le retour à un fonctionnement sur toutes les semaines de vacances au lieu de la moitié se traduit directement sur les chiffres de la fréquentation, avec un retour aux chiffres de 2013 et 2014. Le lien avec les adolescents, si l'on veut qu'il permette un travail de prévention, doit être constant, régulier.

LES INSCRITS

Nombre de jeunes différents inscrits au dispositif depuis 2014



Même si le dispositif n'est pas encore au niveau de fréquentation de 2014, les chiffres ont bien remonté. Cela prouve que les dispositifs jeunesse captent bien les jeunes du territoire, s'ils assurent une continuité dans le lien avec les jeunes.

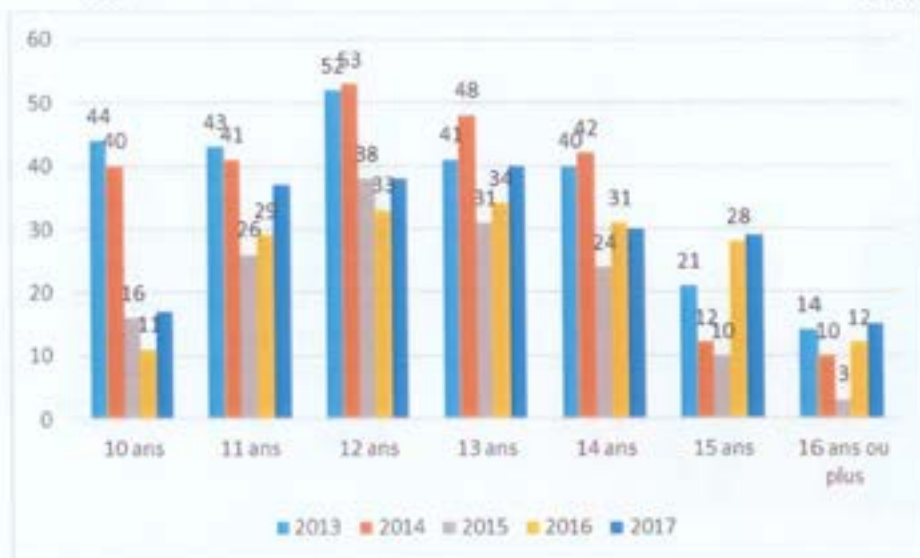
Répartition des inscrits par sexe depuis 2011



La proportion de filles atteint presque les 46%. Cette proportion n'est pas la même tout au long de l'année bien sûr mais elles semblent trouver leur place sur le dispositif. Le travail entrepris depuis plus de quatre ans porte ses fruits.

Répartition des inscrits par âge depuis 2013

	2013	2014	2015	2016	2017
10 ans	44	40	16	11	17
11 ans	43	41	26	29	37
12 ans	52	53	38	33	38
13 ans	41	48	31	34	40
14 ans	40	42	24	31	30
15 ans	21	12	10	28	29
16 ans ou plus	14	10	3	12	15
Total	255	246	148	178	206



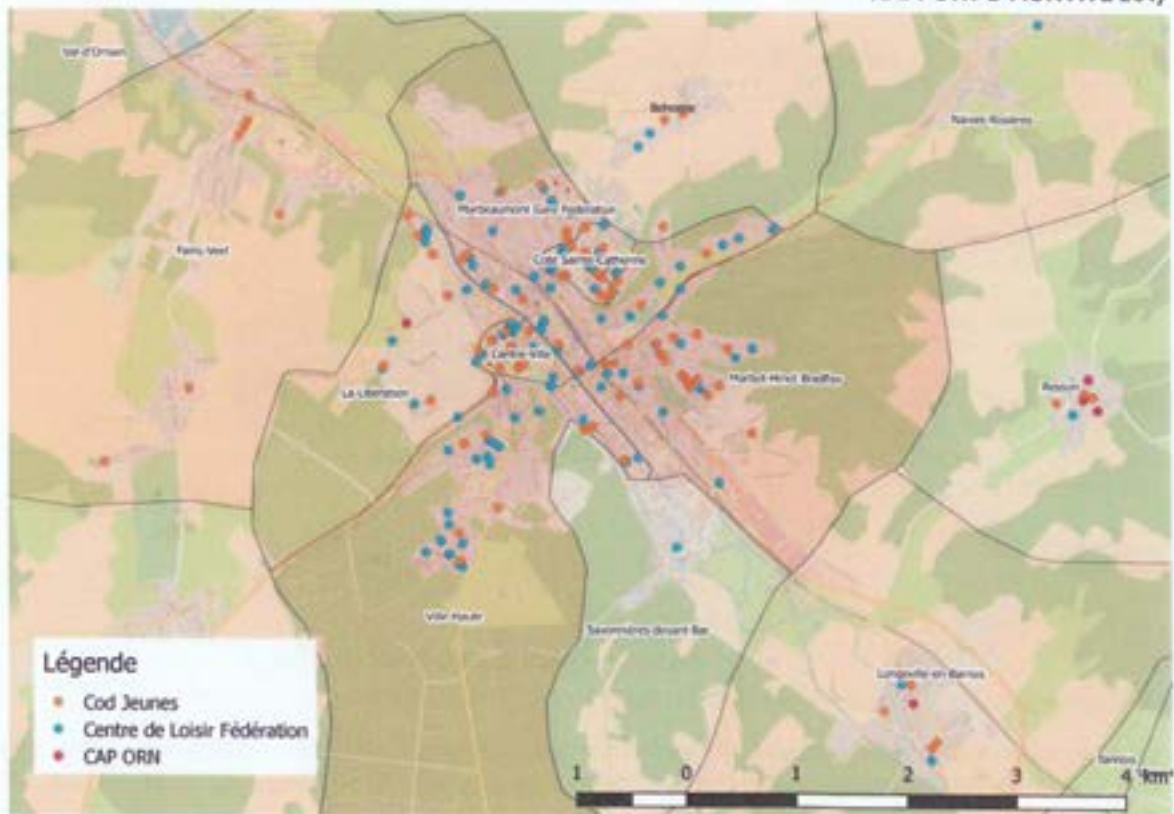
Les proportions de chaque tranche d'âge changent peu. Les 11-14 sont les plus représentés, ce qui est important car ils constituent notre cœur de cible. A noter que la tranche des 10 ans est beaucoup moins représentée à partir de 2015. Constatation à mettre peut-être en relation avec trois phénomènes :

- la baisse du nombre d'enfants sur le territoire ;
- la présence de centres de loisirs sur de nombreuses communes de la Communauté d'Agglomération ;
- l'arrêt des navettes de bus à partir de 2014 pour des raisons économiques.

Répartition des inscrits par origine géographique Par quartier

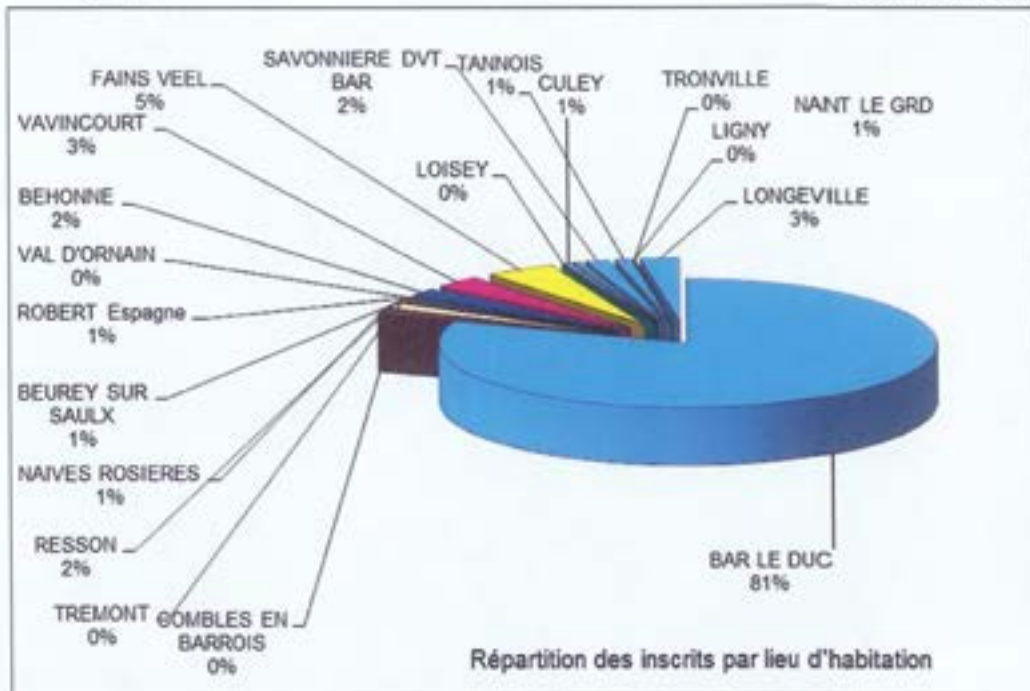
	2013	2014	2015	2016	2017
Côte	43	45↑	36↓	46↑	61↑
Ville Haute	40	32↓	20↓	23↑	21↓
Marbot	72	73↑	36↓	37↑	34↓
Centre ville				11	17↑
Libération	19	24↑	20↓	17↓	25↑
Exterieur	7	14↑	4↓	12↑	10↓
AGGLO	74	58↓	32↓	32→	38↑
TOTAL	255	246	148	178	206

On constate une hausse des effectifs sauf pour les quartiers Ville Haute et Marbot et pour les extérieurs. Les constats ont été partagés avec les centres sociaux pour fixer les perspectives 2018.



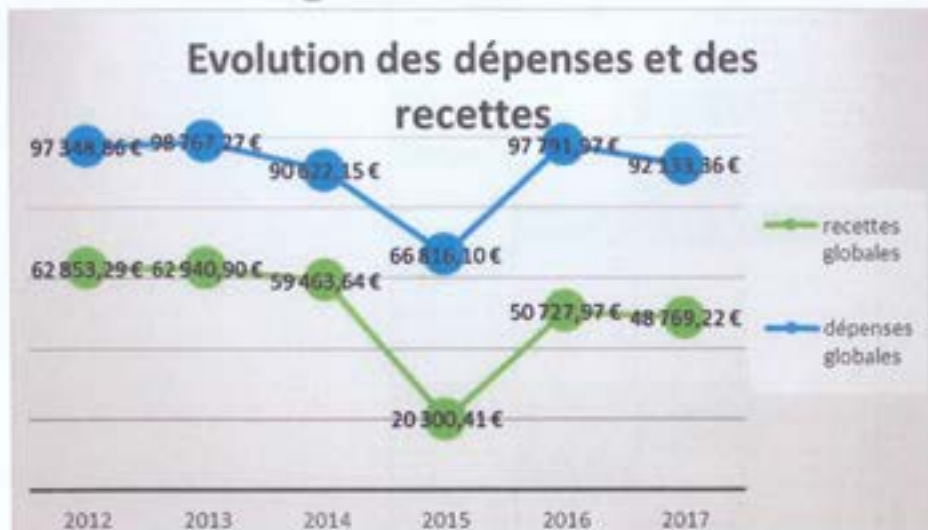
Par Commune

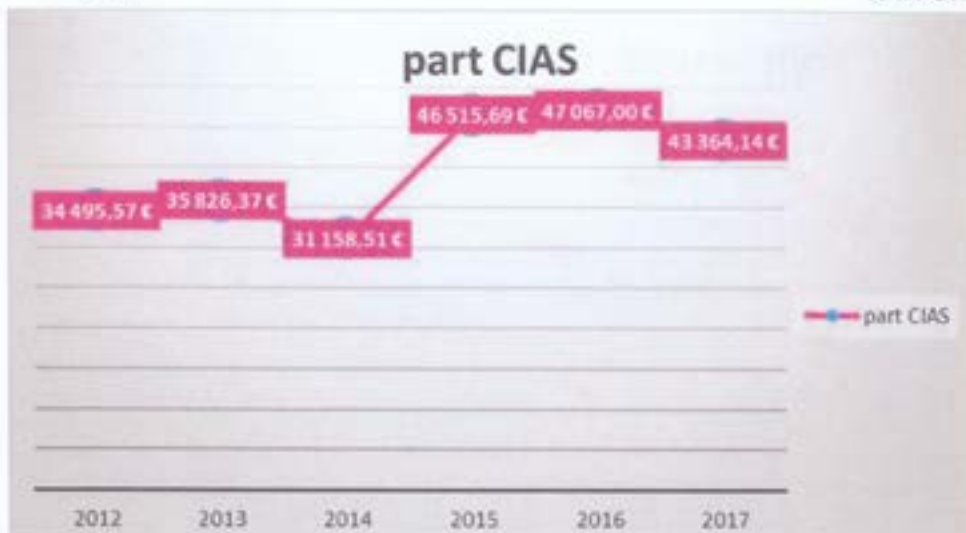
Communes	Effectif			
	2014	2015	2016	2017
BAR LE DUC	174	112	134	158
NAIVES ROSIERES	6	1	1	2
RESSON	6	5	3	3
TREMONT	1	-	1	-
COMBLES EN BARROIS	1	5	5	-
BEUREY SUR SAULX	1	-	2	1
ROBERT Espagne	-	-	-	1
VAL D'ORNAIN	8	5	3	-
BEHONNE	5	2	5	4
VAVINCOURT	6	5	2	6
FAINS VEEL	8	3	2	9
LOISEY	1	-	-	-
CULEY	1	-	-	1
NANT LE GRD	2	1	-	1
SAVONNIERE DVT BAR	2	3	2	3
TANNOIS	1	-	1	2
LIGNY	1	-	-	-
TRONVILLE	2	1	-	-
LONGEVILLE	6	1	5	5
EXTERIEURS	14	4	12	10
Total	246	148	178	206



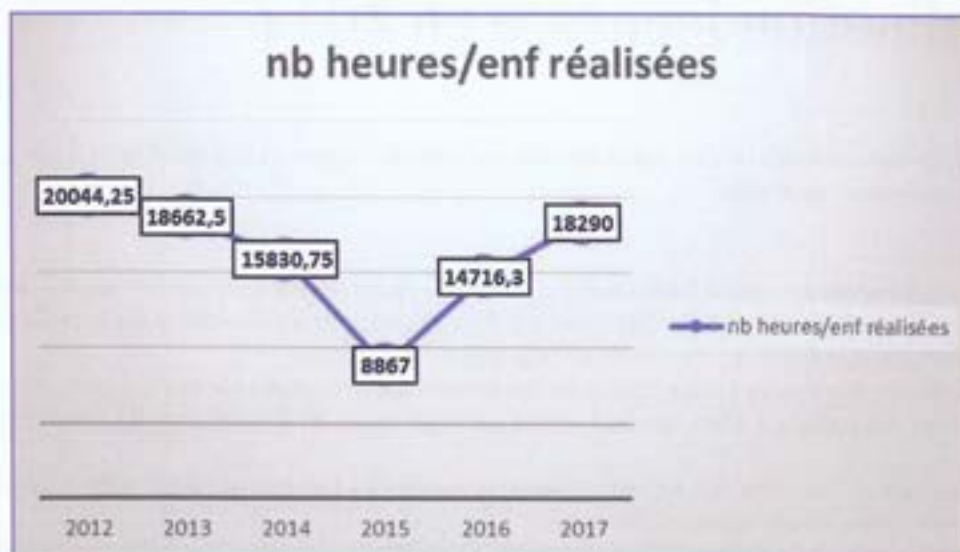
La proportion de jeunes originaires de Bar-le-Duc demeure très importante. La part des jeunes des communes de l'Agglomération reste stable mais à développer. C'est l'enjeu du dispositif sur les prochaines années, en partenariat avec Cap'Orn.

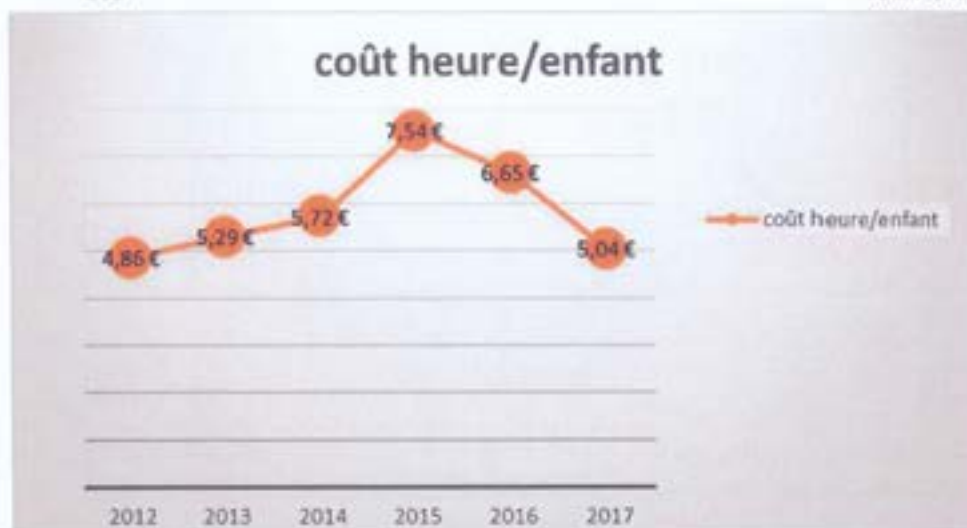
Evolution budgetaire





Les dépenses sont toujours maîtrisées et ont baissé entre 2016 et 2017, mais pas autant que les recettes. Ce que l'on peut surtout constater c'est que la charge nette pour le CIAS a baissé dans une plus grande proportion que les dépenses. Le retour à un fonctionnement plein permet une fréquentation plus forte et donc des gains de productivité. Cependant, le retour aux montants de charge nette de 2012 à 2014 n'est pas encore atteint.





Ce retour à une charge nette encore moins importante est avant tout fonction des heures-enfants réalisées mais pas seulement, car les coûts actuels des activités rendent difficiles une baisse beaucoup plus importante des dépenses. Les marges de manœuvre ont réellement disparu.

La Coordination Jeunesse en 2017

Les constats dressés dans le bilan de l'an passé restent valables et ils sont ce qui rend nécessaire la poursuite de la coordination Jeunesse.

RAPPEL :

Le territoire de l'Agglomération a pour particularité d'avoir une jeunesse répartie sur l'ensemble des communes. De plus, la mobilité sur le territoire n'est pas très développée et les actions doivent donc se dérouler en proximité ou bénéficier d'un relais au plus proche des jeunes.

Le tissu associatif local est important. Cependant, les personnes qui souhaitent s'investir auprès de la Jeunesse ne peuvent supporter, à elles seules, les charges logistiques et les partenariats financiers nécessaires.

Par ailleurs, les actions et les liens qui se créent restent au niveau communal, alors même qu'ils pourraient concerner plusieurs communes limitrophes.

Le besoin réside donc dans la synergie et le dynamisme à insuffler pour créer, sur la Communauté d'Agglomération, une coordination autour de la Jeunesse.

La nécessité de développer et de coordonner les actions en direction de la Jeunesse n'est pas nouvelle. La fiche action a donc été débutée depuis 2011. Un premier diagnostic avait été réalisé cette même année. Cependant, le territoire ayant évolué depuis, s'est à nouveau posée la question de dresser une carte des besoins en matière de jeunesse et de définir les missions du coordonnateur Jeunesse.

Le projet jeunesse de territoire

Le coordonnateur Jeunesse a donc suivi en 2017 son travail de construction du projet jeunesse partagé dans le respect des mêmes objectifs.

Objectifs :

- Structurer la politique jeunesse intercommunale,
- Être un facteur d'attractivité du territoire en particulier sur des zones rurales fragilisées,
- Contribuer à valoriser, soutenir et susciter les initiatives des jeunes et des associations travaillant avec ou en direction des jeunes.

Plusieurs commissions techniques ont été créées à la suite des réunions organisées, et elles ont commencé à se réunir au cours du premier trimestre 2017.

Dans le même temps, le coordonnateur Jeunesse a été sollicité par la Ville de Bar-le-Duc pour mettre en œuvre deux journées d'animation et de prévention en direction des jeunes de Bar-le-Duc.

POURSUITE DU TRAVAIL DE DIAGNOSTIC :

La réalisation d'un diagnostic partagé entre les différents acteurs du territoire s'est poursuivie et est en cours de finalisation. Il a abouti à la constitution de groupes de travail autour des six grands thèmes, qui ont structuré la réflexion :

- La prévention de la délinquance ;
- Les loisirs ;
- L'insertion professionnelle et sociale ;
- Le logement et la mobilité ;
- La santé et l'accès aux soins ;
- La parentalité.

Les groupes de travail ont commencé à être réunis au cours du premier semestre 2017 pour affiner les éléments de diagnostic, les prioriser et faire des propositions, tout en indiquant les opportunités et les contraintes pesant sur le territoire et sur les actions.

Cependant, cette construction volontairement voulue partagée entre les différents acteurs se heurte à deux difficultés :

- La difficulté de mobiliser suffisamment de temps pour les coordonnateurs et de trouver des disponibilités pour l'ensemble des acteurs ;
- La difficulté de mobiliser les différents acteurs autour de ce projet, en faisant fi des considérations budgétaires liées aux diverses demandes de subvention, chacun voulant déjà confirmer ou créer des engagements financiers de la part de la collectivité.

STREETLASER et GAMING EN FAMILLE

Dès le mois de janvier 2017, le coordonnateur Jeunesse a été associé, sur demande de la Ville de Bar-le-Duc, au comité de pilotage créé entre élus et chargé de répondre à la demande du Maire de créer plus de temps d'animation en direction de la jeunesse sur la ville. Cette demande s'inscrivant complètement dans les missions de la coordination jeunesse, créée l'année précédente, d'appui aux collectivités et aux associations souhaitant monter des actions en direction de la jeunesse, le CIAS a répondu favorablement à la demande.

Définition de la demande et des objectifs:

Le coordonnateur Jeunesse a eu pour première mission de cadrer la demande et de définir les interventions possibles, leur dimensionnement, et leur objectif, en ajoutant un volet préventif indispensable. Ainsi, il a pu déterminer :

- la nécessité de proposer des journées sur des thèmes porteurs, tels que les jeux vidéo et les jeux de laser, pour une question d'attractivité ;

- la nécessité d'inscrire les projets dans des partenariats pour favoriser la connaissance du tissu associatif ;
- la nécessité du champ préventif pour l'action jeunesse reste cohérente et comporte des messages d'insertion dans la société, de fairplay, qui sont déjà développées dans toutes les autres actions mises en place.

Le coordonnateur a alors travaillé, avec le comité de pilotage, les objectifs de ces actions :

- développer des temps en direction des jeunes, mais en les dotant d'un aspect familial pour travailler également sur la parentalité ;
- proposer un volet prévention sur chaque journée : prévention de la radicalisation pour la journée streetlaser, prévention de la dépendance aux jeux et sur les dangers d'internet et des réseaux sociaux pour la journée Gaming ;
- travailler les partenariats locaux possibles avec les associations mais aussi avec l'Education Nationale ;
- concevoir ces actions avec une visée pérenne pour doter la Ville de Bar-le-Duc de temps forts en direction de sa jeunesse et des familles.

Montage des dossiers

La seconde étape a consisté dans l'écriture des projets, la recherche des partenariats et dans le montage financier et dans les demandes subventions correspondantes.

Mise en œuvre :

Enfin, le coordonnateur a organisé, préparé et mis en œuvre les deux journées, puis a ensuite procédé à l'évaluation et à la rédaction des bilans.

Le Tournoi Streetlaser a réuni plus de 300 personnes. Chaque personne entrant sur le site (Parc de l'Hôtel de Ville totalement sécurisé pour l'occasion) devait en effet signer une charte citoyenne rappelant l'ensemble des valeurs sous-tendant la manifestation, mais aussi la vie en république, et était ainsi comptabilisée (5 personnes ont refusé après lecture et ne sont donc pas entrées).

La Journée Gaming en famille a réuni 809 personnes (comptage par cliquet à l'entrée). Beaucoup de familles, qui ont parfois passé la journée entière sur le site. (Ouverture des portes à 9h, à 10h plus de 110 personnes étaient déjà entrées).

L'expérience a été concluante et la Ville de Bar-le-Duc a renouvelé sa demande pour la journée Gaming pour 2018. Elle montre tout l'intérêt d'une coordination pouvant apporter un savoir-faire à toutes les communes du territoire avec des actions qui vont dans le même sens, poursuivent des objectifs cohérents et complémentaires, et sont mises en œuvre dans le respect des législations tout en étant attractives pour les jeunes.

La journée Streetlaser n'a pas été renouvelée pour des raisons budgétaires et face à des oppositions sur la méthode de travail sur la prévention de la radicalisation, malgré l'adhésion à la démarche de la Préfecture, de la Police nationale et des partenaires financiers comme le FIPD et la CAF.

PERSONNES AGEES

EHPAD Blanpain-Couchot

L'EHPAD Blanpain – Couchot est un établissement médico-social à statut public, accueillant des personnes âgées dépendantes en hébergement permanent.

L'établissement dispose d'une capacité d'accueil totale de 141 lits, répartis sur 2 structures distinctes : 73 lits sur Blanpain et 68 lits sur Couchot.

Ses missions sont :

- d'accueillir des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans seules ou en couple et des moins de 60 ans sous dérogation,
- d'accompagner les résidents et leur famille tout au long de leur séjour, avec une prise en charge de qualité la plus adaptée à leur projet de vie et à leur état de santé.

Les résidents accueillis



Le profil des résidents :

Les résidents de l'EHPAD Blanpain – Couchot sont très majoritairement des femmes (83,94 %) et sont originaires principalement de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse (66,42 % des résidents).

L'âge moyen est de 87,45 ans au 31 décembre 2017 (86,42 ans sur Couchot et 88,38 ans sur Blanpain).

Comme en 2016, les hommes sont légèrement plus jeunes que les femmes sur Blanpain (87,11 contre 88,56) alors que les hommes sont nettement plus jeunes à Couchot (80,92 contre 87,79).

72,26% des résidents ont plus de 85 ans.



C'est la première année depuis 2011 que la moyenne d'âge diminue. Cela s'explique par un turnover important des résidents et par des admissions de résidents un peu plus jeunes qu'habituellement.

Admissions et sorties

Les admissions :

Après une année 2016 plutôt stable, l'année 2017 se caractérise par un nombre important d'admissions, puisque l'EHPAD a réalisé 47 entrées (contre 21 en 2016).

Les sorties :

On compte 41 sorties définitives en 2017 (contre 28 en 2016 et 47 en 2015) décomposées comme suit :

- 37 décès (90,24 %).
 - Parmi les résidents décédés, 5 étaient entrés à l'EHPAD dans l'année.
 - A noter que 12 résidents sont décédés à l'hôpital, alors que 25 ont pu bénéficier d'un accompagnement de fin de vie au sein même de nos structures.
 - La durée moyenne de séjour pour les résidents décédés en 2017 est de 3 ans et presque 3 mois.
- 4 transferts de résidents (9,76 %).
 - 2 transferts dans un autre EHPAD (choix de la famille).
 - 2 transferts dans une autre structure plus adaptée à la pathologie du résident.
- Aucun retour à domicile.

La durée moyenne de séjour pour les résidents sortis en 2017 est de 3 ans et presque 4 mois. Cette moyenne est conforme à la moyenne nationale qui est d'environ 3 ans.

a.3. Hospitalisations et vacances :

Après une forte diminution en 2015, le nombre de journées d'hospitalisation avait légèrement augmenté en 2016 et a continué d'augmenter de manière significative en 2017.

A l'inverse, le nombre de journées vacances a continué à diminuer en 2017.

Cet indicateur est directement corrélé à l'état de santé des résidents : les constats posés en 2017 illustrent bien un état de santé qui se dégrade, en particulier, la charge de soin des nouveaux entrants est de plus en plus lourde.

a.4. Evolution de la dépendance :

La plupart des résidents accueillis ne peuvent effectuer les actes de la vie quotidienne sans une aide de l'équipe soignante.

Les groupes iso-ressources 1 et 2 (résidents très dépendants) représentent plus de 57,6 % de l'effectif.

Le GMP au 10 décembre 2017 était de 717 pour 137 résidents. Le GMP étant calculé à un instant T, il ne reflète pas forcément le degré de dépendance sur l'ensemble de l'année.

D'ailleurs, étant donné qu'il y a eu un turnover très important des résidents en 2017, le degré de dépendance a fortement évolué selon les entrées et sorties.

L'activité

50 010 journées ont été réalisées en 2017, en baisse de 0,41 % par rapport à 2016 et se décomposant comme suit :

- 48 862 journées d'hébergement
- 1 082 journées d'hospitalisation
- 66 journées Vacances

Après une année 2016 avec un taux d'occupation plutôt élevé et un faible turnover, l'année 2017 fut beaucoup plus mouvementée et a forcément généré un taux d'occupation un peu moins élevé, du à davantage de vacance de lits, conséquence directe de l'augmentation du nombre de sorties.

Le personnel

L'organisation :

	ETP moyens rémunérés 2017	Convention Tripartite	ETP autorisés dans le cadre de l'EPRD 2017
Administration / Direction	4,00	3,00	4,00
Cuisine / Services Généraux	6,20	1,00	5,00
Animation / Service Social	2,70	2,00	2,00
Infirmières	7,80	5,50	7,50
AS – AMP	36,50	25,00	32,00
ASH	30,00	24,50	31,00
Cadre de Santé	0,50	1,00	0,50
Pharmacien / Préparateur en Pharmacie	2,00	1,00	2,00
Médecin Coordonnateur	0,25	0,50	0,25
Emploi Avenir	1,50	-	-
TOTAL	91,45	63,50	86,25

L'EHPAD a un nombre d'ETP rémunérés plus important que le nombre d'ETP autorisés et ce, pour plusieurs raisons :

- La dépendance des résidents est toujours importante au sein de l'établissement et nécessite un minimum de personnel soignant.
- Le taux d'absentéisme reste important, même s'il a diminué en 2017.
- Il y a eu beaucoup de mouvements de personnel, surtout sur le site de Blanpain, qui ont engendré des périodes de doublure et donc du sureffectif. Ces mouvements sont dus à

plusieurs raisons, mais il est important de signaler que plusieurs agents sont partis pour des postes plus attractifs, du point de vue rémunération, dans d'autres structures.

- L'absence de Cadre de Santé durant une grande partie de l'année a nécessité de renforcer périodiquement l'équipe IDE pour coordonner du mieux possible l'activité soignante.

Caractéristiques marquantes des agents :

Le personnel de l'EHPAD est vieillissant puisque 34 % des agents ont plus de 50 ans. Le taux d'absentéisme reste élevé, car certains agents de cette tranche d'âge sont usés physiquement. D'autre part, il existe un léger déséquilibre entre les 2 sites au niveau de certaines tranches d'âge. En effet, les agents ayant entre 18 et 34 ans travaillent principalement sur le site de Blanpain tandis que les agents ayant entre 35 et 44 ans exercent principalement sur le site de Couchot. Un déséquilibre plus marqué avait déjà été constaté en 2015 et 2016. L'établissement a essayé, autant que possible, de tenir compte de ces données lors des recrutements effectués en 2017 de sorte à limiter le clivage générationnel.

La moyenne d'âge des agents présents à l'EHPAD au 31 décembre 2017 est de 41,28 ans (41,02 ans pour Blanpain et 41,41 ans pour Couchot).

Cette année encore, l'EHPAD Blanpain – Couchot a connu de nombreux mouvements au niveau du personnel, mais le point positif, c'est qu'ils sont en nette diminution par rapport aux années précédentes.

Cela s'explique vraisemblablement par une amélioration de l'ambiance générale sur les 2 sites ainsi que par une volonté de l'équipe de direction de s'inscrire dans la durée avec les agents.

Cette volonté s'est manifestée par des mensualisations et des stagiarisations.

De plus, les sites sont relativement similaires en termes de mouvements de personnel alors que précédemment, le site de Blanpain était beaucoup plus instable que celui de Couchot.

Néanmoins, il est important de signaler que les recrutements dans le secteur soignant (IDE et Aides-soignantes) sont de plus en plus compliqués. D'une part, il y a un véritable manque de candidatures et d'autre part, les compétences des candidats reçus ne sont pas toujours à la hauteur des exigences des postes, qui vont croissant.

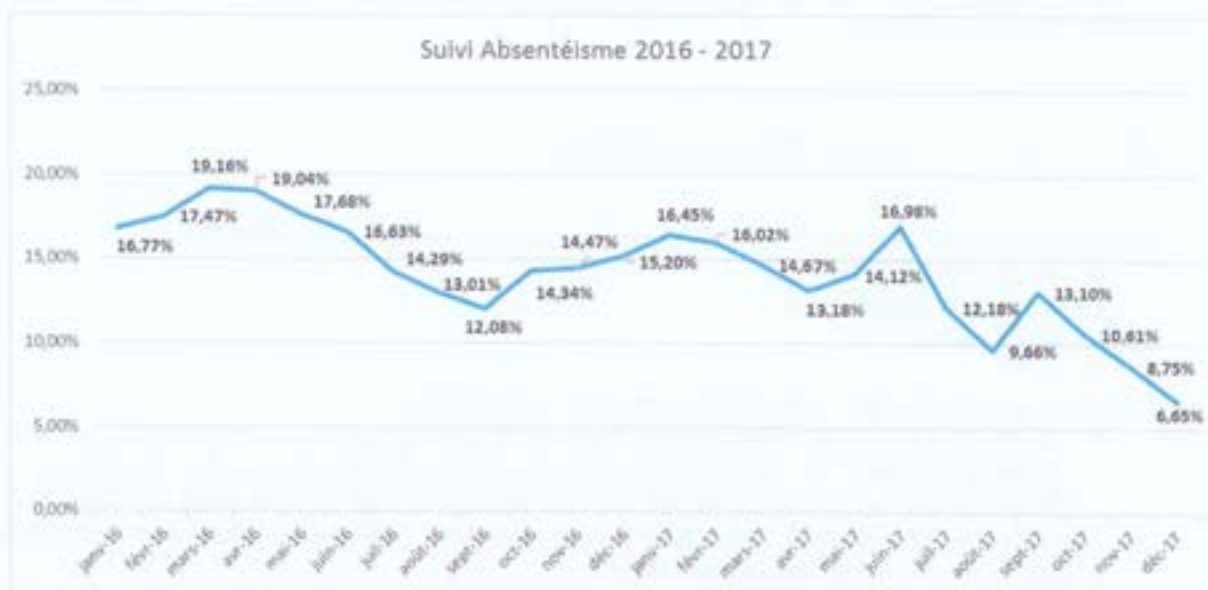
Absentéisme :

L'année 2017 marque une diminution significative du taux d'absentéisme qui s'élève à 12,66%, contre 16,11% en 2016.

Les congés maladie ordinaire représentent toujours la plus grosse partie de l'absentéisme (75,30%), mais ont légèrement diminué en 2017. D'ailleurs il est important de noter que les arrêts de courte durée, qui pénalisent le plus le service par la désorganisation récurrente qu'ils génèrent, sont de moins en moins fréquents (65 en 2017 contre 100 et 120 arrêts de courte durée en 2015 et 2016).

D'autre part, comme nous pouvons le voir sur le graphique ci-après, le taux d'absentéisme a fluctué entre 2016 et 2017 avec :

- une diminution progressive de mars 2016 à septembre 2016,
- un taux d'absentéisme relativement stable entre septembre 2016 et juin 2017 (environ 15%),
- et une diminution nette à partir de juillet 2017 jusque décembre 2017.



Même si l'absentéisme est toujours multifactoriel, force est de constater que l'ancienne cadre de santé fut absente à partir de mars 2016 coïncidant avec la première diminution du taux d'absentéisme. Tandis que le nouveau cadre de santé et le médecin coordonnateur sont arrivés en juillet 2017 coïncidant avec la 2ème diminution du taux.

Accidents du travail :

Les accidents de travail ont également nettement diminué en 2017 : 160 jours contre 634 en 2017. Les investissements effectués par l'établissement (lève-malades, chaussures de sécurité, ...) y contribuent indéniablement.

Les Aides-soignantes sont les plus exposées aux accidents de travail. En effet, il y a eu beaucoup moins d'accidents de travail dans les autres corps de métier.

Le fait que les Aides-soignantes soient les plus touchées par les accidents de travail s'explique par une dépendance importante et des locaux peu fonctionnels. Ainsi, les corps des Aides-soignantes sont très sollicités, et elles ne peuvent pas toujours travailler en respectant les bonnes pratiques en termes d'ergonomie. C'est pourquoi, de nombreux accidents de travail concernent des problèmes de dos ou d'épaule.

Plan de formation :

- Sécurité Incendie, 6 agents
- Préparation concours adjoint administratif principal 2ème classe, 2 agents
- Management par objectif : évaluation de sa mise en place et pistes d'amélioration, 2 cadres
- Gestion des risques liés à l'information de la prise en charge médicamenteuse des patients
- Les risques psychosociaux, le rôle, et l'action des membres du CHSCT, 2 agents
- Relation avec les familles des personnes âgées, 3 agents
- La lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective
- La gestion du stress
- Communication et relations professionnelles
- Le bien-être au travail
- Utilisation de l'outil PATHOS

- Formation Intégration CAT C
- Le rôle du manager pour favoriser le bien-être au travail et prévenir les risques psychosociaux
- L'éveil au goût : le plaisir comme moteur d'équilibre alimentaire
- Co développement

Budget et résultat comptable

Le budget de l'EHPAD est décomposé en 3 sections tarifaires distinctes et non fongibles :

- Section hébergement
- Section dépendance
- Section soins

Rappel de la ventilation des types de dépenses par section tarifaire :

- LA SECTION HEBERGEMENT recouvre l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien et d'animation de la vie sociale de l'établissement qui ne sont pas liées à l'état de dépendance. Ce tarif est à la charge de la personne âgée accueillie et subsidiairement financé par l'aide sociale départementale, servie par le Conseil Départemental de la Meuse.
- LA SECTION DEPENDANCE recouvre l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaire à l'accomplissement des actes essentiels de la vie, qui ne sont pas liés aux soins que la personne âgée est susceptible de recevoir. Ces prestations correspondent aux « surcoûts hôteliers directement liés à l'état de dépendance des personnes hébergées, qu'il s'agisse des interventions relationnelles, d'animation et d'aide à la vie quotidienne et sociale » ou des prestations de services hôtelières. Ce tarif est à la charge de la personne âgée mais largement couvert par l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) dont elle est bénéficiaire et qui est alors directement versée à l'établissement, sous la forme d'une dotation globale « dépendance ».
- LA SECTION SOINS recouvre les prestations médicales et paramédicales nécessaires à la prise en charge des affections somatiques et psychiques des personnes résidant dans l'établissement ainsi que les prestations paramédicales correspondant aux soins liés à l'état de dépendance. Ce tarif est à la charge de l'assurance maladie.

Compte administratif 2017 :

TOTAL	Hébergement	Dépendance	Soins
-161 934,84	65 721,38	- 95 834,91	- 131 821,31

Le résultat de la section hébergement est satisfaisant. Malgré un turnover important chez les résidents, le taux d'occupation fut correct (97,17 %), générant des recettes à la hauteur de nos attentes.

D'autre part, les efforts entrepris en 2015 pour maîtriser davantage les dépenses ont été poursuivis avec comme résultat, une meilleure maîtrise des dépenses de personnel, un suivi précis des fournitures courantes, une implication du personnel pour optimiser les stocks de fournitures, ...

Concernant la section dépendance, il est important de préciser que l'EHPAD a repris 45 415,24 euros de déficit des exercices précédents.

Ainsi, si toutes les recettes allouées en dépenses avaient été enregistrées en 2017, l'EHPAD aurait fini l'exercice avec un résultat positif de 31 479,07 euros avant reprise de déficit.

Toutefois, l'équilibre budgétaire est très difficile à trouver sur cette section avec une dépendance importante des résidents.

Même si le GMP a diminué en 2017, celui-ci n'est pas forcément révélateur de la dépendance sur l'ensemble de l'année puisqu'il est calculé à un instant T.

Le nombre important de mouvements chez les résidents et la fluctuation de leur état de santé sont des éléments expliquant combien il est difficile d'avoir un véritable indicateur fiable du degré de dépendance.

Concernant la section soin, L'EHPAD clôture l'exercice 2017 avec un résultat déficitaire de 131 821,31 euros.

Ainsi, si toutes les recettes allouées en dépenses avaient été enregistrées en 2017, l'EHPAD aurait fini l'exercice avec un résultat positif de 10 186,27.

Là aussi, l'équilibre budgétaire est de plus en plus difficile à trouver avec une prise en charge médicale de plus en plus importante.

De plus, l'encadrement de l'EHPAD est désormais au complet avec un nouveau cadre de santé et un médecin coordonnateur, ce qui générera forcément des dépenses plus importantes.

Les objectifs fixés dans le cadre du plan de retour à l'équilibre sont globalement atteints au prix de gros efforts au niveau du personnel. Mais la situation reste fragile, puisque le taux d'absentéisme, même s'il est en diminution, reste important et la prise en charge des résidents nécessite un minimum de moyens humains.

D'autres actions vont être mises en place en 2018 de sorte à maîtriser au maximum les dépenses.

Après un exercice 2016 très largement excédentaire dû à des recettes exceptionnelles, il était prévu que l'exercice 2017 soit plus compliqué avec l'objectif tout de même de finir l'année avec un résultat équilibré.

Les mesures mises en œuvre les années précédentes pour revenir à l'équilibre ont été maintenues et auraient dû permettre à l'EHPAD de finir avec un résultat cumulé équilibré.

Toutefois, pour des raisons internes, des recettes allouées par les autorités de tarification en fin d'exercice à hauteur de 223 908,32 euros (81 900,74 euros en section dépendance et 142 007,58 euros en section soins) n'ont pas pu être rattachées dans les temps et c'est pourquoi, l'EHPAD clôture l'exercice 2017 avec un résultat négatif de - 161 934,84 euros.

Faits marquants

➤ L'accueil de nouveaux membres au sein de l'équipe de direction :

Le premier semestre 2017 fut très compliqué pour l'équipe de direction, puisqu'il n'y a pas eu de cadre de santé durant presque 7 mois et le poste de médecin coordonnateur est resté vacant jusqu'au 1er juillet.

Ainsi, le pilotage de l'établissement a été assuré durant cette période par la Responsable Hébergement et le Directeur de l'EHPAD.

Le Pharmacien assumant quant à lui, son rôle de pharmacien gérant de la PUI de l'EHPAD.

Cette situation a eu 2 conséquences : un pilotage difficile par manque de membres d'encadrement et une non-renégociation du PMP datant de 2008, alors que l'établissement était programmé pour 2017.

Cela dit, depuis le 1er juillet 2017, madame le Médecin Coordonnateur a pris ses fonctions au sein de l'établissement, tandis que le Cadre de santé est arrivé le 20 juillet 2017.

L'arrivée quasi simultanée de ces 2 nouveaux éléments a donné un nouvel élan à la structure puisque tous les projets relatifs au soin, qui étaient en attente jusque-là, ont été réactivés (informatisation, réorganisation de la prise en charge soignante avec changement des horaires, mise en place des projets de vie personnalisés, ...)

➤ L'avancée du projet « informatisation » :

Depuis fin 2014, l'EHPAD s'était lancé dans un projet d'informatisation.

L'objectif étant d'informatiser l'ensemble de l'établissement et notamment la partie soins.

En l'absence de cadre de santé et de médecin coordonnateur, ce projet était en « stand by », mais depuis l'arrivée de ces 2 éléments, l'EHPAD a réactivé ses contacts.

Ainsi, après avoir rencontré plusieurs prestataires informatique, l'EHPAD Blanpain Couchot a retenu le logiciel NETSoins.

Le déploiement sur les 2 sites a eu lieu durant le premier semestre 2018.

➤ La gestion d'une épidémie de gale sur Couchot :

A partir du 25 août 2017, l'EHPAD Couchot a recensé quelques suspicions de gale parmi ses résidents.

Après avoir effectué des analyses complémentaires, l'EHPAD a recensé 2 cas avérés de gale parmi les résidents.

Suite à la mise en œuvre des actions coordonnées prévues par la procédure adhoc, la crise a pu être maîtrisée sans difficultés, hormis son impact sur l'organisation de l'établissement et le coût induit par les actions correctives.

➤ Le signalement de 2 Evènements Indésirables Graves sur Blanpain :

En mars 2017 et en septembre 2017, l'EHPAD Blanpain a connu 2 Evènements Indésirables Graves similaires, à savoir une fracture d'humérus chez 2 résidentes.

Pour la gestion de ces 2 évènements, l'EHPAD a fonctionné exactement de la même manière :

- L'établissement a déclaré l'Evènement Indésirable Grave aux autorités de tutelle et a commencé à mener les premières investigations en interne.
- L'établissement a effectué un signalement au Procureur, puisque les éléments collectés auprès des équipes ne permettaient pas d'expliquer les causes, ni d'identifier des éventuels responsables.
- La synthèse de tous les entretiens a été transmise aux autorités compétentes dans les plus brefs délais.

Après plusieurs mois d'enquête, les dossiers ont été classés sans suite par le Procureur de la République.

➤ Le changement du mobilier commun :

Avec l'aide financière du Conseil Départemental (40% des dépenses HT), l'ensemble du mobilier commun des 2 sites a été renouvelé en mars 2017 et a apporté un peu de clarté et de couleur aux résidents.

L'ensemble des résidents a d'ailleurs été très satisfait du choix du mobilier.

Conclusion et perspectives

L'année 2017 fut éprouvante pour l'ensemble des agents et notamment pour l'équipe de direction qui a fonctionné en sous-effectif durant plus de la moitié de l'année.

Ainsi, peu de choses ont pu évoluer, car la gestion du quotidien nécessitait déjà beaucoup de temps et d'énergie.

De plus, l'absence de membre soignant au sein de l'équipe de direction empêchait d'avancer sur ce secteur et l'animation des équipes au quotidien était très complexe.

Les résultats budgétaires bruts de l'exercice 2017 sont négatifs puisque des recettes importantes n'ont pas été enregistrées pour l'exercice.

Cela dit, même si elles avaient été enregistrées, l'équilibre budgétaire aurait été à peine trouvé avec notamment une maîtrise très complexe des charges de personnel.

En effet, même si cela fut moins visible en 2017, l'établissement est toujours confronté à de nombreux mouvements de personnel ainsi qu'à un taux d'absentéisme élevé générant des surcoûts difficilement maîtrisables.

Néanmoins, le dialogue social est toujours très constructif et de qualité. Une relation de confiance est instaurée avec les représentants du personnel et désormais l'équipe de direction est au complet.

Plusieurs projets vont pouvoir voir le jour en 2018 et devraient apporter une vraie plus-value dans la prise en charge des résidents.

Cela dit, d'ores et déjà, nous sommes conscients que la mise en œuvre de ces projets va générer dans un premier temps des surcoûts et l'équilibre budgétaire risque d'être difficile à trouver en 2018.

Mais, l'EHPAD Blanpain – Couchot est obligé de passer par cette étape pour proposer une prise en charge de qualité aux résidents et répondre toujours mieux aux recommandations de bonnes pratiques et aux attentes réglementaires des autorités de tutelle.

Focus sur la démarche qualité :

L'absence de Cadre de Santé durant une grande partie de l'année n'a pas permis de véritablement avancer au niveau de la démarche qualité.

En effet, l'équipe de direction s'est avant tout concentrée sur le maintien du fonctionnement validé les années précédentes et l'accompagnement des équipes.

Cela dit, toutes les nouvelles actions engagées les années précédentes ont été maintenues, comme la poursuite de la Commission Animation, de la Commission des Menus, des référents par corps de métier, ...

D'autre part, l'EHPAD s'est engagé en 2017 dans la démarche Agenda 21 et plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre pour favoriser le développement durable comme le tri sélectif avec la mise à disposition de sacs et de containers adaptés, ...

L'EHPAD Blanpain - Couchot a également fait le choix d'acquérir le logiciel BlueKanGo pour coordonner la démarche qualité et la gestion des risques. Pour le moment, ce logiciel n'est pas déployé, mais le directeur a été formé pour pouvoir le mettre en œuvre.

Depuis que l'équipe de direction est au complet, plusieurs projets ont été relancés comme l'informatisation, le développement du petit déjeuner dans les étages, ..., mais étant donné que le nouveau Cadre de Santé n'est arrivé que fin juillet, il semblait nécessaire de lui laisser un temps d'adaptation. C'est pourquoi, ces projets ne seront déclinés qu'en 2018.

L'année 2018 devrait donc être synonyme de changement, puisque ces derniers vont réellement changer les pratiques des agents, mais surtout, ils devraient apporter une vraie plus-value dans la prise en charge des résidents.

Les projets pour 2018 :

- Informatisation de l'établissement.
- Mise en place du Petit Déjeuner dans les Chambres pour tous les résidents.
- Mise à jour des PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé).
- Mise à jour des différents outils de la loi 2002-2 (Contrat de Séjour, Livret d'Accueil et Règlement de Fonctionnement).
- Harmonisation des Pratiques Soignantes.
- Mise en place de CREX pour analyser les différents événements indésirables.
- Poursuite de la démarche Agenda 21 avec analyse de notre gestion des déchets.
- Optimisation du service à table.
- Suivi du Projet de Reconstruction « EHPAD 2020 ».

Pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD

Le pharmacien est responsable de la gestion, de l'approvisionnement, de la vérification des dispositifs de sécurité, de la préparation, du contrôle, de la détention, de l'évaluation et de la dispensation des médicaments et des dispositifs médicaux dans la limite du budget alloué. Il a pour mission de mener toute action de pharmacie clinique et la conciliation médicamenteuse. Il est responsable de l'animation du CLIN et des vigilances (pharmaco et matériovigilance).

Consommation en produits pharmaceutiques

L'établissement est membre du Groupement d'Achat Pharmaceutique Lorraine Nord (GAPLN) coordonné par le Centre Hospitalier de Verdun et achète ses médicaments et dispositifs médicaux dans le cadre d'un appel d'offre.

Par rapport à l'année 2016, la consommation des services de soins en 2017 a augmenté de 5469 euros, soit 6.31 %, selon le détail suivant:

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Variation 2016 - 2017
Médicaments	71 134 euros	59 460 euros	63 112 euros	+ 6.14 %
Dispositifs médicaux	23 989 euros	27 180 euros	28 997 euros	+ 6.69 %
Total	95 123 euros	86 640 euros	92 109 euros	+ 6.31 %

L'augmentation en valeur de la consommation s'explique essentiellement par la prise en charge pour un montant de 4915 € d'une épidémie de gale sur le site de Couchot (3845 € de médicaments et 1070 € de matériel médical).

Pour 2017, la consommation annuelle en médicaments s'élève donc en moyenne à environ 450 euros par résident. Selon la CNAMTS et l'INSEE, la dépense moyenne en médicaments remboursée en ville pour l'année 2011 s'élevait à 924 euros pour les personnes âgées de plus de 70 ans. Cependant, la comparaison des consommations observées en ville et dans l'établissement doit se faire au regard de l'âge moyen des résidents (85 ans pour l'EHPAD) et des pathologies prises en charge.

Approvisionnement et gestion des stocks de la pharmacie

- 328 commandes de médicaments ont été passées directement auprès des laboratoires pharmaceutiques.
- 102 commandes de dispositifs médicaux ont été passées auprès des fournisseurs ou des prestataires.
- 55 commandes ont été réalisées auprès du répartiteur pharmaceutique local pour les besoins ponctuels.
- Les 485 factures générées par ces commandes ont été vérifiées et les litiges traités avant traitement dans CIRIL.

Comite et livret du médicament

Le livret du médicament de l'établissement, qui comporte environ 650 spécialités pharmaceutiques, a été mis à jour et harmonisé avec celui du Centre Hospitalier de Bar Le Duc afin de faciliter les transferts de résidents entre les deux établissements.

Dispensation des médicaments et des dispositifs médicaux

MEDICAMENTS

Toutes les prescriptions médicales transmises à la pharmacie sont validées par le pharmacien qui, le cas échéant, se rapproche du prescripteur. Les antibiothérapies ciblées sont examinées au regard des antibiogrammes communiqués à la pharmacie.

La totalité des piluliers est préparée au regard des prescriptions médicales, après validation pharmaceutique, par le préparateur en pharmacie hospitalière. Cela représente la préparation d'environ 155 000 prises de médicaments (141 résidents x 3 à 4 prises/jour x 365 jours) et de 540 000 UCD (1 UCD ou Unité Commune de Dispensation = 1 comprimé, 1 gélule, 1 ampoule, ...).

84,62 % des piluliers préparés ont été contrôlés par le pharmacien avant leur libération et leur livraison par le préparateur sur les sites de Blanpain et de Couchot.

Les médicaments exclus de la préparation des doses à administrer (injectables, gouttes buvables, collyres, ...) restent délivrés de manière globale aux services.

DISPOSITIFS MEDICAUX

Les dispositifs médicaux sont délivrés aux services de soins les 1^{er} et 15 de chaque mois à partir d'un bon de commande complété par les infirmières. En 2017, la pharmacie a délivré aux services 380 000 dispositifs médicaux (pansements, seringues, sets de soins, ...).

Hygiène

COMITE DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Le CLIN coordonne les activités dans les domaines de l'hygiène (validation des actions à mener au travers d'un plan pluriannuel, validation des procédures, avis sur l'acquisition de consommables, d'équipement et de prestations, formations) et de la surveillance du risque infectieux (antibiothérapie, surveillance des infections).

Le CLIN s'est réuni le 24 novembre 2017 pour présenter au médecin coordonnateur et au cadre de santé nouvellement arrivés les actions déjà entreprises l'établissement et mettre à jour le plan pluriannuel d'action.

Une infirmière, qui a suivi la formation « référent hygiène » délivrée par le CPIAS Grand Est, a consacré mensuellement 1 à 2 journées à une activité transversale en hygiène (accompagnement des équipes, mise à jour du fond documentaire, rédaction et déploiement de procédures, ...).

Une sensibilisation du personnel à l'hygiène des mains a été réalisée par le biais d'un audit conduit par l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière du CH de Bar Le Duc.

CONTROLE DES EAUX

- > La potabilité de l'eau du réseau et des fontaines a été contrôlée à Couchot et Blanpain.
- > Le contrôle des eaux techniques, incluant la recherche des légionelles, a été réalisé à Couchot et Blanpain.

Vigilances

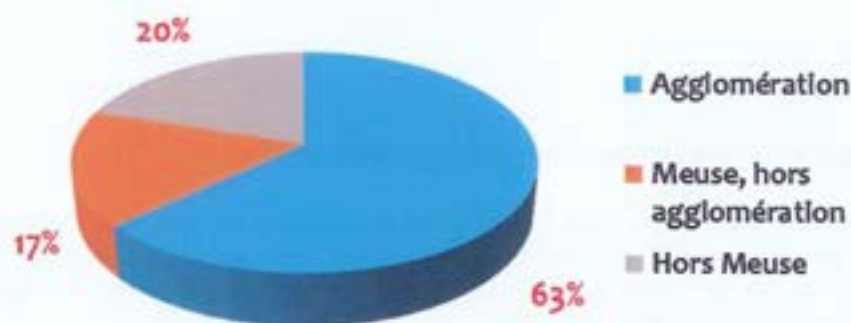
Le pharmacien est responsable de la traçabilité des médicaments et des dispositifs médicaux stériles au sein de l'établissement. A ce titre, il est destinataire des bordereaux d'alerte émis par l'Ordre des Pharmaciens, l'ANSM ou les laboratoires. Après analyse de ces informations, le pharmacien transmet aux services de soins et/ou aux médecins les données utiles et la conduite à tenir le cas échéant (retrait d'un médicament ou d'un lot, nouvelles conditions ou précautions d'emploi, ...).

En 2017, 76 bordereaux d'alerte ont été traités.

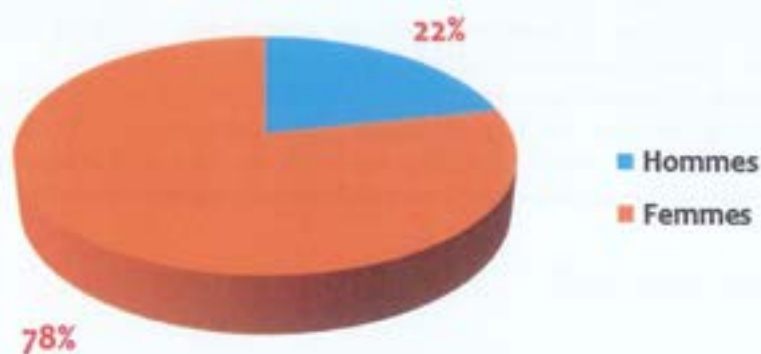
Résidence autonomie les Coquillottes

Typologie du public accueilli

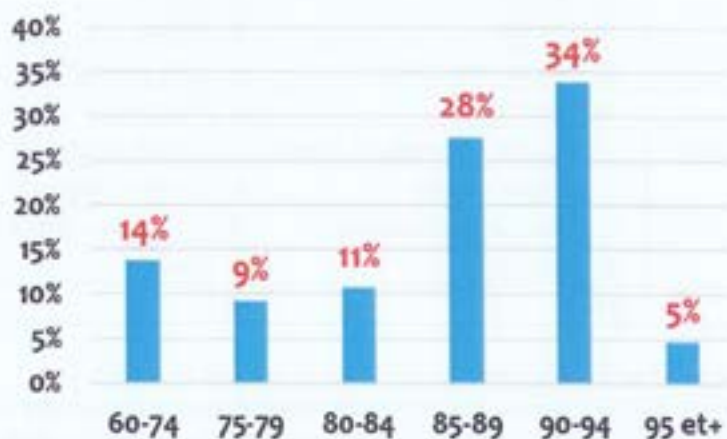
Répartition des résidents
par origine géographique



Répartition des résidents
par sexe



Répartition des résidents par âges



Au 31/12/2017, 65 résidents sont présents dans l'établissement.

Le public est très majoritairement féminin (78%), d'une moyenne d'âge de 85 ans (86 ans pour les femmes et 82 ans pour les hommes). L'âge moyen des résidents est en augmentation, ceci est essentiellement dû aux nouveaux arrivants, plus âgés lors de leur entrée. La proportion des plus de 85 ans s'est accrue de 10 points par rapport à l'année précédente.

La proportion hommes / femmes est quasi constante d'année en année (76% l'année précédente).

Les résidents sont originaires du département pour 80% d'entre eux, avec une augmentation notable de ceux résidents hors Meuse avant leur entrée. (+ 10% entre 2016 et 2017).

Sur le plan qualitatif, l'équipe constatait en 2016 que les résidents entrants se trouvaient dans des situations de plus en plus précaires et en difficulté pour organiser leurs démarches administratives et leur vie quotidienne. Ce constat est toujours d'actualité, d'ailleurs la tendance aux difficultés sociales est de plus en plus marquée, auxquelles s'ajoutent parfois des difficultés d'ordre psychiatrique. Ceci se traduit par de nouveaux partenariats, tels que le SPIP et l'équipe mobile de psychiatrie du CHS de Fains-Véel.

Les sorties

Le nombre de sorties (10 en 2017) est en diminution par rapport à la moyenne constatée sur les derniers exercices (13 sorties par an en moyenne). En 2017, près de la moitié des sorties sont dues au

décès du résident, de plus en plus souvent à leur domicile et de moins en moins à l'hôpital. Ceci n'est pas sans conséquence sur le personnel, jusqu'alors assez peu confronté à l'augmentation de la dépendance des résidents mais encore moins à leur décès dans la résidence.

La durée moyenne de séjour des résidents sortis en cours d'année est de 3,4 ans (1 an de moins par rapport à l'exercice précédent) et le constat d'une durée moyenne de séjour bien plus courte chez les résidents entrés dans les 3 dernières années est confirmé. Ceci tend à montrer que les nouveaux entrants en bien moins bonne santé que leurs prédécesseurs entrés avant 2014.

Astreintes de nuit

L'évolution de l'activité des astreintes de nuit illustre également la perte d'autonomie des résidents.

2016		2017		2018 (janvier à juin)	
Petits soins	5	Petits soins	8	Petits soins	13
Chute	9	Chute	7	Chute	4
Décès	0	Décès	1	Décès	0
Désorientation	5	Désorientation	1	Désorientation	0
Technique	7	Technique	5	Technique	4
Chute + pompier + samu	3	Chute + pompier + samu	5	Chute + pompier + samu	2
Santé + samu	4	Santé + samu	5	Santé + samu	1
Retour urgences	1	Retour des urgences	3	Retour des urgences	
Autres	3	Autres	3	Autres	4
	37		38		28

Les chiffres témoignent d'un doublement des interventions en deux années :

- En 2016, la majeure partie des chutes et désorientation concernait une seule et même résidente sortie pour un EHPAD en décembre 2016. De ce fait, on peut estimer le total de 37 à 27.
- En 2017, sans cette prise en charge particulière, nous assistons à une à une augmentation de 40 % du nombre d'interventions.

Cette tendance se confirme sur le 6 premiers mois de 2018 avec une forte augmentation de la rubrique "petits soins" : difficultés à se coucher ou problèmes liés à l'élimination urinaire par exemple. Si nous suivons la même progression de juin à décembre, nous cumulerons 56 interventions soit une augmentation de 47 % de 2017 à 2018.

A noter également que la rubrique "autres" est relative à des troubles liés au grand âge tels que problème de clé, de médicaments, de cauchemars....

Activité

Pour l'année 2017, le taux d'activité a sensiblement augmenté au regard de l'année précédente, avec un taux d'occupation de 96,83%.

C'est un très bon taux d'occupation pour ce type d'établissement.

Le personnel

L'établissement n'a aucun turnover. L'équipe est très stable, entièrement féminine pour les personnels permanents, d'une moyenne d'âge de 49,43 ans. 2 agents ont plus de 57 ans.

L'ensemble de l'équipe représente 7,2 ETP dont 2,5 sur le forfait soin.

A noter : un agent hôtelier, suite à un congé longue maladie et à une inaptitude au poste avec impossibilité de reclassement, a été placé en disponibilité d'office.

Le nombre d'ETP actifs est donc de 6,2.

Le taux d'absentéisme est de 22%, dont 14% pour l'agent placé en disponibilité d'office. Ainsi, l'absentéisme ordinaire représente 8%.

Concernant la formation du personnel, en 2017, l'accent a été mis sur la responsable de l'établissement, au travers de formations sur le management par objectifs et sur la préparation au passage de l'établissement en CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), prévu par la loi ASV mais à une échéance pour l'heure inconnue.

Budgets et compte administratif

	HEBERGEMENT	SOIN	AUTONOMIE	TOTAL
Total Dépenses	387 304,11	86 115,25	14 571,57	487 990,93
Total Recettes	489 809,10	81 169,00	0,00	570 978,10
Résultat	102 504,99	-4 946,25	-14 571,57	82 987,17

En 2017, la Résidence autonomie Les Coquillottes génère un excédent de 82 987,17€ toutes sections confondues. Le forfait autonomie ayant été versé en fin d'année après clôture budgétaire, n'apparaît pas au compte administratif.

La section hébergement dégage un excédent de 102 504,99€ : ceci est dû à une tarification négociée avec le Conseil Départemental, de manière à pouvoir anticiper les surcoûts que l'établissement devra supporter en 2018/2019, liés au déménagement dans le nouveau bâtiment, en particulier les frais de sortie du bail actuel et une période, qui sera la plus courte possible mais néanmoins inévitable, où il faudra assumer les charges de fonctionnement du bâtiment actuel et celle du nouveau. Enfin, il faut envisager des pertes d'exploitation pour les résidents qui n'intégreront pas la nouvelle structure, ce qui provoquera un peu de vacance de logements.

Faits marquants pour l'année 2017

L'année 2017 a été marquée par la préparation du déménagement, devant intervenir fin 2018 / début 2019. Il est en effet nécessaire de prendre en compte tous les aspects logistiques, budgétaires, organisationnels, mais aussi les angoisses que l'opération induit chez les résidents.

Implication des résidents dans la vie de l'établissement

Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni deux fois dans l'année. C'est une instance très dynamique et constructive, force de proposition. Il est à noter que de leur propre initiative, les résidents ont créé une association, Coquill'Age, qui a pour objet de contribuer à l'animation au sein de l'établissement.

Celle-ci est très active et dynamique, favorisant aussi les échanges entre les résidents et leur implication dans la vie de l'établissement.

Conclusion et perspectives :

L'année 2017 prépare un changement historique pour l'établissement, par son déménagement vers le quartier Saint Jean, dans un bâtiment neuf, tout confort et adapté au public cible des résidences autonomie.

L'année 2018 sera le passage à la phase opérationnelle de ce changement.

SSIAD Bar le Duc santé

Le SSIAD assure, sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi que l'aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie aux personnes :

- âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes,
- adultes de moins de 60 ans, présentant un handicap,
- de moins de 60 ans, atteintes de maladies chroniques.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile a pour missions de :

- prévenir ou différer l'entrée à l'hôpital ou dans un établissement d'hébergement,
- raccourcir, lorsque cela est possible, les séjours hospitaliers.

Il intervient au domicile des patients ou dans les établissements non médicalisés prenant en charge des personnes âgées ou des personnes handicapées. A ce titre, le SSIAD intervient notamment à la Résidence Autonomie « Les Coquillottes ».

Le SSIAD est autorisé par l'ARS Lorraine à hauteur de 40 places « Personnes Agées » et 10 places « Personnes Handicapées ».

De plus, le SSIAD a signé une convention avec le Centre Hospitalier pour l'hospitalisation à domicile (HAD).

Typologie des usagers pris en charge

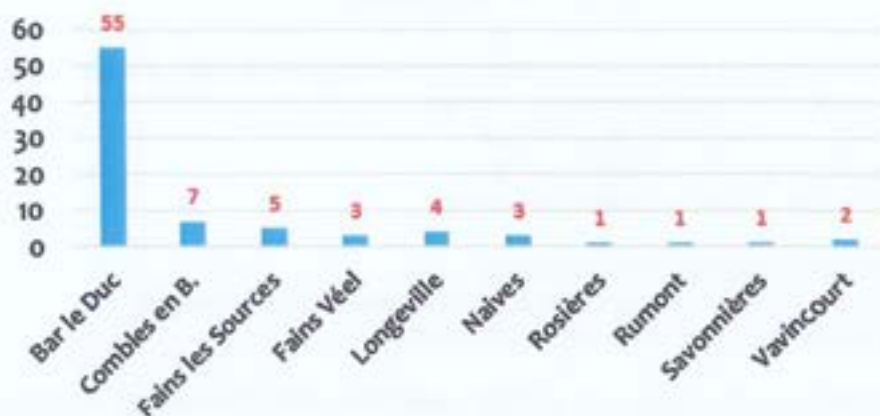
107 patients ont été pris en charge sur l'exercice 2017, dont 67 personnes âgées, 15 personnes handicapées et 25 au titre de l'HAD.

Les SSIAD ne s'inscrivent pas dans un découpage administratif territorial mais dans un découpage fixé par l'ARS. Ainsi, le SSIAD de Bar le Duc couvre les communes suivantes :

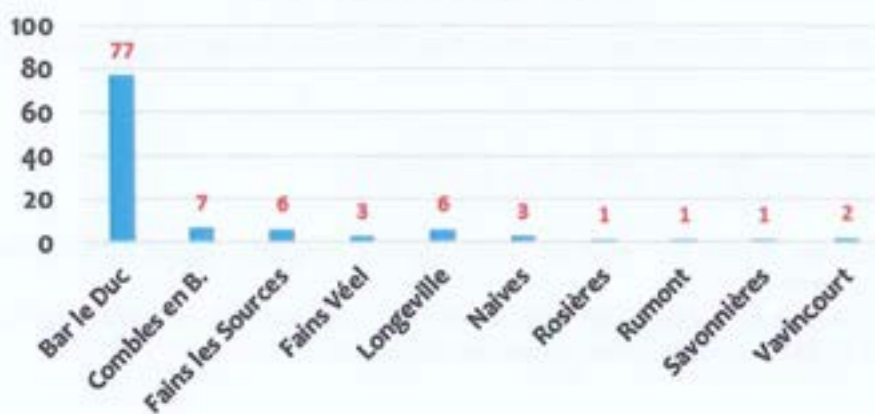
- Bar Le Duc
- Behonne
- Combles En Barrois
- Erize Saint Dizier
- Fains Veel
- Longeville En Barrois
- Naives Rosieres
- Resson
- Rumont
- Savonnières Devant Bar
- Seigneulles
- Vavincourt.

Toutefois, la grande majorité des bénéficiaires est ressortissante du territoire de la CA Meuse Grand Sud et en particulier de Bar le Duc.

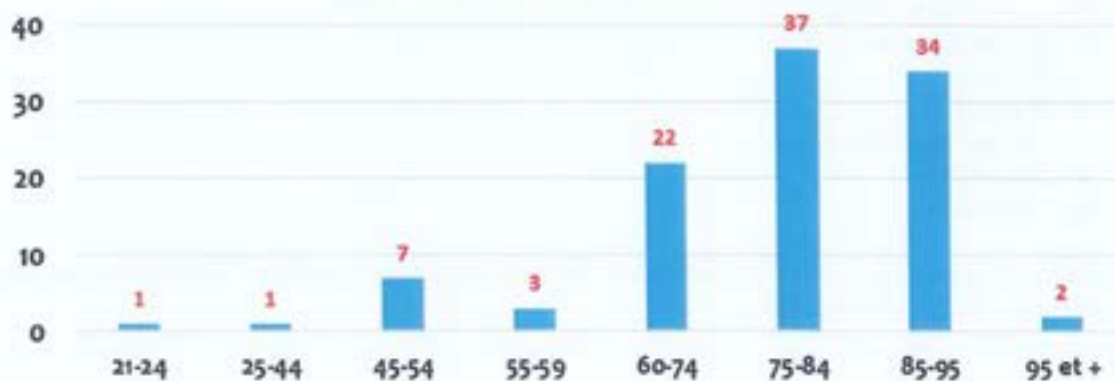
Répartition des patients SSIAD par origine géographique



Répartition des patients dont HAD par origine géographique



Répartition des patients par âges



La moyenne d'âge est de 77 ans (en diminution par rapport à l'année antérieure). Toutefois, près de 70% des patients ont plus de 75 ans. La charge de travail des agents n'a pas diminué pour autant, le GMP restant quasi stable au regard de 2016.

Evolution de la dépendance des patients (Gir Moyen Pondéré - GMP)



Le SSIAD est dans son cœur de cible : prendre en charge des personnes dépendantes à domicile. Plus de la moitié des usagers sont en GIR 1-2 : ceci atteste d'un niveau de dépendance très élevé, ce qui a conduit à mettre en place des tournées dites « lourdes », pour lesquelles deux aides-soignantes sont nécessaires pour la prise en charge des patients concernés.

En cours d'année, le SSIAD enregistre 56 sorties, dont 50% pour décès, 14% pour hospitalisation, 27% pour retour à domicile. Les autres motifs de sortie sont des fins de prise en charge ou des réorientations vers d'autres établissements de santé.

Activité et budgets

Le taux d'activité est de 96.7%. Il diminue un peu par rapport à l'année précédente, mais ceci s'explique par davantage de prise en charge au titre de l'HAD.

Budget

Dépenses : 703 566,46€, dont 642 591,11 € de dépenses de personnel (comprenant 103 896,15 d'actes confiés aux infirmières libérales et auxiliaires paramédicaux).

Recettes : 680 549,97€, soit un résultat net de fonctionnement déficitaire de - 23 016,49€.

(Cette diminution des recettes s'explique par l'affectation par l'ARS d'excédents de fonctionnement réalisés en 2015 en réduction des charges de fonctionnement).

Personnel

L'équipe se compose de 16 agents, pour 12,4 ETP dont 1 ETP pour la cadre de santé responsable du SSIAD, 1 ETP de secrétariat et 10,4 ETP d'aides-soignantes.

Le taux d'absentéisme est très faible : 5,61%, essentiellement du à un congé maternité.

Formations suivies par les agents :

- AFGSU - Niveau I & II : 2 agents
- Co développement : 1 agent (cadre)
- Conduite professionnelle au quotidien : 2 agents
- Découverte de l'outil informatique & numérique : 1 agent
- Formation d'Intégration CAT A : 1 agent
- Formation d'intégration CAT C : 1 agent
- L'éthique dans les SSIAD : 1 agent
- Management par objectif, évaluation de sa mise en place et pistes d'amélioration : 1 agent (cadre)
- PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle) : 6 agents
- Rédaction d'une lettre administrative & d'un courriel : 1 agent
- Tutorat des élèves Aides-soignants : 2 agents
- WORD Perfectionnement : 1 agent.

Portage de repas

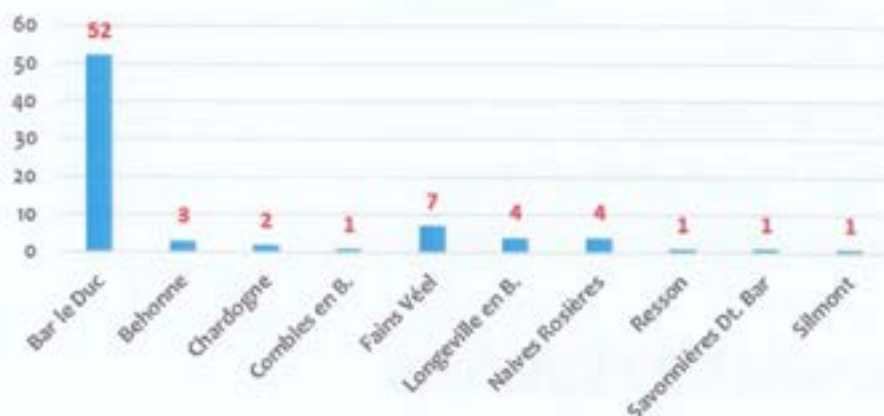
Le service de portage de repas du CIAS couvre le territoire de l'ancienne Codecom de Bar le Duc.

Il permet à des personnes âgées de plus de 60 ans ou handicapées, ou en sortie d'hospitalisation, de bénéficier de repas livrés à domicile.

Ces repas sont préparés par la Cuisine Centrale de la Ville de Bar le Duc, livrés au domicile des bénéficiaires en liaison froide, 4 jours par semaine, permettant ainsi d'assurer la fourniture des repas de tous les jours de la semaine, y compris weekend et jours fériés.

Par ailleurs, le mode « liaison froide » permet de couvrir un territoire plus vaste qu'en liaison chaude, puisque la contrainte réglementaire du temps maximum de tournée est levée (30 minutes en liaison chaude). De plus, ce fonctionnement permet de livrer davantage de repas tout en mobilisant moins de personnel.

**Bénéficiaires du portage de repas
Par commune**



Récapitulatif mensuel des repas vendus



13 754 repas ont été livrés en 2017, avec une moyenne de 1 146 repas mensuels.

Dépenses de fonctionnement : 124 085,36€

Dont :

Achat de repas: 82 888,93 €

Frais de véhicule: 6 413,90 €

Charges de personnel: 34 782,53 €

Soit un coût de revient par repas livré de 9,02 €

Recettes de fonctionnement : 115 356,80 €, soit 8,39€ par repas.

Le résultat de fonctionnement présente un déficit comptable de 8728,56€.

Partage de repas de Velaines

L'action « partage de repas » est conduite par le CIAS avec l'aide du Groupe relais linnéen. Ouverte aux personnes de plus de 65 ans, son objectif premier est de lutter contre l'isolement des plus âgés. La Mairie de Velaines y est associée de par la mise à disposition d'un personnel communal sur la durée de l'activité d'une part, le prêt à titre gracieux de la salle polyvalente d'autre part.

Les repas partagés sont organisés tous les 15 jours de janvier à décembre avec une interruption pendant les petites vacances et la période estivale (juillet-août). Ils sont confectionnés et livrés par la SODEXO.

Cette action fonctionne avec des bénévoles, sans qui elle ne serait économiquement pas possible. Par ailleurs, une navette est organisée, permettant aux bénéficiaires les plus éloignés et ne pouvant utiliser les transports en commun, de participer aux repas partagés. Pour ce faire, un véhicule 9 places est mis à disposition par la Ville de Ligny en Barrois, conduit également par un bénévole.

La contribution du CIAS correspond aux frais de carburant du véhicule et au temps consacré par un agent pour la régle de recettes, le traitement des commandes et de la facturation auprès du fournisseur.

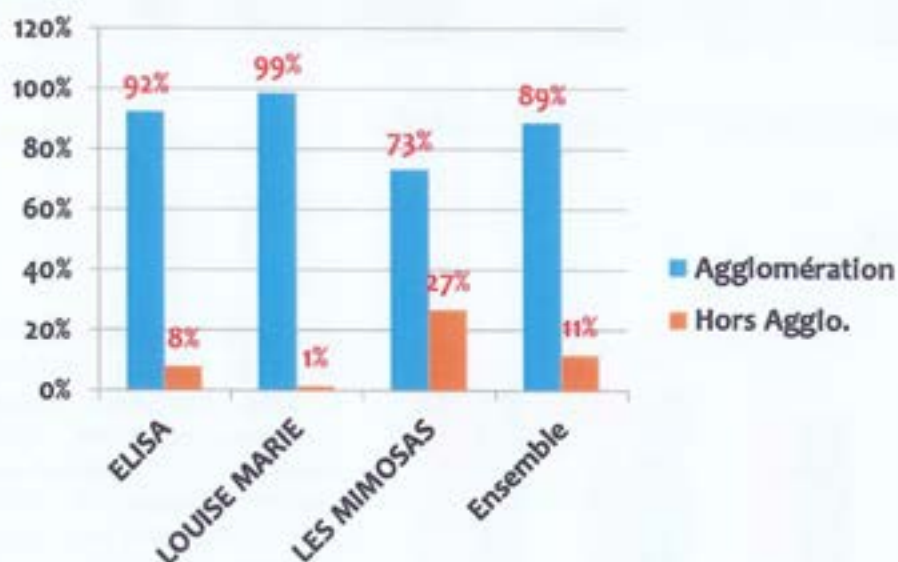
En 2017, 14 partages de repas ont été organisés, pour 701 repas servis, soit une moyenne de 50 participants par repas.

PETITE ENFANCE

Multi accueils Elisa, Louise Marie et Les Mimosas

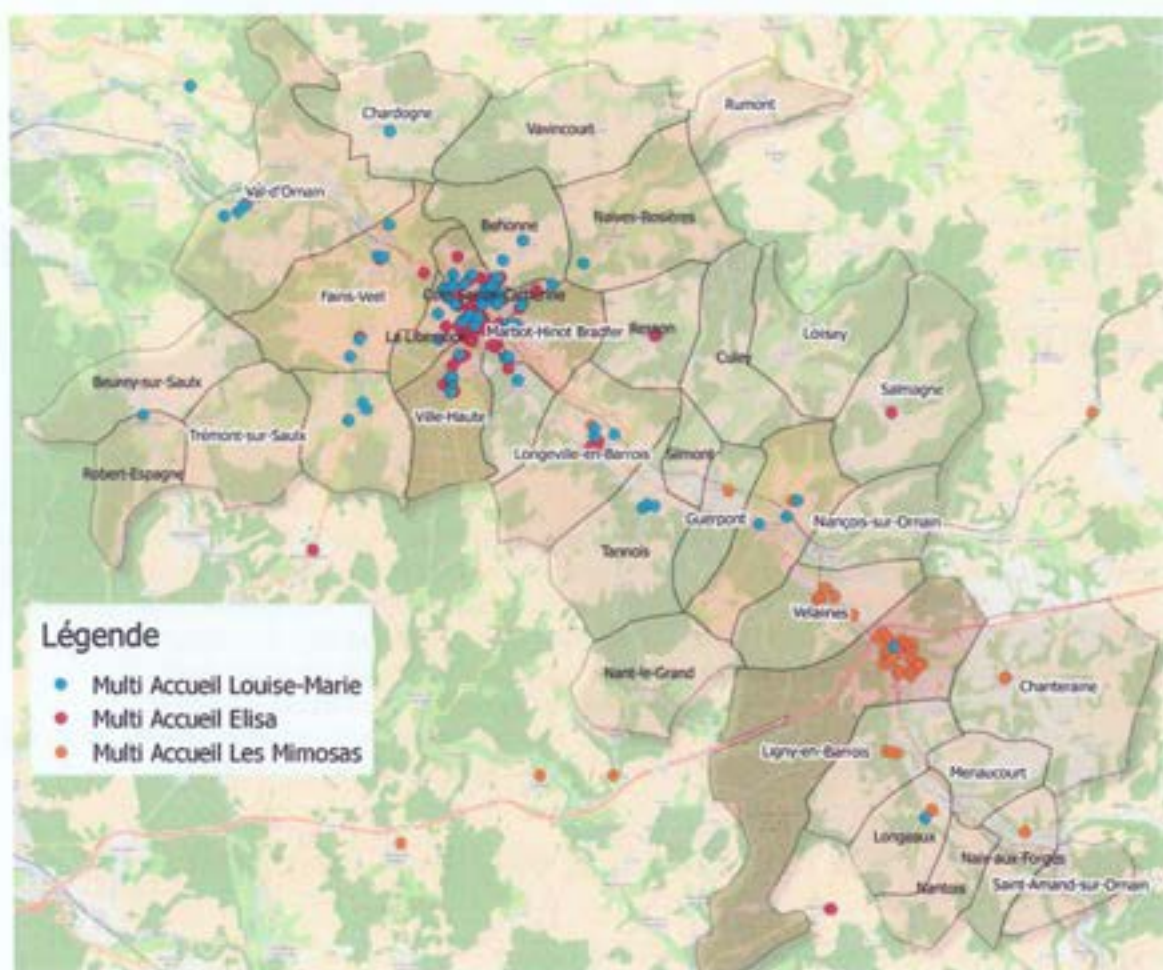
Les multi accueils sont des établissements dédiés à l'accueil de la petite enfance. Ils portent la dénomination « multi accueils » car ils permettent différentes modalités de garde : temporaire, permanent, accueil d'urgence, afin de répondre au mieux au besoin des familles. Ils ont pour vocation, non seulement à assurer la garde des enfants qui leur sont confiés, mais également de les aider à grandir, à se développer, à se socialiser au travers d'activités pédagogiques très structurées. Ils accueillent les enfants de 0 à 5 ans révolus dans des locaux aménagés pour leur éveil. Ils sont ouverts du lundi au vendredi, et sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés. La gestion de plusieurs établissements permet que même pendant les périodes de congés, un accueil est possible, les enfants étant alors regroupés alternativement sur les deux structures.

Répartition des familles par origine géographique.



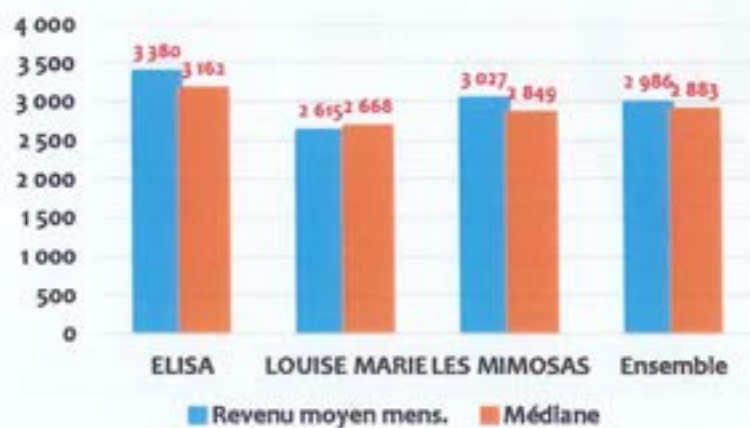
Les familles usagers des multiaccueils sont dans leur très grande majorité issues du territoire de l'agglomération Bar le Duc Sud Meuse. Cette proportion indiquée au global est stable depuis plusieurs exercices.

En 2017, les multiaccueils gérés par le CIAS ont accueillis 248 enfants (80 sur ELISA, 89 sur LOUISE MARIE et 79 sur LES MIMOSAS) pour 237 familles (78 sur ELISA, 84 sur LOUISE MARIE et 75 sur LES MIMOSAS).



Revenus des familles et tarification.

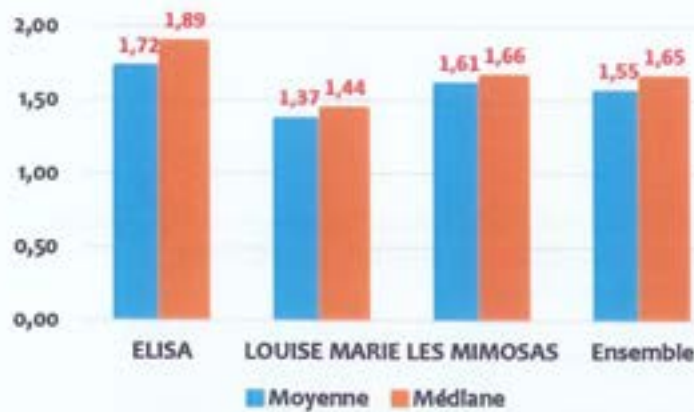
REVENUS DES FAMILLES



Le revenu moyen des familles de LOUISE MARIE est inférieur à celui des deux autres structures. Cependant, cette tendance régulièrement observée d'année en année tend à s'amenuiser pour ce qui concerne ELISA : ce multiaccueil s'ouvre naturellement vers davantage de mixité sociale. Ce regard différentiel n'a pas de sens

pour les MIMOSAS, dans la mesure où cette structure n'est pas sur le même bassin de vie/emploi que les deux autres.

PARTICIPATIONS DES FAMILLES



Les participations familiales sont le reste à charge payé par les familles, après déduction de la PSU (Prestation de Service Unique) versée par la CAF à la Collectivité. Ce reste à charge est inversement proportionnel aux revenus des familles. Le montant moyen des participations familiales est plus faible à LOUISE MARIE, conséquence d'un revenu moyen plus faible également.

Indicateurs d'activité.

Indicateurs d'activité



En 2017, au global, les structures ELISA et LOUISE MARIE ont augmenté leur taux d'activité (pas de base de comparaison pour LES MIMOSAS, cette structure n'étant gérée par le CIAS que depuis 2017) :

Heures réalisées	ELISA	LOUISE MARIE	ENSEMBLE
2017	68 812	61 340	130 152
2016	70 088	57 561	127 649

Ceci s'explique par des contrats d'accueil dont l'amplitude horaire est en augmentation, en particulier à LOUISE MARIE.

Le prix de revient par acte (= coût de revient de la structure par heure de garde : c'est le total des charges de fonctionnement divisé par le nombre d'heures réalisées) est nettement plus élevé sur LOUISE MARIE. Ceci est essentiellement dû à deux facteurs : le coût du chauffage à LOUISE MARIE qui double quasiment celui d'ELISA, mais surtout les charges de personnel. Les agents les plus âgés et les plus expérimentés sont concentrés à LOUISE MARIE. Cette différence est donc purement un effet du GVT.

Le personnel

d.1 Organisation :

Les effectifs salariés des multiaccueils sont déterminés par des taux d'encadrement réglementés : 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et un adulte pour 8 enfants qui marchent. Ainsi, le personnel des multiaccueils se répartit comme suit :

Coordination des structures : 1 puéricultrice (mi temps)

ELISA	LOUISE MARIE	LES MIMOSAS
Direction : 1 puéricultrice Agents permanents : 14 Total ETP : 12	Direction : 1 puéricultrice (1/2 ETP), 1 adjointe Agents permanents : 15 Total ETP : 12	Direction : 1 infirmière diplômée d'Etat Agents permanents : 12 Total ETP : 10

d.2 Absentéisme :

En 2017, le taux d'absentéisme est de 7%. Il est essentiellement dû à du congé maternité.

d.3 Formation :

Il convient de remarquer que les agents des multiaccueils sont globalement demandeurs de formations, en particulier celles en cohérence avec les valeurs développées dans les multiaccueils et le projet d'établissement (actuellement en cours de réécriture).

Les formations mises en œuvre en 2017 se déclinent comme suit :

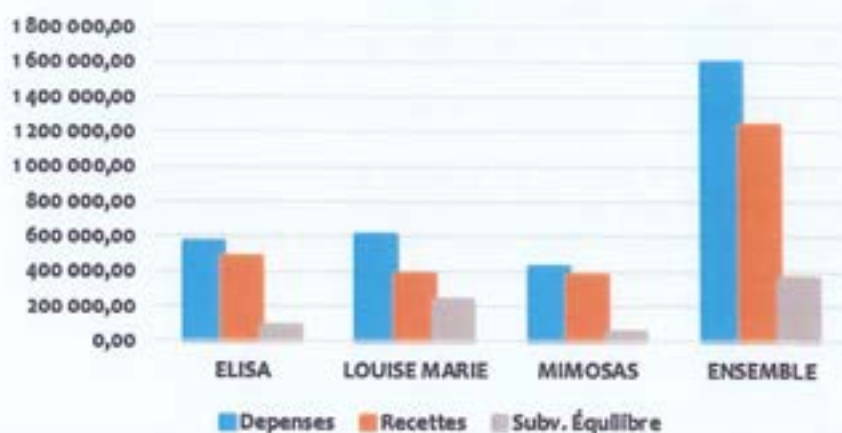
- L'acquisition des compétences d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique dans le secteur de la petite enfance (5 agents)
- Soins et santé de l'enfant en accueil petite enfance
- L'hygiène alimentaire en points de distribution
- Sécurité Incendie
- Communication et relations professionnelles
- Aide et soutien à la parentalité
- Sécurité Incendie (2 agents)
- Formation d'Intégration CAT C
- Le toucher-masser du nouveau-né et la création d'un atelier parental
- Management par objectif : évaluation de sa mise en place et pistes d'amélioration (2 cadres)
- Co développement
- Le rôle du manager pour favoriser le bien-être au travail et prévenir les risques psychosociaux.

Budgets et resultat comptable

	ELISA	LOUISE MARIE	MIMOSAS	ENSEMBLE
Dépenses	564 914,00	608 099,00	424 037,00	1 597 050,00
Recettes	480 262,00	378 041,00	376 078,00	1 234 381,00
Subv. Équilibre	84 652,00	230 058,00	47 959,00	362 669,00

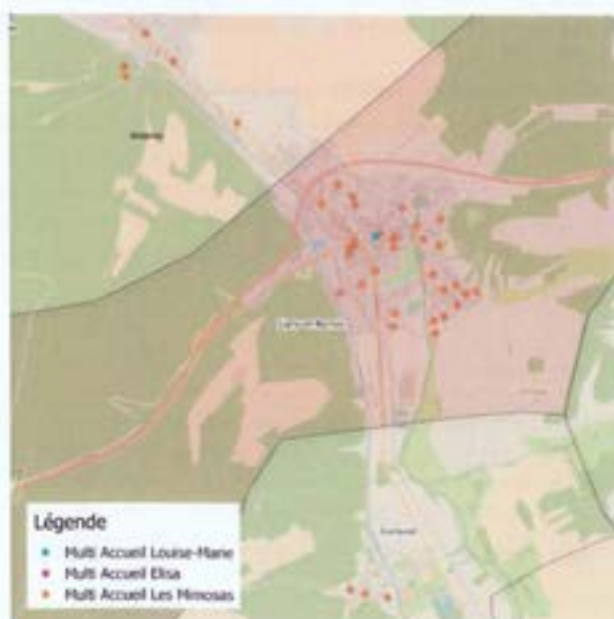
A noter : les recettes du contrat enfance jeunesse de Louise Marie ne sont pas inscrites, car inconnues à ce jour. Approximativement, 50 000€ sont attendus.

Budgets



Au regard de l'exercice précédent, les dépenses n'ont guère évolué. En revanche, le volume d'heures réalisées étant supérieur au prévisionnel, grâce à des contrats de plus large amplitude, les recettes sont supérieures à celles attendues.

Faits marquants



2017 a été l'année de l'intégration d'une nouvelle structure dans le service : le multi accueil LES MIMOSAS, dont la gestion a été confiée au CIAS depuis le 1^{er} janvier 2017.

Dans sa gestion qualitative et quantitative des multi accueils, le CIAS affirme la volonté d'une amélioration continue du service rendu aux parents et de la prise en charge des enfants qui lui sont confiés. Les multi accueils participent ainsi à la définition d'une offre de qualité en réponse aux besoins familles.

Ceci s'articule autour d'axes forts dans le fonctionnement des structures :

- Affirmer le travail d'accompagnement des enfants et des familles :

Les besoins des enfants :

- Activités d'éveil des enfants, en sollicitant des partenariats, notamment les services et équipements de la collectivité.

Par exemple : le CIM (dans le cadre du PLEA), la cuisine centrale (fournisseur des repas pour les multi accueils) et des animations autour du goût.

- Autonomiser et socialiser l'enfant : travail avec ses pairs et les adultes, sur l'intégration des règles de vie en collectivité (découverte, respect de l'autre, résoudre les conflits pacifiquement, respecter des consignes), développer la curiosité et l'accès à la culture (éveil musical).
- Permettre l'accès aux enfants des familles les plus modestes.

Il existe une commission qui veille à favoriser la mixité des enfants admis et qui prononce, autant que faire se peut, l'admission d'enfants issus de familles en difficulté sociale et/ou professionnelle (monoparentales notamment), parfois sur préconisation de la PMI.

Ainsi, à aucun moment le critère « faibles revenus » ne fait obstacle à l'admission d'un enfant.

- Epanouissement et intégration dans la société de tous les enfants et apprentissage de la vie sociale.

Cette thématique est directement liée à tout ce qui précède et en est la résultante : par la responsabilisation des parents dans leur rôle, par le travail quotidien des équipes autour de valeurs telles que le respect, la tolérance, la curiosité et « aller vers ». L'intégration dans la société passe aussi par une ouverture vers l'extérieur et la découverte : c'est notamment cet objectif qui est poursuivi avec les activités mises en place et les sorties.

Les besoins des familles :

Le temps d'accueil de l'enfant est un moment privilégié pour favoriser la qualité des relations entre les parents et les professionnelles.

- Des groupes d'échanges de pratiques entre les agents en vue d'améliorer la prise en charge des enfants et renforcer la confiance entre les parents et les équipes. Pour ce faire, sont identifiées les bonnes pratiques, afin de les partager et de les harmoniser sur l'ensemble des structures.
- L'accueil des enfants « différents » a été renforcé, en particulier ceux atteints de handicap. (Cette action est permise par un financement spécifique de la CAF de la Meuse).
- Mise en place d'une procédure de traitement et de suivi des réclamations des familles et plus généralement des événements indésirables.
- Impliquer les parents dans la prise en charge de leurs enfants dans les multi accueils.

L'arrivée et le départ de l'enfant ne se limite pas à un pointage des heures de présence : les agents et les responsables des structures provoquent des temps d'échange lors de ces moments de rencontre pour faire le point sur les événements marquants de la journée. Il s'agit là d'un réel partenariat instauré avec les familles autour de la parentalité. Il y a aussi de nombreux moments de convivialité qui sont autant d'occasions d'entretenir cette relation. En outre, les parents sont mobilisés lors des sorties des enfants, notamment pour l'accompagnement des enfants.

Affirmer le travail d'équipe :

La mutualisation/harmonisation des pratiques professionnelles des agents des deux structures, qui vise l'amélioration continue, le développement des compétences professionnelles des agents et l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines.

- La place donnée quotidiennement aux familles dans la vie du multi accueil et leur participation aux activités et sorties.

- Un travail constant autour de la mixité sociale : implantation de Louise Marie dans un quartier riche en diversité culturelle et sociale, implication des familles lors d'occasion comme Noël et Carnaval, échanges intergénérationnels entre les multi accueils et les établissements personnes âgées.
- Des réunions plénières sont organisées régulièrement (a minima une par trimestre), plus fréquemment sont organisées des réunions conjoncturelles en fonction des événements, ou thématiques repérées.
- Des partenariats très divers:
 - Services de la Collectivité (cuisine centrale) et de la Ville de Bar le Duc (Festival Renaissance)
 - Médiathèque
 - PMI
 - CAMS
 - CIM
 - Equipe périnatalité du CHS de Fains VéeL.
 - Ecole Louis Pergaud, ALSH pour des échanges
 - Secteur médical et sanitaire et social : Dr. Maire (pédiatre), kinésithérapeute, psychomotricienne, pédopsychiatre.

Enfin, l'année 2017 a été marquée par la poursuite des groupes de travail en vue de réécrire le projet d'établissement. Les activités réalisées au quotidien sont évaluées d'après les trois notions mises en évidence par les équipes.

- Le travail d'accompagnement des enfants :
 - Les temps de séparation et les retrouvailles
 - Les repas
 - L'endormissement
 - Les soins
 - Les activités éducatives
 - La vie avec les autres ...

- Le travail d'accompagnement des familles :

Pour les équipes, ce travail se met en place dès l'accueil. Pour les professionnels, accueillir l'enfant c'est se rendre disponible et instaurer avec les parents un dialogue basé sur le partage d'informations concernant l'enfant. Mais c'est aussi instaurer un climat de confiance avec les parents et être à l'écoute des informations transmises. Accompagner les familles, c'est aussi accompagner les parents dans leur fonction parentale en répondant à leurs interrogations.

- Le travail en équipe :

Il est important d'encourager le travail en équipe afin d'être cohérent dans l'accompagnement de l'enfant.

Les équipes doivent penser « ensemble » les activités à proposer aux enfants et l'organisation d'une journée.

C'est communiquer entre les membres de l'équipe pour une prise en charge globale de l'enfant et sa famille.

Les travaux effectués ces dernières années en équipe et l'harmonisation de nos pratiques professionnelles ont permis d'affirmer et consolider le travail en équipe dans les multi accueils.

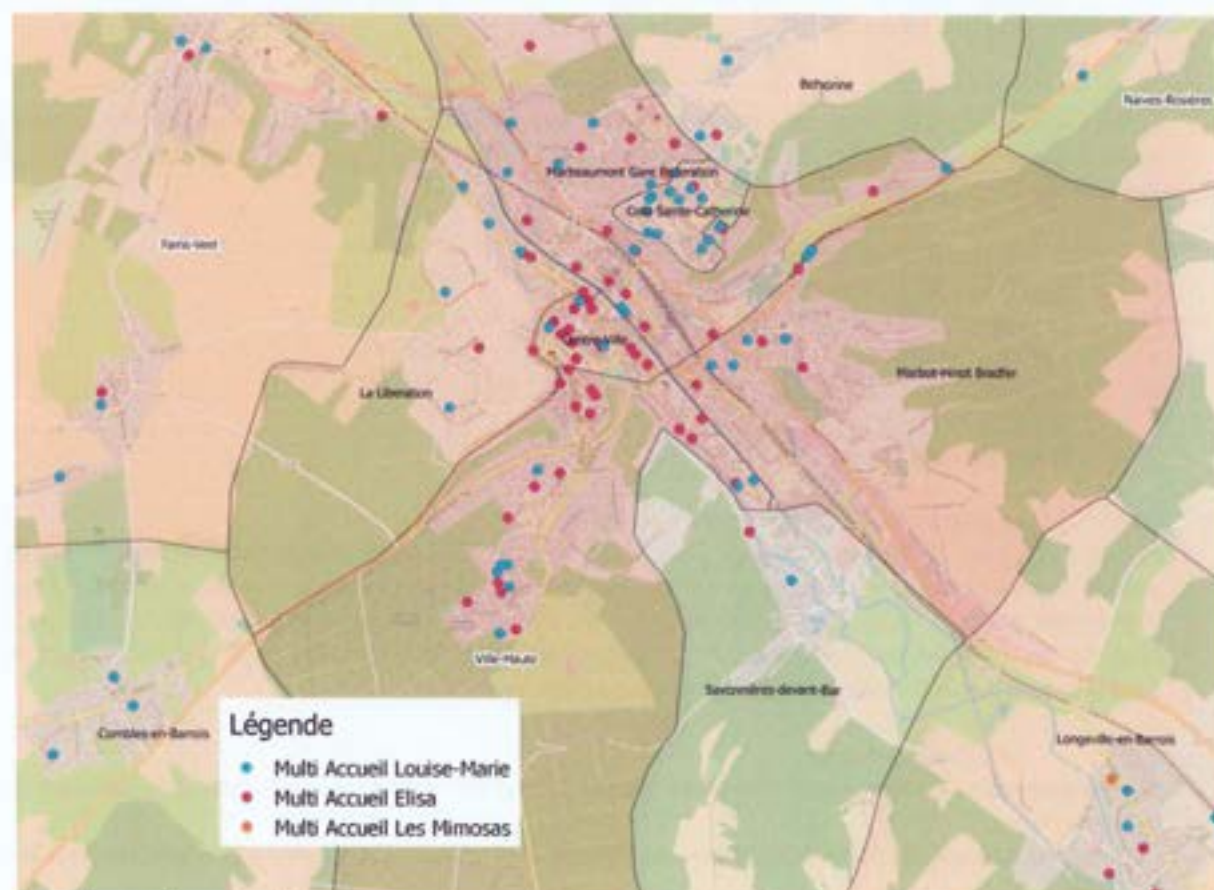
Conclusion et perspectives :

En conclusion, Les multi accueils ne sont pas uniquement un mode de garde, mais ils doivent offrir à l'enfant un lieu éducatif, un lieu de vie et de joie, qui laisse place à la fantaisie, la spontanéité, l'humour et la convivialité, un lieu où l'enfant vit sa vie, construit sa personnalité à travers le jeu et le plaisir de jouer.

De ce fait, l'ensemble des équipes des multi accueils poursuit la prise en compte des caractéristiques de la population. Les attentes et les besoins s'inscrivent aussi dans une dynamique du territoire.

Projets pour 2017 :

- La poursuite des différents partenariats développés en 2017 (CRA, PLEA, le groupe de périnatalogie, la PMI ...).
- La poursuite du travail d'écriture du projet d'établissement.
- L'intégration de l'équipe de la structure « Les Mimosas » dans l'ensemble des projets mis en place dans les multi accueils de Bar le duc.



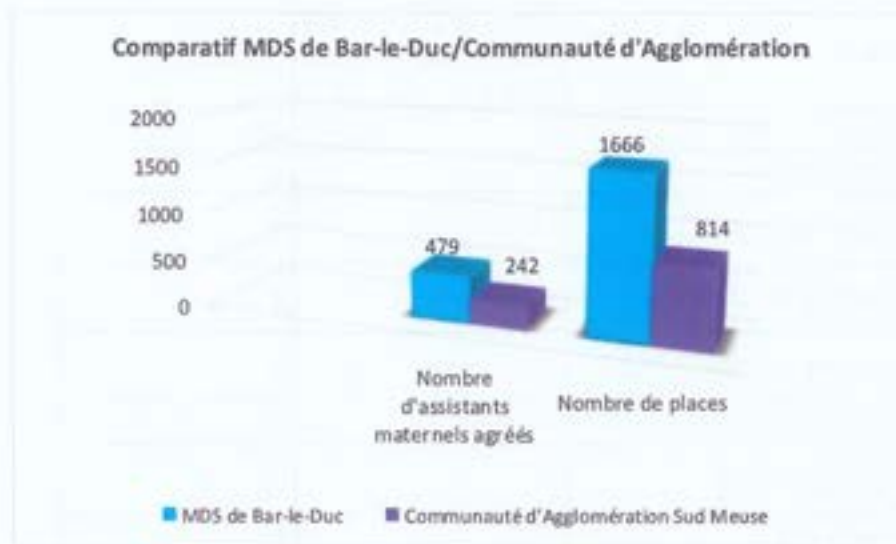
Dans les Multi Accueils de Bar-le-Duc, nous souhaitons brasser les populations issues des différents quartiers et localités de l'agglomération.

Les relais d'assistants maternels

La couverture du territoire

NB DE COMMUNES	VILLE	NOMBRE ASSISTANTS MATERNELS AGREES (A.M.)	NB DE PLACES
1	BAR LE DUC	83	274
2	BEHONNE	5	17
3	BEUREY/SAULX	5	17
4	BUSSY LA COTE	1	4
5	CHANTERAINE	1	4
6	CHARDOGNE	6	23
7	COMBLES EN B	7	26
8	FAINS VEEL	20	66
9	GIVRAUVAL	4	14
10	GUERPONT	3	10
11	LIGNY EN BARROIS	24	73
12	LOISEY/CULEY	3	12
13	LONGEAUX	0	0
14	LONGEVILLE EN B	9	32
15	MENAU COURT	0	0
16	MUSSEY	3	13
17	NAIVES ROSIERES	6	24
18	NAIX AUX FORGES	0	0
19	NANCOIS/ORNAIN	2	7
20	NANT LE GRAND	0	0
21	RESSON	1	4
22	ROBERT Espagne	9	30
23	RUMONT	1	3
24	SAINT AMAND/ORNAIN	0	0
25	SALMAGNE	2	8
26	SAVONNIERES DEVT B	1	3
27	SILMONT	2	4
28	TANNOIS	6	23
29	TREMONT/SAULX	9	32
30	TRONVILLE EN B.	6	21

31	VARNEY	3	11
32	VAVINCOURT	10	20
33	VELAINES	10	39
	TOTAL	242	814



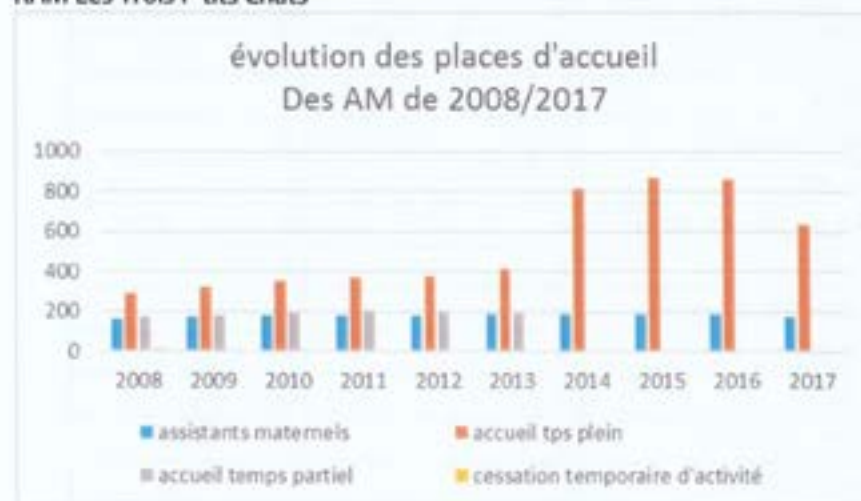
La Communauté d'Agglomération représente 51% des assistants maternels du territoire et 49% des places contre 52% en 2016.

On constate toujours une très bonne couverture du territoire, d'autant plus si l'on ajoute les EAJE. Cependant, le nombre d'assistants maternels et de places commence à diminuer. Il est le fait de trois conjonctions :

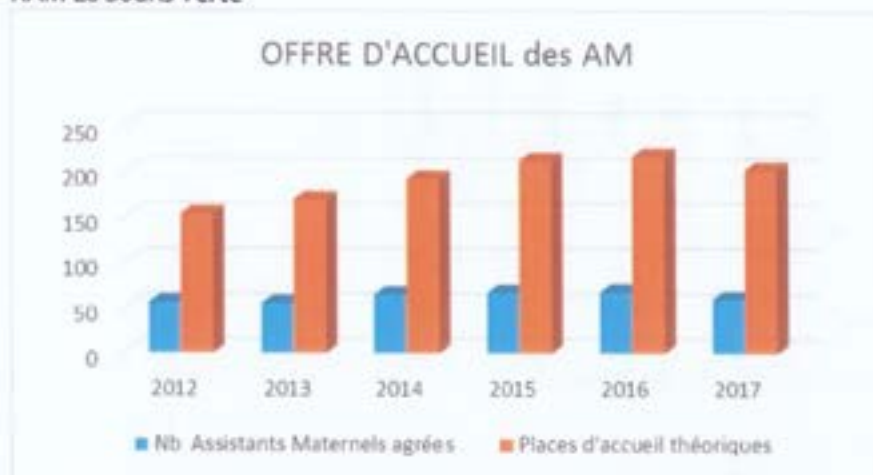
- des arrêts d'activité,
- des déménagements,
- des départs en retraite, la pyramide des âges des assistants maternels indiquant sur le territoire un vieillissement. Le phénomène devrait donc s'accroître les prochaines années.

Le nombre de places d'accueil

RAM Les Trois P'tits Chats



RAM La Souris Verte

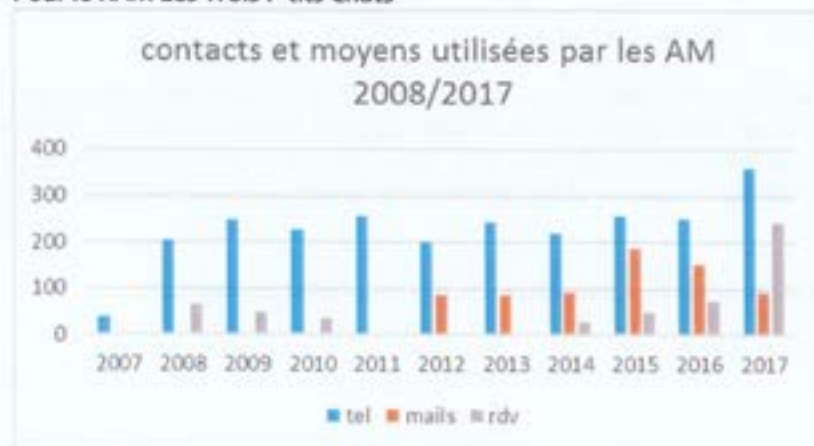


Le constat précédent se confirme en analysant l'évolution des places d'accueil sur les deux zones de dépendance des RAM, avec un phénomène qui est plus flagrant sur Bar-le-Duc, ce qui correspond également au territoire où l'on trouve le plus d'assistants maternels proches de l'âge de la retraite. L'enjeu est donc de placer cette évolution en parallèle de l'évolution démographique et de l'évolution des autres modes de garde (collectifs, familiaux, etc.)

Evolution de l'activité

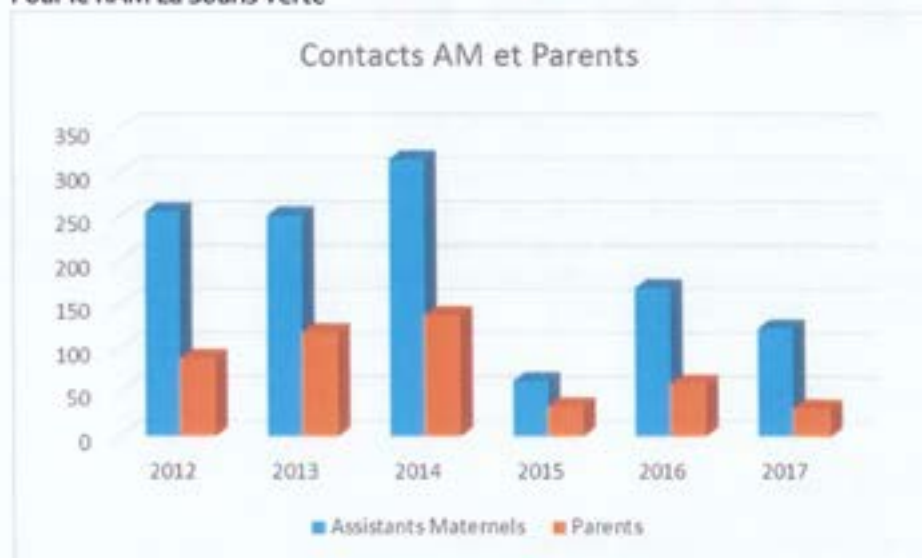
➤ Les contacts

Pour le RAM Les Trois P'tits Chats



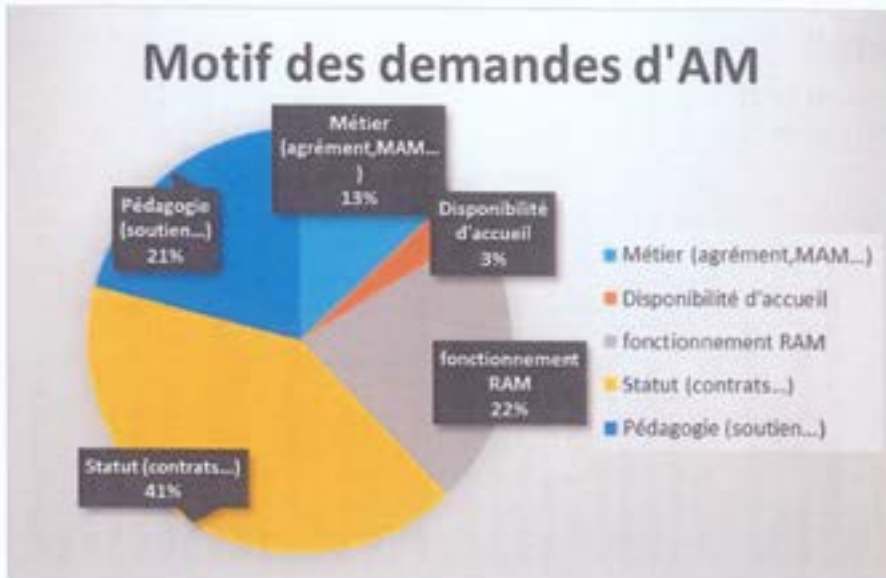


Pour le RAM La Souris Verte



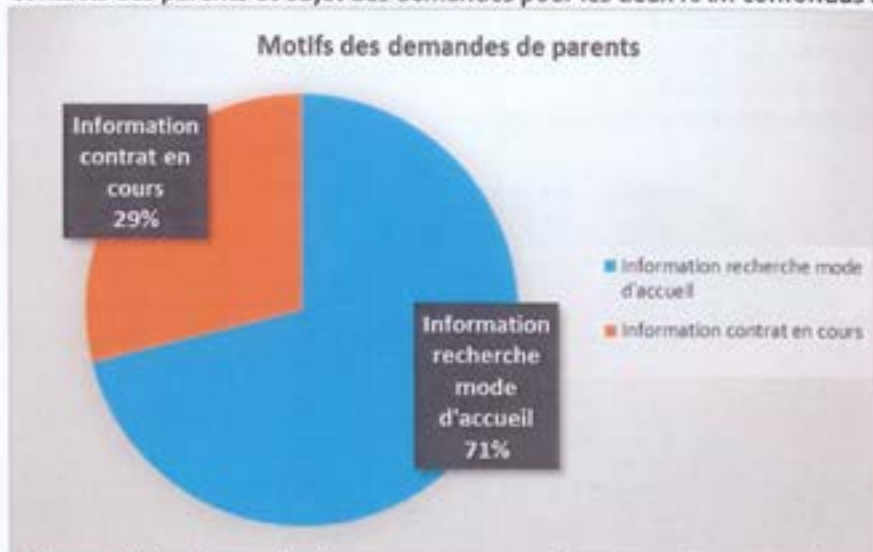
Sur la zone Bar-le-Duc les contacts pris par les assistants maternels et par les parents sont globalement au même niveau, ce qui n'est pas le cas sur la zone Ligny-en-Barrois. On peut constater que le volume de contacts gérés est environ deux fois plus important sur le RAM « Les rois P'tits Chats », ce qui s'explique par le territoire couvert et sa densité en termes de demandes et de nombre d'assistants maternels

Contacts des Assistants maternels et objet des demandes pour les deux RAM confondus :



Les demandes des professionnels restent comme tous les ans centrées sur les contrats, surtout compte tenu de l'évolution permanente de la législation autour de cette activité. Cependant, les RAM sont également reconnus pour leurs activités et pour leur pertinence sur le métier d'assistant maternel et les besoins de l'enfant.

Contacts des parents et objet des demandes pour les deux RAM confondus :

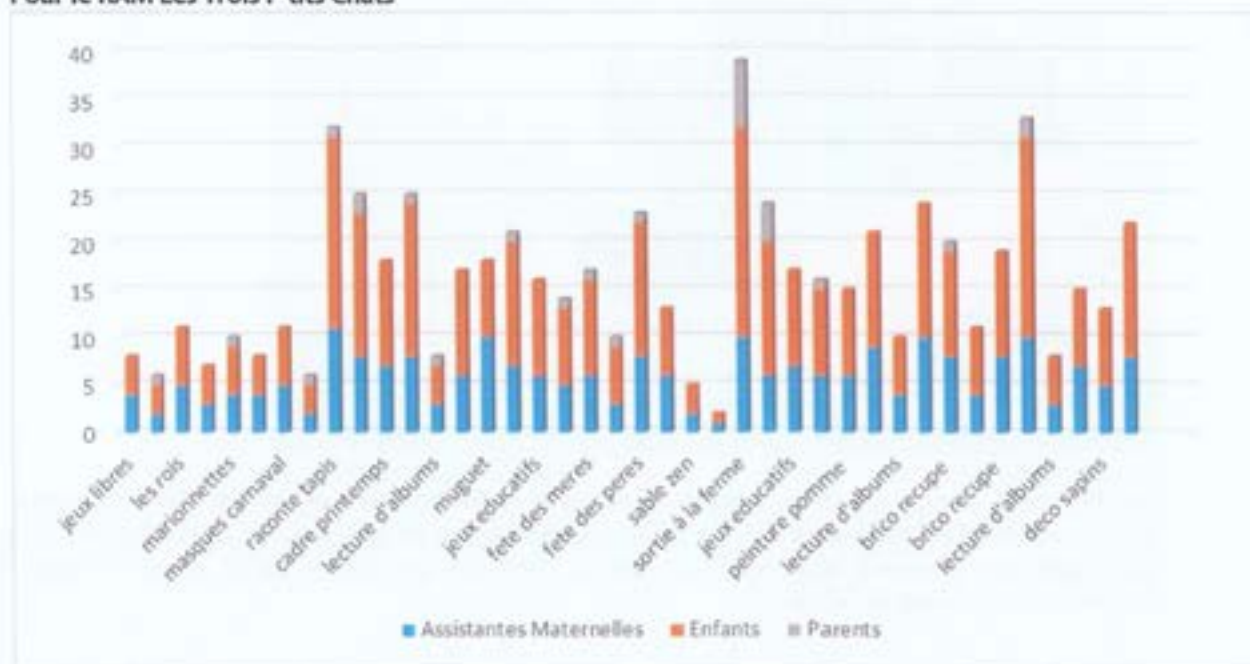


Cette année les demandes des parents sont restées principalement axées sur les questions législatives et sur la recherche d'un mode de garde. Un vrai recul par rapport aux années précédentes où les parents commençaient également à appeler sur les besoins de l'enfant.

Les animations :

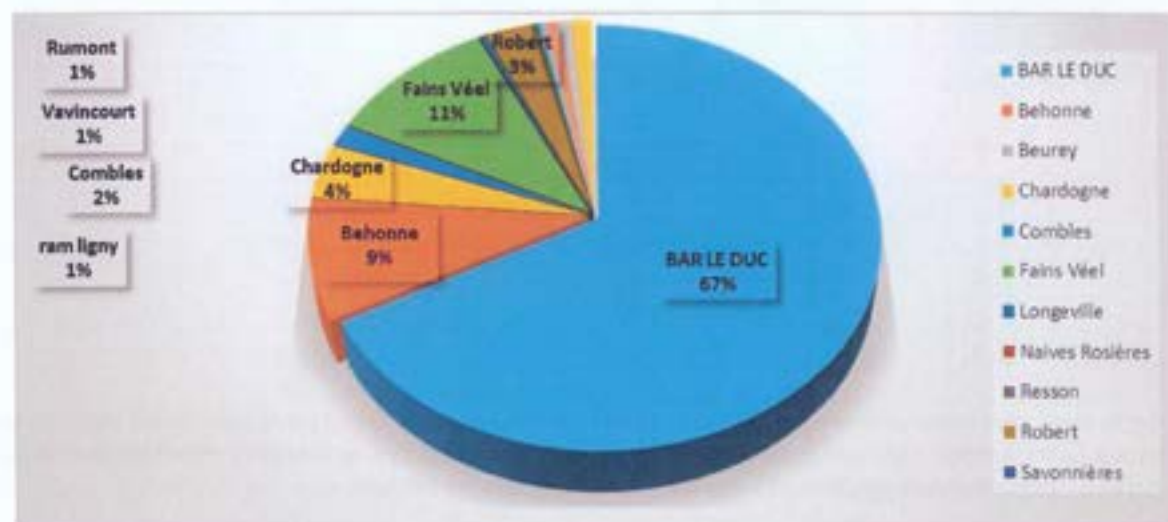
(Fréquentation des animations 2017)

Pour le RAM Les Trois P'tits Chats



Les animations sont toujours des moments plébiscités par les assistantes maternelles, avec une présence des parents à presque la moitié des animations, dont une fréquentation plus importante lors de la sortie à la ferme, en juillet, qui clôture la saison.

Provenance des Assistants Maternels aux animations 2017 :



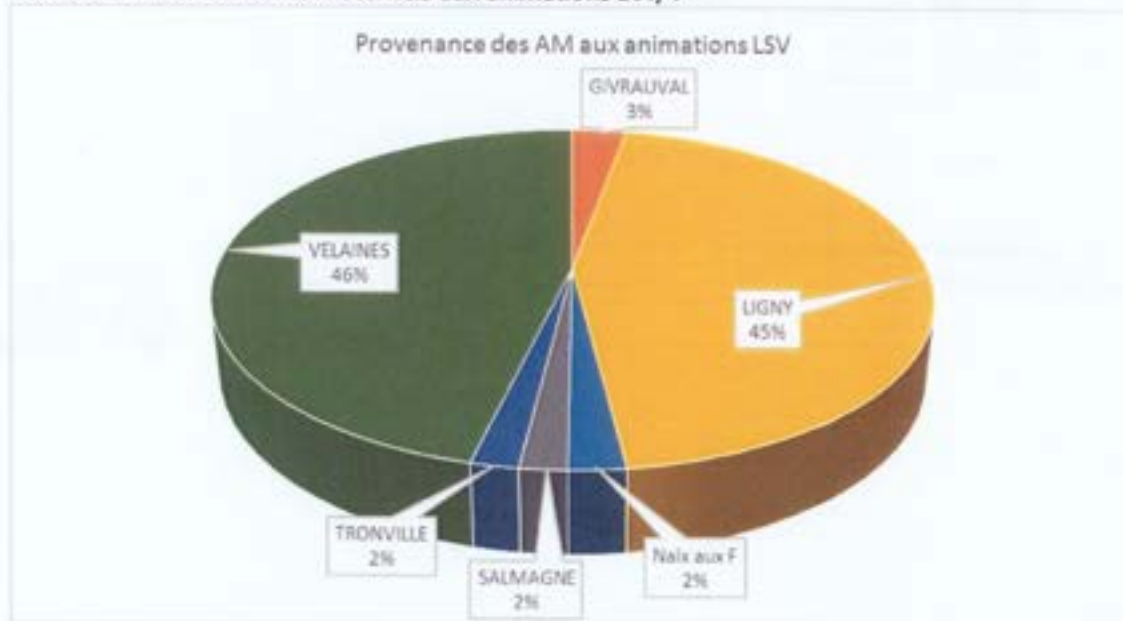
Même si la majorité des assistants maternels touchés provient de Bar-le-Duc, les autres communes de la zone d'influence du RAM « Les Trois P'tits Chats » sont également représentées.

Pour le RAM La Souris Verte



On remarque, comme l'an passé une participation des parents plus régulière sur les animations du RAM « La Souris Verte ». Les causes ont du mal à être identifiées par les animatrices.

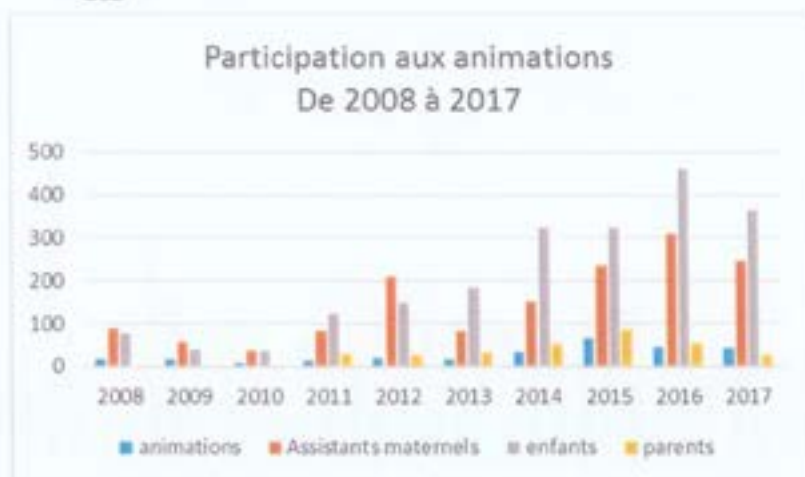
Provenance des Assistants Maternels aux animations 2017 :



Même constat que pour le RAM « Les Trois P'tits Chats » : Ligny et Velaines restent majoritaires mais les autres communes sont également représentées. Cela rejoint l'axe de densité de population sur cette partie du territoire.

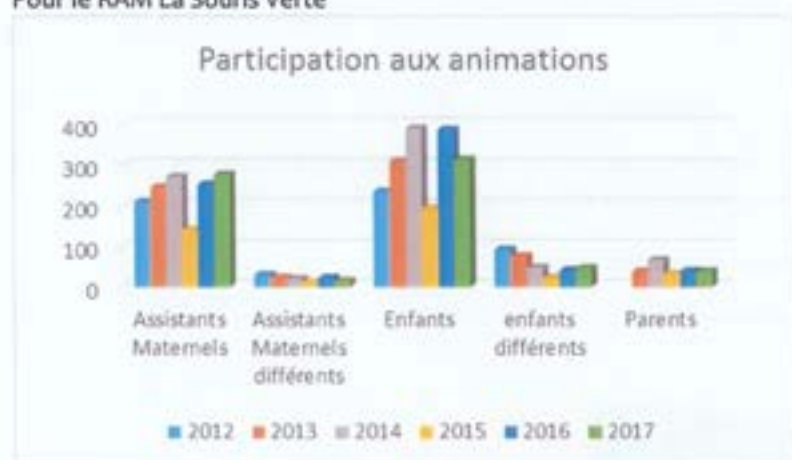
Evolution de la fréquentation sur les animations

Pour le RAM Les Trois P'tits Chats



Une fréquentation en légère régression, surtout sur le RAM « La Souris Verte », ce qui est essentiellement dû au départ de l'animatrice pendant une partie de l'année (retour en novembre 2017). Mais on reste sur un total cumulé d'environ 700 enfants touchés, et plus de 500 pour les assistants maternels (une centaine de professionnels différents tout au long de l'année).

Pour le RAM La Souris Verte



➤ Les Soirées thématiques :
Pour les deux RAM



Laep "la maison de souricette"

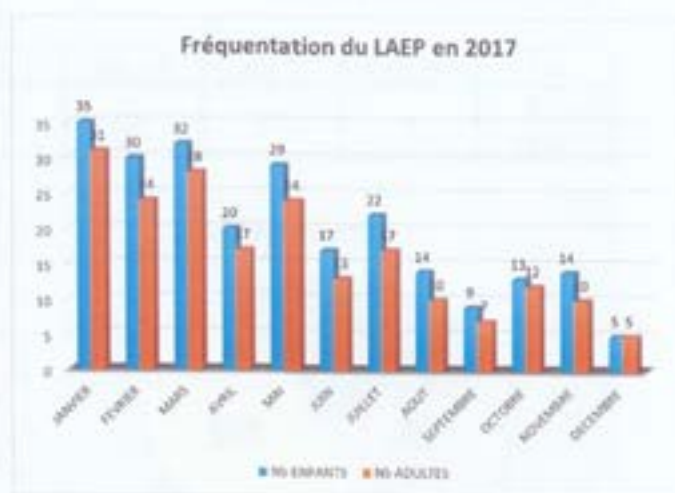
L'année 2017 a débuté dans les traces de 2016 pour la fréquentation, et ce malgré des locaux contraints surtout par la taille. Il s'agit d'une année de transition avant de retrouver les locaux traditionnels de l'action, avec des travaux finis pour le mois de juin 2018, en tous cas parents, enfants et accueillantes le souhaitent. Avec la rentrée de septembre la fréquentation a commencé à diminuer car dès que la structure accueille plus de deux familles, tout le monde se sent à l'étroit et les autres parents du coup repartent dès leur arrivée.

Avec la rentrée dans les locaux, 2018 devra également mettre l'accent sur la communication. Ce travail sera facilité par la production d'un guide réalisé en réseau au cours de l'année 2017.

Indicateurs quantitatifs

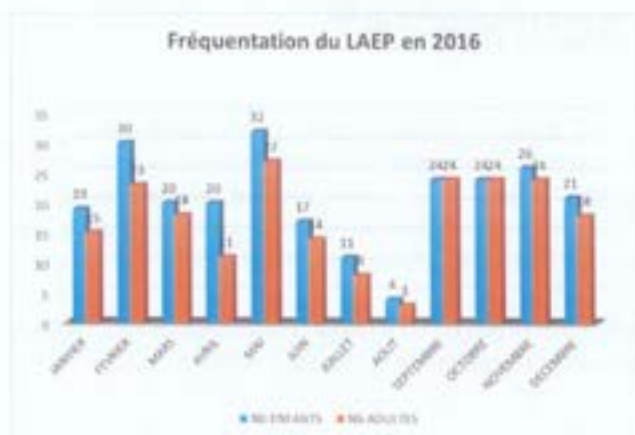
- Nombre annuel de familles utilisatrices : 198 dont 25 nouvelles familles
- Nombre annuel d'enfants touchés : 240 et 32 nouveaux enfants
- Répartition mensuelle de la fréquentation : moyenne de 20 enfants accueillis par mois

MOIS	Nb ENFANTS	Nb ADULTES	Nb SEANCES
JANVIER	35	31	9
FEVRIER	30	24	8
MARS	32	28	9
AVRIL	20	17	8
MAI	29	24	8
JUIN	17	13	9
JUILLET	22	17	8
AOUT	14	10	9
SEPTEMBRE	9	7	8
OCTOBRE	13	12	9
NOVEMBRE	14	10	9
DECEMBRE	5	5	6
TOTAL	240	198	100
MOYENNE PAR MOIS	20,00	16,50	8,33



Soit 300 heures d'ouverture en 2017 contre 288 en 2016 : pas de déménagement cette année donc une augmentation du nombre d'ouvertures.

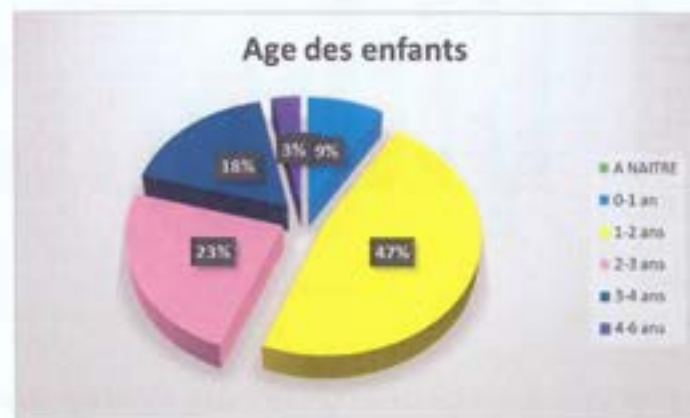
Rappel de la fréquentation 2016 :



La première partie de l'année 2017 s'inscrit dans la continuité de la fréquentation 2016. Mais, à partir de la rentrée, on constate une chute de la fréquentation liée aux locaux provisoires. Les travaux durent maintenant depuis plus d'un an et les familles vivent de moins en moins bien le manque de place.

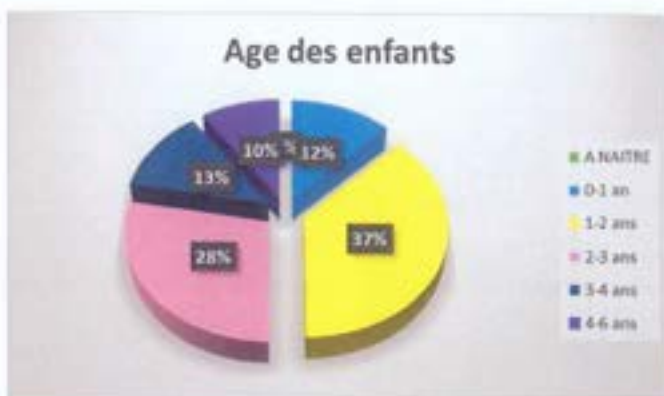
Age des enfants

AGE	A NAITRE	0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-6 ans
Nombre d'enfants	0	19	103	51	38	7



Rappel des chiffres 2016 :

AGE	A NAITRE	0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-6 ans
Nombre d'enfants	0	31	93	69	31	24



Toujours une prédominance de la tranche des 1-2 ans, qui s'est même renforcée cette année. On constate également une petite hausse de la fréquentation des 3-4 ans. Mais on peut remarquer que, comme depuis deux ans, toutes les tranches d'âges sont maintenant représentées. L'intérêt est que cela apporte des différences de plus : parents d'enfants plus ou moins âgés et pour les enfants : échanges avec des plus grands ou des plus petits. Seul regret, les futurs

parents ne fréquentent pas la structure, alors qu'elle leur est également ouverte pour échanger sur leur parentalité à venir.

Qualité de l'accompagnant

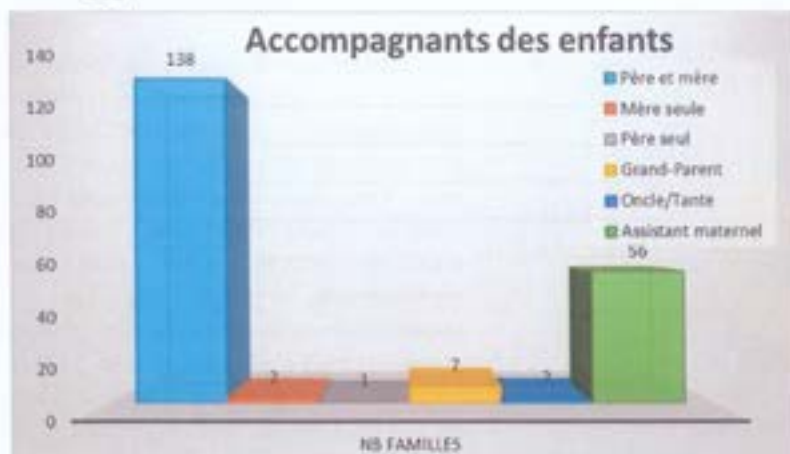
(perceptible au cours d'échanges spontanés ou déclarés)

ACCOMPAGNANT	Père et mère	Mère seule	Père seul	Grand-Parent	Oncle/Tante	Assistant maternel	Educateur spécialisé
Nb familles	8	94	24	10	3	59	0



Rappel des chiffres 2016 :

ACCOMPAGNANT	Père et mère	Mère seule	Père seul	Grand-Parent	Oncle/Tante	Assistant maternel	Educateur spécialisé
Nb familles	138	2	1	7	2	56	0



En 2017, ce sont surtout des mamans qui ont accompagné leurs enfants au LAEP. Il ne s'agit pas nécessairement de familles monoparentales, cette année les papas ne sont pas moins présents mais ils viennent seuls quand la maman ne peut pas venir. On constate également une hausse de la participation des assistant(e)s maternel(le)s. Ce constat s'établit surtout à partir du second semestre 2017 avec parfois des séances où il n'y a pas de parent.

Origine géographique des familles

	Extérieures BLD	Ville Haute	Centre Ville	Côte Sainte-Catherine	Non renseigné
Nb de Familles	67	32	54	45	0



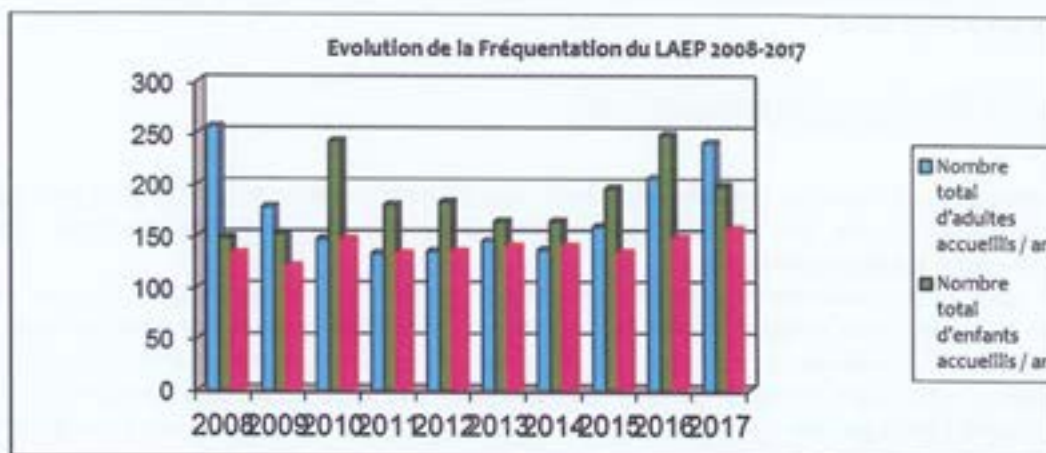
Rappel des chiffres 2016 :

	Extérieures BLD	Ville Haute	Centre Ville	Côte Sainte-Catherine	Non renseigné
Nb de Familles	43	88	42	33	0



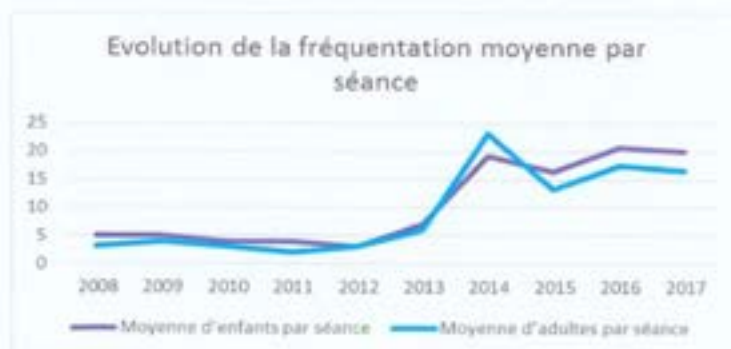
On constate une baisse des familles issue du quartier de la Ville Haute. En effet, les enfants des familles qui avaient créé des liens car travaillaient dans la même entreprise, sont maintenant scolarisés. Les familles en provenance du quartier de la côte Sainte-Catherine, mais aussi en provenance du centre ville sont en hausse, ainsi que celles résidant hors de Bar-le-Duc. Un relai de communication s'est également fait par les assistant(e)s maternel(le)s qui viennent dans la structure.

Evolution de la fréquentation



Même si la fréquentation de 2017 n'atteint pas celle de 2016 que ce soit en nombre d'adultes ou en nombre d'enfants, elle demeure sur la fourchette haute du tableau. De plus le nombre de familles est en hausse depuis plusieurs années, ce qui démontre l'intérêt du lieu, qui voit plus de familles venir en l'absence de toute communication et malgré des locaux moins adaptés cette année.

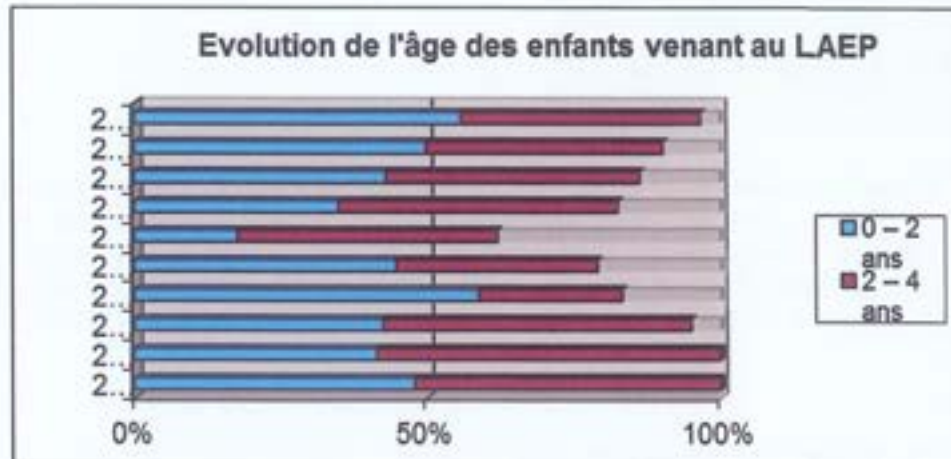
Fréquentation moyenne par séance :



2017 présente une fréquentation en légère baisse par rapport à 2016. Le déménagement du LAEP n'a pas influé sur la fréquentation avant le mois d'octobre 2017. Mais, depuis cette fin d'année, les familles trouvent le temps long et le

manque d'espace commence à se faire sentir. Certes, les locaux ne font pas la fréquentation du LAEP, mais le manque de place empêche les familles de venir à plusieurs (au-delà de 3 familles présentes, on ressent l'exiguïté des locaux) et donc à la porte certaines font demi-tour lorsque deux autres sont déjà présentes.

Age des enfants :

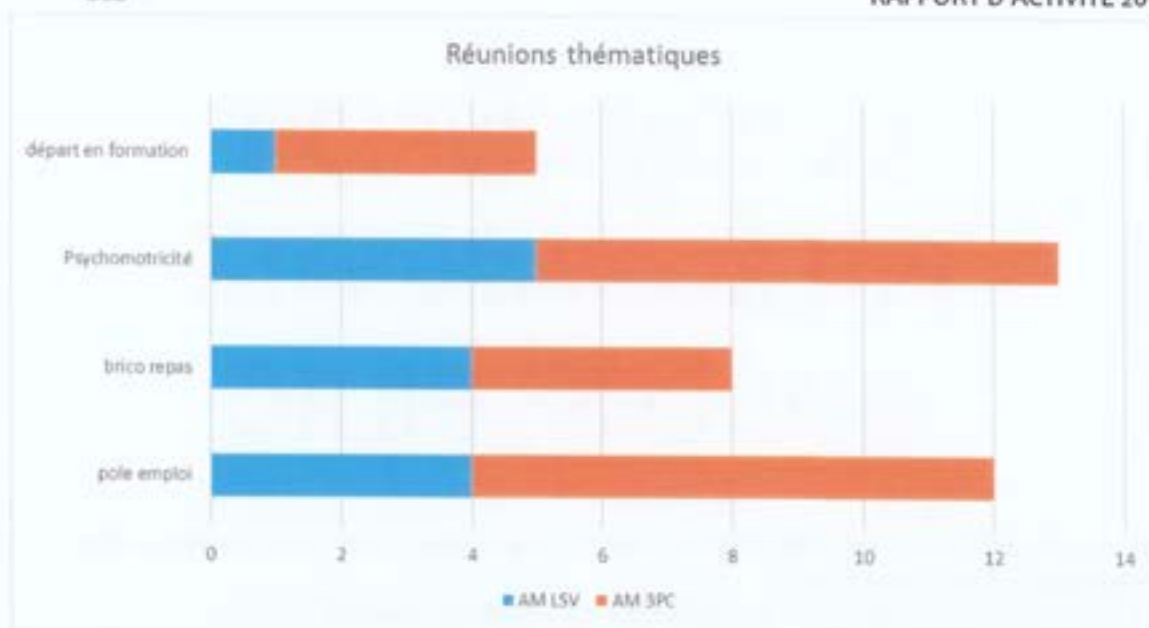


Toujours une progression des 0-2 ans. Le LAEP reste toujours bien ciblé sur les jeunes parents, qu'il s'agisse de primipares ou non.

Analyse du fonctionnement

L'année 2017 a été une année de transition dans les locaux du RAM ; mais, avec le même but pour les deux accueillantes : créer une dynamique favorable à l'accompagnement des usagers, une atmosphère conviviale et sécurisante.

Le déménagement commence à impacter la fréquentation de la structure depuis la fin du mois de septembre 2017. Les locaux exigus contraignent les arrivées et les départs car la cohabitation au-delà de trois familles est compliquée. Cela contraint donc également les échanges entre parents et avec les accueillantes. Le retour dans les locaux du LAEP n'est pas prévu avant la fin du premier semestre 2018. La hausse de fréquentation des assistant(e)s maternel(le)s à partir de la fin septembre a conduit les accueillantes à des modifications dans leurs compétences d'accueil : une nouvelle attitude par exemple en ce qui concerne le travail sur le lien mère/enfant. L'accueil se doit d'être tout autre avec le souci d'avoir des paroles et des gestes adaptés dans le respect des enfants et de leurs nounous.



Sans atteindre le maximum de 25 personnes atteint avec la soirée thématique CAMSP en 2016, les quatre soirées thématiques ont concerné entre 5 et 13 professionnels.

Ces soirées étant construite sur des sujets choisis par les professionnels, on peut toutefois regretter que la mobilisation ne soit pas plus grande. Les animatrices du RAM continuent donc de travailler sur l'investissement professionnel et la considération sur sa propre carrière de chaque assistant maternel.

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

La Commission Intercommunale d'Accessibilité est une instance obligatoire qui émane d'un cadre législatif qui continue d'évoluer.

La prise en compte du handicap ne se limite plus à la dimension « handicap moteur ».

Aujourd'hui la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 élargit la définition de « handicap » pour introduire des notions telles que :

- la diminution des capacités : le handicap moteur, mais également le handicap visuel, auditif, cognitif et mental, de même que la personne vulnérable (l'enfant et la personne âgée ...)
- la dimension sociale : le handicap lié à des difficultés financières ou relationnelles, les étrangers ne parlant pas la langue et ou ayant du mal à comprendre les informations et la signalisation, les handicaps de situation (personnes avec bagages encombrants, parents avec poussette...).

Pour mémoire, la CIA compte donc deux collèges composés ainsi :

- 10 représentants de l'EPCI et 10 suppléants,
- 10 représentants d'associations d'usagers, de familles, de personnes âgées, de commerçants et d'associations représentant les personnes handicapées quel que soit la nature du handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique) et 10 suppléants.

Afin d'apporter des éléments techniques et juridiques, les membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité sont accompagnés par des experts, également nommés par le Président de la Communauté d'Agglomération.

Principaux enjeux de la CIA

La Commission Intercommunale d'Accessibilité est créée en application de l'article L2143-3 alinéa 6, du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 avril 2014.

Outre répondre aux obligations instituées par le législateur en matière d'accessibilité pour les bâtiments et espaces publics dont la Communauté d'Agglomération est propriétaire, ou au sein desquels elle exerce ses compétences, l'enjeu de la Commission Intercommunale d'Accessibilité réside dans sa capacité à :

- Garantir à l'ensemble des citoyens résidants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, notamment ceux éprouvant des difficultés à se déplacer, la prise en compte des questions de handicap et/ou de mobilité réduite, dans la conduite de ses politiques ;
- Impulser et coordonner les interventions en matière d'accessibilité sur le périmètre géographique de la Communauté d'Agglomération, en particulier sur le territoire de la Ville de BAR LE DUC comptant + de 5 000 Habitants.

Dans ce contexte, la C.I.A. veillera en particulier à :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité des bâtiments et espaces publics de sa compétence, (Hôtel Communautaire, Etablissements Pour Personnes Agées Dépendantes (EPAD), foyer logement, Accueil Petite Enfance....)
- organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- exercer, par convention établie entre les Communes membres et la Communauté d'Agglomération, la coordination de l'état des lieux de l'accessibilité des bâtiments et espaces publics de leur compétence.

- Tenir à jour par voie électronique la liste des ERP situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Rôle et missions de la CIA

La Commission Intercommunale d'Accessibilité est une instance de concertation, de coordination, de sensibilisation et d'information.

La Commission Intercommunale d'Accessibilité n'a pas vocation à se substituer aux Communes. Selon des modalités définies par convention, ces dernières conservent leurs prérogatives en matière d'accessibilité, en particulier, les engagements financiers assujettis à la réalisation, sur leur territoire, du diagnostic d'accessibilité d'une part et des travaux préconisés d'autre part.

Sur ces bases, et dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération, la Commission Intercommunale d'Accessibilité est chargée, pour le compte de la Communauté d'Agglomération, et celui des Communes membres avec lesquelles l'EPCI a passé convention :

- d'encadrer la mission de diagnostic confiée à un cabinet d'expertise dans le cadre d'un marché à groupement de commandes, lequel prestataire aura pour mission :
 - de recenser les types de contraintes, par nature, pour mieux se rendre compte de la situation sur chacune des communes ;
 - d'étudier ces contraintes et de proposer les améliorations, les estimations de coûts et le calendrier prévisionnel ;
 - d'identifier les actions nécessaires à programmer en matière d'accueil, de libre circulation, d'accès aux services, de droit au logement, de droit à l'information ;
 - de hiérarchiser par ordre de priorités les travaux à réaliser pour être conforme à la réglementation : cheminement (pente, largeur, sol...), trottoirs (bateaux, passages piétons...), stationnement (matérialisation des places réservées).
- d'accompagner les communes dans leurs démarches par l'élaboration et la communication de supports d'information, de documents formalisés faisant référence aux principaux éléments à prendre en compte pour la réalisation des travaux, des contraintes techniques et réglementaires à privilégier, le calendrier de mise en œuvre, les coûts prévisionnels...),
- d'établir un bilan annuel des réalisations, des actions engagées, et du programme restant à mettre en œuvre, puis de transmettre ce bilan aux autorités compétences (Etat et Conseil Général) après avis du Conseil Communautaire.

Pour résumer, la CIA a pour vocation d'échanger et de faire changer les regards et attitudes sur l'accessibilité.

Elle est également une instance de discussion et de conseils sur tous les projets entrepris par les communes de l'Agglomération. Elle est consultative et ne représente en aucun cas un espace de censure. Bien au contraire, elle peut être un atout avant la présentation en commission de sécurité, avant le dépôt des dossiers en préfecture, et même au moment de la réflexion sur le projet pour gagner du temps et de l'argent.

Les commissions techniques :

- Bâtiments
- Voieries et espaces publics
- Sensibilisation

Actions réalisées en 2017

FLYER :

La commission tente de sensibiliser les différents acteurs par plusieurs biais. Elle a travaillé et conçu un flyer à destination des agents de toutes les collectivités de l'Agglomération pour leur expliquer la notion d'accessibilité.

L'ACCESSIBILITE AUJOURD'HUI
C'EST QUOI ?

La prise en compte de l'accessibilité ne se limite plus à la dimension « handicap moteur ». Actuellement, la loi n° 2005-105 du 11 février 2005 élargit la définition de « handicap » pour intégrer des notions telles que :

- le « handicap des capacités » : le handicap moteur, mais également le handicap visuel, auditif, cognitif et mental, de même que la personne vulnérable (l'enfant et la personne âgée),
- le « handicap social » : le handicap lié à des difficultés financières ou relationnelles, les étrangers ne parlant pas la langue et ayant du mal à comprendre les informations et la signalisation, les handicaps de situation (personnes avec bagages encombrants, parents avec poussette...).

ACCESSIBILITE
POUR QUI ?
POUR QUOI ?

La plupart des personnes, élus, gestionnaires de bâtiments, propriétaires ou exploitants, fonctionnaires ou privés, pensent immédiatement aux personnes en fauteuil roulant lorsque l'on évoque la notion d'accessibilité.

Pourtant l'accessibilité est loin de se réduire à ce seul handicap, nous sommes tous concernés, nous pourrions tous l'être du jour au lendemain, temporairement, ou définitivement.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARRE LE DUC SUD MEUSE

ACCESSIBILITE POUR TOUS
Comprendre et apprendre à vivre ensemble

accessibilite@cias.meusegrandsud.fr

Etre Accessible à tous

handicap sensoriel auditif / **handicap sensoriel et visuel**

Des règles simples à appliquer tout les jours suffisent :

- Ne pas poser d'objets au sol qui risquent de gêner le passage et l'utilisation des plate-formes élévatoires (plants, fauteuil) et veiller à leur bon fonctionnement et le noter dans le registre de sécurité.
- Si des étages doivent être installés, veiller à les matérialiser au sol pour ne pas créer de risques supplémentaires lors des déplacements des personnes porteuses de handicap et notamment les malvoyants et non voyants.

handicap physique

- les panneaux directionnels ou de renseignement doivent être positionnés entre 90 cm et 1,30 m visibles et 5 cm de haut. Plus un pictogramme est simple plus il est compris par tous.

handicap mental

Afin de permettre l'accessibilité des lieux publics à tous mettez vous dans la situation des personnes concernées pour mieux appréhender leur difficultés visibles ou non visibles.

un accueil adapté

WC

REFECTOIRE

Vestiaire

CONCEPTION DE JOURNEES DE SENSIBILISATION

Afin d'être présents également auprès du grand public et du jeune public, la commission a débuté la conception de deux journées de sensibilisation avec une première partie en direction des scolaires et une seconde ouverte au grand public. Un comité de pilotage réunissant plus de partenaires a donc été créé et les journées se dérouleront en 2018, avec une vocation à devenir pérennes.

DIALOGUE IN SITU POUR LE FESTIVAL RENAISSANCES

A la demande de monsieur MOUROT, chef des services culture et animation de la ville de Bar le Duc, les membres de la sous-commission sensibilisation ont été sollicités dans le cadre du Festival Renaissance.

Les membres après une visite sur site ont fait quelques remarques et propositions (liste non exhaustive)

- le choix et le nombre d'emplacements de stationnements PMR,
- la possibilité de réaliser un quai de bus provisoire adapté aux personnes à mobilité réduite,
- de revoir un lieu plus approprié pour installer les toilettes publiques PMR
- de proposer de mettre des fauteuils roulants à disposition du public.

Ce qui a été réalisé :

- Les stationnements PMR
- Des toilettes appropriées dans un lieu adapté
- La mise à disposition de fauteuils PMR

TRAJETS DES BUS ET ARRETS A BAR-LE-DUC

A la demande commune des commissions voirie et sensibilisation, et suite à des remontées d'usagers, nous avons organisé un parcours en Tub à Bar-le-Duc, avec la participation des services de l'Agglomération et du prestataire, pour examiner ensemble l'accessibilité réelle d'une partie du réseau et travailler également aux solutions possibles quand elles existent.

Pour la Commission Voirie/Espaces Publics :

- Présentation des travaux de la place Foch à Bar le Duc



- Présentation des travaux de restructuration du quartier Molière à Bar le Duc

Pour la commission Bâtiment :

Pour conforter la mission de la CIA et l'intérêt pour les communes de présenter leurs travaux, les commissions se sont doter d'une fiche d'avis rendu, où l'ensemble des observations sont faites sont notées ainsi que l'avis final donné par la CIA. Rappelons que cet avis est strictement consultatif et n'emporte ni la responsabilité sur les travaux ni sur les possibles financements. La CIA peut également être sollicitée très en amont du projet pour un accompagnement des communes.

Présentation de la modification de l'Accueil de la Mairie de Bar-le-Duc et du service état civil

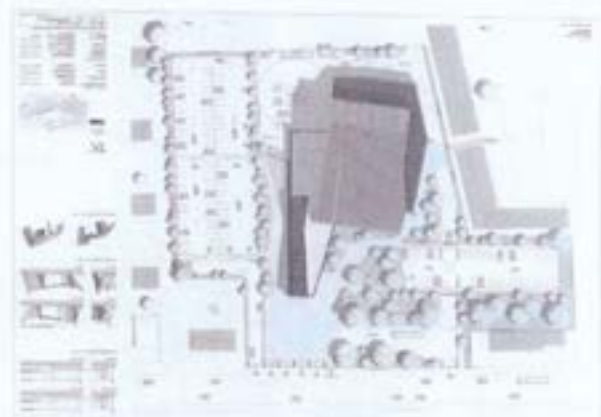


Présentation des travaux du Buffet de la Gare à Bar-le-Duc pour accueillir le PAEJ/PUJ et l'Agence TUB



Présentation des travaux de la salle multifonction à Bar-le-Duc

Présentation des travaux du Marché couvert à Bar-le-Duc



VILLE DE BAR LE DUC
EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2019

Grade ou Emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs Pourvus	Commentaires
DIRECTION GENERALE	0	0	0	
Directeur Général des Services com 20 à 40 000 hbts	0 A	0	0	
Directeur Général Adjoint com 20 à 40 000 hbts	0 A	0	0	
CABINET	1	1	1	
Collaborateur de Cabinet	1 A	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE	28	28	28	
Attaché territorial principal	0 A	0	0	
Attaché Territorial	4 A	4	4	
Rédacteur Principal 1ère classe	3 B	3	3	
Rédacteur Principal 2ème classe	0 B	0	0	
Rédacteur	2 B	2	2	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	9 C	9	9	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	5 C	5	5	
Adjoint Administratif	5 C	5	5	
FILIERE TECHNIQUE	131	131	126	
Ingénieur hors classe	0 A	0	0	
Ingénieur	3 A	3	3	
Technicien Principal 1ère classe	1 B	1	1	
Technicien Principal 2ème classe	1 B	1	1	
Technicien	2 B	2	2	
Agent de maîtrise principal	3 C	3	3	
Agent de maîtrise	1 C	1	1	
Adjoint Technique principal de 1ère classe	46 C	46	43	dont 1 à 80 %
Adjoint Technique principal de 2ème classe	26 C	26	26	dont 1 à 80 %
Adjoint Technique	48 C	48	46	dont 1 à 37%; 5 à 65 %; 16 à 75%; 2 à 80%; 1 à 87 %; + 3 horaires
FILIERE SOCIALE	8	8	8	
ATSEM 1ère classe	1 C	1	1	dont 1 à 80 %
ATSEM principale 2ème classe	2 C	5	5	dont 1 à 75%;
ATSEM principale 1ère classe	5 C	2	2	dont 1 à 85%
FILIERE SPORTIVE	1	1	1	
Conseiller des APS	0 A	0	0	
Éducateur sportif principal de 1ère classe	1 B	1	1	
Éducateur des APS principal 2ème classe	0 B	0	0	
Aide Opérateur des APS	0 C	0	0	
FILIERE CULTURELLE	1	1	1	
Attaché de conservation	1 A	1	1	
FILIERE ANIMATION	5	5	5	
Animateur	1 B	1	1	
Animateur principal de 1ère classe	0 B	0	0	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	2 C	1	1	
Adjoint d'animation	2 C	3	3	Dont 1 à 75%; 1 à 80%
FILIERE POLICE MUNICIPALE	5	5	5	
Chef de service de la Police Municipale principal 2ème	0 B	0	0	
Brigadier de Police Chef Principal	2 C	2	2	
Gardien	3 C	3	3	
EMPLOI NON CITE				
TOTAL GENERAL	180	180	175	

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Chapitre	Nature	BUDGET PRIMITIF	25%
20	2031 FRAIS D'ETUDES	392 000,00	98 000,00
20	2033 FRAIS D'INSERTION	15 000,00	3 750,00
20	2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	99 200,00	24 800,00
204	2041511 BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	5 000,00	1 250,00
204	2041512 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	684 390,00	171 098,00
204	2041622 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	75 000,00	18 750,00
21	2116 CIMETIERES	1 000,00	250,00
21	2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	1 500,00	375,00
21	21311 HOTEL DE VILLE	120 000,00	30 000,00
21	21312 BATIMENTS SCOLAIRES	132 600,00	33 150,00
21	21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	4 651 420,00	1 162 855,00
21	2135 INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	188 000,00	47 000,00
21	2151 RESEAUX DE VOIRIE	829 100,00	207 275,00
21	2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	6 500,00	1 625,00
21	21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION	174 200,00	43 550,00
21	21538 AUTRES RESEAUX	74 680,00	18 670,00
21	21578 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	12 300,00	3 075,00
21	2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	6 840,00	1 710,00
21	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	163 400,00	40 850,00
21	2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	39 780,00	9 945,00
21	2184 MOBILIER	42 479,00	10 620,00
21	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	212 085,00	53 021,00
23	2313 CONSTRUCTIONS	650 000,00	162 500,00
23	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	900 000,00	225 000,00
Total Budget BUDGET PRINCIPAL VILLE		9 476 474,00	2 369 119,00

BUDGET CUISINE

Chapitre	Nature	BUDGET PRIMITIF	25%
21	2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	14 000,00	3 500,00
Total Budget CUISINE		14 000,00	3 500,00

Annexe tarifs des prestations de services pour 2019

1 - Main d'œuvre d'intervention :

		TARIF 2018		TARIF 2019	
			Dont Frais de Gestion		Dont Frais de Gestion
1-1	- Agent de collaboration	19,65 € /Heure	3,27	19,85 € /Heure	3,30
1-2	- Encadrement intermédiaire	23,77 € /Heure	3,95	24,01 € /Heure	3,99
1-3	- Encadrement	21,74 € /Heure	4,97	21,96 € /Heure	5,02
1-4	- Encadrement supérieur	38,38 € /Heure	6,38	38,76 € /Heure	6,44
1-5	- Policier municipal	19,72 € /Heure	3,31	19,92 € /Heure	3,34
1-6	- Prestations intervenants PLEA (CIM- MEDIATHEQUE- MUSEE)	59,30 € /Heure		59,89 € /Heure	

2 - Utilisation de véhicules :

		TARIF 2018		TARIF 2019	
			Dont Frais de Gestion		Dont Frais de Gestion
1-1	- Véhicule léger	21,79 € /Heure	4,27 €	22,01 € /Heure	4,32 €
1-2	- Camionnette	25,31 € /Heure	4,22 €	25,56 € /Heure	4,27 €
1-3	- Camion + 3,5 T	32,59 € /Heure	5,43 €	32,92 € /Heure	5,48 €
1,4	- Camion cureuse	74,85 € /Heure	12,49 €	75,60 € /Heure	12,61 €
1,5	- Balayeuse	74,85 € /Heure	12,49 €	75,60 € /Heure	12,61 €

PROPOSITION DE TARIF CUISINE 2019

LIBELLES	TARIF AU 01/01/2018		TARIF AU 01/01/2019	
	HT	TTC	HT	TTC
Caisse des Ecoles	4,631	4,886	4,654	4,910
Restaurants scolaires communes voisines	5,497	5,799	5,524	5,828
Multi-accueil /Pole petite enfance	4,325	4,563	4,347	4,586
Maison de l' enfance et assimilés	4,997	5,272	5,022	5,298
Centre de loisirs municipal	4,950	5,222	4,975	5,249
ADAPEIM(intra-muros)	4,997	5,272	5,022	5,298
ADAPEIM	5,124	5,406	5,150	5,433
CIAS midi	5,953	6,28	5,983	6,312
CIAS soir	5,246	5,535	5,272	5,562
Associations et divers	6,666	7,033	6,699	7,067
Petits déjeuners	1,405	1,482	1,412	1,490
Collations	0,292	0,308	0,293	0,309
Repas extraordinaire-part fixe	4,298	4,534	4,319	4,557
	+ cout réel			
Plateau repas froid	7,962	8,400	8,002	8,442
Buffet froid ou lunch	Selon devis			
Frais de transport , livraison à l'extérieur de bar le duc <= à 20 KM	11,027	11,633	11,082	11,692
Frais de transport , livraison à l'extérieur de bar le duc > à 20 KM	11,662	12,303	11,720	12,365
Cout de livraison sur prestations non régulières	1/2 heure d'agent de collaboration suivant délibération sur les prestations de service			

Budget	Section	Chapitre	Opération	Libellé	Sous Rubrique	Nature	D	R
BUDGET PRINCIPAL VILLE	F	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	01	023	191 000,00	
		Total 023					191 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	F	042		TRAVAUX EN REGIE ECLAIRAGE PUBLIC	8141840	722		29 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE	F	042		TRAVAUX EN REGIE FOURNITURE ET POSE MOBILIER URBAIN	8242120	722		22 000,00
		Total 042						51 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE	F	66		INDEMNITES DE REAMENAGEMENT D'EMPRUNT	01	6662	8 125,00	
		Total 66					8 125,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	F	67		APUREMENT DES RATTACHEMENTS	3242060	6718	27 000,00	
		Total 67					27 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	F	68		DEPENSE RECETTES DEBET COMPTABLE	8201040	6815	14 300,00	
		Total 68					14 300,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	F	77		ASSURANCE PAVE NOTRE DAME	8221820	7716		191 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE	F	77		DEPENSE RECETTES DEBET COMPTABLE	8201040	7718		14 300,00
		Total 77						205 300,00
		Total fonctionnement					340 425,00	396 300,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE		021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	01	021		191 000,00
		Total 021						191 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	042	A1	TRAVAUX EN REGIE FOURNITURE ET POSE MOBILIER URBAIN	8242120	2151	22 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	042	A2	TRAVAUX EN REGIE ECLAIRAGE PUBLIC	8141840	21534	29 000,00	
		Total 042						51 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	16		EMPRUNTS	01	1641		639 345,00
		Total 16						639 345,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	20	A8	VIREMENT DE CREDIT VERS CHAPITRE 21	0201040	2051	-8 200,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	20	C11	AVANCE SUR CP 2019 MARCHÉ COUVERT	911 900	2033	980,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	20	C7	COMPLEMENT PARKING GARE MULTIMODALE	8242120	2031	10 500,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	20	F31	COMPLEMENT PARKING STADE JEAN BERNARD	4121600	2031	844,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	20	G4	COMPLEMENT SUR AP BUFFET DE LA GARE	0201130	2031	300,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	20	I1.4	AVANCE SUR CP 2019 HOTE DE VILLE SECONDS OEUVRE	0201010	2031	94 100,00	
		Total 20					98 524,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	A1	TRAVAUX PROVISOIRE PAVES NOTRE DAME	8221820	2151	191 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	A1	VIREMENT POUR TRAVAUX EN REGIE	8221820	2151	32 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	A2	VIREMENT POUR TRAVAUX EN REGIE	8141840	21534	29 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	A6	VIDEO PROJECTEURS ECOLES AVANCE SUR CP 2019	2111200	2163	1 690,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	A9	VIREMENT DE CREDITS DU CHAPITRE 20	0301090	2183	8 200,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	C11	MARCHÉ COUVERT AVANCE SUR CP 2019	91 1900	21318	1 500,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	C28	AVANCE SUR CP ACQUISITION TERRAIN	8242120	2113	1,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	C82	COMPLEMENT TRAVAUX LIEUTENANT VASSEUR	8141840	21534	1 440,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	D6	AVANCE SUR SUR CP 2019 BUDGET PARTICIPATIF	8221020	2151	250,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	F31	AVANCE SUR CP 2019 STADE JEAN BERNARD	4121600	21318	3 700,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	G4	COMPLEMENT SUR AP BUFFET DE LA GARE	0201130	21318	1 500,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	I1.1	COMPLEMENT SUR AP RESTRUCTURATION ETAT CIVIL	0201010	21318	10 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	I1.1	COMPLEMENT SUR AP RESTRUCTURATION ETAT CIVIL	0201010	2164	1 310,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	I1.3	COMPLEMENT SUR AP TOITURE HOTEL DE VILLE	0201010	21311	101 200,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	I8	AVANCE SUR CP 2019 EGLISE SAINT ANTOINE	3241450	21318	22 900,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	21	I9	COMPLEMENT EGLISE SAINT JEAN	3241450	21318	36 600,00	
		Total 21					320 681,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	23	C11	MARCHÉ COUVERT AVANCE SUR CP 2019	91 1900	2032	26 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	23	C21	COMPLEMENT PLACE FOCH	8242120	2031	111 500,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	23	C7	COMPLEMENT PARKING GARE MULTIMODALE	8242120	2031	250 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE	I	23	G4	COMPLEMENT SUR AP BUFFET DE LA GARE	8242120	2031	1 010,00	
		Total 23					390 510,00	
		Total investissement					639 345,00	639 345,00

Investissement

Dépenses

Chapitre	BUDGET PRIMITIF	REPORTS	DM 1	DM2	DM3	Budget total
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 921 709,63	0,00	-24 980,87	0,00	0,00	4 896 728,76
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	24 743,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 743,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	3 466 817,00	0,00	3 466 817,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	318 715,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	368 715,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	506 200,00	132 849,41	0,00	0,00	58 544,00	697 593,41
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	764 390,00	246 500,00	0,00	0,00	0,00	1 010 890,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 655 884,00	2 903 038,44	-2 486 524,00	-191 505,00	330 491,00	7 211 384,44
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 820 000,00	1 413 630,21	2 486 524,00	644 304,00	390 510,00	6 754 968,21
Total Dépenses	15 011 641,63	4 696 018,06	-24 980,87	3 969 616,00	630 545,00	24 482 839,82

Investissement

Recettes

Chapitre	BUDGET PRIMITIF	REPORTS	DM 1	DM2	DM3	Budget total
001 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 335 302,00	0,00	0,00	-1 335 302,00	191 000,00	191 000,00
004 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	692 824,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 824,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	3 466 817,00	0,00	3 466 817,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 944 423,82	0,00	-24 980,87	2 631 377,55	0,00	8 550 820,50
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 616 204,00	1 974 157,72	0,00	0,00	0,00	5 590 361,72
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 870 479,55	4 268,60	0,00	-923 276,55	639 545,00	5 591 016,60
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
Total Recettes	17 729 233,37	1 978 426,32	-24 980,87	3 969 616,00	630 545,00	24 482 839,82
Resultat Investissement	2 717 591,74	-2 717 591,74	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	BUDGET PRIMITIF	REPORTS	DM 1	DM2	DM3	Budget total
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	4 542 144,00	0,00	80 000,00	30 667,00	0,00	4 652 811,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	6 841 259,00	0,00	0,00	-10 000,00	0,00	6 831 259,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 359 436,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 359 436,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 335 302,00	0,00	0,00	-1 335 302,00	191 000,00	191 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	692 824,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 824,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 315 841,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 315 841,00
66 CHARGES FINANCIERES	45 200,00	0,00	0,00	15 000,00	8 125,00	68 325,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 000,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	61 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	27 576,00	0,00	0,00	0,00	14 300,00	41 876,00
Total Dépenses	17 193 562,00	0,00	80 000,00	-1 299 635,00	240 425,00	16 214 372,00

Fonctionnement

Recettes

Chapitre	BUDGET PRIMITIF	REPORTS	DM 1	DM2	DM3	Budget total
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 342 617,76	0,00	-60 073,72	-2 956 977,55	0,00	1 325 566,49
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	271 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 910,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	24 743,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	75 743,00
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	988 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	988 910,00
73 REMBOURSEMENTS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	8 676 558,00	0,00	0,00	259 656,00	0,00	8 936 214,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 087 315,00	0,00	0,00	-15 359,00	0,00	7 071 956,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	116 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 270,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	300,00	0,00	0,00	0,00	205 300,00	205 600,00
Total Recettes	21 508 623,76	0,00	-60 073,72	-2 712 680,55	256 300,00	18 992 169,49
Resultat Fonctionnement	4 315 041,76	0,00	-140 073,72	-1 413 045,55	15 675,00	2 777 797,49

Synthèse des informations données lors de la rencontre du 23 novembre 2018 entre le Département et les collectivités meusiennes

Etat des lieux

- 1) Une gestion au plus serré du département de la Meuse
 - Réduction forte de notre section de fonctionnement depuis 10 ans
Illustration : des dépenses de personnel par habitant inférieures de 17% à la moyenne des départements de notre strate
 - Maintien d'un effort d'investissement de bon niveau pour maîtrise d'ouvrage et soutien aux tiers
 - Désendettement massif et gestion performante de la dette
Illustration : - 60 millions d'euros depuis 2009, soit une diminution de plus d'un quart de l'encours de dette, une charge annuelle de la dette faible (1,59% de l'encours contre 2,3% en moyenne nationale pour les départements en 2017), innovation billets de trésorerie les quels permettent d'obtenir des taux très compétitifs, voire parfois négatifs.
 - Effort salué par la Caisse des Dépôts et Consignation, cette dernière considère que le département « gère sa dette de manière dynamique et économe » et agences de notation auxquelles le CD se soumet.

- 2) Un équilibre budgétaire qui reste fragile
 - Transfert de charges constant de l'Etat mais particulièrement fort en Meuse en absence d'acteurs de la dimension départementale (Fonds Social Européen, MAIA Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie), et de l'affaiblissement des ressources administratives de l'Etat sur le plan local.
Illustration : De 2010 à 2017 pour le RSA Revenu de Solidarité Active, le coût annuel passe de 21.97 millions à 30.68 millions soit +39.64%
 - Baisse des dotations de l'Etat
Illustration : montant de part forfaitaire de la DGF Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat au Département qui passe, en montant annuel, de 26.5 millions en 2014 à 18.8 millions en 2017 (soit une diminution de montant annuellement versé de -29.05%.
 - Des charges structurelles importantes liées à la ruralité
Illustration : coût réseau routier par habitant comparaison avec la Moselle, chiffre sur vieillissement de la population
 - Perte d'autonomie fiscale provoquant une dépendance totale de nos recettes vis-à-vis de l'Etat

- 3) Une baisse inattendue de recettes fiscales en 2018 qui se conjugue...
 - DMTO Droits de Mutation à Titre Onéreux : -3.8 millions d'euros par rapport au budget primitif
 - TSCA Taxe spéciale sur les conventions d'assurance : -2.7 millions par rapport au budget primitif

La contractualisation

- 1) Un principe qui n'est pas mis en cause sur le fond mais qui doit tenir compte des spécificités de la collectivité et des territoires
 - Le département a déjà réalisé toutes ses économies structurelles et ne trouvera plus de marge de manœuvre significative sans mettre en cause le fondement de ses politiques.

- Un dispositif rigide, fondé uniquement sur la progression des dépenses, sans prise en compte de l'évolution des recettes (CIGEO...)
 - Un dispositif qui étouffe la capacité d'investissement (un emprunt sur 10 ans augmente la section de fonctionnement d'un 1/10 de son montant par an), renforcé par un mécanisme de limitation de la capacité de désendettement.
- 2) Un principe qui met l'Etat en position de censeur des collectivités et de collecteur du bénéfice des sanctions sur des dépenses qu'il impose ou qui résultent de ses responsabilités.
 - Etat seul décideur sur l'ensemble des dépenses AIS Allocation Individuelle de Solidarité soit la moitié de notre fonctionnement
 - Etat décideur du projet CIGEO qui impacte des dépenses importantes pour le Département au titre du Contrat de Développement territorial
 - Hausse considérable des dépenses sur l'accueil des MNA Mineurs Non Accompagnés, hors de contrôle des pouvoirs locaux
 - Etat décideur sur l'évolution de la masse salariale des collectivités sur l'ensemble des agents titulaires
 - 3) Un principe qui fixe un plafond d'augmentation des dépenses dans la négation des réalités économiques
 - La seule hausse de l'inflation (1,7% en glissement actuel) et des coûts de l'énergie fait mécaniquement atteindre ou dépasser le taux de 1,15% pour la Meuse.
 - 4) En partant du postulat que l'Etat n'a pas pu ignorer les points précédents, le principe de la contractualisation constitue une attaque en règle contre l'échelon départemental des collectivités, le plus exposé à la dépendance quasi-totale aux décisions et aux financements d'Etat.

L'état dans lequel se trouve le Conseil départemental

- 1) La conjonction de la baisse des recettes alliée à la volonté de ne pas payer de pénalisation liée au dépassement du seuil de 1,15% d'augmentation, l'intégration de dépenses nouvelles obligatoires (MNA), nécessitent de trouver une marge de manœuvre de plusieurs millions d'euros
- 2) Ces réductions ne peuvent s'appliquer que sur le volume de dépenses facultatives du Département qui s'élèvent en gros à 40 M euros (65 avec l'investissement) soit une réduction de 15 à 25% (incluant l'investissement)
- 3) Le périmètre de ces dépenses facultatives englobe très majoritairement les dépenses et subventions faites au profit des tiers (collectivités et associations), la politique des routes et des collèges (la compétence est obligatoire, pas le niveau des moyens qui y est consacré. Mais prise de risque sur l'engagement de la responsabilité de la collectivité en cas de défaut d'entretien), la masse salariale (dans les limites du statut de la fonction publique)
- 4) Ce périmètre porte la légitimité et la crédibilité politique de la collectivité départementale et son image,
- 5) L'alternative qui consisterait à « laisser aller le budget » en acceptant le doublement par pénalités des sommes inscrites au-delà du plafond de hausse décrété par l'Etat, amènerait à la mise sous tutelle du Département, soit par le constat d'un équilibre budgétaire inaccessible soit par l'allongement au-delà de 10 années du temps nécessaire au recouvrement de la dette

Casser les politiques facultatives du Département porte un grave préjudice à l'ensemble des acteurs du développement meusien

- 1) Il n'y a pas sur ces compétences facultatives de collectivité de substitution au département
- 2) La réduction de l'appui départemental provoquera une réaction en chaîne sur le monde associatif et sur la capacité des collectivités à maintenir une capacité d'action déjà largement entamée sur la culture, le sport par les réductions de l'Etat. Des partenaires structurants du Département ne seront plus en mesure d'assumer leur rôle.
- 3) Le niveau des investissements portés par le niveau communal et intercommunal est à son plus faible et risque de stagner encore avec la réduction des aides départementales à l'investissement
- 4) Les projets structurants portés par et avec le département (EPCC Etablissement Public de Coopération Culturelle, E-Meuse santé, citadelle de Montmédy, appels à projet équipements sportifs, médiathèques, tiers lieux...) et nécessitant au moins une aide au démarrage en fonctionnement de la part de la collectivité départementale deviennent incompatibles avec la contractualisation.
- 5) La politique jeunesse, fortement consommatrices de crédits de fonctionnement, et le développement des usages numériques qui en intégrera également, pourraient être rapidement remis en cause
- 6) La contractualisation trahit l'esprit du Contrat de développement du territoire autour de CIGEO et annule les effets bénéfiques de la fiscalité de CIGEO sur tous les territoires de Meuse.
- 7) Au total, un préjudice significatif porté indirectement à l'économie meusienne dans son ensemble et à la création de valeur pour le département.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

Secrétariat général

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau des relations
avec les collectivités territoriales

Affaire suivie par : François GIEGE
03.29.77.56.73
francois.giege@meuse.gouv.fr

Bar-le-Duc, le 29 novembre 2018

La Préfète

à

Mesdames et Messieurs les Maires
et à Mesdames et Messieurs les Présidents
des Etablissements Publics de Coopération
Intercommunale à fiscalité propre
du département de la Meuse

Objet : motion de soutien au Conseil Départemental.

Les services de la Préfecture ont reçu, le 28 novembre 2018, une délibération par laquelle un conseil municipal adopte une motion de soutien au Conseil Départemental afin d'exiger que le dispositif de contractualisation financière préserve le rôle de ce dernier.

Au vu du contenu et de la forme de cette motion, il m'apparaît utile de vous apporter quelques éléments d'information.

Le mécanisme dit de « contractualisation » est prévu par le premier alinéa du I de l'article 29 de la loi n°2018-32 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2020. Il a pour objectif de substituer à une baisse imposée de la dotation globale de fonctionnement une logique de contrat signé avec l'État par lequel les collectivités territoriales et leurs établissements les plus importants, ainsi que les collectivités et établissements volontaires, s'engagent sur un niveau maximal de leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sur la période 2018-2020, avec un taux plafond national de 1,2 % par an.

En Meuse, le Département est la seule collectivité concernée à titre obligatoire par ce mécanisme de contractualisation. Aucune autre collectivité et aucun établissement public de coopération intercommunale meusiens ne se sont portés volontaires.

Le Conseil Départemental, lors de sa séance du 21 juin 2018, n'a cependant pas souhaité autoriser le Président du Conseil Départemental à signer un tel contrat.

Aussi, par arrêté préfectoral du 5 octobre 2018, j'ai été amenée à fixer le niveau maximal annuel des DRF applicables au Département de 2018 à 2020, sur la base d'un taux d'évolution de 1,15 % par an. Je tiens à préciser que le Département était éligible à un des critères de modulation à la baisse du taux national de 1,2 %, à savoir le critère lié à une évolution annuelle de la population de la collectivité inférieure d'au moins 0,75 point à la

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49
site internet : www.meuse.gouv.fr mël : pref-courrier@meuse.gouv.fr

moyenne nationale entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2018, de sorte qu'il pouvait être fixé entre 1,05 et 1,2 %.

Ainsi, et sur la base d'une hausse de 1,15 % par an, le niveau maximal des DRF du Département a été fixé à 197 895 267 euros en 2018, à 200 171 063 euros en 2019 et à 202 473 030 euros en 2020.

Chaque année, sur la période 2018-2020, une comparaison sera effectuée entre le niveau de DRF atteint et l'objectif annuel fixé dans mon arrêté, sur la base des documents comptables de la collectivité.

Aujourd'hui, le Département exprime son inquiétude de ne pouvoir respecter les objectifs chiffrés figurant dans l'arrêté au regard des différentes missions qui sont les siennes, et d'être astreint à une reprise financière, telle que prévue par la loi, et qui serait égale à 100 % de l'écart constaté, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de l'année considérée.

Dans ce contexte, le Président du Conseil Départemental a souhaité que différentes dépenses puissent être exclues des DRF prises en compte au moment de la comparaison. Il en va ainsi notamment des dépenses sociales liées aux mineurs non accompagnés (MNA) et au fonds social européen (FSE), et de celles que le Département sera amené à exposer dans le cadre de ses engagements liés au projet CIGEO.

J'ai indiqué au Président du Conseil Départemental, dans un courrier du 22 novembre 2018, que l'article 29 de la loi du 22 janvier 2018 précitée permet, précisément, que certaines dépenses puissent être neutralisées, en tout ou partie. Il en va ainsi des allocations individuelles de solidarité (AIS) (RSA, APA, PCH) qui sont neutralisées pour les hausses desdites allocations supérieures à 2 %.

Par ailleurs, le point V de l'article 29 permet aussi le « retraitement » de certaines dépenses. Celui-ci prévoit en effet que : *« Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement considéré pour l'application du deuxième alinéa du présent V prend en compte les éléments susceptibles d'affecter leur comparaison sur plusieurs exercices, et notamment les changements de périmètre et les transferts de charges entre collectivité et établissement à fiscalité propre ou la survenance d'éléments exceptionnels affectant significativement le résultat. Le représentant de L'État propose, s'il y a lieu, le montant de la reprise financière ».*

Le Premier Ministre avait ainsi annoncé, par courrier du 14 juin 2018 au Président de l'Assemblée des Départements de France, que les dépenses associées à la prise en charge des MNA au titre de l'aide sociale à l'enfance pourraient « être prise en compte, en tant que de besoin, comme un élément exceptionnel affectant significativement le résultat ».

C'est aussi sur la base des dispositions de ce point V de l'article 29 de la loi du 22 janvier 2018 que la part d'augmentation annuelle des dépenses relatives au FSE ou que les dépenses liées à CIGEO pourraient être neutralisées.

Aussi, j'ai proposé au Président du Conseil Départemental qu'une première rencontre soit organisée avant la fin de l'année entre ses services et les services de l'Etat, afin d'engager

le travail sur les différents retraitements qui pourraient s'appliquer aux DRF 2018 de la collectivité départementale.

C'est à l'issue de ce travail et après la publication du compte de gestion 2018 du Département, au cours du premier semestre 2019, que je serai en mesure de déterminer les retraitements à effectuer et le respect ou non par le Département du taux maximal d'évolution de ses DRF en 2018.

Ma volonté est donc de poursuivre le dialogue avec le Département, dans l'optique du traitement le plus équitable possible de ce dossier au regard des critères fixés par la loi.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer ces informations à votre assemblée délibérante afin de lui permettre de mieux comprendre la manière dont sera évalué le respect, par le Département, du niveau maximal annuel de ses dépenses réelles de fonctionnement.

Mes services restent à votre disposition pour toute explication complémentaire.



Muriel Nguyen

- copie à Monsieur le Président du Conseil Départemental
- copie à Madame et Messieurs les Parlementaires

TARIFS DE LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES 2019

Installation	Ancien tarif		Nouveau tarif (+1 % \leq)	
	Par heure	Par heure/année	Par heure	Par heure/année
Gymnase J.P. Beugnot	16,90 €	506,90 €	17,07 €	511,97 €
Gymnase de la Fédération	16,90 €	506,90 €	17,07 €	511,97 €
Stand de tir Vaux le Comte	9,03 €	264,70 €	9,12 €	267,35 €

